

le vin; celui qui avait soin du vin et le servait sur la table (antiq.).

OENOTRIE, un des anciens noms de l'Italie méridionale.

OETTERBO, ville de Suède, 16764 h. Siège de la diète qui conféra en 1540 l'hérédité du trône à la famille Vasa. Traités en 1812, entre l'Angleterre, la Suède et la Russie.

OESOPHAGE, *sm.* (g. *oisophagos*), canal qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'estomac, auquel il conduit les aliments.

OESTRE, *sm.* (g. *oistros*, taon), insecte à deux ailes qui pique violemment le bétail. — Fig. fureur, enthousiasme : *l'œstre musical* (peu us.).

OETA, montagne au sud de la Thessalie.

OEUVE, *sm.* (l. *ovum*), corps qui se forme dans la femelle de certains animaux, et qui renferme le germe d'un animal de la même espèce (fig.); se dit absolument de l'œuf de poule pris comme aliment (l'r ne se prononce qu'au singulier).

OEUVE, ÉE, *adj.* se dit des poissons qui ont des œufs : *hareng œuvé*.

OEUVRE, *sf.* (l. *opera*), chose faite, exécutée, produite par une puissance, par quelque agent : *l'œuvre de la création*; toute action morale, chrétienne : *une œuvre de charité*; fabrique et revenu d'une paroisse : *l'œuvre de la paroisse n'est pas riche*. — Pl. productions de l'esprit : *les œuvres de Racine*. — METTRE EN ŒUVRE, employer. — ŒUVRES VIVES, parties d'un vaisseau qui sont submergées, par opposition aux ŒUVRES MORTES, qui sont les parties paraissant hors de l'eau (mar.). — BANC D'ŒUVRE, banc où se tiennent les marguilliers à l'église. — SOUS-ŒUVRE ET EN SOUS-ŒUVRE, *loc. adv.* REPRENDRE UN MUR EN SOUS-ŒUVRE, réparer ses fondations (archit.). — Fig. REPRENDRE UN TRAVAIL EN SOUS-ŒUVRE, le refaire, le revoir à fond. — *sm.* entreprise importante : *un œuvre de génie*; recueil des estampes d'un graveur : *l'œuvre de Callot*; ouvrage des musiciens : *l'œuvre de Mozart*. — LE GRAND ŒUVRE, la pierre philosophale (alchim.); LE GROS ŒUVRE, les grosses murailles d'une bâtisse.

OFFENSANT, **ANTE**, *adj.* qui offense, qui est injurieux : *parole offensante*.

OFFENSE, *sf.* (l. *offensa*), injure de fait ou de parole : *légère offense*; péché, faute : *pardonnez-nous nos offenses*.

OFFENSÉ, ÉE, *s. et adj.* qui a reçu une offense : *souvent l'offensé pardonne*.

OFFENSER, *va.* (l. *offensare*), faire une offense : *offenser quelqu'un*; blesser : *ce coup lui a offensé le cerveau*. — Fig. blesser, choquer : *offenser les bienséances*. — OFFENSER DIEU, pécher. — S'OFFENSER, *vpr.* se fâcher, se piquer : *il s'offense de rien*.

OFFENSEUR, *sm.* celui qui offense.

OFFENSIF, IVE, *adj.* qui attaque, qui sert à attaquer : *armes offensives*.

OFFENSIVE, *sf.* attaque. — PRENDRE L'OFFENSIVE, attaquer.

OFFENSIVEMENT, *adv.* d'une manière offensive : *agir offensivement*.

OFFERTE, *sf.* ou **OFFERTOIRE**, *sm.* (l. *offerre*, offrir), partie de la messe pendant laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer; morceau de musique exécuté pendant cette partie de la messe.

OFFICE, *sm.* (l. *officium*), devoir de la société : *c'est l'office d'un bon père*; fonctions, emploi : *l'office de chancelier*; service, démarche obligée : *rendre de bons offices*; service, prières de l'Église : *assister à l'office*; partie du bréviaire qui doit être dite chaque jour : *dire son office*; art de préparer ce qu'on sert sur la table : *entendre bien l'office*. — LE SAINT-OFFICE, le tribunal de l'inquisition établi en Espagne (1532). — LIVRE D'OFFICE, livre d'église. — D'OFFICE, *loc. adv.* de son propre mouvement, par le fait. — AVOCAT D'OFFICE, avocat désigné par le président du tribunal pour défendre un accusé qui refuse de choisir un avocat.

OFFICE, *sf.* lieu, dans une maison où l'on prépare le dessert, et où l'on serre le linge de table, la vaisselle.

OFFICIAL, *sm.* juge ecclésiastique chargé par l'évêque de la juridiction contentieuse.

OFFICIALITÉ, *sf.* juridiction de l'official; lieu où l'official rend justice.

OFFICIAIR, *adj. et sm.* qui officie à l'église : *l'officiant est à l'autel*.

OFFICIEL, ELLE, *adj.* (l. *officialis*), qui est communiqué, déclaré, proposé en vertu d'une autorité reconnue : *communication officielle*; qui émane du gouvernement, qui est publié par lui : *Journal officiel*.

OFFICIELLEMENT, *adv.* d'une manière officielle.

OFFICIER, *vn.* faire l'office divin à l'église (e allier).

OFFICIER, *sm.* celui qui a un office, une charge, un emploi; militaire qui a un commandement; domestique d'une grande maison qui a soin de l'office.

OFFICIEUSEMENT, *adv.* d'une manière officieuse : *avertir officieusement*.

OFFICIEUX, IEUSE, *adj.* (l. *officiosus*), qui est prompt à rendre service, obligeant : *enfant officieux*. — MESSAGE OFFICIEUX, message fait dans le but de rendre service. — S. FAIRE L'OFFICIEUX, faire l'empressé (iron.).

OFFICINAL, ALE, *adj.* se dit des médicaments qu'on doit trouver prêts chez les pharmaciens. — PLANTES OFFICINALES, plantes que l'on cultive pour l'usage médical.

OFFICINE, *sf.* (l. *officina*), laboratoire de pharmacien. — Fig. lieu où l'on étudie; lieu où l'on prépare des complots.

OFFRANDE, *sf.* don offert à Dieu, à ses saints, à ses ministres; cérémonie où le prêtre présente la patène à baiser et reçoit les offrandes des fideles : *aller à l'offrande*; ce qu'on offre à quelqu'un : *agrez l'offrande de mes vœux*.

OFFRANT, *adj. m.* AU PLUS HAUT OFFRANT, à celui qui offre le plus haut prix d'une chose mise à l'enchère.

OFFRANVILLE, *ch.-l. de c.* (Seine-Inf.), arr. de Dieppe, 1790 h.

OFFRE, *sf.* action d'offrir; ce que l'on offre; proposition faite en vue de prévenir une action judiciaire (jurisp.).

OFFRIR, *va.* (l. *offerre*), faire une offre, présenter : *offrir sa bourse*; proposer quelque chose : *offrir mille francs d'un cheval*; présenter à la vue : *l'aspect du désert offre un spectacle étrange*. — OFFRIR LE COMBAT, présenter la bataille; OFFRIR SON ÉPÉE À, la mettre au service de; OFFRIR L'HOMMAGE DE SON RESPECT, forme de civilité. — S'OFFRIR, *vpr.* se proposer. — S'OFFRIR À, se pré-

sender à. — J'offre; j'offrais; j'offris; j'offrirai; j'offrirais; offre; offrons, offrez; que j'offre; que j'offrisse; offrant; offert, offerte.

OFFUSCATION, *sf.* affaiblissement passager qu'éprouve l'éclat du soleil (astron.).

OFFUSQUEL, *va.* (l. *offuscare*), empêcher de voir ou d'être vu : les nuées offusquent le soleil; éblouir : le soleil nous offusque la vue. — Fig. troubler la colère offusque sa raison; choquer, donner de l'ombrage : le talent de son ami l'offusque. — : S'offusquer, *vpr.* être choqué

OGER ou **OGIER LE DANOIS**, guerrier célèbre dans les romans de chevalerie, un des plus braves paladins de Charlemagne.

OGIVAL, **ALE**, *adj.* qui présente des ogives. — ARCHITECTURE OGIVALE, archit. appelée ordinairement *gothique*.

OGIVE, *sf.* se dit des arêtes saillantes qui, en se croisant diagonalement, forment un angle au sommet d'une voûte; arcade plus élevée que le plein cintre et qui se termine en pointe (archit.) (fig.). — *adj.* 2. g. ogival.

(fig.). — *adj.* 2. g. ogival.

OGNON, *voy.* oignons.

OGOUE, fleuve du Congo français. Cours, 760 kil.

OGRE, **ESSE**, *s.* (l. *Orcus*, dieu des enfers), monstre imaginaire qu'on suppose avide de chair humaine. — Fig. Grand mangeur; homme méchant.

OGYÈS, roi de l'Attique et de la Béotie (xix^e s. av. J.-C.). Sous son règne il y eut une grande inondation qui porte le nom de déluge d'Ogyès.

OGYIE, Ile où régnait Calypso (myth.).

OH, *interj.* qui marque la surprise, l'admiration, le désir, etc.

OHÉ, *interj.* servant à appeler.

OHIO, rivière des Etats-Unis, se jette dans le Mississipi. Cours, 2200 kil. — ETAT DE L'OHIO, un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. 3672316 h. Capit. Columbus.

OÏDIUM [oi-di-omm], *sm.* (g. *ôen*, œuf), sorte de petit champignon dont une espèce s'attaque à la vigne, au raisin et les détruit.

OIE, *sf.* (l. *auca*), oiseau aquatique plus gros que la cane (fig.). — Fig. personne fort naïve (fam.). — Jeu de l'OIE, jeu que l'on joue avec deux dés, sur un carton où il y a des figures d'oies.

OIGNON [ognon], *sm.* (l. *onio*), nom générique qu'on donne aux racines de certaines plantes; plante potagère (fig.), callosité qui vient aux pieds et qui est douloureuse. — EN RANG D'OIGNONS, *loc. adv.* sur une même ligne (fam.).

OIGNONNET, *sm.* sorte de poire d'été.

OIGNONNIÈRE, *sf.* terre semée d'oignons

OÏL (LANGUE D'), au moyen âge, langue parlée par les peuples situés au nord de la Loire et qui est devenue le français moderne. Voy. oc.

OÏLEE, roi c. de Loeride, l'un des Argonautes, fut père de l'un des Ajax.

OÏLLE, *sf.* (esp. *olla*), mets espagnol consistant en un mélange de viandes bouillies avec toutes sortes d'assaisonnements.

OÏNDRE, *va.* (l. *ungere*), frotter, enduire d'une matière grasse; consacrer avec des huiles saintes. — J'oints, n. oignons, ils oignent; j'oignais; j'oints; j'ai oint; j'joindrai; j'joindrais; oins; que j'oigne, que j'oignisse; oignant; oint, ointe.

OÏNG [o-ain], *sm.* (l. *unguen*), vieille graisse de porc fondue pour graisser les roues.

OÏNT, *sm.* celui qui a reçu une onction sainte, qui a été consacré : Jesus-Christ est l'Oint du Seigneur.

OÏSE, rivière de France, naît en Belgique, près du dép. de l'Aisne, traverse les dép. de l'Oise et de Seine-et-Oise, et se jette dans la Seine à Conflans. Cours, 306 kil.

OÏSE, dép. de la France formé d'une partie de l'Ile-de-France et de la Picardie. — 407808 h. Ch.-l. Beauvais.

OÏSEAU, *sm.* (l. *aucellus*), animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes. — OÏSEAU DE PARADIS, sorte d'oiseau dont les plumes servent de parure aux femmes (fig.). — OÏSEAU DE JUPITER, l'aigle; OÏSEAU DE JUNON, le paon; OÏSEAU DE VÉNUS, la colombe; OÏSEAU DE MINERVE, la chouette. — À VOL D'OÏSEAU, *loc. adv.* en ligne droite.

OÏSEAU, *sm.* instrument dont se servent les maçons pour porter le mortier sur leurs épaules (fig.) : porter l'oiseau.

OÏSEAU-MOUCHE, *sm.* petit oiseau d'Amérique (fig.). — Au pl. des oiseaux-mouches.

OÏSELEUR, *vn.* tendre des filets pour prendre les oiseaux. — *va.* dresser un oiseau.

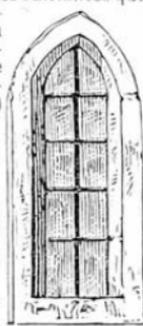
OÏSELET, *sm.* petit oiseau.

OÏSELEUR, *sm.* celui qui fait le métier de prendre des oiseaux.

OÏSELIÈRE, *sm.* celui qui élève et vend des oiseaux.

OÏSELERIE, *sf.* art de prendre et d'élever des oiseaux; lieu où l'on élève des oiseaux.

OÏSEMONT, ch.-l. de c. (Somme), ar-



rondissement d'Amiens. 1 207 habitants.
: **OISEUSEMENT**, *adv.* d'une manière oiseuse.

OISEUX, EUSE, *adj.* (l. *otiosus*), qui ne fait rien : *les gens oiseux*; qui n'est pas utile : *question oiseuse*.

OISIF, IVE, *adj.* (l. *otium*, repos), qui n'a point d'occupation : *homme oisif, vie oisive*; dont on ne fait pas usage : *épée oisive*. — *s.* personne oisive.

OISILLON, *sm.* petit oiseau.

OISIVEMENT, *adv.* d'une manière oisive.

OISIVÉTÉ, *sf.* état, habitude d'une personne qui est oisive.

OISON, *sm.* petit d'une oie. — Fig. idiot, imbécille, sot.

OKHOTSK (MER N°), vaste golfe du Grand Océan boréal. — Ville de la Russie d'Asie, ch.-l. du district du même nom.

OLARGUES, ch.-l. de c. (Hérault), arr. de Saint-Pons. 909 h.

OLAÛS ou **OLAF**, chef suédois qui, le premier, prit le titre de roi (1001-1026); il embrassa le christianisme.

OLAÛS I^{er}, roi de Danemark (803-814). — **OLAÛS II** (1086-1095).

OLAÛS I^{er}, roi de Norvège (995-1000), embrassa le christianisme; ne put défendre son pays contre la Suède et le Danemark, et se précipita dans la mer. — **OLAÛS II** (1017-1031), fut renversé du trône par Canut le Grand. — **OLAÛS III** (1069-1093). — **OLAÛS IV** (1103-1116). — **OLAÛS V**, roi de Danemark (1376) et de Norvège (1380); sa mère, Marguerite de Waldeemar, lui succéda (1387).

OLDENBOURG (GRAND-DUCHÉ N°), enclavé dans le Hanovre, 373 739 h. Capit. *Oldenbourg*. 25 472 h., fait partie de l'empire d'Allemagne.

OLÉACÉES, *sf. pl.* (l. *oleaceus*), famille de plantes dont l'olivier est le type.

OLÉAGINEUX, EUSE, *adj.* (l. *oleaginosus*), dont on peut tirer de l'huile : *les olives, les noix sont des fruits oléagineux*; qui est de la nature de l'huile : *matières oléagineuses*.

OLÉANDRE, *sm.* laurier-rose.

OLÉINE, *sf.* (l. *oleum*, huile), un des principes des huiles grasses et des graisses solides.

OLÉIQUE, *adj.* 2 g. se dit d'un acide produit par la saponification de l'oléine.

OLÉRON, île de France dans l'Océan, 16 656 h. Ch.-l. *Saint-Pierre-d'Oléron*. Fait partie du départ. de la Charente-Inférieure.

OLETTA, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Bastia. 1 194 h.

OLETTE, ch.-l. de c. (Pyrénées-Orient.), arr. de Prades. 935 h.

OLFACTIF, IVE, *adj.* (l. *olfacere*, flairer), qui a rapport à l'odorat : *nerf olfactif*.

: **OLFACTION**, *sf.* exercice actif du sens de l'odorat.

OLIBAN, *sm.* le premier encens qui découle de l'arbre, appelé aussi *encens mâle*.

OLIBRIUS, emp. d'Occident (472), détrôné au bout de 3 mois à cause de son incapacité. — *sm.* homme qui fait le méchant, le brave, l'entendu : *c'est un olibrius*.

OLIFANT, *sm.* (de l'anc. français *olifant*, ivoire), petit cor d'ivoire dont se servaient les chevaliers au moyen âge.

OLIGARCHE, *sf.* (g. *oligarchia*), gouver-

nement où l'autorité est entre les mains d'un petit nombre de personnes.

OLIGARCHIQUE, *adj.* 2 g. (g. *oligarchicos*), qui appartient à l'oligarchie.

OLIM, *sm. pl.* (m. lat. *autrefois*), anc. registres du parlement : *consulter les olim*.

OLINDE, *sf.* lame d'épée très fine, qui venait, dit-on, d'Olinde, ville du Brésil.

OLIVARE, *adj.* 2 g. (l. *olivarius*), qui ressemble à une olive.

OLIVAISON, *sf.* temps où l'on récolte les olives; la récolte même.

OLIVARÈS (GUSMAN, comte N°), ministre de Philippe IV, roi d'Espagne; succomba dans sa lutte contre Richelieu (1587-1613).

OLIVÂTRE, *adj.* 2 g. qui est couleur d'olive : *teint olivâtre*.

OLIVE, *sf.* (l. *oliva*), sorte de fruit à noyau dont on tire de l'huile; olivier : *un rameau d'olive*; ornement oblong et arrondi en forme d'olive. — **COULEUR D'OLIVE** ou **COULEUR OLIVE**, couleur verdâtre.

OLIVET (abbé N°), littérateur et grammairien, membre de l'Académie française (1682-1768).

OLIVÈTE, *sf.* syn. d'*avillette*.

: **OLIVETTE**, *sf.* lieu planté d'oliviers.

OLIVETTES, *sf. pl.* danse des Provençaux après la récolte des olives.

OLIVIER, *sm.*

arbre qui porte

les olives (fig.);

l'olivier est le

symbole de la

paix.

OLIVIERS

(mont des), près

de Jérusalem, où

Jésus pria la

veille de sa

mort.

OLLAIRE, *adj.*

f. **PIERRE OLLAIRE**,

Pierre facile

à tailler et qui

sert à faire des

pot.

OLLA-PODRIDA, *sf.* mets espagnol. Voy.

OLLE. — : Fig. mélange sans liaison.

OLLERGUES, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme),

arr. d'Ambert. 1769 h.

OLLIULES, ch.-l. de c. (Var), arr. de

Toulon. 3 966 h.

OLLIVIER (EMILE), né en 1825, orateur de

l'opposition, puis chef du cabinet du 2 jan-

vier 1870, sous lequel la France déclara la

guerre à la Prusse, membre de l'Académie

française.

OLMETO, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Sar-

tène. 2 068 h.

OLMI-CAPPELLA, ch.-l. de c. (Corse),

arr. de Calvi. 936 h.

OLMÛTZ, ville d'Autriche, ancienne capi-

itale de la Moravie. 16 000 h.

OLOGRAPHE, *adj.* 2 g. (g. *olos*, entier;

graphô, j'écris), qui est écrit entièrement

de la main de l'auteur : *testament olographe*.

OLONZAC, ch.-l. de c. (Hérault), arr. de

Saint-Pons. 2 110 h.

OLORON-SAINTE-MARIE, ch.-l. d'arr.

(Basses-Pyrénées), à 851 kil. de Paris et à

35 de Pau. 9 078 h.

OLYMPÉ, *sm.* montagne entre la Thessalie

et la Macédoine, au sommet de laquelle



les anciens plaçaient le séjour des dieux.

OLYMPIADE, *sf.* chez les Grecs, période de quatre années qui s'écoulait entre deux célébrations des jeux Olympiques. La 1^{re} olympiade correspond à l'an 776 av. J.-C.

OLYMPIAS, femme de Philippe, roi de Macédoine, et mère d'Alexandre le Grand; m. 317 av. J.-C.

OLYMPIE, lieu voisin de Pise, en Elide, illustré par les jeux qu'on y célébrait tous les quatre ans.

OLYMPIEN, IENNE, *adj.* un des surnoms de Jupiter et de Junon : *Jupiter Olympien*; — : se dit aussi des douze divinités principales de l'Olympe, savoir : Jupiter, Mars, Neptune, Pluton, Vulcain, Apollon, Junon, Vesta, Minerve, Cérès, Diane et Vénus : *les dieux olympiens*. — : Fig. majestueux : *front olympien*.

OLYMPIQUE, *adj.* 2 *g.* se dit des jeux célébrés tous les quatre ans à Olympie : *jeux Olympiques*, et de la couronne décernée aux vainqueurs : *couronne olympique*.

OLYNTHÉ, ville de la Chalcédoine, fut réunie à la Macédoine par Philippe II, père d'Alexandre, en 338 av. J.-C.

OLYNTHEIN, IENNE, *adj.* et *s.* habitant d'Olynthe; qui appartient à cette ville. — **OLYNTHEINES**, *sf. pl.* discours de Démosthène pour engager les Athéniens à secourir Olynthe, assiégée par Philippe.

OMAN, région et Etat du S.-E. de l'Arabie, cap. *Mascate*. — **MER D'OMAN**, partie de la mer des Indes qui baigne les côtes de l'Arabie.

OMAR, l'un des apôtres de Mahomet, succéda comme calife à Abou-Bekr en 634.

OMBELLE, *sf.* (l. *umbella*, parasol), réunion de rameaux qui, partant de l'extrémité d'une tige, s'évasent comme les rayons d'un parasol (*bot.*).

OMBELLIFÈRE, *adj.* 2 *g.* et *sf.* se dit des plantes qui portent des ombelles : la famille des *ombellifères*.

OMBILIC, *sm.* (*umbilicus*), nombril; petite cavité dans certains fruits (*bot.*).

OMBILICAL, ALE, *adj.* qui appartient à l'ombilic : *vaisseau ombilical*.

OMBILIQUE, ÉE, *adj.* qui est pourvu d'un ombilic (*bot.*).

OMBRAGE, *sm.* réunion de branches et de feuilles qui produisent de l'ombre. — Fig. défiance, soupçon : *prendre de l'ombrage*. — **PORTER OMBRAGE**, inquiéter.

OMBRAGÉ, ÉE, *adj.* couvert d'ombrage.

OMBRAGER, *va.* faire ou donner de l'ombre. — Fig. couvrir, surmonter : *les lauriers ombragent son front* (c. abrégé).

OMBRAGEUX, EUSE, *adj.* se dit des animaux sujets à la peur quand ils voient leur ombre : *cheval ombrageux*. — Fig. soupçonneux, défiant : *caractère ombrageux*.

OMBRE, *sf.* (l. *umbra*), obscurité produite par un corps opaque qui intercepte la lumière : *l'ombre de la montagne couvre la vallée*; ombrage produit par les arbres, par la feuillée : *se promener à l'ombre*; image des corps qui projettent l'ombre. — Fig. légère apparence : *n'avoir pas l'ombre du bon sens*; obscurité, retraite : *passer sa vie dans l'ombre*; selon les anciens, apparence du corps séparée de l'âme : *voir l'ombre de César*; se dit d'une personne, d'une chose qui a perdu sa splendeur, son ancienne prospérité : *il n'est plus que l'ombre de lui-même*;

dans un tableau, couleur obscure, teinte sombre : *ménager les ombres*. — Fig. sous l'ombre, sous ombre de, *loc. prép.* sous apparence, sous prétexte de; à l'ombre de, *loc. prép.* sous la protection, à la faveur de.

OMBRE ou TERRE D'OMBRE, *sf.* ocre bitumineuse qu'on emploie en peinture pour rendre les tons sombres.

OMBRELLE, *sf.* petit parasol (*fig.*).

OMBRER, va. (l. *umbare*), mettre des ombres à un tableau, à un dessin.

OMBREUX, EUSE, *adj.* (l. *umbrosus*), qui donne de l'ombre : *bois ombrageux*; qui est couvert d'ombre : *vallée ombrageuse*.

OMBRIE, contrée de l'Italie ancienne, entre l'Etrurie et le Picenum.

OMBRIEN, IENNE, *adj.* et *s.* habitant de l'Ombrie; on dit aussi *Ombre*.

OMÉARA, médecin irlandais attaché par l'Angleterre au service de Napoléon I^{er} durant son exil à Ste-Hélène (1770-1836).

OMÉGA, *sm.* dernière lettre de l'alphabet grec. Voy. *ALPHA*.

OMLETTE, *sf.* œufs battus et cuits dans la poêle avec du beurre.

OMER (SAINT-), ch.-l. d'arr. (Pas-de-Calais), à 285 kil. de Paris et à 93 d'Arras, 20867 h. Patrie de Suger.

OMESSA, ch.-l. de cant. (Corse), arr. de Corte, 838 h.

OMETTRE, va. (l. *omittere*), manquer à faire ou à dire ce qu'on devait faire ou dire : *il a omis deux mots dans sa composition* (c. *mettre*).

OMISSION, sf. (l. *omissio*), action d'omettre, oubli; chose omise : *suppléer aux omissions*. — PÉCHÉ D'OMISSION, qui consiste à ne pas faire ce qui est commandé (théol.).

OMIHADES, dynastie arabe qui régna à Damas de 661 à 750, et en Espagne, à Cordoue, de 756 à 1031.

OMNIBUS [om-ni-buss], *sm.* (mot lat. *pour tous*), voiture publique qui parcourt une ville et sa banlieue, et où chacun peut monter moyennant une rétribution modique.

OMNIPOTENCE, sf. (l. *omnipotentia*), toute-puissance : *l'omnipotence de Dieu*; faculté de décider souverainement en certaines matières : *l'omnipotence du jury*.

OMNIPOTENT, ENTE, *adj.* (l. *omnipotens*), tout-puissant.

OMNISCIENCE, sf. (l. *omnis*, tout; *scientia*, science), science infinie de Dieu (théol.).

OMNIVORE, adj. 2 *g.* (l. *omnivorus*, qui mange de tout), se dit des animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux : *l'homme est omnivore*.

OMONT, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. de Mézières, 391 h.

OMOPLATE, sf. (g. *ômoplatê*), os large, mince et triangulaire situé à la partie postérieure de l'épaule; plat de l'épaule (fam.).

OMPHALE, reine de Lydie (Asie Mineure); Hercule fut épris de sa beauté (myth.).



ON (l. *homo*, homme), *pron. indéf.* qui indique vaguement une ou plusieurs personnes : *on dit*. — *sm.* UN ON DIT, LES ON DIT, simples rapports, bruits vagues.

ONAGRE, *sm.* (g. *onagros*), âne sauvage; anc. machine de guerre servant à lancer des pierres. — *sf.* plante qui donne une jolie fleur; cette fleur même.

ONC ou **ONQUES**, *adv.* (l. *unquam*), jamais : *je ne vis onc un enfant si méchant* (vx).

ONCE, *sf.* (l. *uncia*), ancien poids qui était la 12^e partie de la livre romaine et la 16^e partie de notre livre. — *Fig.* petite quantité : *n'avoir pas une once de bon sens*. — *ONCE* d'or, monnaie courante dans certains pays; elle vaut en Espagne 85 fr.; au Mexique, 86 fr.; à la Havane, 92 fr., etc.

ONCE, *sf.* espèce de petite panthère (*fig.*).

ONCIALE, *adj.* et *sf.* (l. *uncialis*), se dit des grandes lettres dont on se servait pour les inscriptions et les épitaphes (antiq.).

ONCLE, *sm.* (l. *avunculus*), frère du père ou de la mère par rapport à un enfant. — *ONCLE* à LA MODE DE BRETAGNE, le cousin germain du père ou de la mère.

ONCTION, *sf.* (l. *unctio*), action d'oindre; action d'oindre avec des huiles saintes. — *Fig.* mouvements de grâce; ce qui touche le cœur et porte à la dévotion.

ONCTUEUSEMENT, *adv.* avec onction.

ONCTUEUX, **EUSE**, *adj.* qui est d'une substance grasse et huileuse. — *Fig.* qui a de l'onction; *prédicateur*, *sermon onctueux*.

ONCTUOSITÉ, *sf.* qualité de ce qui est onctueux.

ONDE, *sf.* (l. *unda*), soulèvement de l'eau agitée; l'eau en général; la mer. — *Fig.* au pl. ce qui ressemble à des ondes : *des cheveux en ondes*; ondulations : *ondes sonores*, *lumineuses* (phys.).

ONDÉ, **ÉE**, *adj.* qui offre des dessins en forme d'ondes : *stoffe ondée*.

ONDÉE, *sf.* pluie abondante qui vient tout à coup et qui dure peu.

ONDIN, **INE**, *s.* se dit de prétendus génies qui habitent les eaux.

ONDIOIEMENT, *sm.* action d'ondoyer; *fondoiment des blés*; baptême conféré en cas de nécessité, sans les cérémonies de l'Église.

ONDOYANT, **ANTE**, *adj.* qui ondoie, qui se meut en ondes : *flammes ondoyantes*; se dit en peinture, des lignes, des contours, des draperies. — *Fig.* mobile, incertain : *caractère ondoyant*.

ONDOYER, *va.* se soulever en ondes : *les moissons ondoient comme le flots*. — *va.* baptiser par ondolement (c. *aboyer*).

ONDULANT, **ANTE**, *adj.* qui ondule.

ONDULATION, *sf.* mouvement d'un liquide qui s'élève et s'abaisse alternativement; mouvement semblable à celui des ondes : *les ondulations du blé*, *du terrain*, *d'une draperie*.

ONDULATOIRE, *adj.* 2 g. qui ressemble aux ondulations : *mouvement ondulateur*.

ONDULE, **ÉE**, *adj.* (l. *undulatus*), dont la

surface présente des ondulations : *une étoffe ondulée*.

ONDULER, *va.* avoir un mouvement d'ondulation : *le vent fait onduler l'eau du lac*.

ONDULEUX, **EUSE**, *adj.* qui forme des ondulations, des sinuosités : *replis onduleux*.

ONÉGA, fleuve de la Russie d'Europe, se jette dans la mer Blanche. — Lac du même nom entre le lac Ladoga et la mer Blanche.

ONÉRAIRE, *adj.* 2 g. (l. *onerarius*), qui a le soin et la charge d'une chose : *tuteur onéraire*.

ONÉREUSEMENT, *adv.* d'une manière onéreuse.

ONÉREUX, **EUSE**, *adj.* (l. *onerosus*), qui est à charge, qui est incommode : *condition onéreuse*.

ONÉSIME (SAINT), disciple de saint Paul; martyrisé en 95.

ONGLADE, *sf.* ongle entré dans la chair.

ONGLE, *sm.* (l. *ungula*), lame dure et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts (*fig.*); griffes de plusieurs animaux; sabot du cheval. — *Fig.* DONNER SUR LES ONGLES, châtier, réprimander — SAVOIR UNE CHOSE SUR L'ONGLE, la savoir parfaitement.

ONGLÉE, *sf.* engourdissement au bout des doigts causé par un grand froid.

ONGLET, *sm.* bande de papier pour coller des cartes, des gravures dans un livre; feuillet que l'on ajoute à un volume, que l'on substitue à des pages fautives; extrémité d'une planche, d'une moule, qui forme un angle de 45 degrés au lieu d'être terminée à angle droit; petite bande de parchemin que l'on colle par une des extrémités à la marge d'un livre, d'un registre; partie inférieure du pétale (bot.).

ONGLET, *sm.* et **ONGLETTE**, *sf.* échancrure sur le plat d'une règle; petit burin plat pour graver ou ciseler.

ONGUENT [on-gan], *sm.* (l. *unguentum*), médicament qu'on applique extérieurement pour guérir les plaies, etc. — Se disait autrefois des essences dont on se parfumait.

ONGICULE, **ÉE** [on-gui-cule], *adj.* se dit des animaux qui ont un ongle à chaque doigt (zool.), et des pétales pourvus d'onglets très apparents (bot.).

ONGULÉ, **ÉE**, *adj.* (l. *ungulatus*), se dit des animaux dont le pied se termine par un sabot (zool.).

ONIAS, nom de quatre grands prêtres des Juifs.

ONIROCRITIE [o-ni-ro-cri-ci], *sf.* (g. *oneirocrita*), art d'interpréter les songes.

ONIROMANCHE ou **ONIROMANCE**, *sf.* (g. *oneiros*, songe; *mantia*, divination), prétendue divination par les songes.

ONOCROTALE, *sm.* (g. *onocrotalos*), espèce de pélican.

ONOMATOPEE, *sf.* (g. *onomatopœia*), formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie; ex. : *trictac*, *glouglou*; les mots imitatifs eux-mêmes.

ONQUES, *adv.* voy. *onc*.

ONTARIO (LAC), situé dans l'Amérique du Nord, entre les États-Unis et le Canada.

ONTOLOGIE, *sf.* (g. *on*, l'être; *logos*, traité), science de l'être en général; traité sur cette matière (phil.).

ONTOLOGIQUE, *adj.* 2 g. qui a rap-



port à l'ontologie : *études ontologiques*.
ONTOLOGISTE, *sm.* celui qui s'adonne à l'ontologie.

ONYX, *sm.* (m. grec), agate très fine.
ONZE, *adj. num. 2 g.* (l. *undecim*), nombre qui contient dix et un; s'emploie pour onzième. — *sm.* le nombre, le chiffre onze; le onzième jour du mois.

ONZIÈME, *adj. num. ord. 2 g.* nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième. — *sm.* onzième partie d'un tout.

ONZIÈMEMENT, *adv.* en onzième lieu.
OOLITHE, *sm.* (g. *ōon*, œuf; *lithos*, pierre), pierre composée de petits grains de la grosseur des œufs de poisson.

OOLITHIQUE, *adj. 2 g.* qui contient des oolithes.

OPACITÉ, *sf.* qualité de ce qui est opaque, imperméable aux rayons de la lumière.

OPALE, *sf.* (l. *opalus*), pierre précieuse de couleur laiteuse, à reflets changeants.

OPAQUE, *adj. 2 g.* (l. *opacus*), qui n'est point transparent, qui ne laisse pas passer la lumière : *la terre est opaque*.

OPÉRA, *sm.* (m. ital. *œuvre*), poème dramatique mis en musique : *les opéras de Mozart*; théâtre où se jouent les opéras : *la salle de l'Opéra, le Grand Opéra*.

OPÉRA-COMIQUE, *sm.* drame mixte qui tient de la comédie et de l'opéra : *les opéras-comiques d'Auber*; théâtre où ce drame se représente : *aller à l'Opéra-Comique*.

OPÉRATEUR, **TRICE**, celui, celle qui fait une opération de chirurgie, des expériences de chimie : *un habile opérateur*; charlatan qui débite ses brogues.

OPÉRATION, *sf.* (l. *operatio*), action d'une puissance, d'une faculté qui produit un effet : *les opérations de la nature*; action méthodique d'un chirurgien sur le corps : *faire une cruelle opération*; calcul : *opération d'arithmétique*; action qui suppose un plan, des combinaisons : *les opérations du commerce*. — **OPÉRATION CHIMIQUE**, moyens employés pour analyser un corps, déterminer ses propriétés; **OPÉRATIONS MILITAIRES**, mouvements des armées.

OPÉRATOIRE, *adj. 2 g.* qui a rapport aux opérations : *médecine opératoire*.

OPÉRCULE, *sm.* (l. *operculum*), petit couvercle; se dit de l'appareil qui recouvre et protège un orifice, un organe (hist. nat.).

OPÉRCULÉ, **ÉE**, *adj.* qui est muni d'un opércule : *coquillage opérculé*.

OPÉRER, *va.* (*operari*), produire un effet : *la science opère des prodiges*; faire une opération de chimie, de chirurgie, d'arithmétique. — *vn.* se dit de l'effet que produit une substance : *le médicament opère*. — **S'OPÉRER**, *vpr.* être opéré : *la cristallisation s'opère*. — **ÊTRE OPÉRÉ**, se faire opérer, subir une opération (e. accéléder).

OPÉRETTE, *sf.* petit opéra-comique.

OPES, *sm. pl.* (g. *opē*, trou), trou destiné à recevoir les poutres, les solives (archit.).

OPHICLÉDE, *sm.* (g. *ophis*, serpent; *cleis*, clef), instrument à vent en cuivre avec des clefs (fig.) : *un ophicléde*.

OPHIDIEN, **DIENNE**, *adj.* (g. *ophis*, serpent), qui ressemble au serpent. — *sm. pl.*

ordre de reptiles comprenant les serpents.

OPHIOGLOSSÉ, *sf.* genre de fougères.
OPHIOLOGIE, *sf.* (g. *ophis*, serpent; *logos*, traité), description des serpents.

OPHIR (PAYS D'), contrée sur les côtes de l'Océan Indien, célèbre dans l'Écriture sainte par ses mines d'or, ses bois précieux, etc. Salomon y envoyait chercher ses trésors.

OPHITE, *adj.* et *sm.* (g. *ophitēs*), se dit d'un marbre à fond vert tacheté de blanc.

OPHTALMIE, *sf.* (g. *ophthalmia*), affection inflammatoire de l'œil.

OPHTALMIQUE, *adj. 2 g.* qui a rapport aux yeux : *nerf ophtalmique*.

OPHTALMOGRAPHIE, *sf.* (g. *ophthalmos*, œil; *graphō*, fig. décrits), description anatomique de l'œil.

OPHTALMOSCOPE, *sm.* (g. *ophthalmos*, œil; *scopēin*, examiner), instrument qui sert à examiner l'intérieur de l'œil.

OPHACÉ, **ÉE**, *adj.* qui contient de l'opium.

OPHAT [o-pi-a], *sm.* électroaire où il entre de l'opium; pâte pour nettoyer les dents.

OPILATIE, **IVE**, *adj.* qui obstrue (méd.).

OPILATION, *sf.* obstruction (méd.).

OPILER, *va.* (l. *opillare*, boucher), obstruer les conduits intérieurs du corps (méd.).

OPIMES, *adj. f. pl.* (l. *opimus*, riche), dépouilles opimes, celles que remportait un général romain qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie.

OPIMIUS (LUCIUS), consul romain (121 av. J.-C.); célèbre par son opposition aux Grecques; il mit à prix la tête de Caius Gracchus.

OPINANT, *sm.* celui qui émet une opinion dans une délibération.

OPINER, *va.* (l. *opinari*), exprimer son opinion sur un sujet mis en délibération.

OPINIÂTRE, *adj. 2 g.* obstiné, entêté; esprit opiniâtre; ou l'on met de la persévérance, de l'acharnement; *combat opiniâtre*; qui résiste aux remèdes : *fièvre opiniâtre*. — *s. 2 g.* personne entêtée.

OPINIÂTÈREMENT, *adv.* avec opiniâtreté : *persister opiniâtrement dans une erreur*; avec fermeté, avec vigueur : *defendre opiniâtrement une ville*.

OPINIÂTREUR, *va.* contredire, contrarier quelqu'un de manière à le rendre opiniâtre; soutenir une chose avec obstination (vx). — **S'OPINIÂTRER**, *vpr.* s'obstiner fortement.

OPINIÂTRETÉ, *sf.* obstination forte : *opiniâtreté extrême*; fermeté, constance : *suivre une entreprise avec opiniâtreté*.

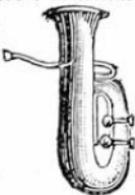
OPINION, *sf.* (l. *opinio*), avis de celui qui opine : *l'opinion de la majorité*; sentiment qu'on se forme des choses : *opinion extravagante*; jugement en bien ou en mal : *il a bonne opinion de lui-même*. — **OPINION PUBLIQUE** ou simpl. **OPINION**, ce que pense le public : *braver l'opinion publique*.

OPISTHODOMOS, *sm.* (g. *opisthodomos*), partie postérieure d'un temple (antiq.).

OPISTHOGRAPHÉ, *adj. 2 g.* (g. *opisthographos*), qui est écrit par derrière. — **FEUILLET OPISTHOGRAPHÉ**, feuillet écrit sur le recto et sur le verso.

OPIMUM [o-pi-oumi], *sm.* (g. *opion*, suc), suc épais des capsules de pavot blanc, qui a une qualité narcotique et soporative.

OPOMACHIE, *sf.* (g. *hoplon*, achète), combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards (antiq.).



OPOSSUM, *sm.* espèce de sarigue particulière à l'Amérique (*fig.*).

OPPIEN, poète grec du 11^e siècle après J.-C., auteur de poèmes sur la Pêche et sur la Chasse.



OPPORTUN, *UNE*, *adj.* (l. *opportuns*), qui est à propos, qui est convenable.

OPPORTUNEMENT, *adv.* à propos. : **OPPORTUNISME**, système politique qui se conforme aux opportunités.

: **OPPORTUNISTE**, *adj.* et *sm.* qui pratique l'opportunisme.

OPPORTUNITÉ, *sf.* qualité de ce qui est opportun ; occasion favorable.

OPPOSABLE, *adj.* 2 *g.* qui peut être mis en face ; qui peut être opposé.

OPPOSANT, *ANTE*, *adj.* et *sm.* qui s'oppose à une sentence, à une vente, etc. (jur.) ; qui s'oppose à une mesure, combat une opinion ; le parti opposant, les opposants.

OPPOSÉ, *ÉE*, *adj.* contraire ; caractères opposés ; placé en regard, vis-à-vis : *la rive opposée*. — *sm.* ce qui est le contraire : *dire tout l'opposé*.

OPPOSER, *va.* (l. *opponere*), placer une chose de manière qu'elle fasse obstacle à une autre : *opposer une batterie à une autre* ; mettre une chose vis-à-vis d'une autre : *opposer un tronc à une cheminée*. — *Fig.* mettre en parallèle : *opposer Démétrius à Cicéron* ; objecter : *opposer de mauvaises raisons*. — *S'OPPOSER*, *cp.* être contraire à : *mettre un empêchement judiciaire à l'exécution d'un acte*.

OPPOSITE, *sm.* l'opposé, le contraire : *ce caractère est l'opposite de l'autre* (peu us.). — à l'**OPPOSITE**, *loc. prep.* et *adv.* vis-à-vis.

OPPOSITION, *sf.* (l. *oppositio*), empêchement, obstacle qu'on met à une chose ; être admis sans opposition ; différence dans la manière d'agir, de penser, d'être : *ils sont toujours en opposition* ; action de se rendre opposant : *former opposition* ; le parti opposé aux idées de la majorité : *les journaux de l'opposition*. — *Figure de rhétorique* par laquelle on réunit deux idées qui semblent contradictoires. Ex. : *défaite triomphante*.

OPPRESSER, *va.* (l. *opprimere*), presser fortement ; gêner la respiration : *la chaleur, le chagrin l'oppressent*.

OPPRESSEUR, *sm.* celui qui opprime. — *adj.* qui opprime : *pouvoir oppresseur*.

OPPRESSIF, *IVE*, *adj.* qui tend, qui sert à opprimer : *loi oppressive*.

OPPRESSION, *sf.* (l. *oppressio*), état de ce qui est opprimé : *oppression de poitrine*. — *Fig.* action d'opprimer, état de ce qui est opprimé : *l'oppression d'un peuple*.

: **OPPRESSIVEMENT**, *adv.* d'une manière oppressive.

: **OPPRIMANT**, *ANTE*, *adj.* qui opprime.

OPPRIMÉ, *ÉE*, *adj.* et *s.* qu'on opprime ; *défendre les opprimés*.

OPPRIMER, *va.* (l. *opprimere*), accabler par violence, par abus d'autorité : *opprimer les faibles*.

OPPROBRE, *sm.* (l. *opprobrium*), ignominie, honte, affront : *être couvert d'opprobre*.

bre. — ÊTRE L'OPPROBRE DE SA FAMILLE, faire honte à sa famille.

OPS, déesse, la même que Cybèle.

OPTATIF, *IVE*, *adj.* qui exprime le souhait : *formule optative*. — *MOOD OPTATIF* ou *simpl. OPTATIF*, mode qui sert à exprimer le souhait dans certaines langues (gram.).

OPTER, *vn.* (l. *optare*), choisir entre plusieurs choses : *opter pour un emploi*.

OPTICIEN, *sm.* celui qui sait et enseigne l'optique ; celui qui construit, qui vend des instruments d'optique.

OPTIME [optimé], *adv.* mot lat. qui signifie très bien (fam.).

OPTIMISME, *sm.* (l. *optimus*, le meilleur), système des philosophes qui soutiennent que tout ce qui existe est le mieux possible ; disposition à voir tout en beau.

OPTIMISTE, *s.* et *adj.* 2 *g.* celui ou celle qui admet l'optimisme ; quiconque voit tout en beau.

OPTION [op-sion], *sf.* (l. *optio*), pouvoir, faculté, action d'opter.

OPTIQUE, *sf.* (g. *opticos*), partie de la physique qui traite de la lumière et des lois de la vision ; perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement : *l'optique du théâtre* ; boîte dans laquelle, par le moyen de miroirs et de verres, les images que l'on regarde paraissent amplifiées. — *adj.* 2 *g.* qui sert à la vue, qui a rapport à la vision : *verres optiques*.

OPULENMENT, *adv.* avec opulence.

OPULENCE, *sf.* abondance de biens, grande richesse : *viere dans l'opulence*.

OPULENT, *ENTE*, *adj.* (l. *opulens*), très riche, qui est dans l'opulence.

OPUNTIA [o-pou-cia], *sm.* le nopal.

OPUSCULE, *sm.* (l. *opusculum*), petit ouvrage de science ou de littérature.

OR, *conj.* (l. *hora*, heure), sert à lier une proposition à une autre et à exhorter : *or éd.*

OR, *sm.* (l. *aurum*), métal jaune, brillant, dont on fait des monnaies et des ouvrages de bijouterie, prend le pluriel pour signifier les différentes couleurs de l'or : *un bijou de deux ors* ; monnaie d'or ; fil d'argent doré (passementerie) ; se dit de diverses compositions où l'entre de l'or ou des substances qui en ont l'apparence. — *Fig.* richesse, opulence : *la soif de l'or* ; couleur de l'or : *l'or des moissons* (poét.). — *Fig.* *ORON* n'ou, excellent cœur ; *PARLER D'OR*, s'exprimer de la manière la plus convenable ; *ÊTRE COUSU D'OR*, être dans l'opulence ; *FAIRE UN PONT D'OR À QUELQU'UN*, lui offrir de grands avantages ; *ÂGE D'OR*, les premiers temps du monde, où les hommes vivaient dans l'innocence et le bonheur.

ORACLE, *sm.* (l. *oraculum*), réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux : *oracle mensonger* ; la divinité même qui rendait les oracles : *consulter l'oracle*. — *Fig.* vérités énoncées dans l'Écriture sainte ou déclarées par l'Église : *les oracles des prophètes* ; arrêt : *les oracles de la justice*. — *Fig.* décision d'une personne qui fait autorité ; cette personne elle-même : *c'est l'oracle de son pays*.

ORADOUR-SUR-VAIRES, *ch.-l.* de c. (Hte-Vienne), arr. de Rochecouart, 3 293 h.

ORAGE, *sm.* (l. *aura*, vent), tempête, grosse pluie ordinairement accompagnée de vent, d'éclairs et de tonnerre. — *Fig.*

malheur dont on est menacé ou qui vous accable : *detourner l'orage*; tumulte du monde : *se dérober aux orages*; agitation, trouble : *les orages des passions*; reproches, mauvaise humeur : *laisser passer l'orage*.

ORAGEUSEMENT, *adv.* d'une manière orageuse.

ORAGEUX, EUSE, *adj.* qui cause de l'orage, qui menace d'orage : *vent orageux*; sujet aux orages; troublé par l'orage. — Fig. troublé, agité : *vie orageuse*.

ORAISON, *sf.* (l. *oratio*), assemblage de mots formant un sens complet et construit d'après les règles de la grammaire : *oraison claire*; ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public : *oraison funèbre*; prière à Dieu ou aux saints : *dire ses oraisons*. — **ORAISON DOMINICALE**, le Pater.

ORAL, ALE, *adj.* (l. *oralis*), qui passe de bouche en bouche : *tradition orale*; qui est dit de vive voix : *enseignement oral*; qui consiste en interrogations : *examen oral*.

ORAN, ville maritime de l'Algérie, ch.-l. du dép. d'Oran; prise par les Français en 1831; Le dép. a 1 107 333 h.

ORANGE, *sf.* (arabe *nāranj*), fruit de l'oranger (*fig.*); s'est dit anciennement pour l'oranger même, d'où : *fleur d'orange*. — *adj. inc.* la couleur d'orange : *un ruban orange*.

ORANGE (PRINCIPAUTÉ D'), enclavée dans le comtat Venaissin, fut réunie à la France par Louis XIV en 1702. Depuis 1789, le pays fait partie du départ. de Vaucluse.

ORANGE, ch.-l. d'arr. (Vaucluse), a 715 k. de Paris et à 28 d'Avignon. 10 096 h.

ORANGE ou GARIEP, fleuve de l'Afrique australe. Cours. 2 000 kil.

ORANGE, ancienne république de l'Afrique australe, 207 500 h. Cap. *Bloemfontein*. À l'Angleterre.

ORANGÉ, ÉE, *adj.* qui est de la couleur d'orange. — *sm.* la couleur d'orange.

ORANGEADE, *sf.* boisson faite avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau.

ORANGÉAT, *sm.* confiture sèche faite d'écorce d'orange; dragées d'écorce d'orange.

ORANGER, *sm.* arbre toujours vert qui porte des oranges (*fig.*).

ORANGER ÈRE, *s. ce.* lui, celle qui vend des oranges.

ORANGERIE, *sf.* serre où l'on met les orangers pendant l'hiver; partie d'un jardin où les orangers sont placés pendant l'été.

ORANGISTES, nom que les catholiques d'Irlande, fidèles à la cause de Jacques II, donnerent, en 1689, aux protestants, partisans de Guillaume III d'Orange.

ORANG-OUTANG, *sm.* (m. malais *orang*, homme; *outang*, forêt), espèce de singe sans queue, qui se rapproche le plus de l'homme par la conformation. — *Au pl.* des oranges-outangs.

ORATEUR, *sm.* (l. *orator*), celui qui compose, qui prononce des discours. — **ORATEUR SACRÉ**, auteur de sermons, d'oraisons funèbres.

ORATOIRE, *adj.* 2 g. (l. *oratorius*), qui est propre au discours ou à l'orateur : *art oratoire*. — *sm.* petite chambre destinée à la prière. — **PÈRES DE L'ORATOIRE** ou **ORA-**

TORIENS, membres d'une congrégation fondée en France pour l'instruction de la jeunesse par le cardinal de Bérulle, en 1611.

ORATOIREMENT, *adv.* d'une manière oratoire.

ORATOIREX. Voy. **ORATOIRE (PÈRES DE L')**. **ORATORIO**, *sm.* (m. ital.), morceau de musique religieuse avec chœurs et chants qu'on exécute à grand orchestre. — *Au pl.* des oratorios.

ORBE, *sm.* (l. *orbis*, cercle), espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours.

ORBE, *adj.* 2 g. (l. *orbis*), corps orbe, coup qui fait une grande meurtrissure, sans entamer la chair (chir.).

ORBEC, ch.-l. de c. (Galvados), arr. de Lisieux. 3 600 h.

ORBICULAIRE, *adj.* 2 g. (l. *orbicularis*), qui est rond, qui va en rond.

ORBICULAIREMENT, *adv.* en rond.

ORBIGNY (D'), ALCEDE (1802-1857) et CHARLES (1806-1876), naturalistes français.

ORBITAIRE, *adj.* 2 g. qui a rapport à l'orbite de l'œil : *nerfs orbitaires* (anat.).

ORBITE, *sf.* selon quelques-uns, *sm.* (l. *orbita*), chemin que décrit une planète autour du soleil; cavité dans laquelle l'œil est placé.

ORCADES (DES), groupe d'îles séparé de l'Écosse par le détroit de *Pentland*.

ORCANÈTE, *sf.* plante dont la racine fournit une teinture rouge.

ORCHÉTIQUE, *sf.* l'art de la danse et de la pantomime chez les anciens (antiq.).

ORCHESTRATION [or-kes-tra-si-on], *sf.* manière dont les parties d'un orchestre sont combinées entre elles.

ORCHESTRÉ [or-kes-tré], *sm.* (g. *orchestra*), chez les Grecs, lieu du théâtre où l'on dansait; chez les Romains, places au théâtre, réservées aux sénateurs, aux vestales; chez nous, lieu où l'on place les musiciens dans un concert, dans une salle de théâtre; ensemble des musiciens; places, au théâtre, situées entre les musiciens et la parterre.

ORCHESTRER [or-kes-tré], *va.* arranger pour l'orchestre une composition musicale.

ORCHIDÉES [or-ki-dée], *sf. pl.* famille de plantes tuberculeuses, dont l'orchis est le type; s'emploie aussi au sing. : *une belle orchidée*.

ORCHIES, ch.-l. de c. (Nord), arr. de Douai. 4 137 h.

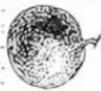
ORCHIS [or-kiss], *sm.* (mot gr.), plante à racines tuberculeuses (*fig.*) (bot.).

ORCHOMÈNE [or-ko-mène], anc. ville de Bœotie ou Sylla défit Archélaus, général de Mithridate (87 av. J.-C.).

ORCIÈRES, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arrond. d'Embrun. 1 101 h.

ORD, ORDE, *adj.* (l. *horridus*, horrible), vilain, sale (vx).

ORDALIE, *sf.* (anglo-sax. *ordal*, jugement), se dit des épreuves juridiques usitées dans le moyen âge, sous le nom de



jugement de Dieu : *l'ordalie du fer chaud*.

ORDINAIRE, *adj.* 2 g. (l. *ordinarius*), qui a coutume de se faire, qui arrive communément : *s'en tenir aux usages ordinaires*; dont on se sert habituellement : *vin ordinaire*; qui est en exercice toute l'année : *médecin, juge ordinaire*; commun, vulgaire : *homme ordinaire*. — *sm.* ce qui se fait ou ce qui est habituellement : *c'est son ordinaire*; ce qu'on a coutume de servir pour le repas : *un modeste ordinaire*; l'évêque du diocèse où l'on réside : *se pourvoir devant l'ordinaire*. — ORDINAIRE DE LA MESSE, les prêtres qui se disent tous les jours à la messe. — À L'ORDINAIRE, *loc. adv.* suivant la manière accoutumée; d'ORDINAIRE, *loc. adv.* habituellement.

ORDINAIRE, *adv.* le plus souvent.

ORDINAL, *adj. m.* (l. *ordinalis*), qui détermine le rang : *premier, dixième, etc.*, sont des adjectifs *ordinaux*.

ORDINAND, *sm.* (l. *ordinandus*, qui doit être ordonné), celui qui se présente à l'évêque pour être promu aux ordres sacrés.

ORDINANT, *sm.* (l. *ordinans*), évêque qui confère les ordres sacrés.

ORDINATION, *sf.* (l. *ordinatio* ordre), action de conférer les ordres de l'Eglise.

ORDO, *sm.* (mot lat. *ordre*), livret qui indique aux ecclésiastiques la manière de réciter l'office de chaque jour.

ORDONNANCE, *sf.* disposition, arrangement : *l'ordonnance du festin*; règlement, acte émané de l'autorité : *contrevenir aux ordonnances*; prescription d'un médecin; militaire placé près d'un officier supérieur pour porter ses ordres; mandement à un trésorier de payer une certaine somme : *contrôler une ordonnance*. — HABIT D'ORDONNANCE, habit d'uniforme.

ORDONNANCEMENT, *sm.* action d'ordonner un paiement.

ORDONNANCER, *va.* donner un ordre pour payer (c. agacer).

ORDONNATEUR, *sm.* celui qui ordonne, qui dispose : *l'ordonnateur d'une fête*; celui qui a le droit d'ordonner des paiements : *le ministre est l'ordonnateur des dépenses*. — *adj.* COMMISSAIRE ORDONNATEUR, fonctionnaire qui ordonnance les dépenses de l'armée, de la marine.

ORDONNÉ, *ÉÉ*, *adj.* mis en ordre, disposé : *l'armée bien ordonnée*.

ORDONNÉE, *sf.* ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe (géom.) (fig.).

ORDONNER, *va.* (l. *ordinare*), ranger, disposer, mettre en ordre : *ordonner une fête*; commander : *ordonner la mise en liberté d'un prisonnier*; prescrire : *le médecin ordonne une saignée*; conférer les ordres de l'Eglise : *ordonner un prêtre*. — *vn.* ORDONNER DE QUELQUE CHOSE, en disposer.

ORDRE, *sm.* (l. *ordo*), arrangement, disposition des choses selon le rang, la place qui leur convient : *suivre l'ordre alphabétique*; tranquillité, police, discipline : *maintenir l'ordre*; régularité, économie : *mettre de l'ordre dans les finances*; loi, règle éta-

blie par la nature, l'autorité, l'usage : *ce que vous faites est dans l'ordre*; classe d'un État, d'une corporation : *l'ordre des patriciens, de la noblesse*; rang qu'occupent entre eux les esprits, les ouvrages : *talent de premier ordre*; compagnie dont les membres font vœu de vivre sous de certaines règles : *ordre des hospitaliers*; commandement émané d'une autorité supérieure : *recevoir un ordre*; décoration, marque distinctive d'un ordre de chevalerie : *l'ordre de la Légion d'honneur*; sacrement qui confère le pouvoir de remplir les fonctions ecclésiastiques; grande division dans la classification des animaux, des végétaux, etc. : *les règnes se divisent en classes, les classes en ordres* (hist. nat.); style ou genre d'architecture : *il y a cinq ordres d'architecture*. — MOT D'ORDRE, mot des gens de guerre pour se reconnaître; BILLET À ORDRE, billet payable à la personne à l'ordre de laquelle il a été souscrit. — ORDRE DE BATAILLE, disposition selon laquelle une armée doit être rangée pour marcher ou pour combattre. — ORDRE DU JOUR, se dit dans les assemblées délibérantes, du travail dont on doit s'occuper dans la journée.

ORDURE, *sf.* (vx fr. *ord, sale*), excréments, impureté du corps; immondices, balayures, etc. — Fig. écrits, actions, paroles deshonnêtes.

ORDURIER, IÈRE, *adj.* qui se plaît à dire, à écrire des choses deshonnêtes; qui contient des choses obscènes.

ORÉADE, *sf.* (g. *oreas*), nymphe, divinité des montagnes (myth).

ORÉE, *sf.* (l. *ora, bord*), bord, lisière d'un bois (vx).

ORÉON ou **COLUMBIA**, fleuve des États-Unis, se jette dans l'océan Pacifique; il arrose la Colombie anglaise et les États de l'Orégon, capit. Salem, et de Washington, capit. Olympia.

OREILLARD, ARDE, *adj.* qui a des oreilles longues et pendantes qu'il remue en marchant : *cheval oreillard*. — *z sm.* espèce de chauve-souris.

OREILLE, *sf.* (l. *auricula*), organe de l'ouïe; cartilage qui l'entoure; le sens qui perçoit les sons : *avoir l'oreille fine*. — Fig. se dit de tout ce qui a quelque ressemblance avec la forme de l'oreille : *les oreilles d'une ecuelle*; partie saillante de certaines pièces; pli qu'on fait à un feuillet de livre. — AVOIR L'OREILLE DE QUELQU'UN, en être écouté favorablement; DORMIR SUR LES DEUX OREILLES, être tranquille sur l'issue d'une affaire; FAIRE LA SOURDE OREILLE, ne tenir aucun compte de ce qu'on vous dit; OUVRIR L'OREILLE, écouter attentivement; AVOIR L'OREILLE BASSE, être humilié; être fatigué.

OREILLE - D'OURS, *sf.* sorte de primevère (fig.) (bot.).

OREILLE-DE-SOURIS, *sf.* petite plante à fleurs bleues, appelée aussi *myosotis*.



OREILLER, *sm.* sorte de coussin pour soutenir la tête quand on est couché (*fig.*).



OREILLETTE, *sf.* cavité du cœur qui reçoit le sang des veines (anat.).

OREILLON, *sm.* : partie d'un casque qui couvrait l'oreille. — *Pl.* inflammation des glandes voisines de l'oreille.

ORÉMUS [o-ré-muss], *sm.* (m. lat. *prions*), prière, oraison : *dire des orémus*.

ORENBOURG, ville forte de la Russie d'Europe, sur l'Oural. 56371 h.

ORENOQUE, grand fleuve de l'Amérique du Sud, se jette dans l'océan Atlantique par de nombreuses embouch. Cours, 2400 kil.

ORÉOGRAPHIE, *voy.* OROGRAPHIE.

ORES ou **ORS**, *adv.* vieille forme de *or* ; ne s'emploie que dans cette loc. *D'ORS ET DÉJÀ*, dès maintenant.

ORISTE, fils d'Agamemnon, roi d'Argos, et de Clytemnestre ; son père ayant été tué par Clytemnestre et Egisthe, il s'enfuit auprès du roi de Phocide où il se lia d'une étroite amitié avec Pylade. De retour en Grèce, il vengea la mort de son père par celle des deux coupables, tua Pyrrhus, roi d'Épire et épousa sa veuve Hermione (1176-1006 av. J.-C.).

ORFA, ville de la Turquie d'Asie ; l'ancienne Edesse. 5500 h.

ORFÈVRE, *sm.* (l. *aurum*, *or* ; *faber*, ouvrier), fabricant, marchand de toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent.

ORFÈVRIERIE, *sf.* art, commerce, ouvrages de l'orfèvre.

ORFÈVRI, IE, *adj.* travaillé par l'orfèvre.

ORFRAGE, *sf.* (l. *ossi-fraga*), oiseau de proie (*fig.*), appelé aussi aigle de mer.

ORFROI, *sm.* étoffe tissée de soie (vx) ; parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGANDI, *sm.* mousseline très claire.

ORGANE, *sm.* (g. *organon*), partie du corps organisé qui remplit une fonction utile à la vie : *organe de la nutrition* ; voix : *avoir ton bel organe* ; parties d'une machine. — *Fig.* personne, journal, instrument dont on se sert pour faire une chose, pour déclarer ses volontés : *il est l'organe du prince*.

ORGANEAU, *sm.* anneau de fer auquel on attache un câble (mar.).

ORGANIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à l'or-

ganisation ; qui agit par le moyen des organes : *corps organique* ; qui appartient aux organes : *maladie organique* ; qui est destiné à organiser : *loi organique*. — *Sf.* chez les anciens, partie de la musique qui s'exécute avec les instruments.

ORGANISATEUR, **TRICE**, *adj.* et *s.* qui organise.

ORGANISATION, *sf.* manière dont un corps est organisé : *l'organisation du corps humain*. — *Fig.* constitution d'un État, d'un établissement : *l'organisation de la France*.

ORGANISÉ, **ÉE**, *adj.* qui est composé d'organes : *corps organisés* ; qui a de certaines dispositions, des aptitudes : *tête bien organisée* ; qui a reçu une organisation.

ORGANISER, *va.* donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. — *Fig.* donner à un établissement une forme déterminée, l'asseoir d'après des règles fixes : *organiser une administration* ; disposer, arranger : *organiser un voyage*. — *S'ORGANISER*, *vpr.* être organisé.

ORGANISME, *sm.* ensemble des fonctions qu'exécutent les organes : *l'organisme du corps humain*.

ORGANISTE, *s. 2 g.* celui, celle dont la profession est de toucher de l'orgue.

ORGANSIN, *sm.* sorte de soies torsées qui a passé deux fois par le moulin.

ORGANSINAGE, *sm.* action d'organsiner.

ORGANSINER, *va.* tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin : *l'art d'organsiner*.

ORGE, *sf.* (l. *hordeum*), plante de la famille des graminées (*fig.*) ; son grain. (*Orge* est *masc.* dans ces deux locutions : *orge perle*, *orge monde*). — *Sucré* d'orge, pâte faite avec du sucre fondu dans une légère décoction d'orge.

ORGEAT, *sm.* boisson rafraîchissante faite avec de l'eau, du sucre et des amandes.

ORGELET, *sm.* petite tumeur à la paupière qui a la forme d'un grain d'orge.

ORGELET, *ch.-l.* de c. (Jura), arr. de Lons-le-Saunier. 1490 h.

ORGÈRES, *ch.-l.* de c. (Eure-et-Loir), arr. de Châteaudun. 690 h.

ORGIAQUE, *adj.* 2 g. qui tient de la débauche ; qui a rapport aux orgies ou fêtes de Bacchus (antiq.).

ORGIE, *sf.* (g. *orgia*), débauche de toute sorte, partie, débauche de table. — *Pl.* se disait des fêtes et sacrifices en l'honneur de Bacchus.

ORGON, *ch.-l.* de c. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Arles. 2616 h.

ORGUE, *sm.* **ORGUES**, au pl. *sf.* (g. *organon*, instrument), instrument de musique à vent et à clavier ; lieu élevé où sont placés les orgues dans une église. — *Orgue de Barbarie*, espèce d'orgue portatif à cylindre ; *poins d'orgue*, trait de la partie chantante pendant lequel l'accompagnement est suspendu (mus.).

ORGUEIL [il mouillée], *sm.* opinion trop avantageuse de soi-même : *être bouffi d'or-*



gueil; le premier des sept péchés capitaux; se dit aussi d'un sentiment élevé qui inspire une juste confiance en soi-même.

ORIGUEILLEMENT, *adv.* d'une manière orgueilleuse.

ORIGUEILLEUX, EUSE, *adj.* qui a de l'orgueil; *esprit orgueilleux*; qui est inspiré par l'orgueil; *ton orgueilleux*. — *s.* personne orgueilleuse.

ORICALQUE [o-ri kalk], *sm.* (l. *aurichalcum*), sorte de laiton des anciens.

ORIENT, *sm.* (l. *oriens*), point du ciel où le soleil se lève sur l'horizon; celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe; *de l'orient à l'occident*; Etats de l'Asie orientale; *les peuples d'Orient*. — **EMPIRE, SCHISME D'ORIENT**, *VOY. EMPIRE, SCHISME*.

ORIENTAL, ALE, *adj.* qui est du côté de l'orient; qui appartient à l'Orient; qui croit en Orient, qui vient d'Orient. — **LES ORIENTAUX**, *sm. pl.* les peuples de l'Asie.

ORIENTALISTE, *sm.* celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales.

ORIENTATION, *sf.* art de s'orienter; position relativement au pôle; exposition d'une maison; disposition convenable des voiles et des vergues (mar.).

ORIENTER, *ra.* disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux; *orienter une serre*. — **ORIENTER LES VOILES**, les disposer de manière qu'elles reçoivent le vent. — **S'ORIENTER**, *vpr.* reconnaître le point où est l'orient pour se diriger. — **FIG.** examiner toutes les faces d'une affaire afin qu'elle puisse réussir.

ORIFICE, *sm.* (l. *orificium*), ouverture qui sert d'entrée ou d'issue à un objet quelconque; *l'orifice d'un vase*.

ORIFLAMME, *sf.* (l. *auri flamma*, flamme d'or), bannière de l'abbaye de Saint-Denis, formée d'un étendard de couleur rouge semé de flammes d'or; Louis VI, roi de France, fut le premier qui fit déployer l'oriflamme à la tête de ses armées (1124); elle ne reparut plus après la bataille d'Azincourt (1415).

ORIGAN, *sm.* (g. *origanon*), genre de plantes de la fam. des labiées (bot.).

ORIGÈNE, célèbre Père de l'Eglise grecque; né à Alexandrie en 185. m. en 253.

ORIGINAIRE, *adj.* 2 g. qui tire son origine de; être *originaire de Lyon*; qui vient d'origine; *vice originaire*.

ORIGINAIREMENT, *adv.* primitivement, dans l'origine.

ORIGINAL, ALE, *adj.* (l. *originalis*), qui n'est fait d'après aucun modèle ou qui sert de modèle; *texte original*; qui a de la hardiesse, qui semble nouveau; qui paraît neuf et n'est pas une imitation; *expression originale*; qui travaille, qui compose d'une manière neuve; *auteur original*. — *sm.* manuscrit primitif d'un écrit, d'un acte; ouvrage d'art qui appartient à l'auteur auquel on l'attribue (par opposition à *copie*); personne dont on fait le portrait; *auteur original*; homme singulier, ridicule, bizarre; *fuir les originaux*.

ORIGINAL, *sm.* *VOY. ORIGINAL*.

ORIGINALEMENT, *adv.* d'une manière originale.

ORIGINALITÉ, *sf.* qualité de ce qui est

original; *l'originalité du style*; **bizarrettes**: *son originalité le vend ridicule*.

ORIGINE, *sf.* (l. *origo*), principe, commencement d'une chose; *l'origine du monde*; étymologie; *l'origine d'un mot*; extraction d'une race, d'une nation; *être Français d'origine*. — **DANS L'ORIGINE**, *loc. adv.* originairement; **DES L'ORIGINE**, *loc. adv.* dès le principe.

ORIGINEL, ELLE, *adj.* (l. *originalis*), qui vient de l'origine, qui remonte à l'origine; *conserver sa couleur originelle*. — **PÉCHÉ ORIGINEL**, péché contracté par tous les hommes en la personne d'Adam.

ORIGINELEMENT, *adv.* des l'origine, dans l'origine.

ORIGNAL ou **ORIGNAL**, *sm.* élan du Canada. — *Pl.* des originaux.

ORILLARD, ARDE, *adj.* *VOY. OREILLARD*.

ORILLON, *sm.* petite oreille; *les orillons d'une machine (fig.)*. — *Plur.* oreillons; pièces de bois qui accompagnent le soc de la charrue.

ORIN, *sm.* câble qui tient par un bout à l'ancre, et par l'autre à la bouée (mar.).

ORION, géant énorme sorti de la peau d'une génisse, fut un chasseur célèbre (myth.). — *sm.* constellation.

ORIVEAU, *sm.* (l. *auri pellis*, peau d'or), lame de cuivre très mince qui a l'éclat de l'or; broderie qui est de faux or; vieille étoffe dont l'or est usé. — **FIG.** se dit de tout ce qui n'a que de faux brillants.

ORITHIE, nymphe qui fut, selon la Fable, enlevée par Borée (mythologie).

ORIZABA, *v.* du Mexique, à 90 kil. de la Vera-Cruz; 34 000 h.

ORKHAN, 2^e sultan ottoman, de 1326 à 1360; créa la milice des janissaires.

ORLE, *sm.* (ital. *orlo*, bord),illet sous l'ave d'un chapiteau (archit.).

ORLÉANAIS, *anc. prov. de France*, forme la plus grande partie des dép. de *Loir-et-Cher*, du *Loiret* et de *Eure-et-Loir*.

ORLÉANAIS, AISE, *adj.* et *s.* habitant d'Orléans; qui appartient à cette ville.

ORLÉANS, *ch.-l.* du dép. du Loiret à 121 kil. de Paris. 67 311 h. Evêché; cour d'appel. — **ROYAUME D'ORLÉANS**, formé du démembrement des Etats de Glovis; subsista de 511 à 561; il fut alors incorporé au roy. de Bourgogne.

ORLÉANS (duc n°). Louis I^{er}, tige de la première maison d'Orléans, fils de Charles V, gouverna pendant la démonsce de son frère Charles VI, et fut assassiné (1407) par Jean sans Peur, duc de Bourgogne. — **CHARLES**, duc d'Orléans, comte d'Angoulême, fils du précédent, s'allia (1411) avec Bernard d'Armagneac pour venger la mort de son père; de là, la querelle des Bourguignons et des Armagneacs; fut le père de Louis XII. — **LOUIS II** (*VOY. LOUIS XII*). — **GASTON**, fils de Henri IV et frère de Louis XIII, entra dans tous les complots contre Richelieu; fut lieutenant général du roy. après la mort de Louis XIII (m. 1660). — **PIERRE I^{er}**, tige de la 2^e maison d'Orléans, frère de Louis XIV, se distingua dans les guerres des Pays-Bas (1650-1701). — **PIERRE II**, dit le *Régent*, fils du précédent; à la mort de Louis XIV se fit nommer régent



(1715) par le parlement, avec un pouvoir absolu; il compromit les finances de l'État par le système de Law, et donna le funeste exemple de la dépravation: devint premier ministre (1723) à la majorité de Louis XV; m. la même année. — Louis-Philippe 1er, petit-fils du précéd., lieutenant général des armées françaises, gouverneur du Dauphiné (1725-1785). — Louis-Philippe II, dit *Philippe-Egalité*, fils du précéd., exilé en 1787 pour son opposition à Louis XVI, fut élu (1789) député de la noblesse de Paris, et prit le nom d'*Egalité* après la journée du 10 août 1792; accusé d'aspirer à la royauté, il fut condamné à mort (1793). — Louis-Philippe, fils du précédent. (Voy. Louis-Philippe 1er, roi des Français.) — Philippe-Louis-Charles-Henri, fils du précéd., et de Marie-Amélie, né en 1810; duc de Chartres jusqu'en 1830, prit le titre de duc d'Orléans à l'avènement de son père au trône; épousa (1837) la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin, qui eut de lui deux fils, le comte de Paris (1838) et le duc de Chartres (1840); m. en 1842 d'une chute de voiture. — (Louis), sœur du précéd., épousa en 1822 Léopold, roi des Belges (1812-1835). — (Marie), sœur de la précéd.; duchesse de Wurtemberg (1813-1839); se distingua dans l'art de la sculpture. — (Athalie), sœur du roi Louis-Philippe 1er (1777-1837).

ORLÉANS (NOUVEAU), ville des États-Unis; capit. de la Louisiane. 242 039 h.

ORLÉANS, *sf.* sorte d'étoffe légère.

ORLÉANSVILLE, ch.-l. d'arr. du dép. d'Alger. 12 500 h.

ORLOFF (GRÉGOIRE-VLADIMIR), favori de l'impératrice de Russie Catherine II (1731-1783); fut le chef de la rév. qui fit périr Pierre III et mit Catherine sur le trône.

ORMAIE ou **ORMOIE**, *sf.* lieu planté d'ormes.

ORME, *sm.* (l. *ulmus*), sorte d'arbre (*fig.*).

— ATTENDEZ-MOI SOUS L'ORME, ne comptez pas sur moi (faul.).

ORMEAU, *sm.* jeune orme.

ORMESSON (LEFEVRE D'), nom de plusieurs magistrats français, parmi lesquels on doit citer: OLIVIER, contrôleur général des finances sous Charles IX (1525-1600); OLIVIER, conseiller au parlement de Paris, a laissé des *Mémoires* (1610-1686); LOUIS-FRANÇOIS, premier président du parlement (1718-1789).

ORVILLE, *sf.* plant de petits ormes; très petit orme.

ORMIN, *sm.* plante du genre des sauges.

ORMUZ, île à l'entrée du golfe Persique. — Détroit qui fait communiquer la mer l'Oman et le golfe Persique.

ORMUZD, divinité qui était le principe du bien chez les Perses, antagoniste d'Ahriman.

ORNAIX, riv. de France; source dans le lep. de la Haute-Marne; se jette dans la Marne près de Vitry-le-Français. C. 120 k.

ORNANS, ch.-l. de c. (Doubs), arr. de Besançon. 3 204 h.

ORNE, *sm.* (l. *ornus*), frêne d'Italie, appelé vulg. *frêne à fleurs*.

ORNE, petit fleuve de France, qui a sa source dans le dép. de l'Orne et qui se jette dans la Manche. Cours, 158 kil.

ORNE, départem. du N.-O. de la France, formé d'une partie de la Normandie et du Perche, 326 952 h. Ch.-l. Alençon.

ORNEMANISTE, *sm.* artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements de sculpture, d'architecture.

ORNEMENT, *sm.* (l. *ornamentum*), parure, embellissement; tout ce qui sert à orner; fleurons, rosaces, sculptures, moulures. — *Fig.* ce qui fait honneur: *il est l'ornement de son pays*; tournures qui rendent le style agréable: *discours chargé d'ornements*. — **ORNEMENTS D'ÉGLISE**, habits sacerdotaux et tout ce qui sert au service divin.

ORNEMENTAL, **ALE**, *adj.* qui appartient à l'ornement; *draperies ornementales*.

ORNEMENTATION, *sf.* manière de disposer les ornements; art de l'ornemaniste.

ORNEMENTER, *va.* opérer l'ornementation.

ORNER, *va.* (l. *ornare*), parer, décorer; *orner une église*; embellir: *les vertus ornent l'âme*.

ORNIÈRE, *sf.* (l. *orbita*), trace profonde que les roues des voitures font dans les chemins. — *Fig.* habitudes invétérées, routine: *suivre l'ornièrre*.

ORNITHOGALE, *sm.* (g. *ornithogalon*), genre de plantes bulbeuses à fleurs blanches (bot.).

ORNITHOLOGIE, *sf.* (g. *ornis*, oiseau; *logos*, traité), partie de l'histoire naturelle qui traite des oiseaux; traité sur cette matière.

ORNITHOLOGISTE ou **ORNITHOLOGUE**, *sm.* celui qui s'applique spécialement à l'étude des oiseaux.

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE**, *sf.* (g. *ornis*, oiseau; *mantra*, divination), divination par le chant ou par le vol des oiseaux.

ORNITHORYNQUE, *sm.* (g. *ornis*, oiseau; *rhyndkos*, bec), mammifère de l'Australie qui a un bec d'oiseau et le corps couvert de poils (*fig.*).



OROBANCHE, *sf.* (g. *orobanchè*), plante parasite qui s'attache aux racines des plantes légumineuses (bot.).

OROBÈ, *sf.* (g. *orobos*), sorte de plante de la fam. des légumineuses (bot.).

OROGRAPHE, *sf.* (g. *oros*, mont; *grapho*, décrire), traité, description des montagnes.

OROGRAPHIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à l'orographie.

ORONGE, *sf.* espèce de champignon bon

à manger (fig.) (la fausse oronge est vénéneuse).

ORONTE, fleuve de Syrie.

OROPESA, ville du haut Pérou. 4 500 h.

OROSE (PAUL), historien latin, disciple de saint Augustin (1^{er} siècle).

ORPAILLEUR, sm. celui qui recueille les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières.

ORPHÉE, fils d'Apollon, musicien et poète grec, prit part à l'expédition des Argonautes et descendit aux enfers pour demander à Pluton sa femme Eurydice (myth.).

ORPHELIN, INE, s. et adj. (l. *orphanus*), enfant qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux.

ORPHELINAT, sm. établissement charitable où l'on élève les orphelins.

ORPHÉON, sm. (rad. *Orpheus*), école de chant; société de personnes qui exécutent de la musique vocale.

ORPHÉONISTE, s. 2 g. celui, celle qui suit les cours de l'orphéon.

ORPHIQUE, adj. 2 g. (l. *orhicus*), se dit des dogmes et des mystères attribués à Orphée. — sm. membre de la secte des philosophes pythagoriciens qui prétendaient avoir reçu d'Orphée les dogmes qu'ils professaient. — sm. l. poèmes attribués à Orphée. — sf. pl. fêtes de Bacchus.

ORPIÈRE, ch.-l. de c. (Hautes-Alpes), arr. de Gap. 675 h.

ORPIMENT, sm. sulfure jaune d'arsenic employé en peinture sous le nom d'*orpin*.

ORPIN, sm. sorte de plante (fig.); orpiment.

ORQUE, sf. Voy. ÉPAULARD.

ORSEILLE, sf. sorte de lichen qui donne une teinture rouge tirant sur le violet.

ORSINI, famille italienne, rivale des Colonna.

ORT, adj. invar. brut. — Preser ort, peser avec l'emballage.

ORTEGAL, (CAR), au N.-O. de la Galice (Espagne), dans l'Atlantique.

ORTIE [l. mouillée], sm. (l. *articulos*, jointure), doigt du pied; se dresser sur ses orties; se dit partie du gros doigt du pied.

ORTIEZ, ch.-l. d'arr. (Basses-Pyrénées), à 778 kil. de Paris et à 40 de Pau. 6 365 h.

ORTHODOXE, adj. 2 g. (g. *orthodoxos*), qui est conforme à la droite et saine doctrine en matière de religion, de morale ou de littérature. — sm. un orthodoxe.

ORTHODOXIE, sf. conformité à la saine et droite opinion en matière de religion, de morale et de littérature.

ORTHODROMIE, sf. (g. *orthos*, droit; *dromos*, course), route en ligne droite que fait un navire poussé par le vent (mar.).

ORTHOGONAL, ALE, adj. (g. *orthos*, droit; *gónos*, angle), qui est perpendiculaire ou qui forme des angles droits: *projection orthogonale*.



ORTHOGRAPHE, sf. (g. *orthographia*), art d'écrire correctement les mots d'une langue; manière dont un mot est écrit.

ORTHOGRAPHIQUE, sf. représentation de la façade d'un édifice; profil ou coupe perpendiculaire d'une fortification.

ORTHOGRAPHER, vt. écrire les mots suivant l'orthographe (c. allier).

ORTHOGRAPHIQUE, adj. 2 g. qui appartient à l'orthographe; *exercice orthographique*; qui appartient à l'orthographe: *dessin orthographique*.

ORTHOPIÉDIE, sf. (g. *orthos*, droit; *paidia*, art), art de corriger ou de prévenir, dans les enfants, les difformités du corps.

ORTHOPIÉDIQUE, adj. 2 g. qui appartient à l'orthopédie; *appareil orthopédique*.

ORTHOPIÉDISTE, s. et adj. m. qui s'occupe d'orthopédie.

ORTHOPNÉE, sf. (g. *orthopnoia*), oppression qui ne permet de respirer que debout ou assis (méd.).

ORTHOPTÈRE, adj. et sm. (g. *orthos*, droit; *pteron*, aile), se dit des insectes pourvus de quatre ailes dont les deux inférieures sont pliées en long; les *sauterelles* sont orthoptères.

ORTIE, sf. (l. *urtica*), plante dont la tige et les feuilles sont piquantes (fig.) (bot.); sorte de seton; *pratiquer une ortie* (art vétér.).

ORTIE-GRIÈCQUE, sf. ortie dont la piqure est douloureuse. — Au pl. des orties-grièches.

ORTIVE, adj. f. (l. *ortivus*, qui se lève), amplitude ortive, arc de l'horizon compris entre le centre d'un astre à son lever et le vrai point de l'orient (astr.).

ORTOLAN, sm. petit oiseau de passage, très bon à manger (fig.).

ORTYGIÉ, un des noms de l'île de Délos. — Non d'une île située près de Syracuse où se trouvait la fontaine d'Aréthuse.

ORVALE, sf. espèce de sauge, appelée aussi *toute-bonne*.

ORVET, sm. serpent non venimeux (fig.).

ORVIÉTAN, sm. (*Orviète*, ville d'Italie), sorte de drogue, de médicament autrefois en vogue. — MARCHAND ORVIÉTAN, charlatan qui vend des drogues. — Fig. se dit aussi de celui qui trompe par des paroles pompeuses.

ORYCTOGRAPHIE, sf. (g. *oryctos*, fos-



sile; *graphô*, je décris), description des fossiles (hist. nat.).

ORYCTOLOGIE, *sf* (g. *oryctos*, fossile; *logos*, traînée), partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles.

OS, *sm.* (m. lat.). partie dure et solide qui forme la charpente du corps humain et de beaucoup d'animaux. — *Pl.* ossements.

OSAGES, Indiens qui habitent sur les bords de la rivière Osage, dans l'Etat de Missouri (Amér. sept.).

OSAKA, ville import. du Japon. 488 937 h.

OSBORNE, château royal d'Angleterre sur la côte de l'île de Wight.

OSCAR 1^{er}, fils et successeur de Bernadotte, roi de Suède (1844-1859). — Oscar II, né en 1829, fils du précédent, a succédé à son frère Charles XV, en 1872.

OSCILLANT, *ANTE*, *adj.* qui oscille, qui peut osciller.

OSCILLATION, *sf.* (l. *oscillatio*), mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires; balancement de certains corps. — *Fig.* fluctuation : les oscillations de l'opinion.

OSCILLATOIRE, *adj.* 2 g. de la nature de l'oscillation : mouvement oscillatoire.

OSCILLER, *va.* (l. *oscillare*), se mouvoir alternativement en deux sens contraires.

OSÉ, *ÉE*, *adj.* hardi, audacieux.

OSÉE, le premier des petits prophètes : m. vers 723 av. J.-C.

OSÉE, dernier roi d'Israël, m. 718 av. J.-C.

OSEILLE, *sf.* (l. *oxalis*), plante potagère acide au goût (*fig.*). — *Sci.* OSEILLE, nom vulgaire de l'acide oxalique, qui a la propriété d'enlever les taches d'encre.

OSER, *va.* (l. *audere*), entreprendre hardiment; avoir la hardiesse de dire, de faire quelque chose : *oser résister*.



OSERAIE, *sf.* lieu planté d'osiers (*fig.*).

OSIER, *sm.* (g. *oisos*), espèce de petit saule, dont les jets sont fort pliants; jet de cet arbrisseau.

OSIRIS, la plus grande divinité des Egyptiens, eut pour femme *Isis* et pour fils *Horus*; tous trois réunis représentaient l'ensemble des influences bienfaisantes.

OSMANLIS, membres de la dynastie turque fondée (1304) par Othman 1^{er}. — *sm.* langue parlée par les Turcs.

OSMAZÔME, *sm.* (g. *osmê*, odeur; *zômos*, bouillon), principe qui se trouve surtout dans la chair du bœuf et qui donne le parfum au bouillon (*chim.*).

OSMIUM [o-smi-omm], *sm.* (g. *osmê*, odeur), corps simple, métallique, de couleur noirâtre (*chimie*).

OSMONDE, *sf.* sorte de fougère.

OSNABRÜCK, ville du Hanovre,auj. à la Prusse. 45 131 h.

OSQUES, *anc.* peuple de l'Italie qui, à l'invasion des Pélasges et des Gaulois ombriens (xiv^e et xv^e siècles av. J.-C.), se retira dans les Apennins. Les Osques fournirent à Rome sa première population.

OSSA, montagne de Thessalie,auj. *Kissovo*; les Titans, pour escadeler l'Olympe, entassèrent le Pelion sur l'Ossa (myth.).

OSSAT (ARSAUD D'), cardinal et diplomate français (1536-1604).

OSSATURE, *sf.* l'ensemble des os de l'homme ou de l'animal.

OSSELET, *sm.* petit os; petit os tire de la peinture du gigot, avec lequel les enfants jouent (*fig.*); instrument de torture.



OSSEMENTS, *sm. pl.* os décharnés des corps morts.

OSSEUX, *EUSE*, *adj.* (l. *ossuosus*), qui est de la nature des os; *substance osseuse*.

OSSIAN, célèbre barde écossais du 3^e siècle, fils de Fingal, roi de Morven, sous le nom duquel Macpherson a publié des poésies apocryphes (1762).

OSSIANIQUE, *adj.* 2 g. qui se rapproche des poésies attribuées à Ossian.

OSSIFICATION, *sf.* formation des os; conversion en os des cartilages et des parties membraneuses.

OSSIFIER, *va.* (l. *os*, os; *facere*, faire), changer en os les parties membraneuses. — *S'ossifier*, *vpr.* se convertir en os.

OSSEUR, *sm.* (l. *ossuarius*, urne sépulcrale), amas d'ossements; lieu où l'on met des ossements de morts.

OSSUN, ch.-l. de c. (Hautes-Pyrénées), arr. de Tarbes. 2 025 h.

OSSUNA, ville de la province de Séville, en Espagne. 16 875 h. — Duc d'Ossuna, homme d'Etat espagnol (1579-1624), viceroi de Sicile (1610), puis de Naples (1616).

OST ou **HOST**, *sm.* (l. *hostis*, ennemi), armée; expédition militaire; camp (vx).

OSTADE (VAN), nom de deux peintres hollandais du xv^e siècle.

OSTÉINE, *sf.* (g. *osteon*, os), la substance du tissu osseux (*chim.*).

OSTÉITE, *sf.* inflammation du tissu osseux (med.).

OSTENDE, ville de Belgique et port sur la mer du Nord, dans la Flandre occidentale. 27 484 h. Huitres renommées.

OSTENDOIS, *OSE*, *s.* et *adj.* habi-

tant d'Ostende; qui appartient à Ostende.

OSTENSIBLE, *adj.* 2 g. (l. *ostendere*, montrer), qui peut être montré, qui est fait pour être montré : *lettre ostensible*.

OSTENSIBLEMENT, *adv.* d'une manière ostensible.

OSTENSOIR ou **OSTENSOIRE**, *sm.* pièce d'orfèvrerie dans laquelle on expose la sainte hostie sur l'autel (*fig.*).

OSTENTATEUR, **TRICE**, *adj.* (l. *ostentator*), qui montre de l'ostentation.

OSTENTATION, *sf.* (l. *ostentatio*), affectation de faire parade de ses avantages, de ses qualités : *faire ostentation de son savoir*.

OSTÉOCOLLE, *sf.* (g. *osteon*, os; *collu*, colle), concrétion calcaire que l'on croyait autrefois propre à consolider les os fracturés.

OSTÉSCOPE, *adj.* 2 g. (g. *ostecopos*), se dit de douleurs aiguës dans les os (méd.).

OSTÉOGÉNIE, *sf.* science de la formation et du développement des os.

OSTÉOGRAPHIE, *sf.* (g. *osteon*, os; *graphie*, décrire), description des os.

OSTÉOLITHIE, *sm.* (g. *osteon*, os; *lithos*, pierre), os pétrifié.

OSTÉOLOGIE, *sf.* (g. *osteologia*), partie de l'anatomie qui enseigne les noms, la situation, les usages, la nature et la figure des os.

OSTÉOTOMIE, *sf.* (g. *osteon*, os; *tomé*, section), dissection des os.

OSTIE, ville d'Italie, à 19 kil. de Rome, jadis import. sous le nom d'*Ostia*.

OSTRACÉ, **ÉE**, *adj.* et *sm.* (g. *ostrakon*, coquille), qui est de la nature de l'huître.

OSTRACISME, *sm.* (g. *ostrakismos*), nom donné à Athènes au jugement que le peuple prononçait par voie de suffrage sur le bannissement d'un citoyen dont on redoutait la puissance ou l'ambition. Les citoyens écrivaient leur suffrage sur une coquille (g. *ostrakon*), et l'exil ainsi prononcé devait durer dix ans. Institué en 509 av. J.-C., l'ostracisme fut aboli en 328 av. J.-C.

OSTRACITE, *sf.* (g. *ostrakitis*), coquille d'huître pétrifiée.

OSTRÉICULTURE, *sf.* (l. *ostrea*, huître; *cultura*, culture), procédés à l'aide desquels on augmente, on provoque la multiplication des huîtres.

OSTROGOTH, nom donné aux habitants des parties orientales de la Gotlie. Lors de la grande invasion germanique, ils s'établirent (493), sous la conduite de Théodoric, leur chef, en Italie, et y formèrent un roy. qui dura jusqu'en 552, époque à laquelle ils furent chassés par Narsès; réfugiés en Provence, ils se fondirent avec les Wisigoths. — *Ostrogor*, *sm.* homme qui ignore les usages, les bienséances : *c'est un ostrogot*.

OSYMANDYAN, régna à Thèbes (Égypte) entre le xxe et le xvii^e siècle av. J.-C. On lui attribue la fondation de la première bibliothèque publique, sur laquelle il avait fait graver : *Benedes de l'âme*. Les ruines de Thèbes offrent des débris de son tombeau.

OTAGE, *sm.* (bas l. *obsidiaticum*, de *obses*), personne, ville, place, etc., qu'un prince,

un général remet pour garantie de l'exécution d'un traité; personne que l'on arrête et que l'on détient comme gage.

OTALGIE, *sf.* (g. *ôtos*, de l'oreille; *algos*, douleur), douleur d'oreille (méd.).

O TEMPORA, O MOMES! [o-tin-po-ra, o-mo-rece] (m. lat. *ô temps, ô moments*), cri d'indignation contre les mœurs de l'époque.

ÔTER, *va.* (l. *haustare*, vider), tirer une chose, une personne de la place où elle est : *ôter la table*; quitter, déposer : *ôter son épée*; ravir, enlever : *ôter sa confiance*; détruire, faire disparaître : *ôter une tache*; retrancher : *de cinq ôtez deux*; faire cesser : *ces pilules ôteront le mal*. — *S'ÔTER*, *vpr.* se retirer : *il faut s'ôter de là*.

OTHE, petit pays de l'anc. Champagne, auj. réparti entre les dep. de l'Aube et de l'Yonne; le ch.-l. était *Aix-en-Othe*.

OTHMAN, 3^e calife, successeur d'Omar (644), envahit l'Afrique, asservit la Perse, tue dans son palais (656). — **OTHMAN I^{er}**, le *Victorieux*, fonda l'empire des Turcs-Ottomans (1259-1326). — **OTHMAN II** (1618-1622), fut étranglé par les janissaires. — **OTHMAN III** (1754-1757).

OTHON, septième empereur romain (69).

OTHON I^{er}, le *Grand*, fils de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie (936), empereur d'Allemagne (962-973), célèbre par ses conquêtes.

— **OTHON II**, fils du précédent, roi de Germanie (962), lui succéda à l'empire (973-983).

— **OTHON III**, fils du précédent (983-1002). — **OTHON IV**, partagea l'empire avec Philippe de Souabe (1198); seul empereur (1208-1218).

OTHON I^{er}, fils de Louis I^{er} roi de Bavière, appelé au trône de Grèce en 1832, abdiqua en 1862, mourut en 1867.

OTHONIEL, premier juge d'Israël après Josue, m. 1314 av. J.-C., exerça la judicature pendant 40 ans.

OTRANTE, ville de l'Italie méridionale. — **TERRE D'OTRANTE**, prov. de ce roy., ch.-l. *Leece*. — **CANAL D'OTRANTE**, canal qui joint la mer Adriatique à la mer Ionienne.

OTRANTE (duc n^o), voy *Fouché*.

OTTAWA, cap. du Canada, 44 154 h.

OTTOCAR I^{er}, roi de Bohême (1198-1203). — **OTTOCAR II**, le *Victorieux*, fit de nombreuses conquêtes; m. 1278.

OTTOMAN (EMPIRE), ou **PORTE OTTOMANE**, voyez *Turquie*.

OTTOMAN, ANE, *adj.* qui a rapport aux Ottomans. — *s.* nom donné aux Turcs.

OTTOMANE, *sf.* grand siège sans dossier.

OU (l. *ouf*), *conj.* qui marque l'alternative : *oui ou non*; autrement, en d'autres termes : *mon beau-frère ou le mari de ma sœur*.

OÙ, *adv.* (l. *ubi*), en quel lieu, en quel endroit : *où suis-je?* à quoi : *où voulez-vous en venir?* dans lequel, dans laquelle : *le pays où je vis*. — **D'où**, *loc. adv.* de quel lieu? de là. — **Par où**, *loc. adv.* par quel lieu, par quel moyen? — **Où que**, *loc. conj.*, en quelque lieu que : *où que vous alliez*.

OUADAI, Etat du Soudan central, capit. *Abechi*.

OUACHE, *sm.* sillage d'un vaisseau (vx).

OUAÏLE, *sf.* (l. *ovicula*), brebis (vx). — Se dit d'un chrétien par rapport à son supérieur spirituel.

OUAIS, *interj.* qui marque la surprise : *ouais! vous êtes bien délicat* (fam.).

OUALO, province française du Sénégal



depuis 1856, divisée en quatre cercles.
OUATE, *sf.* coton cardé qui sert à garnir les vêtements, etc. : acheter de la ouate ou de l'ouate.

OUATER, *va.* mettre de l'ouate entre une étoffe et la doublure : garnir d'ouate.

OUBLI, *sm.* manque de souvenir : un long oubli ; action d'oublier, de pardonner : l'oubli des injures ; action de manquer à : l'oubli de ses devoirs ; abnégation : l'oubli de soi-même.

OUBLIANCE, *sf.* oubli (vx).
OUBLIE, *sf.* (l. *oblatus*, offert), pâtisserie sèche, mince et roulée en cornet ou en cylindre appelée généralement *plaisir*.

OUBLIER, *va.* (l. *oblivisci*), perdre le souvenir de quelque chose : oublier un service ; laisser par inadvertance : oublier sa bourse ; omettre, manquer : oublier d'inscrire un nom ; négliger : oublier le soin de ses affaires ; manquer à une obligation : oublier les convenances ; ne plus faire attention : oublier son mal ; ne pas se prévaloir : oublier sa grandeur ; ne pas garder de ressentiment : oublier les injures. — S'oublier, *vpr.* manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même ; devenir orgueilleux dans la prospérité : négliger ses intérêts (c. allier).

OUBLIETTES, *sf.* pl. cachots ou l'on renfermait autrefois ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle.

OUBLIEUR, *sm.* garçon pâtissier qui vendait des oublies dans les rues.

OUBLIEUX, **EUSE**, *adj.* qui est sujet à oublier.

OUCHE, *riv.* de France, affluent de la Saône. — Petit pays de l'anc. Normandie, partagé auj. entre les dép. de l'Eure et de l'Orne.

OUDE ou **AOUDE**, *roy.* de l'Indoustan annexé depuis 1856 à la présidence de Calcutta, cap. Lucknow.

OUDEXARDE, *auj.* **AUDEXARDE**, ville de Belgique, célèbre par la victoire remportée en 1708, sur les Français, par le prince Eugène et le duc de Marlborough.

OU DINOT, *duc* de Reggio, maréchal de France (1767-1847) ; se distingua dans les guerres de la république et de l'empire, et fut gouverneur des Invalides.

OUEN (SAINT), évêque de Rouen (650) ; mourut près de Clichy, au lieu où fut bâti le village de Saint-Ouen (686).

OUEN (SAINT-), *ch.-l. de c.* (Seine), arr. de St-Denis, 35 436 h. — DÉCLARATION DE SAINT-OUEN, préambule de la charte constitutionnelle, publié par Louis XVIII (2 mai 1814).

OUSSANT, *île* française de l'océan Atlantique, dépend du dép. du Finistère, *ch.-l. de c.*, arr. de Brest, 2 287 h. — Les Français y détrurent la flotte anglaise en 1778.

OUËST, *sm.* (all. *West*), partie de l'horizon qui est au soleil couchant : vent d'ouest ; partie d'un pays située du côté de l'ouest : chemin de fer de l'Ouest.

OUË, *interj.* qui annonce une douleur subite, l'étouffement, l'oppression.

OUI (l. *hoc illud*), *adv.* d'affirmation, opposé à non. — OUI-DA, certainement. — *sm.* SE FÂCHER POUR UN OUI, POUR UN NON, se fâcher pour peu de chose. — DIRE LE GRAND OUI, se marier.

OUI-DIRE, *sm.* *inv.* ce qu'on n'a ni vu ni entendu soi-même et qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne ou par

le bruit public : il ne faut pas s'arrêter aux oui-dire.

OUIË, *sf.* celui des cinq sens par lequel on perçoit les sons.

OUIËS, *sf.* pl. organes de la respiration chez les poissons ; ouvertures pratiquées à la table supérieure d'un violon, d'une basse.

OUILLAGÉ, *sm.* action d'oueillir.

OULLER, *va.* remplir un tonneau dont le vin a diminué par l'évaporation ou la fermentation.

OUIR, *va.* (l. *audire*), entendre : écouter. J'ois, n. oyons, ils oient ; j'oyais ; j'ouis ; j'oirai ; j'ourais ; (pas d'*impér.*) ; que j'ois ou que j'oye ; que j'ouisse ; oyant ; oui, ouie (n'est guère us. auj. qu'à l'*inf.* et aux temps formés du part. *oui* et du verbe *avoir*).

OUSTITI,

sm. petite espèce de singe (fig.).

OULCHY-

LE-CHÂ-

TEAU, *ch.-l. de cant.* (Aisne), arr. de Soissons, 702 h.

OURAGAN, *sm.* tempête violente.

OURAL, fleuve de Russie entre l'Europe et l'Asie ; se jette dans la mer Caspienne.

OURALS (MOUNTS), chaîne de montagnes de la Russie, qui sépare l'Europe de l'Asie.

OURCO, *riv.* de France, affluent de la Marne. — CANAL DE L'OURCO, canal de dérivation qui prend à Mareuil (Oise) les eaux de l'Ourcq et aboutit à Paris, au bassin de la Villette, où il prend le nom de canal Saint-Martin.

OURDIR, *va.* (l. *ordiri*), disposer sur une machine les fils d'une étoffe : ourdir une toile. — Fig. machiner, tramer : ourdir un complot.

OURDISSAGE, *sm.* action de l'ouvrier qui ourdit ; façon de l'ouvrage ourdi.

OURDISSUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui ourdit.

OURDISSOIR, *sm.* pièce de bois sur laquelle les tisserands mettent le fil, quand ils ourdisent.

OURLER, *va.* munir d'un ourlet.

OURLET, *sm.* (*orte*), repli cousu au bord d'une étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile ; rebord de divers objets.

OURS, *sm.*

(l. *ursus*), quadrupède carnassier de la famille des plantigrades (fig.). — Fig. homme qui fuit la société. — Fig. OURS MAL LEÇU, homme difforme ou rustre.

OURSE, *sf.* (l. *ursa*), la femelle de l'ours ; nom de deux constellations : la grande Ourse et la petite Ourse.

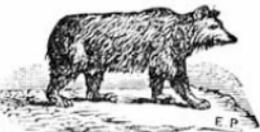
OURSIN, *sm.* zoophyte à coquille hérissée de pointes (fig.) ; peau d'ours avec son poil.

OURSON, *sm.* petit d'un ours.

OURTHE, *riv.* de Belgique, affluent de la Meuse.

OURVARI. — Voyez **BOUVARI**.

OURVILLE, *ch.-l. de c.* (Seine-Inf.), arr. d'Yvetot, 1 165 h.



OUST, ch.-l. de c. (Ariège), arr. de Saint-Girons. 1317 h.

OUTARDE, *sf.* (l. *avistarda*), gros oiseau d'Europe, de l'ordre des échassiers (*fig.*).

OUTARDEAU, *sm.* petit d'une outarde.

OUTARVILLE, ch.-l. de c. (Loiret), arr. de Pithiviers. 585 h.

OUTIL [ou-ti], *sm.* (l. *utilis*, utile), tout instrument dont on se sert pour travailler.

OUTILLAGE, *sm.* ensemble des outils d'un ouvrier, d'une fabrique.

OUTILLE, *ÉE*, *adj.* muni d'outils, de tout ce qui est nécessaire *bien, mal outille*.

OUTILLER, *va.* fournir d'outils. — *S'OUTILLER*, *vpr.* se munir d'outils ou de tout ce qui est nécessaire pour un travail.

OUTLAWS, Anglo-Saxons mis hors la loi par Guillaume le Conquérant à cause de leur résistance.

OUTRAGE, *sm.* (bas l. *ultracium*, de *ultra*, au delà), injure grave de fait ou de parole.

OUTRAGEANT, **EANTE**, *adj.* qui outrage, qui contient des injures : *railleries outrageantes*.

OUTRAGER, *va.* offenser cruellement, insulter de fait ou de parole. — *Fig.* blesser : *outrager la morale* (c. abréger).

OUTRAGEMENT, *adv.* avec outrage ; à outrance : *ou le traite outrageusement*.

OUTRAGEUX, **EUSE**, *adj.* qui fait outrage : *paroles outrageuses*.

OUTRANCE (A), *loc. adv.* jusqu'à l'exès : *se battre à outrance*. — **COMBAT** à OUTRANCE, duel qui ne finit que par la mort de l'un des combattants.

OUTRE, *sf.* (l. *uter*), peau de bœuf préparée et cousue en forme de sac, pour recevoir les liquides : *une outre de vin*.

OUTRE, *prép.* (l. *ultra*), au delà : *outre-Rhin*, *outre-mer*; en plus : *outre ce qu'il a dit*. — *adv.* plus loin : *passer outre*. — **ES OUTRE**, *loc. adv.* de part en part; **OUTRE MESURE**, *loc. adv.* avec excès, déraisonnablement. — **OUTRE QUE**, *loc. conj.* avec l'indicatif.

OUTRÉ, *ÉE*, *adj.* exagéré : *louanges outrées*, irrité, transporté : *outré de dépit*.

OUTRECIDANCE, *sf.* présomption, témérité : *parler avec outre-cidance*.

OUTRECIDANT, **ANTE**, *adj.* présomptueux, téméraire.

OUTRECIDÉ, *ÉE*, *adj.* qui est animé d'outrance (vx).

OUTREMENT, *adv.* d'une manière outrée (peu us.).

OUTREMER, *sm.* couleur bleue extraite du lapis pulvérisé.

OUTREPASSE, *sf.* abatis que l'adjudicataire d'une coupe de bois fait au delà des limites marquées.

OUTREPASSER, *va.* aller au delà de : *outrépasser l'alignement, les ordres reçus*.

OUTREK, *va.* porter les choses au delà de la juste raison : *outrer un sentiment*, surcharger de travail (vx). — *Fig.* offenser, pousser à bout.

OUVERT, **ERTE**, *adj.* non fermé : *porte ouverte*. — *Fig.* franc, sincère : *physionomie*



ouverte. — **GUERRE OUVERTE**, *guerre déclarée*; **VILLE OUVERTE**, se dit d'une ville qui est sans défenses naturelles, sans fortifications; **PARLER** à **COEUR OUVERT**, parler sans déguisement; **RECEVOIR** à **BRAS OUVERTS**, recevoir cordialement; **EXPLIQUER** **UN AUTEUR** à **LIVRE OUVERT**, l'expliquer sans préparation, au premier endroit venu.

OUVERTEMENT, *adv.* hautement, franchement, sans déguisement.

OUVERTURE, *sf.* fente, trou, espace vide : *pratiquer une ouverture*; action d'ouvrir : *l'ouverture d'une dépêche*. — *Fig.* commencement de certaines choses : *l'ouverture de la chasse*; symphonie par laquelle commence un opéra : *l'ouverture de Guillaume Tell*; premières propositions : *faire des ouvertures de paix*; expédient : *ne voir aucune ouverture pour arriver à son but*; aveu, confiance : *faire des ouvertures*. — **OUVERTURE** **NE CŒUR**, franchise, sincérité; **OUVERTURE** **D'ESPRIT**, facilité de comprendre.

OUVRABLE, *adj.* 2 g. consacré au travail : *jour ouvrable*.

OUVRAGE, *sm.* œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier : *ouvrage de menuiserie*; objets auxquels les dames travaillent : *avoir son ouvrage à la main*; façon, travail employé à faire un ouvrage : *il y a beaucoup d'ouvrage à ce vase*; action de travailler, travail : *se mettre à l'ouvrage*; production de l'esprit : *les ouvrages de Cicéron*; travaux destinés à fortifier une place : *ouvrages extérieurs*.

OUVRAGE, *ÉE*, *adj.* qui a demandé beaucoup de travail manuel : *broderie très ouvragée*.

OUVRANT, **ANTE**, *adj.* à JOUR OUVRANT, dès que le jour paraît; à PORTE OUVRANTE, à l'heure où l'on ouvre la porte.

OUVRARD, financier, fournisseur de l'armée française (1770-1846).

OUVRÉ, *ÉE*, *adj.* qui est façonné de manière à représenter des fleurs, des figures : *toiles ouvrees*. — **FER OUVRÉ**, fer façonné.

OUVREAU, *sm.* se dit des ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.

OUVRER, *vn.* (l. *operari*), travailler (vx). — *va.* OUVRER LA MONNAIE, fabriquer des espèces.

OUVRER, **EUSE**, *s.* celui, celle qui ouvre les loges dans un théâtre. — **OUVRÈSE** **D'HUIRES**, femme qui ouvre les huîtres.

OUVRIER, **IÈRE**, *s.* (l. *operarius*), celui, celle qui travaille des mains pour gagner un salaire : *habile ouvrier*; se dit aussi de ceux qui font des ouvrages d'esprit (fam.). — *adj.* qui travaille : *classe ouvrière*; où l'on travaille : *jour ouvrier*. — **CHEVILLE OUVRÈRE**, grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'une voiture avec les brancards. — *Fig.* principal agent d'une affaire.

OUVRIR, *va.* (l. *aperire*), faire ce que qui était clos ne le soit plus : *ouvrir une porte*; pratiquer une ouverture : *ouvrir une fenêtre dans le mur*; entamer, fendre, couper : *ouvrir un fruit*; percer : *ouvrir une veine*; commencer à creuser : *ouvrir une tranchée*; séparer les parties jointes d'une chose, la diviser : *ouvrir des noix*, *ouvrir un livre*; écarter : *ouvrir les rangs*; rendre une chose libre : *ouvrir les ports*, *l'accès aux dignités*. — *Fig.* commencer :

ouvrir un cours. — Ouvrir les bras, les étendre; ouvrir les yeux, se réveiller; fig. regarder; voir ce qu'on n'avait pas remarqué: ouvrir la lice, entrer le premier dans la lice. — En. ouvrir la porte: ouvrir à quelqu'un; commencer: la chasse ouvre aujourd'hui; donner accès: la fenêtre ouvre sur la rivière. — S'ouvrir, *repr.* être ouvert; la porte s'ouvre; s'écarter: ses lèvres s'ouvrent; s'épanouir: les fleurs s'ouvrent; commencer: le bal s'ouvre par une polka. — S'ouvrir à quelqu'un, lui découvrir sa pensée. — J'ouvre; j'ouvrais, etc. (c. offrir).

OUVROIR, *sm.* lieu où plusieurs ouvriers travaillent ensemble; espèce d'asile ou d'atelier de charité pour les jeunes filles.

OZOUEH-LE-MARCHÉ, *ch.-l.* de c. (Loir-et-Cher), arr. de Blois. 1502 h.

OZOUEH-SUR-LOIRE, *ch.-l.* de c. (Loiret), arr. de Gien. 1139 h.

OVAIRE, *sm.* (l. *ovum*, œuf), organe des animaux ovipares où se forment les œufs; partie du pistil où sont attachées les graines (fig.).

OVALAIRE, *adj.* 2 g. qui est de forme ovale (anat.).

OVALE, *adj.* 2 g. (l. *ovalis*), qui est de figure circulaire et oblongue comme celle d'un œuf (fig.); table ovale. — *sm.* figure ovale.

OVAS ou **HOVAS**, peuple de Madagascar qui a pour capit. Tananarive. 80 000 h.

OVATION, *sf.* (l. *ovatio*), chez les Romains, petit triomphe dans lequel le vainqueur était conduit au Capitole, où l'on sacrifiait une brebis; honneur rendu à une personne dans une assemblée.

OVE, *sm.* (l. *ovum*, œuf), ornement en forme d'œuf (fig.) (archit.).

OVÉ, *adj.* qui a la forme d'un œuf.

OVERBECK (Frib.), peintre allemand, mit l'art au service de la religion (1789-1869).

OVERYSSEL, province du roy. de Hollande. 314 805 h. Ch.-l. Zwoelle.

OVIDE (Pub. Ovidius Naso), célèbre poète latin, dont le chef-d'œuvre est les *Métamorphoses*. Né à Sulmone, dans les Abruzzes (53 av. J.-C.), m. en exil à Tomes sur l'Euxin (18 apr. J.-C.).

OVIÉDO, ville l'Espagne, capit. des Asturies. — Royaume d'Oviédo, fondé en 737 par Froila, fit place en 913 au roy. des Asturies.

OVINE, *adj.* f. (l. *ovinus*), qui appartient au genre brebis; race ovine.

OVIPIRE, *adj.* 2 g. (l. *ovum*, œuf; *parere*,

produire), qui se reproduit par des œufs. — *sm.* animal qui engendre des œufs.

OVO (AB), *voy.* AB OVO.

OVOÏDAL, **ALE**, *adj.* dont la forme se rapproche de celle d'un œuf.

OVOÏDE, *adj.* 2 g. (l. *ovum*, œuf; g. *eidōs*, forme), qui a la forme d'un œuf.

OVCLE, *sm.* rudiment de la graine (bot.).

OVEN (Rouert), économiste anglais, auteur du système de la coopération (1771-1858).

OXALATE, *sm.* sel formé par l'acide oxalique avec une base salifiable (chim.).

OXALIDE, *sf.* (g. *oxalis*), genre de plante auquel appartient la petite oseille.

OXALIQUE, *adj.* se dit de l'acide tiré de l'oseille (chim.).

OXENSTERN (comte), célèbre ministre suédois de Gustave-Adolphe (1583-1654).

OXFORD, ville d'Angleterre. 45 741 h. Ch.-l. du comté du même nom. Célèbre université fondée par Alfred le Grand.

OXUS, fleuve de l'Asie anc. qui séparait la Scythie de la Bactriane (auj. *Djihoun*).

OXYCRAT, *sm.* (g. *oxygeraton*), mélange de vinaigre et de 30 fois son poids d'eau.

OXYDABLE, *adj.* 2 g. qui peut s'oxyder.

OXYDATION, *sf.* action d'oxyder; état de ce qui est oxydé.

OXIDE, *sm.* (g. *oxys*, acide), résultat de la combinaison de l'oxygène avec une autre substance. — Oxyde de cuivre, vert-de-gris; oxyde de fer, rouille (chim.).

OXYDER, *va.* amener à l'état d'oxyde. — S'oxyder, *repr.* passer à l'état d'oxyde.

OXYGENABLE, *adj.* 2 g. qui est susceptible de se combiner avec l'oxygène.

OXYGENATION, *sf.* action d'oxygéner; état de ce qui est oxygéné.

OXYGENE, *sm.* (g. *oxys*, acide; *genos*, naissance), celui des principes de l'air atmosphérique qui entretient la respiration et la combustion et qui combiné avec différentes substances, forme les oxydes et les acides (chimie). — Adjectif: gaz oxygène.

OXYGENE, **ÉE**, *adj.* qui contient de l'oxygène.

OXYGENER, *va.* opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. — S'oxygéner, *repr.* être combiné avec l'oxygène; on dit plus ord. s'oxyder (c. accélérer).

OXYGONE, *adj.* 2 g. (g. *oxys*, aigu; *gōnos*, angle), qui a des angles aigus; on dit ord. *acutangle* (géom.).

OXYMEL, *sm.* (g. *oxymeli*), mélange d'eau, de miel et de vinaigre.

OYANT, **ANTE**, *s.* celui, celle à qui on rend un compte en justice. — On dit aussi un *oyant*, des *oyants* compte.

OYONNAX, *ch.-l.* de c. (Ain), arr. de Nantua. 4652 h.

OZOLES, surnom des Locriens établis à l'ouest de la Phocide.

OZONE, *sm.* (g. *ozein*, avoir une odeur), oxygène mis dans un état particulier par l'électricité et exhalant une odeur spéciale; nom de l'odeur même qu'exhale l'oxygène électrisé (chim.).



P

P, sm. la seizième lettre de l'alphabet et la douzième des consonnes.

z **PACA**, sm. mammifère de l'Amérique dont les habitudes sont celles du cochon (fig.).



PACAGE, sm. (l. *pasera*), pâturage. — **DROIT DE PACAGE**, droit de faire paître son bétail dans certains pâturages.

PACAGER, va. faire paître (c. abrégé).

PACANT, sm. homme grossier (vx).

PACAUDIÈRE (LA), ch.-l. de c. (Loire), arr. de Roanne, 1922 h.

PACCA (cardinal), principal ministre de Pie VII (1756-1844).

PACE (IN), voy. IN PACE.

PACHA, sm. titre d'honneur qu'on donne en Turquie à des personnages considérables, même sans gouvernement.

PACHALIK, sm. étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.

PACHE, homme d'Etat français (1740-1823), fut ministre de la guerre (1792), et maire de Paris (1793).

PACHYDERME, s. et adj. m. (g. *pachys*, épais; *derma*, peau), mammifère à peau très épaisse : le cochon est un pachyderme.

PACIFICATEUR; **TRICE**, s. celui, celle qui pacifie. — *adj.* qui pacifie.

PACIFICATION, sf. rétablissement de la paix; apaisement des dissensions.

PACIFIER, va. (l. *pacificare*), apaiser en rétablissant la paix : pacifier une province, les différends.

PACIFIQUE, adj. 2 g. (l. *pacificus*), qui aime la paix : un roi pacifique; tranquille, exempt de guerre : règne pacifique. — **Océan Pacifique** ou **simpl.** **LE PACIFIQUE**, voy. Océan.

PACIFIQUEMENT, adv. d'une manière pacifique, tranquillement.

PACÔME (SAINT), l'un des plus illustres solitaires de la Thébaïde (292-348).

PACOTILLE, sf. bagage, marchandises qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un navire d'emporter avec eux; parties de marchandises qui composent la cargaison d'un navire. — Fig. une certaine quantité d'objets quelconques (fam.). — **MARCHANDISES DE PACOTILLE**, marchandises de qualité inférieure.

PACTA CONVENTA [pac-ta-con-vain-ta], sm. pl. (m. lat.), conventions que le roi de Pologne nouvellement élu et ses électeurs s'obligeaient mutuellement à observer.

PACTE, sm. (l. *pacium*), convention. — **PACTE DE FAMILLE**, accord entre les membres d'une famille souveraine occupant des trônes différents.

PACTISER, vn. faire un pacte. — Fig. transiger : pactiser avec la rébellion.

PACTOLE, rivière de Lydie qui roulait des paillettes d'or. — Fig. sm. source de richesse : le Pactole coule chez lui.

PACUVIUS, poète tragique latin (220-130 av. J.-C.).

PACY-SUR-EURE, ch.-l. de c. (Eure), arr. d'Évreux, 2037 h.

PADERBORN, v. de Prusse, 19260 hab. Charlemagne y tint plusieurs diètes.

PADILLA (DON JUAN DE), général espagnol, chef de la ligue des Communes contre Charles-Quint, fut décapité en 1522.

PADISCHAH, sm. titre du sultan des Turcs-Ottomans.

PADOU, sm. ruban tissu moitié de fil et moitié de soie.

z **PADOUAN ANE**, s. et adj. qui concerne Padoue, habitant de Padoue. — sm. pays dont Padoue est le chef-lieu.

PADOUANE, sf. médaille imitée de l'antique par deux graveurs de Padoue au commencement du xviii^e siècle.

PADOUE, ville d'Italie (Vénétie), célèbre par son université, 80000 h.

z **PEAN** ou **PÉAN**, sm. (g. *paian*), hymne en l'honneur des dieux (antiq.).

PAËR (FEDMINAND), compositeur de musique italienne, mort à Paris (1771-1839).

PÆSTUM ou **POESTUM**, ville de l'Italie ancienne dans la Lucanie; ruines curieuses.

PÆTUS (CÆCINA), Romain célèbre par sa conspiration contre l'empereur Claude.

PAGAIE [pa-gè], sf. rame dont se servent les Indiens pour faire voguer leurs pirogues (fig.).



PAGANINI, célèbre violoniste italien, né en 1781, m. en 1840.

PAGANISME, sm. (l. *paganus*, païen), religion des païens, idolâtrie.

PAGE, sf. (l. *pagina*), l'un des côtés d'un feuillet de papier; écriture ou impression contenue dans la page même.

PAGE, sm. jeune garçon servant auprès d'un roi, d'un prince, d'un seigneur, d'une châtelaine. — **ERRER** non de page, avoir accompli son temps de service dans les pages. — Fig. être hors de la dépendance d'autrui.

PAGINATION, sf. série des numéros des pages d'un livre : vérifier la pagination.

PAGNER, va. numéroter les pages d'un livre : paginer une préface en chiffres romains.

PAGNE, sm. (l. *paginus*, étoffe), morceau d'étoffe dont les Indiens se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

PAGNON, s. et adj. m. se dit d'un drap noir très fin, fabriqué à Sedan.

PAGNOTE, sm. celui qui est sans courage, qui est poltron, lâche (vx).

PAGNOTERIE, sf. action de pagnote (vx).

PAGODE, sf. temple de certains peuples de l'Asie, des Chinois; idole qu'on y adore; petite figure de porcelaine à tête mobile; monnaie d'or indienne qui vaut 9 fr. 45 c.

PAIEMENT, voy. PAYEMENT.

PAÏEN, **FÈNNE**, adj. (l. *paganus*), adorateur des faux dieux : les philosophes païens; qui est relatif au culte des faux dieux;

empte païen. — s. celui, celle qui adore des faux dieux. — Fig. un impie.

PAILLARD, ARDE, s. et *adj.* débauché.

PAILLARDISE, *sf.* goût, penchant pour la débauche.

PAILLASSE, *sf.* amas de paille enfermés dans la toile qu'on étend sous les matelas d'un lit; cette toile même. — *sm.* bateleur. — Fig. homme sans consistance.

PAILLASSON, *sm.* natte de paille ou de rose pour essuyer les pieds; espèce de claie faite avec de la paille longue dont on couvre les plantes pour les garantir de la gelée.

PAILLE, *sf.* (l. *palea*), tige et épi du blé, du seigle, de l'orge, etc., quand le grain en est séparé. — Fig. défaut de liaison dans la fusion des métaux, du verre; défaut dans les pierreries. — Homme de PAILLE, homme de peu de considération; prête-nom. — *adj. invar.* qui est d'un jaune paille: *des gants paille*.

PAILLE-EN-QUEUE, *sm.* oiseau de mer dont la queue est terminée par deux plumes longues et étroites. — *À* *pl.* des paille-queue.

PAILLER, *sm.* cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains.

PAILLET, *adj. m.* se dit du vin rouge et chargé de couleur.

PAILLET (Victor), célèbre avocat français, fut député (1796-1835).

PAILLETÉ, ÉE, *adj.* qui est brodé, couvert de paillettes.

PAILLETTE, *sf.* parcelle d'or, de cuivre, etc., mince, percée au milieu, qu'on applique sur une étoffe pour l'orner: *un habit à paillettes*; petite parcelle d'or qu'on trouve dans le sable de certaines rivières.

PAILLEUR, EUSE, s. celui, celle qui vend, qui voiture de la paille.

PAILLEUX, EUSE, *adj.* qui a des pailles: *un fer pailleux*.

PAILLIN, *sm.* menue paille dont on recouvre les cultures: natte de paille.

PAILLON, *sm.* grosse paillette; lame de cuir mince découpée; petit morceau de verdure.

PAIMBOEUF, ch.-l. d'arr. (Loire-Inf.), à 55 kil. de Paris et à 59 de Nantes. 2196 h.

PAIMPOL, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), rr. de Saint-Brieuc. 2473 h.

PAIN, *sm.* (l. *panis*), aliment fait de farine pétrie et cuite au four; nourriture, subsistance: *gagner son pain*; certaines substances mises en masse: *pain de sucre*, *pain de savon*, etc. — *PAIN BÉNIT*, pain que l'on distribue à la messe; *PAIN À CACHER*, petit pain très mince de pâte cuite pour cacher les lettres.

PAIR, *adj. m.* (l. *par*), égal, semblable: *re pair et compagnon*. — *sm. pl.* égal: *re jugé par ses pairs*. — *NOMBRE PAIR*, nombre qui peut se diviser exactement par deux. — *sm.* LA RENTE EST AU PAIR, c'est-à-dire au taux d'émission; ÊTRE AU PAIR, être au courant de son travail: *PAIR OU NON*, jeu de hasard. — *DE PAIR*, *loc. adv.* d'égal à gal; sur le même rang.

PAIR, *sm.* titre des grands vassaux du roi, des principaux vassaux d'un seigneur, et ceux qui possédaient des terres élevées en pairie, des membres de la chambre qui, de 1814 à 1848, exerçaient la puissance législative, avec le roi et la chambre des députés.

PAIRE, *sf.* couple d'animaux de la même espèce: *une paire de bœufs*; deux choses de même sorte qui sont ensemble: *une paire de bottines*; chose unique, mais composée de deux pièces: *une paire de ciseaux*. — *UNE PAIRE D'AMIS*, deux amis inséparables (fam.).

PAIREMENT, *adv.* NOMBRE PAIREMENT PAIR, nombre pair dont la moitié est aussi un nombre pair: *huit est un nombre pairement pair* (arith.).

PAIRESSE, *sf.* femme d'un pair.

PAIRIE, *sf.* dignité de pair attachée à un grand fief relevant immédiatement de la couronne; fief, domaine auquel cette dignité était attachée (feod.); dignité de membre de la chambre des pairs.

PAISIBLE, *adj.* 2 g. doux et pacifique: *caractère paisible*; tranquille, qui n'est pas troublé: *vie, séjour paisible*; qui n'est pas inquiet dans la possession d'un bien: *paisible possesseur du champ paternel*.

PAISIBLEMENT, *adv.* d'une manière paisible, sans trouble: *dormir paisiblement*.

PAISIELLO, compositeur de musique italien (1741-1816).

PAISLEY, ville d'Écosse, importante par son industrie. 66425 h.

PAISSEAU, *sm.* échalas.

PAISSON, *sf.* se dit de tout ce que les bestiaux paissent et broutent.

PAÎTRE, *va.* (l. *pascer*), nourrir: *paître un oiseau*; manger, brouter l'herbe: *les moutons paissent l'herbe*; mener paître: *David paissait les troupeaux*. — *vn.* manger l'herbe, les fruits tombés: *les poules paissent*. — Fig. ENVOYER PAÎTRE, renvoyer quelqu'un avec aigreur. — *Se paître*, *vpr.* se nourrir: *les corbeaux se paissent de charogne*. — *Je pais*, nous paissions; je paissais; (point de *passé déf.*); je paîtrai; je paîtrais; *pais*; que je païsse; (point d'*imp.*); paissant; le *part. passé*, pu, n'est usité qu'en fauconnerie.

PAIX, *sf.* (l. *par*), situation d'un Etat, d'un peuple qui n'est point en guerre; traité de paix: *negotier une paix*; concorde, tranquillité intérieure: *vivre en paix*; tranquillité de l'âme: *mettre sa conscience en paix*; calme, repos, silence: *la paix des forêts*, *patène*, plaque d'argent ornée d'une croix que l'on baise à l'église. — *PAIX!* *interj.* pour commander le silence.

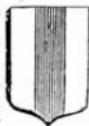
PAIXHANS, général français, inventa les canons à bombes (1783-1855).

PAL, *sm.* (l. *palus*), pièce de bois aiguësée par un bout; pièce qui traverse l'écu (fig.) (blason). — *Au pl.* des pals ou des paux.

PALADIN, *sm.* nom donné aux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre. — Fig. chevalier qui courait le monde en cherchant des aventures: *le paladin Roland*.

PALAIS, *sm.* (l. *palatium*), habitation somptueuse d'un souverain, d'un prince, etc.; maison magnifique; édifice où s'assemblent les corps législatifs, où siègent les tribunaux, etc.; officiers et gens du palais. — Fig. la profession d'avocat.

PALAIS, *sm.* (l. *palatium*), partie supérieure du dedans de la bouche. — Fig. sens du goût: *il a le palais fin*.



PALAIS (LE), ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Lorient. 4931 h.

PALAIS-ROYAL (LE), palais construit à Paris en 1772 sur l'emplacement d'un premier palais élevé par Richelieu.

PALAIS (SAINT-), ch.-l. de c. (Basses-Pyrénées), arr. de Mauléon. 1919 h.

PALAISEAU, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. de Versailles. 2661 h.

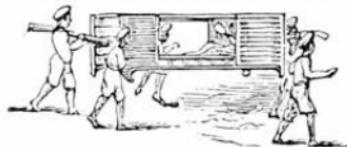
PALAMÈDE, roi d'Éubée, l'un des chefs grecs au siège de Troie; il inventa, dit-on, les poids et mesures et le jeu d'échecs.

PALAN, sm. assemblage de poulies et de cordages pour enlever les fardeaux (fig.) (mar.).

PALANCHE, sf. morceau de bois un peu concave au milieu, qu'on met sur l'épaule pour porter deux seaux pleins à la fois.

PALANQUE, sf. retranchement formé de pièces de bois jointives et plantées verticalement (terme de fortification).

PALANQUIN, sm. sorte de litière dont on se sert dans l'Inde et en Chine (fig.).



PALAPRAT, poète comique français, travailla avec Brueys (1650-1721).

PALASTRE, sm. boîte de fer qui forme la partie extérieure d'une serrure (fig.).

PALATALE, adj. et sf. (l. *palatum*, palais), se dit des consonnes qu'on ne peut prononcer qu'en touchant le palais avec la langue : D, T, L, N, R sont des palatales.

PALATIN, INE, adj. (l. *palatinus*, du palais), titre de dignité qu'on donnait à ceux qui avaient un office dans le palais; qui appartient au palatinat : troupes palatines. — adj. et sm. s'est dit des seigneurs qui avaient un palais où l'on rendait la justice, du vice-roi de Hongrie et de chaque gouverneur de province en Pologne. — MONT PALATIN, la plus haute des sept collines de Rome.

PALATIN, INE, adj. qui a rapport au palais : nerfs palatins (anat.).

PALATINAT, nom de deux pays de l'anc. empire d'Allemagne : LE HAUT PALATINAT, capit. Batisbonne; LE PALATINAT DE RHIN, capit. Spire. — sm. dignité de palatin; nom de chaque province de la Pologne.

PALATINE, adj. f. MAISON PALATINE, la maison de l'électeur palatin; PRINCESSE PALATINE ou simpl. PALATINE, femme d'un palatin ou princesse de la maison palatine.

PALATINE, sf. fourrure que les femmes portent en hiver sur le cou et sur les épaules : une palatine de martre.

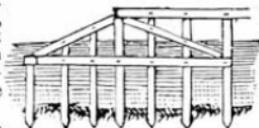
PALE, sf. (l. *pala*, pelle), vanne d'écluse; la partie plate d'une rame.



PALE ou **PALLE**, sf. (l. *palla*), carton carré garni de toile blanche qui sert à couvrir le calice.

PÂLE, adj. 2 g. (l. *pallidus*), blême : visage pâle; peu coloré : or pâle; qui ne répand qu'une lumière terne, faible : soleil pâle. — Fig. sans éclat : style pâle.

PALEÉ, sf. (l. *paleus*, pieu), rang de pieux enfoncés en terre pour former une digue (fig.).



PALEFRE-NIER, sm. (palefroi), valet qui panse des chevaux.

PALEFROI, sm. (bas l. *paraveredus*, cheval de poste), cheval de parade; se disait du cheval que montait une dame.

PALÉMON, dieu marin qui présidait aux ports (myth.).

PALEOGRAPHIE, sm. celui qui s'occupe de paléographie.

PALEOGRAPHIE, sf. (g. *palaïos*, ancien; graphé, écriture), science des écritures anciennes; art de les déchiffrer.

PALEOLOGUE, célèbre famille byzantine qui parvint au trône de Constantinople dans la personne de Michel VIII et donna huit souverains à l'empire (1260-1453).

PALEONTOGRAPHIE, sf. (g. *palaïos*, ancien; outa, êtres; graphéin, décrire), description des corps organisés fossiles.

PALEONTOLOGIE, sf. (g. *palaïos*, ancien; outa, êtres; logos, connaissance), science des fossiles, étude des terrains anciens par les vestiges d'animaux ou de végétaux qu'ils recèlent.

PALEONTOLOGIQUE, adj. 2 g. qui appartient à la paléontologie.

PALEONTOLOGISTE, sm. celui qui s'occupe de paléontologie.

PALEOTHERIUM, sm. (g. *palaïos*, ancien; thérion, animal), genre de mammifères pachydermes fossiles.

PALERME, anc. capitale de la Sicile, beau port sur la Méditerranée. 282 698 h.

PALEMITAIN, AINE, adj. et s. habitant de Palerme; qui concerne Palerme.

PALERON, sm. partie de l'épaule de certains animaux, qui est plate et charnue*.

PALES, deesse des bergers (myth.).

PALESTINE, contrée de la Syrie s'étendant de la source du Jourdain à l'Arabie Pétrée, et de la Méditerranée au désert de Syrie. Elle fut primitivement le pays des Philistins; les Israélites s'en emparèrent et la divisèrent en 12 tribus, puis les Romains la réduisirent en province sous le nom de Judée, en 44 ap. J.-C. La Palestine fut conquise par les musulmans en 636; elle appartient auj. à l'empire ottoman et forme la prov. de Jérusalem.

PALESTINE, sf. nom d'un caractère d'imprimerie.

PALESTRE, sf. (g. *palaistra*), lieu où les anciens se formaient aux exercices du corps; ces exercices mêmes.

PALESTRINA, célèbre compositeur de musique italien (1529-1594).

PALESTRIQUE, adj. 2 g. (g. *palaistricos*), qui a rapport à la palestrestre. — sf. les exercices de la palestrestre.

* Voy. fig. syn., p. 996.

PALESTRO, pet. ville d'Italie (Piémont), où les Français et les Piémontais défirèrent les Autrichiens en 1859.

PALET, *sm.* pierre ou pièce de métal plate et ronde qu'on lance le plus près possible du but.

PALETOT, *sm.* espèce de vêtement plus ample qu'une redingote.

PALETTE, *sf.*

(l. *pala*, pelle), raquette de bois; petite planche mince sur laquelle les peintres plaquent leurs couleurs (fig.); nom de divers instruments et outils; : ais des anciens bateaux à vapeur; écuelle dans laquelle on reçoit le sang des personnes que l'on saigne; quantité de sang qu'on tire par la saignée.

PALETUVIER, *sm.* nom vulgaire de différents arbres des régions intertropicales qui croissent sur les rivages de la mer (fig.). Voy. MANGLIER.

PÂLEUR, *sf.* (l. *pallor*), état de ce qui est pâle; la *pâleur* du visage.

PALI, *sm.* langue sacrée de l'île de Ceylan, dérivée du sanscrit. — Adjectif : la *langue palie*.

PALIER, *sm.* plate-forme ménagée à chaque étage d'un escalier.

PALIFICATION, *sf.* (l. *palus*, pieu; *facere*, faire), action d'affermir un sol avec des pilotis.

: **PALIFIER**, *va.* affermir un sol avec des pilotis.

PALIKAO, bourg de la Chine à 12 kil. de Pékin. Victoire des Français commandés par le général Cousin-Montauban (comte de Palikao), en 1860.

PALIKARE ou **PALLIKARE**, *sm.* nom donné par les Turcs aux soldats de certaines milices grecques.

PALIMPSESTE, *sm. et adj.* (g. *palimpsestos*), se dit d'un manuscrit dont on a fait disparaître l'écriture pour y écrire de nouveau.

PALINGÉNÉSIE, *sf.* (g. *palinogenesis*), régénération, renaissance; s'est dit de la rénovation des sociétés.

PALINGES, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. de Charolles. 2254 h.

PALINOD, *sm.* poème en l'honneur de la sainte Vierge (vx).

PALINODIE, *sf.* (g. *palinodia*), rétractation de ce qu'on a dit. — Fig. CHANTER LA PALINODIE, se retracter (fam.).

PALINURE, pilote du vaisseau d'Enée. — Cap de l'Italie méridionale.

PÂLIR, *va.* (l. *pallescere*), devenir pâle. — Fig. PÂLIR SUR LES LÈVRES, étudier sans relâche.

PALIS, *sm.* (l. *palus*, pieu), petit pieu servant à orner une clôture; lieu entouré de palis; *entrer dans le palis*.

PALISSADE, *sf.* clôture de palis (fig.); chacun des pieux d'une

palissade; haie d'arbustes : *palissade de houx*.

PALISSADER, *va.* entourer de palissades; dresser des palissades.

PALISSAGE, *sm.* action de palisser.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE**, *sm.* bois violet et odorant qui vient de la Guyane, et dont on fait usage dans l'ébénisterie et la marquetrie.

PALISSANT, *ANTE*, *adj.* qui pâlit.

PALISSER, *va.* étendre et fixer les branches d'un arbre pour en faire un espalier.

PALISSOT, littérateur français, attaqua les philosophes (1730-1814).

PALISSY (Buxans), célèbre potier émailleur et savant français (1510-1589).

PALLADIUM [pal-la-di-omm], *sm.* (l. *palladium*), statue de Pallas, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie; on la disait tombée du ciel. — Fig. appui, garantie; *les lois sont le palladium de la société*. — Métal blanc, très difficile à fondre.

PALLAS, surnom de Minerve considérée comme présidant à la guerre. Le hibou lui était consacré (myth.); petite planète.

PALLIATIF, *IVE*, *adj.* qui pallie; *remède palliatif* (méd.). — *sm.* remède qui ne guérit qu'en apparence; *l'opium n'est qu'un palliatif*. — Fig. mesure insuffisante; *les palliatifs aggravent souvent la situation*.

PALLIATION, *sf.* action de pallier, de ne guérir qu'en apparence.

PALLIER, *va.* (l. *palliare*), déguiser, excuser, atténuer; *pallier une faute*; soulager momentanément, ne guérir qu'en apparence; *pallier un mal*.

PALLIUM [pal-li-omm], *sm.* (m. lat.), manteau que portaient les Grecs; ornement en laine blanche semé de croix noires, que le pape envoie aux archevêques comme marque de leur dignité. — *Au pl.* des palliums.

PALLUAU, ch.-l. de c. (Vendée), arr. des Sables-d'Olonne. 620 h.

PALMA, ch.-l. des îles Baléares, dans l'île Majorque. 65 000 h. — L'une des Canaries. 39 600 h.

PALMA-CHRISTI, *sm.* nom latin du ricin. : **PALMARÈS**, *sm.* nom que l'on donne au programme d'une distribution de prix.

PALME, *sf.* (l. *palma*), branche du palmier; le palmier même; palmette. — Fig. REMPORTER LA PALME; remporter la victoire; LA PALME DU MARTYRE, la gloire éternelle qui est la récompense du martyr.

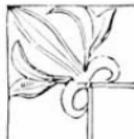
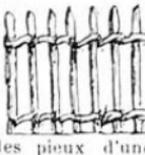
PALME, *sm.* (l. *palms*), chez les anciens, mesure de longueur représentant une étendue de quatre doigts; en Italie le palme vaut 0^m.25.

PALME, *ÈE*, *adj.* (l. *palmaris*), semblable à une main ouverte; *racine palmée* (bot.); se dit des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane, comme les oies.

PALMERSTON (HESLU-JOHN-TEMPLE), un des principaux hommes d'État de l'Angleterre (1784-1865).

PALMETTE, *sf.* ornement en forme de feuilles de palmier (archit.) (fig.).

PALMIER, *sm.* (l. *palmaris*), arbre qui produit les dattes et



qu'on appelle aussi *dattier* (fig.); nom général d'arbres monocotylédones dont la plupart croissent entre les tropiques et dont le dattier est le type.

PALMIPÈDE, *s.* et *adj. m.* (l. *palmpipes*), oiseaux nageurs à pieds palmés, comme les cygnes, les oies, etc.

PALMISTE, *sm.* nom vulgaire du palmier qui produit le chou-palmiste.

PALMITE, *sm.* moelle du palmier.

PALMYRE, anc. ville de Syrie fondée par Salomon; elle était la capitale d'une petite contrée appelée *Palmyrene*.

PALOMBE, *sf.* (l. *palumba*), espèce de pigeon ramier des Pyrénées.

PALONNIER, *sm.* pièce du train d'une voiture à laquelle sont attachés les traits (fig.).

PALOT, *sm.* villageois grossier (pop.).

PALOT, *OTTE*, *adj.* un peu pâle (fam.).

PALPABLE, *adj.* 2 g. (l. *palpabilis*), qui se fait sentir au toucher. — Fig. clair, évident; *l'injustice est palpable*.

PALPABLEMENT, *adv.* d'une manière palpable (peu us.).

PALPE, *sf.* petite antenne à la bouche d'un insecte; *les palpes d'un hanneton*.

PALPEBRAL, **ALÉ**, *adj.* (l. *palpebralis*), qui appartient aux paupières; *les muscles palpebraux* (anat.).

PALPER, *va.* (l. *palpare*, toucher), toucher doucement avec la main. — Fig. **PALPER DE L'ARGENT**, le recevoir (fam.).

PALPIFFANT, **ANTE**, *adj.* qui palpite.

PALPITATION, *sf.* agitation convulsive de quelque partie du corps; se dit particulièrement des battements dérangés du cœur.

PALPITER, *vn.* (l. *palpitare*), avoir des palpitations. — Fig. être ému au point que le cœur semble battre plus fort; *palpiter de crainte, d'espérance*.

PALSANBLEU, ; **PALSANGUÉ**, ; **PALSANGUENNE**, *interj.* sorte de juréments burlesques de l'ancienne comédie.

PALTOQUET, *sm.* homme grossier, sans aucune valeur (pop.).

PALUDÉEN, **EUNE**, *adj.* (l. *palus*, marais), qui appartient aux marais; qui est causé par les marais; *fièvre paludéenne*.

PALUS, *sm.* (m. lat.), marais. — LE PALUS MÉOTIDE ou LES PALUS MÉOTIDES, ancien nom de la mer d'Azof.

PALUSTRE, *adj.* 2 g. (l. *palustris*), ; qui a la nature du marécage; *terrain palustre*; qui croît dans les marécages; *plante palustre*.

PÂMER, *vn.* ou **SE PÂMER**, *vpr.* (g. *spasma*, spasme), tomber en défaillance. — **SE PÂMER DE RIRE**, rire avec excès.

PAMERS, ch.-l. d'arr. (Ariège), à 816 kil. de Paris et à 18 de Foix. 10886 h. Evêché.

PÂMOISON, *sf.* défaillance, évanouissement; *tomber en pâmoison*.

PAMPA, *sf.* nom que l'on donne aux plai-



nes de l'Amérique du Sud; s'emploie surtout au pl. *pampas* [pan-pass].

PAMPE, *sf.* feuille du blé, de l'orge, etc.

PAMPELOUNE, ch.-l. de c. (Tarn), arr. d'Albi. 1742 h.

PAMPELUNE, ville forte d'Espagne, ch.-l. de l'intendance de ce nom dans l'ancienne province de Navarre. 28463 h.

PAMPHLET [pan-flè], *sm.* (m. angl.), brochure souvent critique et diffamatoire.

PAMPHLÉTAIRE, *sm.* auteur de pamphlets.

PAMPHYLIE, anc. contrée de l'Asie Mineure, auj. pachalik d'Ichil.

PAMPEMOSSE, *sf.* espèce d'orange de l'Afrique orientale qui produit un fruit très gros; ce fruit même (fig.).

PAMPRE, *sm.* (l. *pamprus*), branche de vigne avec ses feuilles; ornement en forme de pampre (archit.).

PAN, *sm.* (l. *pannus*), partie considérable d'un vêtement; *les pans d'un manteau*; partie d'un mur; *abattre un pan de mur*; un des côtés d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, etc., qui a plusieurs angles; *tour à six pans*.

PAN, fils de Jupiter, dieu des campagnes, des bergers et des troupeaux. On le représente avec les cornes, les pieds et les cuisses velues du bouc (myth.).

PAN PAN, onomatopée qui exprime le bruit d'une chose qui éclate ou d'un corps qui frappe sur un autre.

PANACÉE, *sf.* (g. *panakeia*), remède universel; *il croit à la panacée*.

PANACHE, *sm.* (l. *panna*, plume), assemblage de plumes flottantes dont on orne un casque, un chapeau (fig.); partie supérieure d'une lampe d'église; surface triangulaire du pendentif d'une voûte.

PANACHÉ, **ÉE**, *adj.* nuance de diverses couleurs; *tulipe, poule panachée*;

orné d'un panache; *oiseau panaché*.

PANACHER, *vn.* se dit des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés; *cette tulipe commence à panacher*. — **SE PANACHER**, *vpr.* devenir panaché.

PANACHURE, *sf.* tache de diverses couleurs sur une fleur, une feuille, un fruit.

PANADE, *sf.* (l. *panis*, pain), soupe faite avec de l'eau, du beurre et du pain qu'on laisse mitonner.

PANADER (SE), *vpr.* se pavaner (peu us.).

PANETIUS, philosophe grec stoïcien qui vivait environ 150 ans av. J.-C.

PANAGE, *sm.* (l. *panis*, pain), droit que l'on paye pour mener les porcs à la glandée dans les bois et les forêts.



PANAIS, *sm.* (g. *panax*), plante potagère dont on mange la racine; la racine même (*fig.*).

PANAMA (ISTHME DE), unit les deux Amériques. — Ville des États-Unis de Colombie, sur l'isthme de Panama. 25 000 h. — *sm.* chapeau de jonc très fin qui vient de Panama.

PANARD, *adj. m.* se dit d'un cheval dont les pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARD (Ch.-Fr.), vaudevilliste et chansonnier français (1694-1763).

PANARIS [pa-na-ri], *sm.* (l. *panarichon*), tumeur qui vient au bout des doigts ou à la racine des ongles.

PANATHÉNAÏQUE, *adj.* 2 g. qui appartient aux Panathénées.

PANATHÉNÉES, *sf. pl.* (g. *panathénaiá*), fêtes qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve; les grandes Panathénées.

PANCALIERS, *s. et adj. m.* se dit d'un chou frisé, originaire de Pancaliers, en Piémont.

PANCARTE, *sf.* (g. *pas*, tout; *chartés*, papier), placard affiché; toute sorte de papiers et d'écrits.

PANCKOUCKE, imprimeur français (1736-1793), fonda le *Moniteur* en 1789.

PANCRACE, *sm.* (g. *paneration*), exercice qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat (antiq.).

PANCRATIASTE [pan-era-ci-aste], *sm.* celui qui avait remporté le prix à la lutte et au pugilat (antiq.).

PANCRÉAS, *sm.* (g. *pancreas*), corps glanduleux situé dans l'abdomen, entre le foie et la rate. (Voy. *fig. syn.*, p. 1001.)

PANCRÉATIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport au pancréas; *veine pancréatique*.

PANDANÉES, *sf. pl.* famille de plantes monocotylédones et arborescentes, dont le *pandanus* est le type.

PANDECTES, *sf. pl.* (g. *pandectés*), recueil des décisions des anciens juriconsultes romains, fait par ordre de Justinien, qui leur donna force de lois.

PANDÉMONIUM [pan-dé-mo-ni-omm], *sm.* (g. *pas*, tout; *daimonion*, démon), lieu imaginaire où s'assemblent les démons. — *Fig.* réunion de gens mal famés, dépravés.

PANDICULATION, *sf.* (l. *paniculari*, s'étendre en bâillant), action automatique par laquelle on porte les bras en haut, en renversant la tête et le tronc en arrière, et en allongeant les jambes (méd.).

PANDION, nom de deux rois d'Athènes; l'un 1556-1525, l'autre 1405-1381 av. J.-C.

PANDIT, *sm.* savant indien voué à l'instruction.

PANDORE, *sf.* femme que Jupiter envoya aux hommes pour punir le larcin de Prométhée et à qui il remit une boîte qui contenait tous les maux. — *Fig.* la boîte de Pandore, ce qui est la source de beaucoup de maux.

PANDOUR, *sm.* soldat d'une milice irrégulière de l'armée hongroise. — *Fig.* homme grossier.

PANÉ, *EE*, *adj.* (l. *panis*, pain), couvert de pain émietté: *côtelette panée*. — Eau



panée, eau dans laquelle on a fait tremper du pain grillé pour en ôter la crudité.

PANÉGYRIQUE, *sm.* (g. *panégyris*, assemblée), discours public à la louange de quelqu'un; éloge outré.

PANÉGYRISTE, *sm.* (g. *panégyristés*), celui qui fait un panégyrique; celui qui fait l'éloge de quelqu'un, qui le vante.

PANER, *va.* (l. *panis*, pain), couvrir de pain émietté la viande qu'on fait griller; *paner une côtelette*.

PANERÉE, *sf.* le contenu d'un panier bien rempli; *une panerée de pommes*.

PANETERIE, *sf.* (l. *panis*, pain), lieu où l'on garde et où l'on distribue le pain dans les communautés, les collèges, etc.

PANETIER, *sm.* celui qui est chargé de distribuer le pain dans un grand établissement, dans un lycée, etc.

PANETIÈRE, *sf.* petit sac dans lequel les bergers portent leur pain; sac des anciens pèlerins (*fig.*).

PANETON, *sm.* petit panier d'osier garni intérieurement d'une toile (*fig.*).

PANGE, *ch.* l. de c. (Moselle), arr. de Metz (auj. à l'Allemagne).

PANGOLIN, *sm.* mammifère des Indes, de la fam. des édentés.

PANICULE, *sf.* (l. *panicula*), disposition en bouquets de fleurs ou de fruits dont les pédoncules s'élevaient inégalement (bot.).

PANICULÉ, *ÉE*, *adj.* qui a les fleurs disposées en panicule, comme le marronnier.

PANIER, *sm.* (l. *panarium*), ustensile portatif d'osier, de jonc, etc., où l'on met des denrées, des provisions (*fig.*): ce qu'il contient; *un panier de cerises*; voiture légère dont le fond est d'osier; ruche d'abeilles en osier ou en paille; japon garni de verges de balaine. — *Fig.* PANIER PERCÉ, homme prodigue, dépensier.

PANIFICATION, *sf.* conversion des matières farineuses en pain.

PANIFIÈRE, *va.* (l. *panis*, pain; *facere*, faire), faire du pain avec une farine quelconque.

PANIQUE, *adj.* 2 g. (g. *panicos*), TERREUR PANIQUE, par ellipse UNE PANIQUE, frayeur subite et sans fondement.

PANNE, *sf.* (l. *pannis*, étoffe), sorte d'étoffe de laine, de soie, etc., à longs poils. METTRE EN PANNE, disposer les voiles de manière à suspendre la marche d'un navire (mar.); RESTER EN PANNE, suspendre toute action et attendre une occasion favorable.

PANNE, *sf.* grasse dont est garnie la peau du ventre du porc et de quelques autres animaux.

PANNE, *sf.* pièce de charpente qui sou-



tient les chevrons (*fig.*); partie du marteau opposée au gros bout.



PANNÉ, ÉE, adj. misérable (pop.).

PANNEAU, sm. petit pan; toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui offre une surface encadrée ou ornée de moulures (*fig.*); filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc.; piège; coussinet d'une selle pour empêcher le cheval de se blesser. — *Fig.* DONNER DANS LE PANNEAU, se laisser tromper (fam.).



PANNEAUTER, vn. tendre des panneaux pour prendre des lapins, etc.

PANNETON, sm.

la partie d'une clef qui entre dans la serrure (*fig.*).



PANNOXIE, région de l'Europe anc. qui comprenait les pays nommés auj. Croatie, Carinthie, Esclavonie, et une partie de la Serbie, de la Hongrie et de l'Autriche.

PANNOXIEN, BENNE, adj. et s. habitant de la Pannonie; qui concerne ce pays.

PANONCEAU, sm. écusson d'armoire; écusson placé à la porte des notaires, des huissiers, etc.

PANOPLIE, sf. (g. *pas*, tout; *oplon*, arme), arme complète d'un chevalier du moyen âge; se dit d'un trophée d'armes qu'on suspend au murs.

PANOGRAMA, sm. (g. *pas*, tout; *orama*, vue), tableau circulaire et continu disposé de manière que le spectateur, placé au centre, voit les objets représentés comme s'il était sur une hauteur.

PANORAMIQUE, adj. 2 g. qui offre les caractères du panorama; *vue panoramique.*

PANORME, nom anc. de Paternie.

PANSAGE, sm. action de broser, d'étriller un cheval, un mulet, etc.

PANSE, sf. (l. *panter*), ventre; premier estomac des ruminants; partie arrostée d'un a.

PANSEMENT, sm. action de panser une plaie; action de panser un cheval.

PANSER, va. (l. *peusare*, soigner), appliquer un remède sur une plaie; lever l'appareil d'une plaie; étriller, broser un cheval.

PANSLAVISME, sm. système politique tendant à réunir tous les Slaves en un seul empire.

PANSC, UE, adj. et s. qui a une grosse panse (fam.).

PANTAGRUËL, personnage du livre de Rabelais. — *sm.* se dit d'un homme qui mange et boit beaucoup.

PANTAGRUËLIQUE, adj. 2 g. qui est dans le genre de Pantagruel.

PANTAGRUËLISME, sm. philosophie insouciance des amis de Pantagruel.

PANTAGRUËLISTE, sm. partisan du pantagruélisme; joyeux buveur.

PANTALON, sm. (mot ital.), culotte longue depuis la ceinture jusqu'aux pieds; personnage de la comédie italienne. — *Fig.* homme qui joue toute sorte de rôles (fam.).

PANTALONNADE, sf. bouffonnerie; subterfuge ridicule; fausse démonstration.

PANTELAÏT, ANTE, adj. qui halète, qui respire avec peine et par secousse. — **CHAIR PANTELAÏTE,** chair palpitante d'un animal récemment tué.

PANTELEUR, vn. (*pantois*), haleter, palpiter fortement (c. amonceler).

PANTELLARIA, île de la Méditerranée, dépendante de la Sicile, 7 300 h.

PANTHÉE, adj. f. (g. *pantheios*), **FIGURE PANTHÉE,** statue qui réunissait les attributs de différentes divinités (antiq.).

PANTHÉISME, sm. (g. *pas*, tout; *theos*, dieu), système de ceux qui n'admettent d'autre Dieu que l'universalité des êtres.

PANTHÉISTE, adj. 2 g. qui appartient au panthéisme; *doctrine panthéiste.* — *adj.* et s. se dit de ceux qui professent le panthéisme.

PANTHÉON, sm. (g. *pantheon*), temple consacré à tous les dieux, dont le plus célèbre est celui de Rome, bâti par Agrippa (auj. église de Sainte-Marie de la Rotonde). — Monument élevé à Paris par Louis XV en l'honneur de sainte Geneviève; en 1791, on l'appela Panthéon français et il fut destiné à recevoir les restes des grands hommes de France. — L'ensemble des dieux d'une religion polythéiste.

PANTHÈRE, sf. (l. *panthera*), quadrupède féroce du genre des chats dont la peau est semée de taches noires (*fig.*).

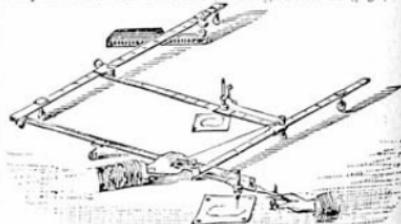


PANTHÈRE, sf. (l. *panthera*), filet qu'on tend verticalement pour prendre certains oiseaux.

PANTIN, sm. petite figure de carton colorie qu'on fait mouvoir avec un fil. — *Fig.* personne qui a des gestes ridicules; individu qui n'a pas de fixité dans ses opinions.

PANTIN, ch.-l. de c. (Seine), arr. de Saint-Denis, 2 076 h.

PANTOGRAPHIE, sm. (g. *pas*, tout; *graphô*, je trace), instrument pour copier mécaniquement des dessins, des gravures (*fig.*).



PANTOIS, OISE, adj. (vult. *panit*, oppression), haletant. — *Fig.* stupéfait, honteux (vx).

PANTOMÈTRE, sm. (g. *pas*, tout; *metron*, mesure), instrument pour mesurer toute sorte d'angles (géom.).

* Voy. *fig. syn.*, p. 1003.

PANTOMIME, *sm.* (g. *pantomimos*), acteur qui ne s'exprime que par des gestes. — *sf.* art du pantomime; pièce qu'il joue : *exécuter une pantomime*. — Adjectiv. : *danse pantomime*.

PANTOUFLE, *sf.* (it. *pantofola*), chaussure dont on se sert dans la chambre (*fig.*). — *Fig.* EN PANTOUFLES, à son aise.



PANURGE (g. *panourgos*, artificieux), un des personnages du livre de Rabelais. — *Fig.* *sm.* agent habile, propre à tout. — MORTON DE PANURGE, se dit des gens qui imitent tout ce qu'ils voient faire.

PAOLI, célèbre général corse, législateur et chef de l'île de Corse (1726-1807).

PAON [pan], *sm.* (l. *pavo*), grand oiseau domestique remarquable par l'éclat de son



plumage (*fig.*); espèce le papillon — *Fig.* GLOIREUX COMME UN PAON, fort glorieux.

PAONNE [pâne], *sf.* femelle du paon.

PAONNEAU [pa-nô], *sm.* jeune paon.

PAPA, *sm.* (g. *pappas*), père (t. enfantin). — UN GROS PAPA, un homme d'un certain âge, qui a de l'embonpoint et de la fraîcheur.

PAPABLE, *adj.* *m.* capable d'être élu pape : un *prélat très papable*.

PAPAL, ALE, *adj.* qui appartient au pape, qui relève du pape : *pouvoir papal*.

PAPAS [pa-pâ], *sm.* (g. *pappas*, père), prêtre de l'Eglise grecque.

PAPAUTÉ, *sf.* dignité de pape : temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siège.

PAPAVÉRACÉ, ÉE, *adj.* (l. *papaver*, pavot), qui ressemble au pavot. — LES PAPA-

VÉRACÉS, *sf. pl.* famille de plantes dont le pavot est le type (bot.).

PAPAYER, *sm.* arbre fruitier des Indes.

PAPÉ, *sm.* (g. *pappas*, père), le chef de l'Eglise catholique romaine.

PAPEGAI, *sm.* oiseau de carton ou de bois qui sert de but pour s'exercer à tirer.

PAPELARD, ARDE, *adj.* (it. *pappalardo*), qui annonce l'hypocrisie : une *mine papelarde*. — *sm.* faux dévot; hypocrite.

PAPELARDISE, *sf.* hypocrisie; fausse dévotion (fam.).

PAPÉLINE, *sf.* voy. *POPELINE*.

PAPERASSE, *sf.* papier écrit qui n'est plus d'aucune utilité : un *tas de paperasses*.

PAPERASSER, *vn.* remuer, arranger des papiers; faire des écritures inutiles.

PAPERASSIER, *sm.* celui qui aime à feuilleter, à conserver des papiers inutiles.

PAPETERIE, *sf.* manufacture, commerce de papier; art de le fabriquer; nécessaire contenant tout ce qu'il faut pour écrire.

PAPETER, *sm.* celui qui fabrique ou qui vend du papier.

PAPILAGONIE [pa-fla-go-ni], ancienne contrée située au nord de l'Asie Mineure.

PAPHOS, ville de l'île de Chypre, célèbre par le culte qu'on rendait à Vénus.

PAPIER, *sm.* (g. *papyrus*), feuille mince, faite ordinairement avec du vieux linge réduit en pâte et séché, pour servir à écrire, à imprimer ou à d'autres usages; toute sorte de titres, documents, mémoires et autres écritures; billet de commerce : *il m'a payé en papier*. — *Pl.* titres, documents, passeport, actes constatant l'état civil : *avoir des papiers en règle*. — PAPIER TIMBRÉ OU MARQUÉ, papier marqué d'un timbre pour écrire certains actes, opposé à *papier libre*; PAPIER PEINT, papier de toutes sortes de couleurs et de dessins employé pour tapisser. — *Fig.* ÊTRE BIEN DANS LES PAPIERS DE QUELQU'UN, jouir de son estime.

PAPIER-MONNAIE, *sm.* papier éré par le gouvernement et ayant cours comme la monnaie.

PAPILIONACÉ, ÉE, ou **PAPILONACE, ÉE**, *adj.* se dit des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont quelque ressemblance avec un papillon. — *sf. pl.* plantes à fleurs papilionacées.

PAPILLAIRE, *adj.* 2 g. qui a des papilles; *membranes papillaires* (anat.).

PAPILLE, *sf.* (l. *papilla*, mamelon), petite éminence et excroissance à la surface de la peau, et princip. sur la langue (anat.).

PAPILLON, *sm.* (l. *papilio*), insecte volant à quatre ailes de la fam. des lépidoptères (*fig.*). — *Fig.* esprit léger, volage.



PAPILLONNER, *vn.* voltiger d'objets en objets; être toujours en mouvement (fam.).

PAPILLOTAGE, *sm.* mouvement involontaire des yeux qui les empêche de se fixer sur les objets. — *Fig.* se dit de l'effet produit par un style, une peinture trop brillante.

PAPILLOTE, *sf.* morceau de papier dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles, pour les faire friser; bonbon enveloppé d'un papier frisé. — CÔTELETTE EN PAPILOTE, côtelette panée que l'on enveloppe de papier pour la faire cuire.

PAPILLOTER, *vn.* se dit d'un mouvement continu des paupières qui empêche

les yeux de se fixer; d'un style trop brillant; d'un tableau dont les lumières sont trop vives. — *v. ca.* mettre des papillotes: quel coiffeur vous papillote?

PAPIN (Dexis); physicien et mécanicien français, le premier qui ait reconnu toute la force motrice de la vapeur (1617-1710).

PAPINIEN, célèbre juriconsulte romain; mis à mort par Caracalla (142-212).

PAPION, *sm.*, sorte de siége.

PAPIRIUS CURSOR, maître de la cavalerie à Rome; cinq fois consul et deux fois dictateur (393-308 av. J.-C.).

PAPISME, *sm.*, nom sous lequel les protestants désignent le catholicisme romain.

PAPISTE, *s.* et *adj.* 2 *g.* nom que les protestants donnent aux catholiques romains.

PAPOUASIE, appelée aussi *Terre des Papous* ou *Nouvelle-Guinée*, grande île de l'Océanie (Mélanésie), est divisée entre la Hollande, l'Allemagne et l'Angleterre.

PAPULE, *sf.* (l. *papula*), petit bouton rouge qui s'élève sur la peau et s'y dessèche (méd.); protubérance molle sur les plantes (bot.).

PAPYRACE, *ÉE*, *adj.* qui est mince et sec comme du papier: *membrane papyracée*.

PAPYRUS, *sm.* (g. *papyrus*), sorte de roseau qui croît en Égypte, et dont la tige est triangulaire; feuille pour écrire faite avec le papyrus; se dit aussi des livres écrits sur le papyrus.

PÂQUE, *sf.* (hébreu *pascha*, passage), fête que les Juifs célèbrent chaque année en mémoire de leur sortie d'Égypte (voy. PÂQUES).

PAQUEBOT, *sm.* (angl. *packet-boat*), petit navire qui transporte les dépêches, les voyageurs, etc., d'un pays à un autre.

PÂQUERETTE, *sf.* petite marguerite blanche qui fleurit vers Pâques.

PÂQUES, *var.* PÂQUE, *sm.* (l. *pascha*), fête des chrétiens en mémoire de la résurrection de J.-C. — *sf. pl.* communion pascale: *faire ses pâques*. — PÂQUES FLEURIES, le dimanche des Rameaux; PÂQUES CLOSES, le dimanche de Quasimodo.

PAQUET, *sm.* (génélog. *pac*), assemblage de plusieurs objets attachés ou enveloppés ensemble: toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. — *Fig.* personne très grosse qui se remue difficilement, personne gênante: *n'être plus qu'un paquet*; certaine quantité de lignes de composition liées ensemble avec une ficelle: *composer un paquet* (impr.). — *Fig.* RECEVOIR SON PAQUET, recevoir une somme; DONNER UN PAQUET À QUELQU'UN, lui faire des remontrances. — FAIRE SON PAQUET, déloger; RISQUER LE PAQUET, s'engager dans une affaire douteuse (fam.).

PAQUETIER, *sm.*, compositeur d'imprimerie qui travaille en paquet, qui fait des paquets (impr.).

PÂQUIS, *sm.* (l. *pasceire*, pâître), lieu où le gibier vient paître; toute sorte de pâturages.

PAR, *prép.* (l. *per*), marque le mouvement et le passage: *aller par la ville*; en, dans: *se promener par les champs*; exprime aussi la cause, le motif, l'instrument, la manière, le moyen, etc., *faire une chose par bonté*; durant: *voyager par la pluie*; s'emploie aussi pour affirmer, pour jurer: *il en jure par sa foi*. — Se joint à plusieurs adjectifs: PAR-CI, PAR-LÀ, PAR-DESSUS, etc. —

PAR ICI, PAR LÀ, *loc. adv.* de ce côté-ci, de ce côté-là.

PAR (DE), *loc. prép.* (l. *de parte*, de la part de), au nom de: *de par le roi*.

PARA, *sm.*, monnaie turque qui vaut environ huit centimes.

PARA, ville du Brésil, ch.-l. de la prov. de son nom. 65000 h. (on l'appelle aussi *Belem*).

PARABASE, *sf.* (g. *parabasis*, digression), partie de la comédie ancienne où le poète s'adressait en son propre nom aux spectateurs.

PARABOLAIX, *sm.* (l. *parabolanus*), nom qu'on donnait aux plus hardis des gladiateurs: clerc qui affrontait les dangers pour secourir les pestiférés.

PARABOLE, *sf.* (g. *parabolê*), allégorie qui renferme une vérité importante: *la parabole de l'Enfant prodigue*. — Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône coupé par un plan parallèle à un de ses côtés (*fig.*) (géom.): ligne courbe décrite par un projectile.

PARABOLIQUE, *adj.* 2 *g.*: allégorique; courbe en parabole: *ligne parabologique*.

PARABOLIQUEMENT, *adv.* par parabole; parler *paraboliqnement*; en décrivant une parabole.

PARACELSE, célèbre médecin et chimiste suisse (1493-1541).

PARACHEVÈMENT, *sm.* fin, perfection d'un ouvrage (vx).

PARACHEVER, *va.* terminer (c. acheter).

PARACHRONISME, *sm.* (g. *para*, contre; *chronos*, temps), faute qui consiste à donner à un fait une date postérieure à sa date véritable.

PARACHUTE, *sm.*, appareil qu'emploient

les aéronautes pour descendre à terre en abandonnant leur ballon (*fig.*).

PARACLET, *sm.* (g. *paraklêtos*, consolateur), surnom donné au Saint-Esprit. — Nom d'un monastère de femmes fondé à 7 kilom. de Nogent-sur-Seine (Aube), par Abailard, qui en donna la direction à Héloïse.

PARADE, *sf.* (esp. *parada*), arrêt d'un cheval qu'on manie; montre, étalage: *mettre une étoffe en parade*; tout ce qui est pour l'ornement: *cheval de parade*; revue des troupes: *aller à la parade*; action de parer un coup: *la parade est difficile*; scènes burlesques que les bateleurs donnent à la porte de leur théâtre. — *Fig.* étalage plein de fausseté, imitation ridicule. — *Fig.* FAIRE PARADE D'UNE CHOSE, en tirer vanité.

PARADER, *vn.* faire manœuvrer des troupes, un cheval, feindre d'attaquer.

PARADIGME, *sm.* (g. *paradeigma*, modèle), exemple, modèle: *aimer est le paradigme de la première conjugaison* (gram.).



PARADIS, *sm.* (g. *paradeisos*, Jardin), séjour des bienheureux — Fig. séjour délicieux : *cette campagne est un paradis*; l'état le plus heureux dont on puisse jouir : *un bon ménage est le paradis sur terre*; dernière galerie dans le haut d'un théâtre. — **PARADIS TERRESTRE**, lieu où Dieu mit Adam aussitôt qu'il leut éré.

PARADOXAL, *ALIC. adj.* qui aime le paradoxe : *esprit paradoxal*; qui tient du paradoxe : *opinion paradoxale*.

PARADOXALEMENT, *adv.* en forme de paradoxe; d'une manière paradoxale.

PARADOXE, *sm.* (g. *paradoxon*), proposition contraire à l'opinion commune : *c'est un paradoxe de dire que la pauvreté est préférable aux richesses*.

PARADOXISME, *sm.* fig. de rhét. qui consiste à réunir sur un même sujet des attributs qui semblent inconciliables.

PARAPE, *VOY. PARAPHE.*

PARAFER, *VOY. PARAPHER.*

PARAFINE, *sf.* substance blanche tirée des schistes bitumineux et dont on a perfectionné des bougies (chim.).

PARAFONDRE, *sm.* instrument qui sert à remédier aux effets de la foudre sur le télégraphe électrique.

PARAGE, *sm.* (l. *par*, égal), rang, qualité : *dame de haut parage*.

PARAGE, *sm.* étendue de côtes accessibles à la navigation : *les corsaires infestaient ces parages*. — Fig. endroit où l'on se rencontre : *que faites-vous dans ces parages?*

PARAGOGE, *sf.* (g. *paragôgê*, augmentation), addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot, comme *s* dans *jusques*.

PARAGOGIQUE, *adj.* 2 g. qui s'ajoute par paragoge.

PARAGRAPHE, *sm.* (g. *paragrapchos*), petite section d'un discours, d'un chapitre, etc., qu'on indique souvent par ce signe §.

PARAGUANTE [pa-ra-gouan-t]. *sf.* (mot esp. pour les gants), présent que l'on fait à quelqu'un pour le remercier d'un service (vx).

PARAGUAY (LE), rivière de l'Amérique, affluent du Parana. — République de l'Amérique du Sud. 432 000 h. Capit. l'Assomption.

PARAHYBA, ville du Brésil, ch.-l. de la province du même nom. 40 000 h.

PARAÎTRE, *vn.* (l. *parere*), être exposé à la vue : *le soleil paraît*; se manifester, éclater : *son innocence a paru*; briller : *la jeunesse aime à paraître*; se présenter : *paraître en public*; se dit d'un livre qui est mis en vente : *la 3^e édition a paru*; sembler : *paraître vertueux*. — FAIRE PARAÎTRE, montrer; publier. — *v. imp.* il semble : *il paraît que*. — *Il y paraît*, on le voit bien.

— Je parais, tu parais, il paraît, n. paraissons, etc.; je paraissais; je parais, n. paraissons; j'ai paru; je paraîtrai; je paraîtrai; parais; que je paraisse; que je parusse; paraissant, paru, parue.

PARALIENS, *sm. pl.* (g. *para*, auprès; *als*, mer), nom qu'on donnait aux habitants des côtes (antiq.).

PARALIPOMÈNES, *sm. pl.* (g. *paralipomena*, choses omises), titre de deux livres de la Bible qui forment un supplément aux livres des Rois.

PARALIPSE, *sf.* (g. *paraleipsis*), fig. de rhét. dite aussi *préterition*.

PARALLACTIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la parallaxe; qui sert à observer la parallaxe (astron.).

PARALLAXE, *sf.* (g. *parallaxis*, changement), angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce point, l'une au centre de la terre, l'autre au point où se trouve l'observateur.

PARALLÈLE, *adj.* 2 g. (g. *parallêlos*), se dit d'une ligne, d'une surface dont tous les points sont également distants d'une autre ligne

ou d'une autre surface. — *Sf.* ligne parallèle à une autre (fig.); tranchée tracée parallèlement au côté de la place de guerre qu'on assiège (fortif.). — *sm.* cercle parallèle à l'équateur; comparaison de deux choses, de deux personnes entre elles : *le parallèle d'Alexandre et de César*.

PARALLÈLEMENT, *adv.* d'une manière parallèle : *murs construits parallèlement*.

PARALLÉLIPÈDE, *sm.* (g. *parallêlipèdon*),

corps solide terminant par six parallélogrammes dont les opposés sont parallèles entre eux (fig.) (gém.)

(Quelques-uns écrivent *parallépipède*).

PARALLÉLISME, *sm.* état de deux lignes, de deux plans parallèles.

PARALLÉLOGRAMME, *sm.* (g. *parallêlogrammon*), quadrilatère dont les côtés opposés sont égaux et parallèles (fig.).

PARALOGISME, *sm.* (g. *paralogismos*), faux raisonnement.

PARALYSER, *va.* frapper de paralysie. — Fig. rendre nul, neutraliser : *la peur paralyse les facultés*.

PARALYSIE, *sf.* (g. *paralysis*, affaiblissement), privation ou diminution du mouvement des nerfs et des muscles avec abolition partielle ou totale du sentiment.

PARALYTIQUE, *adj.* et *s.* 2 g. qui est atteint de paralysie.

PARAMARIBO, ch.-l. de la Guyane hollandaise, à 400 kil. de Cayenne. 29 000 h.

PARAMÈTRE, *sm.* ligne constante et invariable qui entre dans l'équateur ou dans la construction d'une ligne courbe (gém.).

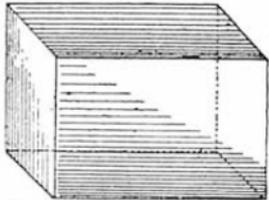
PARANA, riv. de l'Amérique méridionale, qui sépare le Brésil du Paraguay.

PARANGON, *sm.* (m. esp.), modèle; comparaison (vx); sorte de caractère d'imprimerie. — DIAMANT PARANGON ou simpl. PARANGON, diamant sans défaut.

PARANGONNAGE, *sm.* action de parangonner (imp.).

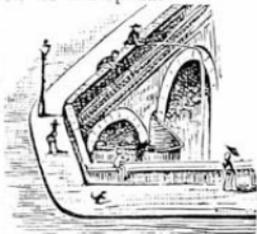
PARANGONNER, *va.* comparer (vx); faire qu'un caractère qui n'est pas du même corps que celui dont on se sert s'aligne bien avec lui (imp.).

PARANT, *ANTE, adj.* qui pare, qui est propre à orner : *étoffe parante*.



PARANYMPHE, *sm.* (g. *paranympchos*), chez les Grecs, officier qui présidait aux mariages; chez les Romains, chacun des trois jeunes gens qui conduisaient la mariée à la maison de son époux.

PARAPET, *sm.* (ital. *parapetto*, de *para-* rare, garantir; *petto*, poitrine), ouvrage qui borde un rempart et protège les défenseurs; muraille à hauteur d'appui de chaque côté d'un pont, d'un quai, etc. (fig.).



PARAPHE ou **PARAFE**, *sm.* (abréviation de *paragraphe*), trait ajouté à la signature ou qui en tient lieu.

PARAPHER ou **PARAFER**, *va.* munir d'un paraphe; *parapher un registre*.

PARAPHERNAL, *adj.* et *sm.* (g. *paraphernalia*), outre, *phernal*, dot), se dit d'un bien qui n'a pas été constitué en dot et dont la femme a l'administration; *biens paraphernaux*.

PARAPHRASE, *sf.* (g. *paraphrasis*), explication plus étendue que la simple traduction d'un texte; *la paraphrase des psaumes*. — Fig. écrit, discours diffus; interprétation malicieuse.

PARAPHRASER, *va.* faire une paraphrase; *paraphraser les Institutes*. — Fig. amplifier, développer.

PARAPHRASEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui amplifie verbeusement les choses en les rapportant (fam.).

PARAPHRASTE, *sm.* (g. *paraphrastês*), auteur de paraphrases.

PARAPLUIE, *sm.* sorte de petit pavillon portatif pour se garantir de la pluie.

PARASANGE, *sf.* mesure itinéraire des anciens Perses, qui valait 5 250 mètres.

PARASÉLENE [pa-ra-cé-le-ne], *sf.* (g. *para-*, auprès; *seléné*, lune), image de la lune réfléchie dans un nuage.

PARASITE [pa-ra-zite], *sm.* (g. *parasitos*), celui qui va chaque jour manger à la table d'autrui. — *adj.* 2 g. et *sm.* qui se nourrit aux dépens des autres. — **PLANTES PARASITES**, celles qui végètent sur d'autres plantes; **INSECTES PARASITES** ou **simpl. PARASITES**, insectes qui vivent sur un autre animal. — Fig. surabondant, superflu; *expressions parasites*.

PARASITISME, *sm.* état d'un corps organisé qui vit sur un autre corps.

PARASOL [pa-ra-sol], *sm.* (ital. *parasole*), petit pavillon portatif pour se garantir du soleil.

PARATITULAIRE, *sm.* auteur de paratitiles.

PARATITILES, *sm. pl.* (bas l. *paratitilla*), explication abrégée de quelques titres ou livres de jurisprudence.

PARATONNERRE, *sm.* verge de fer terminée en pointe, que l'on place sur la partie la plus élevée d'un édifice pour le garantir du tonnerre (fig.). — Le pa-



ratonnerre a été inventé par Franklin.

PARAVENT, *sm.* assemblage de châssis mobiles recouverts de papier ou de toile pour se garantir du vent (fig.).



PARAY-LE-MONIAL, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. de Charolles, 4 088 h. Anc. prieuré de bénédictins.

PARBLEU, *interj.* espèce de jurement.

PARC, *sm.* (bas l. *parcus*), grande étendue de terre plantée de bois et entourée de murs, de fosses, etc.; pâtis où l'on met des bœufs pour les engraisser; clôture faite de claies, où l'on enferme les moutons en été



(fig.); lieu préparé pour y mettre les huîtres; endroit où l'on place l'artillerie, les munitions, etc.; réunion des voitures qui traitent le matériel d'une armée.

PARCAGE, *sm.* séjour des moutons dans une enceinte appelée *parc*.

PARCELLAIRE, *adj.* 2 g. qui est fait par parcelles; *cadastre parcellaire*. — Substantivement: *le parcellaire d'une commune*.

PARCELLE, *sf.* (l. *particula*), petite partie de quelque chose; se dit de chacune des pièces de terre séparées des terres voisines et appartenant à un propriétaire différent.

PARCELLEMENT, *sm.* division des biens territoriaux en parcelles.

PARCE QUE, *loc. conj.* à cause que; par la raison que.

PARCHEMIN, *sm.* (g. *pergaménê*), peau de brebis ou de mouton préparée pour écrire dessus, inventée à Pergame. — Pl. Fig. titres de noblesse; *être fier de ses parchemins*.

PARCHEMINÉ, **ÉE**, *adj.* qui a la consistance, l'aspect du parchemin.

PARCHEMINERIE, *sf.* lieu où l'on prépare le parchemin; art de le préparer et négocier qui s'en fait.

PARCHEMINIER, *sm.* celui qui apprête, qui vend le parchemin.

PAR-CI PAR-LÀ, *loc. adv.* en divers endroits, de côté et d'autre; à diverses reprises.

PARCIMONIE, *sf.* (l. *parcimonia*), épargne minutieuse qui porte sur les petites choses.

PARCIMONIEUSEMENT, *adv.* d'une manière parcimonieuse.

PARCIMONIEUX, **EUSE**, *adj.* qui a de la parcimonie.

PARCOURIR, *va.* (l. *percurrere*), aller d'un bout à l'autre; *parcourir l'Asie*; courir çà et là; *parcourir le jardin*. — Fig. examiner rapidement; *parcourir le journal* (c. courir).

PARCOURS, *sm.* chemin que parcourt une voiture publique, une rivière; *le parcours d'un omnibus*. — **DROIT DE PARCOURS**, droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun.

PARCQ (LE), ch.-l. de c. (l'as-de-Calais),

arrondissement de Saint-Pol. 655 habitants.

PARDESSUS, *sm.* vêtement qui se met par-dessus les autres (*fig.*).

PARDON, *sm.* (l. *per*, par; *douon*, don), remise d'une faute, d'une offense; formule de civilité dont on se sert lorsqu'on dérange quelqu'un; pèlerinage. — *Pl.* indulgences de l'Église.

PARDONNABLE, *adj.* 2 *g.* qui mérite d'être pardonné; *erreux pardonnable.*

PARDONNER, *va.* et *n.* accorder le pardon d'une faute commise, faire grâce; je lui pardonne ses torts, pardonner à quelqu'un; excuser, supporter, tolérer; voir sans chagrin, sans dépit; on lui pardonne ses mérites, pardonner à ma sincérité. — *vn.* épargner, avec ne et à; la mort ne pardonne à personne.

PARDONX-LA-RIVIÈRE (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Dordogne), arr. de Nontron. 1761 h.

PARÉ (Amnois), chirurgien de Henri II et de ses trois successeurs (1517-1590); on le regarde comme le père de la chirurgie.

PARÉ, EC., *adj.* orné, bien vêtu.

PARÉAGE ou **PARIAGE**, *sm.* égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉATIS, *sm.* (m. lat. *obœisces*), lettre de chancellerie, pour rendre exécutoire un jugement hors du ressort du tribunal qui l'avait rendu: *envoyer un paréatis.*

PARÉGORIQUE, *adj.* 2 *g.* et *sm.* (g. *parégoricos*), se dit des remèdes qui calment les douleurs (peu us.).

PARÉIL, ÉILLE, *adj.* (l. *par*, égal), égal, semblable: *étoffes paréilles*; tel, de cette espèce: où rencontrer de pareils amis? — *s.* se dit de personnes ou de choses semblables: il n'a pas son pareil. — *sf.* LA PARÉILLE, le même traitement qu'on a reçu ou qu'on a fait: attendez-vous à la paréille. — À LA PARÉILLE, *loc. adv.* de la même manière (fam.); SANS PARÉIL, excellent, supérieur dans son genre: être d'une probité sans paréille.

PARÉILLEMENT, *adv.* de la même manière; aussi.

PARÉILLE, *voy.* PARHÉLIE.

PARÉILLE, *sf.* *voy.* PATIENCE (bot.).

PARÈMENT, *sm.* ce qui orne, ce qui pare: un beau parèment d'autel; retroussis qui est au bout des manches d'un vêtement; surface apparente d'une pierre, d'un ouvrage de maçonnerie ou de menuiserie.

PARÈNCHYMATÉUX, *EUSE*, *adj.* de la nature du parenchyme (anat.).

PARÈNCHYME, *sm.* (g. *parenchyma*, épanchement), tissu spongieux propre aux organes glanduleux comme le foie, les reins (anat.); tissu spongieux des feuilles, des tiges et des fruits (bot.).

PARÈNÈSE, *sf.* (g. *parainesis*), discours moral, exhortation à la vertu (peu usité).

PARÈNÉTIQUE, *adj.* 2 *g.* qui a rapport à la parénèse, à la morale (peu usité).

PARENT, ENTE, *s.* (l. *parents*), celui, celle qui est de même famille, du même sang: voilà mes parents; allié. — *sm. pl.* ceux de qui on descend; le père et la mère: obéir à ses parents.



PARENTAGE, *sm.* parenté (vx).

PARENTÉ, *sf.* consanguinité; ensemble des parents et alliés d'une personne.

PARENTÈLE, *sf.* les parents (vx).

PARENTHÈSE, *sf.* (g. *parenthesis*), phrase insérée dans une période et formant un sens à part; marque dont on se sert pour indiquer une parenthèse ().

PAR PARENTHÈSE, *loc. adv.* dont on se sert lorsqu'on interromp la conversation pour dire quelque chose qui n'y a pas un rapport direct: par parenthèse j'observerai que.

PARENTIS-EN-BORN, *ch.-l.* de c. (Landes), arr. de Mont-de-Marsan. 1264 h.

PARER, *va.* (l. *parare*), orner, embellir: parer sa maison, lig. son langage; apprêter pour donner meilleure apparence: parer sa marchandise; éviter, détourner: parer un coup; mettre à couvert, défendre, avec de ou contre. — *vn.* se garantir de: parer à un inconvénient. — *SE PARER*, *vpr.* s'orner, s'embellir; faire parade de; se défendre de: se parer d'un ennemi.

PARÈRE, *sm.* avis, sentiment des négociants sur une question de commerce.

PARESSE, *sf.* (l. *pigritia*), disposition habituelle à ne pas travailler, nonchalance, fainéantise, négligence de ses devoirs; faiblesse de tempérament qui porte à ne faire aucun effort pour agir; amour du repos, du loisir: une douce paresse. — **PARESSE** d'ESPRIT, lenteur d'esprit qui empêche de concevoir promptement, ou de s'appliquer avec persévérance.

PARESSER, *vn.* faire le paresseux, se laisser aller à la paresse (fam.).

PARESSEUSEMENT, *adv.* avec paresse.

PARESSEUX, EUSE, *adj.* et *s.* qui évite

le travail: *écolier paresseux*; nonchalant: *esprit paresseux*. — **ESTOMAC PARESSEUX**, estomac qui digère péniblement. — *sm.* quadrupède d'Amérique qui se meut avec lenteur (*fig.*).

PARÉUR, *sm.* ouvrier

qui finit, qui perfectionne un ouvrage.

PARFAIRE, *va.* (l. *perficere*), achever: parfaire un ouvrage; compléter: parfaire un paiement (e. faire).

PARFAIT, AUTE, *adj.* qui réunit toutes les qualités: Dieu seul est parfait; à beaucoup de qualités: c'est un homme parfait; complet: jouir d'un calme parfait; accompli: beauté parfaite. — *sm.* temps des verbes qui exprime le passé. Ex.: j'ai écrit; la perfection: le parfait est rare.

PARFAITEMENT, *adv.* d'une manière parfaite: peindre parfaitement; complètement: être parfaitement guéri.

PARFILAGE, *sm.* action de parfiler.

PARFILER, *va.* défaire fil à fil une étoffe, un galon, et séparer de la soie l'or ou l'argent.

PARFOIS, *adv.* quelquefois.

PARFOUDRE, *va.* incorporer les couleurs à la plaque d'émail ou de verre et les faire fondre également (peint.).

PARFOURNIR, *va.* fournir en entier, achever de fournir (peu us.).

PARFUM [par-fun], *sm.* odeur aromatique agréable; ce qui exhale une odeur agréable; s'emploie au figuré: le parfum de la louange, de la prière.



PARFUMER, *va.* répandre une bonne odeur : les fleurs *parfument* les airs ; purifier par des fumigations : *parfumer* une maison, un navire. — *SE PARFUMER*, *vpr.* remplir, imprégner sa chevelure, ses habits, son linge de bonnes odeurs.

PARFUMERIE, *sf.* fabrique, fabrication et commerce de parfums.

PARFUMEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui fait, qui vend des parfums.

PARIÈLE ou **PARÉLIE**, *sm.* (g. *par-hélios*) : image du soleil réfléchi dans une nuée : on *vit ce jour-là deux parièles*.

PARI, *sm.* (l. *par*, égal), gageure : *faire un pari* ; somme engagée dans un pari : *payer un pari*.

PARIA, *sm.* chez les Indiens, homme de la dernière caste, réputée infâme et n'ayant communication avec personne : *la caste des parias*. — *Fig.* c'est un **PARIA**, c'est un homme que personne ne veut fréquenter.

PARIASSE, *sf.* état des perdrix qui s'apparient : saison où elles s'apparient.

PARIER, *va.* faire un pari, une gageure ; soutenir, affirmer.

PARIÉTAIRE, *sf.* (l. *parietaria*), plante qui croît sur les murailles (*fig.*).

PARIÉTAL, **ALE**, *adj.* (l. *parietalis*), **PLANTES PARIÉTALES**, plantes qui croissent sur les murailles : **OS PARIÉTAUX**, les deux os qui forment les côtés de la voûte du crâne.

PARIEUR, *sm.* celui qui parie.

PARIS, anc. *Lutèce*, capitale de la France, ch.-l. du département de la Seine, divisée en 20 arrond. 2 714 068 h.

L'enceinte de Paris, sous Jules César (56 av. J.-C.), était de 15 hectares 23 ares 67 centiares, ou mètres 152 307

Sous Julien (en 363), elle était de 58 h. 78 a. 38 c., ou 58 7838

Sous Philippe Auguste (en 1190 et 1211), de 252 h. 86 a. 33 c., ou 2 528 633

Sous Charles V et Charles VI (en 1367 et 1383), 439 h. 17 a. 20 c., ou 4 394 720

Sous François I^{er} et Henri II (1544 et 1559), 483 h. 60 a. 14 c., ou 4 836 014

Sous Henri IV (en 1589), 567 h. 81 a. 78 c., ou 5 678 178

Sous Louis XIV (en 1671 et 1686), 1 103 h. 89 a. 75 c., ou 11 038 975

Sous Louis XIV et Louis XV (en 1715 et 1717), 1 337 h. 67 a. 25 c., ou 13 370 725

Sous Louis XVI (en 1788), 3 370 h. 33 a. 67 c., ou 33 703 307

Sous Louis XVIII, l'enceinte s'est accrue de 32 h. 4 a., et, par suite de diverses modifications, la superficie de la capitale était, au 31 décembre 1859, de 3 403 h. 56 a. 67 c., ou 34 035 607

Depuis que les limites de Paris ont été portées jusqu'au pied de l'enceinte fortifiée, sa superficie est de 7 802 hectares, ou 78 020 000

Paris est le siège de la cour de cassation, de la cour des comptes et de toutes les administrations ; de l'Institut, du collège de France, de l'école polytechnique et d'un grand nombre d'institutions scientifiques. Paris est une des plus belles villes du monde par ses monuments, ses places, ses promena-

des, ses jardins ; elle est aussi l'une des plus commerçantes, des plus industrieuses et des plus riches de l'univers.

PARIS (comte de), fils aîné du duc d'Orléans (1838-1894) ; marié en 1861 à sa cousine, la fille du duc de Montpensier.

PÂRIS, fils de Priam et d'Hécube, appelé à juger le différend entre Junon, Minerve et Venus, il donna la pomme d'or à celle-ci. Il causa la guerre de Troie en enlevant Hélène, femme de Ménélas, roi de Sparte, et fut tué par Pyrrhus (myth.).

PÂRIS (François de), diacre janséniste (1690-1727), enterré au cimetière de Saint-Médard. Son tombeau servit de théâtre aux convulsionnaires.

PARISIEN, **DENNE**, *s.* habitant de Paris. — *adj.* qui appartient, qui a rapport à Paris. — *sf.* petit caractère d'imp. dit aussi *sedanois*.

PARISIS, anc. petit pays de France, compris auj. dans les dép. de la Seine et de Seine-et-Oise : ch.-l. *Louvers*. — *adj.* 2 g. ancienne monnaie qui se frappait à Paris et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours : un *denier parisien*.

PARISYLLABIQUE, *adj.* 2 g. (l. *par*, égal ; *syllabi*, syllabe), qui a le même nombre de syllabes.

PARIÉTÉ, *sf.* (l. *paritas*), égalité, similitude entre deux choses de même nature.

PARJURE, *sm.* (l. *perjurium*), faux serment ; violation de serment : *commettre un parjure*. — *adj.* et *s.* 2 g. (l. *perjurus*), qui se parjure : c'est un *parjure*.

PARJURER (**SE**), *vpr.* (l. *perjurare*), violer son serment, faire un faux serment.

PARR (**MUNGO**), voyageur anglais (1771-1805), explora l'intérieur de l'Afrique et périt dans le Soudan.

PARLAGE, *sm.* verbiage (fam.).

PARLANT, **ANTE**, *adj.* qui parle ; qui aime à parler : expressif : *regards parlants*. — *Fig.* fort ressemblant : *portrait parlant*.

PARLÉ, **ÉE**, *adj.* qui est exprimé en paroles : *la langue parlée et la langue écrite*.

PARLEMENT, *sm.* sous nos premiers rois, assemblée des grands du royaume, convoquée pour traiter des affaires importantes ; plus tard, cour souveraine de justice connaissant directement de certaines affaires, et, par appel, des jugements des juridictions inférieures de son ressort ; le plus ancien et le plus important des parlements était celui de Paris. Les parlements furent supprimés par l'Assemblée constituante en 1790. — Se dit en Angleterre des deux assemblées qui partagent le pouvoir législatif avec le chef de l'Etat ; se dit aussi en France des deux chambres législatives.

PARLEMENTAIRE, *adj.* 2 g. qui appartient au parlement : *éloquence parlementaire*. — *Fig.* conforme aux usages parlementaires, courtois. — *adj.* 2 g. et *sm.* qui tient le parti du parlement : *l'armée parlementaire*.

PARLEMENTAIRE, *adj.* 2 g. qui a rapport à l'action de parlementer : *drapeau parlementaire*. — *sm.* personne envoyée pour parlementer.

PARLEMENTER, *va.* faire ou écouter des propositions pour rendre une place. — *Fig.* entrer en accommodement.

PARLEUR, *vn.* (bas l. *parabolare*), articu-



ler des mots : *cet enfant commence à parler*; discourir : *parler d'affaires*; expliquer, manifester sa pensée : *il parle de s'en aller*; manifester ses pensées autrement que par la parole : *les muets parlent par signes*. — Fig. se dit des choses qui ont ou qui semblent avoir une sorte de langage : *la peinture parle aux yeux*. — PARLER AU HARSARD, parler légèrement; PARLER AU CŒUR, l'émouvoir; PARLER D'ABONDANCE, improviser; PARLER D'OR, parler de la manière la plus satisfaisante; FAIRE PARLER DE SOI, se faire une réputation. — *va.* s'exprimer dans une langue quelconque : *parler une langue, parler anglais*; s'entretenir d'une chose : *parler musique*; prononcer d'une certaine manière : *parler gascon*. — SE PARLER, *vpr.* être parlé, avoir un entretien; s'entretenir avec soi-même. — SANS PARLER DE, *loc. prép.* indépendamment de : *sans parler de sa fortune on peut dire qu'il est heureux*.

PARLER, *sm.* manière de parler : *avoir un doux parler*; langage : *le parler normand*. — AVOIR SON FRANC PARLER, dire habituellement tout ce qu'on pense.

PARLERIE, *sf.* babillage, verbiage (fam.).
PARLEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup : *c'est un grand parleur*. — BEAU PARLEUR, celui qui s'énonce facilement.

PARLOIR, *sm.* lieu où l'on reçoit la visite des personnes du dehors dans les couvents et dans les maisons d'éducation.

PARME, ville d'Italie, capitale de l'ancien duché de Parme-et-Plaisance,auj. ch.-l. de la prov. de son nom. 51300 h.

PARMÉNIDE, philosophe grec, l'un des chefs de la secte éléatique (ve s. av. J.-C.).

PARMÉNIEN, illustre général macédonien sous Philippe et sous Alexandre. Il fut assassiné en 329 av. J.-C.

PARMENTIER, célèbre agronome français (1737-1813), s'appliqua tout entier à la culture des pommes de terre dont une prévention aveugle arrêta la propagation.

PARMENTIÈRE, *sf.* nom qui, dans l'origine, fut donné à la pomme de terre.

PARMESAN, ANE, *adj.* et *s.* habitant de la ville ou du duché de Parme; qui appartient à Parme ou à ses habitants. — *sm.* espèce de fromage qui se fabrique en Lombardie, et qui fut appelé *parmésan*, parce que l'usage en fut introduit à Paris par la duchesse de Parme, femme de Ferdinand, petit-fils de Louis XV.

PARMESAN (François Mazzuoli, dit LE), peintre italien né à Parme (1503-1550).

PARMI, *prep.* entre, au nombre de, au milieu de : *il fut trouvé parmi les morts*.

PARNASSE, *sm.* montagne de la Phocide, qui était consacrée à Apollon et aux Muses. — Fig. MONTER SUR LE PARNASSE, composer des vers; LE PARNASSE FRANÇAIS, les poètes français.

PARNY, poète français (1753-1814).

PARODIE, *sf.* (g. *parodia*), imitation burlesque en prose ou en vers d'un ouvrage sérieux : *la parodie de l'Énéide par Scarron*.

PARODIER, *va.* faire une parodie : *parodier une scène*; imiter, contrefaire : *parodier quelqu'un* (e. allier).

PARODISTE, *sm.* auteur de parodies.

PAROI, *sf.* (l. *paries*, muraille), cloison intérieure; côtés intérieurs d'un vase; par-

ties qui forment la clôture de certaines cavités du corps : *les parois de l'estomac*.

PAROISSE, *sf.* (g. *paroikia*), territoire sur lequel s'étend la juridiction d'un curé; les habitants de ce territoire : *assembler la paroisse*; église de la paroisse : *aller à la paroisse*.

PAROISSIAL, ALE, *adj.* qui appartient à la paroisse : *messe paroissiale*.

PAROISSIEN, IENNE, *s.* habitant d'une paroisse. — *sm.* livre de messe : *avoir son paroissien*.

PAROLE, *sf.* (bas l. *parabola*), mot prononcé : *parole distincte*; faculté de parler : *Jésus-Christ a rendu la parole aux muets*; ton de la voix : *parole tremblante*; élocution, diction : *l'art de la parole*; prononciation verbale : *tenir sa parole*; sentence : *la parole du sage*; proposition : *paroles de paix*. — AVOIR LA PAROLE, avoir le droit de parler; PORTER LA PAROLE, parler au nom d'une compagnie; ACCORDER LA PAROLE, permettre de parler. — Fig. HOMME DE PAROLE, homme fidèle à ses promesses; LA PAROLE DE DIEU, l'Écriture sainte. — *Pl.* discours offensants : *avoir des paroles avec quelqu'un*; promesses vaines et vagues; les mots d'une chanson, d'un opéra : *l'air vaut mieux que les paroles*.

PAROLI, *sm.* terme employé dans certains jeux et qui signifie le double de ce qu'on a joué d'abord; la corne qu'on fait à la carte sur laquelle on joue le double.

PARONOMASIE, *sf.* (g. *paronomasia*), rapprochement, dans la même phrase, de mots de même consonance, mais de signification différente. Ex. : *qui se ressemble s'assemble*.

PARONOMASIE, *sf.* ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une commune origine.

PARONYME, *sm.* (g. *paronymos*), mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie ou par sa forme. Ex. : *abstraire et distraire, chasser et chaise*.

PARONYMIE, *sf.* qualité de ce qui est paronyme : *la paronymie de deux termes*.

PARONYMIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient au paronyme; qui a de l'affinité par sa consonance, son étymologie.

PAROS, île de l'Archipel, une des Cyclades, célèbre par la beauté de ses marbres.

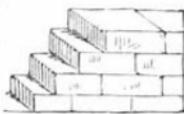
PAROTIDE, *sf.* (g. *parotis*), se dit des glandes salivaires situées derrière l'oreille (anat.); inflammation de ces glandes (méd.).

PAROSSYME, *sm.* (g. *paroxysmos*, irritation), temps le plus fâcheux de la maladie, accès, redoublement de la maladie : *être dans le paroxysme de la maladie*. — Fig. moment le plus aigu d'une sensation, de la colère, de la douleur.

PARPAING [par-pain], *sm.* pierre qui tient toute l'épaisseur d'un mur (fig.).

PARQUE, *sf.* nom de trois déesses des enfers, filles de l'Érebe et de la Nuit, sœurs des Furies. Elles déterminaient, en filant, la durée de la vie des humains. *Clotho* tenait la quenouille; *Lachésis*, filait, et *Atrapos* coupait le fil (myth.).

PARQUER, *va.* mettre dans un parc, dans une enceinte : *parquer des moutons*. — *vn.*



être dans un parc : *les bœufs ne parquent pas encore.*

PARQUET, sm. assemblage de pièces de

bois minces qui forment un plancher (fig.) ; assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées ; espace compris entre le siège des juges et les bancs des avocats ; lieu où les officiers du ministère public tiennent leurs séances : *le parquet du procureur de la République* ; les membres mêmes du parquet : *le parquet ordonne*, etc.

PARQUETAGE, sm. ouvrage de parquet.

PARQUETER, vu. mettre du parquet dans un lieu (c. jeter).

PARQUETERIE, sf. art de faire du parquet.

PARQUETEUR, sm. ouvrier qui fait : qui pose les parquets.

PARRAIN, sm. (l. *patrinus*, de *pater*, père), celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême, qui nomme une cloche quand on la bénit ; dans les ordres militaires, celui qui présente un novice à sa réception ; se dit en général de celui qui présente quelqu'un dans un cercle, dans une société savante.

PARRAINAGE, sm. qualité de parrain, de marraine.

PARRHASIUS, peintre grec d'Ephèse, fut le rival de Zeuxis (420 av. J.-C.).

PARRICIDE, sm. (l. *parricida*), meurtrier de son père, de sa mère ou d'un ascendant ; meurtrier d'un parent très proche ; celui qui attente à la vie du roi ou qui porte les armes contre sa patrie. — *adj.* 2 g. de parricide ; *dessain, main parricide*. — *sm.* (l. *parricidium*), crime du parricide.

PARSEMER, va. (l. *per*, parmi ; *seminare*, semer), semer, répandre, jeter çà et là : *parsemer un chemin de fleurs*.

PARSI ou PARSE, sm. sectateur de la religion de Zoroastre appelé aussi *guebze* ; langue usitée en Perse sous les derniers Sassanides. — *adj.* qui appartient aux perses : *la religion, la langue perse*.

PART, sm. sans plur. (l. *partus*), enfant nouveau-né : *supposition, suppression de part* (jurisp.).

PART, sf. (l. *pars*), portion d'une chose qui se divise entre plusieurs personnes : *faire trois parts* ; participation, concours : *avoir part à une bonne œuvre* ; communication : *faire part de ses espérances* ; intérêt qu'on prend à un événement : *prendre part à la douleur d'autrui* ; se dit de la personne d'où vient quelque chose : *de quelle part vient ce bonnet ?* lieu, endroit : *je l'ai vu quelque part*. — BILLET, LETTRE DE FAIRE PART ou DE PART, billet, lettre de naissance, de mariage, d'enterrement. — FAIRE LA PART D'UNE CHOSE, en tenir compte ; LA PART DU LION, la plus grosse part. — POUR MA PART, *loc. adv.* quant à moi ; À PART, *loc. adv.* séparément ; *loc. prép.* excepté ; DE TOUTE PART ou DE TOUTES PARTS, *loc. adv.* de tout côté ; DE PART EN PART, *loc. adv.* d'un côté à l'autre ; À PART SOI, *loc. adv.* en soi-même.

PARTAGE, sm. division d'une chose en plusieurs portions : *faire le partage d'une*

succession ; portion de la chose partagée : *ce champ fut mon partage* ; acte qui contient la division d'une succession ; division égale des opinions, des votes, des suffrages : *partage de voix*. — Fig. lot : *l'enfer est le partage des paresseux*.

PARTAGE, EE, adj. qui est réciproque : *amitié partagée*.

PARTAGEABLE, adj. 2 g. qui peut être aisément partagé : *propriété partageable*.

PARTAGEANT, sm. celui qui est intéressé dans un partage.

PARTAGER, vr. diviser une chose en plusieurs portions : *partager le butin*. — Fig. au sens moral, donner une part égale : *le père partage sa tendresse entre ses enfants* ; prendre, avoir une part égale : *ils partagent entre eux le pouvoir* ; s'intéresser à : *je partage votre joie* ; donner en partage à quelqu'un : *la fortune l'a bien partagé* ; séparer en partis opposés : *les acis sont partagés*. — *vu.* avoir part : *partager dans une succession*. — SE PARTAGER, *vpr.* être partagé ; être divisé en plusieurs parts. — Fig. être de sentiments différents (c. abrégé).

PARTANCE, sf. départ d'un navire, d'une flotte : *être en partance* (mar.).

PARTANT, adv. par conséquent.

PARTENAIRE, s. 2 g. (l. *pars*, partie ; *tenere*, tenir), associé avec lequel on joue ; personne avec qui l'on danse.

PARTERRE, sm. partie d'un jardin, garnie de fleurs ; partie d'une salle de spectacle derrière l'orchestre ; les spectateurs qui l'occupent : *les sifflets du parterre*.

PARTHENAY, ch.-l. d'arr. (Deux-Sèvres), à 371 kil. de Paris et 45 de Niort, 7 509 h.

PARTHÉNON, sm. temple de Minerve à Athènes. Voy. ICIUS.

PARTHENOPE, nom donné dans les temps héroïques à la ville de Naples. — *sf.* petite planète découverte en 1850.

PARTHES, peuple de la haute Asie célèbre par ses guerres contre les Romains. Ils formèrent sous Arsacès (250 av. J.-C.) un royaume qui fut détruit par le Perse Artaxerxès, fondateur de l'empire des Sassanides (226 ap. J.-C.).

PARTHE, contrée de l'Asie ancienne, qui fut le noyau du royaume des Parthes ; fait partie de la Perse actuelle.

PARTHIQUE, adj. 2 g. qui appartient aux Parthes.

PARTI, sm. union de personnes contre d'autres : *le parti de la Ligue* ; résolution : *prendre un parti* ; expédient : *prendre le parti le plus sûr* ; condition, traitement : *tirer un parti médiocre d'une entreprise* ; profession : *prendre le parti des armes* ; troupe de gens de guerre qu'on détache pour battre la campagne : *commander un parti* ; personne à marier : *c'est un riche parti*.

PARTIAIRE [par-si-ère], adj. m. COLON PARTIAIRE, fermier qui rend au propriétaire une partie des récoltes (jurisp.).

PARTIAL, ALE [par-si-al], adj. sans *m. pl.* (l. *partialis*), qui favorise une opinion, une personne au préjudice d'une autre : *un juge partial*.

PARTIALEMENT, adv. avec partialité.

PARTIALITÉ [par-si-a-li-té], sf. attachement passionné et aveugle à un parti, à une personne : *témoigner de la partialité*.

PARTIBUS (IN), voy. IN PARTIBUS.

* Voy. fig. 25 n. p. 1003.

PARTICIPANT, ANTE, adj. qui participe à quelque chose.

PARTICIPATION, sf. action de participer, de prendre part à : *la participation aux prières*; part qu'on a prise à une affaire : *les lois sont faites avec la participation des députés*.

PARTICIPE, sm. (l. *participium*), mot qui tient à la fois de la nature du verbe et de celle de l'adjectif (gram.).

PARTICIPER, vn. (l. *participare*), avoir part : *participer à un complot*; prendre part : *participer aux plaisirs de ses amis*; tenir de la nature de : *le mulet participe de l'âne et du cheval*.

PARTICULARISER, va. faire connaître les particularités, les détails d'une affaire, d'un événement : *particulariser les moindres détails*; rendre particulier, par opposition à généraliser.

PARTICULARISME, sm. doctrine de Calvin qui enseigne que Jésus est mort pour les élus et non pour les hommes en général; parti allemand qui désire que les divers États de l'Empire conservent leur indépendance et leurs institutions.

PARTICULARISTE, sm. partisan du particularisme politique.

PARTICULARITÉ, sf. circonstance particulière : *les particularités d'un voyage*.

PARTICULE, sf. (l. *particula*), petite partie : *les particules d'un corps*; petit mot qui ne peut s'employer seul et s'unit à un radical pour le modifier, comme *ex, ci, là*, dans *ex-député, celui-ci, celui-là*; se dit aussi de tous les monosyllabes qui ne varient pas : *et, ni, ou, mais, si, non*.

PARTICULIER, IÈRE, adj. (l. *particularis*), qui appartient en propre : *plante particulière aux climats tempérés*; extraordinaire, spécial : *goût particulier pour la peinture*; secret : *liaison particulière*; bizarre : *homme particulier*; séparé : *chambre particulière*; opposé à général et à public : *l'intérêt général l'emporte sur l'intérêt particulier*. — *sm.* personne privée : *vivre comme un simple particulier*; ce qui est particulier : *je ne sais pas le particulier de l'affaire*. — *ES PARTICULIER, adv.* séparément, à part.

PARTICULIÈREMENT, adv. singulièrement, spécialement.

PARTIE, sf. portion d'un tout; chacune des mélodies dont la réunion forme l'harmonie : *morceau à quatre parties*; projet : *remettre la partie*; ensemble des opérations d'un jeu : *partie de billard*; espèce de mots : *les dix parties du discours*; manière de tenir les livres de commerce : *tenue de livres en partie double*; profession commerciale. — *Pl.* personnes qui plaident, qui contractent ensemble : *les parties sont en présence*. — **PARTIES NOBLES, viscères** essentiels à la vie, le cerveau, le cœur. — *ES PARTIE, loc. adv.* partiellement.

PARTIEL, ELLE [par-ci-el], *adj.* (l. *partialis*), qui fait partie d'un tout : *sommes partielles*; qui n'a lieu qu'en partie : *eclipse partielle*.

PARTIELLEMENT, adv. par parties.

PARTIR, va. (l. *partiri*), diviser en plusieurs parts (vx). — *Fig.* AVOIR MAILLE À PARTIR AVEC QUELQU'UN, avoir quelque démêlé avec lui.

PARTIR, vn. (l. *partiri*), se mettre en chemin : *partir pour Paris*; sortir avec impétuosité : *la bombe part du mortier*; prendre sa course, son vol : *le cerf, le faucon partent comme un trait*; avoir son commencement : *les artères partent du cœur*. — *Fig.* émaner : *ce sentiment part d'un bon cœur*. — *Fig.* PARTIR D'UN PRINCIPE, poser un principe et en tirer des conclusions : PARTIR D'UN ÉCLAT DE RIRE, rire tout à coup avec éclat. — À PARTIR DE, *loc. prep.* à dater de : *à partir d'aujourd'hui*; en commençant à : *à partir de tel endroit*. — Je pars, tu pars, il part; je partais; je partis; j'ai parti et je suis parti; je partirai; je partirais; pars, partons; que je parte, que nous partions; que je partisse, que nous partissions; partant; parti, le.

PARTISAN, sm. celui qui est attaché à un parti, à une opinion : *partisan de César*; celui qui est attaché à un ordre de choses et qui en prend la défense : *partisan de la monarchie*; officier de troupes légères détachées pour faire une guerre de surprises; se dit aussi de ces troupes : *un corps de partisans*; autrefois, financier qui prenait à ferme les revenus de l'État.

PARTITE, IVE, adj. qui désigne une partie d'un tout : *moitié est un nom partitif* (gram.).

PARTITION, sf. réunion de toutes les parties d'une composition musicale.

PARTNER, s. VOY. PARTENAIRE.

PARTOUT, adv. en tous lieux.

PARURE, sf. ornement, ajustement; tout ce qui sert à parer; ressemblance, convenance entre plusieurs choses : *chevaux de même parure*; ce qui a été retranché avec un outil : *la parure du pied d'un cheval*.

PARRVENIR, va. (l. *pervenire*), arriver au terme qu'on s'est proposé : *parvenir au sommet de la montagne*. — *Fig.* s'élever en dignité : *parvenir à l'empire*; faire fortune : *il est difficile de parvenir*; arriver, en parlant des choses : *les poésies d'Homère sont parvenues jusqu'à nous* (v. venir).

PARVENU, UE, s. personne obscure qui a fait fortune, qui est arrivée aux emplois, aux honneurs.

PARVIS, sm. (l. *paradisus*), place devant la grande porte d'une église (*fig.*); en par-



lant de l'ancien temple des Juifs, les grandes cours qui étaient dans cet édifice. — *Pl.* vestibule, enceinte : *les parvis sacrés* (poétiq.).

PARYSATIS, femme de Darius II Nothus, et mère d'Artaxerxes Mnémon et de Cyrus le Jeune.

PAS [pa], *sm.* (l. *passus*), mouvement qu'on fait en mettant un pied devant l'autre pour marcher, pour danser : faire un pas ; différentes manières de marcher réglées pour les troupes : pas de charge ; air approprié à ce pas : *un pas redoublé* ; l'une des allures naturelles du cheval ; démarches que l'on fait pour une affaire ; vestige du pied ; espace entre les deux pieds quand on marche : *il est tombé à dix pas* ; passage étroit, détroit ; endroit par où il est difficile de passer : mauvais pas ; seuil ; marche au-devant d'une entrée. — Fig. droit de marcher le premier, préséance : *disputer le pas à quelqu'un*. — **PAS** de vis, espace compris entre les deux filets d'une vis (fig.). — Fig. à PAS



COMPTÉS, lentement ; à PAS DE LOUP, sans bruit ; FAIRE UN FAUX PAS, commettre une faute ; METTRE QUELQU'UN AU PAS, le mettre à la raison ; MAUVAIS PAS, situation critique. — **PAS** à PAS, *loc. adv.* doucement ; DE CE PAS, *loc. adv.* à l'heure même.

PAS, *adv.* de nég. (l. *passus*), point, nullement : *je ne le veux pas*. — **PAS** UN, aucun.

PAS, *ch.-l.* de c. (Pas-de-Calais), arr. d'Arras. 832 h.

PASARGADE, ville de la Perse où se trouvait le tombeau de Cyrus. — *Pl. m.* membres de la plus noble tribu des Perses.

PASCAL, **ALE**, *adj.* sans pl. *m.* (l. *pascal*), qui concerne la pâque : *aqueux pascal* ; qui concerne la fête de Pâques : la *communion pascalle*.

PASCAL 1^{er} (SAINT), pape (817 à 824). — **PASCAL II** (1099 à 1118). — **PASCAL III**, antipape (1164 à 1170).

PASCAL (BLAISE), écrivain et géomètre français, inventeur de la *brouette*, et auteur des *Pensées* et des *Provinciales* (1623-1662).

PAS-D'ÂNE, *sm.* plante appelée aussi *tussilage*, employée comme adoucissant dans les rhumes ; sorte de mors de cheval ; instrument avec lequel un maréchal ferrant tient la bouche d'un cheval ouverte.

PAS-DE-CALAIS, département maritime de France, doit son nom au détroit appelé *pas de Calais*, qui le sépare de l'Angleterre. Ch.-l. Arras. Il a été formé de l'anc. prov. d'Artois, du Calaisis et du Boulonnais. 955 391 h.

PASIGRAPHIE, *sf.* (g. *pas*, tout ; *graphie*, écriture), écriture universelle.

PASIPHAE, femme de Minos (myth.).

PASIPHÉE, l'une des trois Grâces (myth.).

PASQUIER (ÉTIENNE), jurisculte et littérateur érudit (1529-1615), célèbre par ses démêlés avec les jésuites. — **PASQUIER** (duc), homme d'État français (1767-1862).

PASQUIN, *sm.* nom moderne d'une vieille statue mutilée de Rome, à laquelle on attache de petits écrits satiriques ; méchant bouffon, satirique dans le genre bas : *c'est un Pasquin* ; écrit satirique : *faire couvrir un pasquin* ; nom d'un valet de comédie.

PASQUINADE, *sf.* placard satirique attaché à la statue de Pasquin ; raillerie bouffonne et triviale.

PASSABLE, *adj.* 2 g. qui peut être admis : *expression passable* ; qui n'est pas absolument mauvais : *vin passable*.

PASSABLEMENT, *adv.* d'une manière supportable.

PASSACAILLE, *sf.* air d'une ancienne danse ; cette danse elle-même.

PASSADE, *sf.* passage dans un lieu où l'on séjourne peu ; aumône demandée par des gens qui ne font que passer, et qui n'ont pas coutume de mendier ; allées et venues d'un cheval ; action par laquelle un nageur en fait passer un autre sous lui.

PASSAGE, *sm.* action de passer : *le passage des Alpes par l'armée française* ; lieu où l'on passe : *embarrasser le passage* ; moment de passer : *arrêtez-le au passage* ; galerie couverte où passent les piétons (fig.) : *le passage des Panoramas à Paris* ; traversée : *passage de Douvres à Calais* ; droit à payer pour faire une traversée, pour passer une rivière, un pont.



— Fig. transition : *passage du jour à la nuit* ; changement d'une disposition : *passage de la colère à la modération* ; endroit d'un auteur qu'on cite : *passage de Cicéron* ; portion de chant, ornement ajouté à un trait de chant : *faire des passages*. — LA VIE N'EST QU'UN PASSAGE, elle est très courte ; OISEAUX DE PASSAGE, oiseaux qui, en certaines saisons, passent d'un pays dans un autre, comme les hirondelles.

PASSAGER, *va.* PASSAGER UN CHEVAL, le faire marcher de côté. — *vn.* se dit du cheval qui exécute cette manœuvre.

PASSAGER, **ÈRE**, *adj.* qui ne s'arrête point, qui ne fait que passer : *les harengs sont des poissons passagers*. — Fig. qui est de peu de durée : *fleurs passagères*. — *s.* celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu : celui, celle qui s'embarque pour passer d'un lieu à un autre.

PASSAGÈREMENT, *adv.* en passant, pour peu de temps.

PASSAIS, *ch.-l.* de c. (Orne), arr. de Domfront. 1622 h.

PASSANT, **ANTE**, *adj.* où il passe beaucoup de monde : *rue passante*. — *sm.* celui qui passe : *dévaliser les passants*.

PASSATION, *sf.* action de passer un contrat : *la passation d'un acte*.

PASSAU, ville d'Allemagne (roy. de Bavière) où Charles-Quint passa un traité (1552) qui accorda aux protestants l'exercice de leur religion.

PASSAVANT, *sm.* ordre écrit de laisser transporter d'un lieu à un autre des marchandises qui ont payé les droits ou qui en sont exemptes ; passage pour servir de communication entre les deux gaillards d'un vaisseau de guerre.

PASSE, *sf.* complément d'une somme : *il faut encore deux francs pour la passe* ; mise que chaque joueur doit faire à certains jeux ; sorte de canal de mer entre deux bancs ; partie d'un bonnet, d'un chapeau de femme ; mouvement qu'un magnétiseur fait avec les mains sur la personne qu'il ma-

gnétise; action d'avancer sur l'adversaire en faisant passer le pied gauche devant le pied droit (eser.); mouvement du corps particulier à quelques figures de danse; au jeu de billard, petite arcade de fer par laquelle on doit faire passer la bille. — Fig. état, position: *n'être pas en passe de réussir.* — Mot de PASSE, mot qu'il faut dire pour passer; MAIN DE PASSE, main de papier tirée en sus de chaque rame (imp.).

PASSÉ, *sm.* temps écoulé; ce que l'on a dit ou fait autrefois: *oublier le passé*; temps du verbe qui représente l'état ou l'action comme ayant eu lieu dans un temps antérieur. — *ppép.* après: *passé minuit.*

PASSÉ, ÉE, *adj.* que l'on a passé; qui n'existe plus; qui est passé, flétri.

PASSE-CARREAU, *sm.* morceau de bois long sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer. — *Au pl.* des passe-carreaux.

PASSE-CHEVAL, *sm.* petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre. — *Au pl.* des passe-chevaux.

PASSE-DEBOUT, *sm.* permission de faire entrer dans une ville, sans payer l'octroi, des marchandises qui ne doivent que la traverser. — *Au pl.* des passe-debout.

PASSE-DIX, *sm.* sorte de jeu.

PASSE-DROIT, *sm.* faveur accordée contre le droit; injustice faite à quelqu'un en lui préférant, pour une récompense ou un emploi, une personne qui a moins de titres. — *Au pl.* des passe-droits.

PASSEE, *sf.* moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne.

PASSE-FLEUR, *sf.* plante et fleur, appelée *anémone*. — *Au pl.* des passe-fleurs.

PASSE-LACET, *sm.* grosse aiguille à bout arrondi, au moyen de laquelle on passe un lacet dans les oeillets d'un corset, d'une bottine .

— *Au pl.* des passe-lacets.

PASSEMENT, *sm.* tissu plat et un peu large de fil d'or, de soie, qui sert à orner des vêtements, des meubles.

PASSEMENTER, *va.* chamarrer de passements: *passémenter un habit.*

PASSEMENTERIE, *sf.* art. commerce et marchandises du passementier.

PASSEMENTIER, *ière*, *s.* celui, celle qui fait, qui vend des passements.

PASSE-MÉTIL, *sm.* blé ou il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE, *sm.* commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue. — *Au pl.* des passe-parole.

PASSE-PARTOUT, *sm.* clef qui peut ouvrir plusieurs serrures différentes dans une même maison; se dit aussi des clefs qui ouvrent une même porte; cadre dont le fond s'ouvre à volonté. — *Au pl.* des passe-partout.

PASSE-PASSE, *sm.* TOUR DE PASSE-PASSE, tour d'adresse, de subtilité. — Fig. fourberie adroite: *faire des tours de passe-passe.*

PASSE-PIED, *sm.* danse sur un air à trois temps; air de cette danse.

PASSE-PIERRE, *sf.* plante appelée aussi

perce-pierre ou *christe marine* (fig.). — *Au plur.* des passe-pierres.

PASSEPOU, *sm.* li-séré qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc.

PASSEPORT, *sm.* ordre par écrit donné par l'autorité pour laisser voyager librement des personnes, des marchandises. — Fig. se dit des choses qui en font passer, qui en font supporter d'autres.

PASSER, *va.* aller d'un

lieu à un autre: *passer en Amérique*; circuler: *cette nouvelle passera de bouche en bouche*; changer de parti, d'état, de disposition: *passer de l'opulence à la misère*; s'élever: *passer colonel*; s'écouler: *le temps passe*; disparaître: *ces couleurs passent vite*; être transmis: *souvent les vices des pères passent à leurs enfants*; finir, cesser: *cette mode passera*; être admis, avoir cours: *cette monnaie ne passe plus*; s'introduire: *ce mot passera dans notre langue*; être supportable: *ce vin peut passer* (se conjugue avec être ou avoir). — **PASSER POUR**, être réputé: **PASSER OUTRE**, aller en avant, ne pas s'inquiéter de... — *va.* traverser: *passer la mer*; transporter: *passer des marchandises*; transmettre: *passer un objet à quelqu'un*; faire mouvoir ou glisser: *passer le fer sur le linge*; tamiser: *passer du bouillon*; aller au delà: *passer le but*; excéder: *la dépense passe la recette*; omettre: *passer un mot dans une copie*; faire: *passer un contrat*; employer: *passer le temps*; parler: *passer une faute*; inscrire: *passer un article en dépense*; devancer: *passer les lieures à la course*. — **PASSER AU FIL DE L'ÉPÉE**, tuer avec l'épée, **PASSER L'ÉPONGE SUR**, oublier; **PASSER UN BILLET À L'ORDRE DE QUELQU'UN**, lui en transmettre la propriété en l'endossant. — **SE PASSER**, *vpr.* s'écouler: *la jeunesse se passe*; se fâcher, se flétrir: *les fleurs se passent*; se priver, s'abstenir: *se passer de feu*; avoir lieu: *ces faits se passent l'un derrière l'autre*; se pardonner mutuellement: *il faut se passer ses défauts*.

PASSERAGE, *sf.* plante crucifère que l'on croyait propre à guérir la rage.

PASSERAT, poète français (1531-1602), l'un des auteurs de la *satire Ménippée*.

PASSEREAU, *sm.* moineau. — *sm. pl.* LES PASSEREAUX, ordre d'oiseaux.

PASSERELLE, *sf.* pont étroit qui ne sert qu'aux piétons (fig.).

PASSE-ROSE, *sf.* nom vulgaire de l'al-



PASSE-ROSE, *sf.* nom vulgaire de l'al-

cée rose, appelée aussi *rose trémière* (fig.). — : Au pl. des passe-roses.

PASSE-TEMPS, *sm.* divertissement, occupation légère et agréable. — : Au pl. des passe-temps.

PASSEUR, *sm.* celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau.

PASSE-VELOURS, *sm.* nom vulgaire de l'amarante. — : Au plur. des passe-velours.

PASSE-VOLANT, *sm.* se disait des hommes que, dans les jours de revue, les officiers faisaient figurer parmi leurs soldats, afin de dissimuler aux inspecteurs les vides qui existaient dans les régiments et toucher la paye des absents : on ordonna, en 1668, que les passe-volants seraient marqués à la joue par le bourreau ; homme qui s'introduit dans une partie de plaisir, sans payer sa part ; intrus.

PASSIBILITÉ, *sf.* qualité des corps qui sont passibles.

PASSIBLE, *adj.* 2 g. (l. *passibilis*), qui est capable d'éprouver des sensations ; qui a mérité de subir une peine : être passible d'une amende.

PASSIFLÈRE, *sf.* (l. *passifera*), qui souffre, qui reçoit l'action : l'enfant n'a que des qualités passives ; qui n'agit point ; se tenir passif. — OBEISSANCE PASSIVE, obéissance de celui qui exécute sans examen, sans objection. — VOIX PASSIVE, VERBE PASSIF, SIGNIFICATION PASSIVE, qui marque une action subie par le sujet (gram.). — *sm.* la totalité des dettes d'une personne : l'actif dépasse le passif ; forme de conjugaison des verbes passifs.

PASSIFLORE, *sf.* plante à tige sarmenteuse appelée aussi fleur de la Passion (fig.) (bot.).

: **PASSIM**, *adv.* (m. lat.), çà et là, en différents endroits.

PASSION, *sf.* (l. *passio*), souffrances de Jésus-Christ ; partie de l'Évangile qui les raconte ; sermon sur ce sujet : prêcher la passion. — CONFRÈRES DE LA PASSION, association qui se forma sous Charles VI pour jouer publiquement des pièces de théâtre appelées mystères, et particulièrement le mystère de la Passion.

PASSION, *sf.* (l. *passio*), mouvement, agitation que l'âme éprouve, comme la colère, la haine, etc. ; vif désir, affection violente pour une chose : avoir la passion des livres ; objet de cette affection : la musique est sa passion ; prévention, partialité : écrire avec passion ; représentation vive des passions, dans les lettres et dans les arts ; impression reçue par un sujet (phil.).

PASSIONNÉ, *ÉE*, *adj.* rempli de passion, d'ardeur : discours passionné ; rempli d'une forte prévention : écrivain passionné.

: **PASSIONNÉ**, *ELLE*, *adj.* qui tient aux



passions, qui en dépend (philosophie). **PASSIONNÉMENT**, *adv.* avec passion, extrêmement, à l'excès.

PASSIONNER, *va.* donner un caractère animé et qui marque la passion : passionner son chant ; : intéresser vivement : cette discussion passionne l'assemblée. — SE PASSIONNER, *vpr.* se laisser aller à la passion : le sage ne se passionne pas ; s'éprendre fortement : se passionner pour la gloire.

PASSIVEMENT, *adv.* d'une manière passive : verbe employé passivement.

PASSIVITÉ ou **PASSIVITÉ**, *sf.* état de celui qui est passif, de ce qui est passif : la passivité est opposée à l'activité (phil.).

PASSOIRE,

sf. ustensile de cuisine percé de petits trous, dans lequel on passe le bouillon pour le clarifier, on écrase des légumes pour en extraire la purée, etc. (fig.).

PASSOW, philologue allemand, auteur d'un dictionnaire grec (1786-1833).

PASTEI, *sm.* crayon fait de couleurs pulvérisées ; dessin fait avec ce crayon.

PASTEI, *sm.* plante appelée aussi quède, dont la feuille produit une couleur bleue (fig.).

PASTENADE, *sf.* ancien nom du panais. **PASTEQUE**, *sf.* plante appelée aussi melon d'eau ; son fruit (fig.).

PASTEUR, *sm.* (l. *pastor*), celui qui possède ou qui garde les troupeaux.

— *Adjectif* : les peuples pasteurs. — *Fig.* évêque, curé chargé du soin des âmes ; ministre protestant. — LE DOX PASTEUR, Jésus-Christ.

PASTEUR, chimiste français, né en 1822, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française, célèbre par ses travaux sur la fermentation des vins et la prophylaxie de la rage.

PASTICHE, *sm.* tableau où un peintre a imité la manière d'un autre ; ouvrage où l'on a imité le style de quelque grand écrivain ; opéra dont la partition est composée de morceaux de différents maîtres.

PASTILLE, *sf.* (l. *pastillus*), espèce de bonbons faits avec du sucre et des aromates ou du jus de fruits : pastilles d'ananas ; composition qui parfume l'air en brûlant : pastilles d'encens.

PASTORAL, *ALE*, *adj.* (l. *pastoralis*), champêtre, qui appartient aux pasteurs : mœurs pastorales ; qui retracer la vie, les mœurs champêtres : scènes pastorales ; qui appartient aux pasteurs spirituels, aux évêques : anneau pastoral (pl. m. pastoraux, peu us.). — *sf.* pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères : jouer une pastorale.

PASTORALEMENT, *adv.* ne s'emploie qu'au figure, en bon pasteur.

PASTORQUEAU, *ELLE*, *s.* (l. *pastorellus*), petit berger, jeune bergère. — *sf.* l'une des figures de la contredanse. — LES PASTORQUEAUX, troupe de vagabonds qui se forma



en France vers 1250, sous prétexte d'aller délivrer saint Louis, prisonnier des Sarrasins; après avoir ravagé plusieurs villes, ils furent battus dans le Berry et disparurent (1251).

PATACHE, *sf.* (esp. *patache*), sorte d'avis; petit bâtiment ancré dans les rivières, à l'entrée des villes, pour la perception des droits sur les marchandises qui entrent par eau; mauvaise voiture publique.

PATAGON, *sm.* monnaie d'argent espagnole valant environ trois francs.

PATAGON, ONNE, *s.* habitant de la Patagonie.

PATAGONIE, région qui occupe la pointe de l'Amérique du Sud, découverte en 1519 par Magellan. 250 000 h.

PATAQUÈS, *sm.* faute grossière de langage, consistant à placer mal à propos un *s* pour un *t* et réciproquement: *cela n'est point-à-vois, ce n'est pas-t-à-moi, je ne sais pas-t-à-qu'est-ce.*

PATARAFÉ, *sf.* traits informes, lettres confuses et mal formées (fam.).

PATARD, *sm.* petite monnaie ancienne.

PATARIN, *sm.* membre d'une secte vaudoise (xiii^e siècle), qui ne reconnaissait qu'une seule prière, le *Pater*; s'est dit des Albigeois.

PATATE, *sf.* (esp. *patata*), plante qui a des tubercules semblables à la pomme de terre; ces tubercules mêmes (fig.).



PATATRAS [pa-ta-tra], onomatopée pour exprimer le bruit que fait un corps en tombant.

PATAUD, *AUDE*, *adj.* et *s.* se dit d'une personne grossièrement faite: *c'est un pataud.* — *sm.* jeune chien à grosses pattes.

PATAUGER, *vn.* marcher dans l'eau, dans la bourbe. — Fig. s'embarasser dans son raisonnement, dans ses discours, ou dans ses opérations d'affaires (c. abrégé).

PATAY, ch.-l. de c. (Loiret), arr. d'Orléans. 1452 h.

PATCHOULI, *sm.* plante aromatique des Indes, de la famille des labiées (fig.).



PÂTE, *sf.* (l. *pasta*), farine détremée et pétrie pour faire du pain, des pâtisseries; matières broyées et mêlées; *dite de porcelaine, de papier*; substance médicamenteuse solidifiée: *pâte de jujube.* — Fig. constitution, complexion; encre. — **PÂTES** d'ITALIE, le vermicelle, le macaroni. — Fig. METTRE LA MAIN À LA PÂTE, travailler à une affaire; ÊTRE COMME UN COQ EN PÂTE, être dans une situation heureuse, agréable.

PÂTÉ, *sm.* sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. — Fig. goutte d'encre tombée sur du papier; assemblage de maisons ou édifice isolé ayant la forme arrondie ou carrée d'un pâté.

PÂTÉE, *sf.* pâte faite avec de la farine et des herbes pour nourrir la volaille; mélange de pain émiétté et de viande hachée pour nourrir les chiens et les chats.

PATELIN, *sm.* nom d'un personnage d'une comédie du xvi^e siècle. — Fig. homme souple, flatteur, artificieux. — **PATELIN**, *INE*,

adj. insinuant; *air patelin, voix pateline*. — **PATELINAGE**, *sm.* manière insinuante et artificieuse d'un patelin.

PATELINER, *vn.* agir en patelin: *il ne fait que pateliner.* — *va.* cajoler, flatter en patelin: *il pateline ses chefs.*

PATELINEUR, *EUSE*, *s.* et *adj.* celui, celle qui fait le patelin.

PATELLE, *sf.* (l. *patella*), sorte de coquillage appelée aussi *lepas*.

PATEMENT [pa-ta-man], *adv.* d'une manière patente, publique.

PATÈNE, *sf.* (l. *patena*), vase sacré qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie (fig.).



PATENÔTRE, *sf.* (l. *Pater noster*), oraison dominicale; se dit de toute espèce de prières: *dire ses patenôtres.* — Pl. grains d'un chapelet; chapelet.

PATENÔTRIER, *sm.* fabricant, marchand de chapelets (vx).

PATENT, *EXTE*, *adj.* (l. *patens*), évident, manifeste: *un fait patent* — **LETTRES** **PATENTES**, lettres scellées du grand sceau de l'État.

PATENTABLE, *adj.* 2 g. qui doit être soumis à la patente.

PATENTE, *sf.* autrefois, permission, diplôme accordé par le souverain; titre qui confère le droit d'exercer un métier, un état; contribution imposée à ceux qui font un commerce; quittance de cette contribution; certificat de saine délivré aux vaisseaux qui partent: *patente nette.*

PATENTE, *ÊE*, *adj.* et *s.* qui a une patente: *marchand patente.*

PATENTER, *vt.* soumettre à la patente.

PATER [pa-ter], *sm.* (m. lat. *pater*), oraison dominicale; gros grain d'un chapelet sur lequel on dit le Pater. — *Au pl.* des Pater.

PATERCLUS (C. VELLEUS), historien latin (19 av.-31 ap. J.-C.).

PATÈRE, *sf.* (l. *patere*), vase antique en forme de soucoupe; ornement de cuivre ou de bois pour tenir les rideaux écartés ou pour suspendre des objets; ornement d'architecture (fig.).



PATERNE, *adj.* 2 g. (l. *paternus*), paternel: *regarder d'un air paternel* (vx).

PATERNE (SAINT-), ch.-l. de c. (Sarthe), arr. de Mamers. 465 h.

PATERNEL, *ELLE*, *adj.* (l. *paternus*), du père: *benédiction paternelle*; qui appartient au père: *autorité paternelle*; qui vient du père: *héritage paternel*; tel qu'il convient à un père: *tendresse paternelle*.

PATERNELLEMENT, *adv.* en père.

PATERNITÉ, *sf.* (l. *paternitas*), état, qualité de père.

PÂTEUX, *EUSE*, *adj.* se dit des choses qui font, dans la bouche, le même effet qu'y ferait de la pâte: *fruit pâteux.* — **PAIS** **PÂTEUX**, pain qui n'est pas assez cuit; avoir la bouche pâteuse, avoir la bouche empâtée d'une salive épaisse. — Fig. style pâteux, style mou, blandreux.

PATHÉTIQUE, *adj.* 2 g. (g. *pathêtikos*), qui touche l'âme et l'émeut: *discours pathétique.* — *sm.* ce qui excite l'émotion.

PATHÉTIQUEMENT, *adv.* d'une manière pathétique.

PATHOS, *auj.* **PATMOS**, fle de l'archipel; saint Jean y écrivit l'Apocalypse.

PATHOGNOMIQUE, *adj.* 2 g. (g. *pathos*, maladie; *gnôma*, qui indique), se dit des signes qui caractérisent une maladie.

PATHOLOGIE, *sf.* (g. *pathos*, maladie; *logos*, traile), partie de la médecine qui traite de la nature, des causes et des symptômes des maladies.

PATHOLOGIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la pathologie.

PATHOLOGISTE, *sm.* médecin qui s'occupe de pathologie.

PATHOS [pa-toss], *sm.* (m. grec: *passion*), s'est dit de l'art d'exciter les passions, d'ébranler fortement; le *pathos* et l'*ethos*; chaleur affectée; style emphatique: *voilà bien du pathos*.

PATIBULAIRE, *adj.* 2 g. (l. *patibulum*, gibet), qui appartient au gibet; qui est destiné à servir de gibet: *fourches patibulaires*. — Fig. **FIGURE**, **MISE PATIBULAIRE**, figure, mine d'un mauvais sujet, d'un homme digne de la potence.

PATIENCEMENT, *adv.* avec patience.

PATIENCE [pa-si-ance], *sf.* (l. *patientia*), vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, sans murmurer: *faire provision de patience*; calme, attente paisible: *avoir patience*; constance, persévérance: *la patience vient à bout de tout*; sorte de jeu. — **PATIENCE**, *adv.* attendez, ayez patience: *patience, j'aurai mon tour*.

PATIENCE, *sf.* plante dépurative appelée aussi *puelle* (*fig.*).

PATIENT, **EXTE**, *adj.* (l. *patientis*), qui souffre sans murmurer: *l'homme patient vaut mieux que le courageux*; qui attend et qui persevere avec tranquillité: *pour réussir, il faut être patient*. — *adj.* et *sm.* qui reçoit l'impression d'un agent physique: *l'agent et le-patient*. — *sm.* celui qui souffre une opération; condamné à mort livré à l'exécuteur.

PATIENTER, *va.* prendre patience.

PATIN, *sm.* sorte de soulier à semelle très épaisse; sorte de chaussure garnie d'une lame de fer par-dessous, pour glisser sur la glace (*fig.*); pièce de bois qui supporte la charpente d'un escalier.

PATIN (Guy), médecin français, professeur au collège de France (1601-1671).

PATIN, *littérateur*, secrétaire perpétuel de l'Académie française (1793-1876).

PATINE, *sf.* carbonate vert de bronze qui se forme sur les statues et les médailles de bronze; : crasse dont se chargent les vieux tableaux, les marbres antiques.

PATINER, *va.* glisser sur la glace avec des patins; : se dit d'une locomotive dont les roues tournent sur place sans pouvoir communiquer le mouvement au train.

PATINER, *va.* manier indiscretement; *patiner des fruits* (fam.).

PATINEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui patine.

PÂTR, *va.* (l. *pati*), souffrir, être dans la misère: *les pauvres pâtissent en hiver*; être puni: *pâtr d'une chose*, *pâtr pour quel-qu'un*; souffrir de l'altération: *cet arbre a pâtri*.

PÂTIS [pâ-ti], *sm.* (l. *pastus*), lieu, terrain en friche où l'on met paître les bestiaux.

PÂTISSER, *va.* faire de la pâtisserie.

PÂTISSERIE, *sf.* pâte préparée, assaisonnée et cuite au four; commerce, art du pâtissier; : boutique de pâtissier.

PÂTISSIER, **ÈRE**, *s.* celui, celle qui fait ou vend de la pâtisserie.

PÂTISSOIRE, *sf.* table à rebords sur laquelle on pâtisce.

PATOIS, *sm.* langage du peuple, particulier à une province: *patois normand*; façon de parler qui échappe aux gens de province: *il parle encore patois*.

PÂTON, *sm.* morceau de pâte pour engraisser la volaille.

PATRAQUE, *sf.* machine usée, ou de peu de valeur. — Fig. personne malade, usée (fam.). — Adjectif: *il devient patraque*.

PATRAS, ville et golfe de la Grèce.

PÂTRÉ, *sm.* (l. *pastor*), celui qui garde, qui fait paître les troupeaux.

PATRES (AD), *VOY.* AD PATRES.

PATRIARCAL, **ALE**, *adj.* qui a rapport aux patriarches, qui rappelle leurs mœurs; qui appartient à la dignité de patriarche.

PATRIARCAT, *sm.* dignité de patriarche; être élevé au patriarcat; étendue de territoire soumis à la juridiction du patriarche; durée de l'autorité d'un patriarche.

PATRIARCHE, *sm.* (g. *patriarchês*), nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. — Fig. vieillard entouré d'une famille nombreuse. — Titre de dignité donné aux évêques des premiers sièges épiscopaux: *patriarche de Constantinople*, de *Lisbonne*; titre des chefs de l'Eglise grecque.

PATRICK, *sm.* titre d'une dignité instituée dans l'empire romain par Constantin le Grand, et dont Clovis fut revêtu.

PATRICE ou **PATRICK** (SAINT), apôtre et patron de l'Irlande (372-466).

PATRICIAT, *sm.* dignité de patrice; ordre des patriciens, des nobles.

PATRICIEN, **ÈNNE**, *adj.* se dit de l'ordre de citoyens qui tenait le premier rang à Rome; noble, dans les Etats modernes. — s. 2 g. celui, celle qui est de condition patricienne, de condition noble: *l'orgueil d'un patricien*, d'une *patricienne*.

PATRIE, *sf.* (l. *patria*), pays où l'on est né; province, ville où l'on est né; climat, contrée propre à certains animaux. — Fig. contrée illustrée par certaines espèces d'hommes, par certaines choses: *la France est la patrie des sciences et des arts*.

PATRIMOINE, *sm.* (l. *patrimonium*), bien qui vient du père et de la mère; biens de famille. — Fig. revenu ordinaire et naturel d'un homme ou d'une classe d'hommes: *l'industrie est son patrimoine*. — **PATRIMOINE** DE SAINT PIERRE, partie du domaine que le pape possédait et dont *Viterbe* était la capitale.

PATRIMONIAL, **ALE**, *adj.* qui est de patrimoine: *biens patrimoniaux*.



PATRIOTE, s. et *adj.* 2 g. (g. *patriotés*), celui, celle qui aime sa patrie, qui cherche à lui être utile : *ministre patriote*.

PATRIOTIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient au patriote : *action patriotique*. — **DOX PATRIOTIQUE**, don fait à la patrie.

PATRIOTIQUÉMENT, *adv.* en patriote.

PATRIOTISME, *sm.* amour de la patrie.

PATROCINER, *vn* (l. *patrocinari*), parler jusqu'à l'importunité, pour persuader (vx).

PATROCLE, ami d'Achille, tué par Hector au siège de Troie.

PATROLOGIE, *sf.* (g. *patër*, père; *logos*, discours), connaissance des écrits et des doctrines des Pères de l'Église.

PATRON, *sm.* modèle pour la tapisserie, la broderie, etc.; papier découpé d'après lequel on taille l'étoffe; *patron de gilet*.

PATRON, ONNE, s. (l. *patronus*), protecteur, protectrice; saint, sainte dont on porte le nom ou qui protège une province, une ville, une corporation; *sainte Genevieve est la patronne de Paris*. — *sm.* chez les Romains, le protecteur du client, le maître à l'égard de l'affranchi; maître d'une maison, d'un atelier; celui qui commande aux matelots d'un navire.

PATRONAGE, *sm.* à Rome, rapports entre patrons et clients; protection qu'un homme puissant accorde à un inférieur; *obtenir le patronage d'un ministre*; protection, secours que certaines associations donnent aux pauvres : *œuvre de patronage*.

PATRONAL, ALE, *adj.* qui a rapport au patron, au saint du lieu : *fête patronale*.

PATRONAT, *sm.* condition du patron à l'égard du client, à Rome.

PATRONNER, *va.* recommander, protéger, introduire dans le monde.

PATRONNER, *vn.* enduire de couleur, en se servant d'un patron évide.

PATRONNESSE, *adj. f.* se dit d'une dame qui dirige une fête, une bonne œuvre au profit des pauvres.

PATRONNET, *sm.* garçon pâtissier.

PATRONYMIQUE, *adj.* 2 g. (g. *patronymicos*), **SOM PATRONYMIQUE**, nom commun à tous les descendants d'une race : *Heracides, Mérovingiens sont des noms patronymiques*; nom de famille.

PATROUILLAGE, *sm.* saleté qu'on fait en patrouillant (pop.).

PATROUILLE, *sf.* tournée nocturne que des soldats font dans une ville pour la sûreté des habitants : *faire patrouille*; le détachement même qui fait la patrouille.

PATROUILLER, *vn.* faire la patrouille.

PATROUILLER, *vn.* remuer de l'eau sale (pop.). — *va.* manier malproprement les choses : *patrouiller de la viande* (pop.).

PATROUILLES, *sm.* patrouillage; *hourbier : mettre le pied dans le patrouillis* (pop.).

PATRU, avocat français, célèbre par son éloquence (1694-1681).

PATTE, *sf.* pied des quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes, comme les singes, les lièvres, les chats, les chiens, etc.; pied des oiseaux autres que les oiseaux de proie; pied de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, le homard, etc., et de certains insectes, comme le hanneton, l'araignée, la mouche, etc.; petite bande d'étoffe pour attacher un vêtement; parement, bande d'étoffe appliquée sur un

habit d'uniforme; pied d'un verre; espèce de clou aplati au gros bout (*fig.*). — **Fig.** **PATTES DE MOUCHES**, écriture griffonnée; **FAIRE PATTE DE VELOURS**, caresser avec intention de nuire; **DONNER UN COUP DE PATTE**, lâcher un trait vif et malin; **GRAISSER LA PATTE à QUELQU'UN**, le gagner à prix d'argent (fam.).

PATTE-D'OIE, *sf.* point de réunion de plusieurs routes; petites rides divergentes à l'angle extérieur de chaque œil. — : *Anpl. des pattes-d'oie*.

PATTE-PELU, *uc. s.* celui, celle qui va adroitement à ses fins sous des apparences de douceur et d'honnêteté. On dit aussi *patte-pele* au fém. en parlant d'un homme.

PATTU, UE, *adj.* qui a de grosses pattes; se dit des oiseaux qui ont des plumes aux pattes : *pigeon pattu*.

PÂTURAGE, *sm.* lieu où les bestiaux pâturent; usage du pâturage.

PÂTURE, *sf.* (l. *pastura*), nourriture des animaux en général; *aux petits des oiseaux il donne la pâture*; *pâturage : une vaste pâture*; nourriture de l'homme (fam.). — **Fig.** aliment intellectuel ou moral : *la pâture de l'esprit, de l'âme*.

PÂTURE, *sf.* nourriture commune que les bestiaux, pâturer, *vn.* prendre la pâture.

PÂTUREUR, *sm.* celui qui mène les chevaux à l'herbe.

PATURIN, *sm.* genre de graminées (*fig.*).

PATURON, *sm.* la partie du bas de la jambe du cheval, entre le boulet et la couronne*.

PAU, *ch.-l.* du dep. des Basses-Pyrénées, à 816 kil. de Paris; cour d'appel. Ancienne capitale du Béarn. 34 268 h.

PAULLAC, *ch.-l.* de c. (Gironde), arr. de Lespère. 5180 h. Vins renommés.

PAUL (SAINT), apôtre des gentils, porta d'abord le nom de *Saul* et persécuta les chrétiens. S'étant converti, il écrivit ses épîtres ou lettres aux Romains, aux Ephésiens, etc.; il fut martyrisé à Rome avec saint Pierre l'an 66 de J.-C.

PAUL (SAINT), premier ermite; il passa 90 ans dans les déserts de la Thébéide et mourut à 113 ans (342).

PAUL, nom de cinq papes. — **PAUL I^{er}** (757-767). — **PAUL II** (1464-1471). — **PAUL III** (1534-1549). — **PAUL IV** (1555-1559). — **PAUL V** (1605-1621).

PAUL I^{er}, Pétrowitch, czar de Russie, de 1796 à 1801, succéda à sa mère Catherine II. Après avoir adhéré à la 2^e coalition contre la France, il fit alliance avec Bonaparte et fut assassiné par les nobles.

PAUL (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Basses-Alpes), arr. de Barcelonnette. 1060 h.

PAUL (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Pyrénées-Orientales), arr. de Perpignan. 2 005 h.

PAUL (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Tarn), arr. de Lavaur. 1037 h.

PAULETTE, *sf.* droit que les officiers de justice et de finance payaient annuellement au roi afin de pouvoir disposer de leurs charges et les transmettre à leurs héritiers.

PAULHAGET, *ch.-l.* de c. (Haute-Loire),



*Voy. fig. syn., p. 1091.

arrondissement de Brioude. 1 624 habitants.

PAULIEN (SAINT-), ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. du Puy. 2 717 h.

PAULIN (SAINT), évêque de Nole et poète chrétien (353-431). On lui attribue l'invention des cloches.

PAULO-POST-FUTUR, *sm.* nom que des grammairiens ont donné au futur antérieur passif dans les verbes grecs.

PAULOWNIA, *sm.* arbre du Japon aujourd'hui acclimaté en Europe.

PAUL-TROIS-CHÂTEAUX (SAINT-), ch.-l. de c. (Drôme), arr. de Montélimar. 2 337 h.

PAULUS (JULIUS), juriste romain, rival de Papinien, vivait au III^e siècle.

PAUME, *sf.* (l. *palma*), le dedans de la main; jeu où l'on se renvoie une balle avec une raquette ou un battoir. — **JEU DE PAUME**, lieu où l'on joue à la paume. — **SÉANCE DU JEU DE PAUME**; le 20 juin 1789, les députés du tiers état ayant trouvé fermée la salle ordinaire de leurs séances, s'assemblèrent dans le jeu de paume de Versailles et firent le serment de ne point se séparer sans avoir donné une constitution à la France.

PAUMELLE, *sf.* espèce d'orge.

PAUMIER, *va.* frapper (pop.).

PAUMIER, *sm.* maître d'un jeu de paume.

PAUMIERE, *sf.* se dit du sommet de la tête du cerf où le bois se divise.

PAUPERISME, *sm.* (l. *pauper*, pauvre), état des pauvres; existence d'un grand nombre de pauvres dans un pays.

PAUPIÈRE, *sf.* (l. *palpebra*), peau mobile qui couvre le globe de l'œil; les cils. — **FIG. FERMER LA PAUPIÈRE**, dormir; ouvrir la PAUPIÈRE, s'éveiller (fam.).

PAUSANIAS, général spartiate, vainquit les Perses à Platée (479 av. J.-C.), mourut condamné par les éphores pour avoir tenté d'asservir sa patrie (471 av. J.-C.). — **PAUSANIAS**, roi de Sparte, petit-fils du précédent. (409-397 av. J.-C.).

PAUSANIAS, géographe grec du III^e siècle, auteur d'un *Voyage historique*.

PAUSE, *sf.* (g. *pausis*), suspension d'une action : *faire une pause*; silence de la durée d'une mesure pleine (*fig.*) (mus.).

PAUSER, *vn.* appuyer sur une syllabe en chantant (vx).

PAUSILIPPE, montagne païs de Naples, traversée par la *grotte du Pausilippe*, où se trouve le tombeau de Virgile.

PAUVRE, *adj.* 2 g. (l. *pauper*), qui n'a pas le nécessaire; qui n'a pas de quoi vivre selon sa condition; qui a l'apparence de la pauvreté : *une pauvre demeure*; chétif, mauvais dans son genre : *un pauvre musicien*; digne de pitié : *pauvre enfant!* — **LANGUE PAUVRE**, langue qui manque de termes pour exprimer les pensées; **PAUVRE DIABLE**, homme qui est dans la misère. — *sm.* mendiant : *donner aux pauvres*.

PAUVREMENT, *adv.* d'une manière pauvre, dans la pauvreté : *vivre pauvrement*. — **FIG. mal à être vêtu pauvrement**.

PAUVRESSE, *sf.* femme pauvre qui mendie (fam.).

PAUVRETÉ, *ETTE*, *s.* (diminutif de *pauvre*), pauvre petit, pauvre petite.

PAUVRETE, *sf.* (l. *paupertas*), indigence. — **FIG.** ce qui est bas et méprisable : *ne*

dire que des pauvretés; ce qui est plat, mauvais dans un ouvrage de l'art.

PAVAGE, *sm.* ouvrage fait avec du pavé; travail du paveur.

PAVANE, *sf.* ancienne danse grave.

PAVANNER (SE), *vpr.* (l. *pavo*, paon), marcher d'une manière fière, superbe, comme le paon qui fait la roue.

PAVÉ, *sm.* morceau de grès, de pierre dure qui sert à paver; assemblage de pavés qui couvre une surface; chemin, rue pavée. — **FIG. ÊTRE SUR LE PAVÉ**, être sans emploi; **BATTE LE PAVÉ**, courir par la ville en désœuvré; **TENIR LE HAUT DU PAVÉ**, jouir d'une grande considération.

PAVEMENT, *sm.* action de paver; matériaux pour paver; genre de pavage intérieur orné avec luxe, avec goût : *le pavement en mosaïque*.

PAVER, *va.* (l. *pavir*, frapper), couvrir de pavés le sol d'une rue, d'une cour, etc.

PAVESADE, *sf.* toile tendue autour d'une galère pour dérober la vue de ce qui se fait (mar.).

PAVEUR, *sm.* ouvrier qui pave.

PAVIE, ville d'Italie (Lombardie). 32 251 hab. François I^{er} y fut vaincu et fait prisonnier par Charles-Quint en 1525.

PAVIE, *sm.* sorte de pêche, appelée aussi *alberge*, dont la chair adhère au noyau.

PAVILLON, *sm.* (l. *pavilio*), espèce de logement portatif qui servait aux gens de guerre; tour de lit plissé par en haut et suspendu au plancher; tour d'étoffe pour couvrir le tabernacle, le saint ciboire; petit bâtiment isolé; avant-corps formé par les extrémités d'un bâtiment; partie extérieure de l'oreille; extrémité évasée d'une trompette; étendard de la marine. — **FIG.** armée navale, puissance maritime. — **AMENER LE PAVILLON**, le baisser par déférence ou par force. — **FIG. BAISSER LE PAVILLON** ou **PAVILLON**, céder.

PAVILLY, ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Rouen. 2 943 h.

PAVOIS, *sm.* grand bouclier; *quand les Francs étaient un roi, ils l'élevaient sur le pavois*; tenture qu'on dresse sur le bord d'un navire les jours de réjouissance.

PAVOISEMENT, *sm.* action de pavaiser; état de ce qui est pavoisé.

PAVOISER, *va.* garnir un navire de ses pavois et de ses pavillons.

PAVOT, *sm.* (l. *papaver*), plante qui porte de grandes fleurs et dont le suc a la vertu d'assoupir (*fig.*). — **FIG. LES PAVOTS DU SOMMEIL**, le MORPHÉE, le sommeil (poét.).

PAXO, anc. **PAXOS**, la plus petite des îles Ionniennes (Grèce). — 4 800 h.

PAYABLE, *adj.* 2 g. qui doit être payé : *billet payable au porteur*.

PAYANT, *ANTE*, *adj.* qui paye : *un billet payant* (par opposition à *billet gratis*). — *sm.* celui qui paye : *nous sommes trois payants*.



PAYE, *sf.* solde des gens de guerre; salaire des ouvriers; action de donner la paye; celui qui paye: *une mauvaise paye.*

PAYEMENT, *sm.* ce qui se donne pour acquitter une dette; action de payer. On écrit aussi PAIEMENT et PAÏMENT.

PAYEN, *EXNE*, *VOY. PAÏEN.*

PAYEN, chimiste français (1795-1871), fit faire, par ses procédés nouveaux, de grands progrès à la chimie industrielle.

PAYER, *va.* (l. *pacare*, apaiser, satisfaire), acquitter une dette; *payer une forte somme; payer un marchand, des marchandises;* acquitter un droit, un impôt: *payer sa patente.* — Fig. récompenser, reconnaître: *payer un service;* dédommager: *le bonheur l'a payé de ses peines;* obtenir par un sacrifice: *payer cher sa victoire;* expier: *payer une injure;* punir: *il est payé de sa mauvaise foi;* se construit avec de dans plusieurs locutions: *payer de belles paroles, d'ingratitude,* etc. — Se **PAYER**, *vpr.* être payé; retenir le montant de sa créance sur ce qu'on a entre les mains. — Je paye, tu payes, il paye ou il paie, n. payons, v. payez, ils payent ou ils paient; je payais; je payai; je payerais, paierais ou païrais; je payerais, paierais ou païrais; paye, payez; que je paye, que n. payions, qu'ils payent; que je payasse; payant; payé, ée.

PAYEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui paye. — *sm.* celui dont l'emploi consiste à payer des dépenses, des traitements, des rentes.

PAYRAC, *ch.-l.* de c. (Lot), arr. de Gourdon. 1 069 h.

PAYS [pé-i], *sm.* (l. *pagus*), région, contrée: *pays chaud;* les habitants mêmes du pays: *chaque pays a ses usages;* lieu de naissance, patrie: *la France est notre pays.* — Fig. VOIR DU PAYS, voyager.

PAYS, **PAYSE**, *s.* compatriote: *c'est un de mes pays* (pop.).

PAYS-BAS, royaume formé en 1815 par la réunion de la Belgique et des Provinces-Unies. En 1830, ce royaume se sépara en deux parties, la Belgique, au sud, et la Hollande, au nord.

PAYSAGE [pé-i-za-ge], *sm.* étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect; genre de peinture représentant des sites champêtres: *étudier le paysage;* tableau qui représente un paysage: *paysage à l'aquarelle.*

PAYSAGISTE, *sm.* peintre qui fait des paysages.

PAYSAN, **ANNE** [pé-i-zan], *s.* homme, femme de village, de campagne. — Fig. rustre, grossier. — À LA PAYSANNE, *loc. adv.* à la manière des paysans.

PAYSANNERIE, *sf.* condition et mœurs des paysans; 2 petite comédie villageoise.

PAZZI, célèbre famille gibeline de Florence. — FRANÇOIS PAZZI, fut le chef de la conspiration dite des Pazzi, dans laquelle périt Julien de Médicis (1478); il fut pendu avec tous ses complices.

PÉ (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Hautes-Pyrénées), arr. d'Arzelès. 2 178 h.

PÉAGE, *sm.* (bas l. *pedatium*, de *pes*, pied), droit qu'on leve pour le passage sur un chemin, un pont; lieu où l'on paye ce droit.

PÉAGER, *sm.* celui qui reçoit le péage.

PEAU, *sf.* (l. *pellis*), tissu membraneux qui enveloppe le corps de l'homme et des

animaux; première peau, épiderme: cuir détaché de l'animal et préparé: *peau de mouton;* enveloppe des fruits et des plantes: *la peau d'une pêche;* croûte légère qui se forme sur la bouillie, le lait, etc. — Les PEaux-ROUGES, nom donné aux indigènes de l'Amérique du Nord, à cause de la couleur cuivrée de leur peau.

PEAUSSERIE, *sf.* commerce, marchandise de peaux.

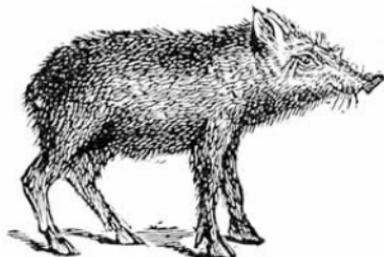
PEAUSSIER, *sm.* celui qui prépare ou qui vend les peaux. — *adj. m.* MUSCLE PEAUSSIER, se dit des muscles qui servent à remuer, à froquer la peau (anat.).

PEAUTRE, *sm.* ENVOYER QUELQU'UN AU PEAUTRE, le brusquer, le congédier (vx).

PÉBRINE, *sf.* sorte de maladie épidémique des vers à soie.

PEC, *adj. m.* (holland. *pekel*), HARENG PEC, hareng en sape et fraîchement salé.

PÉCARI, *sm.* sorte de cochon de l'Amérique méridionale (fig.).



PECCABLE, *adj.* 2 *g.* qui est capable de pécher: *tout homme est peccable.*

PECCADILLE, *sf.* faute légère.

PECCANT, **ANTE**, *adj.* HUMEUR PECCANTE, humeur qui pêche en quantité ou en qualité.

PECCATA, *sm.* nom qui désigne un âne dans les combats publics d'animaux (pop.). — Fig. homme stupide, sot.

PECCATI, *sm.* (m. lat. *fa'i péché*), UN NON PECCATI, une bonne contrition.

PÊCHE, *sf.* art, action de pêcher; se dit du poisson qu'on a pêché: *manger sa pêche.*

PÊCHE, *sf.* (l. *persicum*), gros fruit à noyau produit par le pêcher (fig.).

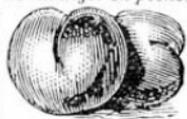
PÊCHÉ, *sm.* (l. *peccatum*), transgression volontaire de la loi divine ou religieuse. — PÊCHÉ MIGNON, mauvaise habitude.

PÊCHER, *vn.* (l. *peccare*), transgresser la loi divine ou religieuse; faillir contre une règle: *pêcher contre la bienséance;* mal user d'une bonne qualité: *pêcher par trop de zèle* (c. accélérer).

PÊCHER, *sm.* arbre qui produit la pêche.

PÊCHER, *va.* (l. *puscari*), prendre du poisson: *pêcher une anguille;* tirer hors de l'eau: *pêcher des perles.* — Fig. puiser, prendre, trouver: *où pêche-t-il cette histoire?* — PÊCHER UN ÉTANG, pêcher tout le poisson d'un étang. — Fig. PÊCHER EN EAU trouble, profiter du désordre des affaires d'un autre pour en tirer avantage.

PÊCHERIE, *sf.* lieu où l'on pêche.



PECHETTES, *sf. pl.* petits filets pour prendre des écrevisses.

PÉCHEUR, **PÉCHERESSE**, *s.* celui, celle qui commet des péchés. — *adj. f.* qui pêche: *dme pécheresse*.

PÉCHEUR, *sm.* celui qui fait métier de pêcher, qui aime à pêcher. — *adj.* qui sert pour la pêche: *bateau pécheur*.

PÉCORE, *sf.* (*l. pecus*), animal, bête. — *Fig.* personne sotte, stupide.

PÉCQUE, *sf.* (*l. pecus*), femme sotte, impertinente et qui fait l'entendue (peu us.).

PECTORAL, **ALE**, *adj.* (*l. pectoralis*), qui concerne la poitrine: *muscles pectoraux*; bon pour la poitrine: *pâte pectorale*. — *CNOIX PECTORALE*, celle que les évêques portent sur la poitrine. — *sm.* ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

PÉCULAT, *sm.* (*l. peculatus*), vol de deniers publics fait par celui qui en a le maniement et l'administration.

PÉCULE, *sm.* (*l. peculium*), ce qu'un esclave amassait par ses épargnes; bien qu'on amasse par le travail et l'épargne: argent amassé: *ne pas toucher à son pécule*.

PÉCUNE, *sf.* (*l. pecunia*), argent comptant (vx).

PÉCUNIAIRE, *adj. 2 g.* qui consiste en argent: *secours pécuniaire*; qui a rapport à l'argent: *intérêt pécuniaire*.

PÉCUNIEUX, **EUSE**, *adj.* qui a beaucoup d'argent comptant (fam.).

PÉDAGOGIE, *sf.* (*g. païdagôgia*), instruction, éducation des enfants.

PÉDAGOGIQUE, *adj. 2 g.* qui a rapport à l'éducation des enfants.

PÉDAGOGUE, *sm.* (*g. païdagôgos*), celui qui enseigne des enfants, qui a soin de leur éducation; celui qui s'arroge le droit de censurer les autres.

PÉDALE, *sf.* (*l. pedalis*, du pied), gros tuyau d'orgue qu'on fait jouer avec le pied; touche placée au bas ou au-dessous d'un instrument et qu'on abaisse avec le pied; morceau de bois qui, mû avec le pied, fait tourner une meule.

PÉDANÉ, *adj. m.* Juges PÉDANÉS, s'est dit des juges d'une justice subalterne qui jugeaient debout.

PÉDANT, **ANTE**, *s. et adj.* celui, celle qui affecte de paraître savant, qui parle avec un ton trop décisif. — *adj.* qui sent le pédant: *air pédant*.

PÉDANTER, *vn.* faire le pédant (vx).

PÉDANTERIE, *sf.* air pédant; manière pédante; érudition pédante.

PÉDANTESQUE, *adj. 2 g.* qui tient du pédant, qui sent le pédant: *style pédantesque*. — *z sm.* ce qui sent l'affectation.

PÉDANTESQUEMENT, *adv.* d'une manière pédantesque.

PÉDANTISER, *vn.* faire le pédant.

PÉDANTISME, *sm.* air, ton, caractère et manière du pédant.

PÉDESTRE, *adj. 2 g.* (*l. pedestris*), qui pose sur ses pieds: *statue pedestre*; qui se fait à pied: *course pedestre*.

PÉDESTREMENT, *adv.* à pied: *aller pedestrement*.

PÉDICELLE, *sm.* petit pédoncule (bot.).

PÉDICULAIRE, *adj. 2 g.* (*l. pedicularis*), MALADIE PÉDICULAIRE, maladie dans laquelle il s'engendre beaucoup de poux. —

sf. plante vulgaire, appelée *herbe aux poux*.

PÉDICULE, *sm.* (*l. pediculus*), support allongé et grêle: *pedicule d'une aigrette* (bot.), *d'une verrue* (chir.).

PÉDICULÉ, **ÉE**, *adj.* qui est porté sur un pédicule.

PÉDICURE, *sm. et adj.* (*l. pes*, pied; *curare*, soigner), se dit de celui qui soigne les pieds, qui coupe et extirpe les cors, etc.

PÉDILUVE, *sm.* (*l. pes*, pied; *luere*, laver), bain de pieds.

PÉDIMANE, *adj. et sm.* (*l. pes*, pied; *manus*, main), se dit des mammifères carnassiers qui ont le pouce des pieds de derrière écarté des autres doigts, comme il l'est dans les singes (zool.).

PÉDOMÈTRE, *sm.* voy. ODOMÈTRE.

PÉDONCULE, *sm.* queue d'une fleur ou d'un fruit (bot.); support (zool.).

PÉDONCLÉ, **ÉE**, *adj.* qui est porté par un pédoncule (bot.).

PÉDRO 1^{ER} (nos), empereur du Brésil (1822), roi de Portugal (1826), céda cette couronne à sa fille dona MARIA; abdiqua en faveur de son fils don PEDRO II (1832), m. en 1834.

PEEL [Pill], (sir ROBERT), homme d'Etat et célèbre ministre anglais (1788-1859).

PÉGASE, *sm.* cheval ailé qui, d'un coup de pied, fit sortir de l'Hélicon la fontaine de l'Hippocrène où les poètes puisaient l'inspiration (myth.); constellation de l'hémisphère boréal. — *Fig.* MONTE sur PÉGASE, faire des vers.

PEHLAVI, *sm.* anc. langue parlée en Perse sous la dynastie des Sassanides. — Adject.: *langue pehlevie*.

PEIGNAGE, *sm.* action de peigner la laine, le lin, etc.

PEIGNE, *sm.* (*l. pecten*), instrument à dents, pour démêler les cheveux, nettoyer la tête (*fig.*), apprêter la laine, le lin, etc.; genre de mollusques à coquille bivalve (zool.).

PEIGNÉ, **ÉE**, *adj.* nettoyé avec un peigne. — *Fig.* UN MAL PEIGNÉ, un homme malpropre (pop.); JARDIN BIEN PEIGNÉ, jardin soigné.

PEIGNER, *va.* (*l. pectinare*), démêler, arranger les cheveux avec un peigne; se dit aussi en parlant du lin, du chanvre. — *Fig.* battre, maltraiter: *je te peignerai* (pop.). — *SE PEIGNER*, *vpr.* arranger ses cheveux avec un peigne.

PEIGNEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui peigne la laine, le lin, etc.

PEIGNIER, *sm.* celui qui fait et qui vend des peignes.

PEIGNOIR, *sm.* manteau de toile que l'on met sur ses épaules quand on se peigne ou qu'on sort du bain; robe du matin.

PEIGNURES, *sf. pl.* cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne.

PEÏ-HO, fleuve de la Chine.

PEINDRE, *ca.* (*l. pingere*), reproduire une personne, un objet par des lignes et par des couleurs: *peindre une fleur*; couvrir de couleurs: *peindre une chambre*; écrire, former les lettres. — *Fig.* décrire, représenter vivement par le discours: *peindre le vice et la vertu*. — *SE PEINDRE*, *vpr.* se représenter soi-même; faire son propre portrait; être représenté (c. eindre).

PEINE, *sf.* (*l. pena*), châtement, punition:



infliger une peine; douleur, affliction: les peines de la vie; inquiétude: être en peine; travail, fatigue: nul bien sans peine; embarras, misère: laisser quelqu'un dans la peine; difficulté: réussir sans peine; répugnance: avoir de la peine à se mettre au travail. — PEINES ÉTERNELLES, souffrances de l'enfer; PEINE CAPITALE, peine de mort; HOMME DE PEINE, celui qui est chargé des travaux les plus pénibles d'une maison. — À PEINE, loc. adv. presque pas: il sait à peine écrire; depuis peu: il est à peine de retour. — À GRAND PEINE, loc. adv. difficilement.

PEINÉ, ÉE, adj. qui est fâché, attristé: où la peine, le travail se fait beaucoup sentir: ouvrage, style peiné.

PEINER, vt. faire de la peine, du chagrin: cette nouvelle me peine; fatiguer: ce métier vous peindra beaucoup. — **vn.** répugner à: peiner à puiser; faire des efforts: ce cheval peine à tirer. — **Il PEINE, v. impers.:** il me peine de vous voir faire cette besogne. — **SE PEINER, vpr.** se donner de la peine, du tourment.

PEINTRE, sm. (l. *pictor*), celui qui exerce l'art de la peinture: une femme peintre; celui qui met en couleur les murailles, les lambris. — **Fig.** celui qui représente vivement les choses par le discours: Corneille est un grand peintre.

PEINTURAGE, sm. action de peindre; effet qui en résulte.

PEINTURE, sf. (l. *pictura*), art de peindre; ouvrage de peinture; couleur étendue sur une surface. — **Fig.** description vive et naturelle: la peinture des mœurs.

PEINTUREL, va. enduire d'une seule couleur; mettre en couleur (peu us.).

PEINTUREUR, sm. celui qui peinture, barbouilleur (peu us.).

PEIPUS ou PEIPOUS, lac de la Russie d'Europe, entre la Livonie et le gouvern. de Saint-Petersbourg.

PEJORATIF, IVE, adj. et sm. (l. *pejorare*, aggraver), qui augmente la signification d'un mot dans un sens défavorable. Ex.: *bravache* est le péjoratif de *brave*.

PEKIN, capitale de l'empire chinois, résidence de l'empereur. 1 650 000 h.

PEKIN, sm. espèce d'étoffe de soie.

PELADE, sf. maladie qui fait tomber les cheveux; on la nomme aussi *alopécie*.

PELAGE, sm. couleur principale du poil de certains animaux: le pelage du tigre.

PÉLAGE, moine anglais du ve siècle qui niait le péché originel; ses doctrines furent combattues par saint Augustin.

PÉLAGE, chef des Goths et des chrétiens, se retira dans les Asturies après l'invasion des Arabes, et y forma un roy.; m. en 737.

PÉLAGE I^{er}, pape (555-559). — **PÉLAGE II** (578-590).

PÉLAGIANISME, sm. doctrine du moine Pélage et de ses sectateurs.

PÉLAGIE (SAINTE), comédienne d'Antioche, fit pénitence (ve siècle); nom d'une prière à Paris.

PÉLAGIEN, IENNE, adj. qui est conforme à l'hérésie de Pélage. — **s.** celui, celle qui adhère au pélagianisme.

PÉLAGIQUE, adj. 2 g. (l. *pelagicus*), qui appartient à la mer.

PÉLAMIDE, sf. poisson de mer qui ressemble au maquereau.

PÉLARD, adj. m. BOIS PÉLARD, bois dont on a enlevé l'écorce pour faire du tan.

PÉLASGES, peuples primitifs de la Grèce et de l'Italie.

PÉLASGIQUE, adj. 2 g. qui appartient aux Pélasges. — **CONSTRUCTIONS PÉLASGIQUES**, dites aussi **CYCLOPÉENNES**, se dit des restes de murailles construites avec de grandes pierres réunies sans mortier; on les trouve en Grèce et en Italie.

PELE, ÉE, adj. qui n'a plus de poils, de cheveux, d'écorce. — **sm.** un chauve. —

TÊTE PELÉE, tête chauve; **TERRAIN PELÉ,** terrain sans végétation.

PÉLÉE, roi de Phthiotide, époux de Thétis et père d'Achille (myth.).

PÊLE-MÊLE, adv. confusément: sortir pêle-mêle. — **sm.** mélange confus: le pêle-mêle de la société.

PELER, va. (l. *pilare*), ôter le poil. —

SE PELER, vpr. perdre son poil (c. acheter).

PELER, va. (l. *pellis*, peau), enlever la peau d'un fruit ou l'écorce d'un arbre. —

vn. perdre sa peau: son doigt a pelé. —

SE PELER, vpr. être pelé: la pêche se pèle (c. acheter).

PÉLERIN, IEN, s. (l. *peregrinus*), personne qui, par piété, fait un voyage à un lieu de dévotion; se dit pour voyageur, voyageuse.

PÉLERINAGE, sm. voyage que fait un pèlerin; lieu qu'il visite.

PÉLERINE, sf. ajustement de femme, en forme de grand collet rabattu (fig.).

PÉLIAS, roi d'Iolcos, envoya son neveu Jason à la conquête de la toison d'or (myth.).

PÉLICAN, sm. (l. *pelicanus*), oiseau aquatique de l'ordre des palmipèdes, dont le bec est très large et pourvu d'une poche (fig.); sorte d'alambic; instrument pour arracher les dents.

PÉLION, montagne de Thessalie. V. Ossa.

PELLISSE, sf. (l. *pellicus*, de fourrure), sorte de manteau orné ou garni de fourrure; veste de hussard.

PÉLISSIER, duc de Malakoff, maréchal de France (1794-1864), prit Sébastopol.

PELLA, ville de Macédoine où naquit Alexandre le Grand.

PELLAGRE, sf. (l. *pellis*, peau; g. *agra*, proie), maladie grave qui se manifeste par des symptômes à la peau (mél.).

PELLE, sf. (l. *pala*), instrument large, plat et à long manche (fig.). — **Fig.** REMUER L'ARGENT À LA PELLE, avoir beaucoup d'argent.

PELLÉE, PELLERÉE, PELLETÉE, sf. ce que peut contenir une pelle.

PELLEGRUE, ch.-l. de c. (Gironde), ar-



rondissement de La Reole. 1431 habitants.

PELLERIN (LE), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. de Paimboeuf. 2 270 h.

PELLETIERIE, *sf.* (l. *pellis*, peau), commerce de fourrures; les fourrures elles-mêmes; art de les préparer.

PELLETIER, ÈRE, *s.* celui, celle qui prépare et vend des fourrures.

PELLEVÉ, cardinal français, l'un des chefs de la Ligue (1518-1594).

PELLICO (Silvio), poète et littérateur italien (1788-1854), auteur de l'ouvrage intitulé *Mes prisons*.

PELLICULE, *sf.* (l. *pellicula*), petite peau, peau extrêmement mince et délicate.

PELLISSON ou PÉLISSON, his-toriographe de Louis XIV. On a de lui une *Histoire de l'Académie française* (1624-1694).

PÉLOPIDAS, général thébain, ami et compagnon d'Épaminondas; il chassa de Thèbes les Spartiates, et périt à la bataille de Cynosephales (365 av. J.-C.).

PÉLOPIDES, les descendants de Pélops.

PÉLOPONÈSE, *auj.* *Morée*, presqu'île qui termine la Grèce au S. et qui est jointe au continent par l'isthme de Corinthe. — **Guerre de Péloponèse**, grande guerre entre Athènes et Sparte, à laquelle prirent part tous les peuples de la Grèce; elle dura de 431 à 404 av. J.-C., et se termina par l'abaissement d'Athènes et l'élevation de Sparte.

PÉLOPONÈSIEN, ÈNNE, s. et adj. habitant du Péloponèse; qui appartient au Péloponèse ou à ses habitants.

PÉLOPS, fils de Tantale, roi de Phrygie, fut tué par son père et ses membres furent servis aux dieux dans un repas. Jupiter lui rendit la vie. Il eut pour fils Atreé et Thyeste (myth.).

PÉLOTAGÉ, *sm.* action de peloter.

PELOTE, *sf.* (l. *pila*), boule que l'on forme en roulant du fil, de la laine, de la soie; coussinet pour ficher des épingles, des aiguilles (*fig.*); boule que l'on fait avec de la neige. — *Fig.* FAIRE SA PELOTE, faire des profits et s'en composer une fortune.

PELOTER, *vn.* jouer à la paume sans faire une partie réglée. — *vn.* maltraiter de coups ou de paroles. — *SE PELOTER*, *vpr.* se battre ou disputer.

PELOTON, *sm.* espèce de boule formée avec du fil, de la soie, etc. — *Fig.* groupe peu nombreux; subdivision d'un bataillon dans les manœuvres.

PELOTONNER, *vn.* mettre en peloton; *pelotonner du fil*. — *SE PELOTONNER*, *vpr.* être mis en peloton. — *Fig.* se grouper, se serrer; se ramasser en forme de boule; *le hérisson se pelotonne*.

PELOUSE, *sf.* (l. *pilosus*, velu), terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

PELOUZE, célèbre chimiste français (1807-1867).

PELTASTE, *sm.* (g. *pelastês*), soldat armé de la pelta (antiq.).

PELITE, *sf.* (g. *pelidês*), petit bouclier de bois ou d'osier, couvert de cuir (*fig.*).

PELU, UE, *adj.* (l. *pilus*, poil), qui est garni de poils. *Voy.* PATTE-PELU.



PELUCHE, *sf.* espèce d'étoffe à longs poils qui imite le velours.

PELUCHE, ÈE, *adj.* se dit des étoffes et des plantes qui sont velues.

PELUCHEE, *vn.* se dit d'une étoffe qui se couvre de poils par le frottement.

PELUCHEUX, EUSE, *adj.* *voy.* PELUCHE.

PELURE, *sf.* peau qu'on enlève de certains fruits, de certains légumes et de tout ce qui se péle.

PÉLUSE, anc. ville de la Basse-Egypte à la bouche orientale du Nil; *auj.* *Tinch*.

PÉLUSSIN, ch.-l. de c. (Loire), arr. de Saint-Etienne. 3 291 h.

PÉLVIEN, ÈNNE, *adj.* (l. *pelvis*), qui a rapport au bassin; *artère pévienne* (anat.).

PÉLVOUX (MOÏR), montagne de France, dans le Dauphiné. 4 100 m.

PEMBROKE, ville d'Angleterre, dans le comté de son nom, au fond du havre de Milford. 15 000 h.

PÉMPHIGUS, *sm.* (g. *pemphigos*, ampoule), inflammation de la peau qui donne lieu à des ampoules (méd.).

PENAILLON, *sm.* haillon (fam.).

PÉNAL, ALE, *adj.* (l. *penalis*), qui assujettit à quelque peine; *loi pénale*. — **CONG PÉNAL**, recueil des lois indiquant les peines portées contre les crimes et délits.

PÉNALITÉ, *sf.* système des peines établies par les lois.

PENARD, *sm.* vieillard rusé (vx).

PÉNATES, *sm. pl.* (l. *penates*), dieux domestiques des anciens païens; *honorer ses pénates*. — *Fig.* habitation, demeure; *recevoir ses pénates*. — *Adjectif*: *les dieux pénates*.

PENAUD, AUDE, *adj.* qui est embarrassé, honteux, interdit (fam.).

PENÇE [pè-nee], *voy.* PENNY.

PENCHANT, SM. pente: *le penchant d'une colline*; *fig.* être sur le penchant de sa ruine. — *Fig.* déclin; inclination naturelle.

PENCHANT, ANTE, *adj.* qui penche; *un mur penchant*. — *Fig.* qui est sur le déclin; *une fortune penchante*.

PENÇÉ, ÈE, *adj.* qui incline, qui est incliné. — *Fig.* AINS PENÇÉS, mouvements affectés de la tête ou du corps, que l'on fait dans l'intention de plaire.

PENÇEMENT, *sm.* action de se pencher; état d'un corps qui penche.

PENCHER, *va.* (l. *pendere*), incliner; *pencher la tête*. — *vn.* être hors de son aplomb; *cette colonne penche*. — *Fig.* incliner; *pencher vers sa ruine*; être porté à; *pencher à la sévérité*. — *SE PENCHER*, *vpr.* s'incliner, se baisser.

PENÇABLE, *adj.* 2 g. qui mérite la punition; *homme, cas pençable*. — *TOUT PENÇABLE*, méchamment insinuer.

PENÇAISSON, *sf.* action d'attacher au gibet; exécution de pendu.

PENDANT, *prép.* servant à marquer la durée du temps; *pendant l'été*. — **PENDANT QUE**, *loc. conj.* tandis que.

PENDANT, ANTE, *adj.* qui pend; *bras pendants*. — *Fig.* qui n'est pas décidé; *cause pendante*. — *sm.* partie du ceinturon qui supporte l'épée; objet d'art correspondant à un autre. — *Fig.* ce qui est à peu près pareil; *voici le pendant de votre récit*. — **PENDANTS** D'OREILLES, ornements que les femmes ajoutent à leurs boucles d'oreilles.

PENDARD, ARDE, s. celui, celle qui mérite d'être pendu, vaurien, fripon (fam.).

PENDELOQUE, sf. lambeau de vêtement déchiré; pierreries ajoutées à des boucles d'oreilles; petite pièce de cristal attachée à un lustre.

PENDENTIF, sm. portion de voûte placée entre les quatre grands arcs d'un dôme, d'une coupole (fig.) (archit.).

PENDEUR, sm. celui qui pend, bourreau.

PENDILLER, va. être suspendu en l'air et agité par le vent.

PENDJAB ou **PEN-DJAB, s.** gouvernement de l'Hindoustan anglais (présidence de Calcutta). 20 \$66 847 h. Ch.-l. Lahore.

PENDOIR, sm. corde, crochet, appareil pour suspendre des morceaux de viande.

PENDRE, va. (l. *pendere*) attacher en haut un objet, un homme, un animal, de manière qu'il ne touche point en bas : *pendre de la viande au croc*; attacher à la potence : *pendre un assassin*. — *vn.* être suspendu : *les fruits pendent aux arbres*; tomber trop bas : *renouer un cordon qui pend*. — *Se pendre, vpr.* se donner la mort par strangulation; se suspendre : *se pendre aux branches d'un arbre*. — *Se pendre au cou de quelqu'un, l'embrasser avec effusion.*

PENDU, UE, adj. attaché en haut; attaché au gibet. — *Fig.* AVOIR LA LANGUE BIEN PENDUE, parler avec facilité. — *s.* celui, celle qui s'est pendu ou qui a été pendu. — *Sec comme un pendu, très maigre.*

PENDULE, sm. (l. *pendulus*, suspendu), corps pesant suspendu de manière qu'étant mis en mouvement, il fasse, en allant et venant, des oscillations régulières (fig.).

— *sf.* horloge à poids ou à ressort, et dont un pendule règle le mouvement.

PÈNE, sm. dans une serrure, pièce de fer mobile dont l'extrémité extérieure entre dans la gâche pour fermer la porte (fig.).

PÉNÉE, fl. de Thessalie, auj. *Salambria*; il arrosait la vallée de Tempé.

PÉNÉLOPE, f. femme d'Ulysse, roi d'Ithaque, et mère de Télémaque. — *Fig. sf.* femme irréprochable.

PÉNÉTRABILITÉ, sf. qualité de ce qui est pénétrable; la *pénétrabilité des corps*.

PÉNÉTRABLE, adj. 2 g. qu'on peut pénétrer; où l'on peut pénétrer.

PÉNÉTRANT, ANTE, adj. qui pénètre : *œil froid pénétrant*. — *Fig.* qui approfondit vivement les choses : *esprit pénétrant*; qui est crute : *œil pénétrant*.

PÉNÉTRATIF, IVE, adj. qui pénètre aisément : *qualité pénétrative*.

PÉNÉTRATION, sf. (l. *penetratio*), propriété et action de pénétrer : la *pénétration des sels*. — *Fig.* sagacité, subtilité de l'esprit : *être doué de pénétration*.

PÉNÉTRER, va. (l. *penetrare*), percer, passer à travers : la *lumière pénètre le verre*; entrer bien avant : *le dard a pénétré les chairs*. — *Fig.* découvrir : *pénétrer un secret*; découvrir les secrètes pensées : *pénétrer quelqu'un*; émouvoir, toucher : *ses souffrances m'ont pénétré le cœur*. — *vn.* aller bien avant, au propre et au fig. : *pénétrer dans une caverne, dans des mystères*. — *Se pénétrer, vpr.* entrer l'un dans l'autre. — *Fig.* remplir son âme, son esprit : *se pénétrer d'une vérité* (c. accélérer).

PÉNIBLE, adj. 2 g. qui donne de la peine : *travail pénible*; qui fait de la peine : *impression pénible*. — *STYLE PÉNIBLE*, style qui manque de naturel.

PÉNIBLEMENT, adv. avec peine, avec effort : *marcher péniblement*.

PÉNICHE, sf. canot fin, muni de voiles et servant d'embarcation de guerre.

PÉNICILLÉ, ÉE, adj. (l. *penicillium*, pinceau), qui est en forme de pinceau (bot.).

PÉNINSULAIRE, adj. 2 g. qui appartient à une péninsule ou à ses habitants.

PÉNINSULE, sf. (l. *peninsula*), presqu'île, portion de terre environnée d'eau excepté d'un seul côté (fig.).



PÉNITENCE, sf. (l. *penitentia*), repentir, regret d'avoir offensé Dieu; un des sept sacrements de l'Église; peine que le confesseur impose au pénitent; jeûnes, prières que l'on s'impose à soi-même; punition imposée pour une faute; peine imposée, à certains jeux. — *LE TRIBUNAL DE LA PÉNITENCE*, le confessionnal.

PÉNITENCERIE, sf. fonction de pénitencier; tribunal à Rome où se délivrent, au spirituel, les grâces et dispenses qui doivent rester secrètes.

PÉNITENCIER, sm. prêtre qui a droit d'absoudre certains cas réservés; maison de détention.

PÉNITENT, ENTE, adj. (l. *penitens*, qui se repent), qui a regret d'avoir offensé Dieu : *une âme pénitente*; qui fait pénitence : *pêcheur pénitent*. — *s.* celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre; membre de certaines confréries ou l'on fait des actes de pénitence : *les pénitents blancs*.

PÉNITENTIAIRE, adj. 2 g. se dit des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés : *système pénitentiaire*.

PÉNITENTIAUX, ELLES, adj. pl. qui appartient à la pénitence : *psaumes pénitentiaux, œuvres pénitentielles*.

PÉNITENTIEL, sm. rituel de la pénitence : *il y a différents pénitentiels*.

PENN (WILLIAM), Anglais, fondateur de la colonie de Pennsylvanie (1641-1718).

PENNAGE, sm. plumage des oiseaux de proie; plumes des ailes de tout oiseau.

PENNE, *sf.* (l. *penna*, plume), chacune des grosses plumes des ailes et de la queue des oiseaux : les *penne* d'un faucon.

PENNE, *ch.-l.* de c. (Lot-et-Garonne), arr. de Villeneuve-sur-Lot. 2 535 h.

PENNE, *Éte.*, *adj.* se dit des feuilles composées dont les folioles sont disposées comme les barbes d'une plume (bot.).

PENNINES (Alpes), chaîne des Alpes, du petit St-Bernard au St-Gothard.

PENNON, *sm.* (l. *penna*, plume), étendard que les chevaliers faisaient porter devant eux : se dit d'un drapeau, d'une bannière.

PENNSYLVANIE, l'un des plus riches États-Unis de l'Amérique du N. 5 258 014 h. Capit. *Harrisburg*.

PENNY, *sm.* (mot angl.), monnaie anglaise valant environ 10 cent. de France. — Au pl. des pence (pé-nc).

PENOMBRE, *sf.* (l. *pena*, presque; *umbra*, ombre), demi-obscurité des parties de l'espace qui ne sont ni totalement dans l'ombre d'un corps, ni complètement éclairées : demi-jour, en général.

PENON, *sm.* (l. *penna*, plume), assemblage de petites plumes montées sur un morceau de liège, ou petite flamme d'étamine qu'on laisse flotter pour connaître la direction du vent (mar.).

PENSANT, *ANTE*, *adj.* qui pense, qui a la faculté de penser : *un être pensant*.

PENSÉE, *sf.* opération de l'intelligence : la *pensée* est l'attribut de l'esprit ; méditation, rêverie : *s'enfoncer dans ses pensées*; opinion : *déviser sa pensée*; dessin, projet : *avoir des pensées ambitieuses*; esprit : *exercer sa pensée*; souvenir : *je ne puis en bannir la pensée*; acte de l'esprit, ce que l'on a pensé : *pensée vive, ingénieuse*; sens : *dénaturer une pensée*; maxime, sentence : les *Pensées* de Pascal.

PENSÉE, *sf.* petite fleur à cinq pétales nuancés de violet et de jaune (fig.) ; couleur de pensée : *une robe pensée*.

PENSER, *vn.* (l. *pensare*, examiner), former dans son esprit l'idée, l'image d'une chose : *l'homme pense*; raisonner : *l'art de penser*; réfléchir : *cela donne à penser*; songer : *le mal vient sans qu'on y pense*; projeter : *penser à se marier*; être sur le point de : *j'ai pensé mourir*; prendre garde : *pensez à vous*. — *va.* avoir dans l'esprit ; imaginer ; croire, juger : *que pensez-vous de cette affaire?*

PENSER, *sm.* se dit en poésie pour pensée : *avoir de doux penseurs*.

PENSEUR, *sm.* celui qui a l'habitude de penser, de réfléchir : *c'est un penseur*. — *L'UNE PENSEUR*, celui qui pense, qui parle librement en matière de religion.

PENSIF, *IVE*, *adj.* qui est fortement occupé d'une pensée : *avoir l'air pensif*.

PENSION, *sf.* (l. *pensio*, payement), somme que l'on paye pour la nourriture et le logement : lieu où l'on est nourri et logé

pour un certain prix ; maison d'éducation ; tous les élèves qu'elle renferme ; revenu annuel auquel donnent droit les fonctions publiques après un nombre déterminé d'années de service, ou que l'État accorde par munificence.

PENSIONNAIRE, *s.* 2 *g.* celui, celle qui paye une pension pour être logé et nourri ; celui, celle qui reçoit une pension : *pensionnaire de l'État* ; élève qui est nourri, logé et instruit dans une maison d'éducation. — Titre qu'on donnait jadis en Hollande au premier ministre des États, ainsi qu'au ministre de la régence de chaque ville.

PENSIONNAT, *sm.* établissement où l'on prend des enfants en pension ; internat.

PENSIONNER, *va.* faire une pension à quelqu'un : *pensionner un vieux soldat*.

PENSUM [pin-somm], *sm.* (mot lat. *lâche*), surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir. — Au pl. des *pensums*.

PENT ou **PENTA** (g. *pente*), préfixe qui signifie cinq, et se prononce *piint* ou *piinta* dans les neuf mois suivants.

PENTACORDE, *sm.* (g. *pentachordos*), lyre des anciens, à cinq cordes.

PENTAÈDRE, *sm.* (g. *penté*, cinq ; *edra*, base), corps solide à cinq faces (fig.) (géom.).

PENTAGONAL, *ALE*, *adj.* qui a forme de pentagone : *plans pentagonaux*.

PENTAGONE, *adj.* 2 *g.* et *sm.* (g. *pentagōnos*), se dit d'une figure qui a cinq angles et cinq côtés (fig.) (géom.).

PENTAMÈTRE, *adj.* et *sm.* (g. *pentamētros*), se dit d'un vers grec ou latin composé de cinq pieds.

PENTANDRIE, *sf.* (g. *pente*, cinq ; *andri*, mâle), cinquième classe des plantes dans le système de Linné, comprenant les plantes dont la fleur a cinq étamines.

PENTAPOLE, *sf.* (g. *pentapolis*), territoire qui renfermait cinq villes principales : la *pentapole de Libye* (géog. anc.).

PENTATEUCHE, *sm.* (g. *pentateuchos*), nom collectif donné aux cinq premiers livres de la Bible.

PENTATHLÈ, *sm.* (g. *pentathlon*), réunion des cinq espèces de jeux ou combats auxquels s'exerçaient les athlètes : *le pentathlète comprenait le saut, la course, la lutte, le pugilat, le jet du disque* (antiq.).

PENTE, *sf.* inclinaison d'un plan, d'un terrain : *pente douce*; bande qui pend autour d'un ciel de lit. — Fig. propension, penchant : *suivre sa pente naturelle*.

PENTECÔTE, *sf.* (g. *pentēkostē*, cinquantième), fête qui se célèbre cinquante jours après Pâques en commémoration de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

PENTÉLIQUE, montagne de l'Attique célèbre par ses marbres blancs.

PENTHÉSILÉE, reine des Amazones, alliée de Priam, vint au secours de Troie et fut tuée par Achille.

PENTHÈRE, ancien comté de Bretagne, érigé en duché par Charles IX.

PENTÈRE, *sf.* voy. PASTIÈRE.

PENTURE, *sf.* bande de fer clouée trans-



versalement sur une porte, une fenêtre, pour la soutenir sur le gond



(fig.).
PÉNULTIÈME, *adj.* 2 g. (l. *penultimus*), avant-dernier. — *sf.* l'avant-dernière syllabe d'un mot, d'un vers.

PÉNURIE, *sf.* (l. *penuria*), extrême disette; manque d'argent, pauvreté, misère.

PÉONIE, partie de l'anc. Macédoine.

PÉOTTE, *sf.* grande gondole en usage sur la mer Adriatique.

PÉPERIN, *sm.* pierre grisâtre commune aux environs de Rome.

PÉPIE, *sf.* pellicule blanche qui vient quelquefois au bout de la langue des oiseaux et qui les empêche de boire. — Fig. avoir la pépie, avoir soif (pop.).

PEPIER, *vn.* crier, en parlant des moineaux.

PÉPIN, *sm.* semence qui se trouve au centre de certains fruits (fig.).

PÉPIN DE LANDEN, maire du palais d'Austrasie (622), mort en 640, est honoré comme saint.

PÉPIN D'HERISTAL, fils d'Ansegise et de Begga, fille de Pépin de Landen, duc d'Austrasie (679), maire du palais de Neustrie (687), père de Charles Martel, m. 714.

PÉPIN LE BREF, fils de Charles Martel, maire du palais de Neustrie (741), se fit proclamer roi de France (752), vainquit les Lombards et donna au pape l'exarchat de Ravenne. Il eut pour fils Charlemagne.

PÉPINIÈRE, *sf.* plant de jeunes arbres destinés à être transplantés; terrain où on les cultive. — Fig. collection, réunion de personnes propres à une profession: *l'école de Saint-Cyr est une pépinière d'officiers.*

PÉPINIÉRISTE, *sm.* jardinier qui cultive une pépinière.

PÉPITE, *sf.* masse d'or natif, d'un volume plus ou moins considérable.

PEPLUM [pé-ploum], ou **PEPLOW**, *sm.* (g. *peplos*), robe, manteau ou voile brodé à l'usage des femmes (antiq.).

PEPOLI, célèbre famille de Bologne.

PEPSINE, *sf.* (g. *pepsis*, digestion), substance organique, extraite du suc gastrique, et qui en conserve la plupart des propriétés (chim.).

PÉRA, faubourg de Constantinople habité par les Européens.

PÉRAY (SAINT-), ch.-l. de c. (Ardèche), arr. de Tournon. 2 569 h.

PERÇAGE, *sm.* action de percer des trous dans du bois, dans un mur.

PERCALE, *sf.* toile de coton d'un tissu très fin et serré.

PERCALINE, *sf.* toile de coton légère et lustrée, qui sert à faire des doublures.

PERÇANT, ANTE, *adj.* qui perce, qui fait un trou: *instrument perçant*; qui pénètre: *froid perçant*; clair, aigu: *voix perçante*; qui voit de loin: *vue perçante*. — Fig. qui a de la pénétration: *esprit perçant*.

PERCE (EN), *loc. adv.* se dit des pièces de vin, etc., que l'on perce pour en tirer le liquide: *mettre du vin en perce*.

PERCÉ, *sm.* voy. PERCÉE.

PERCÉ, ÉE, *adj.* troué: *robe percée*; où il y a des routes, des rues: *forêt bien percée*. — Fig. ÊTRE BAS PERCÉ, ne plus rien avoir; faire de mauvaises affaires.

PERCE-BOIS, *sm.* insecte qui attaque le bois. — **+** *Au pl.* des perce-bois.

PERCÉE, *sf.* ouverture pratiquée dans un bois. — Fig. FAIRE UNE PERCÉE, pénétrer en voyageant. — *Pl.* ouvertures qui distribuent les jours d'une façade (archit.).

PERCE-FEUILLE, *sf.* plante appelée vulg. *biplèvre*. — **+** *Au pl.* des perce-feuilles.

PERCEMENT, *sm.* action de percer: *percement de l'isthme de Suez*.

PERCE-NEIGE, *sf.* petite plante qui fleurit en plein hiver (fig.). — **+** *Au pl.* des perce-neige.

PERCE-OREILLE, *sm.* insecte dont l'abdomen se termine par deux crochets en forme de tenailles (fig.). — **+** *Au pl.* des perce-oreilles.

PERCE-PIERRE, *sf.* voy. PASSE-PIERRE.

PERCEPTEUR, *sm.* (l. *perceptor*), celui qui perçoit les impôts, les revenus.

PERCEPTIBILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est perceptible.

PERCEPTIBLE, *adj.* 2 g. (l. *perceptibilis*), qui peut être perçu: *impôt perceptible*; qui tombe sous les sens; qui peut être saisi par l'esprit: *ce défaut est à peine perceptible*.

PERCEPTIF, IVE, *adj.* qui concerne la perception: *facultés perceptives*.

PERCEPTION, *sf.* (l. *perceptio*), recette, recouvrement de deniers; emploi de percep-teur; acte par lequel l'âme reçoit, au moyen des sens, l'impression des objets.

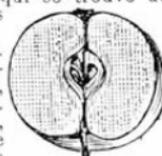
PERCER, *va.* faire une ouverture de part en part: *percer un mur*; pénétrer: *la pluie perce mon manteau*; passer à travers: *percer les rangs ennemis*; mettre en perce: *percer un tonneau*. — Fig. approfondir: *percer un mystère*; affliger: *ses plaintes me percent le cœur*. — *vn.* se faire ouverture: *l'abcès a percé*; avoir issue: *cette maison perce sur deux rues*. — Fig. pénétrer par l'intelligence: *percer dans l'avenir*; se déceler: *la vérité perce tôt ou tard*; se distinguer, faire son chemin: *cet auteur commence à percer*. — *Se PERCER*, *vpr.* se trouser, s'user: *son vêtement se perce*; se frapper avec une épée, un poignard: *il se perce le cœur* (e. agacer).

PERCEVABLE, *adj.* 2 g. qui peut être perçu.

PERCEVOIR, *va.* (l. *percipere*), recouvrer, recevoir les impôts; recevoir l'impression des objets, la sensation qu'ils causent, et en concevoir l'idée (e. recevoir).

PERCHE, *sf.* (l. *perca*), poisson d'eau douce à nageoires très épineuses (fig.).

PERCHE, *sf.* (l. *pertica*), long morceau de bois. — Fig. personne grande et maigre.



— Anc. mesure agraire de 18, 20 ou 22 pieds, suivant les pays.

PERCHE (LE), anc. pays de France, ch.-l. *Mortagne*, compris auj. dans les dép. de l'*Orne* et d'*Evre-et-Loir*.

• **PERCHÉE**, *sf.* réunion d'oiseaux perchés (vx).

PERCHER, *vn.* ou **SE PERCHER**, *vpp.* se mettre sur une perche, sur une branche d'arbre. — Fig. **SE PERCHER**, se mettre sur quelque chose d'élevé.

• **PERCHERON, ONNE**, *s.* et *adj.* habitant du Perche; qui appartient au Perche ou à ses habitants. — *sm.* se dit d'un cheval qui vient du Perche.

PERCHLORURE, *sm.* composé qui contient la plus grande quantité possible de chlorure (chim.).

PERCHOIR, *sm.* lieu où perchent les volailles; : petit bâton placé dans une cage pour faire percher les oiseaux.

PERCIER, architecte français (1764-1838).

PERCLUS, USE, *adj.* (l. *perclusus*), impotent, privé du mouvement, en tout ou en partie.

PERÇOIR, *sm.* instrument pour percer. **PERCUSSION**, *sf.* (l. *percussio*), coup par lequel un corps en frappe un autre. — **INSTRUMENTS DE PERCUSSION**, instruments dont on joue en frappant, tels que les tambours, les cymbales.

PERCUTANTE, *adj. f.* se dit d'une fusée qui s'enflamme par le choc.

PERCY, ch.-l. de c. (Manche), arr. de Saint-Lô, 2 591 h.

PERDABLE, *adj.* 2 g. qui peut se perdre.

PERDANT, *sm.* celui qui perd au jeu; les gagnants et les perdants. — Adjectiv. : un numéro perdant.

PERDICCAS I^{er}, roi de Macédoine (695-617 av. J.-C.). — **PERDICCAS II** (452-429 av. J.-C.). — **PERDICCAS III** (366-360 av. J.-C.).

PERDICCAS, l'un des généraux d'Alexandre, reçut l'anneau de ce prince et fut le tuteur de son fils; il mourut en faisant la guerre à Ptolémée (321 av. J.-C.).

PERDITION, *sf.* (l. *perditio*), dégât, dissipation (vx); danger de périr, d'être perdu; *navire en perdition*. — Fig. état d'une personne qui est hors de la voie du salut.

PERDRE, *va.* (l. *perdere*), être privé de ce que l'on possédait; *perdre son bien*; être privé d'un avantage physique ou moral; *perdre la santé, la raison*; être séparé par la mort; *perdre ses parents*; ne pas entendre, ne pas comprendre, ne pas voir; cesser d'avoir; *perdre l'aplomb*; cesser de suivre; *perdre son chemin*; mal employer, ne pas profiter; *perdre le temps, l'occasion*; égarer; *perdre sa cause*; avoir du désavantage; *perdre une bataille*; voir périr; *l'ennemi a perdu 10 000 hommes*; ruiner, gâter; *l'inondation a perdu les campagnes*. — Fig. ruiner, décréditer, corrompre, débaucher. — Fig. **PERDRE L'ESPRIT**, devenir fou; **PERDRE LA CARTE**, se troubler (fam.); **PERDRE DE VUE**, oublier. — *vn.* ne pas obtenir le gain espéré; diminuer de valeur; *les fruits perdent en vieillissant*. — Fig. déchoir, baisser dans l'opinion; *cet ouvrage a perdu*. — **SE PERDRE**, *vpp.* s'égarer, ne plus retrouver son chemin; *se perdre dans un labyrinthe*; disparaître; *se perdre dans la foule*; faire naufrage; *la barque s'est perdue*, tomber en

désuétude; *cette mode se perd*. — Fig. se ruiner, se compromettre, se déshonorer, se damner.

PERDREAU, *sm.* perdrix de l'année.

PERDRIGON, *sm.* sorte de prune.

PERDRIX [per-dri], *sf.* (l. *perdix*), oiseau dont la chair est fort estimée (fig.).

PERDU, UE, *adj.* égaré; *voyageur perdu*; ruiné, sans ressources; *homme perdu*; écarté; *pays perdu*; mal employé; *temps perdu*; inutile; *peine perdue*.

— à corps perdu, avec impétuosité, témérairement. — **SENTINELLE PERDUE**, sentinelle postée dans un lieu très avancé; **PLACER DE L'ARGENT à FONDS PERDUS**, abandonner le capital pour ne recevoir qu'une rente viagère. — *sm.* **COMME UN PERDU**, de toutes ses forces.

PÈRE, *sm.* (l. *pater*), celui qui a un ou plusieurs enfants; se dit aussi des animaux; chef d'une longue suite de descendants; titre qu'on donne aux religieux et aux prêtres dans la confession. — Fig. celui qui a rendu de grands services; *Louis XII fut le père du peuple*; créateur, fondateur; *Hérodote est le père de l'histoire*; homme d'un certain âge et d'un rang inférieur. — Nos PÈRES, nos aînés; : LE PÈRE ÉTERNEL, Dieu; LE SAINT-PÈRE, le pape; LES PÈRES DE L'ÉGLISE, les docteurs dont les écrits servent de règle en matière de foi; LES PÈRES DU DÉSERT, les anciens anachorètes; LES PÈRES DU CONCILE, les évêques qui le composent. — **DE PÈRE EN FILS**, *loc. adv.* par transmission successive de père en fils.

PÉRÉE, partie de la Palestine au delà du Jourdain.

PÈRE-EN-RETZ (SAINT-), ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. de Paimbouf, 3 026 h.

PÉRÉFINE (Harnoux DE), précepteur de Louis XIV, archevêque de Paris (1605-1670). Il a écrit la *Vie de Henri IV*.

PÉRÉGRINATION, *sf.* (l. *peregrinatio*), voyage fait dans les pays éloignés.

PÉRÉGRINITÉ, *sf.* (l. *peregrinitas*), état de celui qui est étranger dans un pays.

PÉRÉKOP (ISTHME DE), langue de terre qui unit la Crimée au continent.

PÉRÉPTION, *sf.* (l. *peremptio*), annulation d'une procédure qui n'a pas été continuée dans les délais fixés.

PÉRÉPTOIRE, *adj.* 2 g. qui a pour objet la péremption; décisif, sans réplique.

PÉRÉPTOIREMENT, *adv.* d'une manière péremptoire, décisive.

PÉRÉNITÉ, *sf.* (l. *perennitas*), état de ce qui dure longtemps, perpétuité.

PÉRÉQUATION, *sf.* (l. *peræquare*, égaliser), répartition égale d'une chose entre plusieurs personnes.

• **PER FAS ET NEFAS** (m. lat. *par ce qui est permis et ce qui n'est pas permis*), par tous les moyens possibles, honnêtes ou malhonnêtes, justes ou injustes.

PERFECTIBILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est perfectible.

PERFECTIBLE, *adj.* 2 g. qui est susceptible d'être perfectionné ou de se per-



fectionner : tout homme est perfectible.
PERFECTION, *sf.* (l. *perfectio*), qualité de ce qui est parfait dans son genre : tendre à la perfection ; qualité excellente de l'âme et du corps : être doué de toutes les perfections ; état parfait de la vie chrétienne. — Les PERFECTIONS de Dieu, qualités infinies que possède son être. — Ex **PERFECTION**, À LA PERFECTION, *loc. adv.* parfaitement.

PERFECTIONNEMENT, *sm.* action de perfectionner ; effet de cette action.

PERFECTIONNER, *va.* rendre parfait, faire faire des progrès : perfectionner une invention. — Se **PERFECTIONNER**, *vpr.* s'améliorer, être perfectionné.

PERFIDE, *adj.* 2 g. (l. *perfidus*), déloyal, qui manque à sa parole : ami perfide ; où il y a de la perfidie : action perfide. — *s.* celui, celle qui agit avec perfidie.

PERFIDEMENT, *adv.* avec perfidie.

PERFIDIE, *sf.* (l. *perfidia*), déloyauté, manque de foi, trahison.

PERFOLIÉ, *éc.*, *adj.* (l. *per, à travers ; folium, feuille*), se dit des feuilles qui, entourant la tige, semblent traversées par elle, et des plantes qui ont ces feuilles (*fig.*) (bot.).



PERFORANT, *ANTE*, *adj.* qui est susceptible de perforer : instrument perforant.

PERFORATION, *sf.* action de perforer ; ouverture produite par accident.

PERFORER, *va.* (l. *perforare*), percer.

PERGAME, ville de Mysie, capitale du royaume de Pergame qui sut s'en faire 150 ans (283 à 132 av. J.-C.). — Citadelle de Troie ; désigne quelquefois Troie elle-même.

PERGOLESE, célèbre compositeur de musique italien (1710-1786).

PÉRI, *s.* 2 g. nom des génies, des fées dans les contes persans.

PÉRIANDRÈ, tyran de Corinthe et l'un des sept sages de la Grèce (587 av. J.-C.).

PÉRIANTHE, *sm.* (g. *peri*, autour ; *anthos*, fleur), enveloppe extérieure de la fleur (bot.).

PÉRIBOLE, *sm.* (g. *peribolos*), espace planté d'arbres que les ancêtres laissent autour des temples ; espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour.

PÉRICARDE, *sm.* (g. *pericardion*), sac membraneux qui enveloppe le cœur (anat.).

PÉRICARDITE, *sf.* inflammation du péricarde (méd.).

PÉRICARPE, *sm.* (g. *pericarpion*), enveloppe de la graine, des semences (bot.).

PÉRICONDRE (péri-condre), *sm.* (g. *peri*, autour ; *chondros*, cartilage), membrane qui recouvre les cartilages (anat.).

PÉRICLES, orateur et général athénien (499-429 av. J.-C.) ; se fit le chef du parti démocratique et gouverna la république depuis 444 jusqu'à sa mort. La protection qu'il accorda aux arts et aux lettres a fait appeler son siècle le siècle de *Péricles*.

PÉRICLITER, *va.* (l. *periclitari*), être en péril, en parlant des choses.

PÉRICRÂNE, *sm.* (g. *pericranion*), membrane qui couvre le crâne (anat.).

PÉRIDOT, *sm.* sorte de pierre précieuse.

PÉRIDROME, *sm.* (g. *peridromos*), galerie couverte autour d'un édifice (archit.).

PÉRIER (CASIMIR), homme politique français (1777-1832), ministre (1831), se distingua par sa fermeté et mourut du choléra.

PÉRIEUS, *ch.-l.* de c. (Manche), arr. de Coutances. 2 720 h.

PÉRIGÉ, *sm.* (g. *perigeios*), point de l'orbite d'une planète où elle est le plus proche de la terre. — *adj.* 2 g. se dit d'une planète qui est à ce point de son orbite : la lune est *périgée*.

PÉRIGORD, ancien pays de France, forme le dép. de la Dordogne et partie de celui de Lot-et-Garonne. Capit. Périgueux.

PÉRIGOURDIN, *ine*, *s.* et *adj.* habitant du Périgord ; qui appartient à ce pays.

PÉRIGUEUX, *ch.-l.* du dép. de la Dordogne, à 499 kil. de Paris. 31 976 h. Evêché.

PÉRIGUEUX, *sm.* pierre noire fort dure qu'emploient les verriers, les émailleurs.

PÉRILÉIE, *sm.* (g. *peri*, autour ; *hélios*, soleil), point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil. — *adj.* 2 g. se dit d'une planète qui est à ce point de son orbite : la lune est *périléie*.

PÉRIL, (l. mouillée), *sm.* (l. *periculum*), danger, risque ; état où il y a quelque chose de fâcheux à craindre. — Il y a **PÉRIL** EN LA DÈMEURE, le moindre retard peut causer préjudice.

PÉRILLEUSEMENT, *adv.* dangereusement, avec péril.

PÉRILLEUX, **FUSE**, *adj.* (l. *periculosus*), dangereux, où il y a du péril : entreprise *périlleuse*.

PÉRIM, ile dans le détroit de Bab-el-Mandeb, à 8 kil. des côtes d'Arabie, occupée depuis 1857 par l'Angleterre. 300 h.

PÉRIMETRE, *vf.* (l. *perimere*), se dit d'une instance qui périt faute d'avoir été poursuivie pendant un certain temps : cette instance est *périmée*. — Se **PÉRIMETRE**, *vpr.* être *périmé*.

PÉRIMÈTRE, *sm.* (g. *perimetros*), circonférence, contour : le *périmètre* de la terre.

PÉRIODE, *sf.* (g. *periodos*), temps qu'une planète met à faire sa révolution : la *période solaire* est de 365 jours ; révolution d'un nombre d'années déterminé : la *période Julienne* ; phase d'une maladie ; la *maladie est dans la période de déclin* ; phrase composée de plusieurs membres dont la réunion forme un sens complet. — *sm.* le plus haut point où une chose puisse arriver : Cicéron a porté l'éloquence à son plus haut *période*.

— *sm.* et *f.* espace de temps indéterminé : le dernier ou la dernière *période* de la vie.

PÉRIODICITÉ, *sf.* qualité de ce qui est périodique : la *périodicité* d'une fièvre.

PÉRIODIQUE, *adj.* 2 g. qui revient à des temps marqués : fièvre *périodique* ; qui paraît dans des temps fixes : écrit *périodique* ; qui abonde en périodes : style *périodique*. — **FRACTION** péronique, fraction décimale dont les chiffres se reproduisent à l'infini dans le même ordre (arith.).

PÉRIODIQUEMENT, *adv.* d'une manière périodique : par périodes.

PÉRIOCIENS, *sm. pl.* (g. *perioicoi*), se dit des peuples qui habitent sous le même parallèle, et qui sont à des longitudes opposées, de sorte que, lorsqu'il est midi chez les uns, il est minuit chez les autres.

PÉRIOSTE, *sm.* (g. *periosteon*), mem-

brane fibreuse qui couvre les os (anat.).

PÉRIOSTOSE, *sf.* tuméfaction du périoste (anat.).

PÉRIPATÉTIEN, DENNE, *adj.* et *s.* (g. *peripatéticos*), qui suit la doctrine d'Aristote.

PÉRIPATÉTISME, *sm.* doctrine d'Aristote, philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE [pé-ri-pé-ci], *sf.* (g. *peripeteia*), changement subit dans la situation d'un héros de roman ou de théâtre; se dit surtout du dernier changement qui fait le dénouement d'une pièce de théâtre.

PÉRIPHÉRIE, *sf.* (g. *periphēria*), circonférence, contour d'une figure curviligne; surface externe d'un solide (geom.).

PÉRIPHRASE, *sf.* (g. *periphrasis*), circonlocution, tour indirect pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres. Ex.: *les portes du matin*, pour dire *le levant*, est une périphrase.

PÉRIPHRASEUR, *vn.* parler par périphrases.

PÉRIPHRASTIQUE, *adj.* 2 g. qui tient de la périphrase: qui abonde en périphrases.

PÉRIPLÈ, *sm.* (g. *periplous*), navigation autour d'une partie du monde; récit d'une navigation de ce genre (géog. anc.).

PÉRIPNEUMONIE, *sf.* (g. *peripneumonia*), inflammation du poumon (méd.); on dit ordinairement *pneumonie*.

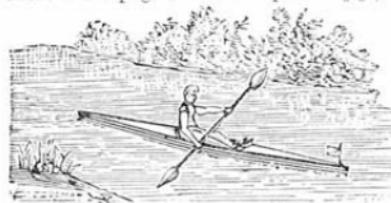
PÉRIPTÈRE, *sm.* (g. *peripteros*), édifice entouré extérieurement de colonnes isolées. — *adj.* 2 g. se dit de ces édifices: *temples périptères*.

PÉRIR, *vn.* (l. *perire*), prendre fin: *tout périra*; faire une fin violente: *périr sur un champ de bataille*; être excédé: *périr d'ennui*; déperir, tomber en ruines. — Fig. disparaître: *la liberté périr par la licence*; périmer: *il a laissé périr son appel* (jurisp.).

PÉRISCIENS, *sm. pl.* (g. *periskioi*), habitants des zones glaciales, ainsi nommés parce que leur ombre tourne autour d'eux pendant tout le temps que le soleil est sur leur horizon (géog.).

PÉRISSABLE, *adj.* 2 g. qui est sujet à périr: *tout ici-bas est périssable*.

PÉRISSEIRE, *sf.* barque longue, étroite et très légère qu'on met en mouvement à l'aide d'une pagaie à double palette (fig.).



PÉRISTALTIQUE, *adj.* 2 g. (g. *peristalticos*), se dit du mouvement par lequel les intestins se contractent.

PÉRISTOLE, *sf.* (g. *peristolē*), mouvement péristaltique.

PÉRISTYLE, *sm.* (g. *peristylōs*), colonnade à l'intérieur d'une cour, d'un bâtiment; colonnade autour d'un édifice; ensemble de colonnes isolées qui ornent la façade d'un monument. — *adj.* garni d'une rangée de colonnes (arch.).

PÉRISYSTOLE, *sf.* (g. *peri*, autour; *systolē*, contraction), intervalle de repos entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères (méd.).

PÉRITOINE, *sm.* (g. *peritonaion*), membrane qui tapisse l'intérieur du ventre.

PÉRITONITE, *sf.* inflammation du péritoine (méd.).

PERLE, *sf.* (bas lat. *perula*), globule d'un blanc argentin qui se forme dans certaines coquilles. — Fig. ce qu'il y a de mieux en son genre: *la perle des maris*; goutte de rosée sur la pointe des herbes; globule: *des perles d'éther*; suite de petits grains ronds (archit.); le plus petit des caractères (imp.).

PERLÉ, ÉE, *adj.* orné de perles: *croix perlée*. — ORGE PERLÉ, grains d'orge dépouillés de leur enveloppe; suc PERLÉ, suc au second degré de cuisson. — Fig. ouvrage PERLÉ, très bien fait; JEU PERLÉ, exécution brillante (mus.).

PERLER, *vn.* se former en gouttes: *la sueur lui perlait au front*.

PERLIER, IÈRE, *adj.* qui produit, qui renferme des perles: *huitre perlrière*.

PERLIMPIMPIN, *sm.* poudre de PERLIMPIMPIN, se dit de médicaments qui n'ont aucune vertu.

PERMANENCE, *sf.* (l. *permanere*, demeurer), durée constante d'une chose. — Ex PERMANENCE, *loc. adv.* se dit d'une assemblée constamment en séance.

PERMANENT, ENTE, *adj.* stable, qui dure constamment.

PERMÉABILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est perméable.

PERMÉABLE, *adj.* 2 g. (l. *permeabilis*), qui peut être traversé par un fluide: *le verre est perméable à la lumière*.

PERMESE, *sm.* fleuve de la Béotie, consacré aux Muses (myth.). — Fig. LES NYMPHES DU PERMESE, les Muses.

PERMETTRE, *va.* (l. *permittere*), donner le droit, le pouvoir, l'autorisation de faire, de dire; accorder: *permettre l'usage de la viande*; tolérer: *il faut permettre ce qu'on ne peut empêcher*; donner le loisir, le moyen: *si votre fortune le permet, donnez aux pauvres*. — SE PERMETTRE, *vpr.* s'accorder le droit, la liberté de: *il se permet tout* (c. mettre).

PERMIS, ISE, *adj.* qui est juste, qui n'est pas défendu. — *sm.* permission écrite: *permis de chasse*.

PERMISSION, *sf.* (l. *permissio*), autorisation de faire ou de dire.

PERMISSIONNAIRE, *sm.* celui qui a reçu une permission ou un permis.

PERMUTABLE, *adj.* 2 g. qui peut être permuté: *lettres permutable*.

PERMUTANT, *sm.* celui qui permute.

PERMUTATION, *sf.* échange; échange d'un emploi contre un autre: transposition.

PERMUTER, *va.* (l. *permutare*), échanger un emploi, un grade contre un autre. — SE PERMUTER, *vpr.* se dit des lettres qui peuvent se substituer les unes aux autres (gram.).

PERNAMBOUC, voy. FERNAMBOUC.

PERNÉS, *ch.-l.* de c. (Vaucluse), arr. de Carpentras. 3796 h.

PERNICIEUSEMENT, *adv.* d'une manière pernicieuse.

PERNICIEUX, EUSE, *adj.* (l. *perniciosus*),

qui est mauvais, dangereux, nuisible. — FIÈVRE PERNICIEUSE, fièvre maligne.

• **PER OBITUM** [per-o-bi-toime], *loc. lat.* par mort : *emploi vacant per obitum*.

PERO-CASEVECHIE, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Bastia, 513 h.

PÉRONÉ, *sm.* (g. *peroné*), os situé à la partie externe de la jambe.*

PÉRONNE, ch.-l. d'arr. (Somme), à 150 kil. de Paris et à 50 d'Amiens, 4 661 h., ville forte sur la Somme. — PAIX DE PÉRONNE, traité entre Philippe Auguste et Baudouin, comte de Flandre (1199); entre Louis XI et Charles le Téméraire (1468).

PÉRONNELLE, *sf.* jeune femme sottée et babillarde (fam.).

PÉRORAISON, *sf.* (l. *peroratio*), conclusion d'un discours, d'une harangue.

PÉRORE, *vn.* (l. *perorare*), parler, discourir avec emphase.

PÉROREUR, *sm.* celui qui a l'habitude, la manie de pérorer (fam.).

PÉROT, *sm.* arbre ou baliveau qui a l'âge de deux coupes de bois.

PÉROU, contrée de l'Amérique du Sud, anc. empire des Incas; forme une république indépendante. 2 976 000 h. Capit. Lima; ce pays est riche en mines d'or et d'argent. — Fig. ce n'est pas le Pérou, c'est peu de chose; GAGNER LE PÉROU, faire fortune.

PÉROUSE, ville d'Italie, à 12 kil. du lac du même nom. 54 675 h.

PEROXYDE, *sm.* combinaison d'un corps simple avec la plus grande quantité possible d'oxygène (l. *peroxyde de fer*).

PERPENDICULAIRE, *adj.* 2 g. (l. *perpendicularis*), qui se dirige sur une ligne, sur un plan sans pencher ni d'un côté ni de l'autre; vertical. — *sf.* ligne perpendiculaire (fig.).

PERPENDICULAIREMENT, *adv.* d'une manière perpendiculaire.

PERPENDICULARITÉ, *sf.* état de ce qui est perpendiculaire.

PERPENDICULE, *sm.* (l. *perpendicularum*), ligne verticale et perpendiculaire tombant du sommet d'un objet élevé (peu usité).

PERPENNA, général romain, assassin de Sertorius; fut vaincu et mis à mort par Pompée (74 av. J.-C.).

PERPÉTRATION, *sf.* action de perpétrer: la perpétration d'un crime (jurisp.).

PERPÉTRER, *vn.* (l. *perpetrare*), commettre, en parlant d'un crime (c. accélérer).

PERPÉTUATION, *sf.* action qui perpétue; résultat de cette action.

PERPÉTUEL, *ELLE*, *adj.* (l. *perpetualis*), qui dure sans interruption: mouvement perpétuel; qui dure toute la vie; banissement perpétuel; continu; printemps perpétuel; fréquent, habituel; plaintes perpétuelles.

PERPÉTUELLEMENT, *adv.* sans cesse, sans discontinuer; habituellement, fréquemment.

PERPÉTUER, *vn.* (l. *perpetuare*), rendre perpétuel, faire durer longtemps: perpétuer des querelles. — SE PERPÉTUER, *vpr.* se maintenir: le bonheur se perpétue dans sa famille (c. accentuer).

PERPÉTUITÉ, *sf.* (l. *perpetuitas*), durée perpétuelle, sans interruption (la perpétuité des fiefs s'établit en France. — À PERPÉTUITÉ, *loc. adv.* pour toujours.

* Voy. fig. syn., p. 1005.

PERPIGNAN, ch.-l. du dép. des Pyrénées-Orientales, à 816 kil. de Paris. Evêché. 36 157 h.

PERPLEXE, *adj.* 2 g. (l. *perplexus*), qui est dans la perplexité; qui cause de la perplexité.

PERPLEXITÉ, *sf.* vive anxiété; irrésolution d'une personne qui ne sait quel parti prendre.

PERQUISITION, *sf.* (l. *perquisitio*), recherche exacte d'une chose ou d'une personne.

PERRACHE (MICHEL), sculpteur français, né à Lyon (1685-1750).

PERRAULT (CLAUDE), célèbre architecte français, construisit la colonnade du Louvre (1613-1688). — PERRAULT (CHARLES), frère du précédent, littérateur, connu surtout par ses *Contes de Fées* (1628-1703).

• **PERRÉ**, *sm.* revêtement en pierre qui protège les abords d'un pont.

PERREUX, ch.-l. de c. (Loire) arr. de Roanne. 2 230 h.

PERRIN-DANDIN, *sm.* nom propre devenu nom commun, et qui sert à désigner un juge ignorant, avide, ridicule, ou qui veut toujours juger.

PERRON, *sm.* escalier extérieur composé de plusieurs marches avec plate-forme.

PERRONET, ingénieur français (1708-1794), fonda l'école des ponts et chaussées.

PERROQUET, *sm.* (ital. *perrochetto*), oiseau de l'ordre des grimpeurs qui imite facilement la voix humaine (fig.). — Fig. personne qui parle sans savoir ce qu'elle dit; mât, voile, vergue au-dessus d'un mât de hune. (Voy. fig. syn., p. 1008.)



PERROS-GUIREC, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion. 2 809 h.

PERRUCHÉ, *sf.* petit perroquet à longue queue; femelle du perroquet.

PERRUQUE, *sf.* (ital. *parruca*), coiffure de faux cheveux (fig.). — TÊTE À PERRUQUE, tête de bois sur laquelle on accoumode des perruques. — Fig. vieillard de peu d'esprit et entêté dans ses préjugés.



PERRUQUER, *sm.* celui qui fait et vend des perruques, qui coiffe et rase.

PERS, PÊSE, *adj.* de couleur entre le vert et le bleu: *Minceur aux yeux pers* (vx).

• **PERSAN, ANE**, *s. et adj.* habitant de la Perse, qui appartient à la Perse. — *sm.* idiome des habitants de la Perse.

PÊSE, *sf.* sorte de toile peinte qui se fabriqua primitivement en Perse.

PÊSE, contrée de l'Asie, formé un grand empire qui s'étendait depuis la Méditerranée à l'Indus et fut détruit par Alexandre. — PÊSE ou IRAN, roy. d'Asie, entre la Caspienne et le golfe Persique, 9 000 000 d'hab. — Capitale *Téhéran*, 450 000 hab.

• **PÊSE**, *s.* 2 g. nom des habitants de l'ancienne Perse: *Cyrus, roi des Perses*.

* Voy. fig. syn., p. 1003.

PERSÉ, poète satirique latin (34-62).

PERSÉCUTANT, ANTE, *adj.* qui persécute; qui se rend importun, incommode.

PERSÉCUTER, *va.* (l. *persequi*), vexer, tourmenter par des voies injustes; *persécuter les chrétiens*; importuner; *ses créanciers le persécutent*. — Fig. tourmenter de peines; *ses remords le persécutent*.

PERSÉCUTEUR, TRICE, (l. *persecutor*), *s.* celui, celle qui persécute; personne importune. — *adj.* qui porte à persécuter.

PERSÉCUTION, *sf.* (l. *persecutio*), vexation, poursuite injuste et violente; *la persécution de Néron*; importunité continuelle.

PERSÉE, roi d'Argos, fondateur de Mycènes; *m.* en 1397 av. J.-C. — *sm.* nom d'une constellation.

PERSÉE, roi de Macédoine (178-167 av. J.-C.); fut fait prisonnier par Paul-Émile.

PERSÉPOLIS, capitale de la Perse ancienne, prise par Alexandre (330 av. J.-C.).

PERSÉVÉRANCEMENT, *adv.* avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE, *sf.* (l. *perseverantia*), qualité ou action de celui qui persévère; constance dans la foi, dans la piété.

PERSÉVÉRANT, ANTE, *adj.* qui persévère; *mal persévérant*.

PERSÉVÉRER, *va.* (l. *perseverare*), persister, continuer, demeurer ferme dans une résolution; *persévérer dans le travail*; persister dans le bien (c. accélérer).

PERSICAIRE, *sf.* plante qu'on cultive dans les jardins; sa fleur (bot.).

PERSICOT, *sm.* (l. *persicum*, pêche), sorte de liqueur faite avec des noyaux de pêche.

PERSIENNE, *sf.* sorte de jalousie composée de lames disposées en abat-jour et montées sur châssis, s'ouvrant en dehors comme les contrevents (fig.).*

PERSIFLAGE, *sm.* action, propos de celui qui persifle.

PERSIFLER, *va.* tourner quelqu'un en ridicule, en lui disant d'un air ingénu des choses qu'il croit sincères. — *va.* parler avec ironie.

PERSIFLEUR, *sm.* celui qui persifle.

PERSIL [per-sil], *sm.* (g. *petroselinon*), plante potagère qui sert à divers usages pour la cuisine (fig.).

PERSILLADE, *sf.* ragoût de tranches de bœuf froid assaisonnées avec du persil.

PERSILLÉ, ÈE, *adj.* parsemé de taches verdâtres, comme le fromage de Roquefort.

PERSIQUE, *adj.* qui appartient à l'ancienne Perse; se dit d'un ordre d'architecture dans lequel l'entablement est porté par des figures de captifs. — GOLFE PERSIQUE, golfe de la mer des Indes, situé entre la Perse et l'Arabie.

PERSISTANCE, *sf.* qualité de ce qui est persistant; action de persister.

PERSISTANT, ANTE, *adj.* qui est ferme dans sa résolution; qui dure au delà du temps accoutumé; *feuilles persistantes*.

PERSISTER, *va.* (l. *persistere*), demeurer ferme dans sa résolution, dans sa foi, dans son opinion; *il persiste à nier*.

PERSONNAGE, *sm.* (l. *persona*), personne célèbre, homme remarquable; *les grands personnages de l'antiquité*; personne qui figure dans un ouvrage; *personnages secondaires*; personne que représente un acteur, une actrice. — Fig. rôle que l'on joue dans le monde, dans la société; *faire un personnage ridicule*. — TAPISSERIE À PERSONNAGES, où il y a des figures d'hommes et de femmes.

PERSONNALITÉ, *sf.* ce qui appartient essentiellement à la personne; *nous avons le sentiment de notre personnalité*; caractère de ce qui est personnel; égoïsme; trait piquant, injurieux et personnel; *une personnalité offensante*.

PERSONNE, *sf.* (l. *persona*), un homme ou une femme; *une personne de mérite*; personnage; se dit de la vie, du corps d'un individu; *on a attenté à sa personne*; rôle dans le discours; *la 1^{re}, la 2^e, la 3^e personne*. — PAYER DE SA PERSONNE, exposer sa vie; LES TROIS PERSONNES DIVINES, la sainte Trinité.

PERSONNE, *pron. indef. masc. s. nul*, qui que ce soit; *je n'ai vu personne*; quelqu'un; *personne osera-t-il me contredire?*

PERSONNÉE, *adj.* et *sf.* se dit des fleurs qui ressemblent au mufle d'un animal, comme la queue-de-loup.

PERSONNEL, ELLE, *adj.* qui est propre et particulier à chaque personne; *qualité personnelle*; qui attaque la personne; *critique personnelle*; égoïste, qui rapporte tout à sa personne; *caractère personnel*. — PRONOM PERSONNEL, pronom qui marque la personne, comme *moi, toi, soi*; COTE PERSONNELLE, impôt que l'on paye à raison de sa personne. — *sm.* ensemble des personnes attachées à un service public; *le personnel et le matériel*.

PERSONNELLEMENT, *adv.* d'une manière propre à la personne; *être personnellement responsable*.

PERSONNIFICATION, *sf.* action de personnifier; résultat de cette action.

PERSONIFIER, *va.* (l. *persona*, personne; *facere*, faire), attribuer à une chose inanimée la figure, les sentiments, le langage d'une personne; *personnifier la Justice*; offrir dans sa personne l'image de; *Néron personnifiait en lui la cruauté*.

PERSPECTIF, IVE, *adj.* qui représente un objet en perspective; *vue perspective*.

PERSPECTIVE, *sf.* (l. *perspicere*, distinguer), art de représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent; *enseigner la perspective*; aspect des objets vus de loin; *vue riante perspective*. — Fig. se dit d'un événement probable, quoique éloigné; *avoir la perspective d'une grande fortune*. — EN PERSPECTIVE, *loc. adv.* dans un certain éloignement; au fig. dans l'avenir.

PERSPICACE, *adj.* 2 g. (l. *perspicax*), qui a de la perspicacité.

PERSPICACITÉ, *sf.* pénétration d'esprit; *il a beaucoup de perspicacité*.

PERSPICUITÉ, *sf.* (l. *perspicuitas*), clarté, netteté; *la perspicuité du style* (vx).

PERSPIRATION, *sf.* transpiration insensible (médi.).



* Voy. fig. syn., p. 1003.

PERSUADER, *va.* (l. *persuadere*), porter quelqu'un à faire ou à croire une chose : *persuader quelqu'un d'une chose ou une chose à quelqu'un; on lui a persuadé de se marier.* — SE PERSUADER, *vpr.* s'imaginer, croire : *il se persuade qu'on l'admire.*

PERSUASIF, *IVE*, *adj.* qui a la force ou le talent de persuader : *langage, orateur persuasif.*

PERSUASION, *sf.* action de persuader : *avoir le don de la persuasion; ferme croyance : j'en ai la persuasion.*

PERSE, *sm.* sulfure qui contient le plus de soufre possible (chim.).

PÉRTE, *sf.* privation d'un bien, d'un avantage : *la perte de la fortune, de la santé; dommage : le gain compense la perte; insuccès : la perte d'un procès; ruine : les rebelles ont juré la perte de l'Etat; mauvais usage : la perte du temps; damnation : le pécheur court à sa perte; mort : la perte d'un frère.* — À PÉRTE, *loc. adv.* en perdant : À PÉRTE DE VUE, *loc. adv.* hors de la portée de la vue : *vue allée à perte de vue; EN PÈRE PÈRE, loc. adv.* inutilement, sans motif.

PÉRTH, ville d'Ecosse, ch.-l. du comté du même nom, 29 724 h.

PÉRTINACITÉ, *sf.* (l. *peritnacitas*), ténacité extrême, opiniâtreté, entêtement.

PÉRTINAX, empereur romain (193); périt égorgé par les pretoriens, après trois mois de règne.

PÉRTINEMENT [per-ti-na-man], *adv.* comme il convient, en connaissance de cause : *parler pertinement d'une chose.*

PÉRTINENCE, *sf.* qualité de ce qui est pertinent, de ce qui est convenable.

PÉRTINENT, **ENTE**, *adj.* (l. *peritnens*), qui est tel qu'il convient.

PÉRTUIS [per-tui], *sm.* (l. *perituis*, percé), trou, ouverture : *ouverture qu'on pratique à une digue pour laisser passer les bateaux; détroit resserré entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles : le per-tuis d'Antioche.* (Voy. fig. 830, p. 1092.)

PÉRTUIS, ch.-l. de c. (Vaucluse), arr. d'Ap. 4 910 h.

PÉRTUISANE, *sf.* espèce de hallebarde légère, à fer long, large et tranchant.

PÉRTURBATEUR, **TRICE**, *s.* (l. *per-turbator*), celui, celle qui cause du trouble. — *adj.* qui trouble : *force perturbatrice.*

PÉRTURBATION, *sf.* (l. *per-turbatio*), trouble, émotion de l'âme; irrégularité dans le mouvement des corps célestes; trouble des fonctions animales; bouleversement dans un Etat.

PÉRUGIN (P. VANUCCI, dit LE), peintre italien (1346-1324); fut le chef de l'école romaine et le maître de Raphaël.

PÉRUVIEN, **IE**, *s. et adj.* habitant du Pérou; qui appartient au Pérou.

PÉRVENCHE, *sf.* (l. *pervinca*), plante à fleurs bleues ou blanches (fig.).

PÉRVENCHÈRES, ch.-l. de c. (Orne), arr. de Mortagne, 718 h.

PÉRVERS, **ERSE**, *adj.* (l. *per-versus*), qui

est méchant, dépravé : *esprit pervers.* — *sm.* homme pervers.

PÉRVERSION, *sf.* (l. *per-versio*), changement de bien en mal : *le luxe pervertit en morale; dérangement, trouble.*

PÉRVERTISSE, *sf.* (l. *per-versitas*), méchanceté, dépravation.

PÉRVERTIR, *va.* (l. *per-versere*), faire changer de bien en mal : *le luxe pervertit les femmes; déranger, troubler.* — Fig. altérer, mal interpréter : *pervertir le sens d'un texte.* — SE PÉRVERTIR, *vpr.* devenir pervers, se corrompre.

PÉRVERTISSEMENT, *sm.* action de pervertir; résultat de cette action.

PESADE, *sf.* mouvement d'un cheval qui lève les pieds de devant sans que les pieds de derrière quittent leur place.

PESAGE, *sm.* action de peser.

PESAMMENT, *adv.* d'une manière pesante : *marcher pesamment.* — Fig. sans facilité, sans grâce : *écrire pesamment.*

PESANT, **ANTE**, *adj.* qui pese, qui est lourd : *fardeau pesant; lent : marcher à pas pesants.* — Fig. onéreux : *jouy pesant; sans vivacité, sans grâce : style pesant.* — *sm.* poids : *cet homme vaut son pesant d'or.* — Adverbialement : *mille livres pesant.*

PESANTEUR, *sf.* qualité de ce qui est pesant; tendance des corps vers le centre de la terre : *la pesanteur de l'air; impression d'un corps grave ou agité qui frappe sur un autre : la pesanteur du coup; lourdeur, malaise : pesanteur d'estomac; lenteur : marcher avec pesanteur.* — Fig. défaut de pénétration : *pesanteur d'esprit.* — **PESANTEUR UNIVERSELLE**, tendance de tous les corps planétaires les uns vers les autres.

PESARO, ville d'Italie, à l'embouchure de la Foglia, dans l'Adriatique, 24 029 h. — CAP PESARO, cap de la Turquie d'Asie.

PESCAIRE, général de Charles-Quint, se distingua à la bataille de Pavie (1525).

PESCENNIUS NIGER, général romain, proclamé empereur en même temps que Septime Sévère; il fut vaincu par son rival et massacré par ses propres soldats (195).

PESCHIERA, ville forte de l'Italie au sud du lac de Garda; formait, avec Mantoue, Vérone et Lagnano, le quadrilatère autrichien.

PESÉE, *sf.* action de peser; ce qu'on pèse en une seule fois. — FAIRE UNE PESÉE, soulever un corps à l'aide d'un levier.

PÈSE-LAIT, *sm.* voy. GALACTOMÈTRE.

PÈSE-LETTRES, *sm.* instrument qui sert à peser les lettres.

PÈSE-LIQUEUR, *sm.* instrument qui sert à déterminer la pesanteur spécifique des liquides. — Au pl. des pèse-liqueur ou pèse-liqueurs.

PESER, *va.* (l. *pensare*), constater la pesanteur d'une chose. — Fig. examiner attentivement : *peser les conséquences d'une affaire.* — **PESER SES PAROLES**, parler avec circonspection. — *vn.* avoir un certain poids : *l'or pèse plus que l'argent; appuyer sur : peser sur une bascule.* — Fig. insister : *peser sur les circonstances principales; influencer : le ministère pesa sur la chambre; affliger, contrarier : cette chose me pese sur le cœur.* — **PESER SUR L'ESTOMAC**, être difficile à digérer (c. acheter).

PESEUR, *sm.* celui qui pèse.



PESMES, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Gray. 1225 h.

PESON, *sm.* instrument qui sert à peser (fig.).

PESSAC, ch.-l. de c. (Gironde), arr. de Bordeaux. 4411 h.

Pessimisme, *sm.* (l. *pesimus*, très mauvais), système d'après lequel tout va au plus mal dans le monde.

Pessimiste, *sm.* partisan du pessimisme.

Pessinonte, ville de Phrygie.

Pestalozzi, célèbre instituteur suisse (1745-1827), fonda un institut pédagogique pour les enfants abandonnés.

Peste, *sf.* (l. *pestis*), maladie épidémique, contagieuse, qui cause une grande mortalité. — Fig. personne ou chose pernicieuse : *la discorde est la peste d'un Etat.*

— **Peste noire**, terrible épidémie qui sévit sur une grande partie du monde, vers le milieu du xiv^e siècle. — **Peste!** exclamation : *peste! que cela est beau!* ; imprécation : *peste de l'étourdi!*

Pester, *vn.* exhaler sa mauvaise humeur par des paroles aigres.

Pesth, capitale de la Hongrie en face de Buda. Voy. BUDA-PESTH.

Pestifère, *adj.* 2 g. (l. *pestiferus*), qui communique la peste.

Pestiféré, *ÉE*, *adj.* infecté de la peste : *lieu pestiféré.* — *sm.* celui qui est atteint de la peste.

Pestilence, *sf.* (l. *pestilentia*), corruption de l'air.

Pestilent, **ENTE**, *adj.* (l. *pestilens*), qui tient de la peste : *fièvre pestilente.*

Pestilentiel, **ELLE**, *adj.* infecté de peste, contagieux : *mismes pestilentiels.*

Pétale, *sm.* (g. *petalon*, feuille), chacune des parties qui composent la corolle d'une fleur (fig.) (bot.).

Pétalisme, *sm.* (g. *petalismo*), jugement populaire, à Syracuse, qui était à peu près la même chose que l'ostracisme à Athènes.

Pétarade, *sf.* : explosion de coups de canons ou de fusils.

Pétard, *sm.* boîte de fer ou de fonte remplie de poudre, qui sert à faire sauter une porte, une muraille; pièce d'artifice faite avec du papier rempli de poudre.

Pétarder, *va.* briser en faisant sauter le pétard : *pétarder la porte d'une ville.*

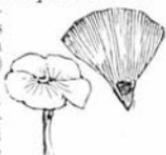
Pétardier, *sm.* celui qui fait ou qui applique les pétards.

Pétase, *sm.* (g. *petasos*), sorte de chapeau rond en usage chez les anciens (fig.) (antiq.).

Pétau (LE PÈRE DENIS), savant jésuite et chronologiste français (1583-1652).

Pétau ou **PÉTAUD**, *sm.* cour du bot PÉTAUD, lieu de confusion où tout le monde est maître.

Pétaudière ou **PÉTAUDIÈRE**, *sf.* assemblée confuse; établissement où il n'y a pas d'ordre.



PE-TCHU-LI, golfe et province de Chine. **PETCHORA**, fl. de la Russie d'Europe, se jette dans l'océan Glacial arctique.

PÉTÉCHIAL, **ALE**, *adj.* qui est accompagné de pétéchies (méd.).

PÉTÉCHIES, *sf. pl.* petites taches pourpres qui paraissent sur la peau.

PET-EN-L'AIR, *sm. invar.* espèce de robe de chambre, de vêtement très court.

PÉTER ou **PETER**, *vn.* (l. *pedere*), éclater avec bruit : *le bois de chêne péte dans le feu*; crever avec détonation : *son fusil lui péta dans la main* (c. accélérer ou acheter).

PETERBOROUGH (comte DE), général et homme politique anglais (1658-1735).

PÉTERSBOURG (SAINT-), capit. de l'empire de Russie, sur la Néva, à 2968 kil. de Paris; 1 035 939 h. Fondée en 1703 par Pierre le Grand.

PETERWARDEIN, ville de Hongrie sur le Danube. Le prince Eugène, général des Autrichiens, y battit les Turcs en 1716.

PÉTILLANT, **ANTE**, *adj.* qui pétille : *la flamme pétillante*; qui brille avec éclat : *des yeux pétillants.*

PÉTILLEMENT, *sm.* action de pétiller : *le pétilllement du sel dans le feu*; vif éclat : *le pétilllement des yeux.*

PÉTILLER, *vn.* éclater avec un petit bruit réitéré : *le feu pétille*; étinceler : *ses yeux pétillent*; s'impatienter. — Fig. **PÉTILLEA D'ESPRIT**, avoir l'esprit vif et brillant.

PÉTIOLÉ [pé-ci-olé], *sm.* (l. *petiolus*), queue d'une feuille (fig.) (bot.).

PÉTIOLÉ, **ÉE** [pé-ci-olé], *adj.* qui est porté par un pétiole (bot.).

PÉTION (JÉRÔME), maire de Paris en 1791; fut proscrit avec les girondins (1793), et périt dans les landes de Bordeaux, dévoré par les loups.

PÉTION, général mulâtre (1770-1818), président de la république d'Haiti (1807-1818).

PÉTIFF, **ITE**, *adj.* qui est exigü, de peu d'étendue ou de volume : *un petit champ*; peu considérable : *petite dépense*; faible : *petite complexion*; bas, menu : *le petit peuple*; en raccourci : *cette ville est un petit Paris*; en bas âge : *petit enfant.* — Fig. qui manque de noblesse : *cela est bien petit*; qui s'humilie : *se faire petit devant les grands.*

— s. 2 g. se dit des enfants par caresse : *mon petit, ma petite.* — *sm.* animal nouvellement né : *les petits de la lionne.* — Les **PÉTITS**, se dit par opposition aux **GRANDS**. — En **PÉTIFF**, *loc. adv.* en raccourci : *modèle en petit*; **PÉTIFF À PÉTIFF**, *loc. adv.* peu à peu. **PÉTIFF**, théologien, fit l'apologie de Jean sans Peur, assassin du duc d'Orléans (1408).

PÉTIFF-FILLE, *sf.* fille du fils ou de la fille. — Au *pl.* des petites-filles.

PÉTIFF-MATRESSÉ, *sf.* femme d'une élégance recherchée. — Au *pl.* des petites-matresses.

PÉTIFFEMENT, *adv.* en petite quantité; mesquinement : *vivre pétiiffement*; avec petitesse : *agir pétiiffement.*

PÉTIFF-NECÉ, *sf.* fille du neveu ou de la nièce. — Au *pl.* des petites-nieces.

PÉTIFF-PIERRE (LA), ch.-l. de c.



(Bas-Rhin), arr. de Saverne (auj. à l'Allemagne).

PÉTITES-MAISONS, *sf.* pl. s'est dit d'un hôpital de fous, fondé à Paris en 1497, sous le nom de maladrerie de Saint-Germain.

PÉTITESSE, *sf.* peu d'étendue, de volume : la *petitesse du jardin*; modicité : la *petitesse d'une aumône*. — Fig. faiblesse, bassesse : *petitesse d'esprit*; défaut de générosité dans les sentiments : *faire des petitesesses indignes*.

PÉTIT-FILS, *sm.* fils du fils ou de la fille par rapport à l'aïeul ou à l'aïeule. — *Au pl.* des petits-fils.

PÉTIT-GRIS, *sm.* sorte de fourrure faite avec la peau d'un écureuil du Nord.

PÉTITION, *sf.* (l. *petitio*), demande par écrit adressée à une autorité. — PÉTITIONS DE PRINCIPE, raisonnement vicieux qui consiste à alléguer pour preuve ce qui fait l'objet de la question (logique).

PÉTITIONNAIRE, *s. 2 g.* celui, celle qui fait, qui présente une pétition.

PÉTITIONNEMENT, *sm.* action de pétitionner.

PÉTITIONNER, *vn.* adresser, présenter une pétition.

PÉTIT-LAIT, *sm.* liquide qui se sépare du lait caillé.

PÉTIT-MAÎTRE, *sm.* homme d'une élégance recherchée, qui affecte un air avantageux. — *Au pl.* des petits-maitres.

PÉTIT-NEVEU, *sm.* fils du neveu ou de la nièce. — *Au pl.* des petits-neveux.

PÉTIROIRE, *sm.* (l. *petitorium*), demande en justice pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un bien immobilier. — *adj. f.* ACTION PÉTIROIRE, demande au pétiroire.

PÉTIOT (JEAN), peintre genevois; créa la peinture sur émail (1607-1691).

PÉTIOT (Cl.-Bernard), écrivain français (1772-1825).

PÉTIUS-ENFANTS, *sm. pl.* petits-fils et arrière-petits-fils.

PÉTOX, *sm.* petit pieul (fam.).

PÉTOUCLE, *sf.* (l. *pectunculus*), nom de plusieurs espèces de coquillages bivalves (*fig.*).

PÉTRARQUE, l'un des créateurs de la langue italienne; célèbre par les *sonnets* et les *canzoni* qu'il écrivit pour *Laure de Noves*. On lui doit la découverte des *Institutions oratoires* de Quintilien et d'une partie des *Discours* de Cicéron (1304-1374).

PÉTRÉE, *adj. f.* (g. *petraios*). ARABIE PÉTRÉE, partie de l'Arabie ancienne qui est couverte de pierres étrochers, aujourd. l'*Hedjaz*.

PÉTRÉIUS (MARCUS), général romain qui défit Catilina (m. 46 av. J.-C.).

PÉTRIL, *sm.* oiseau de mer qui s'éloigne le plus des côtes (*fig.*).

PÉTRÉTO-BICCHISANO, *ch.-l.* de c. (Corse), arr. de Sartène. 1 360 h.

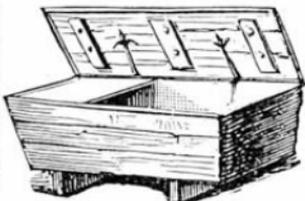
PÉTRI, IE, *adj.* formé, rempli de : un *homme pétri d'orgueil*.

PÉTRIFIANT, ANTE, *adj.* qui a la propriété de pétrifier : *fontaine pétrifiante*.

PÉTRIFICATION, *sf.* changement d'une substance animale ou végétale en pierre; se dit aussi de la chose pétrifiée.

PÉTRIFIER, *va.* (l. *petra*, pierre; *facere*, faire), changer en pierre. — Fig. causer de la stupefaction, rendre immobile d'étonnement. — Se *pétrifier*, *vpr.* se convertir en pierre (c. allier).

PÉTRIN, *sm.* (lat. *petrium*), coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain (*fig.*). — Fig. ÊTRE DANS LE PÉTRIN, être dans l'embaras.



PÉTRIR, *va.* (bas l. *pitroire*, de *pinsere*, piler), détremper de la farine avec de l'eau et en faire de la pâte; presser fortement avec les mains : *pétrir de l'argile*. — Fig. former : se croire *pétré d'un autre limon que le reste des hommes*.

PÉTRISSABLE, *adj. 2 g.* qui peut se pétrir.

PÉTRISSAGE, *sm.* action de pétrir.

PÉTRISSEUR, *sm.* celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte.

PÉTROLE, *sm.* (l. *petra*, pierre; *oleum*, huile), huile minérale fournie par des sources naturelles, et qui sert à l'éclairage.

PÉTROLEUR, RUSE, *s.* se dit des malfaiteurs qui se servent de pétrole pour incendier.

PÉTRONE, écrivain latin, favori de Néron; prit part au complot de Pison contre cet empereur, et s'ouvrit les veines pour échapper au supplice (66).

PÉTROSIEN, *sm.* (l. *petra*, pierre; *silex*, caillou), pierre siliceuse de la nature du feldspath.

PETTO (IN), voy. IN PETTO.

PÉTULAMMENT, *adv.* avec pétulance.

PÉTULANCE, *sf.* (l. *petulantia*), vivacité impétueuse.

PÉTULANT, ANTE, *adj.* (l. *petulans*), vif, impétueux, qui a peine à se contenir.

PÉTUN, *sm.* (m. brésilien), tabac (vx).

PÉTUNER, *vn.* prendre, fumer du tabac (se disait par dénigrement)

PÉTUNIA, *sm.* genre de plantes que l'on cultive pour l'ornement des jardins et qui se rapprochent du tabac (*fig.*).

PÉTUNSE ou **PÉTUNZE**, *sm.* pierre employée en Chine avec le kaolin pour faire la porcelaine.

PEU, *adv.* (l. *paucum*), en petite quantité, pas beaucoup. — *sm.* peu de chose : se con-



tenter de peu. — Un **peu**, *sm.* une petite quantité; un peu de temps. — Le **peu**, *sm.* la petite quantité; le petit nombre; le peu de temps. — **Peu à peu**, *loc. adv.* lentement, insensiblement; sous **peu**, *loc. adv.* dans peu de temps; à **peu près**, *loc. adv.* presque; depuis **peu**, *loc. adv.* récemment.

PEUCÉTHÉ, anc. contrée de l'Italie méridionale; *Barium* en était la capitale

PEULVEN ou **PEULVAN**, *sm.* nom que l'on donne quelquefois aux *meuhirs*.

PEUPLADE, *sf.* multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler; horde sauvage.

PEUPLE, *sm.* (l. *populus*), nation, multitude d'hommes d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois; multitude d'hommes qui ont une même origine, une même religion; habitants d'une même ville, d'un même village; la partie la moins notable d'un pays, d'une ville; multitude de personnes considérées sous un certain rapport: *le peuple des auteurs.* — *adj.* vulgaire, commun *avoir l'air peuple.*

PEUPEMENT, *sm.* action de peupler.

PEUPLIER, *va.* remplir d'habitants, d'animaux, d'arbres: *peupler une île déserte, un pays de gibier, un bois;* se dit aussi des hommes et des animaux: *les premiers hommes qui ont peuplé l'Amérique.* — *Fig.* remplir. — *vu.* multiplier *la carpe peuple tout-coup.* — *SE PEUPLIER*, *vpr.* devenir habité, peuplé.

PEUPLIER, *sm.* (l. *populus*), arbre qui se plaît dans les lieux frais et humides et qui s'élève très haut (*fig.*).

PEUR, *sf.* (l. *pavor*), crainte, frayeur: *la peur de la mort;* se dit de ce qui inquiète. *J'ai peur de tomber.* — *DE PEUR QUE*, *loc. conj.* dans la crainte que; *DE PEUR QU'*, *loc. prép.* par crainte de.

PEUREUSEMENT, *adv.* d'une manière craintive: *rester peureusement caché.*

PEUREUX, *EUSE* *adj.* et *s.* qui est craintif, timide, sujet à la peur.

PEUT-ÊTRE, *adv.* dubitatif: *je viendrai peut-être.* — *sm.* une chose fort douteuse.

PEYREHORADE, *ch.-l.* de c. (Landes), arr. de Dax. 2 562 h.

PEYRELEAU, *ch.-l.* de c. (Aveyron), arr. de Millau. 301 h.

PEYRIAC-MINERVOIS, *ch.-l.* de c. (Aude), arr. de Carcassonne. 1217 h.

PEYROLLES, *ch.-l.* de c. (Bouches-du-Rhône), arr. d'Aix. 1 005 h.

PEYRONNET (comte de), ministre de Charles X (1778-1854).

PEYRUIS, *ch.-l.* de c. (Basses-Alpes), arr. de Forcalquier. 802 h.

PÉZANAS, *ch.-l.* de c. (Hérault), arr. de Béziers. 6 595 h.

PEIFFER (Ina), femme née à Vienne (Autriche), fit et écrivit deux voyages (1795-1858).

PHACÉE, roi d'Israël (753 à 720 av. J.-C.). Ce prince impie fut détrôné par Osée.

PHACÉIA, roi d'Israël, successeur de Manahem, ne régna qu'un an et fut tué par Phacée, son général, qui lui succéda (754-753 av. J.-C.).

PHAËTON, fils d'Apollon; ayant obtenu de conduire le char du Soleil, il faillit brûler la terre. Jupiter le foudroya et le précipita dans le fleuve Eridan (myth.).

PHAËTON, *sm.* voiture à quatre roues, légère et découverte (*fig.*); se dit d'un cocher, par allusion à Phaëton, fils d'Apollon.



PHAGÉDÉNIQUE, *adj.* 2 g. (g. *phagedaïnicos*), qui ronge: *ulcère phagédénique.*

PHALANGE, *sf.* (g. *phalax*), corps d'infanterie chez les anciens: *la phalange macédonienne;* corps d'armée; petits os qui composent les doigts et les ongles. — Subdivision du phalanger.

PHALANGITE, *sm.* soldat de la phalange.

PHALANSTÈRE, *sm.* habitation de la commune sociétaire, dans le système de Fourier.

PHALANSTÉRIEN, *IEUNE*, *s.* et *adj.* habitant d'un phalanstère; partisan des doctrines qui doivent y être mises en pratique. — *adj.* qui concerne le phalanstère.

PHALANTE, Lacédémonien, fondateur de Tarente (707 av. J.-C.).

PHALARIS, tyran d'Agrigente (566 av. J.-C.), se rendit odieux par sa cruauté et fut lapidé par ses sujets.

PHALÈNE, *sf.* (g. *phalania*), nom d'un genre de papillons nocturnes (*fig.*).



PHALÈRE, port de l'Attique à 25 stades d'Athènes, où les Athéniens abritaient leurs vaisseaux avant Thémistocle.

PHALÈRES, *sf. pl.* (l. *phaleræ*), plaques rondes, d'or ou d'argent, sur lesquelles était gravée la tête d'un dieu, d'un empereur; les patriciens en portaient comme ornement, les soldats comme récompense militaire.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE**, *adj.* se dit d'une espèce de vers grec ou latin.

PHALSBOURG, *ch.-l.* de c. (Meurthe), arr. de Sarrebourg (auj. à l'Allemagne).

PHANARIOTE, *VOY.* FANARIOTE.

PHANÉROGAME, *adj.* 2 g. se dit des plantes pourvues de fleurs, par opp. à *cryptogame.* — *sf. pl.* ces plantes mêmes.

PHANTASMAGORIE, **PHANTASMAGORIQUE**, *VOY.* FANTASMAGORIE, FANTASMAGORIQUE.

PHARAMOND, chef franc, considéré comme le premier roi des Francs et le chef de la première race; m. en 428.

PHARAON, *sm.* nom qui était donné aux anciens rois d'Égypte avant Psamménit.

PHARAON, *sm.* sorte de jeu de cartes.

PHARAONIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient

aux Pharaons, à leur époque : *monuments pharaoniques*.

PHARE, *sm.* (g. *Pharos*, île voisine d'Alexandrie), tour établie sur les côtes et surmontée d'un fanal, pour guider les vaisseaux pendant la nuit (fig.) ; fanal placé sur la tour. — Fig. ce qui guide. Voy. **PHAROS**.

PHARISAIQUE, *adj.* 2 g. qui tient du pharisaïsme : *orgueil pharisaïque*.

PHARISAIÏSME *sm.* doctrine, caractère du pharisien. — Fig. vaine ostentation de vertu, hypocrisie.

PHARISIEN, *sm.* membre d'une secte de Juifs qui affectaient de se distinguer par la sainteté extérieure de leur vie. — Fig. celui qui n'a que l'ostentation de la piété.

PHARMACEUTIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la pharmacie — *sf.* partie de la médecine qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments.

PHARMACIE, *sf.* (g. *pharmakia*), art de composer les médicaments ; lieu où l'on prépare des médicaments, où on les vend ; collection de médicaments.

PHARMACIEN, *sm.* celui qui exerce la pharmacie. On disait autrefois *apothicaire*.

PHARMACOPÉE, *sf.* (g. *pharmacopœia*), traité sur la manière de préparer et de composer les médicaments.

PHARMACOPOLE, *sm.* (g. *pharmacopolis*), vendeur de remèdes, charlatan.

PHARNABAZE, satrape perse, commandait en Bithynie et en Phrygie sous Darius II et sous Artaxerxès Mnémon (410 av. J.-C.). — C'est aussi le nom de deux rois d'Ibérie, l'un 250, l'autre 37 av. J.-C.

PHARNACE, nom de deux rois de Pont, Pharnace Ier, aïeul de Mithridate le Grand (184-137 av. J.-C.). — Pharnace II, fils de ce même Mithridate (99-47 av. J.-C.).

PHAROS, île d'Égypte, voisine d'Alexandrie, où Ptolémée Philadelphe fit élever le premier phare, une des sept merveilles du monde (283 av. J.-C.).

PHARSALÉ, ville de la Thessalie, célèbre par la victoire décisive que César y remporta sur Pompée (48 av. J.-C.). — *Sf.* titre d'un poème de Lucain sur la guerre civile entre César et Pompée.

PHARYNGIEN, *tenne*, *adj.* qui a rapport au pharynx : *muscles pharyngiens*.

PHARYNGITE, *sf.* inflammation du pharynx (méd.).

PHARYNX, *sm.* (g. *pharynx*), arrière-bouche, gosier, partie supérieure de l'œsophage (anat.).

PHASE, *sf.* (g. *phasis*, apparence), chacun des divers aspects sous lesquels se présentent la lune et quelques autres planètes pendant la durée de leurs révolutions. — Fig. changements successifs : *les phases d'une maladie*.

PHASE, rivière de Colchide (Asie

ancienne), affluent du Pont-Euxin. **PHÉACIENS** (ILE DES), anc. nom de Corfou.

PHÉBÉ, *sf.* sœur de Phébus, Diane ou la lune.

PHÉBUS, *sm.* (g. *phoibos*, brillant), nom d'Apollon, dieu de la lumière, le soleil : *le blond Phébus*. — Fig. style obscur et ampoulé : *donner dans le phébus*.

PHÉDON, philosophe grec, disciple et ami de Socrate, fondateur de l'école d'Elis où se consevèrent les doctrines de Socrate.

— *sm.* nom du dialogue de Platon sur l'immortalité de l'âme.

PHÉDRE, célèbre fabuliste latin, affranchi d'Auguste (30 ans av. J.-C.-40 de J.-C.).

PHÉDRE, femme de Thésée, causa la mort de son beau-fils Hippolyte par une fautive accusation et se tua ensuite.

PHÉNICIE, petite région de la Syrie, entre l'Anti-Liban et la Méditerranée ; elle est auj. comprise dans la prov. de Beyrouth (Turquie d'Asie).

PHÉNICIEN, *tenne*, *s.* et *adj.* habitant de la Phénicie ; qui appartient à ce pays. — *sm.* la langue phénicienne.

PHÉNICOPTÈRE, *sm.* (g. *phoinicopteros*), grand oiseau appelé vulg. *flamant*.

PHÉNIQUE, *adj.* m. acide PHÉNIQUE, acide de phénol.

PHÉNIX, *sm.* (g. *phoinix*), oiseau fabuleux qui renaissait de sa cendre. — Fig. personne supérieure, unique en son genre : *vous êtes le phénix des hôtes de ces bois*.

PHÉNOL, *sm.* liquide extrait des huiles de goudron et de houille.

PHÉNOMÉNAL, *ALE*, *adj.* qui tient du phénomène.

PHÉNOMÈNE, *sm.* (g. *phainomenon*, ce qui apparaît), se dit des différents effets qu'on remarque dans la nature, de ce qu'on découvre dans les corps à l'aide des sens : *le phénomène de l'attraction* ; tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel : *les comètes sont des phénomènes* ; chose qui surprend par sa nouveauté, par sa rareté ; personne extraordinaire.

PHÉRÉCYDE, philosophe grec (vie s. av. J.-C.), eut pour disciple Pythagore et enseigna le premier l'immortalité de l'âme.

PHÈRES, anc. ville de Thessalie.

PHIDIAS, sculpteur athénien, le plus grand statuaire de l'antiquité ; son chef-d'œuvre était la statue de Jupiter à Olympie (498-431 av. J.-C.).

PHILO... ou **PHILO...** (g. *philos*, ami), préfixe signifiant *qui aime*.

PHILADÉLPHIE, grande et belle ville des États-Unis (Pennsylvanie). Ch.-l. du comté du même nom. 1 046 964 h.

PHILÉ, île du Nil dans la Haute-Égypte, célèbre par ses belles ruines.

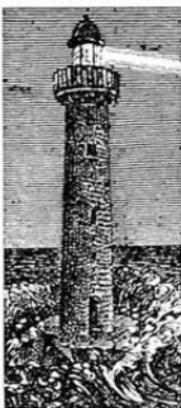
PHILANTHROPE, *sm.* (g. *philanthrôpos*), ami des hommes ; celui qui s'occupe d'améliorer la condition de ses semblables.

PHILANTHROPIE, *sf.* (g. *philanthropia*), amour de l'humanité.

PHILANTHROPIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la philanthropie, qui est inspiré par la philanthropie.

PHILBERT-DE-GRAND-LIEU (SAINT-), ch.-l. de c. (Loire-Inf.), arr. de Nantes 3380 h.

PHILÉMON, vieux bûcheron, mari de Baccis, donna une hospitalité généreuse à Jupiter et à Mercure (myth.). — Poète co-



mique grec (iii^e siècle av. Jésus-Christ).

PHÉLÈNES, nom de deux frères carthaginois, célèbres par leur dévouement patriotique.

PHILHARMONIQUE, *adj.* 2 g. (g. *philos*, ami; *harmonia*, harmonie), qui aime l'harmonie, se dit de certaines sociétés musicales.

PHILHELÈNE, s. 2 g. (g. *philhellèn*), ami des Hellènes, des Grecs modernes.

PHILIDOU (DANICAN, dit), compositeur de musique français, célèbre joueur d'échecs (1726-1798).

PHILIPPE. Il y a eu de ce nom, outre plusieurs saints, des princes en Macédoine, en Allemagne, en France et en Espagne.

Saints. — **PHILIPPE**, l'un des 12 apôtres, m. en Phrygie (80). — **PHILIPPE**, diacre, confondit Simon le Magicien, m. en 70.

Macédoine. — **PHILIPPE** I^{er} (609-576 av. J.-C.). — **PHILIPPE** II (360-336 av. J.-C.), père d'Alexandre le Grand, célèbre par ses guerres avec les Grecs. — **PHILIPPE** III (221-178 av. J.-C.), célèbre par ses luttes contre les Romains; fut vaincu à Cynoséphales (197 av. J.-C.).

France. — **PHILIPPE** I^{er}, fils de Henri I^{er} (1060-1108). — **PHILIPPE** II, dit **PHILIPPE AUGUSTE**, fils de Louis VII; roi à quinze ans (1180-1223); entreprit avec Richard Cœur de Lion la 3^e croisade, conquit la Normandie sur Jean sans Terre, gagna la bataille de Bouvines (1214). — **PHILIPPE** III, dit **LE HARDI**, fils de saint Louis (1270-1285). — **PHILIPPE** IV, dit **LE BEL** (1285-1314), gagna la bataille de Mons-en-Puelle sur les Flamands (1304), soutint une lutte violente contre Boniface VIII et obtint de Clément V l'abolition de l'ordre des templiers (1312). — **PHILIPPE** V, dit **LE LONG**, son fils (1316-1322), donna les premières lettres de noblesse. — **PHILIPPE** VI de Valois, chef de la branche des Valois (1328-1350), commença la guerre de Cent ans et institua la gabelle ou impôt du sel.

Ducs de Bourgogne. — **PHILIPPE** I^{er}, ou **ROUYERS** (1349-1361). — **PHILIPPE** II, dit **LE HARDI**, régent de France sous Charles VI (1368-1404). — **PHILIPPE** III, dit **LE BON**, fils de Jean sans Peur et père de Charles le Téméraire (1419-1467).

Espagne. — **PHILIPPE**, dit **LE BEAU**, roi des Pays-Bas (1432) et de Castille (1504); il avait épousé Jeanne la Folle (1496) et fut père de Charles Quint; m. en 1506. — **PHILIPPE** II, fils de Charles-Quint, roi de Sicile (1554), des Pays-Bas (1555) et d'Espagne (1556), m. en 1598, fit de Madrid la capit. de l'Espagne. — **PHILIPPE** III (1598-1621). — **PHILIPPE** IV (1621-1666), père de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV. — **PHILIPPE** V, chef des Bourbons d'Espagne, petit fils de Louis XIV (1700-1746), soutint avec la France la guerre dite de la succession d'Espagne.

PHILIPPS, ville de la Macédoine, près de laquelle Brutus et Cassius firent défaits par Antoine et Octave (42 av. J.-C.).

PHILIPPEVILLE, ch.-l. d'arr. (départ. de Constantine), Algérie, 21 462 h.

PHILIPPINES (ILES), archipel de la Malaisie (Océanie); appart. aux États-Unis. 3 985 124 hab.

PHILIPPIQUE, *sf.* se dit des harangues prononcées par Démosthène contre Philippe de Macédoine (343-336 av. J.-C.). — Titre donné par Cicéron à 14 discours contre

Antoine. — Fig. discours violent et satirique.

PHILIPPOPOLI, ch.-l. de la Roumélie orientale (Turquie d'Europe), 36 033 h.

PHILISTINS, anc. peuple de la Palestine qui opprima souvent les Juifs. Il fut soumis par David.

PHILOCTÈTE, un des héros grecs du siège de Troie, ami d'Hercule, qui lui laissa ses flèches en mourant.

PHILOLOGIE, *sf.* (g. *philologia*), science qui traite des belles-lettres sous le rapport de l'érudition, de la critique et de la grammaire; étude, connaissance d'une langue.

PHILOLOGIQUE, *adj.* 2 g. qui concerne la philologie.

PHILOLOGUE, *sm.* (g. *philologos*), littérateur qui s'occupe principalement de philologie.

PHILOMATHIQUE, *adj.* 2 g. (g. *philos*, ami; *mathêin*, apprendre), qui s'adonne aux sciences; société philomathique.

PHILOMÈTE, fils de Pandion, roi d'Athènes. Térée, son beau-frère, lui fit couper la langue pour l'empêcher de révéler ses crimes et la fit enfermer. Elle fut délivrée par Progne, sa sœur, et les dieux changèrent celle-ci en hirondelle et Philomète en rossignol (myth.). — Fig. *sf.* nom poétique du rossignol; les accents de *Philomèle*.

PHILON LE JUIF, philosophe platonicien (I^{er} s. av. J.-C.).

PHILOSOPHALE, *adj.* f. LA PIERRE PHILOSOPHALE, pierre mystérieuse dont les alchimistes cherchaient la composition et qui devait procurer la transmutation des métaux en or. — Fig. chose impossible à trouver.

PHILOSOPHE, *sm.* (g. *philosophos*), celui qui aime la sagesse, qui recherche la vérité et remonte au principe et à la raison des choses; celui qui s'applique à l'étude de l'homme moral et de la société, celui qui conforme sa conduite aux règles de la saine morale et fertile son âme contre les coups du sort; celui qui mène une vie tranquille et retirée; étudiant en philosophie; incrédule, esprit fort. — *adj.* qui est philosophe : un poète philosophe.

PHILOSOPHER, *vn.* traiter des matières philosophiques; raisonner trop subtilement.

PHILOSOPHIE, *sf.* (g. *philosophia*), amour de la sagesse, recherche de la vérité, du principe et de la raison des choses; étude de la nature et de la morale; système particulier à chaque philosophie célèbre : la philosophie de Descartes; ouvrage qui renferme les principes fondamentaux d'une science, d'un art; la philosophie de la médecine; cours et classe de philosophie; fermeté d'âme et élévation d'esprit qui met l'homme au-dessus des événements, et le rend maître de ses passions; système qu'on se fait pour la conduite de la vie.

PHILOSOPHIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la philosophie, aux philosophes.

PHILOSOPHIQUEMENT, *adv.* d'une manière philosophique.

PHILOSOPHISME, *sm.* fausse philosophie; abus de la philosophie.

PHILOSTRATE, célèbre rhéteur grec, florissant vers 193.

PHILOTAS, fils de Parménion; accusé d'avoir conspiré contre Alexandre le Grand, il fut mis à mort (330 av. J.-C.).

PHILOTECHNIQUE, *adj.* 2 g. (g. *philos*, ami; *techné*, art), qui a pour objet la culture, l'amour des arts : *société philotechnique*.

PHILTRE, *sm.* (g. *philtros*), breuvage, drogue, qu'on supposait propre à inspirer quelque passion.

PHILÉBITE, *sf.* (g. *phlebs*, veine), inflammation des veines (méd.).

PHILÉBOTOME, *sm.* (g. *phlebotomos*), instrument dont on se sert, surtout en Allemagne, pour saigner.

PHILÉBOTOMIE, *sf.* (g. *phlebotomia*), saignée; art de saigner.

PHILÉBOTOMISER, *va.* saigner.

PHILÉBOTOMISTE, *sm.* celui qui pratique la saignée des veines; celui qui étudie les veines.

PHILÉGÉTHON, l'un des fleuves des enfers, qui roulait des flammes (mythol.).

PHILEGMASIE, *sf.* (g. *phlegmasia*), inflammation (méd.).

PHILEGMATIQUE, **PHILEGME**, *voy.* PLEGMATIQUE, PLEGME.

PHLEGMON, *sm.* (g. *phlegmoné*), inflammation du tissu cellulaire avec rougeur, gonflement et douleur.

PHLEGMONEUX, **EUSE**, *adj.* qui est de la nature du phlegmon.

PHILOLOGISTE, *sm.* (g. *philologistas*, inflammable), fluide allumé par l'ancienne chimie pour expliquer la combustion.

PHILOLOGIE, *sf.* (g. *philologos*), inflammation superficielle (méd.).

PHILOX, *sm.* (g. *phlox*, flamme), plante à fleurs violettes, purpurines ou blanches (fig.).

PHLYCTÈNE, *sf.* (g. *phlyctaina*), petite ampoule vésiculeuse sur la peau (méd.).

PHOCAS, empereur d'Orient (602-610).

PHOCÉE, ville de l'Asie Mineure; envoya une colonie qui fonda Marseille.

PHOCÉEN, **ÉENNE**, *s. et adj.* habitant de Phocée; qui appartient à ce pays.

PHOCIDE, contrée de la Grèce anc. *Elaté* et *Delphe* étaient ses villes princip. — Partie de la Grèce actuelle qui, avec la Loeride et la Phthiotide, forme la nomarchie de Phocide et Phthiotide. Ch.-l. *Lamia*.

PHOCIDIEN, **ENNE**, *s. et adj.* habitant de la Phocide; qui appartient à ce pays.

PHOCION, général athénien, rival de Démosthène; se distingua pendant la guerre sociale; injustem. soupçonné de trahison, il fut condamné à boire la ciguë (317 av. J.-C.).

PHOENICURE, *sm.* (g. *phoinicovros*), espèce de fauvette à queue rouge qui se retire dans les trous des murailles.

PHOLADE, *sf.* (g. *pholas*), mollusque bivalve qui se tient caché dans les trous des rochers (fig.) (zool.).

PHONÉTIQUE, *adj.* 2 g. (g. *phônêticos*), qui a rapport à la voix. — *Écriture phonétique*, écriture qui représente les sons dont les mots se composent. — *Sf.* l'ensemble des sons d'une langue.

PHONIQUE, *adj.* 2 g. (g. *phônîcos*), qui a rapport à la voix. — *Signes phoniques*, lignes destinées à représenter les sons de la

voix; on dit plus ordinairement *phonétique*.

PHONOGRAPHE, *sm.* (g. *phôné*, son; *graphein*, écrire), instrument qui reproduit la parole, les morceaux de musique, etc., inventé en 1878, par l'Américain Th. Edison (fig.).



PHONOLITE, *sm.* (g. *phôné*, son; *lithos*, pierre), roche volcanique qui sonne quand on la frappe (minér.).

PHONOMÈTRE, *sm.* (g. *phôné*, son; *metron*, mesure), instrument qui sert à mesurer l'intensité du son, de la voix (phys.).

PHOQUE, *sm.* (l. *phoca*), animal amphibie, appelé aussi *veau marin* (fig.).



PHORMION ou **PHORMONE**, *sm.* genre de liliacées, dit aussi lin de la Nouvelle-Zélande.

PHOSPHATE, *sm.* sel formé par la combinaison de l'acide phosphorique avec une base (chim.).

PHOSPHITE, *sm.* sel formé par la combinaison de l'acide phosphoreux avec une base (chim.).

PHOSPHORE, *sm.* (g. *phôsphoros*, qui porte la lumière), corps simple, lumineux dans l'obscurité, qu'on extrait ordinairement des os.

PHOSPHORÉ, **ÉE**, *adj.* qui contient du phosphore; *gaz hydrogène phosphoré*. **PHOSPHORESCENCE**, *sf.* propriété qu'ont certains corps de briller dans l'obscurité; phénomène lumineux qui a lieu la nuit sur l'Océan et qu'on croit dû à une multitude d'animaux microscopiques répandus à sa surface.

PHOSPHORESCENT, **ENTE**, *adj.* qui a la propriété appelée phosphorescence.

PHOSPHOREUX, *adj. m.* se dit d'un acide formé par la combustion lente du phosphore (chim.).

PHOSPHORIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient au phosphore; qui est de la nature du phosphore. — *Acide phosphorique*, acide formé par la combustion rapide et complète du phosphore.

PHOSPHURE, *sm.* combinaison du phosphore avec un corps simple (chim.).

PHOTIUS (857), patriarche de Constantinople (857), commença le grand schisme d'Orient; m. en 891.

PHOTOGRAPHE, *sm.* (g. *phôs*, *phôtos*, lumière; *graphein*, tracer), celui qui s'occupe de photographie, qui en fait son état.

PHOTOGRAPHIE, *sf.* art de fixer, à l'aide de la lumière et au moyen de la chambre obscure, l'image des objets sur une plaque de métal, sur du verre, sur le papier, etc.; produit, portrait obtenu par cet art.

PHOTOGRAPHIER, *va.* fixer une image par les procédés de la photographie.

PHOTOGRAPHIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la photographie, qui en est le produit.

PHOTOLITHOGRAPHIE, *sf.* procédé par lequel on décalque sur pierre une épreuve photographique.

PHOTOMÉTRIE, *sm.* (g. *phōs*, *phōtos*, lumière; *metron*, mesure), instrument propre à évaluer l'intensité de la lumière (phys.).

PHOTOPHOBIE, *sf.* (g. *phōs*, *phōtos*, lumière; *phobos*, crainte), aversion pour la lumière (méd.).

PHOTOSPHÈRE, *sf.* (g. *phōs*, *phōtos*, lumière; *sphaira*, sphère), atmosphère lumineuse du soleil (astr.).

PHRACATE, nom de quatre rois parthes. Les plus célèbres sont : PHRACATE II, vainqueur d'Antiochus VII (138-127 av. J.-C.). — PHRACATE IV (37-9 av. J.-C.), défait Marc-Antoine et rendit à Auguste les drapeaux pris sur Crassus.

PHRACOTE, fils et successeur de Déjocès, roi des Mèdes (657-635 av. J.-C.).

PHRASE, *sf.* g. *phrasis*, assemblage de mots présentant un sens complet. — FAIRE DES PHRASES, parler d'une manière affectée (fam.). — PHRASE MUSICALE, suite de sons d'accords musicaux, qui forme un sens achevé.

PHRASÉOLOGIE, *sf.* construction de phrases particulières à une langue, ou à un écrivain; discours vide de sens.

PHRASEUR, *vn.* faire des phrases musicales : il *phrase bien*. — *vn.* manquer chaque phrase d'un morceau de musique : *phaser la musique*.

PHRASEUR ou **PHRASIER**, *sm.* celui qui a la manie de faire des phrases; celui qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide.

PHRATRIE, *sf.* (g. *phratris*), subdivision de la tribu à Athènes : la tribu contenait trois phatries (antiq.).

PHRÉNÉSIE, **PHRÉNÉTIQUE**, *voy.* PHÉNÉSIS, PHÉNÉTIQUE.

PHRÉNOLIQUE, *adj.* 2 g. (g. *phrenicos*), qui a rapport au diaphragme (anat.) : qui a rapport à l'intelligence, à la pensée (physiol.).

PHRÉNOLOGIE, *sf.* g. *phrēnō*, intelligence; *logos*, traité), système d'après lequel la conformation du crâne indique les diverses facultés ou dispositions de l'esprit humain.

PHRÉNOLOGIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la phrénologie.

PHRÉNOLOGISTE ou **PHRÉNOLOGUE**, *sm.* celui qui s'occupe de phrénologie.

PHYRGIE, ancienne contrée de l'Asie Mineure; fait auj. partie de l'Anatolie. On donne quelquefois le nom de petite Phrygie à la Troade, parce qu'elle avait été habitée par des Phrygiens.

PHYRGIEN, **PHYRGIE**, *sn.* et *adj.* habitant de la Phrygie; qui appartient à la Phrygie.

PHYTHOTIDE, petit État de la Thessalie; patrie d'Achille. *Cap.* *Phthia*.

PHYSIE ou : **PHYSISIE**, *sf.* (g. *phthsis*), consommation lente; dépérissement (méd.).

PHYSIQUE ou : **PHYSIQUÉ**, *adj.* et *s.* 2 g. qui est atteint de phisie.

PIEL ou **SARDANAPALE II**, roi d'Assyrie (759-742 av. J.-C.).

PHYLACTÈRE, *sm.* (g. *phylactērion*), morceau de peau que portaient les Juifs et sur lequel étaient tracés des passages de la Bible. — *Fig.* talisman, préservatif.

PHYLARQUE, *sm.* (g. *phylarchos*), chef

de tribu; magistrat d'Athènes (antiq.).

PHYLLÈTRE, *sm.* (g. *phyllon*, feuille; *lithos*, pierre), feuille pétrifiée.

PHYLLOXÈRA, *sm.* (g. *phylton*, feuille; *zēros*, sec), genre d'insectes qui attaque la racine de la vigne et la fait périr.

— **PHYLLOXÈRE**, **ÈRE**, *adj.* qui est attaqué par le phylloxera : les vignes *phylloxérées*.

PHYSICEN, *sm.* celui qui s'occupe de physique; étudiant en physique.

PHYSICO MATHÉMATIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la physique et aux mathématiques.

PHYSIOCRATE, *sm.* (g. *physis*, nature; *cratos*, force), nom d'économistes du xviii^e siècle qui prétendaient que toute la richesse est fondée sur les produits de la terre.

PHYSIOGNOMONIE, *sf.* (g. *physiognōmonia*), art de juger le caractère par l'inspection des traits du visage; traité sur cet art.

PHYSIOGNOMONIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la physiognomonie.

PHYSIOGRAPHIE, *sf.* (g. *physis*, nature; *graphēin*, décrire), description des productions de la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la physiographie (peu us.).

PHYSIOLOGIE, *sf.* (g. *physiologia*), science qui traite des phénomènes de la vie, des fonctions des organes dans les animaux ou dans les végétaux; traité sur cette science.

PHYSIOLOGIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la physiologie.

PHYSIOLOGISTE, *sm.* celui qui est versé dans la physiologie.

PHYSIONOMIE, *sf.* (g. *physis*, nature; *nomos*, loi), expression qui résulte de l'ensemble des traits du visage : *physionomie agréable*; vivacité dans la figure : *le bonheur embellit la physionomie*. — *Fig.* caractère qui distingue certaines choses les unes des autres : *chaque peuple a sa physionomie*.

PHYSIONOMISTE, *sm.* celui qui se connaît en physionomie.

PHYSIQUE, *sf.* (g. *physis*, nature), science des choses naturelles, des propriétés des corps et des phénomènes qu'ils exercent les uns sur les autres sans changer de nature; ouvrage qui traite de cette science; classe où l'on enseigne la physique. — *sm.* constitution naturelle, physionomie extérieure de l'homme : *avoir un bon physique*.

— *adj.* 2 g. naturel : *le monde physique*; qui tient à la physique : *loi physique*; qui s'applique sur une observation des sens : *certitude physique*.

PHYSIQUÉMENT, *adv.* d'une manière réelle et physique.

PHYTOTÈME, *sm.* (g. *phyton*, plante; *tēmos*, pierre), végétal pétrifié; pierre qui porte l'empreinte d'une plante.

PHYTOLOGIE, *sf.* (g. *phyton*, plante; *logos*, traité), traité sur les plantes.

PIACULAIRE, *adj.* 2 g. (l. *piacularis*), expiatoire (peu us.).

PIAFFE, *sf.* fasto, ostentation (vx).

— **PIAFFEMENT**, *sm.* action de piaffer.

PIAFFER, *vn.* faire piaffe (vx); se dit d'un cheval qui piétine, qui frappe la terre des pieds de devant.

PIAFFEUR, *adj. m.* se dit du cheval qui piaffe.

PIAILLER, *vn.* eriailler (fam.).

PIAILLERIE, *sf.* eriaillerie (fam.).

PIAILLEUR, *ECUSE*, *s.* celui, celle qui ne fait que piailler (fam.).

PIAN, *sm.* nom donné en Amérique à une maladie dont les symptômes sont des tumeurs cutanées.

PIANA, *ch.-l. de c.* (Corse), arr. d'AJACCIO. 1482 h.

PIANISSIMO, *adv.* (m. ital.), très doucement, très lentement (mus.).

PIANISTE, *s. 2 g.* celui, celle qui joue ou qui fait profession de jouer du piano.

PIANO, *adv.* (m. it.), doucement (mus.).

PIANO, PIANO-FORTE ou **FORTE-PIANO**, *sm.* (m. ital.) instrument de musique à cordes et à clavier. — *Pl.* des pianos.

PIAST, duc de Pologne, chef de la dynastie de son nom, qui régna de 842 à 1370.

PIASTRE, *sf.* monnaie d'argent en usage dans divers pays, et dont la valeur varie : la piastre d'Espagne vaut 5 fr. 40.

PIAULEMENT, *sm.* action de piauler.

PIAULER, *vn.* se dit du cri des petits poulets. — *Fig.* se plaindre en pleurant.

PIC, *sm.* (celt. *pic*, pointe), instrument de fer courbé et pointu pour casser des morceaux de rochers et pour ouvrir la terre (*fig.*); pointe d'une montagne; montagne en pointe : le pic du Midi. — à *pic*, *loc. adv.* perpendiculairement.

PIC, *sm.* (l. *picus*), oiseau grimpeur qui pique l'écorce des arbres pour y prendre les vers, les insectes dont il se nourrit (*fig.*).

PIC, *sm.* coup du jeu de piquet ou celui qui à la main, comptant trente, sans que l'autre ait rien compté, passe de trente à soixante.

PICA, *sm.* (l. *pica*, pie), appétit dépravé qui fait manger des substances non alimentaires, telles que la chaux, le charbon, etc.

PICADOR, *sm.* (mot esp. *picador*), en Espagne, cavalier qui, dans les combats de taureau, attaque l'animal avec la pique.

PICARD (Louis-Benoît), auteur dramatique français (1769-1828).

PICARD, ARDE, *s. et adj.* habitant de la Picardie; qui appartient à la Picardie.

PICARDIE, ancienne province de France, *ch.-l.* Amiens; forme auj. le départ. de la Somme et une partie du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de l'Oise et des Ardennes.

PICCINI, compositeur italien, célèbre par sa rivalité avec Gluck (1727-1800).

PICCINISTE, *sm.* s'est dit des partisans de la musique de Piccini.

PICCOLOMINI, famille puissante à Sienne, qui a fourni 2 papes : Pie II (1459-1464), Pie III (1503), et le général Octave Piccolomini, qui combattit pour les Impériaux dans la guerre de Trente ans (1599-1656).

PIC DE LA MIRANDOLE (JEAN), érudit italien, célèbre par sa science et la précocité de ses talents (1463-1494).

PICENUM [pi-cé-*nome*], contrée de l'Italie ancienne. *Ancône* était sa ville principale.

PICHEGRU, général français, commandant en chef des armées de la Moselle et du Rhin; conquit la Hollande en 1795, puis i trahit le Directoire et fut chassé de France (1798); il y rentra en 1804 avec Georges Cadoudal, fut pris et se tua dans sa prison.

PICHENETTE, *sf.* chiqueauande.

PICHOINE [pi-ko-*line*], *sf.* olive préparée suivant les procédés de l'Italien Picholini, et qu'on sert comme hors-d'œuvre. — Adjectivement : olives picholines.

PICKPOCKET [pik-po-*kett*], *sm.* (mot angl.), filou qui vole dans les poches.

PICORÉE, *sf.* action de butiner, de marauder : aller à la picorée.

PICORER, *vn.* (l. *pecus*, troupeau), aller en maraude. — *Fig.* se dit des abeilles qui sucent les fleurs et des auteurs qui pillent dans les ouvrages d'autrui.

PICOREUR, *sm.* maraudeur (vx). — *Fig.* plagiaire.

PICOT, *sm.* pointe qui reste sur le bois qu'on n'a pas coupé net; engrêlure au bord des dentelles, des passements, etc.

PICOTEMENT, *sm.* impression incommodé, douloureuse sur la peau.

PICOTER, *va.* (dim. de *piquer*), causer des picotements : picoter la peau; piquer en becquetant : les oiseaux picotent les fruits. — *Fig.* attaquer par des paroles malignes. — Se *picorer*, *vpr.* s'attaquer par des paroles malignes.

PICOTERIE, *sf.* parole maligne.

PICOTIN, *sm.* mesure pour l'avoine; ce qu'elle contient : donner un picotin.

PICQUIGNY, *ch.-l. de c.* (Somme), arr. d'Amiens. 1242 h.

PICRATE, *sm.* sel formé par l'acide picrique (chim.).

PICRIQUE, *adj. m.* acide picrique, substance tinctoriale d'un jaune d'or éclatant.

PICTES, ancien peuple de l'Ecosse qui résista à tous les efforts des Romains.

PIC-VERT, voy. *PIVERT*.

PIE. Neuf papes ont porté ce nom. Pie Ier (saint) (42 à 157). — Pie II (Eugène Sylvius Piccolomini), l'homme le plus erudit de son temps (1459 à 1464). — Pie III (1503). — Pie IV mit fin au concile de Trente (1559 à 1565). — Pie V (saint) (1566 à 1572). — Pie VI (1775 à 1799). — Pie VII (1800 à 1823), signa le concordat et sacra Napoléon Ier. — Pie VIII (1829 à 1830). — Pie IX (1816 à 1878).

PIE, *sf.* (l. *pica*), oiseau à plumage blanc et noir (*fig.*). — **BAVARDE** COMME UNE

PIE, parler beaucoup; **FROMAGE À LA PIE**, fro-



mage blanc écrémé. — *adj.* 2 g. blanc et noir: *cheval pie.*

PIE, *adj.* (l. *pius*), œuvre pie, œuvre pieuse, œuvre de charité.

PIÈCE, *sf.* partie, portion d'un tout: *une pièce de bœuf*; se dit aussi d'un tout complet: *une pièce de toile*; morceau qu'on ajuste: *mettre une pièce à un habit*; chose appartenant à un ensemble, à une collection: *logement composé de quatre pièces*; bouche à feu: *pièce de siège*; monnaie: *pièce d'or*; petit étang dans un jardin, dans un parc: *pièce d'eau*; tonneau: *pièce de vin*; gibier tué à la chasse, poisson, volaille, morceau de viande pouvant fournir un plat; ouvrage d'esprit; composition musicale; œuvre dramatique: *pièce de théâtre*; note, écrit: *produire une pièce*; chacun, chacune: *ces chevaux coûtent 500 fr. pièce ou la pièce.* — *Fig.* tour, malice que l'on fait à quelqu'un pour se moquer de lui: *jouer une pièce à quelqu'un.* — **PIÈCES JUSTIFICATIVES**, pièces produites pour démontrer la vérité d'un fait historique, l'exactitude d'un compte. — **DONNER LA PIÈCE**, payer un pourboire; **ÊTRE ARMÉ DE TOUTES PIÈCES**, être armé de pied en cap. — **PIÈCE À PIÈCE**, *loc. adv.* un objet après l'autre: *vendre son mobilier pièce à pièce.*

PIÈCETTE, *sf.* petite monnaie d'argent employée en Espagne.

PIED [pi-è], *sm.* (l. *pes*), partie du corps jointe à l'extrémité de la jambe: *pied gauche*; partie qui soutient les meubles, les ustensiles, etc.: *pied de table*; partie du tronc des arbres la plus rapprochée du sol: *mesure de la terre au pied d'un arbre*; la plante, l'arbre tout entier: *acheter trois pieds d'arbres*; base, partie inférieure d'une montagne, d'un mur, d'un autel, d'un tronc, etc.; ancienne mesure de longueur qui valait environ 33 centimètres; division des vers: *vers de six pieds.* — **PIED PLAT**, pied large et aplati; au fig. homme qui ne mérite aucune considération. — **METTRE PIED À TERRE**, descendre de voiture, ou de cheval; **METTRE UNE ARMÉE SUR PIED**, lever une armée; **ÊTRE SUR PIED**, être levé; **LÂCHER PIED**, reculer; **PERDRE PIED**, ne plus trouver le fond de l'eau; **COUPER L'HERBE SOUS LE PIED**, supplanter; **DONNER DU PIED À UNE ÉCHELLE**, l'éloigner du mur par en bas. — **VENDRE DU BLÉ SUR PIED**, le vendre avant qu'il soit coupé. — **PIED À PIED**, *loc. adv.* pas à pas; **DE PIED FERME**, *loc. adv.* sans quitter son poste; **À PIED**, *loc. adv.* pedestrement; **VOYAGER À PIED.**

PIED-À-TERRER, *sm.* petit logement que l'on n'habite que rarement et en passant. — **AU PL.** des pied-à-terre.

PIED-D'ALOUETTE, *sm.* plante de jardins; sa fleur (*fig.*). — **AU PL.** des pieds-d'alouette.

PIED-DE-BICHE, *sm.* instrument de dentiste. — **AU PL.** des pieds-de-biche.

PIED-DE-CHÈVRE, *sm.* levier de fer dont l'un des bouts est en forme de pied de

chèvre. — **AU PL.** des pieds-de-chèvre.

PIED-DROIT, *sm.* partie du jambage d'une porte, d'une fenêtre (archit.). — **AU PL.** des pieds-droits.

PIÉDESTAL, *sm.* base sur laquelle pose une statue, une colonne (*fig.*): *placer des piédestaux (archit.).**

PIED-FORT, *sm.* pièce de monnaie plus épaisse que les pièces ordinaires et qui sert de modèle. — **AU PL.** des pieds-forts.

PIEDICORTE - **DI GAGGIO**, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Corte. 837 h.

PIEDICROCE, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Corte. 510 h.

PIÉDOUCHE, *sm.* petit piédestal qui sert de support à un vase, etc. (*fig.*).

PIÈGE, *sm.* (l. *pedica*), instrument, machine pour prendre des animaux. — *Fig.* embûche, artifice: *tomber dans le piège.*

PIE-GRÈCHE, *sf.* petite pie grise très criarde (*fig.*). — *Fig.* femme acariâtre et querelleuse. — **AU PL.** des pies-grêches.

PIE-MÈRE, *sf.* membrane délicate qui enveloppe le cerveau (anat.).

PIÉMONT, contrée de l'Italie septentrionale, qui, avant 1860, formait avec la Savoie les États-Sardes. Capit. *Turin.*

PIÉMONTAIS, *aise*, *s.* et *adj.* habitant du Piémont; qui appartient à ce pays.

PIERIDES, les Muses, qui habitaient le mont Pîerus, en Macédoine (myth.).

PIERRAILE, *sf.* amas de petites pierres.

PIERRE, *sf.* (g. *petra*), corps dur et solide que l'on tire de la terre et qui sert à bâtir; caillou et autre corps solide de la même nature: *lancer des pierres*; morceau de pierre, de marbre qui recouvre la fosse d'un mort; amas de gravier qui se forme dans la vessie; dureté qui se forme dans certains fruits. — **PIERRES PRÉCIEUSES**, diamants, rubis, etc.; **PIERRE INFERNALE**, nitrate d'argent dont on se sert en chirurgie pour brûler les chairs. — *Fig.* **PIERRE FONDAMENTALE**, ce qu'il y a de principal en morale, en politique, etc.: *la justice est la pierre fondamentale de la société.*

PIERRE, ch.-l. de c. (Saône-et-Loire), arr. de Louhans. 1985 h.

PIERRE (SAINT), prince des apôtres, surnom le martyr à Rome avec saint Paul (66).

PIERRE, nom porté par un grand nombre de princes.

Aragon. — **PIERRE I^{er}** (1094-1104). — **PIERRE II** (1196-1213), vainquit les Almohades à Tolosa, et périt à la bataille de Muret en portant secours aux Albigeois. — **PIERRE III**, le *Grand* (1276-1285), fut l'investigateur secret des Vêpres siciliennes. — **PIERRE V**, le *Cérémonieux* (1336-1387), conquit Majorque sur Jacques II, battit les Génois qui lui disputaient la Sardaigne.

* Voy. *fig. syn.*, p. 997.



Castille. — **PIERRE LE CRUEL** (1350), fit périr da reine Blanche de Bourbon et plusieurs princes de sa famille; détroné par Henri de Transtamare, rétabli par le *prince Noir*, il fut vaincu et périt à la bataille de Montiel, gagnée par Duguesclin (1369).

Portugal. — **PIERRE LE JUSTICIER** (1357-1367), vengea le meurtre d'Inès de Castro qu'il avait épousée secrètement, et se montra juste, mais sans pitié. — **PIERRE II** (1683-1706), fit reconnaître l'indépendance du Portugal par le traité de 1668. — **PIERRE III** (1777-1786), laissa s'établir en Portugal la prépondérance des Anglais.

Russie. — **PIERRE LE GRAND** (1682-1725), vainquit Charles XII à Pultawa, civilisa la Russie et fonda Saint-Petersbourg, dont il fit la capitale de son empire. — **PIERRE II**, son petit-fils (1727-1730). — **PIERRE III** (1762), sa femme, Catherine, le força d'abdiquer et le fit étrangler.

PIERRE-BUFFIÈRE, ch.-l. de c. (Haute-Vienne), arr. de Limoges. 937 h.

PIERRE DE DREUX ou MAUCLERC, duc de Bretagne, se revolta plusieurs fois contre saint Louis; mourut en 1250.

PIERRE L'ERMITTE, fit en 1093 le pèlerinage de la terre sainte et, à son retour, prêcha la première croisade au concile de Clermont (1095).

PIERRE LE VÉNÉRABLE, abbé et général de l'ordre de Cluny, fut le protecteur d'Abélard (1091-1156).

PIERRE (SAINT-), île de l'Amérique du Nord; elle appartient à la France et dépend du gouv. de Saint-Pierre et Miquelon. Sa ville princip., *Saint-Pierre*, est le ch.-l. du gouvernement.

PIERRE (SAINT-), ville de la Martinique, détruite par une éruption volcanique en 1902.

PIERRE (SAINT-), ch.-l. d'arr. de l'île de la Réunion. 27 901 h.

PIERRE-D'ALBIGNY (SAINT-), ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Chambéry. 2 931 h.

PIERRE-DE-CHIGNAC (SAINT-), ch.-l. de c. (Dordogne), arr. de Périgueux. 952 h.

PIERRE-D'OLÉRON (SAINT-), ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. de Marennes. 4 419 h.

PIERRÉE, *sf.* conduit fait avec des pierres sèches pour l'écoulement des eaux.

PIERRE-ÉGLISE (SAINT-), ch.-l. de c. (Manche), arr. de Cherbourg. 1 884 h.

PIERREFITTE, ch.-l. de c. (Meuse), arr. de Commercy. 438 h.

PIERREFONTAINE, ch.-l. de c. (Doubs), arr. de Baume. 1 010 h.

PIERREFORT, ch.-l. de c. (Cantal), arr. de Saint-Flour. 1 207 h.

PIERRELATTE, ch.-l. de c. (Drôme), arr. de Montélimar. 3 218 h.

PIERRE-LE-MOÛTIER (SAINT-), ch.-l. de c. (Nièvre), arr. de Nevers. 2 937 h.

PIERRE-SUR-DIVES (SAINT-), ch.-l. de c. (Calvados), arr. de Lisieux. 2 309 h.

PIERREUSES, *sf. pl.* pierres précieuses.

PIERRETTE, *sf.* petite pierre; : femme costumée en pierrot.

PIERREUX, EUSE, *adj.* (l. *petrosus*), qui est plein de pierres; *champ pierreux*; qui est de la nature de la pierre; qui renferme des parties semblables à des grains de pierre; *fruits pierreux*.

PIERREVILLE (SAINT-), ch.-l. de c.

(Ardèche), arrondissement de Privas. 1 863 h. **PIERRIER**, *sm.* sorte de petit canon de marine que l'on charge à mitraille.

PIERROT, *sm.* nom vulgaire du moineau franc; personnage de la comédie italienne dont le vêtement est blanc, le visage enfariné, et qui joue des rôles de niais.

PIERRURES, *sf. pl.* ce qui entoure la racine du bois des bêtes fauves.

PIÉRUS, montagne de la Macédoine, célèbre par le séjour des Muses.

PIÉTÉ, *sf.* (l. *pietas*), dévotion, attachement aux devoirs et aux pratiques de la religion; vive affection pour ses parents; *piété filiale, conjugale*.

PIÉTER, *va.* tenir le pied à l'endroit marqué au jeu de boules. — *va.* disposer quelqu'un à la résistance. — *Se PIÉTER*, *vpr.* se raidir contre (c. accélérer).

PIÉTINEMENT, *sm.* action de piétiner.

PIÉTINER, *va.* remuer fréquemment et vivement les pieds; *piétiner de dépit* (fam.). — *va.* fouler avec les pieds; *piétiner le sol*.

PIÉTISME, *sm.* doctrine des piétistes.

PIÉTISTE, *s. 2 g.* membre d'une secte protestante qui s'attache à la lettre de l'Évangile.

PIÉTON, *sm.* celui qui va à pied; facteur rural; : fantassin.

PIETRA, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Corte. 792 h.

PIÈTRE, *adj. 2 g.* (l. *pedestris*, qui va à pied, pauvre), chétif, mesquin; *un piètre habit, un piètre sujet* (fam.).

PIÈTREMMENT, *adv.* d'une manière piètre; *être piètremment logé* (fam.).

PIÈTRERIE, *sf.* chose vile et méprisable.

PIETRO-DE-TENDA (SAINT-), ch.-l. de c. (Corse), arr. de Bastia. 1 214 h.

PIETTE, *sf.* oiseau aquatique.

PIEU, *sm.* (l. *palus*), pièce de bois pointue par un des bouts; *enfoncer des pieux*.

PIEUSEMENT, *adv.* d'une manière pieuse.

PIEVRE, *sf.* (l. *polytus*), animal marin appelé communément *poulpe* (fig.).

PIEUX, EUSE, *adj.* (l. *pius*), qui est fort attaché aux devoirs de la religion; *femme pieuse*; qui part d'un sentiment de piété; *une pieuse entreprise*; qui tient à la piété filiale et à quelques autres sentiments; *un pieux souvenir*.

PIEUX (LES), ch.-l. de c. (Manche), arr. de Cherbourg. 1 358 h.

PIFFRE, ESSE, *s.* personne très grosse; goulu (terme bas et injurieux).

PIGALLE, sculpteur célèbre (1714-1785), surnommé le *Phidias français*.

PIGEON, *sm.* (l. *pipio*, oiseau qui piaule), oiseau domestique qu'on élève dans un colombier (fig.). — Fig. homme qui se laisse facilement duper; *il joue mal, c'est un bon pigeon à plumer* (fam.). — **PIGEON VOYAGEUR**



ou **MESSAGER**, pigeon dressé à franchir de grandes distances, pour porter des messages — **COULEUR GONGE** de pigeons, couleur à reflets. — **PIGEON VOLÉ!** jeu d'enfants.

PIGEONNEAU, *sm.* jeune pigeon. — Fig. jeune homme que l'on dupe (fam.).

PIGEONNIER, *sm.* habitation préparée pour les pigeons domestiques (fig.).

PIGMENT, *sm.* (l. *pigmentum*, couleur), matière colorante de la peau.

PIGNEROL, ville d'Italie, à 57 kilom. de Turin; appartient à la France à diverses époques; son château fort a servi longtemps de prison d'Etat; le *Musée de fer* y fut enfermé et *Fouquet* y mourut.

PIGNOCHER, *vn.* manger négligemment, et sans appétit (fam.).

PIGNON, *sm.* (l. *pinna*, crêneau), partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe et qui supporte le sommet du faîtage (fig.); petite roue dentée. — Avoir **PIGNON SUR RUE**, avoir une maison à soi.

PIGNON, *sm.* (l. *pinus*, pin), amande de la pomme de pin.

PIGNORATIF [*pih-no-ra-tif*], *adj. m.* **CONTRAT PIGNORATIF**, contrat par lequel on vend son héritage avec faculté de rachat (jurisp.).

PIGRICHE, *voy.* **PIE-GRIÈCHE**.

PILAGE, *sm.* action de piler.

PILABRE, *adj.* 2 g. (l. *pilus*, poil), qui a rapport aux poils : **systeme pilabre**.

PILASTRE, *sm.* (l. *pila*, colonne), pilier carré, le plus souvent adossé à une façade ou engagé dans un mur (fig.).

PILATE (l'OSÉE), gouverneur de la Judée pour les Romains (27-37), condamna Jésus-Christ à mort.

PILÂTRE DE ROZIER, aéroplane français, tomba dans la mer en essayant de passer la Manche en ballon (1756-1785).

PILAU, *sm.* riz cuit avec de la graisse ou du beurre et de la viande.

PILE, *sf.* (l. *pila*, colonne), amas de choses placées les unes sur les autres : **pile de livres**; appareil de physique qui sert à développer des courants électriques : **pile de Volta**; massif de maçonnerie qui soutient les arches d'un pont; côté d'une pièce de monnaie où est indiquée sa valeur numérique.

PILE, *sf.* (l. *pila*, mortier à piler), grosse pierre servant à broyer, à écraser quelque chose (vx). — Fig. **DONNER UNE PILE** à quelqu'un, le battre d'importance (pop.).

PILER, *va.* (l. *pilare*, presser), broyer, écraser avec un pilon : **piler des amandes**.

PILÉUR, *sm.* celui qui pile.

PILÉUX, **EUSE**, *adj.* **VOY.** **PILAIRE**.

PILIER, *sm.* (l. *pilarius*), sorte de co-

lonne pour soutenir un édifice (fig.); poteau que l'on met dans les écuries pour séparer les chevaux. — Fig. se dit d'une personne qui est constamment dans un endroit : **pilier d'estaminet**.

PILLAGE, *sm.* action de piller; dégât qui en résulte.

PILLARD, **ARDE**, *adj.* et *s.* qui pille, qui aime à piller : **troupe pillarde**.

PILLER, *va.* (l. *pilare*, serrer), emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison, etc. : **les Prussiens ont pillé les maisons**; commettre des exactions, opérer des détournements frauduleux : **piller le trésor**; prendre dans un auteur des choses qu'on donne comme siennes : **piller des passages célèbres**; se jeter sur, en parlant d'un chien : **son chien a pillé le mien**.

PILLERIE, *sf.* volerie (fam.).

PILLEUR, *sm.* celui qui pille.

PILNITZ, village de Saxe, à 8 kil. de Dresde. En 1791, les souverains de l'Europe, coalisés contre la France, se réunirent au château de Pilnitz et y signèrent l'engagement de rétablir Louis XVI.

PILON, *sm.* instrument dont on se sert pour piler (fig.). — **METTRE UN OUVRAGE AU PILON**, le détruire.

PILON (GERMAIN), sculpteur français (1315-1590), l'émule et l'ami de Jean Goujon.

PILORI, *sm.* machine à pivot où l'on attachait les criminels que la justice voulait exposer à la vue du public. — Fig. **METTRE AU PILORI**, diffamer.

PILORIER, *va.* mettre au pilori : **pilorier un voleur**. — Fig. diffamer (c. allier).

PILORIS, *sm.* rat des Antilles.

PILOSELLE, *sf.* (l. *pilus*, poil), plante à fleurs composées et couvertes de poils, appelée aussi **épervière** (bot.).

PILOTAGE, *sm.* ouvrage fait avec des pilotis : **établir un pilotage**.

PILOTAGE, *sm.* art de conduire un vaisseau : action de conduire les vaisseaux à l'entrée et à la sortie d'un port.

PILOTE, *sm.* (ital. *pilota*), celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau.

PILOTER, *vn.* et *a.* enfoncer des pilotis : **piloter un terrain**.

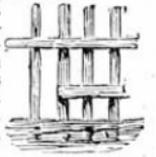
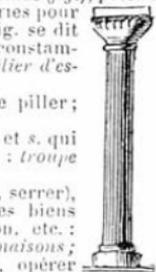
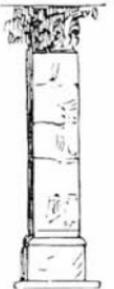
PILOTER, *va.* conduire un bâtiment en mer. — Fig. servir de guide dans une ville, dans la société : **reuillez nous piloter** (fam.).

PILOTIN, *sm.* apprenti pilote.

PILOTIS [*pi-lo-ti*], *sm.* gros pieu que l'on fait entrer avec force pour assécher les fondements d'un ouvrage construit dans l'eau ou dans un terrain mouvant, sablonneux (fig.).

PILULE, *sf.* (l. *pilula*, petite boule), composition médicinale qu'on met en petites boules. — Fig. **AVALER LA PILULE**, se déterminer à faire une chose qui répugne; **BORER LA PILULE**, engager quelqu'un à faire une chose qui excite sa répugnance en la présentant d'une manière agréable.

PILUM [*pil-omm*], *sm.* (mot lat.), javé-



lot pesant dont se servaient les Romains (antiq.).

PIMBÈCHE, *sf.* femme impertinente qui se donne des airs de hauteur (fam.).

PIMENT, *sm.* (l. *pigmentum*), suc des plantes), plante dont le fruit est très piquant et qu'on emploie comme assaisonnement (fig.).

PIMPANT, ANTE, *adj.* élégant et recherché dans sa toilette.

PIMPRENELLE, *sf.* plante potagère aromatique que l'on met dans la salade.

PIN, *sm.* (l. *pinus*), arbre toujours vert dont on tire la résine; son fruit (fig.).

PIN (LE), village du département de l'Orne, arr. d'Argentan. Magnifique haras.

PINACLE, *sm.* (l. *pinnaeculum*), partie la plus élevée d'un édifice : l'esprit tentateur transporta Jésus sur le pinacle du temple. — Fig. grande élévation, grande fauveur : mettre quelqu'un sur le pinacle.

PINASSE ou **PINACE**, *sf.* bâtiment de charge allant à voiles et à rames (vx).

PINASTRE, *sm.* (l. *pinaster*), pin sauvage ou maritime.

PINARD, *adj.* et *sm.* se dit d'un cheval qui, en marchant, s'appuie sur la pincee.

PINCE, *sf.* extrémité antérieure du pied des animaux ongulés; dent incisive des herbivores; devant d'un fer de cheval; grosse patte de l'écrevisse, du homard (fig.); sorte de tenaille (fig.); instrument de chirurgie pour saisir, fixer certaines parties

barre de fer aplatie par un bout, qui sert de levier; pli qu'on fait à de l'étoffe; action de pincer.

PINCÉ, ÉE, *adj.* qui est affecté, maniéré; air pincé (fam.).

PINCEAU, *sm.* (l. *penicillum*), touffe de poils fortement attachés à un manche, pour étendre les couleurs, la colle (fig.). l'art de peindre. — Fig. manière de peindre, d'écrire : pinceau habile.

PINCÉE, *sf.* ce qu'on peut prendre d'une chose avec deux doigts : une pincée de sel.

PINCELIER, *sm.* petit vase séparé en deux parties, dans lequel les peintres prennent de l'huile et nettoient leurs pinceaux.

PINCE-MAILLE, *sm.* homme qui montre de l'avarice jusque dans les moindres choses. — *z* Au pl. des pince-mailles.

PINCEMENT, *sm.* action de pincer; action de couper avec les ongles un bourgeon, un jeune rameau (aerie).

PINCE-NEZ, *sm.* lunettes sans branches.

PINCER, *va.* serrer la peau entre les doigts ou autrement; couper avec les doigts

les bourgeons des jeunes branches; serrer fortement avec une pince; jouer de certains instruments à cordes : pincer de la harpe. — Fig. attraper, surprendre en faute : pincer un voleur; blâmer, railler (fam.); causer une douleur vive : le froid commence à pincer. — SE PINCER, *typ.* se prendre la chair entre deux corps durs; *z* se contraindre, se mettre à la gêne. — SE FAIRE PINCER, être pris en faute (c. agacer).

PINCE-SANS-RIRE, *sm.* malin, sournois, qui blesse en plaisantant. — *z* Au pl. des pince-sans-rire.

PINCETTE, *sf.* et **PINCETTES**, *sf.* pl. ustensile de fer à 2 branches égales, pour arranger le feu ou pour d'autres usages (fig.).

PINCHINA, *sm.* espèce de gros drap.

PINCON, *sm.* marque qui reste sur la peau quand on a été pincé.

PINDARE, le plus célèbre des poètes lyriques grecs (520-440 av. J.-C.).

PINDARIQUE, *adj.* *z* g. à la manière de Pindare; ode pindarique.

PINDARISER, *va.* parler ou écrire avec affectation, avec emphase (fam.).

PINDARISER, *sm.* celui qui pindarise. *z* **PINDARISME**, *sm.* forme élevée du style à la manière de Pindare.

PINDE, *sm.* montagne de la Thessalie consacrée à Apollon et aux Muses. — Fig. LES NOURRISSONS DU PINDE, les poètes.

PINEALE, *adj. f.* se dit d'une glande, d'un cerveau semblable à une pomme de pin.

PINEAU, *sm.* petit raisin noir de Bourgogne qui donne un excellent vin.

PINEL (PULPÈRE), médecin français; s'occupa spécialement des aliénés (1745-1826).

PINEY, ch.-l. de c. (Aube), arr. de Troyes. 1373 h.

PINGOUIN ou **PINGUIN**, *sm.* oiseau de mer à ailes très courtes (fig.).

PINGRE, *sm.* et *adj.* avare (pop.).

PINNE MARINE, *sf.* grand coquillage qui s'attache aux rochers par le moyen d'une touffe de filets soyeux, dont on peut faire des tissus.

PINULE, *sf.* (l. *pinula*), petite plaque de cuivre élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels.

PINOLS, ch.-l. de cant. (Haute-Loire), arrond. de Brioude. 792 h.

PINQUE, *sf.* petit navire à fond plat.

PINS (ILE DES), île française située à la pointe de la Nouvelle-Calédonie.

PINSON, *sm.* sorte de petit oiseau (fig.).



PINTADE, *sf.* (esp. *pintado*, bigarré), oiseau gallinacé dont le plumage est gris-bleuâtre et semé de taches blanches (*fig.*).



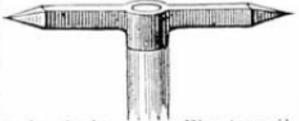
PINTE, *sf.* anc. mesure de capacité (93 centil.) pour les liquides; son contenu.

PINTER, *vn.* boire beaucoup (popul.).

PINTO-RIBEIRO, gentilhomme portugais, chef de la conspiration qui donna la couronne à la maison de Bragançe: m. 1649.

PIOCHAGE, *sm.* travail fait à la pioche.

PIOCHE, *sf.* outil dont on se sert pour creuser la terre, pour démolir, etc. (*fig.*).



PIOCHER, *vn.* remuer avec la pioche. — *vn.* Fig. travailler avec ardeur.

PIOCHEUR, *sm.* celui qui manie la pioche. — Fig. travailleur opiniâtre.

PIOLER, *voy.* PIAULER.

PIOMBINO, ville, lac, canal d'Italie, en face de l'île d'Elbe.

PION, *sm.* nom des plus petites pièces du jeu d'échecs et de chacune des pièces du jeu de dames (*fig.*); sobriquet que donnent les élèves à leurs maîtres d'étude. — DAME LE PION À QUELQU'UN, avoir la supériorité sur lui.



PIONNER, *vn.* prendre souvent des pions au jeu de dames: ne faire que pionner.

PIONNIER, *sm.* travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins, ouvrir des tranchées, etc.; se dit des premiers colons de l'Amérique du Nord.

PIONSAT, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. de Riom. 2 152 h.

PIOT, *sm.* vin: il aime le *piot* (pop.).

PIPE, *sf.* grande futaille dont la capacité varie suivant les localités; petit tuyau terminé par un godet pour fumer du tabac (*fig.*).



PIPEAU, *sm.* flûte champêtre; petit chalumeau pour contrefaire le cri des oiseaux. — *Pl.* petites branches qu'on enlève de glu pour prendre les oiseaux. — Fig. petits artifices, ruses pour tromper: il a écrit les *pipeaux*.

PIPÉE, *sf.* chasse au pipeau.

PIPER, *va.* (l. *pipare*, pialer), prendre à la pipée. — Fig. leurrer: *piper quelqu'un*. — *Piper* des bés, les préparer pour tromper au jeu.

PIPERIE, *sf.* tromperie au jeu; toute sorte de tromperie.

PIPEUR, *sm.* celui qui trompe au jeu. — *s.* et *adj.* celui qui trompe. En ce sens il fait au fém. *pipeuse* (fam.) et *piperesse*.

PIPIEMENT, *sm.* cri des petits oiseaux.

PIPIER, *vn.* (l. *pipare*), crier comme le moineau, comme les petits oiseaux.

PIPIAC, ch.-l. de c. (Ille-et-Vilaine), arr. de Redon. 380 h.

PIQUANT, *ANTE*, *adj.* qui pique: *orties piquantes*; qui fait une impression vive sur l'organe du goût: *sauce piquante*; qui se fait sentir: *froid piquant*. — Fig. offensant: *raillerie piquante*; fin, spirituel: *trait piquant*; agréable, qui plaît: *physionomie piquante*. — *sm.* tout ce qui pique; pointe: *les piquants des chardons*; goût relevé: *le piquant du vinaigre*. — Fig. ce qu'il y a d'intéressant: *le piquant d'une affaire*.

PIQUE, *sf.* sorte d'arme composée d'une hampe que termine un fer plat et pointu; soldats qui portaient la pique: *brouillerie: il y a de la pique*. — *sm.* une des quatre couleurs du jeu de cartes (*fig.*).



PIQUÉ, *sm.* étoffe de coton formée de deux tissus piqués l'un sur l'autre.

PIQUE-ASSIETTE, *sm.* parasite (fam.).

PIQUE-NIQUE, *sm.* repas où chacun paye son écot. — *Au pl.* des pique-niques.

PIQUER, *vn.* percer, entamer légèrement avec un objet pointu: *piquer avec une épingle*; mordre, en parlant des serpents, des insectes: *les mouches piquent les chevaux*; faire des points et arrière-points sur une étoffe: *piquer un col*; larder: *piquer un filet de bœuf*; affecter le goût d'une manière désagréable: *ce vin commence à piquer*. — **PIQUER UNE PIERRE, UNE MEULE**, les rendre raboteuses. — **PIQUER DES DEUX**, piquer un cheval des deux éperons. — **PIQUER UNE TÊTE**, s'élaner dans l'eau la tête la première. — Fig. fâcher, offenser: *le moineau reproche le pique*; exciter: *piquer la curiosité*. — **SE PIQUER**, *vp.* être piqué; se sentir offensé, se fâcher: *il s'est piqué de mon observation*; se vanter, se glorifier: *se piquer de noblesse*; s'opiniâtrer: *se piquer au jeu*; se gâter: *ce vin se pique*. — **SE PIQUER D'HONNEUR**, faire plus d'efforts qu'à l'ordinaire.

PIQUET, *sm.* petit jeu que l'on fiche en terre pour attacher un cordage, etc.; se dit de jalons que l'on plante de distance en distance pour prendre un alignement; petit détachement de soldats prêts à marcher; punition qu'on inflige aux soldats et aux ecclésiastiques; sorte de jeu de cartes.

PIQUETÉ, ÉE, *adj.* qui est parsemé de petites taches: *un œuf piqueté de rouge*.

PIQUETTE, *sf.* boisson que l'on fait en jetant de l'eau sur du marc de raisin, sur des prunelles; mauvais vin.

PIQUEUR, *sm.* valet qui suit et dirige une meute de chiens; domestique à cheval qui précède la voiture d'un prince; employé qui surveille des travaux de construction.

PIQUEUR, EUSE, *s.* ouvrier, ouvrière qui pique diverses parties des chaussures.

PIQUIER, *sm.* soldat armé d'une pique.

PIQÛRE, *sf.* blessure faite par une chose aigüe, par un animal qui pique; trou fait par un insecte dans les fruits, le bois, les étoffes: *piqûre de vers*; rang de points symétriques sur une étoffe. — Fig. légère offense que l'on reçoit.

PIRATE, *sm.* (l. *pirata*), celui qui court les mers pour piller; corsaire des nations barbaresques; tout homme qui commet des exactions.

PIRATER, *vn.* faire le métier de pirate.

PIRATERIE, *sf.* métier de pirate; act

de pirate. — Fig. exaction; pillerie.

PIRE, *adj. comparatif* 2 g. (l. *pejor*), plus mauvais, plus nuisible. — LE PIRE, LA PIRE, *adj. superl.* le plus mauvais. — *sm.* ce qui est le plus mauvais : souvent qui choisit prend le pire.

PIRÉE (LE), port d'Athènes à l'embouchure du Céphise et à 8 kil. de la ville.

;**PIREIFORME**, *adj.* 2 g. (l. *pirum*, poire; *forma*, forme), qui a la forme d'une poire.

PIRITHOÛS, roi des Lapithes, ami et compagnon de Thésée; il est célèbre par sa descente aux enfers (myth.).

PIROGUE, *sf.* bateau léger dont se servent les sauvages, et qui est fait d'un tronc d'arbre creusé ou d'écorces liées ensemble (fig.).



PIROLE, *sf.* (l. *pirus*, poirier), bruyère à feuilles semblables à celles du poirier.

PIRON, poète français (1689-1773).

PIROUETTE, *sf.* sorte de jouet qui tourne sur un pivot; tour que l'on fait sur soi-même en se tenant sur la pointe du pied et sans changer de place.

PIROUETTER, *vn.* faire une ou plusieurs pirouettes : *pirouetter en cadence*, faire rapidement un mouvement circulaire; le vent fit *pirouetter le bateau*.

PIS [pi], *adv.* (l. *pejus*), s'emploie comme comparatif de l'*adv. mal*, plus mal; d'une manière plus mauvaise : *il est pis que jamais*. — S'emploie aussi comme *adj. comp.* pire, plus mauvais; *il n'y a rien de pis que cela*. — LE PIS, *adv.* au sup. le plus mal. — *sm.* ce qu'il y a de pire : le pis qui puisse arriver. — **PIS ALLER**, *sm.* ce qui peut arriver de plus fâcheux. — **AU PIS ALLER**, *loc. adv.* en supposant les choses au plus mal; **DE MAL EN PIS**, *loc. adv.* de plus mal en plus mal.

PIS [pi], *sm.* (l. *pectus*), mamelle d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

;**PISAN**, **AXE**, *s.* et *adj.* habitant de Pise; qui appartient à cette ville.

PISANI, amiral vénitien, fut vaincu par le Génois Paganino Doria (1352). — Son fils, VICTOR PISANI, le vengea à Chiocza (1380).

PISCICULTURE, *sf.* (l. *piscis*, poisson; *cultura*, culture), art de faire éclore artificiellement les poissons, de les multiplier, de les élever.

PISCINE, *sf.* (l. *piscina*, réservoir), vivier où les anciens nourrissaient le poisson; réservoir où les Juifs lavaient les animaux destinés aux sacrifices; lieu, dans les sacrifices, où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les linges, les vases sacrés.

PISE, ville d'Italie (Toscane). 39 581 h. — Du x^e au xiii^e siècle fut l'une des premières puissances commerciales de l'Italie.

PISE, ville de l'Élide, voisine d'Olympie, dans le Péloponèse.

PISÉ, *sm.* (l. *pisare*, piler), espèce de terre qu'on rend dure et compacte pour en faire des constructions.

PISIDIE, anc. contrée de l'Asie Mineure.

PISISTRATE, tyran d'Athènes; recueillit les poèmes d'Homère (m. 528 av. J.-C.).

PISON, plusieurs Romains célèbres portèrent ce nom. — CALPURNIUS PISON, jurisconsulte, historien et orateur opposé aux

Gracques (149-121 av. J.-C.). — PISON, consul (58 av. J.-C.), donna sa fille en mariage à Jules César. — PISON, gouverneur de la Syrie sous Tibère, accusé d'avoir empoisonné Germanicus, se donna la mort (19). — PISON (Calpurnius), conspira contre Néron; se fit ouvrir les veines (65). — PISON, adopté par Galba, périt avec lui (69).

PISSAT, *sm.* urine des animaux.

PISSEMENT, *sm.* action de pisser : *pissement de sang* (méd.).

PISSELIFF, *sm.* plante chicoracée qu'on mange en salade (fig.); enfant qui pissoit au lit.

PISSEUR, *vn.* uriner.

— *va.* évacuer en urinant (méd.).

PISSOIR, *sm.* lieu établi dans un endroit public pour y pisser.

PISSOS, ch.-l. de c. (Landes), arr. de Mont-de-Marsan. 1 698 h.

PISSEOTIÈRE, *sf.* pissoir. — Fig. jet d'eau ou fontaine qui jette peu d'eau.

PISTACHE, *sf.* (l. *pistacium*), fruit du pistachier dont l'amande a une saveur agréable; dragée faite avec cette amande.

PISTACHIER, *sm.* arbre du Levant qui produit la pistache.

PISTE, *sf.* (l. *pistus*, battu, tracé, de *pisere*), trace de l'animal et de l'homme; *suivre sa piste*, à la piste; ligne que le cheval trace sur le chemin (manège); terrain de la course.

PISTIL, *sm.* (l. *pistillus*, pilon), l'un des organes de la fructification des végétaux (fig.).

PISTOIE, ville d'Italie à 30 kil. de Florence, 60 000 h. Près de cette ville est lieu la défaite de Catiina (63 av. J.-C.).

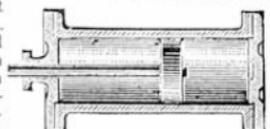
PISTOLE, *sf.* monnaie d'or étrangère; signifie ordinaire la valeur de 10 fr.; commodités de logement et de nourriture que les prisonniers obtiennent en payant.

PISTOLET, *sm.* (ital. *pistola*), petite arme à feu qui se tient d'une seule main (fig.).

PISTON, *sm.* (l. *pistare*, piler), cylindre qui reçoit un mouvement alternatif de va-et-vient (fig.). — FUSIL À PISTON, fusil dont le chien frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge. — CORNER À PISTON ou simpl. piston, petit cor auquel sont adaptés des pistons.

PITANCE, *sf.* portion qu'on donne à chaque repas dans les communautés; subsistance journalière d'une personne.

PITAUD, **AUDE**, *s.* paysan lourd et



grossier : c'est un frane *pitaul* (popul.).

PITE, *sf.* espèce d'aloes dont on fait du fil.

PITEUSEMENT, *adv.* de manière à exciter la pitié.

PITEUX, EUSE, *adj.* digne de pitié : situation *piteuse*; propre à exciter la pitié : *ton piteux*. — Subst. : faire le *piteux*.

PITHIVIERS, *ch.-l.* d'arr. (Loiret), à 95 kil. de Paris et à 45 d'Orléans, 6 225 h. Pâtés et gâteaux renommés.

PITHOU (PIERRE), savant magistrat français (1839-1896), l'un des auteurs de la *scilicet ménippe*.

PITIÉ, *sf.* (l. *pietas*), commisération pour les peines d'autrui : avoir *pitie des pauvres*; se dit aussi pour marquer le mépris : il *raisonne à faire pitié*.

PITON, *sm.* clou dont la tête forme anneau (*fig.*) : pointe élevée d'une montagne.

PITOTABLE, *adj.* 2 g. qui excite la pitié : état *pitotable*; mauvais, méprisable : conduite *pitotable*; porté à la pitié : être *pitotable envers les pauvres*.

PITOTABLEMENT, *adv.* d'une manière *pitotable* : chanter *pitotablement*.

PITRE, *sm.* celui qui sert de bouffon aux saltimbanques pour attirer le monde. — Fig. mauvais plaisant.

PITT (WILLIAM, lord Chatam), l'un des plus grands hommes d'Etat et des plus grands orateurs de l'Angleterre (1708-1778) : fut l'ennemi acharné de la France pendant la guerre de Sept ans; défendit dans le parlement la cause des colonies anglaises d'Amérique. — PITT (WILLIAM), fils du précédent (1750-1806), ministre, fomenta des troubles en France pendant les guerres de la république.

PITTACUS, tyran de Mitylène, l'un des sept sages de la Grèce (652-569 av. J.-C.).

PITTORESQUE, *adj.* 2 g. (it. *pittoresco*), qui concerne la peinture : le *génie pittoresque*; orné de gravures : le *Magasin pittoresque*; qui produit un grand effet en peinture : *groupe pittoresque*; propre à être peint : *site pittoresque*; qui peint à l'esprit : *réclit, style pittoresque*.

PITTORESQUEMENT, *adv.* d'une manière *pittoresque*.

PITUITAIRE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la pituite : *glande pituitaire*.

PITUITÉ, *sf.* (l. *pituita*), humeur blanchâtre et visqueuse que l'on rejette par la bouche.

PITUITÉ, *sm.* oiseau à plumage jaune et vert, du genre des pies.

PIVOINE, *sf.* (v. *pari-nia*), plante que l'on cultive pour la beauté de ses fleurs, qui sont rouges, blanches ou vanachées (*fig.*).



PIVOINE, *sm.* sorte d'oiseau plus connu sous le nom de *bouvreuil*.

PIVOT, *sm.* morceau de métal arrondi, sur lequel tourne un corps solide : le *lutrin tourne sur un pivot* (*fig.*); racine principale, qui s'enfonce verticalement dans le sol. — Fig. appui, soutien.

PIVOTANT, ANTE, *adj.* qui pivote.

PIVOTER, *vn.* tourner sur un pivot ou comme un pivot : s'enfoncer verticalement en terre, en parlant des racines.

PIZARRE (FRANÇOIS), Espagnol qui conquiert le Pérou, fonda Lima et fut assassiné en 1531.

PIZZICATO, *sm.* (m. ital.), passage exécuté en piquant un instrument. — *adv.* en piquant (mus.).

PLABENNEC, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Brest, 8 606 h.

PLACAGE, *sm.* ouvrage de menuiserie qui consiste à coller du bois séché en feuilles sur d'autres bois. — Fig. ouvrage d'esprit fait de morceaux pris çà et là; partie faite en dehors du plan général.

PLACARD, *sm.* écrit ou imprimé qu'on affiche aux endroits les plus apparents, sur les places, sur la voie publique; écrit injurieux ou séditieux affiché au coin des rues; composition imprimée par colonnes et sans pagination; assemblage de menuiserie au-dessus d'une porte; armoirie pratiquée dans un enfoncement de mur.

PLACARDER, *va.* afficher un imprimé sur les murs. — **PLACARDER QUELQU'UN**, afficher contre lui un placard injurieux, le diffamer.

PLACE, *sf.* (l. *platea*), lieu, espace qu'occupe une personne, une chose : tenir *peu de place*; dignité, emploi : *entrer en place*; rang qu'un écolier obtient par sa composition : avoir une *bonne place*; rang qu'une personne ou une chose doit occuper : *n'être pas à sa place*; lieu public découvert et environné de bâtiments : *place du Carrousel*; ville de guerre : *place forte*; le lieu du change, de la banque; le corps des négociants et des banquiers d'une ville : la *place de Paris*. — **PLACE D'ARMES**, lieu où l'on range les soldats en bataille.

PLACEMENT, *sm.* action de placer de l'argent, des marchandises; argent placé : *placement sûr*. — BUREAU DE PLACEMENT, bureau où l'on procure des places aux ouvriers et aux domestiques.

PLACEMENT, *s.* partie inférieure du fruit à laquelle sont attachées les graines (bot.).

PLACER, *va.* mettre dans un lieu, dans une place : *placer des livres sur une table*; procurer un emploi : *placer un domestique*; vendre : *placer des marchandises*; mettre à intérêt : *placer de l'argent*. — **SE PLACER**, *pp.* prendre une place; prendre un rang; obtenir un emploi; entrer en condition (c. agréer).

PLACER [pla-cèrr], *sm.* (m. esp.), gisement aurifère en Californie, en Australie.

PLACET, *sm.* (l. *placet*, il plait), demande



écrite pour obtenir justice, grâce ou faveur. — Au pl. des placets.

PLACET, *sm.* tabouret (vx).
: **PLACRUR**, **EUSE**, *s.* celui, celle qui procure des places aux domestiques.

PLACIDE, *adj.* 2 g. (l. *placidus*), qui est calme, paisible, d'une humeur égale.

PLACIDEMENT, *adv.* avec placidité.

PLACIDIE, *sour.* d'Honorius, épouse d'Aulaife, prince goth, ensuite Constance III, empereur romain (388-450).

PLACIDITÉ, *sf.* (l. *placiditas*), tranquillité, égalité d'esprit, de caractère.

PLACIER, *sm.* celui qui s'occupe du placement d'articles de commerce.

PLAFOND, *sm.* surface plane ou cintrée qui forme la partie supérieure d'un lieu couvert, d'une salle, d'une chambre; ouvrage qui décore un plafond.*

PLAFONNAGE, *sm.* action de plafonner; travail de celui qui plafonne.

PLAFONNER, *va.* couvrir le dessous d'un plancher; garnir de plâtre, de menuiserie le haut d'une salle, d'une chambre.

PLAFONNEUR, *sm.* celui qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL, *adj. m.* mode PLAGAL, mode où la quinte est à l'aigu et la quarte au grave (mus.).

PLAGE, *sf.* (l. *plaga*), rivage de mer plat et découvert; contrée, climat (poét.).

PLAGIAIRE, *adj.* 2 g. et *sm.* (l. *plagiarius*), se dit de celui qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui.

PLAGIAT, *sm.* action du plagiaire.

PLAID [plè], *sm.* (l. *placitum*), débat, plaidoyer; audience; *tenir les plaids* (vx).

PLAID, *sm.* manteau écossais.

PLAIDANT, **ANTE**, *adj.* qui plaide; *parties plaidantes*; qui fait profession de plaider; *avocat plaidant*.

PLAIDER, *vn.* contester quelque chose en justice; défendre de vive voix une cause en justice. — *va.* défendre une affaire en justice; *plaider une cause*. — Fig. soutenir; *plaider le faux*. — **PLAIDER QUELQU'UN**, lui faire un procès.

PLAIDEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui plaide, qui aime à plaider.

PLAIDOIRIE, *sf.* art, profession de plaider une cause; action de plaider.

PLAIDOYABLE, *adj. m.* sous PLAIDOYABLE, jour où l'on peut plaider (vx).

PLAIDOYER, *sm.* discours prononcé pour défendre une cause.

PLAIE [plè], *sf.* (l. *plaga*), solution de continuité dans les chairs; écharde. — Fig. chose préjudiciable, calamité; *les plaies du cœur*; *scénus les plaies d'Égypte*.

PLAIGNANT, **ANTE**, *adj.* qui porte plainte en justice; *la partie plaignante*. — *s.* celui, celle qui porte plainte.

PLAIN, **AINE**, *adj.* (l. *planus*), qui est uni, plat, sans mégalité.

PLAIN-CHANT, *sm.* (l. *planus cantus*, chant uni), le chant ordinaire de l'Église romaine appelé aussi *chant grégorien*, parce que le pape Grégoire IV le perfectionna.

PLAINRE, *va.* (l. *plangere*, pleurer), avoir pitié de; *plaindre les malheureux*; *comparait à plaindre le sort d'un ennemi*; employer, donner à regret; *plaindre sa peine*. — Se plaindre, *expr.* se lamenter; *se plaindre pour rien*; *l'émouvoir du mécon-*

tement; nul n'a le droit de se plaindre de la vie; blâmer, trouver mauvais; *se plaindre de la partialité des juges*; *porter plainte*; *se plaindre au commissaire*. — Je plains, nous plaignons; je plaignais, nous plaignions; je plaignis, nous plaignîmes; je plaignais, nous plaignions; je plaignis, nous plaignîmes; je plaignais, nous plaignions; je plaignis, nous plaignîmes.

PLAINE, *sf.* certaine étendue de terre dans un pays plat; *plaine de la Médija*. — LA PLAINE LIQUIDE, la mer; LA PLAINE DES AIRS le ciel, l'atmosphère.

PLAIN PIED, *sm.* appartement dont les pièces sont au même étage et de même niveau; *il y a plusieurs plain pied dans cette maison*. — DE PLAIN PIED, *loc. adv.* au même étage et de même niveau; sans monter ni descendre; au fig. sans difficulté.

PLAINTÉ, *sf.* lamentation, gémissement; *les plaintes des blessés*; mécontentement que l'on exprime; *adresser une plainte*; *déclaration faite en justice des motifs que l'on a de se plaindre*; *porter sa plainte*.

PLAINTEUR, *sm.* celui qui a l'accent de la plainte; *voir plaintive*; qui se plaint souvent; *c'est un homme plaintif*.

PLAINTEMENT, *adv.* d'un ton plaintif, d'une voix plaintive.

PLAIRE, *vn.* (l. *placere*), être agréable; *il plaît à toi le monde*; *gagner l'affection*; *l'adulateur cherche à plaire*. — *v. imp.* trouver bon, vouloir; *vous plaît il de dîner?*

PLAIRE, *plûr à Dieu* qu'...! formule de souhait. — Se plaindre, *expr.* être content de soi; *il se plaint et s'admire*; être agréable l'un à l'autre; *ces enfants se plaisent*; *prendre plaisir à*; *se plaire à étudier*; *aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien*, se dit des hommes, des animaux et des plantes; *se plaire à la campagne, dans l'eau, dans les terres pierreuses*. — Je plains, il plaît, n. plaisons; je plaisais, n. plaisions; je plus, n. plûmes; je plainrai, n. plairons; je plairais, n. plairions; plains, plaisions, plaisez; que je plaise, que n. plaisons; que je plusse, que n. plussions; plaisant, plu (invar.).

PLAISANCEMENT, *adv.* d'une manière plaisante; *raconter plaisamment*; *ridiculement*; *être plaisamment habillé*.

PLAISANCE, *sf.* plaisir (vx). — MAISON, lieu de PLAISANCE, maison de campagne, d'agrément, qui n'est d'aucun revenu.

PLAISANCE, *vile* d'Itali, anc. capit. du duché de Parme - et - PLAISANCE, 34 602 h. — Duc de PLAISANCE, voy. LEMUS.

PLAISANCE, *ch. f.* de c. (Gers), arr. de Miranda. 1834 h.

PLAISANT, **ANTE**, *adj.* agréable, qui plaît; *séjour plaisant*; qui divertit; *conte plaisant*; impertinent, ridicule (se place avant le subst.); *un plaisant homme*. — *sm.* celui qui cherche à faire rire; *faire le plaisant*; ce qui fait rire; *le plaisant d'une histoire*.

PLAISANTER, *va.* faire se plaisant, dire ou faire quelque chose pour exciter la gaieté; *plaisanter agréablement*; ne pas agir, ne pas parler sérieusement; *vous plaisantez*. — *va.* railler; *plaisanter quelqu'un*.

PLAISANTERIE, *sf.* chose dite ou faite pour amuser, raillerie; dérision.

PLAISIR, *sm.* joie, contentement exercé dans l'âme par la présence d'un bien; *vos lettres me causent du plaisir*; *divertisse-*

* Voy. fig. syn., p. 1003.
** Voy. fig. syn., p. 1002.

* Voy. fig. syn., p. 1022.

ment : le plaisir de la pêche ; volonté, contentement : est-ce votre plaisir que je parte ? grâce, faveur : faites-moi le plaisir de... ; pâtisserie légère roulée en cornet. — *Pl.* les divertissements de la vie : renoncer aux plaisirs. — *MEXUS PLAISIRS*, menues dépenses que l'on fait pour ses divertissements. — à PLAISIR, *loc. adv.* avec plaisir ; pour faire plaisir ; de pure invention ; sans sujet.

PLAMÉE, *sf.* chaux dont les tanneurs se servent pour enlever le poil des cuirs.

PLAMER, *va.* dépiler et dégraisser les peaux à l'aide de la chaux.

PLAN, *sm.* surface plane ; dessin d'un objet, d'une ville, d'un bâtiment : lever un plan ; éloignement relatif des figures et des objets qui entrent dans la composition d'un tableau : placer une figure au premier plan. — *Fig.* disposition générale d'un ouvrage : plan d'une tragédie ; projet, dessein : faire un plan de campagne.

PLAN, ANE, *adj.* (l. *planus*), plat et uni : surface plane. — *ANGLE PLAN*, angle formé par deux plans qui se coupent.

PLANCHE, *sf.* (l. *planca*), morceau de bois ayant peu d'épaisseur, et plus long que large ; plaque de métal, tablette de bois qui sert à graver ; estampe tirée sur cette tablette ; petit carré long dans un jardin : une planche de choix. — FAIRE LA PLANCHE, nager sur le dos ; MONTER SUR LES PLANCHES, jouer la comédie.

PLANCHÉAGE, *sm.* action de plancher ; résultat de cette action.

PLANCHÉIER, *va.* garnir de planches le sol d'un appartement (c. allier).

PLANCHÉIEUR, *sm.* celui qui fait des planchers.

PLANCHER, *sm.* assemblage de solives recouvertes de planches sur lesquelles on marche, et qui forme la séparation entre les étages d'une maison.

PLANCHES-EN-MONTAGNE (LES), ch.-l. de c. (Jura), arr. de Poligny, 226 h.

PLANCHETTE, *sf.* petite planche ; instrument de mathématiques pour lever des plans.

PLANCOËT, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Dinan, 2147 h.

PLANÇON ou **PLANTARD**, *sm.* branche de saule, d'osier, etc., que l'on sépare du tronc pour en faire une bouture.

PLANE, *sf.* outil tranchant à deux poignées dont on se sert pour aplanir le bois (*fig.*).



PLANE, *sm.* espèce d'érable ; platane.

PLANER, *vn.* se soutenir en l'air sans remuer les ailes : un milan qui plane. — *Fig.* considérer de haut : de cet endroit on plane sur tout Paris ; considérer en esprit d'une manière élevée : le génie de l'homme plane sur l'univers.

PLANER, *va.* unir, polir avec la plane ou avec le marteau : planer des échelas, une plaque de métal.

PLANÉTAIRE, *adj.* 2 g. qui appartient aux planètes. — *SYSTÈME PLANÉTAIRE*, ensemble de planètes qui se meuvent autour du soleil. — *sm.* instrument qui représente le mouvement des planètes.

PLANÈTE, *sf.* (g. *planētēs*, qui erre),

astre qui tourne autour du soleil et qui en réfléchit la lumière.

PLANEUR, *sm.* ouvrier qui plane.

PLANIMÉTRIE, *sf.* (lat. *planus*, plan ; g. *metron*, mesure), art de mesurer les plans et les surfaces.

PLANISPHÈRE, *sm.* (l. *planus*, plan ; *sphæra*, sphère), carte où les deux hémisphères célestes ou terrestres sont représentés sur une surface plane.

PLANT, *sm.* jeune tige propre à être plantée : plant de vigne ; quantité de jeunes arbres plantés dans un même terrain : plant de chênes ; lieu où on les a plantés.

PLANTAGE, *sm.* action de planter ; en Amérique, plant de cannes à sucre, de tabac, etc.

PLANTAGENETS, dynastie de rois d'Angleterre, d'origine française, dut son nom au comte d'Anjou, Geoffroy V, dit *Plantagenet*, d'une branche de genêt qu'il portait ordinairement à sa toque. Ce prince épousa Mathilde, fille de Henri I^{er} (1127), et eut pour fils Henri II d'Angleterre.

PLANTAIN, *sm.* (l. *plantago*), plante dont la graine sert à la nourriture des petits oiseaux (*fig.*).

PLANTARD, *sm.* voy. PLANÇON.

PLANTATION, *sf.* action de planter ; quantité d'arbres plantés dans un même terrain ; exploitation rurale aux colonies.

PLANTE, *sf.* (l. *planta*), nom général sous lequel on comprend tous les végétaux ; se dit souvent des plantes non ligneuses, et quelquefois des plantes médicinales. — *JARDIN DES PLANTES*, jardin public où l'on cultive des plantes pour l'étude de la botanique. — *PLANTE DU PIED*, DES PIEDS, le dessous des pieds de l'homme, et partie la partie entre les doigts et le talon.



PLANTER, *va.* (l. *plantare*), mettre une plante en terre pour l'y faire prendre racine ; garnir d'arbres : planter un bois, une allée ; semer un à un : planter des pois ; enfoncer en terre : planter une borne ; appliquer, poser un objet : aposte une personne. — *Fig.* *PLANTER LA QUELQU'UN*, l'abandonner. — *vp.* *SE PLANTER DEVANT QUELQU'UN*, se poster devant lui.

PLANTEUR, *sm.* celui qui plante ; colon possesseur d'une plantation en Amérique. **PLANTIGRADE**, *adj.* 2 g. et *sm.* (l. *planta*, plante des pieds ; *gradus*, marcher), se dit des quadrupèdes carnivores, tels que les ours, qui marchent sur la plante entière des pieds, par opp. aux *digitigrades*.

PLANTOIR, *sm.* outil de bois pointu dont se servent les jardiniers pour planter (*fig.*).

PLANTON, *sm.* soldat de service auprès d'un officier supérieur pour porter ses ordres, ses dépêches.

PLANTUREUSEMENT, *adv.* copieusement, abondamment.

PLANTUREUX, *EUSE*, *adj.* copieux, abondant : *repas plantureux*.

PLAUDE, moine grec du quator-



zième siècle, éditeur des *Fables d'Esopé*.
PLANURE, *sf.* bois qu'on retranche des pièces que l'on plane.

PLAQUE, *sf.* feuille de métal; plaque de fer ou de fonte au fond d'une cheminée; décoration brodée ou ajustée sur l'habit.

PLAQUÉ, *sm.* métal recouvert d'une feuille mince d'or ou d'argent.

PLAQUEMIER, *sm.* nom de plusieurs espèces d'arbres; le *plaquemier-ébénier* fournit le bois d'ébène.

PLAQUER, *va.* appliquer une chose plate sur une autre: *plaquer du palissandre sur du sapin*; recouvrir d'or ou d'argent laminé: *plaquer de la vaisselle*; appliquer fortement: *plaquer du plâtre*.

PLAQUETTE, *sf.* menue monnaie, dans certains pays; petit volume de peu d'épaisseur; plaque de calcaire schisteux (geol.).

PLAQUEUR, *sm.* ouvrier en plaçage ou qui plaque de la vaisselle, des bijoux.

PLASTICITÉ, *sf.* qualité de ce qui peut prendre ou recevoir différentes formes.

PLASTIQUE, *adj.* 2 g. (*g. plasticos*), qui a la puissance de former (phil.); propre à recevoir une forme: *l'argile est plastique*.

— ART PLASTIQUE ou subst. LA PLASTIQUE. l'art de modeler des figures en plâtre, en stuc, etc. — *Au pl.* LES ARTS PLASTIQUES, tous les arts du dessin.

PLASTRON, *sm.* (it. *piastrone*), devant de cuirasse (*fig.*); corselet rembourré que les maîtres d'armes et certains artisans mettent pour se garantir la poitrine. — *Fig.* homme qui est en butte aux railleries des autres.

PLASTRONNER, *va.* garnir d'un plastron.

— SE PLASTRONNER, *vpp.* se couvrir d'un plastron.

PLAT, *sm.* pièce de vaisselle de table; son contenu; bassin d'une balance.

PLAT, ATE, *adj.* (all. *platt*), qui a la superficie unie: *terrain plat*; qui n'a pas de relief: *visage plat*. — *Fig.* sans saveur, sans force: *un vin plat*; sans élégance, sans élévation: *pensée plate*; sans mérite: *un plat personnage*. — *sm.* la partie plate d'une chose: *le plat du sabre*. — PAYS PLAT, pays sans montagnes; VAISSELLE PLATE, vaisselle d'argent; CHEVEUX PLATS, cheveux pendants et non frisés; CALME PLAT, état de la mer quand le vent n'agit point sa surface; au fig. stagnation des affaires.

— À PLAT, TOUT À PLAT, TOUT PLAT, *loc. adv.* tout à fait: *tomber à plat, tout plat*.
PLATA (LA) ou RIO DE LA PLATA, grand fleuve de l'Amérique méridionale.
PLATA (LA), SUCRE ou CHUQUISACA, capit. de la Bolivie. 24 930 h.
PLATA (PROVINCES UNIES DE LA), voy. ARGENTINE (RÉPUBLIQUE).

PLATANE, *sm.* (l. *platanus*), grand arbre dont les branches s'étendent beaucoup, et dont les feuilles sont fort larges.

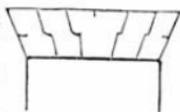
PLATANISTE, *sm.* à Sparte, lieu ombragé de platanes où la jeunesse se livrait aux jeux gymnastiques (antiq.).

PLAT-BORD, *sm.* bordage large et épais qui termine le pourtour d'un navire (mar.).

PLATEAU, *sm.* bassin de balance: espèce

de plat en tôle ou en fer-blanc vernissé sur lequel on sert le thé, le café, etc.; terrain élevé qui s'étend en plaine; disque de verre d'une machine électrique.

PLATE-BANDE, *sf.* espace de terre étroit qui borde les compartiments d'un jardin; moulure plate et unie (*fig.*); pierre dont chaque extrémité porte sur une colonne ou un pilier. — *Au pl.* des plates-bandes.



PLATEE, *sf.* plat chargé d'une abondante nourriture: *une platee de haricots*; massif de fondation qui comprend toute l'étendue du bâtiment (archit.).

PLATÉE ou **PLATEES**, ville de la Grèce anc., célèbre par la victoire que Pausanias y remporta sur les Perses (479 av. J.-C.).

PLATE-FORME, *sf.* toit de maison plat et uni; ouvrage de terre élevé, uni au sommet, et sur lequel on peut établir des canons. — *Au pl.* des plates-formes.

PLATE-LONGE, *sf.* longue bande de cuir ajoutée au harnais sur la croupe des chevaux de carrosse pour les empêcher de ruer. — *Au pl.* des plates-longes.

PLATEMENT, *adv.* d'une manière plate, avec platitude: *parler platement*.

PLATEURE, *sf.* couche ou filon qui, après s'être enfoncée perpendiculairement ou obliquement, prend la direction horizontale.

PLATINE, *sm.* métal blanc, le plus pesant et le plus inaltérable de tous.

PLATINE, *sf.* ustensile de ménage pour sécher et repasser du linge; plaque ou sont attachées les pièces du ressort d'une arme à feu; plaque qui soutient les pièces du mouvement d'une montre; plaque attachée à une porte au devant de la serrure et percée pour laisser passer la clef.

PLATITUDE, *sf.* qualité de ce qui est plat dans les ouvrages d'esprit, dans le style ou dans la conversation, etc.; ce qui est plat: *dire des platitudes*; manque de saveur: *vin d'une platitude extrême*.

PLATON, célèbre philosophe grec, disciple de Socrate (430-347 av. J.-C.), fonda l'Académie à Athènes et consigna dans de nombreux dialogues sa doctrine et celle de son maître.

PLATONICIEN, IENNE, *adj.* qui a rapport à la philosophie de Platon: *doctrine platonicienne*. — *adj.* 2 g. et *sm.* qui suit la philosophie de Platon: *un platonicien*.

PLATONIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la philosophie de Platon. — AMOUR PLATONIQUE, affection pure et dégagée des sens.

PLATONISME, *sm.* système de Platon. — *Fig.* caractère de l'amour platonique.

PLÂTRAGE, *sm.* ouvrage fait de plâtre; action de plâtrer une prairie; action de plâtrer la vin.

PLÂTRAS [plâ-tra], *sm.* débris d'ouvrages de plâtre; mauvais matériaux.

PLÂTRÉ, *sm.* (bas l. *plastrum*), sulfate de chaux qui se trouve dans le sein de la terre; sulfate de chaux cuit et réduit en poudre qu'on emploie, délayé avec de l'eau, pour bâtir, pour mouler; ouvrage moulé en plâtre: *un plâtre antique*. — *Pl.* tout le plâtre employé dans une construction.

* Voy. fig. 23 n., p. 1007.

* Voy. fig. 23 n., p. 1002.
 * Voy. fig. 23 n., p. 997.

PLÂTRER, *va.* enduire de plâtre : *plâtrer un mur*; répandre du plâtre comme engrais : *plâtrer une prairie*; clarifier à l'aide du plâtre : *plâtrer du vin*. — *Fig.* couvrir, dissimuler : *plâtrer une affaire*. — *SE PLÂTRER*, *vpr.* se mettre du blanc.

PLÂTRÉUX, *FOUSE*, *adj.* se dit d'un terrain mêlé de craie : *terrain plâtréux*.

PLÂTRIER, *sm.* celui qui prépare, qui vend ou qui emploie du plâtre.

PLÂTRIERS, *sf.* rarière d'où l'on tire la pierre à plâtre; lieu où l'on fait le plâtre.

PLAUSIBILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est plausible (peu usité).

PLAUSIBLE, *adj.* 2 g. (l. *plausibilis*), qui a une apparence spécieuse : *excuse plausible*.

PLAUSIBLEMENT, *adv.* d'une manière plausible (peu usité).

PLAUTE, poète comique père de la comédie latine (227-181 av. J. C.).

PLEAUX, *ch. l.* de c. (Cantal), arr. de Ma 1 ac. 2 426 h.

PLEBIS, *sf.* (l. *plebs*), le bas peuple.

PLÉBIEN, *GENNE*, *s.* celui, celle qui faisait partie à Rome de la dernière classe des citoyens; celui, celle qui ne fait pas partie de la noblesse. — *adj.* qui appartient aux plébiens : *race plébéienne*.

PLÉBISCITAIRE, *adj.* 2 g. qui est de la nature du plébiscite.

PLÉBISCITE, *sm.* (l. *plebiscitum*), décret émané du peuple romain convoqué par tribus (antiq.) : vote soumis à l'approbation du peuple entier.

PLECTRE, veuve de Pépin d'Héristal et régente pendant la minorité de son petit-fils; fut vaincue par Charles Martel (718).

PLECTRE, *sm.* (g. *plectron*), petit bâton d'ivoire avec lequel les anciens frappaient les cordes de la lyre.

PLÉIADES, *sf. pl.* (g. *pleiades*), groupe de six étoiles qui sont dans le signe du Taureau, et que l'on croyait anciennement être au nombre de sept. — *s. pléiades* : poétique, s'est dit de sept illustres poètes grecs qui florissaient sous le règne de Ptolémée Philadelphe, et, par imitation, de sept poètes français qui vivaient sous les derniers Valois : Ronsard, Joachim DuBellay, Jodelle, Daurat, Baif, Reми Belleau, et Pontus de Tiard.

PLEIGER, *sm.* celui qui sert de caution (vx).

PLEIGER, *va.* cautionner en justice (vx).

PLEIN, *PLÉIN*, *adj.* (l. *plenus*), qui contient tout ce qu'il peut contenir : *un tonneau plein de vin*; qui abonde : *écrit plein d'erreurs*; gras, replét : *visage plein*; entier, complet, absolu : *un plein succès*; avec en, au milieu de : *en plein marché*; avec à et de marque l'intensité, l'abondance, le haut degré : *crier à pleine tête, faire une chose de son plein gré*. — *UNE VOIX PLEINE*, une voix forte, sonore. — *LA PLEINE MER*, la mer loin du rivage, ou quand le flux est le plus haut. — *Fig.* ÊTRE PLEIN D'UNE CHOSE, en avoir l'imagination tout occupée. — *Fig.* À PLEINES MAINS, abondamment. — *sm.* l'espace que l'on suppose entièrement rempli de matière : *le plein et le vide*; état de ce qui est plein : *la lune est en son plein*; la plus grande largeur ou grosseur d'un trait de plume. — *PLEIN*, *prep.* nulant que la chose peut en contenir : *avoir du vin plein sa cave*. — *EN PLEIN*, *loc. adv.* pleinement,

complètement; *TOUT PLEIN*, *loc. adv.* beaucoup.

PLAINÉ-FOGÈRES, *ch.-l.* de c. (Ille-et-Vilaine), arr. de Saint Malo. 2911 h.

PLEINEMENT, *adv.* entièrement.

PLÉLAN, *ch.-l.* de c. (Ille-et-Vilaine), arr. de Montfort. 3335 h.

PLÉLAN-LE-PETIT, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Dinan. 1235 h.

PLÉNEUR, *ch. l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc. 2631 h.

PLÉNIER, *ÈRE*, *adj.* qui est complet, entier (vx). — *COUS PLÉNIÈRE*, assemblée solennelle que tenaient au moyen âge les rois et les princes : *indulgences plénières, remission de toutes les peines temporelles dues aux péchés*.

PLÉNIPOTENTIAIRE, *sm.* (l. *plenus*, plein; *potentia*, puissance), agent diplomatique investi de pleins pouvoirs. — *Adjectivem.* : *ministre plénipotentiaire*.

PLÉNITUDE, *sf.* (l. *plentitudo*), abondance excessive : *plénitude d'humeurs*. — *Fig.* ce qui est entier, complet : *conserver la plénitude de sa puissance*.

PLÉONASME, *sm.* (g. *pleonasmus*, abondance), répétition le plus souvent superflue, quelquefois énergique, d'un mot, d'une idée. *Ex.* : *la flamme monte en haut*.

PLÉIOSAURE, *sm.* reptile gigantesque dont on ne connaît que des débris fossiles (hist. nat.).

PLESSIS-LES-TOURS, village du dép. d'Indre et Loire, près de Tours, célèbre par les ruines du château ou m. Louis XI (1483).

PLESTIN-LES-GRÈVES, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Lanion. 3913 h.

PLÉTHORE, *sf.* (g. *pléthorè*), surabondance de sang ou d'humeurs (méd.).

PLÉTHORIQUE, *adj.* 2 g. qui est affecté de pléthore; qui a rapport à la pléthore.

PLEUMAULT, *ch.-l.* de c. (Vienne), arr. de Châtelleraul. 1300 h.

PLEUR, *sm.* larme; gémissements (vx). — *Pl. larmes*; cris de douleur. — *Fig.* ESSUYER SES PLEURS, se consoler. — *LES PLEURS DE LA VIE*, l'eau qui s'en échappe quand on l'a été taillée; *LES PLEURS DE L'AUBONNE*, la rosée.

PLEURANT, *ANTE*, *adj.* qui pleure.

PLEURARD, *sm.* enfant qui pleure souvent et sans sujet.

PLEURE-MISÈRE, *sm.* avare qui se plaint sans cesse de sa misère. — *z. Au pl.* des pleure-misère (fam.).

PLEURER, *vn.* (l. *plorare*), répandre des larmes : *pleurer de dépit*. — *PLEURER* son quelconq., déplorer ses fautes, ses malheurs. — *LA VIE* PLEURE, il dégoûte de l'eau de son bois. — *va.* regretter vivement : *pleurer son père, son malheur, ses péchés*.

PLEURÉSIE, *sf.* (g. *pleuritis*), inflammation de la plèvre (méd.).

PLEURÉTIQUE, *adj.* 2 g. z qui est atteint de pleurésie : *qu'est causé par la pleurésie*.

PLEURER, *RUSE*, *s.* celui, celle qui pleure facilement, sans raison. — *adj.* SAUX PLEUREUX, sorte de saule dont les branches pendent vers la terre.

PLEURIFÈRE, *sf.* se dit des femmes qu'on louait en Grèce et à Rome, pour pleurer aux funérailles (ant.). — *Au pl.* manchettes de batiste qui se portaient en signe de deuil.

PLEUREUX, EUSE, *adj.* qui annonce une personne affligée ou prête à pleurer : *air pleureux* (peu us.).

PLEURNICHER, *vn.* faire semblant de pleurer (fam.).

PLEURNICHERIE, *sf.* larmes feintes. **PLEURNICHEUR, EUSE**, *s.* celui, celle qui pleurniche (fam.).

PLEURODYNE, *sf.* (g. *pleuron*, côté; *odyné*, douleur), douleur rhumatismale dans les muscles intercostaux (méd.).

PLEURONECTE, *sm.* (g. *pleuron*, côté; *nectés*, nageur), poisson qui nage sur le flanc, comme la limande (hist. nat.).

PLEURO-PNEUMONIE, *sf.* (g. *pleuron*, côté; *pneumonia*, pneumonie), inflammation de la pleure et du poulmon (méd.).

PLEUTRE, *sm.* homme sans courage, qui ne mérite aucune considération (fam.).

PLEUVOIR, *v. imp.* (l. *pluere*) se dit de l'eau qui tombe du ciel : *il pleut*. — *vn.* se dit de ce qui arrive en grande abondance : *les balles ennemies pleuvaient sur nos bataillons*. — Fig. affluer : *l'argent pleut dans cette maison*. — Il pleut ; il pleuvait ; il plut ; il pleuvra ; il pleuvrait ; qu'il pleuve ; qu'il plut ; pleuvant ; plu (invar.).

PLEVNA, ville de Bulgarie. 15 000 h.

PLEVRE, *sf.* (g. *pleura*), membrane qui tapisse l'intérieur de la poitrine.

PLEXUS, *sm.* (m. lat. *entrelacé*), réseau formé par des filets de nerfs ou des vaisseaux sanguins entrelacés (anat.).

PLEYBEN, ch.-l. de c. (Finistère), arr. de Châteauulin. 5 617 h.

PLEYON, *sm.* brin d'osier pour attacher la vigne, les branches des arbres, etc.

PLI, *sm.* double fait à une étoffe, à du papier ; marque qui reste à une étoffe, à un papier qui a été plié : *on voit le pli* ; se dit de l'enveloppe d'une lettre, de la lettre elle-même : *vous trouverez sous ce pli...* ; ce qui ressemble à un pli d'étoffe : *les plis de la peau*. — Fig. habitude morale : *ce jeune homme a pris un bon pli*. — **PLI** DU BRAS, DU JARRET, l'endroit où le bras, où le jarret se plie.

PLIABLE, *adj.* 2 g. qui peut se plier, flexible. — Fig. docile : *caractère pliable*.

PLIAGE, *sm.* action de plier ; l'effet de cette action : *le pliage du linge*.

PLIANT, ANTE, *adj.* facile à plier, flexible : *osier pliant*. — Fig. docile : *esprit pliant*. — *sm.* siège qui se plie en deux (fig.).

PLIQUÉ, *sm.* voy. **PLIQUE**.

PLICATILE, *adj.* 2 g. (l. *plicatilis*), qui se plisse : *la corolle du liseron est plicatile* (bot.).

PLIE, *sf.* (l. *plattessa*), sorte de poisson plat (fig.).

PLIÉ, *sm.* mouvement des genoux quand on les plie : *faire des pliés* (chorégr.).

PLIER, *va.* (l. *plicare*), mettre en un ou plusieurs doubles : *plier des draps, du papier* ; courber, fléchir : *plier les genoux*. —

Fig. soumettre, accoutumer : *plier son caractère aux circonstances*. — **PLIER BAGAGE**, décamper ; au fig. s'en aller furtivement. — *vn.* devenir courbé. — Fig. se soumettre, céder : *plier sous le joug* ; reculer : *l'infanterie plia*. — **SE PLIER**, *vpr.* se courber. — Fig. se soumettre : *se plier aux usages* (c. alier).

PLIEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui plie : *plieur de journaux*.

PLINE L'ANCIEN, savant naturaliste romain (23-79), périt lors de la première éruption du Vésuve ; il a laissé une *Histoire naturelle* en 37 livres. — **PLINE LE JEUNE**, neveu du précédent ; auteur d'un *Panegyrique de Trajan* et de *Lettres* (61-115).

PLINTHE, *sf.* (g. *plinthos*), membre d'architecture carré ou plat que l'on met aux bases des colonnes et qu'on nomme aussi *socle* ; bande ou saillie plate au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur, d'un lambris.

PLIOIR, *sm.* sorte de couteau de bois, d'ivoire ou d'acier pour plier et pour couper du papier.

PLIQUE, *sf.* maladie dans laquelle les cheveux sont collés ensemble de manière qu'on ne peut ni les démêler, ni les couper.

PLISSÉ, ÉE, *adj.* qui forme des plis.

PLISSEMENT, *sm.* action de plisser.

PLISSER, *va.* former des plis : *plisser une chemise*. — *vn.* avoir des plis : *cet habit plisse*. — **SE PLISSER**, *vpr.* devenir plissé.

PLISSURE, *sf.* manière de plisser ; assemblage de plis : *plissure bien faite*.

PLIEUR, *sf.* action de plier du papier.

PLIOC, *sm.* laine de rebut ; mélange de poil et de gondron (mar.).

PLOËRMEL, ch.-l. d'arr. (Morbihan), à 453 kil. de Paris et 58 de Vannes. 6 062 h.

PLOËUC, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc. 4 775 h.

PLOGASTEL-SAINTE-GERMAIN, ch.-l. de c. (Finistère), arr. de Quimper. 2 122 h.

PLOMB [plon], *sm.* (l. *plumbum*), métal d'un blanc bleuâtre, très mou et fondant facilement ; balles, grains de plomb pour charger les fusils ; petit sceau de plomb qu'on attache aux étoffes, aux ballots ; morceau de plomb suspendu à une ficelle, appelé aussi *fil à plomb*, et dont on se sert pour élever des perpendiculaires ; morceau de plomb attaché à une sonde marine, à une ligne ; cuvette établie aux étages d'une maison pour l'écoulement des eaux sales. — **MISE DE PLOMB**, plombagine. — **LES PLOMBES DE VENISE**, prisons situées sous la toiture en plomb du palais de Saint-Marc. — Fig. **SOMMET DE PLOMB**, sommet très profond. — à **PLOMB**, *loc. adv.* verticalement.

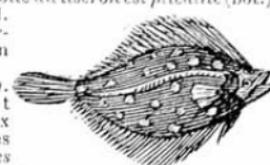
PLOMB DU CANTAL, sommet le plus élevé des monts du Cantal (1858 m.).

PLOMBAGE, *sm.* action de plomber, de garnir de plomb, de marquer avec un plomb.

PLOMBAGINE, *sf.* substance minérale noirâtre connue sous le nom de *graphite* et de *mine de plomb*, et dont on fait les crayons.

PLOMBÉ, ÉE, *adj.* garni de plomb ; couleur de plomb, livide : *teint plombé*.

PLOMBER, *va.* mettre, attacher, appliquer du plomb à quelque chose ; vernir avec du plomb : *plomber de la vaisselle* ; apposer un sceau de plomb : *plomber des*



marchandises à la douane; juger de la position verticale à l'aide d'un plomb: *plomber un mur*; battre, fouler des terres pour les affermir: *plomber des terres rapportées*. — **PLOMB** UNE DENT, la remplir de plomb en feuille pour la conserver. — **SE PLOMBER**, *vpr.* prendre une teinte plombée.

PLOMBERIE, *sf.* art de travailler le plomb; lieu où on le travaille.

PLOMBEUR, *sm.* celui qui plombe les marchandises, les étoffes.

PLOMBIER, *sm.* ouvrier qui travaille le plomb; ouvrier qui le met en œuvre.

PLOMBIÈRES, *ch.-l.* de c. (Vosges), arr. de Remiremont, 1863 h.

PLONGEANT, ENANTE, *adj.* qui plonge; dont la direction est de haut en bas: *jeu plongeant*.

PLONGÉE, *sf.* glaciais extérieur (fortif.).

P L O N

G E O N, *sm.*

oiseau aquatique qui plonge souvent dans l'eau (*fig.*): action de plonger. — **FAIRE LE PLONGEON**, plonger; au fig. céder par crainte et par faiblesse; s'esquiver.

PLONGER, *vn.* (bas l. *plumbicare*, tomber à plomb), s'enfoncer dans l'eau: *aimer à plonger*; avoir une direction de haut en bas: *l'aile plonge sur la vallée*. — *va.* enfoncer quelque chose dans un liquide pour l'en retirer ensuite; enfoncer: *plonger un poignard dans le cœur*. — *Fig.* jeter dans: *plonger dans le deuil*. — **SE PLONGER**, *vpr.* s'abandonner à, se livrer entièrement: *se plonger dans les plaisirs* (c. abrégé).

PLONGEUR, *sm.* celui qui plonge dans les rivières, dans la mer pour en retirer quelque chose. — *sm. pl.* famille d'oiseaux palmipèdes qui ne quittent guère l'eau. — *adj. m.* qui plonge: *bateau plongeur*.

PLOQUER, *va.* garnir de ploc (mar.).

PLOTIN, philosophe néo-platonicien, ouvrier à Rome une école célèbre (205-270).

PLOTINE, femme de Trajan; à sa mort, elle fut divinisée (129).

PLOUAGAT, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Guingamp, 2173 h.

PLOUARET, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion, 2946 h.

PLOUAY, *ch.-l.* de c. (Morbihan), arr. de Lorient, 4 372 h.

PLOURALAY, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Dinan, 2530 h.

PLOULDALMÉZEAU, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Brest, 3 305 h.

PLOUDRY, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Brest, 1422 h.

PLOUESCAT, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Morlaix, 3 095 h.

PLOUGUENAST, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Loudéac, 3 163 h.

PLOUHA, *ch.-l.* de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc, 4 862 h.

PLOUIGNEAU, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Morlaix, 4 369 h.

PLOUZÉVEDE, *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Morlaix, 1 908 h.

: PLOYABLE, *adj.* 2 g. qui est susceptible d'être ployé; qu'on ploie facilement.

: PLOYANT, ANTE, *adj.* qui ploie, qui fléchit.

PLOYER, *va.* (l. *plicare*), courber en employant la force: *ployer un arc*; fléchir: *ployer le genou*; arranger une chose avec soin en la pliant: *ployer des étoffes*. — *vn.* courber, fléchir: *ployer sous le faix*. — **SE PLOYER**, *vpr.* se prêter à, se conformer à: *se ployer à tout ce que l'on désire* (c. aboyer). — Dans le langage ordinaire on se sert de *plier*.

PLUCHE, *sf.* voy. PELUCHE.

PLUIE, *sf.* (l. *pluvia*), eau qui tombe de l'atmosphère; ce qui tombe comme une pluie: *une pluie de cendres*. — *Fig.* une pluie d'or, de grandes largesses.

PLUMAGE, *sm.* toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau.

PLUMASSEAU, *sm.* balai de plumes; bout de plume pour emplumer les flèches; tampon de charpie qu'on met sur certaines plaies (chir.).

PLUMASSERIE, *sf.* commerce, métier de plumassier.

PLUMASSIER, *sm.* celui qui prépare et qui vend des plumes pour la parure.

PLUME, *sf.* (l. *pluma*), tige garnie de barbes et de duvet qui couvre le corps des oiseaux (*fig.*): assemblage de plumes: *un lit de plume*; plume préparée comme ornement; tuyau de plume pour écrire. — **PLUME MÉTALLIQUE**, instrument en métal taillé en forme de plume et qui sert à écrire. — *Fig.* style, manière d'écrire d'un auteur: *sa plume est mordante*; l'auteur lui-même: *c'est une plume seconde*. — **HOMME DE PLUME**, homme d'affaires, de cabinet.

PLUMEAU, *sm.* balai fait avec de fortes plumes; ustensile de bureau dans lequel on met ses plumes, son canif, etc.

PLUMÉE, *sf.* ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume: *une plumée d'encre*.

PLUMER, *va.* arracher les plumes d'un oiseau. — *Fig.* tirer de l'argent de quelqu'un, soit au jeu, soit autrement.

PLUMET, *sm.* plume d'antruche préparée et mise autour d'un chapeau; bouquet de plumes qui orne le casque ou le shako des militaires.

PLUMETIS, *sm.* sorte de broderie faite à la main et formant des dessins en relief.

PLUMEUX, EUSE, *adj.* garni ou composé de poils semblables à ceux d'une plume (bot.).

PLUMETIE, *sm.* minuscule originale d'un jugement, faite à l'audience même; homonyme de bureau, commis.

PLUM-PUDDING [plomm-pou-dingh], *sm.* (m. angl.), sorte de gâteau fait avec de la farine, du rhum, du raisin sec, etc.

PLUMULE, *sf.* partie du germe destinée à former la tige (bot.).

PLUPART (LA), *sf.* la plus grande partie, le plus grand nombre; absol., le plus grand nombre des hommes. — **POUR LA PLUPART**, *loc. adv.* quant à la plus grande partie; **LA PLUPART DU TEMPS**, *loc. adv.* le plus ordinairement.

: PLURALISER, *va.* mettre un mot au pluriel. — **SE PLURALISER**, *vpr.* prendre le pluriel (gram.).



PLURALITÉ, *sf.* (l. *pluralitas*), plus grande quantité : avoir la pluralité des voix ; multiplié : la pluralité des mondes.

PLURIEL, **ELLE**, *adj.* (l. *pluralis*), qui indique la pluralité : terminaison plurielle. — *sm.* nombre pluriel ; mot qui est un pluriel. (Quelques-uns écrivent et prononcent *plurier*.)

PLUS, *adv.* de comparaison (l. *plus*), indique la supériorité en nombre, en quantité : il est plus âgé que vous ; avec la négation, il marque la cessation d'une action, d'un état ou la privation d'une chose : je n'y tiens plus ; encore, davantage. — Le plus, marque un superlatif relatif : le plus bienfaisant des hommes. — *sm.* opposé de moins : le plus, le moins ; signe de l'addition (+). — **DE PLUS EN PLUS**, *loc. adv.* avec progrès ; PLUS OU MOINS, *loc. adv.* à peu près ; NI PLUS NI MOINS, *loc. adv.* tout autant ; SANS PLUS, *loc. adv.* sans rien ajouter. — PLUS TÔT, PLUS TARD, PLUS LOIN, PLUS PRÈS, *loc. adv.* de temps et de lieu, se construisent tantôt sans article, tantôt avec l'article, selon qu'elles jouent le rôle de comparatif ou celui de superlatif.

PLUSIEURS, *adj. pl.* 2 g. en certain nombre. — *sm. pl.* plusieurs personnes.

PLUS-PÉTITION, *sf.* demande qui excède le droit de celui qui la forme (jurisp.).

PLUS-QUE-PARFAIT, *sm.* temps des verbes qui indique une action antérieure à une autre action déjà passée.

PLUS-VALUE, *sf.* voy. VALUE.

PLUTARQUE, biographe et moraliste grec (50-139). On a de lui les *Œuvres morales* et les *Vies parallèles des hommes illustres grecs et romains*.

PLUTON, dieu des enfers, frère de Jupiter et de Neptune et fils de Saturne.

PLUTONIEN, **RENNE**, et **PLUTONIQUE**, *adj.* se dit de terrains qui ont été produits par l'action du feu souterrain (géol.).

PLUTÔT, *adv.* de préférence : prenez plutôt celui-ci ; pour mieux dire : il faut vous oublier, ou plutôt vous haïr.

PLUTUS, dieu de la richesse (myth.).

PLUVIAL, *sm.* grande chape que porte l'officier quand il encense.

PLUVIAL, **ALE**, *adj.* (l. *pluvialis*), qui a rapport à la pluie. — **EAU PLUVIALE**, eau de pluie.

PLUVIER, *sm.* oiseau de rivage qui est bon à manger (fig.).

PLUVIEUX, **EUSE**, *adj.* (l. *pluviosus*), abondant en pluie : saison pluvieuse ; qui amène la pluie : vent pluvieux.

PLUVIGNER, *ch.-l.* de c. (Morbihan), arr. de Lorient. 5161 h.

PLUVIOMÈTRE, *sm.* (l. *pluvia*, pluie ; *g. metron*, mesure), appareil qui sert à mesurer la quantité de pluie qui tombe par jour dans une localité.

PLUVIOSE, *sm.* (l. *pluviosus*, pluvieux), le 5^e mois du calendrier républicain, du 20 janvier au 19 février.

PLYMOUTH, port et ville d'Angleterre

sur la Manche. — 84179 habitants.

PNEUMATIQUE, *adj.* 2 g. (g. *pneumaticos*), qui est relatif à l'air. — **MACHINE PNEUMATIQUE**, machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient. — *sf.* science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air et des autres gaz permanents.

PNEUMATOLOGIE, *sf.* (g. *pneuma*, esprit ; *logos*, traité), traité des substances spirituelles.

PNEUMONIE, *sf.* (g. *pneumonia*), inflammation du parenchyme des poumons (med.).

PNEUMONIQUE, *adj.* 2 g. se dit des remèdes propres aux maladies du poumon.

PNYX, *sm.* place d'Athènes où se tenaient les assemblées générales du peuple (antiq.).

PÔ, fleuve de l'Italie septentrionale ; source au mont Viso, se jette dans la mer Adriatique.

POCHADE, *sf.* croquis, dessin exécuté rapidement (peint.).

POCHE, *sf.* (anglo-saxon *pocca*), petit sac attaché au vêtement ; sac à blé ; filet pour prendre les oiseaux ; jabot des oiseaux ; sac qui se fait à un abès ; faux plis des habits mal taillés ; petit violon des maîtres de danse. — **Fig.** METTRE EN POCHE, s'approprier ; ARGENT DE POCHE, somme qu'on destine à ses menus plaisirs.

POCHÉ, **ÉE**, *adj.* ÉCRITURE POCHEE, écriture où les lettres sont mal formées et pleines de taches d'encre.

POCHÉE, *sf.* ce qui peut contenir une poche.

POCHER, *va.* faire en frappant une meurtrissure avec enflure ; *pocher l'œil à quelqu'un*. — **POCHER des œufs**, les faire cuire sans les mêler, sans les battre ensemble.

POCHETER, *va.* porter quelque temps dans sa poche ; *pocheur des marquis* (c. jeter).

POCHETTE, *sf.* petite poche ; petit violon de maître de danse.

PODAGRE, *sf.* (g. *podagra*), goutte qui attaque les pieds. — *adj.* et *s.* 2 g. qui a la goutte aux pieds.

PODENSAC, *ch.-l.* de c. (Gironde), arr. de Bordeaux. 1722 h.

PODESTAT, *sm.* (it. *podestà*), officier de justice et de police dans quelques villes d'Italie, surtout à Gènes et à Venise.

PODIERAD, roi de Bohême (1138-1171), fut détrôné par son gendre Mathias Corvin.

PODIUM [po-di-omm], *sm.* (l. *podium*), espèce de galerie autour de l'arène dans les amphithéâtres (antiq.).

PODOLIE, gouvernement de la Russie dans l'anc. Pologne. 2 815 860 hab. Ch.-l. Kamenez.

POË (Edgard), poète américain, auteur de contes fantastiques (1811-1849).

POËCHE [pé-ci-le], *sm.* (g. *poikilè*), portique public orné de peintures (antiq.).

POËLE, *sf.* (l. *patella*, plat), ustensile de cuisine pour frire, pour friasser (fig.).

POËLE, *sm.* (l. *patellum*), drap mortuaire dont on couvre le cercueil ; voile qu'on tient sur la tête des mariés ; dais.



POÈLE ou **POÏLE**, *sm.* fourneau pour chauffer un appartement; chambre commune où est le poêle.

POÏLÉE, *sf.* le contenu d'une poêle.

POÏLIER, *sm.* artisan qui fait et vend les poêles.

POÏLON, *sm.* petite poêle; sorte de casserole en terre.

POÏLONNÉE, *sf.* autant qu'un poëlon peut contenir.

POÏME, *sm.* (l. *poema*), ouvrage en vers d'une certaine étendue.

POÏSIE, *sf.* (l. *poesis*), art de faire des ouvrages en vers; qualité des bons vers; caractère élevé, touchant d'une chose ou d'une personne: la *poésie d'une tempête*; art de faire des vers, versification; se dit des différents genres de poèmes: *poésie épique, poésie satirique*, etc. — *Pl.* ouvrages en vers: les *poésies de Malherbe*.

POÏTE, *sm.* (l. *poeta*), celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers; se dit aussi d'une femme: *cette femme est poëte*; celui qui a du talent pour la poésie.

POÏTEREAU, *sm.* mauvais poëte.

POÏTESSE, *sf.* femme poëte (peu usité).

POÏTIQUE, *adj.* 2 *g.* qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie: *style poëtique*. — *Licence* poëtique, dérogation aux règles de la versification ou de la langue. — *sf.* traité sur les règles de la poésie: la *poétique d'Aristote*.

POÏTIQUEMENT, *adv.* d'une manière poëtique.

POÏTISER, *va.* donner un caractère poëtique: *poëtiser son langage*. — *vn.* faire des vers (vx).

POIDS [poi], *sm.* (l. *pondus*), pesanteur, qualité de ce qui est pesant; pesanteur déterminée et fixe de certaines choses; morceau de métal d'une pesanteur réglée pour peser; morceau de métal ou de pierre qu'on attache aux cordes d'une horloge. — *Fig.* tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine: *le poids du remords*; importance, force: *cette raison donne du poids à votre témoignage*; considération, gravité: *homme de poids*. — *Fig.* agir avec poids, agir avec circonspection; avoir deux poids et deux mesures, juger avec partialité; vendre au poids de l'ou, vendre très cher.

POIGNANT, **ANTE**, *adj.* qui cause une impression douloureuse et vive: *douleur poignante*.

POIGNARD, *sm.* arme courte, pointue et tranchante (*fig.*). — *Fig.* coup de poignard, douleur causée par un événement fâcheux; offense vive. — AVOIR LE POIGNARD DANS LE CŒUR, éprouver une douleur, un déplaisir extrême. — METTRE LE POIGNARD SUR LA GORGE, contraindre à faire quelque chose.

POIGNARDER, *va.* frapper, blesser, tuer avec un poignard. — *Fig.* causer une vive douleur. — SE POIGNARDER, *typ.* se frapper avec un poignard.

POIGNÉ, *sf.* la force du poignet. — *Fig.* vigueur dans le caractère, dans les actes (pop.).

POIGNÉE, *sf.* autant que la main fermée peut contenir: *une poignée de sel*; ce qu'on empoigne avec la main: *une poignée de foin*; la partie d'un objet par où on le saisit: *la poignée d'un sabre*. — *Fig.* petit nombre: *une poignée de soldats*. — À POIGNÉE, *loc. adv.* à pleine main.

POIGNET, *sm.* l'endroit où le bras se joint à la main; le bord d'une manche.

POIL, *sm.* (l. *pilus*), filet délié qui croît sur la peau d'un animal; ensemble des poils qui couvrent le corps; chevelure, barbe de l'homme; couleur du poil de certains animaux; partie velue du drap, des étoffes; filets très minces qui naissent sur les plantes (bot.). — **POIL FOLLÉ**, léger duvet qui croît avant la barbe. — MONTÉ UN CHEVAL À POIL, le monter sans selle.

POILU, **UE**, *adj.* couvert de poil, velu.

POINÇON, *sm.* (l. *punctio*), outil de fer pour percer ou graver; instrument dont on se sert pour marquer les objets d'or et d'argent; morceau d'acier ou de métal gravé en relief pour former les matrices des médailles et des monnaies.

POINÇON, *sm.* sorte de tonneau contenant 200 litres environ.

POINÇONNAGE, *sm.* action de poinçonner.

POINÇONNER, *va.* marquer avec un poinçon: *poinçonner des bijoux*.

POINDRE, *va.* (l. *pungere*), piquer, offenser (vx). — *vn.* commencer à paraître en parlant du jour, à pousser en parlant des plantes (c. joindre, mais n'est guère usité qu'à l'infinitif et au futur).

POING [point], *sm.* (l. *pinus*), main fermée; toute la main, jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras. — *Fig.* MONTRE LE POING, menacer.

POINSINET, poète comique français (1735-1769).

POINT, *sm.* (l. *punctum*), d'œuvre qui point, qui pique: *point de côté*; piqure qui se fait dans de l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc.; ouvrage de broderie ou de tapisserie à l'aiguille; sorte de dentelle de fil, faite à l'aiguille; mesure d'un sixième de ligne (typ.); ce que l'on conçoit comme ayant une position, sans avoir aucune étendue (geom.); endroit fixe et déterminé: *point d'appui*; petite marque ronde sur le papier; nombre qu'on attribue à chaque carte et nombre que l'on marque à chaque coup de jeu; marque pour la conduite ou le travail des élèves: *un bon, un mauvais point*; petit tour fait à des courvoies, à des règles de cordonnier ou de chapelier. — *Fig.* division d'un discours: *sermon en trois points*; question, difficulté particulière: *éclaircir un point*; ce qu'il y a de principal dans une affaire: *le point capital*; degré, période: *arriver au plus haut point de la perfection*; situation: *rester au même point*; instant, moment précis: *être sur le point de partir*. — **POINTS** CARDINAUX, le nord, le midi, l'orient et l'occident; **POINT DU JOUR**, le moment où le jour commence à poindre; **POINT D'HONNEUR**, ce qui intéresse l'honneur; **POINT DE VUE**, lieu où l'on se place pour voir un objet; assemblage d'objets qui captive les regards; se dit figurément de la manière d'envisager les choses. — À POINT, *loc. adv.* à propos; À POINT NOMMÉ, *loc. adv.* au temps précis;



— AU DERNIER POINT, *loc. adv.* extrêmement; DE POINT EN POINT, *loc. adv.* exactement; DE TOUT POINT, *loc. adv.* complètement.

POINT, *adv.* de *neg.* (l. *proctum*). pas, nullement (s'emploie toujours avec 'a particule négative exprimée ou sous-entendue) : *je ne doute point*.

POINTAGE, *sm.* action de pointer le canon : action de marquer sur une carte de marine le lieu où est le navire ; action de marquer d'un point l'article vérifié.

POINTAL, *sm.* pièce de bois servant d'étau. — *Au pl.* des pointaux.

POINTE, *sf.* bout piquant et aigu d'une chose quelconque : *la pointe d'une épée* ; outil pointu des graveurs, des imprimeurs ; clou mince et d'une grosseur égale ; bout, extrémité des choses qui vont en diminuant : *la pointe d'un clocher* ; morceau d'étoffe, petit fichu en pointe ; saveur piquante et agréable ; première apparence : *la pointe du jour*. — *Fig.* trait d'esprit recherché ; jeu de mots ; apparence : *voilà la pointe de raillerie*. — *Fig.* suivre, pousser sa pointe, poursuivre avec résolution un dessin, une entreprise.

POINTE-À-PITRE (LA), ville de la Guadeloupe, dans la Grande-Terre. 17 242 h.

POINTEMENT, *sm.* action de pointer le canon (mieux *pointage*) ; apparition à la surface : *le pointement des asperges*.

POINTER, *va.* porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre ; diriger vers un point en mirant : *pointer un canon* ; marquer, au moyen d'un point, les personnes présentes ou absentes ; augmenter de moitié la valeur d'une note, en la faisant suivre d'un point (mus.). — *va. et n.* faire des points avec le pinceau, le burin, la plume. — *vn.* s'élever vers le ciel ; se cabrer ; commencer à pousser, en parlant des herbes, des bourgeons.

POINTEUR, *adj. et sm.* artilleur qui pointe le canon ; chien de chasse anglais.

POINTILLAGE, *sm.* : action de pointiller ; petits points dans une miniature.

POINTILLE, *sf.* sujet très léger ; contestation sur un sujet très léger.

POINTILLÉ, *EE*, *adj.* qui est marqué de points : *plumage blanc pointillé de noir*.

POINTILLÉ, *sm.* manière de peindre, de dessiner, de graver en pointillant : *dessin au pointillé*.

POINTILLER, *vn.* faire des points avec le burin, le pinceau, le crayon. — *Fig.* contester sur les moindres choses : *il ne fait que pointiller*. — *va.* piquer par des mots desobligeants : *vous le pointillez sur tout*. — *Se POINTILLER*, *vpr.* se quereller sur des riens.

POINTILLERIE, *sf.* contestation sur des bagatelles.

POINTILLEUX, *EUSE*, *adj.* qui aime à disputer sur des riens ; qui est susceptible.

POINTU, *UE*, *adj.* qui a une pointe, qui se termine en pointe. — *Fig.* qui aime à subtiliser : *avoir l'esprit pointu*.

POINTURE, *sf.* lame garnie d'une pointe pour retenir le papier (impr.) ; nombre de points d'une chaussure, d'une paire de gants.

POIRE, *sf.* (l. *pirum*), fruit du poirier (*fig.*).



— **POIRE** à poivre, sorte de bouteille en cuir bouilli ou en métal, dans laquelle on met de la poudre de chair.

POIRÉ, *sm.* cistre de poire.

POIRÉ-SUR-AIE (LE), ch.-l. de c. (Venée), arr. de La Roche-sur-Yon. 4 325 h.

POIREAU ou **PORREAU**, *sm.* plante potagère (*fig.*) ; excroissance sur la peau.

POIRÉE, *sf.* (l. *porrum*), plante potagère à larges feuilles.

POIRIER, *sm.* (l. *pirus*), arbre de la fam. des rosacées qui porte des poires.

POIS, *sm.* (l. *pisum*), légume qui vient dans une gousse ; plante qui le produit (*fig.*)

POIS (SAINT-), ch.-l. de c. (Manche), arr. de Mortain. 768 h.

POISSON [poi-zon], *sm.* (l. *potio*, breuvage), substance capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales. — *Fig.* maximes, écrits, discours pernicieux : ce qui trouble la raison ou agite le cœur.

POISSARD, **ARDE**, *adj.* qui imite le langage, les mœurs du bas peuple ; *style poissard*.

— *sf.* femme de la halle ; par extension, femme libre dans ses manières et ses expressions (pop.).

POISSEMENT, *sm.* action de poisser.

POISSER, *va.* enduire de poix ; salir avec quelque chose de gluant.

POISSEUX, **EUSE**, *adj.* qui poisse.

POISSON, *sm.* (l. *pisces*), animal aquatique pourvu de nageoires et dont le sang est froid. — *Pl.* un des douze signes du zodiaque répondant au mois de février : *les Poissons*. — **POISSON VOLANT**, *exocet*.

POISSON, *sm.* petite mesure anc. pour les liquides, qui équivalait au 8^e d'un litre.

POISSON, mathématicien français (1781-1840), a publié de nombreux ouvrages.

POISSONNAILLE, *sf.* fretin, petit poisson (fam.).

POISSONNERIE, *sf.* lieu où l'on vend le poisson.

POISSONNEUX, **EUSE**, *adj.* qui abonde en poisson : *rivière poissonneuse*.

POISSONNIER, **BIÈRE**, *s.* celui, celle qui vend du poisson. — *sf.*

ustensile qui sert à faire cuire du poisson (*fig.*).

POISSONS, ch.-l. de c. (Haute-Marne), arr. de Wassy. 1054 h.

POISSY, ch.-l. de c. (Seine-et-Oise), arr. de Versailles. 6981 h. — **COLLOQUE DE POISSY**, voy. **COLLOQUE**.

POITEVIN, **INE**, *s. et adj.* habitant du Poitou ou de Poitiers ; qui appartient au Poitou, à Poitiers.

POITIERS, ch.-l. du dép. de la Vienne, à 332 kil. de Paris. 39 886 h. Evêché ; cour d'appel. — En 732, Charles Martel y défit



les Sarrasins. — Le roi de France, Jean II, y fut vaincu par les Anglais et fait prisonnier (1356).

POITOU, anc. prov. de France, a formé 3 dép. : la *Vienne*, les *Deux-Sèvres*, la *Vendée* et partie des dép. voisins au S. et à l'E. Capit. *Poitiers*.

POITRAIL [l mouillée], *sm.* (l. *pectorale*), partie de devant du corps du cheval; partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval; grosse pièce de bois qui se pose horizontalement, pour soutenir un mur ou un pan de bois. — Au pl. des *poitrails*.

POITRINAIRE, *adj.* et *s.* 2 g. qui a la poitrine atteinte; phthisique.

POITRINE, *sf.* (l. *pectus*), partie du corps qui contient les poumons et le cœur; parties contenues dans la poitrine, poumons; une partie des côtes avec la chair qui y tient, en parlant des animaux de boucherie. (Voy. 6g. syn., p. 996.)

POIVRADE, *sf.* sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre.

POIVRE, *sm.* (l. *pipér*), épice aromatique, fruit du poivrier (*fig.*). — **POIVRE LONG**, piment à saveur piquante.

POIVRE (Pirane), voyageur français, fut gouverneur des îles de France et de Bourbon (1719-1786).

POIVRER, *va.* assaisonner de poivre. — *Fig.* faire payer trop cher.

POIVRIER, *sm.* arbrisseau des Indes qui produit le poivre; petit vase, petite boîte où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE, *sf.* boîte à compartiments, où l'on met des épices; ustensile de table dans lequel on met le poivre. — **TOUT EN POIVRIÈRE**, tour ronde surmontée d'un toit en cône.

POIX [poi], *sf.* (l. *pix*), matière résineuse qui provient des pins ou des sapins.

POIX, *ch.-l.* de c. (Somme), arr. d'Amiens. 1 193 h.

POIX-RÉSINE, **POIX DE BOURGOGNE**, **POIX JAUNE**, *sf.* résine ordinaire, ou qui n'a subi qu'une préparation très simple.

POL (SAINT-), *ch.-l.* d'arr. (Pas-de-Calais), à 229 kil. de Paris et 38 d'Arras. 3 956 h.

POL-DE-LÉON (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Finistère), arr. de Morlaix. 7 619 h.

POLACRE ou **POLAQUE**, *sf.* sorte de bâtiment à voile latine qui va à rames. — *sm.* cavalier polonais (vx).

POLAIRE, *adj.* 2 g. qui est situé près des pôles : *étoile polaire*; qui a rapport aux pôles : *cercles polaires*. — **MER POLAIRE**, partie de l'Océan Glacial arctique au N. de l'Amérique septentrionale.

POLARISATION, *sf.* disposition particulière que les rayons lumineux acquièrent lorsqu'ils sont réfléchis sous certains angles par des surfaces diaphanes, et lorsqu'ils traversent des corps doués de la double réfraction (phys.).

POLARISCOPE ou **POLARIMÈTRE**, *sm.* instrument pour reconnaître la polarisation de la lumière (phys.).

POLARISER, *va.* donner aux rayons lu-

mineux la polarisation (phys.). — **SE POLARISER**, *vpp.* être polariser.

POLARITÉ, *sf.* propriété qu'a l'aimant ou l'aiguille aimantée de se diriger vers un point fixe de l'horizon.

POLDER, *sm.* vaste plaine des Pays-Bas protégée par des digues; les *polders* d'Autvers.

PÔLE, *sm.* (g. *polos*), chacune des deux extrémités de l'axe immobile de la sphère céleste, du globe céleste ou d'un corps sphérique quelconque; chacune des extrémités de la pile galvanique. — **PÔLES MAGNÉTIQUES**, points opposés d'un aimant dans lesquels est concentrée la vertu magnétique.

POLÉMARQUE, *sm.* (g. *polemarchos*), commandant d'une armée; à Athènes, nom du troisième archonte, chargé de l'administration de la guerre (antiq.).

POLÉMIQUE, *adj.* 2 g. (g. *polemicos*), qui appartient à la discussion par écrit; *style polémique*. — *sf.* dispute, querelle de plume; la *polémique littéraire*.

POLÉMISTE, *sm.* celui qui fait de la polémique.

POLÉMON, philosophe grec, disciple de Xénocrate (340-272 av. J.-C.).

POLENTA [po-lin-ta], *sf.* (mot ital.), bouillie de farine de maïs, en usage en Italie.

POLI, *DE*, *adj.* dont la surface est unie et luisante : *acier poli*. — *Fig.* doux, civil, honnête; *homme poli*. — *sm.* lustre, éclat de ce qui a été poli; *armes d'un beau poli*.

POLICE, *sf.* (g. *politia*, administration d'une ville), ordre, règlements pour ce qui regarde la sûreté, la tranquillité publique; administration de la police dans une ville; ordre et règlement établi dans une assemblée, une société; contrat par lequel on s'engage à indemniser quelqu'un d'un dommage éventuel, moyennant une prime; *police d'assurance*. — **SALLE DE POLICE**, lieu où l'on enferme les militaires pour des fautes légères contre la discipline; **BOXNET DE POLICE**, ancienne coiffure négligée des militaires; **TRIBUNAL DE POLICE**, tribunal qui connaît des légères infractions aux règlements de police.

POLICER, *va.* adoucir les mœurs par la civilisation; *policer un peuple*. — **SE POLICER**, *vpp.* devenir policé.

POLICHINELLE, *sm.* personnage de la comédie italienne; marionnette à deux bosses (*fig.*). — *Fig.* bouffon ridicule. — **SECRET DE POLICHINELLE**, ce que tout le monde sait.

POLIGNAC (cardinal de), diplomate habile, auteur du poème latin *L'Auti-Lucrece* (1661-1741). — **POLIGNAC** (JULES, prince de), signa comme ministre les ordonnances de juillet (1830), qui entraîneront la chute de Charles X (1780-1847).

POLIGNY, *ch.-l.* d'arr. (Jura), à 414 kil. de Paris et à 29 de Lons-le-Saunier. 4 090 h.

POLIMENT, *sm.* action de polir (on dit ordln. *polissage*); état de ce qui est poli (ou dit auj. *poli*).

POLIMENT, *adv.* avec politesse; *parler poliment*.

POLIR, *va.* (l. *polire*), rendre uni et luisant; *polir du marbre*. — *Fig.* cultiver,



ôner, adoucir: *polir l'esprit, les mœurs*; mettre la dernière main à, corriger: *polir son style, un écrit*. — Se **POLIR**, *vpr.* recevoir le poli.

POLISSABLE, *adj.* 2 g. qui peut être poli: *ce métal est très polissable*.

POLISSAGE, *sm.* action de polir.

POLISSEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui polit le marbre, les glaces, les métaux.

POLISSOIR, *sm.* instrument pour polir 

POLISSOIRE, *sf.* sorte de déerettoire; roue de bois pour polir les lames.

POLISSON, ONNE, *s.* enfant malpropre et vagabond; enfant dissipé; personne sans considération; personne licencieuse, grossière. — Adjectif. (en parl. des choses): *chanson polissonne*.

POLISSONNER, *va.* vagabonder, jouer dans les rues; dire des choses grossières.

POLISSONNERIE, *sf.* action, parole de polisson; plaisanterie grossière.

POLISSURE, *sf.* action de polir une chose; résultat de cette action.

POLITESSE, *sf.* pratique de tous les égards que les hommes doivent à leurs semblables dans la société; action, parole conforme à la politesse: *dire des politesses*.

POLITIQUE, *adj.* 2 g. (g. *politikos*), qui a rapport au gouvernement d'un Etat: *fait politique*. — Fig. fin, dissimulé: *conduite politique*. — Droits politiques, droits en vertu desquels un citoyen participe au gouvernement. — *sm.* celui qui s'occupe de la connaissance des affaires publiques. — Fig. homme fin, dissimulé. — *sf.* science du gouvernement des Etats; art de gouverner un Etat; système particulier qu'adopte un gouvernement. — Fig. conduite adroite dans les affaires particulières.

POLITIQUEMENT, *adv.* selon les règles de la politique. — Fig. habilement, d'une manière fine, adroite.

POLITIQUER, *va.* raisonner sur les affaires publiques (fam.).

POLKA, *sf.* danse d'origine polonaise; air de cette danse.

POLKER, *va.* danser la polka.

POLKEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui danse la polka.

POLL, *sm.* (m. angl.), constatation des votes, au moyen d'un registre dans les élections de la chambre des communes.

POLLEN [pol-lène], *sm.* (l. *pollen*), poussière fécondante des fleurs.

POLLENTIA (auj. *Polenta*), *v.* de Ligurie ou Aharie fut défait par Stilicon en 403.

POLLICITATION, *sf.* (l. *pollicitatio*), engagement contracté par quelqu'un sans qu'il soit encore accepté (jurispr.).

POLLION, orateur, écrivain et général romain, fonda la première bibliothèque publique à Rome, et fut le protecteur de Virgile et d'Horace (76 av. J.-C. - 4 ap. J.-C.).

POLLUER, *va.* (l. *polluere*), souiller, profaner: *polluer les temples*.

POLLUTION, *sf.* profanation.

POLLUX, fils de Jupiter et de Leda, frère de Castor (myth.).

POLO (Marco), célèbre voyageur vénitien qui parcourut l'Asie et publia une *Relation de ses voyages* (1250-1323).

Pologne, ancien Etat de l'Europe dont

les provinces ont été partagées entre la Russie, l'Autriche et la Prusse.

POLONAIS, AISE, *s.* et *adj.* habitant de la Pologne; qui appartient à ce pays.

POLONAISE, *sf.* danse nationale de Pologne; air à trois temps sur lequel on l'exécute: espèce de redingote ornée de brandebourgs.

POLTRON, ONNE, *adj.* et *s.* (it. *poltrone*), qui est lâche, pusillanime, sans courage.

POLTRONNERIE, *sf.* lâcheté, manque de courage; action qui dénote la lâcheté.

POLTROT DE MÈRE, gentilhomme protestant, assassina le duc François de Guise au siège d'Orléans (1563); fut pris et écartelé.

POLY... (g. *polys*, nombreux), préfixe qui signifie beaucoup.

POLYADELPHIE, *sf.* (g. *polys*, beaucoup; *adelphos*, frère), classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en plus de deux faisceaux distincts, dans une fleur hermaphrodite (bot.).

POLYANDRIE, *sf.* (g. *polys*, beaucoup; *andr.*, mâle), classe du système de Linné, comprenant les plantes pourvues de vingt à cent étamines (bot.).

POLYBE, historien grec, fut amené en Italie par Paul-Émile; auteur d'une *Histoire générale*, dont il ne reste que cinq livres (210-128 av. J.-C.).

POLYCARPE (saint), évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste, subit le martyre (109).

POLYCHRESTE, *adj.* 2 g. (g. *polychrestos*), qui sert à plusieurs usages. — *Sci.* POLYCHRESTE, sel purgatif qu'on emploie dans plusieurs maladies.

POLYCHROME, *adj.* 2 g. (g. *polys*, plusieurs; *chroma*, couleur), qui est de plusieurs couleurs.

POLYCLÈTE, statuaire grec, florissait au ve siècle av. J.-C.

POLYCRATE, tyran de Samos de 535 à 524 av. J.-C.

POLYÈDRE, *sm.* (g. *polyedros*), corps solide à plusieurs faces (geom.).

POLYÈN, rhéteur grec, délia à Marc-Aurèle son traité des *Stratagemas*.

POLYEUCTE (saint), martyr d'Arménie (250); a inspiré à Corneille une de ses plus belles tragédies.

POLYGALA ou **POLYGALÉ**, *sm.* (g. *polygalon*), plante nommée aussi *herbe à lait*.

POLYGAME, *s.* 2 g. (g. *polygamos*), celui qui est marié à plusieurs femmes, celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. — *adj.* 2 g. se dit des plantes qui portent sur le même pied des fleurs mâles et femelles (bot.).

POLYGAMIE, *sf.* état du polygame; classe des plantes polygames.

POLYGLOTTE, *adj.* 2 g. (g. *polyglôtos*), qui est écrit en plusieurs langues: *bible polyglotte*. — *adj.* et *sm.* se dit d'un homme qui possède un grand nombre de langues.

POLYGONE, *adj.* 2 g. (g. *polygōnos*), qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. — *sm.* figure polygone (geom.); lieu où l'on exerce les artilleries aux manœuvres des bouches à feu: *l'exercice du polygone*.

POLYGRAPHE, *sm.* (g. *polygraphos*), auteur qui a écrit sur plusieurs matières.

POLYGRAPHIE, *sf.* partie d'une biblio-

thèque qui comprend les polygraphes.

POLYMATHE, *sf.* (g. *polymathia*), instruction qui embrasse de nombreuses connaissances.

POLYMATHIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport à la polymathie.

POLYMNIE, muse de la poésie lyrique.

POLYMORPHIE, *adj.* 2 g. (g. *polymorphos*), qui est sujet à changer beaucoup de forme.

POLYMORPHISME, *sm.* propriété d'affecter des formes différentes sans changer de nature.

POLYNÉSIE (g. *polys*, nombreux; *néso*, île), une des trois grandes divisions de l'Océanie, celle qui a le plus d'îles.

POLYNICE, fils d'Œdipe et frère jumeau d'Étéocle (xv^e s. av. J.-C.), voy. ÉTÉOCLE.

POLYNÔME, *sm.* quantité algébrique composée de plusieurs termes séparés par le signe plus + ou le signe moins —.

POLYPE, *sm.* (g. *polypous*), espèce d'animal aquatique de la classe des zoophytes (fig.); croissance de chair qui se forme principalement dans les narines.



POLYPÉTALE,

adj. 2 g. (g. *polys*, plusieurs; *petalon*, pétale), se dit des fleurs qui ont plusieurs pétales (bot.).

POLYPEUX, EUSE, *adj.* qui est de la nature du polype.

POLYPHÈME, cyclope, eut l'œil crevé par Ulysse, prisonnier dans son antre.

POLYPIER, *sm.* habitation commune des polypes (hist. nat.).

POLYPODE, *sm.* (g. *polypodium*), espèce de fougère, dont les racines s'attachent par une multitude de fibres sur les pierres et les troncs d'arbres.

POLYSPERCHON, général macédonien qui fut chargé, après la mort d'Alexandre, roi de Macédoine, de la tutelle de ses fils et de la régence de l'empire.

POLYSTYLE, *adj.* 2 g. (g. *polystylos*), se dit d'un édifice qui a beaucoup de colonnes (archit.).

POLYSYLLABE ou **POLYSYLLABIQUE**, *adj.* 2 g. (g. *polysyllabos*), qui est de plusieurs syllabes. — Substantif. : un polysyllabe.

POLYSYNODIE, *sf.* (g. *polys*, plusieurs; *synodos*, assemblée), système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil.

POLYTECHNIEN, *sm.* élève de l'école polytechnique.

POLYTECHNIQUE, *adj.* 2 g. (g. *polys*, beaucoup; *techné*, art), qui embrasse plusieurs arts ou sciences. — ÉCOLE POLYTECHNIQUE, école fondée à Paris en 1794, pour fournir des sujets aux divers services publics (artillerie, génie, mines, ponts et chaussées).

POLYTHÉISME, *sm.* (g. *polys*, beaucoup; *theos*, dieu), système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE, *s.* 2 g. celui, celle qui professe le polythéisme. — Adjectivement. : religion polythéiste.

POLYNÈNE, une des filles de Priam, fut sacrifiée sur le tombeau d'Achille.

POMARD, village près de Beaune (Côte-d'Or). — *sm.* vin rouge très estimé qu'on y récolte; *acheter du pomard*.

POMBAL (marquis de), ministre portugais (1750-1777); il hantait les jésuites et mourut disgracié en 1782.

POMÉRANIE, province des États prussiens. 1374 020 h. Capit. *Stettin*.

◊ **POMÉRANIEN, IENNE**, *s.* et *adj.* habitant de la Poméranie; qui est de ce pays.

POMMADE, *sf.* (it. *pomata*), composition molle, onctueuse obtenue par la mixtion d'une graisse avec une substance médicamenteuse ou un parfum.

POMMADE, *sf.* tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle d'un cheval (manège).

POMMADER, *ca.* enduire de pommade.

POMME, *sf.* (l. *pomum*), fruit du pommier (fig.); se dit des feuilles de chou et de laitues pommées, et des ornements en forme de pomme; *la pomme d'une canne*. — POMME DE TERRE, racine tuberculeuse bonne à manger; POMME DE PIS, fruit que produit le pin. — Fig. POMME DE DISCORDE, ce qui est un sujet de querelle.



POMMÉ, ÉE, *adj.* arrondi en forme de pomme; *laitue pommée*. — Fig. complet, achevé; *faire une sottise pommée* (fam.).

POMMEAU, *sm.* bout de la poignée d'une épée; éminence qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle.

POMMELE, ÉE, *adj.* tacheté; *ciel pommelé*; *cheval gris-pommelé*.

POMMELER (SE), *vpr.* se tacheter, en parlant des chevaux; se couvrir de petits nuages blancs et gris, en parlant du ciel (c. amonceler).

POMMELLE, *sf.* plaque de métal percée de trous qu'on met à l'embouchure d'un tuyau pour empêcher les ordures de passer.

POMMER, *va.* se former en pomme (en parl. des choux et des laitues).

POMMERAIE, *sf.* lieu planté de pommiers; *une grande pommeraie*.

POMMETTE, *sf.* ornement de bois ou de métal en forme de petite pomme; partie saillante de la joue, au-dessous de l'œil.

POMMIER, *sm.* arbre qui produit les pommes; ustensile pour faire cuire les pommes devant le feu.

◊ **POMOLOGIE**, *sf.* (l. *pomum*, fruit; g. *logos*, traité), traité, science des fruits.

POMONE, déesse des fruits et des jardins (myth.). — ◊ *sf.* ensemble des arbres fruitiers d'un pays; *la pomone française*.

POMPADOUR (marquise de), favorite de Louis XV, qui exerça pendant vingt ans une grande influence sur la cour (1722-1764). — *adj. invar.* se dit des objets d'art qui affectent des formes contournées, des couleurs fraîches et tranchantes; *des meubles pompadour*.

POMPE, *sf.* (l. *pompa*), appareil magnifique, somptueux; *la pompe d'un triomphe*. — Fig. manière de s'exprimer en termes élevés, nobles, magnifiques; *la pompe du*

style. — Pl. vanités, plaisirs : renoncer au moule et à ses pompes.

POMPE, *sf.* machine pour élever l'eau au-dessus de son niveau (fig.). — POMPE À INCENDIE, pompe pour éteindre le feu au moyen d'un jet continu.

POMPÉE (CÉSUS), sur-nommé LE GRAND, célèbre général romain; vainquit Sertorius, extermina les pirates de la Méditerranée, acheva la guerre de Mithridate, conquit une partie de l'Asie et forma le premier triumvirat avec Crassus et César. Rival de ce dernier, il fut vaincu à la bataille de Pharsale, et périt assassiné par Ptolémée XII, roi d'Égypte, à qui il avait demandé asile (106-48 av. J.-C.). Ses deux fils continuèrent la lutte. L'aîné, CÉSUS POMPÉE, périt après la bataille de Munda, en cherchant à fuir (45 av. J.-C.); le jeune, SEXTUS POMPÉE, longtemps vainqueur, fut défait sur mer par Agrippa, et plus tard tué à Milet par un officier d'Antoine (33 av. J.-C.).

POMPEI ou **POMPEIA**, ville de la Campanie, près de Naples, engloutie (79) à la suite d'une éruption du Vésuve, et retrouvée (1773) dans un parfait état de conservation.

POMPÉIEN, *JENNE*, *s.* et *adj.* habitant de Pompéi. — Partisan ou soldat de Pompee.

POMPEI, *va.* attirer l'eau ou l'air avec une pompe. — Fig. attirer : le soleil pompe la rosée. — *vn.* faire agir la pompe.

POMPEUSEMENT, *adv.* avec pompe.

POMPEUX, *EUSE*, *adj.* qui a de la pompe, magnifique : un pompeux appareil. — Fig. noble, élevé : style pompeux.

POMPIER, *sm.* celui qui fait des pompes; homme d'un corps chargé de porter des secours dans les incendies.

POMPON, *sm.* ornement de peu de valeur que les femmes ajoutent à leurs ajustements; houppe de laine que les militaires portent à leurs coiffures (fig.). — Fig. à vous le pompon, à vous l'avantage (fam.).

POMPONNE (marquis de), ministre de Louis XIV, de 1672 à 1679.

POMPONNER, *va.* orner de pompons, parer : pomponner un enfant. — SE POMPONNER, *vpr.* se parer, s'habiller avec soin.

PONANT, *sm.* l'occident (vx); l'Océan, par opposition à la Méditerranée.

PONCAGE, *sm.* action de poncer.

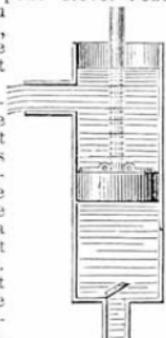
PONCE, *s.* et *adj. f.* (l. *ponex*), se dit d'une pierre sèche, poreuse et légère, qui est un produit volcanique. — *sf.* petit sachet pour poncer, rempli de charbon pilé ou de craie en poudre, de plâtre fin.

PONCEAU, *sm.* (l. *ponicellus*), petit pont d'une arche.

PONCEAU, *sm.* (l. *poniceus*, rouge), pavot sauvage d'un rouge vif; rouge très vif et très foncé. — Adjectiv. : une robe ponceau.

PONCE PILATE, *VOY.* PILATE.

PONCER, *vt.* polir avec la pierre ponce; passer la ponce sur un dessin dont on a piqué le trait (c. agacer).



PONCEUX, *EUSE*, *adj.* qui est mêlé de pierre ponce; qui ressemble à cette pierre. **PONCIEU** ou **PONCIN**, *sm.* dessin piqué sur lequel on passe le petit sachet appelé ponce. — Fig. dessin qui sert le calque et la copie.

PONCIN, *ch.-l.* de c. (Ain), arr. de Nantua, 1 724 h.

PONCIRE, *sm.* sorte de citron fort gros. **PONCIS**, *sm.* *VOY.* PONCIEU.

PONCTION, *sf.* (l. *ponctio*), opération chirurgicale, qui consiste à faire une ouverture dans quelques parties du corps, particulièrement dans le bas-ventre, pour en évacuer les eaux épanchées.

PONCTIONNER, *va.* faire la ponction. **PONCTUALITÉ**, *sf.* exactitude, régularité : être d'une extrême ponctualité.

PONCTUATION, *sf.* art, manière de ponctuer.

PONCTUÉ, *ÉE*, *adj.* marqué de taches en forme de points (hist. nat.).

PONCTUEL, *ELLE*, *adj.* exact, régulier, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire.

PONCTUELLEMENT, *adv.* avec ponctualité.

PONCTUER, *va.* et *n.* (l. *punctum*, point), mettre des points, des virgules et d'autres signes de ponctuation (c. accentuer).

PONDAGE, *sm.* droit levé en Angleterre sur la marchandise à l'entrée et à la sortie, et réglé d'après le poids.

PONDÉRABILITÉ, *sf.* qualité de ce qui peut être pesé.

PONDÉRABLE, *adj.* 2 g. (l. *ponderabilis*), qui a un poids appréciable; qu'on peut peser.

PONDÉRATEUR, *TRICE*, *adj.* qui maintient l'équilibre : pouvoir pondérateur.

PONDÉRATION, *sf.* relation entre des poids qui s'équilibrent (phys.); balancement des masses, équilibre des figures (peint. et sculpt.). — Fig. équilibre des pouvoirs.

PONDÉRER, *va.* (ponderare), équilibrer, en parlant des pouvoirs (c. accélérer).

PONDEUSE, *sf.* femelle d'oiseau qui donne des œufs : bonne pondense.

PONDICHÉRY, ville de l'Indoustan, ch.-lieu des établissements français sur la côte de Coromandel. 38 473 h.

PONDRE, *va.* (l. *ponere*, déposer), faire des œufs, en parlant des oiseaux et de certains ovipares, tels que le serpent et la tortue.

PONEY, *sm.* petit cheval à longs poils, originaire d'Irlande et d'Ecosse.

PONGO, *sm.* sorte de grand singe.

PONIATOWSKI, noble polonais (1678-1762), servit Charles XII et se soumit ensuite à Auguste II. — PONIATOWSKI (Auguste), son fils, régna en Pologne sous le nom de Stanislas II. — PONIATOWSKI (Joseph, prince), neveu d'Auguste, servit dans l'armée française en 1812 et 1813, et fut nommé maréchal de France (1763-1813).

PONS, *ch.-l.* de c. (Charente-Inférieure), arr. de Saintes, 4 711 h.

PONS (SAINT), *ch.-l.* d'arr. (Hérault), à 752 k. de Paris et 94 de Montpellier. 3040 h.

POISSARD (FRANÇOIS), poète dramatique, membre de l'Académie française (1815-1867).

PONT (ROYAUME DE), au N. de l'Asie Mineure, fondé par Athanase (ve s. av. J.-C.), fut réuni à l'empire romain sous Néron.

PONT, *sm.* (l. *pous*). construction élevée, d'un bord à l'autre d'une rivière, d'un ruisseau pour les traverser (*fig.*); se dit du tillac



et des différents étages d'un bâtiment : *voisseau à trois ponts*. — **PONT DE BATEAUX**, pont fait avec des bateaux attachés ensemble et recouverts d'un plancher; **PONT SUSPENDU**, pont dont le plancher est suspendu par des chaînes ou des fils de fer tendus de l'une à l'autre rive; **PONTS ET CHAUSSÉES**, corps d'ingénieurs chargés de tous les travaux relatifs aux voies de communication.

PONTACQ, *ch.-l.* de *e.* (Basses-Pyrénées), arr. de Pau, 2 743 h.

PONTAILLER-SUR-SAÔNE, *ch.-l.* de *e.* (Côte-d'Or), arr. de Dijon, 1 175 h.

PONT-À-MARCO, *ch.-l.* de *e.* (Nord), arr. de Lille, 914 h.

PONT-À-MOUSSON, *ch.-l.* de *e.* (Meurthe-et-Moselle), arr. de Nancy, 12 701 h.

PONTARION, *ch.-l.* de *e.* (Creuse), arr. de Bourgneuf, 512 h.

PONTARLIER, *ch.-l.* d'arr. (Doubs), à 455 kil. de Paris et à 49 de Besançon, 7 963 h.

PONT-AUDEMER, *ch.-l.* d'arr. (Eure), à 166 kil. de Paris et à 70 d'Évreux, 5 908 h.

PONTAUMUR, *ch.-l.* de *e.* (Puy-de-Dôme), arrondissement de Riom, 1 017 habitants.

PONT-AVEN, *ch.-l.* de *e.* (Finistère), arr. de Quimper, 1 657 h.

PONTCHARTRAIN (comte de), ministre de la marine, chancelier de France (1643-1727).

PONTCHÂTEAU, *ch.-l.* de *e.* (Loire-Inf.), arr. de Saint-Nazaire, 4 814 h.

PONT-CROIX, *ch.-l.* de *e.* (Finistère), arr. de Quimper, 2 893 h.

PONT-D'AÏN, *ch.-l.* de *e.* (Ain), arr. de Bourg, 1 643 h.

PONT-DE-BEAUVOISIN, *ch.-l.* de *e.* (Isère), arr. de La Tour-du-Pin, 2 010 h.

PONT-DE-BEAUVOISIN (LE), *ch.-l.* de *e.* (Savoie), arr. de Chambéry, 1 620 h.

PONT-DE-L'ARCHE, *ch.-l.* de *e.* (Eure), arr. de Louviers, 1 867 h.

PONT-DE-MONTVERT (LE), *ch.-l.* de *e.* (Lozère), arr. de Florac, 1 152 h.

PONT-DE-ROIDE, *ch.-l.* de *e.* (Doubs), arr. de Montbéliard, 2 774 h.

PONT-DE-SALARS, *ch.-l.* de *e.* (Aveyron), arr. de Rodéz, 1 229 h.

PONT-DE-VAUX, *ch.-l.* de *e.* (Ain), arr. de Bourg, 2 617 h.

PONT-DE-VEYLE, *ch.-l.* de *e.* (Ain), arr. de Bourg, 1 152 h.

PONT-DU-CHÂTEAU, *ch.-l.* de *e.* (Puy-de-Dôme), arr. de Clermont, 3 305 h.

PONTE, *sf.* action de pondre.

PONTÉ, *sm.* à certains jeux, celui ou celle qui joue contre le banquier.

PONTE, ÉE, *adj.* se dit d'un navire, d'une barque qui a un pont : *navire ponté*.

PONTECORVO, capit. d'une anc. petite

principauté d'Italie (Terre de Labour), donnée à Bernadotte par Napoléon I^{er}.

PONT-EN-ROYANS, *ch.-l.* de *e.* (Isère), arr. de Saint-Marcellin, 1 052 h.

PONTER, *vn.* être ponte, jouer contre le banquier, à certains jeux.

PONTET, *sm.* partie circulaire de la sous-garde d'un fusil ou d'un pistolet; partie d'une selle, en forme d'arcade.

PONT-EUXIN, *sm.* ancien nom de la mer Noire.

PONTGIBAUD, *ch.-l.* de *e.* (Puy-de-Dôme), arr. de Riom, 1 004 h.

PONTHIEU, petit pays de l'anc. Picardie. Capit. Abbeville.

PONTIFE, *sm.* (l. *pontifex*), ministre d'un culte; évêque, prélat. — **LE SOUVERAIN PONTIFE**, le pape; **LE GRAND PONTIFE**, le chef de la religion chez les anciens Romains.

PONTIFICAL, *sm.* formulaire des cérémonies où doivent officier les évêques.

PONTIFICAL, ALE, *adj.* (l. *pontificalis*), qui appartient à la dignité de pontife : *habits pontificaux*; qui appartient à la dignité de souverain pontife : *trône pontifical*.

PONTIFICALEMENT, *adv.* avec les cérémonies et les habits pontificaux.

PONTIFICAT, *sm.* (l. *pontificatus*), dignité de grand pontife, de pape : *être élevé au pontificat*; temps pendant lequel un pontife, un pape a exercé son autorité.

PONTIGNY, village du dép. de l'Yonne, jadis célèbre de l'ordre de Cîteaux.

PONTINS (MARAIS), vastes marais du Latium, auj. dans la province de Velletri; les environs en sont très malsains.

PONTIUS HÉRÉNIUS, général samnite. fit passer les Romains sous le joug à Caudium (321 av. J.-C.); vaincu à son tour, il fut mis à mort (292 av. J.-C.).

PONTIVY, *ch.-l.* d'arr. (Morbihan), à 547 kil. de Paris et à 74 de Vannes, 9 339 h.

PONT-L'ABBÉ, *ch.-l.* de *e.* (Finistère), arr. de Quimper, 5 797 h.

PONT-L'ÉVÊQUE, *ch.-l.* d'arr. (Calvados), à 208 kil. de Paris et 44 de Caen, 2 956 h.

PONT-LEVIS, voy. LEVIS.

PONTLEVOY, village (Loir-et-Cher), ancienne abbaye de bénédictins, 2 366 h.

PONT-NEUF, *sm.* chanson populaire sur un air fort connu. — *Au plur.* des ponts-neufs.

PONTOISE, *ch.-l.* d'arr. (Seine-et-Oise), à 29 kil. de Paris et 34 de Versailles, 8 180 h.

PONTON, *sm.* (l. *ponto*), pont flottant

composé de bateaux ou de flotteurs réunis

par des madriers et des planches (*fig.*); grand bateau plat ou vieux vaisseau rasé qui sert dans les ports pour radouber les vaisseaux; se dit aussi des vaisseaux rasés où l'on enfermait les prisonniers de guerre.

PONTONAGE, *sm.* droit dû pour traverser une rivière dans un bac ou sur un pont.

PONTONNIER, *sm.* celui qui perçoit les droits de pontonage; soldat employé à la construction des ponts militaires.

PONTORSON, *ch.-l.* de *e.* (Manche), arr. d'Avranches, 2 455 h.

PONTRIEUX, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Guingamp. 1990 h.

PONT-SAINTE-MANENCE, ch.-l. de c. (Oise), arr. de Senlis. 2 586 h.

PONT-SAINT-ESPRIT, ch.-l. de canton (Gard), arr. d'Uzes. 4 289 h.

PONT-SCORFF, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Lorient. 1861 h.

PONTS-DE-CÉ (LES), ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. d'Angers. 3 530 h.

PONT-SUR-YONNE, ch.-l. de c. (Yonne), arr. de Sens. 1820 h.

PONTUSEAU [pon-tu-zo], *sm.* verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes à papier. — *Au pl.* raies que ces verges laissent : *le velin est sous pontuseaux.*

PONTVALLAIN, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. de La Flèche. 1709 h.

POPE, poète anglais (1588-1744) : son principal ouvrage est l'*Essai sur l'homme*.

POPE, *sm.* prêtre russe du rite grec.

POPELINE, *sf.* sorte d'étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine.

POPILIUS LÆNAS, sénateur et consul romain, fut député vers le roi de Syrie, Antiochus, pour lui défendre d'attaquer Ptolémée VI, roi d'Égypte, allié des Romains (170 av. J.-C.).

POPILITÉ, *ÉF.* *adj.* (l. *poples*, jarret), qui se rapporte au jarret : *les nerfs popilités.*

POPÉE, épouse de Néron (62-68).

POPULACE, *sf.* (l. *populus*), le bas peuple.

POPULACIER, IÈRE, *adj.* qui appartient, qui est propre à la populace.

POPULAIRE, *adj.* 2 g. qui est du peuple, qui concerne le peuple, qui appartient au peuple : *erreur populaire* ; qui est répandu parmi le peuple : *une science populaire* ; qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple : *magistrat populaire*. — **GOVERNEMENT POPULAIRE**, gouvernement où l'autorité est entre les mains du peuple.

POPULAIREMENT, *adv.* d'une manière populaire.

POPULARISATION, *sf.* action de populariser.

POPULARISER, *va.* rendre populaire : *populariser la science* ; attirer l'affection du peuple. — *SE POPULARISER*, *vpr.* se concilier l'affection du peuple.

POPULARITÉ, *sf.* (l. *popularitas*), caractère d'un homme populaire, conduite propre à gagner la faveur du peuple : *faveur du public* : *courir après la popularité.*

POPULATION, *sf.* (l. *populatio*), nombre des habitants d'un pays, d'un lieu, relativement à l'étendue de ce pays, de ce lieu.

POPULÉUM [po-pu-lé-oum], *adj. m.* (l. *populus*, peuplier), se dit d'un onguent calmant fait avec des bourgeons de peuplier et de l'axonge.

POPULEUX, EUSE, *adj.* (l. *populosus*), où la population est considérable : *pays peuleux.*

POPULO, *sm.* petit enfant (fam.).

POQUETTE, *sf.* sorte de jeu de billes.

PORACÉ, ÈRE, *voy.* PORRACÉ, ÈRE.

PORC [por], *sm.* (l. *porcus*), cochon ; sa chair. — *Fig.* homme sale et gourmand. — **PORC FRAIS**, chair de porc non salée.

PORCELAINÉ, *sf.* sorte de terre très fine et à demi vitrifiée par l'action du feu ; vase fait de porcelaine ; sorte de coquillage uni-

valve très poli et de couleurs variées (*fig.*).



PORCELAINIER, *sm.* celui qui fabrique la porcelaine.

PORCELAINIER, IÈRE, *adj.* relatif à la porcelaine : *l'industrie porcelainière.*

PORC-ÉPIC [por-ké-pik], *sm.* (l. *porcus*, porc ; *spicus*, épi), mammifère rongeur dont le corps est hérissé de piquants (*fig.*). — *Au pl.* des pores-épics.



PORCHAIRE (SAINT-), ch.-l. de c. (Charrente-Inf.), arr. de Saintes. 1 148 h.

PORCHAISON, *sf.* état du sanglier dans la saison où il est le meilleur à manger.

PORCHE, *sm.* (l. *porticus*, portique), lieu couvert à l'entrée d'un temple, d'un palais.

PORCHER, ÈRE, *s.* (l. *porcarius*), celui, celle qui garde les porceaux.

PORCHERIE, *sf.* étable à pores.

PORCINE, *adj. f.* (l. *porcinus*), qui a rapport aux pores : *race porcine.*

PORE, *sm.* (g. *poros*, passage), interstice qui sépare les molécules des corps et les rend perméables ; ouverture imperceptible dans la peau par où se fait la transpiration.

PORÉE (le Père), savant jésuite, eut Voltaire pour élève (1675-1744).

POREUX, EUSE, *adj.* qui a des pores.

PORION, *sm.* surveillant des ouvriers dans certaines houillères.

PORNIC, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. de l'Ambouff. 2 017 h.

POROSITÉ, *sf.* qualité de ce qui est poreux : *la porosité du verre.*

PORPHYRE, *sm.* (g. *porphyrités*), roche très dure d'un rouge pourpre parsemé de taches blanches ; instrument avec lequel les pharmaciens broient certaines substances.

PORPHYRE, philosophe néo-platonicien, né à Tyr (233-304).

PORPHYRISATION, *sf.* action de porphyriser ; résultat de cette action.

PORPHYRISER, *va.* réduire en poudre très fine (pharm.).

PORPHYROGÉNÈTE (m. g. *né dans la pourpre*), nom qu'on donna aux enfants des empereurs d'Orient, nés pendant le règne de leur père.

PORPORA, célèbre compositeur de musique italien (1687-1767).

PORQUEROLLES, la plus occidentale des îles d'Hyères (Var).

PORRACÉ, ÈRE, *adj.* (l. *porraceus*), qui a la couleur verte du poireau.

PORREAU, *voy.* POIREAU.

PORSENNA, roi de Clusium, allié et défenseur de Tarquin (508 av. J.-C.).

PORT, *sm.* (l. *portus*), lieu sur une côte, où la mer, s'enfonçant dans les terres, offre un abri aux vaisseaux ; lieu sur les rivières où les bateaux abordent, chargent ou déchargent les marchandises ; ville bâtie auprès d'un port. — *Fig.* lieu de repos, si-

tuation tranquille : être arrivé au port.

PORT, *sm.* charge d'un bâtiment : ce navire est du port de cent tonneaux ; prix qu'on paye pour le transport des effets, des lettres : payer le port ; maintien, démarrage : avoir un port majestueux. — **PORT D'ARMES**, droit de porter des armes pour chasser ; attitude du soldat qui porte les armes.

PORTA, *ch.-l. de c.* (Corse), arr. de Bastia. 527 h.

PORTABLE, *adj.* 2 g. (l. *portabilis*), qu'on peut porter : vêtement portable.

PORTAGE, *sm.* action de porter.

PORTAIL, *sm.* (bas l. *portale*, de *porta*, porte), façade d'une église où est la porte principale. — Au *pl.* des portails.

PORTALIS (J.-E.-MARIE), juriconsulte français ; fut l'un des rédacteurs du code civil (1745-1807) — Son fils JOSEPH-MARIE, magistrat français (1778-1838).

PORTANT, *ANTE*, *adj.* qui porte, qui soutient. — BIEN ou MAL PORTANT, en bonne ou en mauvaise santé : à BOUT PORTANT, de très près. — *sm.* se dit, dans les décors de théâtre, des montants en bois qui soutiennent les coulisses.

PORTATIF, *IVE*, *adj.* aisé à porter.

PORT-AU-PRINCE, *capit.* de la république d'Haïti, ville commerçante. 61 000 h.

PORTE, *sf.* (l. *porta*), ouverture pour entrer dans un lieu clos et pour en sortir ; ce qui ferme l'ouverture

(*fig.*) : fermer une porte ; ce qui ferme certains meubles. — *Fig.* entrée, introduction ; accès, moyen d'arriver. — *Pl.* pas, gorge, défilé. — *Fig.* PORTE DE DERRIÈRE, faux-fuyant, échappatoire ; ÊTRE AUX PORTES DU TOMBEAU, être sur le point de mourir. — LA PORTE, LA SUBLIME PORTE, nom donné par les Ottomans à la cour du sultan. — DE PORTE EN PORTE, *loc. adv.* de maison en maison.

PORTE, *adj. f.* VEINE PORTE, veine considérable qui reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas et des intestins, et qui le distribue dans le foie.

PORTE-AIGUILLE, *sm. inv.* instrument de chirurgie pour donner plus de longueur aux aiguilles.

PORTE-ALLUMETTES, *sm. inv.* petite boîte où l'on met des allumettes.

PORTE-BAGUETTE, *sm. inv.* rainure le long d'une arme à feu pour recevoir la baguette.

PORTEBALLE, *sm.* petit mercier qui porte une balle où sont ses marchandises.

PORTECHAPE, *sm.* celui qui porte la chape dans une église.

PORTECHOUX, *sm.* petit cheval de jardinier.

PORTE-CIGARES, *sm. inv.* sorte d'étui pour renfermer des cigares.

PORTE-CLEFS, *sm. inv.* guichetier qui porte les clefs ; clavier.

PORTECRAYON, *sm.* instrument dans lequel on met un crayon (*fig.*).

PORTE-CROISÉE, *sf.* fenêtre sans appui

servant de passage pour aller sur un balcon, une terrasse. — Au *pl.* des portes-croisées.

PORTE-CROIX, *sm. inv.* celui qui porte la croix à l'église ou devant un prêtre.

PORTE-CROSSE, *sm. inv.* celui qui porte la crosse devant un évêque.

PORTE-DIEU, *sm. inv.* prêtre qui porte le viatique à un malade.

PORTE-DRAPEAU, *sm. inv.* celui qui porte le drapeau.

PORTÉE, *sf.* totalité des petits que les femelles des animaux mammifères mettent bas en une fois ; distance où peut porter une arme à feu, où peut s'étendre la vue, l'ouïe, la voix, où peut atteindre la main. — *Fig.* étendue, capacité d'esprit, ce que peut faire une personne : ne rien entreprendre au-dessus de sa portée ; importance, valeur : sentir la portée d'un raisonnement ; étendue libre d'une pierre, d'une poutre soutenue à ses extrémités et sans support au milieu ; ligne où est notée la musique.

PORTE-ENSEIGNE, *sm. inv.* nom qu'on donnait autrefois au porte-drapeau.

PORTE-ÉPÉE, *sm. inv.* morceau de cuir qui porte l'épée.

PORTE-ÉTENDARD, *sm. inv.* celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie ; pièce de cuir attachée à la selle pour supporter la hampe de l'étendard.

PORTE-ÉTRIERS, *sm. pl.* courroies qui servent à relever les étriers, quand on a mis pied à terre.

PORTE-ÉTRIVIÈRES, *sm. pl.* anneaux de fer carrés placés aux deux côtés de la selle.

PORTEFAIX, *sm.* celui dont le métier est de porter des fardeaux. — *Fig.* homme brutal et grossier.

PORTEFEUILLE, *sm.* espèce de carton plié en deux où l'on renferme des papiers, des dessins, etc. ; livret de maroquin, d'étoffe que l'on porte dans sa poche ; au *fig.* fonction de ministre ; collection de dessins ; effets publics ou de commerce.

PORTE-GLAIVES (CHEVALIERS), ordre religieux et militaire fondé en Livonie (1201-1561).

PORTE-HACHE, *sm. inv.* l'étui d'une hache de sapeur.

PORTE-LIQUEURS, *sm. inv.* petit ustensile, petit meuble garni de flacons renfermant des liqueurs de table.

PORTE-MALHEUR, *sm. inv.* chose ou personne que l'on croit par superstition porter malheur.

PORTEMANTEAU, *sm.* sorte de valise ; crochet pour suspendre les habits

(*fig.*).

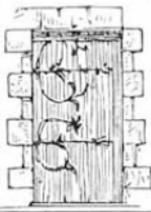
PORTEMENT, *sm.* PORTEMENT DE CROIX, tableau représentant Jésus-Christ portant sa croix.

PORTE-MONNAIE, *sm. inv.* petit sac de cuir et à fermoir où l'on met de l'argent

(*fig.*).

PORTE-MONTRE, *sm. inv.* petit meuble, petit coussin où l'on pose une montre.

PORTE-MORS, *sm. inv.* cuir qui soutient le mors de la bride.



PORTE-MOUCHETTES, *sm. inv.* plateau où l'on mettait les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON, *sm. inv.* espèce d'agrafe pour soutenir le mousqueton; agrafe aux chaînes et aux cordons de montre.

PORTE-PIERRE, *sm. inv.* instrument de chirurgie en forme de portecrayon destiné à porter la pierre infernale.

PORTE-PLUME, *sm. inv.* manche destinée à maintenir la plume métallique.

PORTER, *va.* (l. *portare*), soutenir un poids : *porter un fardeau*; transporter : *porter des marchandises au roulage*; mettre, être vêtu de : *porter un habit*; avoir sur soi : *porter de l'argent*; tenir : *porter le bras en écharpe*; faire aller, diriger, conduire : *porter ses pas, ses regards*; produire : *la terre porte des fruits*; causer, amener avec soi : *le vice porte avec lui sa punition*; supporter, endurer : *porter courageusement son malheur*; induire, exciter à : *porter au mal*; manifester, montrer : *on porte partout son caractère*; avoir : *porter les marques d'un coup*; déclarer, exprimer : *l'arrêt porte condamnation*; évaluer. —

PORTER UNE LOI, l'établir; **PORTER ENVIE**, envier; **PORTER UN BEAU NOM**, être d'une noble famille; **PORTER QUELQU'UN AUX NUES**, le louer excessivement; **PORTER UN TOAST**, boire à la santé de quelqu'un; **PORTER UN CANDIDAT**, lui donner sa voix dans une élection. — *vn.* poser, être soutenu : *la voûte porte sur une seule colonne*; atteindre : *les canons rayés portent à plusieurs kilomètres*. — *Fig.* avoir pour objet : *sur quoi porte votre objection?* — *SE PORTER*, *vpr.* se transporter : *le général se porta sur toute la ligne*; affluer : *le sang se porte à la tête*; être en bonne ou en mauvaise santé : *se porter bien ou mal*; aller : *la foule se porte dans les temples*; incliner : *se porter au bien*; se présenter à titre de : *se porter pour garant*.

PORTER [por-tér], *sm.* (m. angl.), sorte de bière anglaise.

PORTE-RESPECT, *sm. inv.* arme défensive et qui impose; signe extérieur d'une dignité; personne grave dont la présence impose.

PORTES DE FER, défilé de l'Atlas entre les provinces de Constantine et d'Alger; endroit où le Danube se fraye un passage entre les monts Carpathes et les monts de Serbie.

PORTE-TAPISSERIE, *sm. inv.* châssis sur lequel on étend la tapisserie pour tenir lieu de portière.

PORTE-TRAIT, *sm. inv.* courroie qui soutient les traits des chevaux attelés.

PORTEUR, ECUSE, *s.* celui, celle dont le métier est de porter quelque fardeau; celui, celle qui porte de l'eau dans les maisons. — *sm.* homme par qui l'on se fait porter dans une chaise; homme chargé de remettre une lettre; cheval sur lequel est monté le postillon. — **PORTEUR D'UNE LETTRE DE CHANGE**, d'UN BILLET, celui en faveur de qui la lettre ou le billet a été souscrit ou endossé.

PORTE-VERGE, *sm. inv.* bedeau qui, dans une église, porte la verge.

PORTE-VOIX, *sm. inv.* instrument d'acoustique en forme de trompette destiné à porter la voix au loin (*fig.*)



PORTICI, ville d'Italie, bâtie au pied du Vésuve, près des ruines d'Herculanum.

PORTIER, ÈRE, *s.* (l. *portarius*), celui, celle qui garde la principale porte d'une maison. — *Adjectif.* : *le frère portier, la sœur portière*, dans les couvents.

PORTIÈRE, *sf.* ouverture d'une voiture; porte de cette ouverture; rideau que l'on met devant une porte pour garantir du vent ou comme ornement.

PORTION, *sf.* (l. *portio*), partie d'un tout; certaine quantité de nourriture déterminée.

PORTIONCULE, *sf.* petite portion (*vx*).

PORTIQUE, *sm.* (l. *porticus*), galerie couverte soutenue par des colonnes ou des arcades (archit.).

PORTIQUE (LE), nom donné à l'école, à la doctrine du stoïcien Zénon.

PORTLAND, ville de l'Etat du Maine aux Etats-Unis. 40 000 h. — **LE PORTLAND**, petite île de l'Angleterre dans la Manche.

PORT-LOUIS, *ch.-l.* de c. (Morbihan), arr. de Lorient. 3 468 h.

PORT-LOUIS, capit. de l'île Maurice.

PORT-MAHON, *ch.-l.* de l'île Minorque.

PORTO ou **OPORTO**, la deuxième ville du Portugal. 139 836 h. Port à l'embouchure du Douro; vin renommé.

PORTO-FERRAJO, *ch.-l.* de l'île d'Elbe.

PORTOR, *sm.* marbre à veines jaunes.

PORTO-RICO, l'une des grandes Antilles.

798 566 h. Cap. *San-Juan*. Aux Etats-Unis.

PORTO-VECCHIO, *ch.-l.* de c. (Corse),

arr. de Sartène. 3 193 h.

PORTRAIRE, *va.* faire le portrait (*vx*).

PORTRAIT, *sm.* image d'une personne faite au pinceau, au crayon, etc. — *Fig.* ressemblance : *cette petite fille est le portrait de sa mère*; description de l'extérieur ou du caractère d'une personne; description de toute sorte d'objets.

PORTRAITISTE, *sm.* peintre de portraits.

PORTRAITURE, *sf.* portrait (*vx*).

PORT-ROYAL DES CHAMPS, abbaye de l'ordre de Clément fondée en 1204, près de Chevreuse (Seine-et-Oise), par Odon de Sully, évêque de Paris, pour des religieuses qui se vouaient à l'éducation de la jeunesse; en 1625 ces religieuses vinrent se fixer à Paris, et le monastère de Port-Royal servit alors de retraite à de pieux et savants solitaires qui réunirent autour d'eux quelques jeunes gens d'élite. En 1656 leur attachement au jansénisme fit fermer la maison.

PORT-SAÏD, ville d'Egypte à l'entrée du canal de Suez. 30 000 h.

PORT-SAINTE-MARIE, *ch.-l.* de c. (Lot-et-Garonne), arr. d'Agen. 2 211 h.

PORTSMOUTH, ville d'Angleterre, port et arsenal important. 174 751 h.

PORT-SUR-SAÛNE, *ch.-l.* de c. (Haute-Saône), arr. de Vesoul. 1 686 h.

PORTUGAIS, AISE, *s.* et *adj.* habitant du Portugal; qui appartient au Portugal.

PORTUGAL, Etat de l'Europe méridionale dans la partie occidentale de la péninsule hispanique. 4 660 095 h. Capit. *Lisbonne*.

PORTULAN, *sm.* ancien livre qui contient la description des côtes, des ports, la direction des courants, etc. (*mar.*).

PORUS, prince indien, vaincu par Alexandre, qui lui rendit ses Etats (327 av. J.-C.).

POSAGE, *sm.* travail et dépense qu'il faut

faire pour mettre en place certains ouvrages : payer le posage des tuyaux.

POSE, *sf.* action de poser ; action de placer les grosses pierres d'un édifice, les principales parties d'une charpente ; un certain nombre de soldats qu'on va mettre en faction : attitude donnée ou prise. — Fig. affectation dans l'attitude.

POSÉ, *kt*, *adj.* précisé : question bien posée ; grave, réfléchi : homme posé.

POSEMENT, *adv.* modérément, sans se presser : marcher posément.

POSEN, ville de Prusse, anc. capit. du grand duché de Posen. 73 235 h.

POSER, *va.* (l. ponere), placer, mettre sur : poser un vase sur un buffet ; arranger, mettre en place : poser un poêle ; fixer, mettre à demeure : poser la première pierre ; écrire : poser des chiffres. Fig. établir : poser un principe ; adresser : poser une question. Poser les armes, mettre les armes bas : au fig. faire la paix. — *vn.* être posé, porter sur : cette poutre pose sur le mur ; prendre une attitude pour se faire peindre. — Fig. étudier ses attitudes pour produire de l'effet. — *Se poser*, *vs.* se placer ; au fig. se faire une opinion : se bien poser dans le monde.

POSEUR, *sm.* celui qui, dans une construction, pose les pierres, les pièces de charpente ou dirige les travaux. — Fig. celui qui prend des airs avantagés ; au fém. une poseuse (fam.).

POSIDONICUS, philosophe stoïcien (133-48 av. J. C.), ouvrit une école à Rhodes, et eut pour disciples Pompée et Cicéron.

POSITIF, *sm.* premier degré d'un adjectif qui admet comparaison : beau est le positif, plus beau est le comparatif, très beau est le superlatif ; ce qui est matériellement profitable : vaincre que le positif ; se dit par opposition à idéal ; petit buffet d'orgue séparé du grand orgue.

POSITIF, *IVE*, *adj.* (l. positivus), certain, constant, assuré : nouvelle positive. — **HOMME POSITIF**, celui qui ne s'attache qu'à la réalité des choses, à leur côté matériel. — **DOIT POSITIF**, droit qui est édicté, par opp. à naturel ; quantités positives, celles qui sont précédées du signe + (alg.).

POSITION, *sf.* (l. positio), lieu, point où une chose est placée : la position d'une ville ; situation, altitude : la position du corps ; terrain choisi pour y placer un corps de troupes : prendre position sur une éminence. — Fig. état dans lequel on se trouve : position critique.

POSITIVEMENT, *adv.* d'une manière certaine ; précisément.

POSITIVISME, *sm.* système philosophique qui admet que ce qui est scientifiquement constaté.

POSITIVISTE, *sm.* partisan du positivisme.

POSNANIE, ancien duché de Posen, dans la Pologne ;auj. à la Prusse.

POSPOLITE, *sf.* en Pologne, levée en masse de toute la noblesse.

POSSÉDÉ, *sm.* démoniaque, homme dont le démon s'est emparé.

POSSÉDER, *va.* (l. possidere), avoir en son pouvoir : posséder une maison. — Fig. connaître à fond : posséder la musique ; maîtriser, dominer : l'ambition possède la

plupart des hommes. — **Se posséder**, *vs.* être maître de soi, se contenir : le sage se possède toujours. — **Ne pas se posséder** de joie, être transporté de joie (c. accélérer).

POSSESSEUR, *sm.* celui qui possède.

POSSESSIF, *adj. m.* qui sert à marquer la possession : adjectif possessif (gram.).

POSSESSION, *sf.* (l. possessio), action de posséder ; jouissance, faculté de disposer ou de jouir d'un bien ; jouissance des choses qu'on a recherchées ; état d'un homme possédé par le démon ; ce qui est possédé. — *Pl.* fonds de terre ; colonies : les possessions françaises.

POSSESSIONNEL, *ELLE*, *adj.* qui marque la possession : acte possessionnel.

POSSESSOIRE, *sm.* possession d'un bien immobilier ; conteste la possession d'un bien. — *adj. f.* action possessoire, action par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession (jurisp.).

POSSIBILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est possible.

POSSIBLE, *adj. 2 g.* (l. possibilis), qui peut être, qui peut se faire : ce vous dites est possible. — *adv.* peut-être (vx). — *sm.* ce qu'on peut : faire son possible.

POSTAL, *ALE*, *adj.* qui concerne les postes : convention postale ; cotis postaux.

POSTCOMMUNION, *sf.* oraison de la messe après la communion.

POSTDATE, *sf.* date fautive et postérieure à la vraie date (peu us.).

POSTDATE, *va.* dater une lettre, un acte d'un temps postérieur à celui où cette lettre, cet acte ont été écrits.

POSTE, *sf.* (bas l. postu, de postus, placé), relais de chevaux placé de distance en distance pour le service des voyageurs ; manière de voyager avec des chevaux de poste : aller en poste ; maison où sont les chevaux de poste, exercice qu'on fait en courant la poste ; mesure itinéraire de deux lieux ; administration pour le transport des lettres ; courrier, voiture qui porte les lettres ; bureau où l'on dépose, où l'on distribue les lettres.

POSTE, *sf.* petite balle de plomb dont on charge un fusil, un pistolet.

POSTE, *sm.* (ital. posto), lieu où l'on a placé un soldat : mourir à son poste ; corps de garde : visiter les postes ; soldats qui y sont placés : relever le poste. — Fig. se dit de toute sorte d'emplois : occuper un poste élevé ; lieu où le devoir exige que l'on soit : être à son poste.

POSTER, *va.* placer quelq'un dans un poste, dans un endroit. — **Se poster**, *vs.* se placer pour observer ; prendre position, en parlant d'une armée.

POSTÉRIEUR, *EURE*, *adj.* (l. posterior), qui vient après, dans l'ordre des temps : date postérieure ; qui est derrière : la partie postérieure du corps. — *sm.* le derrière.

POSTÉRIEUREMENT, *adv.* après.

POSTÉRIORI (À), *voy.* à POSTÉRIOR.

POSTÉRIORITÉ, *sf.* état d'une chose postérieure à une autre.

POSTÉRITÉ, *sf.* (l. posteritas), descendance : la postérité de Japhet, les générations qui ont suivi ou qui suivront : transmettre pour la postérité.

POSTES, *sf. pl.* ornement d'architecture qui est une sorte d'enroulements courants

st qu'on place ordin. sur les plinthes (fig.).

POSTFACE, *sf.*

(l. *post*, après; *fari*, dire), aver-tissement à la fin d'un livre.

POSTHUME,

adj. 2 g. et *sm.* (l. *posthumus*), se dit d'un enfant né après la mort de son père : *filie posthume*. — *adj.* 2 g. se dit d'un ouvrage qui paraît après la mort de l'auteur : *œuvres posthumes*.

POSTICHE, *adj.* 2 g. (ital. *posticcio*, du lat. *positus*, placé), fait et ajouté après coup : *ornements postiches*; faux : *barbe postiche*; qui ne convient pas au lieu où on l'a placé : *cet épisode est postiche*; qui tient la place d'un autre : *caporal postiche*.

POSTILLOX, *sm.* homme attaché au service de la poste aux chevaux pour conduire les voyageurs.

POSTSCÉNUM [post-cé-ni-omm], *sm.* la partie du théâtre des anciens, qui était située derrière la scène (antiq.).

POSTSCRIPTUM [post-skríp-tomm], *sm.* (mot lat. *après l'écrit*), ce qu'on ajoute à une lettre après la signature (s'indique par les lettres P. S.). — *Au pl.* des *post-scriptum*.

POSTULANT, *ANTE*, *s.* celui, celle qui demande avec instance, qui sollicite un emploi; personne qui demande à faire son noviciat dans une maison religieuse.

POSTULAT, *sm.* ce que l'on demande à son adversaire au commencement d'une discussion comme fait reconnu; demande d'un principe pour établir une démonstration (geom.); dans cette acception on dit aussi *postulatum*, au pl. *postulata*.

POSTULATION, *sf.* action de postuler.

POSTULER, *va.* (l. *postulare*), demander avec instance. — *va.* faire toutes les procédures dans l'instruction d'une affaire, en parlant d'un avoué.

POSTUMUS, prit le titre d'empereur en Gaule (258) et fut tué par ses soldats en 267.

POSTURE, *sf.* manière dont on se pose, attitude du corps : *posture modeste*. — Fig. état où l'on est par rapport à sa fortune.

POT [pô], *sm.* (bas l. *potus*), vase de terre ou de métal; marmite où l'on met bouillir la viande; mesure de deux pintes. — Pot pourri, plat composé de différentes sortes de viandes cuites avec diverses sortes de légumes; au fig. morceau de musique composé de différents airs; production littéraire sans ordre et sans choix. — **POT À L'EAU** (fig.), **POT À BEURRE**, etc., **POT À METTRE DE L'EAU**, du **BEURRE**, etc.; **POT DE LAIT**, **POT DE CONFITURE**, etc., **POT REMPLI DE LAIT**, de **CONFITURE**, etc. — **POT DE CHAMBRE**, vase de nuit. — **LA FORTUNE DU POT**, l'ordinaire du dîner de la famille; **TOURNER AROUND DU POT**, user de détours; **POT AUX ROSES**, mystère d'une intrigue (fam.); **PAYER LES POTS CASSÉS**, payer le dommage qui a été fait.

POTABLE, *adj.* 2 g. (l. *potabilis*), qu'on peut boire sans répugnance : *eau potable*.

POTAGE, *sm.* soupe faite avec du bouillon dans lequel on a mis du pain ou toute autre substance alimentaire. — Fig. pour tout potage, *loc. adv.* pour toute chose.



POTAGER, *ERE*, *adj.* cultivé dans un potager : *plantes potagères*. — **JARDIN POTAGER** ou **SUBSTANTIV. POTAGER**, jardin destiné à la culture des légumes.

POTASSE, *sf.* oxyde de potassium (chim.); alcali blanc très caustique qu'on obtient en lessivant les cendres des végétaux.

POTASSIUM [po-ta-si-omm], *sm.* métal qui, combiné avec l'oxygène, donne la potasse pure (chim.).

POT-AU-FEU, *sm.* morceau de viande destinée à être mis dans la marmite pour faire du bouillon : *mettre le pot-au-feu*. — *Au pl.* des *pot-au-feu*.

POT-DE-VIN, *sm.* ce qui se donne comme présent, en sus du prix convenu pour un marché. — *Au pl.* des *pot-de-vin*.

POTE, *adj.* f. **MAIN POTE**, main grosse ou enflée et dont on ne saurait se servir aisément (fam.).

POTEAU, *sm.* (l. *postis*), pièce de bois de charpente posée droit en terre.

POTÉE, *sf.* ce que contient un pot : *une potée d'eau*. — Fig. un grand nombre : *une potée d'enfants* (pop.). — Oxyde d'étain; étain calciné qui sert à polir; composition qui sert à former un moule de tondeur.

POTELE, *ÉE*, *adj.* gras et plein : *les enfants ont les bras potelés*.

POTELET, *sm.* petit poteau. **POTEMKIN**, favori et ministre de Catherine de Russie; se distingua dans la guerre contre les Turcs (1736-1791).

POTENCE, *sf.* (l. *potentia*, puissance, appui), assemblage de trois pièces de bois ou de fer formant triangle et servant de support (fig.); gibet pour le supplice de la pendaison; dresser la *potence*; le supplice même : *écrire la potence*; mesure qui sert à juger de la taille des hommes et des animaux; sorte de héquelle en forme de T dont se servent les estropiés. — **GIBET DE POTENCE**, mauvais sujet (pop.).

POTENTAT, *sm.* (l. *potentis*, puissant), souverain d'un grand Etat. — Fig. celui qui affecte une grande importance.

POTENTIEL, *ELLE*, *adj.* (l. *potentialis*), se dit d'un remède énergique, mais qui n'agit pas immédiatement (méd.); se dit de ce qui existe en puissance, par opposition à ce qui existe réellement (phil.).

POTERIE, *sf.* toute vaisselle de terre ou d'étain; lieu où elle se fabrique; industrie du potier; brique (arch.).

POTERNE, *sf.* (l. *posternum*), porte secrète de fortification pour faire des sorties.

POTIER (Rou.-Jou.), savant jurisconsulte français (1699-1772).

POTHIN (SAINT), un des premiers apôtres des Gaules, évêque de Lyon; martyrisé dans cette ville (177).

POTICHE, *sf.* vase en porcelaine de Chine ou du Japon; vase en verre imitant la porcelaine de Chine.

POTIÈRE, *v.* grecque dans la presqu'île de Pallène, devint une colonie athénienne; fut conquise par Philippe de Macédoine.

POTIER, *sm.* celui qui fait, qui vend des pots, de la vaisselle.



POTIN, *sm.* mélange de cuivre jaune et d'une petite partie de cuivre rouge.

POTION [po-ci-on], *sf.* (l. *potio*), médicament liquide qui se prend par cuillerées.

POTIRON, *sm.* espèce de citrouille ronde.

POTOMAC, fleuve des États-Unis.

POTOSI, ville de la Bolivie, célèbre par ses mines d'argent. 15 900 h.

POTRON-JAQUET ou **POTRON-MINET**, (BÉS LE), *loc. adv.* dès la pointe du jour.

POTSDAM, ville de Prusse. 58 452 h.

POU, *sm.* (l. *pediculus*), insecte qui s'attache au corps, aux cheveux, au poil de l'homme et des animaux (*fig.*). — Au *pl.* des poux.

POUACRE, *adj. et s.* $\frac{1}{2}$ g. malpropre (pop.).

POUAM, *interj.* qui marque le dégoût.

POUANCÉ, ch.-l. de c. (Maine-et-Loire), arr. de Segré. 3 335 h.

POUCE, *sm.* (l. *pollex*), le plus gros des doigts de la main et du pied. — *Fig.* METTRE LES POUCE, céder, se soumettre; SE MORDRE LES POUCE, se repentir; MANGER SUR LE POUCE, manger à la hâte. — Ancienne mesure de longueur (12e partie d'un pied). — N'AVOIR PAS UN POUCE DE TERRE, n'avoir aucune propriété.

POUCETTES, *sf. pl.* instrument qui sert à attacher ensemble les pouces d'un prisonnier pour empêcher qu'il ne s'évade.

POUCIER, *sm.* sorte de doigtier de métal que certains ouvriers mettent au pouce pour travailler.

POU-DE-SOIE, *sm.* étoffe de soie unie et sans lustre. (On écrit aussi *pout-de-soie*.)

POUDING, *voy.* PLUM-PUDDING.

POUDINGUE, *sm.* pierre formée de l'agglomération de petits cailloux réunis par un ciment très dur (min.).

POUDRE, *sf.* (l. *pulvis*), poussière; substance solide broyée et pulvérisée; *sucré en poudre*; composition médicale desséchée et broyée; *poudre vermifuge*; amidon pulvérisé et parfumé pour blanchir les cheveux; poussière qu'on met sur l'écriture pour la sécher; mélange de salpêtre, de charbon et de soufre qui sert à charger les armes à feu: *poudre à canon*. — *Fig.* JETER DE LA POUDRE AUX YEUX, éblouir par de belles apparences; ÊTRE VIF COMME LA POUDRE, prendre feu au moindre mot; N'AVOIR PAS INVENTÉ LA POUDRE, n'avoir pas grand esprit; METTRE LE FEU AUX POUDRES, fomenter la sédition. — CONSPIRATION DES POUDRES, complot formé en Angleterre (1605); le roi Jacques 1er ayant pris des mesures contre les catholiques, on résolut de faire sauter ce prince, les ministres et les membres du parlement, au moyen de tonneraux de poudre placés sous la salle des séances. Le complot fut découvert.

POUDRE COTON, *sf. voy.* COTON POUDRE.

POUDRE, *va.* couvrir légèrement de poudre; *poudre une perruque*. — SE POUDRE, *vpr.* se mettre de la poudre sur les cheveux.

POURETTE, *sf.* matière fécale desséchée et réduite en poudre pour servir d'engrais.

POUDREUX, *EUSE*, *adj.* couvert de poussière; *meuble poudreux*.

POUDRIET, *sm.* celui qui fabrique la

poudre à canon; ustensile où l'on met de la poudre pour sécher l'écriture.

POUDRIÈRE, *sf.* fabrique, magasin de poudre à canon; boîte qu'on emplit de poudre pour mettre sur l'écriture fraîche.

POUDROYER, *va.* remplir de poussière (vx). — *vn.* s'élever en poussière (vx).

POUF, mot qui exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant. — *adj. inv.* se dit de la pierre, du marbre qui s'égrenent quand on le travaille: *ce marbre est pouf*. — *sm.* FAIRE UN POUF, disparaître sans avoir payé ce que l'on doit.

POUF, *sm.* réclame emphatique; gros tabouret cylindrique.

POUFFER, *vn.* POUFFER DE RIRE, éclater de rire involontairement.

POUGUES-LES-EAUX, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. de Nevers. 1 562 h.

POUILLE (LA), nom donné au moyen âge à l'ancienne Apulie.

POILLÉ, *sm.* dénombrément de tous les bénéfices ecclésiastiques d'un pays.

POILLER, *va.* dire des poillies (pop.). — SE POILLER, *vpr.* se dire réciproquement des poillies.

POILLES, *sf. pl.* reproches mêlés d'injures grossières; *chanter poillies* (pop.).

POUILLEUX, *EUSE*, *adj. et s.* qui a des poux. — *Fig.* homme de condition basse et misérable.

POULLON, ch.-l. de c. (Landes), arr. de Dax. 3 336 h.

POUILLY, ch.-l. de c. (Nièvre), arr. de Cosne. 2 840 h. Vin blanc renommé.

POUILLY-EX-AUXOIS, ch.-l. de c. (Côte-d'Or), arr. de Beaune. 1 120 h.

POULAILLER, *sm.* abri pour les poules. — *Fig.* bicoque; la partie la plus élevée d'un théâtre. — Marchande de volailles; petite voiture de marchand d'œufs. — *Fig.* mauvais et vieille voiture.

POULAIN, *sm.* (bas l. *pullanus*, de *pullus*, petit d'un animal), jeune cheval jusqu'à trois ans.

POULAINE, *sf.* assemblage de pièces de bois terminées en pointe et faisant partie de l'avant d'un navire. — SOULIER à LA POULAINE, chaussure à longue pointe recourbée.

POULARDE, *sf.* jeune poule engraisée.

POULE, *sf.* (bas l. *pulla*), femelle du coq (*fig.*) et de plusieurs espèces de volatiles; se dit, au jeu, de la mise de chacun des joueurs qui appartient à celui qui gagne; une des figures de la contredanse. — POULE D'EAU, oiseau aquatique. — *Fig.* POULE MOUILLÉE, poltron, homme sans résolution; CHAIR DE POULE, peau qui n'est pas lisse; FAIRE VENIR LA CHAIR DE POULE, donner le frisson; LAIT DE POULE, potion adoucissante de jaune d'œuf et de sucre délayés dans l'eau chaude.

POULET, *sm.* petit de la poule; terme de caresse. — *Fig.* billet galant.

POULETTE, *sf.* jeune poule; jeune fille; terme de caresse (fam.).

POULEVIN, *sm.* poudre fine dont on se



servait pour amorcer le canon; boîte qui contenait cette poudre.

POULICHE, *sf.* jeune cavale jusqu'à trois ans. — On a dit *poulaine* ou *poulaine*.

POULIE, *sf.* roue dont la circonférence est creusée et sur laquelle passe une corde pour élever ou descendre des fardeaux (*fig.*).

POULINER, *vn.* se dit d'une cavale qui met bas.

POULINIÈRE, *adj.* adjectif POULINIÈRE, cavale destinée à produire des poulains.

POULIOT, *sm.* (*l. pulgium*), plante aromatique du genre des menthes.

POULLE, préicateur français (1703-1781).

POULPE, *sf.* voy. PULPE.

POULPE, *sm.* (*l. polytypus*), sorte de mollusque.

POULS [*pou*], *sm.* (*l. pulsus*, battement), battement des artères, principalement aux poignets. — *Fig.* SE TIRER LE POULE, se consulter avant de prendre une résolution.

POUMON, *sm.* (*l. pulmo*), viscère renfermé dans la poitrine et qui est le principal organe de la respiration; chacune des deux parties qui forment cet organe.*

POUPARD, *sm.* (*l. pupa*, poupée), petit enfant gros et gras; sorte de grosse poupée — *adj.* POUPARD, ARDE, de poupard.

POUPART, *sm.* crustacé du genre des crabes.

POUPE, *sf.* (*l. puppis*), l'arrière d'un navire, la partie opposée à la proue (*fig.*)*.

POUPÉE, *sf.* (*l. pupa*), petite figure humaine faite de bois, de carton, pour servir de jouet aux enfants; figure qui sert de but dans un tir; *abutre la poupee*; tête de carton sur laquelle les lingères essayent leurs bonnets; flasse de la quenouille. — *Fig.* personne fort parée.

POUPIN, INE, *adj.* et *s.* qui a une toilette affectée; *faire le poupin, la poupine* (*vx*).

POUPON, ONNE, *s.* jeune enfant qui a le visage plein et potelé.

POUCHEVILLE, historien français (1770-1838), auteur d'une histoire de la Grèce.

POUR, *prep.* (*l. pro*), en vue de, à destination de; *voyager pour sa santé*; en considération de; *pour l'amour de Dieu*; moyennant; *acheter du papier pour 20 francs*; eu égard à; *cet enfant est instruit pour son âge*; au lieu de; *prendre une épée pour un bâton*; en qualité, comme; *prendre quelqu'un pour un autre*; au nom de; *donner un ordre pour le ministre*; envers, à l'égard de; *la tendresse d'une mère pour ses enfants*; quant à; *pour moi, je n'en ferai rien*; afin de; *lire pour s'instruire*; quoique; *pour être riche, on n'en est pas plus heureux*; à cause que; *être puni pour avoir desobéi*.

— *sm.* LE POUR, ce qui est en faveur d'une chose; *discuter le pour et le contre*. — POUR LOIS, *loc. adv.* alors. — POUR QUE, *loc. conj.* afin que; POUR PEU QUE, *loc. conj.* si peu que.

POURANA, *sm.* nom des poèmes sacrés qui contiennent tout le corps de la théolo-

gie des Hindous; les dix-huit *pouranas*. **POURBOIRE**, *sm.* petite libéralité en sus du prix convenu; de bons *pourboires*.

POURCAIN-SUR-SIOULE (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Allier), arr. de Gannat, 5 001 h.

POURCEAU, *sm.* (*l. porcellus*), porc, cochon. — *Fig.* homme qui met son unique plaisir à manger. — *Fig.* POURCEAU D'ÉPÉE, homme adonné aux plaisirs sensuels.

POURCHASSER, *va.* poursuivre, rechercher avec obstination (*fam.*).

POURFENDEUR, *sm.* celui qui pourfend; fanfaron, faux brave.

POURFENDRE, *va.* fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre.

POURIR, POURISSAGE, POURISSOIR, POURITURE, *voy.* POURAUM, etc.

POURLÉCHER, *va.* lécher tout autour. — SE POURLÉCHER, *épr.* passer sa langue sur ses lèvres (*c. accélérer*).

POURPARLER, *sm.* conférence au sujet d'une affaire. — *Au pl.* des pourparlers.

POURPIER, *sm.* plante potagère à feuilles épaisses (*fig.*).

POURPOINT, *sm.* ancien vêtement français qui couvrait le corps depuis le cou jusqu'à la ceinture.

POURPRE, *sf.* (*l. purpura*), teinture d'un rouge foncé qui se tirait autrefois d'un coquillage et qui se fait aujourd'hui avec la cochenille; étoffe teinte en pourpre. — *Fig.* dignité souveraine; dignité des premiers magistrats de l'ancienne Rome et des cardinaux — *sm.* coquillage qui fournissait la pourpre; rouge foncé tirant sur le violet; maladie caractérisée par des taches pourprées. — *adj.* rouge comme la pourpre; *il devint pourpre de colère*.

POURPRÉ, ÉÉE, *adj.* de couleur de pourpre. — FIÈVRE POURPRÉE, fièvre accompagnée de pourpre.

POURPRIER, *sm.* mollusque qui vit dans les coquillages nommés pourpres.

POURPRIS, *sm.* enceinte, enclos (*vx*).

POURQUOI, *conj.* pour quelle chose; pour laquelle chose. — *adv. interr.* par quelle raison? — *sm.* la cause, la raison; *savoir le pourquoi d'une affaire; répondre aux pourquoi d'un enfant*.

POURRI, ÉE, *adj.* altéré, corrompu; bois pourri. — *Fig.* cœur pourri, homme bas et corrompu; EN TEMPS POURRI, un temps humide et malsain. — *sm.* ce qui est pourri; *enlever le pourri d'un fruit*.

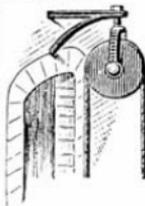
POURRIE, *vn.* (*l. putrescere*), s'altérer, se gâter être en putréfaction; *les fruits pourrissent sur l'arbre*. — *Fig.* séjourner longtemps; *pourrir dans les cachots*; persister; *pourrir dans la débauche*. — *va.* altérer, gâter; *la pluie pourrit le blé*. — SE POURRI, *vpr.* se corrompre.

POURRISSAGE, *sm.* macération dans l'eau des chiffons à papier.

POURRISSOIR, *sm.* lieu où l'on fait pourrir les chiffons à papier.

POURRITURE, *sf.* corruption, décomposition, état de ce qui est pourri.

POURSUITE, *sf.* action de celui qui court après quelqu'un. — *Fig.* soin pour obtenir quelque chose; *s'acharner à la poursuite*



* Voy. *fig. syn.*, p. 1604.

* Voy. *fig. syn.*, p. 1097.

d'une place; procédure, démarches pour obtenir un paiement, le redressement d'un grief, etc. : *une poursuite civile, criminelle.*

POURSUIVANT, *sm.* celui qui brigue pour obtenir une chose; celui qui recherche une femme en mariage; celui qui exerce des poursuites en justice.

POURSUIVRE, *va.* courir après quelqu'un pour l'atteindre. — *Fig.* continuer ce que l'on a commencé : *poursuivre un travail*; chercher à obtenir : *poursuivre une dignité*; agir en justice contre quelqu'un : *poursuivre un débiteur*; obséder, persécuter : *le malheur le poursuit*. — *Se poursuivre*, *vpr.* courir l'un après l'autre; se continuer : *l'affaire se poursuit* (c. suivre).

POURTANT, *adv.* néanmoins, cependant.

POURTOUR, *sm.* le tour, le circuit de certains objets, d'un édifice.

POURVOI, *sm.* recours à un tribunal supérieur contre la décision d'un tribunal inférieur. — *POURVOI EN GRÂCE*, demande faite au chef de l'État pour obtenir remise ou commutation de peine.

POURVOIR, *vn.* (l. *providere*), donner ordre à, fournir ce qui est nécessaire : *pourvoir aux besoins d'une famille*; nommer à : *pourvoir à un emploi*. — *va.* munir, garnir : *pourvoir une armée de munitions*; se dit en parlant d'un emploi : *pourvoir quelqu'un d'une magistrature*; orner, donner : *établir par un mariage : pourvoir un enfant*. — *Se pourvoir*, *vpr.* se munir : *se pourvoir d'argent*; recourir à un tribunal : *se pourvoir en cassation* (c. voir, excepté au *p. def.*); se pourvus, n. pourvûmes au fut. je pourvûrai; au cond. je pourvûrais; à l'imp. du subj. que je pourvûsse).

POURVOIRIE, *sf.* lieu où l'on garde les provisions (vx).

POURVOYEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui est chargé de fournir à une maison toutes les provisions dont elle a besoin.

POURVU, *UE*, *adj.* et *s.* qui a obtenu place ou bénéfice; établi, marié.

POURVU QUE, *loc. conj.* avec le subj. en cas que, à condition que.

POUSHKINE, poète russe (1799-1837).

POUSSA ou

POUSSAH, *sm.* jouet d'enfant qui consiste dans un buste de carton porté par une espèce de honte et qui se balance quand on le pousse (*fig.*).

POUSSE, *sf.* jet que produit un arbre dans le cours d'une année; maladie des chevaux, caractérisée par l'essoufflement; maladie des vins qui les rend troubles.

POUSSÉE, *sf.* action de pousser; effet de ce qui pousse; se dit surtout en archit. de la poussée exercée sur un mur, une voûte, par les pierres, les terres; éruption qui survient à la peau.

POUSSER, *va.* (l. *puisare*), faire effort contre une personne ou une chose pour l'ôter de sa place : *pousser une table*; imprimer un mouvement : *pousser une balle*; faire avancer, étendre : *les Romains poussèrent leurs conquêtes jusqu'à l'Euphrate*; porter : *pousser un coup d'épée*; proférer :

pousser des cris; faire croître : *pousser des feuilles*. — *Fig.* faire avancer : *pousser un ecclier*; porter un sentiment : *pousser la raillerie trop loin*; attaquer, offenser, presser : *vous ne poussez trop*; engager, exciter : *pousser au mal*. — **POUSSER** QUELQU'UN À BOUT, le mettre en colère; **POUSSER** DES TRAVAUX, les faire avancer. — *vn.* produire une poussée (archit.); produire des jets : *les arbres poussent*; croître : *les feuilles poussent*; s'avancer, aller jusqu'à : *pousser jusqu'à la ville* (fam.). — *Fig.* **POUSSER** À LA NOÛE, aider. — *Se pousser*, *vpr.* se prêter un mutuel appui : *se pousser dans le monde*.

POUSSETTE, *sf.* jeu d'enfants qui consiste à mettre deux épingles en croix en les poussant l'une sur l'autre.

POUSSIER, *sm.* poussière de charbon.

POUSSIÈRE, *sf.* (l. *pulvis*), terre réduite en poudre très fine. — *Fig.* nébécine en poussière, anéantir; mordre la poussière, être tué en combattant.

POUSSIE, *IVE*, *adj.* qui a la pousse : *cheval poussif*. — *adj.* et *sm.* qui a de la peine à respirer.

POUSSIN, *sm.* (l. *pullicenus*), petit poulet nouvellement éclos (*fig.*).

POUSSIN (NICOLAS), célèbre peintre français né aux Andelys (1594-1665).

POUSSINIÈRE, *sf.*

nom vulgaire de la constellation des Pléiades.

POUSSOIR, *sm.* bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition (*fig.*).

POUT-DE-SOIE, *sm.* voy. *roule-soleil*.

POUTRE, *sf.* grosse pièce de bois équarrie qui soutient les solives d'un plancher.

POUTREILLE, *sf.* petite poutre.

POUTROISE (LA), *ch.-l.* de c. (Haut-Rhin), arr. de Colmar (auj. à l'Allemagne).

POUVOIR, *vn.* (bas l. *potere*, pour *posse*), avoir la faculté, être en état de : *il peut marcher*; être possible : *cela pourra arriver*. — *va.* avoir l'autorité, le moyen : *vous pouvez tout sur lui*. — *N'ex pouvoir plus*, être accablé de; *n'ex pouvoir mais*, n'être pas la cause, ne pouvoir rien dans une affaire. — *Se pouvoir*, *vpr.* être possible : *cela se peut*; impers. *il se peut que*. — *Je puis* ou *je peux*, *tu peux*, *il peut*, *on peut*, *v.* *peuvent*, *ils peuvent*; *je pouvais*; *je pus*, *nous pûmes*; *je pourrai*; *je pourrais* (pas d'impers.); *que je puisse*; *que je puisse*, qu'il put; pouvant; pu (inv.).

POUVOIR, *sm.* faculté de faire : *cela passe mon pouvoir*; puissance ou possession : *avoir une chose en son pouvoir*; faculté d'agir pour un autre et acte qui donne cette faculté : *outrepasser ses pouvoirs*; droit de commander, puissance, autorité : *ambitionner le pouvoir*; personnes investies du pouvoir : *flatter le pouvoir*; crédit, empire, ascendant; capacité de faire une chose (jurisp.). — **POUVOIR TEMPOREL**, gouvernement civil d'un État; **POUVOIR SPIRITUEL**, puissance de l'Église sur les âmes; **POUVOIR LÉGISLATIF**, assemblée des députés chargés de faire les lois; **POUVOIR EXÉCUTIF**, celui



qui est chargé de faire exécuter les lois; pouvoir judiciaire, celui qui est chargé de rendre la justice et de punir les infractions à la loi.

POUYASTRUC, ch.-l. de c. (Hautes Pyrénées), arr. de Tarbes. 505 h.

POUZANGES, ch.-l. de c. (Vendée), arr. de Fontenay-le Comte. 3407 h.

POZZOLANE, *sf.* terre volcanique qu'on mêle avec de la chaux pour en faire un mortier qui se durcit dans l'eau.

POZZOLES, ville d'Italie, près de Naples, d'où l'on extrait la pouzzolane.

PRADELLES, ch.-l. de c. (Haute-Loire), arr. du Puy. 1861 h.

PRADES, ch.-l. d'arr. (Pyrénées-Orientales), à 887 kil. de Paris et à 41 de Perpignan. 3835 h.

PRADIER (JEAN-JACQUES), célèbre sculpteur français (1786-1832).

PRADON, poète tragique français, osa se poser en concurrent de Racine (1632-1693).

PRAGMATIQUE, *adj. f.* PRAGMATIQUE SANCTION ou subst. LA PRAGMATIQUE, non donné à deux réglemens en matière ecclésiastique, rendus, le premier par saint Louis en 1263, le deuxième par Charles VII en 1438. On donne aussi ce nom à l'acte publié par l'empereur Charles VI, en 1718, pour assurer à Marie-Thérèse, sa fille, l'hérédité de ses Etats.

PRAGUE, ville forte, capit. de la Bohême. 162320 h.

PRAGUERIE, révolte de Louis XI, alors dauphin, contre Charles VII, son père (1440).

PRAGUECQ, ch.-l. de c. (Deux-Sevres), arr. de Niort. 1037 h.

PRAIRIAL, *sm.* neuvième mois du calendrier républicain, du 20 mai au 18 juin. — JOURNÉES DES 1, 2 ET 3 PRAIRIAL AN III (20, 21 et 22 mai 1795), insurrection du parti jacobin contre la convention; assassinat du député Feraud.

PRAIRIE, *sf.* (bas l. *pataria*, de *pratium*, pré), étendue de terre qui produit de l'herbe, du foin. — PRAIRIE ARTIFICIELLE, lieu où l'on a semé du trèfle, du sainfoin, etc.

PRAIRIES (région des) ou **FAI-WEST**, région de l'Amérique du Nord, depuis les monts Rocheux au lac Winnipeg.

PRALINE, *sf.* amande rissolée dans du sucre.

PRALINER, *va.* faire rissoler dans le sucre à la manière des pralines.

PRATICABLE, *adj. 2 g.* qui peut être pratiqué; moyen praticable; on l'on peut passer: route praticable. — *sm.* se dit au théâtre de tous les objets, tels que maisons, chemins, ponts, etc., qui ne sont pas peints, mais figurés en bois, en toile, etc.

PRATICIEN, *adj.* et *sm.* se dit de celui qui s'est plus livré à la pratique d'un art qu'à la théorie. — *sm.* celui qui entend la procédure en justice; ouvrier qui ébauche une statue que le maître achève.

PRATIQUANT, ANTE, *adj.* se dit de ceux qui observent exactement les pratiques de la religion: il est pratiquant.

PRATIQUE, *sf.* (l. *practice*), application des règles, des principes d'un art, d'une science (son opposé est *théorie*); exécution, application, exercice: la pratique de la médecine; usage, coutume: agir selon la pratique du pays; expérience: avoir la pra-

tique des affaires; routine: ne calculer que par pratique; chalandise; chaland, acheteur, client: conserver ses pratiques; ordre, manière de procéder en justice; liberté d'aborder et de débarquer (mar.). — *Pl.* exercices relatifs au culte: pratiques de piété; intrigues, intelligences secrètes: entretenir des pratiques avec l'ennemi. — *adj. 2 g.* qui ne se borne pas à la théorie: étude pratique d'une langue; qui agit, qui exécute: vertu pratique.

PRATIQUEMENT, *adv.* dans la pratique.

PRATIQUER, *va.* mettre en pratique: pratiquer la vertu; exercer: pratiquer la chirurgie; exécuter: pratiquer une opération; établir, ménager: pratiquer une fenêtre; fréquenter: pratiquer les gens de bien; solliciter, suborner. — *Se PRATIQUER*, *vpp.* être en usage, être mis en pratique.

PRATS-DE-MOLLO, ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. de Cèret. 2481 h.

PRACTHOY, ch. l. de c. (Haute-Marne), arr. de Langres. 609 h.

PRAXITÈLE, le premier sculpteur grec après Phidias (360-280 av. J.-C.).

PRAYSAS, ch.-l. de c. (Lot-et-Garonne), arr. d'Agen. 1181 h.

PRÉ... (l. *præ*), préfixe qui signifie avant.

PRÉ, *sm.* (l. *pratium*), terre ou l'on recueille du foin, ou qui sert de pâturage.

PRÉADAMITES, *s. pl. 2 g.* sectaires chrétiens qui prétendaient qu'avant Adam, il avait existé d'autres hommes.

PRÉALABLE, *adj. 2 g.* qui doit être dit, examiné ou fait avant qu'on passe outre. — QUESTION PRÉALABLE, dans les assemblées publiques, refus de délibérer sur une proposition qui vient d'être faite. *sm.* ce qui est préalable. — Au PRÉALABLE, *loc. adv.* auparavant, avant tout.

PRÉALABLEMENT, *adv.* au préalable, avant tout.

PRÉAMBULE, *sm.* (l. *præambulum*), espèce d'exorde, d'avant-propos; discours vague, sans précision.

PRÉAU, *sm.* (l. *pratellum*), petit pré; cour d'un cloître, d'une prison; partie couverte d'une cour où les élèves prennent leurs récréations quand il pleut.

PRÉ-AUX-CLERCS, promenade de Paris (xv^e, xv^e et xv^e s.), entre la Seine et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

PRÉBENDE, *sf.* (l. *præbende*, fournir), revenu ecclésiastique attaché à un canonat; se dit du canonat même.

PRÉBENDE, *ÉC.* *adj.* qui jouit d'une prébende: chanoine prébende.

PRÉBENDIER, *sm.* ecclésiastique inférieur aux chanoines et qui sert au cloître.

PRÉCARE, *adj. 2 g.* (l. *precarius*), qui ne s'exerce que par tolérance; autorité précaire; qui dépend du caprice d'autrui, qui n'est rien de fixe: existence précaire. — *sm.* concession révocable (jurisp.).

PRÉCAIREMENT, *adv.* d'une manière précaire.

PRÉCAUTION, *sf.* (l. *præcautio*), ce qu'on fait par prévoyance pour éviter un mal; circonspection, ménagement, prudence. — PRÉCAUTIONS ORATOIRES, moyens qu'un orateur emploie pour se concilier la bienveillance des auditeurs.

PRÉCAUTIONNÉ, *ÉC.* *adj.* prudent.

PRÉCAUTIONNER, *va.* prémunir quel-

qu'un contre un mal, un danger. — SE PRÉCAUTIONNER, *vpr.* prendre ses précautions.

PRÉCÉDEMMENT, *adv.* auparavant, ci-devant.

PRÉCÉDENT, **ENTE**, *adj.* qui précède, qui est immédiatement avant. — *sm.* fait antérieur, exemple, usage qu'on invoque comme autorité : *citer des précédents*.

PRÉCÉDER, *va.* (l. *præcedere*), aller, marcher devant : *les gardes précèdent la voiture du roi* ; avoir lieu : *exister avant : ceux qui nous ont précédés*. — *vn.* être auparavant ; tenir le premier rang (c. accélérer).

PRÉCEINTE, *sf.* ceinture de bordages très forts autour d'un bâtiment (mar.) (fig.).

PRÉCEPTÉ, *sm.* (l. *præceptio*), règle, enseignement ; commandement.

PRÉCEPTEUR, *sm.* (l. *præceptor*), celui qui est chargé de l'éducation d'un jeune homme, d'un enfant : celui qui instruit les autres.

PRÉCEPTORAL, **ALE**, *adj.* qui appartient au précepteur : *gravité préceptorale*.

PRÉCEPTORAT, *sm.* état, fonction du précepteur.

PRÉCESSION, *sf.* (l. *præcessio*). — PRÉCESSION DES ÉQUINOXES, mouvement retrograde des points équinoxiaux.

PRÊCHE, *sm.* sermon prononcé dans un temple protestant : *aller au prêché* ; se dit du lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion.

PRÊCHER, *va.* (l. *prædicare*, annoncer), annoncer la parole de Dieu : *prêcher l'Évangile* ; instruire par des sermons : *prêcher les infidèles* ; répandre, propager, vanter : *prêcher la morale* ; faire des remontrances : *prêcher son fils*. — *vn.* PRÊCHER D'EXEMPLE, faire soi-même ce que l'on conseille aux autres ; PRÊCHER DANS LE DÉSERT, n'être pas écouté.

PRÊCHEUR, *sm.* prédicateur ; celui qui aime à réprimander (au fém. *prêcheuse*). — FRÈRES PRÊCHEURS, les dominicains.

PRÊCHEUSE, *sf.* femme qui est affectée dans ses manières et dans son langage.

PRÊCHEUSEMENT, *adv.* avec grand soin.

PRÊCHEUX, **EUSE**, *adj.* (l. *pretiosus*), qui est de grand prix, au propre et au figuré : *ouvrage, avantage précieux* ; qui nous est cher : *souvenir précieux* ; fait avec un soin extrême : *bijou d'un travail précieux* ; affecté : *air, style précieux*.

PRÉCIOSITÉ, *sf.* affectation dans les manières et dans le langage.

PRÉCIPICE, *sm.* (l. *præcipitium*), abîme, lieu très profond. — Fig. grand malheur, grande disgrâce, grand danger : *la débauche l'entraîne dans le précipice*.

PRÉCIPITAMMENT, *adv.* avec précipitation, à la hâte.

PRÉCIPITANT, *sm.* agent chimique qui produit la précipitation.

PRÉCIPITATION, *sf.* extrême vitesse. — Fig. empressément trop grand. — Phénomène qui se produit quand un corps se dépose au fond d'un liquide, dans lequel il était dissous (chim.).

PRÉCIPITÉ, **ÉE**, *adj.* jeté de haut en bas ; qui se fait avec précipitation : *marche*

précipitée ; qui a une grande vitesse : *couler à flots précipités*. — *sm.* dépôt qui se forme au fond d'un liquide dans lequel s'opère une précipitation chimique.

PRÉCIPITER, *va.* (l. *præcipitare*), jeter de haut en bas : *Manlius fait précipiter de la roche Tarpeienne*. — Fig. faire tomber dans un grand malheur, dans un grand danger : *un révolution le précipita du trône* ; hâter, accélérer : *précipiter ses pas*. — En chimie, séparer une matière solide du liquide dans lequel elle était en dissolution. — SE PRÉCIPITER, *vpr.* se jeter de haut en bas ; s'élançer, fondre sur. — Fig. se jeter dans : *se précipiter dans le danger* ; se hâter trop.

PRÉCIPUT, *sm.* (l. *præcipuum*), avantage accordé à un des cohéritiers ; avantage, stipulé par contrat de mariage, en faveur de l'époux survivant (jurisp.).

PRÉCIS, *sm.* sommaire, abrégé : *précis d'histoire générale*.

PRÉCIS, **ISE**, *adj.* (l. *præcisus*), fixe, arrêté : *jour précis* ; exact : *renseignements précis* ; formel : *demande précise* ; qui a de la précision : *style, orateur précis*.

PRÉCISÉMENT, *adv.* avec précision ; exactement : au juste ; tout juste.

PRÉCISER, *va.* fixer, déterminer d'une manière exacte : *préciser une date, un fait*.

PRÉCISION, *sf.* (l. *præcisio*), exactitude dans le discours qui exclut tout ce qui est superflu ; régularité, justesse : *manœuvres exécutées avec précision*.

PRÉCITÉ, **ÉE**, *adj.* déjà cité.

PRÉCOCE, *adj.* 2 g. (l. *præcox*), mûr avant la saison : *fruit précoce* ; qui produit avant le temps : *arbre précoce*. — Fig. développé avant le temps : *enfant, esprit précoce*.

PRÉCOCITÉ, *sf.* qualité de ce qui est précoce : *la précocité de l'intelligence*.

PRÉCOMPTER, *va.* compter par avance les sommes à déduire.

PRÉCONÇU, **UE**, *adj.* qui a été conçu, adopté d'avance : *idée préconçue*.

PRÉCONISATION, *sf.* action de préconiser.

PRÉCONISER, *va.* (l. *præconisare*, publier), louer à l'excès ; déclarer en plein consistoire qu'un prêtre, nommé à un évêché, a les qualités requises.

PRÉCONISEUR, *sm.* louangeur outré.

PRÉCORDIAL, **ALE**, *adj.* qui a rapport à la région du cœur (anat.).

PRÉCURSEUR, *sm.* (l. *præcursor*), celui qui vient avant quelqu'un pour en annoncer la venue ; homme célèbre qui a paru avant un autre qui l'a surpassé. — *adj.* se dit de certaines choses qui, d'ordinaire, en précèdent d'autres : *signes précurseurs*.

PRÉCY-SOUS-THIL, *ch.-l.* de c. (Côte-d'Or), arr. de Semur. 765 h.

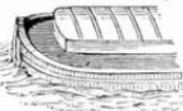
PRÉDÉCÉDÉ, *sm.* celui qui est décédé avant un autre.

PRÉDÉCÉDER, *vn.* précéder, mourir, avant un autre (c. accélérer).

PRÉDÉCÈS, *sm.* mort de quelqu'un avant celle d'un autre (jurisp.).

PRÉDÉCESSEUR, *sm.* (l. *prædecessor*), celui qui en a précédé un autre dans une charge (par opp. à *successeur*). — *Pl.* ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays.

PRÉDESTINATION, *sf.* décret de Dieu en faveur des élus ; arrangement immuable



d'événements que l'on suppose devoir arriver nécessairement (théol.).

PRÉDESTINÉ, ÊTE, adj. et *s.* destiné à la gloire éternelle.

PRÉDESTINER, va. (l. *prædestinare*), destiner de toute éternité au salut; choisir de toute éternité pour de grandes choses; destiner à une chose inévitable.

PRÉDÉTERMINANT, ANTE, adj. qui prédétermine (théol.).

PRÉDÉTERMINATION, sf. action par laquelle Dieu détermine la volonté de l'homme sans pour cela contraindre sa liberté.

PRÉDÉTERMINER, va. déterminer la volonté humaine, en parlant de Dieu.

PRÉDICABLE, adj. 2 *g.* qui peut être dit d'un sujet (log.).

PRÉDICAMENT, sm. catégorie (vx).

PRÉDICANT, sm. ministre protestant chargé des prédications.

PRÉDICAT, sm. (l. *prædicatum*), attribut d'une proposition (log.).

PRÉDICATEUR, sm. (l. *prædicator*), celui qui annonce en chaire la parole de Dieu. — Fig. celui qui publie ses doctrines.

PRÉDICATION, sf. (l. *prædicatio*), action de prêcher; sermôn.

PRÉDICTION, sf. (l. *prædictio*), action de prédire; chose prévisible.

PRÉDILECTION, sf. préférence d'affection; avoir, marquer de la prédilection.

PRÉDIRE, va. (l. *prædicere*), annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver; annoncer d'avance d'après certains calculs: *prédire une éclipse*; annoncer par une prédiction divination: *prédire l'avenir*; dire ce que l'on prévoit: *prédire le beau temps* (c. médire).

PRÉDISPOSANTE, adj. f. CAUSE PRÉDISPOSANTE, cause qui dispose à telle ou telle maladie (méd.).

PRÉDISPOSER, va. préparer, disposer d'avance à quelque maladie (méd.).

PRÉDISPOSITION, sf. disposition à contracter une maladie, une habitude.

PRÉDOMINANCE, sf. action de ce qui prédomine; la prédominance d'un système.

PRÉDOMINANT, ANTE, adj. qui prédomine; vertu prédominante.

PRÉDOMINER, va. prévaloir, s'élever au-dessus: *le vice prédomine trop souvent*.

PRÉMINENCE, sf. (l. *præminentia*), avantage, prérogative, supériorité.

PRÉMINENT, ENTE, adj. (l. *præminens*), qui est au-dessus des choses du même genre; vertu préminente.

PRÉMIATION, sf. (l. *præ*, avant, *emptio*, achat), action d'acheter d'avance. — Droit de préemption, droit qui consiste à pouvoir prendre ou revendiquer un objet avant toute autre personne.

PRÉ-EN-PAIX, ch.-l. de c. (Mayenne), arr. de Mayenne 3044 h.

PRÉTABLI, IE, adj. établi d'abord. — HARMONIE PRÉTABLIE, système philosophique qui prétend expliquer l'accord entre l'âme et le corps.

PRÉTABLI, va. établir d'abord.

PRÉEXISTANT, ANTE, adj. qui existe avant un autre: *contrat préexistant*.

PRÉEXISTENCE, sf. existence antérieure: *la préexistence de l'âme*.

PRÉEXISTER, va. (l. *præexistere*), exister avant: *préexister à une chose*.

PRÉFACE, sf. (l. *præfatio*), avant-propos, discours préliminaire en tête d'un livre; préambule avant d'entrer en matière (fam.); partie de la messe qui précède le canon.

PRÉFECTORAL, ALE, adj. qui a rapport à une préfecture, à un préfet.

PRÉFECTURE, sf. (l. *præfectura*), nom de plusieurs charges dans l'empire romain: *la préfecture du prétoire, de la ville*; emploi de préfet, en France; durée des fonctions d'un préfet: étendue de territoire qu'il administre; hôtel, bureaux du préfet. — PRÉFECTURE MARITIME, arrondissement maritime administré par un préfet maritime. — PRÉFECTURE DE POLICE, emploi, hôtel du préfet de police.

PRÉFÉRABLE, adj. 2 *g.* qui mérite d'être préféré: *la vertu est préférable à l'or*.

PRÉFÉRABLEMENT, adv. par préférence.

PRÉFÉRENCE, sf. acte par lequel on préfère une personne ou une chose à une autre. — Pl. marques d'affection et d'honneur qu'on accorde à quelqu'un.

PRÉFÉRER, va. (l. *præferre*), se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose, plutôt qu'en faveur d'une autre: *préférer l'honnête à l'utile*. — Se PRÉFÉRER, *upr.* se donner la préférence (c. accélérer).

PRÉFET, sm. (l. *præfectus*, préposé), celui qui occupait une préfecture dans l'empire romain; magistrat chargé de l'administration d'un département. — PRÉFET MARITIME, contre-amiral ou vice-amiral commandant une des cinq préfectures maritimes. — PRÉFET DE POLICE, magistrat chargé de la police dans le département de la Seine.

PRÉFIX, INE, adj. (l. *præfixus*), déterminé, fixé d'avance: *temps préfix* (jurisp.).

PRÉFIXE, adj. 2 *g.* et *sm.* particule qui entre dans la composition d'un mot, qui le commence et en modifie le sens: *extra dans extraordinaire est un préfixe* (gram.).

PRÉFIXION, sf. détermination (vx).

PRÉHENSION, sf. (l. *præhensio*), action de prendre, de saisir un objet.

PRÉHISTORIQUE, adj. 2 *g.* qui est antérieur à l'histoire: *temps préhistoriques*.

PRÉJUDICE, sm. (l. *præjudicium*), tort, dommage. — Au PRÉJUDICE DE, *loc. prép.* contre: *sans préjudice de*, *loc. prép.* sans faire tort, sans renoncer à.

PRÉJUDICABLE, adj. 2 *g.* nuisible, qui porte ou qui cause du préjudice: *cela est préjudiciable à sa santé*.

PRÉJUDICIAUX, adj. m. pl. (l. *præjudicialis*). — FRAIS PRÉJUDICIAUX, frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIELLE, adj. (l. *præjudicialis*). — QUESTION PRÉJUDICIELLE, question qui doit être jugée avant la contestation principale. — MOYENS PRÉJUDICIAUX, moyens par lesquels on soutient cette question (jurisp.).

PRÉJUDICER, va. nuire, porter préjudice, faire tort (c. alier).

PRÉJUGÉ, sm. ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable; signe du bon ou du mauvais succès d'une affaire; opinion adoptée sans examen.

PRÉJUGER, va. rendre un jugement intellectuel qui tire à conséquence pour

la décision d'une affaire subséquente (jurisp.); décider avant d'avoir approfondi, prévoir par conjecture (c. abrégé).

PRÉLASSER (SE), *vpr.* affecter un air de gravité, de dignité, de morgue.

PRÉLAT, *sm.* (l. *prælatus*), titre que l'on donne à ceux qui ont une dignité considérable dans l'Église.

PRÉLATION, *sf.* (l. *prælatio*, préférence), se disait du droit établi, pour les enfants, d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées (vx).

PRÉLATURE, *sf.* dignité de prélat.

PRÉLÈ, *sf.* sorte de fougère qui sert à polir le bois, les métaux (*fig.*).

PRÉLEGS [pré-lé], *sm.* legs qui doit être pris sur la masse de l'héritage avant le partage (jurisp.).

PRÉLÈGER, *va.* faire un ou plusieurs prélegs (c. accélérer).

PRÉLÈVEMENT, *sm.* action de prélever.

PRÉLEVER, *va.* lever préalablement une portion sur le total (c. achever).

PRÉLIMINAIRE, *adj.* 2 g. (l. *præ.* avant; *liment*, entre), qui précède la matière principale, qui sert à l'éclaircir; *discours préliminaire*; qui précède l'objet principal; *articles préliminaires*. — *sm.* ce qui précède l'objet principal; essai de conciliation.

PRÉLIMINAIREMENT, *adv.* avant d'entrer en matière, préalablement.

PRÉLIRE, *va.* lire la première épreuve avant de l'envoyer à l'auteur (peu us.).

PRÉLUDE, *sm.* ce qu'on chante, ce qu'on exécute pour se mettre dans le ton; sorte d'improvisation musicale. — *Fig.* ce qui précède, ce qui annonce : *les éclairs sont le prélude des orages*.

PRÉLUDE, *va.* (l. *præcludere*), essayer sa voix, un instrument; improviser sur le piano, sur l'orgue, etc. — *Fig.* faire une chose pour en venir à une autre plus importante : *il préludait à une bataille par des escarmouches*.

PRÉMATURÉ, *ÉE*, *adj.* (l. *præmaturatus*), qui mûrit avant le temps; *fruit prématuré*. — *Fig.* qui est fait avant le temps; *démarche prématurée*; qui arrive avant le temps; *mort prématurée*; *précoce*; *intelligence prématurée*.

PRÉMATURÉMENT, *adv.* avant le temps convenable.

PRÉMATURITÉ, *sf.* maturité avant le temps ordinaire, au figure.

PRÉMÉDITATION, *sf.* dessein réfléchi qui précède l'exécution d'une chose.

PRÉMÉDITER, *va.* (l. *præmeditari*), méditer une chose avant de l'exécuter.

PRÉMEURY, *ch.-l.* de c. (Nievre), arr. de Cosne, 2 574 h.

PRÉMIÈRES, *sf. pl.* (l. *primitiva*, de *primus*, premier), les premiers produits de la terre ou du bétail. — *Fig.* premières productions de l'esprit; commencements.

PREMIER, **TÈRE**, *adj.* (l. *primarius*), qui précède les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre; *le premier jour*; le plus excellent; *le premier orateur*; antérieur; *recouvrer sa première santé*. — *s. l.* **PREMIER**, **LA PREMIÈRE**; *il est un des premiers*. — *Le premier venu*, celui qui arrive le premier; au *fig.* une personne quelconque. —

MATIÈRES PREMIÈRES, productions non encore travaillées.

PREMIÈREMENT, *adv.* en premier lieu.

PREMIÈRE-NÉ, *adj.* et *sm.* le premier enfant mâle; se dit aussi des animaux. — *Au pl.* des premiers-nés.

PRÉMISSSES, *sf. pl.* (l. *præmissus*, envoyé en avant), les deux premières propositions d'un syllogisme, c'est-à-dire la majeure et la mineure (log.).

PRÉMONITOIRE, *adj.* 2 g. qui avertit d'avance; *diarrhée prémonitoire* (méd.).

PRÉMONTRÉS, chanoines réguliers de l'ordre de Saint Augustin, dont la principale abbaye était à Prémontré (Aisne); saint Norbert fonda cet ordre en 1120.

PRÉMOTION, *sf.* (l. *præmotio*), action de Dieu agissant avec la créature, et la déterminant à agir (théol.).

PRÉMUNIR, *va.* (l. *præmunire*), munir par précaution. — *Se prémunir*, *vpr.* se précautionner; *se prémunir contre le froid*.

PRENABLE, *adj.* 2 g. qui peut être pris, en parlant d'une citadelle, d'une forteresse.

PRENANT ANTE, *adj.* qui prend. — **PARTIE PRENANTE**, la personne qui a droit de recevoir une certaine somme.

PRENDRE, *va.* (l. *prendre*), saisir, s'emparer de; *prendre une ville*; enlever, voler; *prendre une montre*; mettre sur soi; *prendre son manteau*; emporter, acheter; *je vais vous prendre un livre*; accepter; *prenez ce que l'on vous offre*; choisir; *quel chemin prendre?* recevoir; *prendre des leçons*; boire, manger; *prendre des aliments*; ôter; *prendre mille francs dans son secrétaire*. —

Fig. contracter; *prendre une habitude*; entrer dans, suivre; *prendre une bonne voie*; entendre, concevoir, interpréter; *prendre une chose à la lettre*; adopter, soutenir; *j'ai pris ses intérêts*; éprouver; *prendre du plaisir*. — **PRENDRE FEMME**, se marier;

PRENDRE LA MOUCHE, se fâcher; **PRENDRE LE VOILE**, se faire religieux; **PRENDRE LE FROG**, se faire moine; **PRENDRE SON TEMPS**, ne pas se presser; **PRENDRE SES MESURES**, employer des moyens pour réussir; **PRENDRE SON PARTI**, se résigner. — *va.* prendre racine; au *fig.* réussir; s'épaissir, se cailler, se glacer; s'attacher; faire son effet; *l'émorce n'a pas pris*. — *Se prendre*, *vpr.* s'accrocher; *sa robe s'est prise aux buissons*; se lier; s'unir; être employé, en parlant des mots. —

Se prendre de paroles, se disputer; *se prendre de vin*, s'enivrer; *s'en prendre à quelqu'un*, rejeter sur lui la responsabilité d'une chose. — Je prends, tu prends, il prend, nous prenons, vous prenez, ils prennent; je prenais; je pris; je prendrai; je prendrais; prenons, prenez; que je prenne; que je prisse; prenant, pris, prise.

PRÉNESTE, *auj.* *Palestrina*, ville du Latium, dans l'Italie ancienne.

PRÉNESTIN, *IVE*, *s.* et *adj.* habitant de Préneste; qui appartient à cette ville.

PRENEUR, **EUSE**, *adj.* celui, celle qui prend, qui a coutume de prendre; *preneur de tabac*; celui, celle qui prend à loyer, à ferme. — *adj.* **VAISSEAU PRENEUR**, vaisseau qui a fait une prise.

PRÉNOM, *sm.* (l. *prænomen*), le nom qui, chez les Romains, précédait le nom de famille; *le prénom de Cicéron était Marcus*; se dit du nom de baptême.



PRÉONOMMER, *va.* donner pour prénom; nommer auparavant.

PRÉNOTION, *sf.* (l. *prænotio*), première notion d'une chose.

PRÉOCCUPATION, *sf.* état d'un esprit trop occupé par une chose pour faire attention à une autre; prévention d'esprit.

PRÉOCCUPÉ, *éc.* *adj.* occupé fortement, absorbé par quelque chose.

PRÉOCCUPER, *va.* (l. *præoccupare*), occuper fortement l'esprit: *cette affaire le préoccupe*; prévenir l'esprit de quelqu'un en lui donnant une impression défavorable: *un juge ne doit pas se laisser préoccuper*. — *Se préoccuper*, *vpr.* être préoccupé.

PRÉOPINANT, *sm.* celui qui opine avant un autre.

PRÉOPINER, *va.* (l. *præ*, avant; *opinari*, donner son avis), opiner avant quelqu'un.

PRÉORDONNER, *va.* ordonner, disposer à l'avance.

PRÉPARATEUR, *sm.* celui qui prépare quelque chose. — *Préparateur de cuisine*, de physique, celui qui, dans un cours, prépare les choses nécessaires aux expériences.

PRÉPARATIF, *sm.* apprêt: *les préparatifs d'un siège* (s'emploie ordin. au pl.).

PRÉPARATION, *sf.* action de préparer, de se préparer: *plaidier sans préparation*; action de préparer quelque chose: *préparation des aliments*, des médicaments; chose préparée, médicament préparé.

PRÉPARATOIRE, *adj.* 2 g. qui sert à préparer: *cours préparatoire*. — *sm.* ce qui prépare: *laissez vos préparatoires*.

PRÉPARER, *va.* (l. *præparare*), apprêter: *préparer le repas*; mettre en état: *préparer un logement*; disposer: *préparer les esprits*; apprendre, méditer, étudier: *préparer un examen*. — *Se préparer*, *vpr.* se disposer, s'apprêter: *se préparer pour un départ*.

PRÉPONDERANCE, *sf.* (l. *præponderare*, l'emporter), supériorité d'autorité, d'influence, de crédit, de considération.

PRÉPONDERANT, *ANTE*, *adj.* qui est supérieur par son autorité, son crédit: *homme prépondérant*; qui l'emporte en cas de partage: *voix prépondérante*.

PRÉPOSÉ, *éc.* *adj.* et *sm.* commis: *les préposés de la douane*.

PRÉPOSER, *va.* mettre à la tête de: *on le prépose à la conduite des travaux*.

PRÉPOSITIF, *IVE*, *adj.* 2 g. qui se met devant: *voyelle prépositive*, qui a rapport à la préposition: *particule prépositive*. Les mots *prépositifs*, façon de parler composée de plusieurs mots et faisant fonction de préposition, comme à l'égard de.

PRÉPOSITION, *sf.* (l. *præpositio*), mot invariable qui sert à marquer le rapport d'un mot avec un autre (*gram.*).

PRÉROGATIVE, *sf.* (l. *prærogativa*), privilège attaché à une fonction; avantage particulier.

PRÉS, *adv.* (l. *pressus*, serré contre), dans le voisinage: *il demeure tout près*. — *De prés*, *loc. adv.* à très peu de distance: *sera-t-il quelqu'un de prés*, le poursuivre vivement. — *À cela prés*, sans s'arrêter à cela; excepté cela: *à beaucoup prés*, *loc. adv.* il s'en faut beaucoup. — *À peu prés*, presque, environ; subst.: *un à peu prés*. — *Prés de*, *prép.* dans le voisinage de; au figuré: sur le point de: *être près de mourir*; pres-

que, environ: *il y a près de vingt ans*.

PRÉSAGE, *sm.* (l. *præsagium*), signe par lequel on juge de l'avenir; augure bon ou mauvais qu'on tire de ce signe.

PRÉSAGER, *va.* annoncer une chose à venir; conjecturer (c. abréger).

PRÉ-SALÉ, prairie voisine de la mer où l'herbe salée donne bon goût à la chair des animaux: *un gigot de pré salé*.

PRESBOURG, ville de Hongrie, sur la rive gauche du Danube. 52411 h.

PRESBYTÈ, *adj.* 2 g. (g. *presbytès*, vieillards), qui voit mieux de loin que de près. — *s.* 2 g. celui, celle qui est presbyte.

PRESBYTÉRIAL, *ALE*, *adj.* qui appartient à l'ordre de prêtrise: *bénéfice presbytéral*.

PRESBYTÈRE, *sm.* (l. *presbyterium*), maison du curé, dans une paroisse.

PRESBYTÉRIANISME, *sm.* doctrine, secte des presbytériens (on dit aussi *presbytérianisme*).

PRESBYTÉRIEN, *GENVE*, *s.* nom donné, en Angleterre, aux protestants qui, n'admettant pas l'autorité épiscopale, n'ont que de simples prêtres. — *adj.* qui appartient aux presbytériens.

PRÉSBYTISME, *sm.* état du presbyte.

PRESCIENCE, *sf.* (l. *præ*, avant; *scientia*, science), connaissance infaillible de ce qui doit arriver, l'un des attributs de Dieu.

PRESCRIPTIBLE, *adj.* 2 g. qui peut être prescrit: *droits prescriptibles*.

PREScription, *sf.* (l. *præscriptio*), ordonnance, précepte: manière d'acquérir une propriété par la possession non interrompue pendant un temps déterminé par la loi; extinction d'une dette à défaut de réclamation dans le temps fixé.

PRESCRIRE, *va.* (l. *præscribere*), ordonner: *prescrire un remède à un malade*; acquérir par prescription: *prescrire un héritage*. — *vn.* prévaloir: *l'usage ne peut prescrire contre la justice*. — *Se prescrire*, *vpr.* s'imposer une obligation: *les hommes se prescrivirent des devoirs mutuels*; se perdre par prescription: *ses droits ne sauraient se prescrire* (c. écrire).

PRÉSENCE, *sf.* droit de prendre place au dessus d'un autre ou de le précéder: *se disputer la présence*.

PRÉSENCE, *sf.* (l. *præsentia*), existence d'une personne dans un lieu marqué. — *Présence réelle*, existence réelle du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie; *noir de présence*, rétribution représentée par des jetons de présence, qu'on donne aux membres de certaines compagnies lorsqu'ils assistent aux assemblées. — *Fig.* *présence d'esprit*, promptitude de jugement. — *En présence*, *loc. adv.* en face, en vue l'un de l'autre: *les armées sont en présence*.

PRÉSENT, *sm.* don, tout ce qu'on donne par libéralité. — *Fig.* *présent au curé*, chose ou personne très précieuse pour celui qui la possède.

PRÉSENT, *ENTE*, *adj.* (l. *præsens*), qui est dans le lieu dont on parle. — *Fig.* dont on s'occupe, dont on se souvient: *spectacle présent à l'esprit*; qui existe actuellement: *la vie présente*. — *sm.* le temps présent: *ne s'occuper que du présent*; premier temps de chaque mode d'un verbe, celui qui marque le temps présent. — *À présent*, pour le présent, *loc. adv.* maintenant.

PRÉSENTABLE, *adj.* 2 g. qu'on peut présenter, qui peut se présenter.

PRÉSENTATEUR, TRICE, *s.* celui, celle qui a le droit de présenter à un emploi, qui présente dans une société.

PRÉSENTATION, *sf.* action de présenter : *présentation d'une lettre de change*. — LA PRÉSENTATION DE LA VIERGE, fête célébrée le 21 nov. en mémoire de la présentation de la sainte Vierge au temple.

PRÉSENTEMENT, *adv.* à présent, maintenant : *maison à louer présentement*.

PRÉSENTER, *va.* (l. *présentare*), offrir : *présenter à manger* ; introduire : *présenter quelqu'un à la cour* ; montrer, faire voir : *présenter un livre* ; mettre en avant pour menacer : *présenter la battonnette*. — Fig. désigner à un emploi ; exposer : *présenter clairement les faits* ; pouvoir fournir, procurer : *présenter des ressources*. — PRÉSENTER LES ARMES, porter le fusil en avant, en signe d'honneur. — SE PRÉSENTER, *vp.* paraître devant quelqu'un ; avoir un certain maintien : *se présenter convenablement* ; faire visite : *se présenter chez un ami* ; se mettre sur les rangs pour un emploi ; apparaître, survenir. — Fig. s'offrir à l'esprit : *une difficulté se présente*.

PRÉSERVATEUR, TRICE, *adj.* qui préserve : *médicine préservative*.

PRÉSERVATIF, IVE, *adj.* qui a la vertu, la faculté de préserver. — *sm.* remède qui préserve : *la sobriété est un préservatif*.

PRÉSERVATION, *sf.* action de préserver : *la préservation d'une récolte*.

PRÉSERVER, *va.* (l. *præservare*), garantir : *préserver d'un péril*. — SE PRÉSERVER, *vp.* se garantir : *se préserver du mal*.

PRÉSIDENCE, *sf.* fonction de président ; durée de ses fonctions ; lieu où il réside.

PRÉSIDENT, *sm.* (l. *præsidentis*), celui qui préside une compagnie, une assemblée, un corps politique ; premier magistrat d'une république.

PRÉSIDENTE, *sf.* celle qui préside une assemblée ; la femme d'un président.

PRÉSIDENTIEL, ELLE, *adj.* qui a rapport à un président de république.

PRÉSIDER, *va.* (l. *præsider*), occuper a première place dans une assemblée. — *vn.* surveiller, diriger : *la Providence préside à l'ordre de l'univers*.

PRÉSIDES, *sm. pl.* lieux de déportation chez les Espagnols.

PRÉSIDENTIAL, *sm.* tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes. — PRÉSIDENTIAL, *ALE*, *adj.* qui concerne le président, qui est de sa compétence : *juges présidentiaux*.

PRÉSIE, *sf.* VOY. PRÉLÈ.

PRÉSOMPTIF, IVE, *adj.* présumé. — HÉRITIER PRÉSOMPTIF, le plus proche héritier, celui qui est appelé à hériter.

PRÉSOMPTION, *sf.* (l. *præsumptio*), conjecture fondée sur des apparences ; ce qui est supposé vrai jusqu'à preuve du contraire (jurisp.) ; opinion trop avantageuse qu'on a de soi-même.

PRÉSOMPTUEUSEMENT, *adv.* d'une manière présomptueuse.

PRÉSOMPTUEUX, EUSE, *adj.* qui marque de la présomption : *projets présomptueux* ; qui a une trop haute opinion de lui-même. — *s.* personne présomptueuse.

PRESQUE, *adv.* à peu près, peu s'en faut. **PRESQU'ÎLE**, *sf.* terre presque entièrement entourée d'eau et qui ne communique au reste du continent que par un seul côté (fig.).



PRESSANT, ANTE, *adj.* qui presse, qui insiste vivement : *homme pressant, prière pressante* ; urgent : *affaire pressante*.

PRESSE, *sf.* foule, multitude de personnes qui se pressent ; machine qui sert à presser : *presse hydraulique* ; machine au moyen de laquelle on imprime : *le livre est sous presse* ; l'imprimerie en général, les livres, les journaux. — LIBERTÉ DE LA PRESSE, liberté de mettre au jour ses opinions par la voie de l'impression.

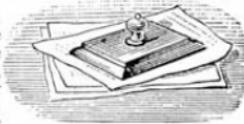
PRESSE, *sf.* sorte de pêche.

PRESSE, ÉE, *adj.* qui a hâte : *pressé de parler* ; urgent : *affaire pressée*. — ÊTRE PRESSÉ D'ARGENT, en avoir besoin.

PRESSENTIMENT, *sm.* sentiment secret de ce qui doit arriver.

PRESSENIR, *va.* (l. *præsentire*), avoir le pressentiment de : *pressentir un malheur* ; chercher à découvrir les dispositions, les sentiments de quelqu'un : *pressentir un juge*.

PRESSE-PAPIERS, *sm. inv.* petit meuble de marbre, de bronze, etc., qu'on pose sur les papiers d'un bureau pour empêcher qu'ils ne se dispersent (fig.).



PRESSER, *va.* (l. *pressare*), servir avec force : *presser un citron* ; soumettre à l'action du pressoir ; rapprocher les uns contre les autres : *presser les rangs* ; poursuivre sans relâche : *presser l'ennemi* ; insister vivement : *presser quelqu'un de faire une chose* ; hâter, accélérer : *presser sa marche, son départ* ; accabler : *lui faire la presse*. — *vn.* ne souffrir aucun délai : *le temps presse*. — SE PRESSER, *vp.* se serrer les uns contre les autres ; se hâter.

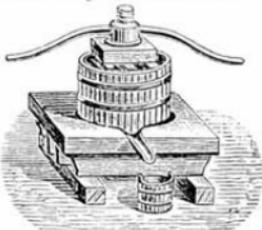
PRESSIER, *sm.* ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse.

PRESSIGNY, *voy.* GRAND-PRESSIGNY (L.).

PRESSION, *sf.* (l. *pressio*), action de presser, son effet : *la pression de l'air*. — Fig. contrainte morale exercée sur les personnes.

PRESSIS, *sm.* jus que l'on exprime de la viande ; suc d'herbes pressées (peu us.).

PRESSOIR, *sm.* (l. *pressorium*), machine (fig.) qui sert à pressurer du raisin, des



pommes, etc., pour faire du vin, du cidre, etc.; lieu où est établie cette machine.

PRESSURAGE, *sm.* action de pressurer; vin tiré du marc à force de le pressurer.

PRESSURER, *va.* étreindre par le moyen du pressoir; exprimer le jus en serrant. — *Fig.* épuiser par des impôts : *pressurer une province*; tirer de quelqu'un tout ce qu'on en peut tirer par force ou par adresse (*fam.*).

PRESSURER, *sm.* ouvrier qui fait mouvoir un pressoir.

PRESTANCE, *sf.* (l. *præstantia*), maintien imposant.

PRESTANT, *sm.* jeu de l'orgue sur lequel s'accordent tous les autres jeux.

PRESTATION, *sf.* (l. *præstatio*), travail imposé pour la réparation des chemins vicinaux; fourniture due aux militaires. — **PRESTATION DE SERMENT**, action de prêter serment.

PRESTE, *adj.* 2 g. (ital. *presto*), prompt, agile. *adv.* vite, promptement.

PRESTEMENT, *adv.* d'une manière prompte, à la hâte.

PRESTENSE, *sf.* agilité, promptitude : se dit aussi en parlant de l'esprit.

PRESTIDIGITATEUR, *sm.* (fr. *preste*; l. *digitus*, doigt), celui qui fait des tours avec les doigts; escamoteur.

PRESTIDIGATION, *sf.* art du prestidigitateur.

PRESTIGE, *sm.* (l. *præstigium*), illusion opérée par sortilège ou par des moyens naturels. — *Fig.* illusion opérée par les productions de la littérature et des arts.

PRESTIGIEUX, *BOISE*, *adj.* qui opère des prestiges : *un art prestigieux*.

PRESTO, **PRESTISSIMO**, *adv.* (mots ital.), vite, très vite (*mus.*).

PRESTON, ville d'Angleterre, à 34 kil. de Lancaster. 112 638 h.

PRÉSUMABLE, *adj.* 2 g. qu'on peut conjecturer, présumer.

PRÉSUMER, *va.* (l. *præsumere*), conjecturer, juger sur des probabilités : *que présumez-vous de l'affaire?* — *vn.* avoir bonne opinion : *il présume trop de lui-même*.

PRÉSUPPOSER, *va.* supposer préalablement.

PRÉSUPPOSITION, *sf.* supposition préalable.

PRÉSURE, *sf.* (ital. *presura*), matière acide qu'on trouve dans le 4^e estomac du veau et qui sert à faire cailler le lait.

PRÊT, *sm.* action de prêter; chose prêtée : *insérer les prêts*; soldes des soldats.

PRÊT, ÊTE, *adj.* (l. *paratus*), qui est en état de, qui est disposé à, préparé à : *l'armée est prête à partir*; *abs.* disposé, préparé. — Autrefois **PRÊT A, PRÊT DE**, signifiaient sur le point de; aujourd'hui on emploie tous jours **PRÊS DE** dans ce sens.

PRÉSTANTAINE, *sf.* COURIR LA PRÉSTANTAINE, courir çà et là sans nécessité (*fam.*).

PRÊTE, *sm.* c'est un PRÊTE HENRI, c'est une juste réprimande.

PRÉTENDANT, ANTE, *s.* celui, celle qui prétend à une chose. — *sm.* prince qui prétend avoir des droits à un trône; celui qui aspire à la main d'une femme.

PRÉTENDRE, *va.* (l. *prætere*, mettre en avant), demander, réclamer comme un droit : *n'avoir rien à prétendre*; soutenir, affirmer : *Galilée prétendait que la terre*

tourne; exiger : *je prétends qu'on me cède*; avoir intention, avoir dessein : *je prétends voyager*. — *vn.* aspirer à : *prétendre à tout*.

PRÉTENDU, **UR**, *adj.* faux, supposé : *aléguer un prétendu droit*. — *s.* celui, celle qui doit se marier : *voilà mon prétendu*.

PRÊTE-NOM, *sm.* celui qui prête son nom pour une affaire qui ne le concerne pas. — *Au pl.* des prête-noms.

PRÉTENTIEUX, **EUSE**, *adj.* : qui a des prétentions; *personne prétentieuse*; qui annonce de l'affectation : *ton prétentieux*.

PRÉTENTION, *sf.* droit qu'on a, ou que l'on croit avoir de prétendre à une chose; espérance, dessein, vœux. — *Pl.* visées à l'esprit, à la naissance, à la considération : *un homme à prétentions, sans prétentions*.

PRÊTER, *va.* (l. *præstare*), donner à condition que l'on rendra : *prêter un livre*. — *Fig.* fournir, donner : *la lune prête sa lumière*; attribuer : *prêter à quelqu'un des torts*. — *vn.* s'étendre aisément : *le cuir prête*; fournir matière : *ce suget prête beaucoup*. — *Se faire*, *upr.* se laisser aller momentanément : *il faut se prêter au plaisir, et non s'y abandonner*; consentir par complaisance : *se prêter à un accommodement*.

PRÉTÉRIT, *sm.* (l. *præteritum*), temps des verbes qui marque une action passée : *prétérif imparfait* (je lisais), *prétérif défini* (je lus), *prétérif indéfini* (j'ai lu), *prétérif antérieur* (j'eus lu).

PRÉTÉRITION ou **PRÉTÉRMISSION**, *sf.* (l. *præteritio* ou *prætermisio*), figure de rhét. par laquelle on déclare ne vouloir point parler d'une chose dont cependant on parle.

PRÊTEUR, *sm.* (l. *prætor*), magistrat qui rendait la justice dans Rome, ou qui gouvernait une province.

PRÊTEUR, **EUSE**, *adj.* et *s.* qui prête : *la fourmi n'est pas prêteuse*.

PRÉTÉXAT (SAINT), évêque de Rouen, assassiné en 588 par ordre de Frédégonde.

PRÉTÉXTE, *sm.* (l. *prætextus*), cause simulée, supposée, raison apparente dont on se sert pour cacher le motif réel d'un dessein, d'une action. — Sous **PRÉTÉXTE DE**, *loc. prép.* : *sous prétexte de maladie*.

PRÉTÉXTE, *sf.* (l. *prætexta*), robe bordée de pourpre qui était à Rome une marque de dignité; robe blanche bordée de pourpre que prenaient à 15 ans les enfants de famille patricienne, et qu'ils quittaient à 17 pour la robe virile. — *Adjectif* : *robe prétexte*.

PRÉTÉXTEI, *va.* prendre pour prétexte; cacher sous une apparence spécieuse.

PRÉTINTAILLE, *sf.* ornement de toilette en découpure : *robe garnie de préintailles*. — *Fig.* légers accessoires.

PRÉTORNE, *sm.* (l. *prætorium*), à Rome, lieu où le préteur rendait la justice; aujourd'hui le juge de paix.

PRÉTORIEN, **IEUNE**, *adj.* (l. *prætorianus*), qui appartient au préteur : *dignité prétorienne*. — **PRÉTORIENS** ou **GAUCES PRÉTORIENNES**, nom donné à Rome aux soldats qui formaient la garde de l'empereur.

PRÊTRE, *sm.* (l. *presbyter*), celui qui est consacré à un culte religieux : *les prêtres de Bacchus*; sous l'ancienne loi, ministre qui était chargé de la garde du tabernacle; aujourd'hui, celui qui a reçu l'ordre du sacerdoce et qui a le pouvoir de dire

la messe, d'administrer les sacrements.

PRÊTRESSE, *sf.* femme attachée au service d'une divinité païenne : *prêtresse d'Apollon*.

PRÊTRISE, *sf.* sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est fait prêtre.

PRÉTURE, *sf.* (l. *prætura*), charge de prêtre; durée de cette magistrature.

PREUILLY, *ch.-l.* de c. (Indre-et-Loire), arr. de Loches, 1957 h.

PREUVE, *sf.* (l. *proba*), ce qui établit la vérité d'un fait; pièces que l'on met à la fin d'un ouvrage pour appuyer, pour prouver les faits que l'on a avancés; marque, témoignage : *preuve d'amitié*; opération par laquelle on vérifie l'exactitude d'un calcul. — *Fig.* Faire ses preuves, manifester son courage, son talent.

PREUX, *adj.* et *sm.* (l. *probus*), brave, vaillant : *preux chevalier*.

PRÉVALAYE ou **PRÉVALAIS** (L.), ferme située à $\frac{1}{2}$ kil. de Rennes et renommée pour son beurre.

PRÉVALOIR, *va.* (l. *prævalere*), avoir l'avantage sur : *la faveur prévaut souvent sur le mérite*. — *Se* PRÉVALOIR, *vpr.* tirer avantage; se *prévaloir de sa fortune* (c. valoir, excepté au *prés. du subj.* que je *prévale*, que nous *prévalions*).

PRÉVARICATEUR, *s.* et *adj. m.* se dit de celui qui prévarique.

PRÉVARICATION, *sf.* action de trahir la cause, les intérêts que l'on soutenait; faute contre les devoirs de sa charge.

PRÉVARIQUER, *va.* (l. *prævaricari*), trahir la cause qu'on doit soutenir; manquer aux devoirs de sa charge.

PRÉVENANCE, *sf.* manière obligeante de prévenir les désirs de quelqu'un : *il me comble de prévenances*.

PRÉVENANT, *ANTE*, *adj.* qui prévient : *grâce prévenante* (théol.). — *Fig.* qui va au-devant de ce qui peut plaire : *personne prévenante*; agréable, gracieux : *air prévenant*.

PRÉVENIR, *va.* (l. *prævenire*), devancer : *la nouvelle a prevenu le courrier*; anticiper : *la sagesse a prevenu l'âge*; rendre de bons offices de soi-même, aller au-devant des désirs, des besoins de quelqu'un : *il prévient tous ses désirs*; détourner par des soins : *prévenir le mal*; avertir, informer : *il me prévient d'un danger*; occuper, influencer l'esprit de quelqu'un : *prévenir le ministre en sa faveur*. — *Se* PRÉVENIR, *vpr.* concevoir des préventions : *se prévenir contre quelqu'un*; s'avertir (c. venir).

PRÉVENTIF, *IVE*, *adj.* qui prévient : *loi préventive*; qui tient de la prévention : *jugement préventif*. — PRISON PRÉVENTIVE, prison qu'un homme fait en qualité de prévenu, avant d'être jugé.

PRÉVENTION, *sf.* opinion favorable ou contraire qui précède l'examen : *un juge ne doit avoir aucune prévention*; état d'une personne prévenue de délit, de crime : *être en prévention*; action de devancer l'exercice du droit d'un autre (jurispr.).

PRÉVENTIVEMENT, *adv.* d'une manière préventive.

PRÉVENU, *UE*, *adj.* qui est influencé pour ou contre : *l'homme prévenu ne vous écoute pas*; qui est présumé coupable : *être prévenu de meurtre*. — *s.* celui, celle que l'on présume coupable.

PRÉVISION, *sf.* vue des choses futures : *la précision de Dieu*. — *Pl.* conjectures : *il a dejoué mes prévisions*.

PRÉVOIR, *va.* (l. *prævidere*), juger par avance qu'une chose doit arriver : *prévoir un accident*; prendre les précautions nécessaires : *on ne peut tout prévoir* (c. voir, excepté au *fut.* je *prévoirai*, et au *cond.* je *prévoirais*, n. *prévoirions*).

PRÉVOST (L'ABBÉ), littérateur et romancier français (1697-1763).

PRÉVÔT, *sm.* (l. *præpositus*, préposé), titre de divers officiers préposés à une haute surveillance. — GRAND PRÉVÔT DE FRANCE, magistrat institué pour juger les délits commis par ceux qui étaient à la suite de la cour en quelque lieu qu'elle se transportât. En 1572, ce magistrat prit le titre de *prévôt de l'hôtel du roi*. — PRÉVÔT DE PARIS, le premier dignitaire de Paris, il était chef de la juridiction du Châtelet, et était accompagné de douze *hoquetons*. — PRÉVÔT DES MARCHANDS, premier magistrat municipal de Paris; ses fonctions étaient à peu près celles qu'exercent aujourd'hui les maires. L'institution du prévôt des marchands remonte à 1190 et a existé jusqu'en 1789. — LES PRÉVÔTS DES MARCHANDS étaient établis dans toutes les provinces pour juger les vagabonds. — PRÉVÔT DE L'ARMÉE, officier préposé à l'inspection sur les délits qui se commettent dans l'armée. — PRÉVÔT DE SALLE, celui qui est, sous un maître d'armes, chargé de donner des leçons aux élèves.

PRÉVÔTAL, *ALE*, *adj.* qui concerne la juridiction du prévôt. — COUR PRÉVÔTALE, s'est dit d'une juridiction exceptionnelle établie sous la Restauration pour juger les crimes et les délits politiques.

PRÉVÔTALEMENT, *adv.* d'une manière prévôtale, sans appel.

PRÉVÔTE, *sf.* qualité, fonction de prévôt; lieu où résidait le prévôt; territoire où s'exerçait sa juridiction.

PRÉVOYANCE, *sf.* action de prévoir, de prendre des précautions; *détourner le mal par sa prévoyance*; habitude de prévoir, prudence : *être doué de prévoyance*.

PRÉVOYANT, *ANTE*, *adj.* qui prévoit ce qui doit arriver, et prend de sages mesures; qui marque de la prévoyance.

PRIAM, fils de Laomédon, époux d'Hécube, dernier roi de Troie, fut tué par Pyrrhus (1341-1270 av. J.-C.).

PRIAPE, fils de Bacchus et de Vénus, dieu des jardins (myth.).

PRIÉ, *sm.* celui qu'on a convié, invité.

PRIÉ-DIEU, *sm.* sorte de pupitre avec un marche-pied où l'on s'agenouille pour prier Dieu (*fig.*). — *Au pl.* des prié-dieu.

PRIER, *va.* (l. *præcari*), adresser des demandes à Dieu : *prier Dieu*; demander par grâce et avec une sorte de soumission : *prier quelqu'un de vous rendre un service*; inviter, convier : *prier ses amis à une fête*. — *Se* FAIRE PRIER, différer d'accorder une chose facile. — *vn.* PRIER POUR QUELQU'UN, intercéder pour quelqu'un (c. allier).



PRIÈRE, *sf.* acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu ou aux saints pour obtenir les grâces dont on a besoin ; demande faite avec une sorte de soumission.

PRILESTLEY, célèbre chimiste et physicien anglais, découvrit l'oxygène (1733-1804).

PRIEUR, *sm.* (l. *prior*, le premier), supérieur d'un couvent, d'un monastère ; titre de dignité dans quelques sociétés.

PRIEUR (DE LA MERSE), conventionnel et juriconsulte (1760-1827), fut membre du comité de salut public.

PRIEUR (DE LA CÔTE-D'OR), conventionnel et membre du comité de salut public ; fut l'un des fondateurs de l'école polytechnique (1763-1832).

PRIÈRE, *sf.* supérieure d'un couvent.

PRIÈRE, *sm.* communauté religieuse sous la conduite d'un prieur ou d'une prieure ; maison, église de la communauté ; maison du prieur.

PRIMA DONNA, *sf.* (ital. première dame) ; première chanteuse d'un opéra. — Au *pl.* des prime donne.

PRIMAGE, *sm.* bonification de tant pour cent que l'on accorde quelquefois au capitaine sur le fret du navire qu'il commande.

PRIMAIRE, *adj.* 2 g. (l. *primarius*), qui est au premier degré en commençant : *assemblée primaire*. — École primaire, celle où l'on commence l'instruction des enfants ; on dit de même : *instruction primaire, instituteur primaire*.

PRIMAT, *sm.* (l. *primas*), prélat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques.

PRIMATIAL, **ALE** [pri-ma-ci-al], *adj.* qui appartient au primat : *église primatiale*.

PRIMATICE (LE), peintre, sculpteur et architecte italien (1490-1570) ; fut appelé en France par François I^{er}.

PRIMATIE [pri-ma-ci], *sf.* dignité du primat : étendue, siege de sa juridiction.

PRIMAUTE, *sf.* prééminence, premier rang : *il voudrait avoir partout la primauté* ; au jeu, avantage d'être le premier.

PRIME, *adj.* 2 g. (l. *primus*), n'est plus usité que dans les locutions adverbiales : DE PRIME ABOUR, au premier abord, en premier lieu ; DE PRIME SAUT, subitement, tout d'un coup.

PRIME, *sf.* (l. *prima*, première), la première des heures canoniques : *assister à prime* ; la première position de celui qui a l'épée à la main (escrime) ; la laine de première qualité.

PRIME, *sf.* (l. *præmium*, prix), somme donnée pour prix d'une assurance : *payer sa prime* ; somme accordée à titre d'encouragement à l'agriculture, à l'industrie, à certains actes de courage.

PRIMER, *va.* tenir le premier rang (t. du jeu de paume). — Fig. avoir l'avantage sur les autres : *aimer à primer*. — *va.* surpasser : *primer quelqu'un* ; récompenser par une prime : *primer un cultivateur, un taureau*.

PRIME-SAUTIER, **IÈRE**, *adj.* (l. *primus*, premier ; *saltus*, saut), qui agit, qui se détermine du premier mouvement, sans délibération : *des esprits prime-sautiers*.

PRIMEUR, *sf.* première saison des fruits et des légumes : *les pois sont chers dans la primeur* ; fruit, légume précoce : *une primeur, des primeurs*.

PRIMEVÈRE, *sf.* (l. *primus*, premier ; *ver*, printemps), plante qui fleurit dès les premiers jours du printemps (fig.). — *sm.* le printemps (vx).

PRIMICÉRIAT, *sm.* dignité de primicier.

PRIMICIER, *sm.* (l. *primicerius*), celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres.

PRIMIDI, *sm.* (l. *primus*, premier ; *dies*, jour), premier jour de la décade dans le calendrier républicain.

PRIMIPILAIRE ou **PRIMPILÉ**, *sm.* (l. *primipularis* ou *primipilus*), le premier centurion chez les Romains, celui qui commandait la première compagnie de chaque cohorte (antiq.).

PRIMITIF, **IÈRE**, *adj.* (l. *primitivus*), qui se rapporte au premier état d'une chose : *le monde primitif* ; le plus ancien : *titre primitif*. — LANGUE PRIMITIVE, celle qu'on suppose avoir été parlée la première : MOT PRIMITIF, ou subst. PRIMITIF, mot radical dont se forment les mots dérivés ou composés ; TERRAINS PRIMITIFS, ceux qui ne contiennent pas de vestige de corps organisés ; COULEURS PRIMITIVES, les sept couleurs dans lesquelles la lumière se décompose, savoir : le rouge, l'orange, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo, le violet.

PRIMITIVEMENT, *adv.* originairement.

PRIMO, *adv.* (m. lat.), premièrement.

PRIMOGENITURE, *sf.* (l. *primus*, premier ; *genitura*, génération), aînesse.

PRIMORDIAL, **ALE**, *adj.* (l. *primordialis*), primitif, le premier en ordre, le plus ancien ; : *titres primordiaux*.

PRIMORDIALEMENT, *adv.* primitivement, originairement.

PRIMULACÉES, *sf. pl.* famille de plantes dont le type est la primevère.

PRINCE, *sm.* (l. *princeps*), celui qui possède une souveraineté, qui est d'une maison souveraine ; celui qui possède une principauté ou à qui un souverain a conféré ce titre. — Fig. le premier en mérite, en talent : *le prince des orateurs*. — FRANCE DU SANG, celui qui est d'une maison royale par la branche masculine ; PRINCES DE L'ÉGLISE, les cardinaux, les évêques ; LE PRINCE DES APOÛTRES, saint Pierre ; LE PRINCE DES TÉNÉES, le démon.

PRINCEPS, *adj. invar.* (m. lat.). ÉDITION PRINCES, se dit de la première édition d'un auteur ancien.

PRINCERIE, *sf.* dignité de princier ou de princier.

PRINCESSE, *sf.* fille ou femme de prince ; souveraine d'un État. — Fig. femme qui affecte de grands airs : *faire la princesse*.

PRINCIER, **IÈRE**, *adj.* de prince : *droits princiers*. — MAISON, FAMILLE PRINCIERE, celle dont le chef a le titre et les droits de prince. — *sm.* syn. de primicier.

PRINCIPAL, *sm.* celui qui a la direction d'un collège.

PRINCIPAL, **ALE**, *adj.* (l. *principalis*),



qui est le premier, le plus considérable : les principaux magistrats ; substantiv. : les principaux de la ville. — PRINCIPAL LOCATAIRE, celui qui loue une maison pour la sous-louer. — *sm.* ce qu'il y a de plus important ; le fonds d'une affaire, d'une contestation ; le capital d'une dette.

PRINCIPALEMENT, *adv.* particulièrement, par-dessus tout.

PRINCIPALITÉ, *sf.* emploi d'un principal de collège (vx).

PRINCIPAT, *sm.* (l. *principatus*), la dignité impériale, à Rome.

PRINCIPAUTÉ, *sf.* dignité de prince ; terre à laquelle est attaché le titre de prince. — *Pl.* troisième chœur des anges.

PRINCIPE, *sm.* (l. *principium*), première cause, origine, source : Dieu est le principe de toutes choses ; ce qui constitue les choses matérielles ; rechercher les principes des corps (phys.) ; cause naturelle en vertu de laquelle un corps se meut et agit : le principe de la chute ; premiers préceptes, premières règles d'un art, d'une science : les principes de la grammaire ; maxime, motif, règle de conduite ; principe de religion. — *Pl.* bons principes de morale, de religion : un homme sans principes.

PRINTANIER, IÈRE, *adj.* qui est du printemps : saison printanière ; qu'on porte au printemps : étoffes printanières.

PRINTEMPS, *sm.* (l. *primus*, premier ; temps, temps), la première des quatre saisons de l'année ; année de la jeunesse : compter quinze printemps (poët.). — *Fig.* la jeunesse : au printemps de son âge.

PRIORI (À), *voy.* à PRIORI.

PRIORITÉ, *sf.* (l. *prioritas*), état d'une personne, d'une chose qui est la première ; primauté en ordre de temps.

PRIS, ISE, *adj.* emprunté, tiré : mots pris du grec ; gelé, coagulé. — PRIS PAR LES YEUX, séduit par les apparences ; pris DE VIN, ivre ; PERSONNE BREN PRISE, personne bien proportionnée.

PRISABLE, *adj.* 2 g. estimable (vx).

PRISCILLIANISME, *sm.* doctrine de Priscillien.

PRISCILLIEN, hérésiarque d'Espagne, condamné à mort par l'emp. Maxime (384).

PRISER, *sf.* action de prendre, de s'emparer : la prise d'un fort ; capture ; prise importante ; moyen, faculté de prendre, de saisir : donner prise ; querelle, dispute : avoir une prise avec quelqu'un ; petite dose d'un médicament : prise de rhubarbe. — PRENDRE UNE PRISER, prendre une pincée de tabac ; PRISER DE CORPS, action d'arrêter quelqu'un en vertu d'un jugement ; PRISER DE POSSESSION, acte par lequel on est mis en possession d'une charge, d'un emploi ; PRISER D'HABIT, cérémonie qui se pratique lorsqu'on entre dans un ordre religieux ; PRISER D'ARMES, action de prendre les armes pour quelque service ; PRISER D'EAU, action de détourner d'une rivière, d'un ruisseau, une certaine quantité d'eau ; concession qui donne ce droit ; l'eau même qui est détournée ; DE BONNE PRISER, qui a été ou qui peut être pris justement ; LÂCHER PRISER, abandonner ce qu'on tenait ; au fig. cesser une dispute, une poursuite ou rendre malgré soi ce que l'on a pris.

PRISÉE, *sf.* action de mettre un prix aux objets qui doivent être vendus aux enchères : faire la prisee.

PRISER, va. faire l'estimation d'un objet qui doit être vendu aux enchères. — *Fig.* faire cas de : priser les bons livres. — SE PRISER, *vpp.* s'estimer.

PRISER, vn. et a. aspirer par le nez de la poudre de tabac.

PRISEUR, *sm.* celui qui fait la prisee. — COMMISSAIRE-PRISEUR, commissaire qui met le prix aux objets qui doivent être vendus aux enchères.

PRISEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui a l'habitude de priser du tabac.

PRISMATIQUE, *adj.* 2 g. qui a la forme d'un prisme ; figure prismatique. — COULEURS PRISMATIQUES, couleurs naturelles vues à travers un prisme.

PRISME, *sm.* (g. *prisma*), polyèdre à deux bases égales et parallèles unies par des parallélogrammes (fig.) ; instrument d'optique qui sert à décomposer la lumière. — *Fig.* REGARDER À TRAVERS UN PRISME, considérer les choses suivant ses préjugés, ses passions.



PRISON, *sf.* (l. *prehensio*, prise), lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, etc. — *Fig.* lieu sombre et étroit : cette maison est une véritable prison ; emprisonnement ; être condamné à la prison. — PRISON D'ÉTAT, se disait des prisons où l'on enfermait ceux qui étaient arrêtés sur une lettre de cachet.

PRISONNIER, IÈRE, *s.* celui, celle qui est arrêté pour être mis en prison ou qui y est détenu ; celui qui a été pris à la guerre.

PRIVAS, *ch.-l.* du dép. de l'Ardeche, à 667 kil. de Paris. 7 561 h.

PRIVAT (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Corrèze), arr. de Tulle. 1 217 h.

PRIVAT (SAINT-), village à 15 kil. de Metz. — Bataille entre les Français et les Allemands (18 août 1870). *Voy.* GRAVELOTTE.

PRIVATIF, IVE, *adj.* se dit des particules qui manquent privation, comme *ix* dans incorrigible, *a* dans avormal. — *sm.* particule privative.

PRIVATION, *sf.* (l. *privatio*), action de se priver volontairement ; s'imposer des privations ; manque des choses nécessaires : titre de privations ; perte, absence d'un bien qu'on avait : la privation de la vue.

PRIVATIVEMENT, *adv.* exclusivement.

PRIVAUTÉ, *sf.* familiarité extrême.

PRIVE, ÈE, *adj.* qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique ; homme privé ; se dit aussi des choses, par opposition à public : vie privée ; apprivoisé ; oiseau privé. — *sm.* lieux d'aisances.

PRIVÈMENT, *adv.* familièrement, intimement (vx).

PRIVER, va. (l. *privare*), ôter à quelqu'un ce qu'il possède ou ce qu'il doit posséder : priver quelqu'un de sa liberté ; apprivoiser : priver un moineau. — SE PRIVER, *vpp.* s'abstenir d'une jouissance : se priver de la promenade.

PRIVILÈGE, *sm.* (l. *privilegium*), avantage exclusif accordé à quelqu'un : obtenir un privilège ; acte qui contient la concession de cet avantage : enregistrer un pri-

privilege; droit, prérogative attachée à une charge, à une condition : *la charge de secrétaire du roi donnait certains privilèges*. — Fig. avantage, prérogative quelconque : *privilège de l'âge*; don naturel : *la raison est le privilège de l'homme*.

PRIVILÉGIÉ, ÉE, adj. qui jouit d'un privilège. — Fig. qui a reçu quelque don de la nature. — sm. celui qui jouit d'un privilège.

PRIX, sm. (l. *pretium*), estimation, valeur d'une chose : *fixer le prix de la farine*; mérite d'une personne : *on ne connaît pas le prix de cet homme*; excellence d'une chose : *le prix du temps*; récompense : *le prix de poésie*; châtimement : *recevoir le prix de ses crimes*. — Fig. tout ce qu'il en coûte pour obtenir quelque avantage : *acheter la victoire au prix de son sang*. — Au pl. *ux, loc. adv.* en comparaison de : *la gloire n'est rien, au prix du bonheur*; à tout prix, *loc. adv.* malgré tout.

PROBABILISME, sm. doctrine de la probabilité (théol.).

PROBABILITÉ, sf. vraisemblance, apparence de la vérité. DOCTRINE ou OPINION DE LA PROBABILITÉ, celle qui enseigne qu'en matière de morale, on peut, en sûreté de conscience, suivre une opinion, pourvu qu'elle soit probable, quoiqu'il y en ait d'autres qui soient plus probables (théol.). — Calcul des probabilités, science qui a pour objet de calculer les chances qu'ont certains événements de se produire.

PROBABLE, adj. 2 g. (l. *probabilis*), qui paraît fondé, vraisemblable; qu'il est raisonnable de supposer : *il est probable qu'il tiendra parole*. — OPINION PROBABLE, celle qui est fondée sur des raisons de quelque considération, soutenues par un auteur grave (théol.).

PROBABLEMENT, adv. vraisemblablement : *il réussira probablement*.

PROBANT, ANTE, adj. (l. *probans*), qui prouve : *raison probante*.

PROBATION, sf. temps d'épreuve qui précède le noviciat; le noviciat.

PROBATIQUE, adj. f. (g. *probaticos*). — PISCINE PROBATIQUE, piscine où on lavait les victimes qui devaient être offertes dans le temple de Jérusalem (antiq.).

PROBATOIRE, adj. 2 g. qui est propre à prouver, à constater : *acte probatoire*.

PROBE, adj. 2 g. (l. *probus*), qui a de la probité : *homme probe*.

PROBITÉ, sf. (l. *probitas*), droiture du cœur qui porte à l'observation constante des devoirs de la justice, de la morale.

PROBLÉMATIQUE, adj. 2 g. dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative : *doctrine problématique*; douteux, incertain : *fait problématique*; équivoque.

PROBLÉMATIQUEMENT, adv. d'une manière problématique.

PROBLÈME, sm. (g. *problēma*), question à résoudre suivant les règles de la science : *problème d'algèbre*; question dont le oui et le non peuvent se soutenir : *problème historique*; tout ce qui est difficile à connaître, à expliquer : *sa vie est un problème*.

PROBOSCE, sf. (l. *proboscis*, trompe), la trompe d'un éléphant, d'un insecte.

PROBOSCIDIENS, sm. pl. famille de mammifères pourvus d'une trompe.

PROBUS, empereur romain (276 à 282).

PROCAS, roi d'Albe (817-798 av. J.-C.), fut père de Numitor et d'Amulius.

PROCÉDÉ, sm. conduite, manière d'agir; étrange procédé; méthode à suivre pour faire une opération : *procédé chimique*. — Pl. bons procédés : *avoir des procédés*.

PROCÉDER, v. n. (l. *procedere*), tirer son origine : *d'où procède leur haine?* agir judiciairement : *procéder à un inventaire*; agir en quelque affaire que ce soit : *procéder méthodiquement*; se comporter bien ou mal : *procéder en homme d'honneur* (c. accélérer).

PROCÉDURE, sf. forme, manière de procéder en justice; instruction judiciaire d'un procès; actes faits dans une instance.

PROCÈS, sm. (l. *processus*), instance devant un juge sur un différend entre plusieurs parties : *intenter un procès*; pièces, actes qui accompagnent une action judiciaire : *obtenir communication du procès*. — Fig. vainc le procès à, condamner.

PROCESSION, IVE, adj. qui aime à intenter des procès, à les prolonger.

PROCESSION, sf. (l. *processio*, action de s'avancer), cérémonie religieuse où l'on marche en ordre en chantant, en récitant des prières. — Fig. longue suite de personnes. — La procession de Saint-Esprit, la production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils (théol.).

PROCESSIONAL, sm. livre de chant et de prières pour les processions.

PROCESSIONNEL, ELLE, adj. qui a rapport à une procession : *marche processionnelle*.

PROCESSIONNELLEMENT, adv. en procession.

PROCÈS VERBAL, sm. acte écrit par lequel un officier de justice constate un fait compte rendu des délibérations d'une assemblée. — Au pl. es procès-verbaux.

PROCHAIN, AINE, adj. qui est proche, voisin : *la ville prochaine*; qui est près d'arriver : *la semaine prochaine*. — sm. s. chaque homme en particulier, tous les hommes ensemble : *l'amour du prochain*.

PROCHAÎNEMENT, adv. bientôt.

PROCHE, prep. (l. *prope*), près, auprès : *ma maison est proche la ville ou proche de la ville*. — adv. près : *il est tout proche*. — De proche en proche, *loc. adv.* d'un lieu à un lieu voisin; au fig. peu à peu et par degrés. — adj. 2 g. qui est près, voisin : *les maisons proches de la rivière*; qui est près d'arriver : *le temps est proche*; se dit de la parenté : *proche parent*. — sm. pl. parents : *c'est un de mes proches*.

PROCHRONISME, sm. (g. *pro*, avant; *chronos*, temps), erreur de chronologie qui consiste à avancer la date d'un fait.

PROCI DA (JEAN DE), médecin italien, organisa en 1282 le massacre connu sous le nom de *Vêpres siciliennes*.

PROCI DA, ile du golfe de Naples, 15 000 h.

PROCLAMATION, sf. action de proclamer : *proclamation de guerre*; publication solennelle : *proclamation de l'armée*; écrit contenant ce qu'on proclame : *rédiger une proclamation*.

PROCLAMER, va. (l. *proclamare*), publier à haute voix et avec solennité : *proclamer une loi*. — Fig. publier, divulguer : *il pro-*

clama sa honte. — Se **PROCLAMER**, *vpr.* se dire hautement.

PROCLÈS, chef des Héacides et roi de Sparte (xix^e siècle av. J.-C.).

PROCLIBES, descendants de Proclès.

PROCLITIQUE, *sm.* (g. *procliticos*), se dit de certains mots de la langue grecque qui s'appuient sur le mot suivant.

PROCLUS, poète et philosophe de l'école d'Alexandrie (412-485).

PROCONSUL, *sm.* (l. *proconsul*), celui qui, chez les Romains, gouvernait une province avec l'autorité de consul. — Fig. se dit des commissaires de la convention qui avaient un pouvoir absolu.

PROCONSULAIRE, *adj.* 2 g. (l. *proconsularis*), propre ou appartenant au proconsul : *autorité proconsulaire*.

PROCONSULAT, *sm.* (l. *proconsulatus*), dignité, durée des fonctions de proconsul.

PROCOPE, usurpateur, se fit proclamer empereur à Constantinople (365) ; fut massacré en 368. — **PROCOPE**, historien grec du vi^e siècle.

PROCRÉATION, *sf.* action de procréer.

PROCRÉER, *va.* engendrer (c. *créer*).

PROCURATEUR, *sm.* (l. *procurator*), titre des magistrats romains qui étaient envoyés dans les provinces pour y lever les impôts et administrer les finances ; un des principaux magistrats à Venise, à Gènes.

PROCURATIE (pro-cu-ra-si), *sf.* charge, palais des procureurs à Venise.

PROCURATION, *sf.* (l. *procuratio*), pouvoir donné par quelqu'un à un autre d'agir en son nom ; acte qui confère ce pouvoir.

PROCURER, *va.* (l. *procurare*), faire obtenir ; *procurer un emploi* ; être cause de, occasionner : *le yacht procure le sommet*. — **Se procurer**, *vpr.* obtenir à force de peine : *se procurer du travail*.

PROCURER, **PROCURATRICE**, *s.* celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. — *sm.* officier de justice qui exerce les fonctions de ministère public près des tribunaux. — **Procureur général**, magistrat qui exerce les fonctions de ministère public près la cour de cassation et les cours d'appel ; religieux chargé des intérêts temporels d'une communauté.

PROCRUSTE, brigand de l'Attique qui étendait les voyageurs sur son lit, leur coupait les jambes quand elles dépassaient la mesure ou les tirait avec des cordes lorsqu'elles étaient trop courtes. Il fut tué par Thésée (myth.). — Fig. le lit de Procruste, règle étroite, tyrannique.

PRODIGALEMENT, *adv.* avec prodigalité.

PRODIGALITÉ, *sf.* (l. *prodigalitas*), caractère, habitude du prodigue ; profusion, dépense folle, excessive.

PRODIGE, *sm.* (l. *prodigium*), effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire des choses ; tout ce qui excelle en son genre : *un prodige de valeur, de science*.

PRODIGEUSEMENT, *adv.* d'une manière prodigieuse.

PRODIGIEUX, **EUSE**, *adj.* qui tient du prodige, extraordinaire : *succès prodigieux*.

PRODIGE, *adj.* 2 g. (l. *prodigus*), qui dissipe son bien en le prodiguant ; qui donne avec profusion : *il est prodigue de son bien, de serments*. — *s.* une personne prodigue.

PRODIGEUX, *va.* donner avec profusion, au propre et au figuré : *prodigier son bien, sa vie, ses louanges* (c. *accuser*).

PRODIGEMENT, *adv.* (l. *proditor*, traître), en trahison (vx).

PRODRÔME, *sm.* (g. *prodromos*), sorte de préface ; état de malaise avant-coureur d'une maladie (méd.).

PRODUCTEUR, **TRICE**, *adj.* qui est cause de production : *génie producteur*. — *sm.* celui qui crée, par son travail, les produits agricoles ou industriels.

PRODUCTIF, **IVE**, *adj.* qui produit, qui est d'un bon rapport : *terre productive*.

PRODUCTION, *sf.* (l. *productio*), action de produire, de donner naissance ; action de produire des titres, des écritures dans un procès ; ce qui est produit par le sol, l'industrie ou par la nature, l'art et l'esprit.

PRODUIRE, *va.* (l. *producere*), engendrer, faire naître : *la terre produit le blé* ; rapporter intérêt, procurer un revenu : *cet argent ne produit pas d'intérêts* ; occasionner, procurer : *la sévérité produit l'obéissance* ; faire : *cela produit un bon effet* ; composer : *il a produit d'excellents ouvrages* ; montrer, exhiber : *produire les titres* ; introduire : *produire son fils dans le monde*. — Fig. donner naissance : *la France a produit des grands hommes* ; créer : *l'art produit des merveilles*. — **Se produire**, *vpr.* se faire connaître.

PRODUIT, *sm.* (l. *productus*), ce que rapporte une chose ; revenu ; résultat d'une opération chimique, d'une multiplication.

PROÉMINENCE, *sf.* état de ce qui est préminent : *la proéminence du front*.

PROÉMINENT, **ENTE** (l. *proeminens*), qui est plus en relief, plus saillant que ce qui l'entoure : *nez proéminent*.

PROFANATEUR, **TRICE**, *s.* celui, celle qui profane les choses saintes. — Adjectivement : *lever une main profanatrice*.

PROFANATION, *sf.* action de profaner les choses saintes ; mauvais emploi des choses précieuses.

PROFANE, *adj.* 2 g. (l. *profanus*), qui est contre le respect dû aux choses saintes : *discours profane*, qui n'appartient pas à la religion ; *histoire profane*. — *sm.* celui qui manque de respect pour les choses de la religion. — Fig. celui qui n'est pas initié à une chose, ignorant : *c'est un profane* ; ce qui est profane : *mêler le profane au sacré*.

PROFANE, *va.* (l. *profanare*), traiter les choses saintes avec irrévérence, les employer à un usage profane : *profaner les vases sacrés* ; faire un mauvais usage de ce qui est rare, précieux : *profaner un talent*.

PROFECTIF, **IVE**, *adj.* se dit des biens qui viennent des successions du père, de la mère, ou des autres ascendants (jurisp.).

PROFÉRER, *va.* (l. *proferré*), prononcer, dire : *proférer des menaces* (c. *accélérer*).

PROFÈS, **ESSE**, *adj.* et *s.* (l. *professus*), se dit de celui ou de celle qui a prononcé des vœux dans un ordre religieux.

PROFESSER, *va.* (l. *profiteri*), avouer publiquement : *professer une opinion* ; exercer : *professer la médecine* ; enseigner publiquement : *professer la rhétorique*.

PROFESSEUR, *sm.* celui qui enseigne les lettres, les sciences ou les arts.

PROFESSION, *sf.* déclaration publique de ses sentiments, de sa foi ; état, métier,

emploi : *exercer une profession* ; acte des personnes qui font les vœux de religion.

— Profession de foi, déclaration publique de sa foi, et par extension, de ses sentiments politiques ou autres.

PROFESSIONNEL, ELLE, adj. qui se rapporte aux professions, à l'industrie : *enseignement professionnel*.

PROFESSORAL, ALE, adj. qui appartient à un professeur : *ton professoral*.

PROFESSORAT, sm. l'emploi, l'état, les fonctions de professeur.

PROFIL, sm. trait, délimitation du visage d'une personne vue de côté (*fig.*) ; aspect, représentation d'une ville, d'un objet vu d'un de ses côtés seulement ; dessin d'un édifice représenté dans son élévation comme coupé par un plan perpendiculaire.

PROFILER, va. représenter en profil : *profiler une corniche* (archit.). — Si **PROFILER, vpr.** présenter ses contours.

PROFIT, sm. (l. *profectus*), gain, bénéfice, emolument, avantage, utilité. — Pl. gratifications que reçoivent les domestiques en sus de leurs gages.

PROFITABLE, adj. 2 g. utile, avantageux : *conseil profitable*.

PROFITER, va. tirer avantage de : *profiter de l'occasion* ; procurer du gain : *son argent lui profite* ; servir, être utile : *bien nul acquies ne profite jamais* ; croître, se outifier : *cet enfant profite à vue d'œil* ; faire les progrès en quelque chose : *profiter en science et en sagesse*.

PROFOND, ONDE, adj. (l. *profundus*), qui a une cavité considérable, dont le fond est éloigné de la superficie : *fosse profonde* ; qui pénètre fort avant : *blessure profonde* ; éloigné du commerce des hommes : *retraite profonde*. — Fig. difficile à pénétrer, à connaître : *mystère profond* ; qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses : *avoir, savoir profond* ; grand, extrême sans son genre : *obscurité, ignorance profonde*. — sm. le fond : *du profond des enfers*.

PROFONDÉMENT, adv. bien avant, d'une manière profonde, au propre et au figuré : *dormir profondément*.

PROFONDEUR, sf. étendue d'une chose depuis la superficie jusqu'au fond ; dimension d'un corps considérée de haut en bas ; épaisseur ou hauteur. — Fig. impenétrabilité, chose difficile à comprendre : *la profondeur des jugements de Dieu* ; grande pénétration : *la profondeur de son esprit*.

PROFUSEMENT, adv. avec profusion.

PROFUSION, sf. (l. *profusio*), excès de bérilité ou de dépense. — Fig. DONNER DES QUANGES À PROFUSION, les prodigier.

PROGÉNITURE, sf. (l. *progenitus*, entendre), se dit des enfants et des petits des animaux (vx et fam.).

PROGNATHE [progn-na-te], adj. 2 g. (g. *pro*, en avant ; *gnathos*, mâchoire), qui a des mâchoires allongées ou proéminentes : *poissons prognathes*.

PROGNATHISME, sm. disposition de la face qui porte les mâchoires en avant.

PROGNE, voy. PHLOMÈLE.

PROGNOSTIQUE, adj. 2 g. (g. *prognosticos*), qui fournit le pronostic (méd.).

PROGRAMME, sm. (g. *programma*), écrit qu'on affiche ou qu'on distribue pour faire connaître les conditions d'un concours, d'un jeu, les détails d'une fête publique ; exposé de principes ou d'idées.

PROGRES, sm. (l. *progressus*), mouvement en avant : *le progrès de l'incendie* ; suite d'avantages à la guerre. — Fig. avancement, augmentation en bien ou en mal : *les progrès de la science, d'un élève* ; mouvement progressif de la civilisation.

PROGRESSER, va. faire des progrès.

PROGRESSIF, IVE, adj. qui se fait en avant : *mouvement progressif*. — Fig. qui fait des progrès : *la marche progressive de la science* ; qui suit une progression : *impôt progressif*.

PROGRESSION, sf. (l. *progressio*), marche en avant : *mouvement de progression*. — Fig. marche, suite non interrompue : *la progression des idées* ; suite de nombres ou de quantités qui dérivent les unes des autres suivant une même loi (math.).

PROGRESSIVISTE, adj. et s. 2 g. qui professe les idées de progrès.

PROGRESSIVEMENT, adv. d'une manière progressive.

PROHIBÉ, ÉE, adj. qui est défendu : *armes prohibées*. — DEGRÉ PROHIBÉ, degré de parenté où la loi défend de se marier.

PROHIBER, va. (l. *prohibere*), interdire, défendre : *prohiber le port d'armes*.

PROHIBITIF, IVE, adj. qui défend, qui interdit : *lois prohibitives*.

PROHIBITION, sf. action de prohiber ; défense, dans certains cas, de faire entrer dans un pays des produits étrangers.

PROHIBITIONNISTE, sm. partisan des prohibitions, en matière de commerce.

PROIE, sf. (l. *præda*), ce que ravit l'animal carnassier : *le tigre fond sur sa proie*. — Fig. chose dont on s'empare avec violence ; butin fait à la guerre : *être ardent à la proie*. — Fig. ÊTRE EN PROIE À, être livré à : *être en proie aux remords*.

PROJECTILE, adj. 2 g. (l. *projicere*, lancer), qui lance en avant. — sm. tout corps lancé par une force quelconque, partie, bombes, boulets, obus, etc.

PROJECTION, sf. (l. *projectio*), action de jeter, de lancer ; représentation d'un corps sur un plan d'après certaines règles de géométrie : *projection de la sphère*.

PROJETURE, sf. saillie ou avance horizontale (archit.).

PROJET, sm. (l. *projectus*), dessin, ce que l'on a l'intention de faire : *exécuter un projet* ; première pensée, première rédaction d'une chose écrite : *projet de loi*.

PROJETTER, va. jeter en avant : *projeter de l'ombre* ; tracer un corps suivant certaines règles géométriques. — Fig. former le dessin de : *il projette un voyage*. — Si **PROJETTER, vpr.** paraître en avant (c. jeter).

PROLÉGOMÈNES, sm. pl. (g. *prolegomena*, choses dites avant), longue introduction en tête d'un livre pour expliquer les matières qui y sont traitées.

PROLEPSE, sf. (g. *prolepsis*), figure de rhétorique qui consiste à prévenir une objection en la réfutant d'avance.

PROLEPTIQUE, adj. 2 g. (g. *prolēpticos*),



se dit d'une fièvre dont chaque accès anticipe sur le précédent.

PROLÉTAIRE, *sm.* (l. *proletarius*), citoyen pauvre de la dernière classe, chez les Romains; aujourd'hui, celui qui n'a ni fortune ni profession suffisamment lucrative.

PROLETARIAT, *sm.* état, condition du prolétaire.

PROLIFÈRE, *adj.* 2 g. (l. *prolifer*), se dit de certaines fleurs dans le calice desquelles naissent d'autres fleurs (bot.).

PROLIFIQUE, *adj.* 2 g. (l. *prolificus*), qui a la faculté d'engendrer.

PROLIXE, *adj.* 2 g. (l. *prolixus*), trop long, diffus, verbeux; *discours proluxe*.

PROLIXEMENT, *adv.* d'une manière proluxe: *écrire proluxement*.

PROLIXITÉ, *sf.* diffusion, longueur fatigante dans le discours.

PROLOGUE, *sm.* (g. *prologos*), préface, avant-propos; ouvrage qui sert de prélude à une pièce dramatique.

PROLONGATION, *sf.* temps qu'on ajoute à la durée fixe d'une chose: *obtenir une prolongation de trêve*.

PROLONGÉ, *sf.* fourgon pour les munitions traîné par quatre chevaux; carlage pour la manœuvre des canons.

PROLONGEMENT, *sm.* extension, continuation: *le prolongement d'une rue*.

PROLONGER, *va.* (l. *prolongare*), faire durer plus longtemps: *prolonger une trêve*;

étendre, continuer: *prolonger une muraille*.

— **SE PROLONGER**, *vpr.* avoir une plus longue durée: *l'hiver se prolonge*; avoir plus d'étendue: *le chemin se prolonge entre les rochers* (c. abrégé).

PROMENADE, *sf.* action de se promener; lieu où l'on se promène.

PROMENER, *va.* (l. *prominare*, conduire), mener, conduire d'un endroit à un autre: *promener un enfant*.

— **Fig.** diriger çà et là: *promener sa vue, ses regards de tous côtés*. — **SE PROMENER**, *vpr.* marcher pour faire de l'exercice ou pour son plaisir. — **Fig.** se diriger çà et là.

PROMENEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui promène quelqu'un ou qui se promène.

PROMENOIR, *sm.* lieu destiné à la promenade et qui est ordinairement couvert.

PROMESSE, *sf.* (l. *promissum*), assurance verbale ou écrite de faire ou de faire quelque chose: *tenir, violer sa promesse*.

PROMÉTHÉE, fils de Japet et père de Deucalion, créa un homme d'argile et l'amina en dérobant le feu du ciel. Pour le punir, Jupiter l'enchaîna sur le Caucase où un vautour lui rongeaient la foie qui renaissait toujours (myth.).

PROMETTEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui promet légèrement (fam.).

PROMETTRE, *va.* (l. *promittere*), faire une promesse; s'engager verbalement ou par écrit. — **Fig.** annoncer, prédire: *promettre du beau temps*. — **vn.** faire espérer: *ce jeune homme promet beaucoup*. — **SE PROMETTRE**, *vpr.* prendre une résolution: *il se promet de travailler*; espérer: *se promettre la victoire* (c. mettre).

PROMETTEUR, *sf.* état de ce qui est promis (vx).

PROMINENT, *ente*, *adj.* qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne (vx).

PROMINER, *vn.* (l. *prominere*), s'élever

au-dessus de quelque chose: *ce rocher promine sur les autres* (vx).

PROMIS, *ISE*, *adj.* dont on a fait la promesse. — **LA TERRE PROMISE**, la terre de Chanaan; se dit au fig. d'un pays riche et fertile. — **s. fiancé, fiancée**.

PROMISCUITÉ, *sf.* (l. *promiscuitas*), mélange confus et désordonné.

PROMISSION, *sf.* TERRE DE PROMISSION, la terre promise. Voy. PROMIS.

PROMON-

TOIRE,

sm. (l. *promon-*

on-tor-

rium), lan-

gue de terre

qui s'avance

dans la mer (fig.)

PROMO-

TEUR, *sm.*

celui qui

prend le soin

principal d'une

affaire; celui

qui donne la

première impul-

sion: *le pro-*

moteur d'une

querelle; *pro-*

curateur d'office

dans une

juridiction

ecclésiastique.

PROMOTION, *sf.* (l. *promotio*), action

d'élever à la

fois plusieurs

personnes à un

même grade,

à une même

dignité; nomi-

nation d'une

ou de plusieurs

personnes à

une dignité,

à un emploi

supérieur.

PROMOUVOIR, *va.* (l. *promovere*), élever

à une dignité

(c. mouvoir,

mais n'est usité

qu'à l'infinifit

et aux temps

composés).

PROMPT, **OMPTÉ**, [pron. pron-té], *adj.*

(l. *promptus*),

soufflant, qui

ne tarde pas:

prompt justice;

rapide: *plus*

prompt que

l'éclair; vif,

actif, diligent:

prompt dans

tout ce qu'il

fait; pénétrant:

esprit prompt;

irascible, qui

s'emporte aisément.

PROMPTEMENT [pron. pron-te-man], *adv.*

avec diligence,

en peu de temps.

PROMPTITUDE [pron. pron-ti-tude], *sf.* dili-

gence: *agir avec*

promptitude;

vivacité

d'humeur; mouvement

de colère. — **PROM-**

PTITUDE d'esprit,

facilité à concevoir.

PROMU, **UE**, *adj.* élevé à un grade.

PROMULGATION, *sf.* publication solen-



nelle des lois.

PROMULGUER, *va.* (l. *promulgare*), publier une loi avec les formalités requises.

PROMAOS [pro-na-oss], *sm.* (g. *pronaos*), partie antérieure des temples anciens (arch.).

PROMATEUR, *adj.* et *sm.* se dit de deux muscles de l'avant-bras qui servent au mouvement de pronation (anat.).

PRONATION, *sf.* (l. *pronare*, incliner en avant), se dit du mouvement par lequel on tourne la main de manière que la paume regarde la terre (par oppos. à *supination*).

PRÔNE, *sm.* (l. *prœconium*, proclamation), instruction familière faite le dimanche à la messe paroissiale. — **Fig.** remontrance importante.

PRÔNER, *va.* faire le prône (peu us.). — **Fig.** vanter à l'excès. — **va.** et **n.** faire de longues remontrances.

PRÔNER, *sm.* celui qui fait un prône. — **PRÔNER**, *EUSE*, *s.* 2 g. celui, celle qui loue avec excès ou qui aime à faire des remontrances.

PRONOM, *sm.* (l. *pronomem*), mot qui se met à la place du nom ou substantif pour

éviter une répétition ; ainsi : cette robe est belle, mais elle n'est plus de mode.

PRONOMINAL, ALE, ADJ. qui appartient au pronom. — **VERBE PRONOMINAL**, verbe qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet. Ex. je me risque, il se loue. — On n'appelle proprement *verbes pronominaux* que les verbes toujours employés avec le pronom personnel, comme se repentir, s'emparer, etc.

PRONOMINALEMENT, ADV. : à la façon du pronom ; *mot employé pronominalement* ; comme verbe pronominal : le verbe rire s'emploie pronominalement quand on dit : se rire de quelqu'un.

PRONONÇABLE, ADJ. 2 g. qui peut être prononcé.

PRONONCÉ, VERB. ADJ. bien marqué ; *traits prononcés* ; qui est exprimé nettement : *intention bien prononcée*. — **Fig.** caractères prononcés, caractère ferme et décidé. — **sm.** décision prononcée par le tribunal.

PRONONCER, VERB. (l. *pronunciare*), prononcer, articuler des lettres, des syllabes, des mots : ne pouvoir prononcer certaines lettres ; débiter : prononcer une harangue ; déclarer avec autorité : prononcer un jugement ; bien marquer quelque partie d'une figure (point). — **vn.** décider, déclarer son sentiment : prononcer entre deux parties. — **SE PRONONCER**, *vpr.* être prononcé ; manifester son intention (se agacer).

PRONONCIATION, SF. articulation des syllabes, des mots ; manière de prononcer, de débiter ; action de prononcer un jugement.

PRONOSTIC, SM. (g. *prognōstikon*), conjecture sur ce qui doit arriver ; signes par lesquels on conjecture ce qui doit arriver.

PRONOSTIQUER, VERB. faire un pronostic : pronostiquer un événement.

PRONOSTIQUEUR, SM. celui qui pronostique (fam.).

PRONONCIAMENTO, SM. se dit en Espagne d'un acte par lequel un chef militaire se prononce contre le gouvernement.

PROPAGANDE, SF. institution fondée à Rome en 1622 par Grégoire V, pour la propagation de la foi ; se dit de toute association qui a pour but de répandre une doctrine quelconque. — **FAIRE DE LA PROPAGANDE**, tenter de propager une doctrine (fam.).

PROPAGATEUR, SM. celui qui propage, qui répand une idée, une doctrine.

PROPAGATION, SF. (l. *propagatio*), multiplication, reproduction : la propagation du genre humain. — **Fig.** progrès, extension, accroissement : la propagation des idées ; manière dont la lumière, la chaleur et le son se propagent (phys.).

PROPAGER, VERB. (l. *propagare*), multiplier par voie de reproduction. — **Fig.** étendre, répandre : propager l'instruction. — **SE PROPAGER**, *vpr.* se répandre (c. abréger).

PROPESSION, SF. (l. *propensio*), tendance naturelle d'un corps vers un point. — **Fig.** penchant, inclination : propension au bien.

PROPERCE, POÈTE élégiaque latin (52-14 av. J.-C.).

PROPHÈTE, SM. (g. *prophētēs*), celui qui prédit l'avenir par inspiration divine : les quatre grands prophètes sont : *Isaïe, Jérémie, Daniel et Ezechiel* ; titre donné par les mu-

sulmans à Mahomet. — **Fig.** celui qui annonce par hasard ce qui doit arriver.

PROPHÉTESSE, SF. celle qui prédit l'avenir par inspiration divine.

PROPHÉTIE [pro-phé-tie], *sf.* prédiction des choses futures par inspiration divine ; se dit de toute prédiction : *prophétie de Nostradamus*. — **Fig.** annonce faite au hasard d'un événement futur.

PROPHÉTIQUE, ADJ. 2 g. qui tient du prophète : *livre prophétique* ; qui lit dans l'avenir : *esprit prophétique*.

PROPHÉTIQUEMENT, ADV. en prophète : parler prophétiquement.

PROPHÉTISER, VERB. (l. *prophētizare*), prédire l'avenir par inspiration divine. — **Fig.** prévoir et dire d'avance ce qui doit arriver.

PROPHYLACTIQUE, ADJ. 2 g. (g. *prophylacticos*), qui sert à préserver ; *remède prophylactique* (méd.).

PROPHYLAXIE, SF. (g. *prophylaxia*), précautions propres à préserver d'une maladie (méd.).

PROPTICE, ADJ. 2 g. (l. *propitius*), favorable, en parl. de la divinité, de toute puissance ou autorité ; favorable en parl. du temps, de l'occasion, etc.

PROPTIATION [pro-pi-ci-a-ti-on], *sf.* (l. *propitiatio*), action de rendre propice. — **SACRIFICE, VICTIME** ou **PROPTIATION, SACRIFICE, VICTIME** qu'on offre à Dieu pour le rendre propice.

PROPTIATOIRE, ADJ. 2 g. qui a la vertu de rendre propice. — **sm.** table d'or qui était posée sur l'autel d'alliance.

PROPOLIS [pro-po-lis], *sf.* (m. gr.), matière résineuse que fabriquent les abeilles, et dont elles se servent pour boucher les fentes et les trous de leurs ruches.

PROPONTIDE, ANCIEN NOM de la mer de Marmara.

PROPORTION, SF. (l. *proportio*), rapport des parties entre elles et avec leur tout : *proportion élégante* ; *au pl.* dimensions : *égalité des proportions ordinaires* ; convenance, rapport : *il faut une juste proportion entre la faute et le châtiment* ; égalité de deux ou plusieurs rapports, par différence ou par quotient (math.). — À **PROPORTION, EN PROPORTION, PAR PROPORTION, LOC. ADV.** et **PRÉP.** par rapport, en égard à ; à **PROPORTION QUE, LOC. CONJ.** à mesure que.

PROPORTIONNALITÉ, SF. condition des quantités proportionnelles entre elles.

PROPORTIONNÉ, VERB. ADJ. dont toutes les parties ont entre elles le rapport qu'elles doivent avoir : *figure bien proportionnée*.

PROPORTIONNEL, ELLE, ADJ. qui a rapport à une proportion ; *échelle proportionnelle*. — **MOYENNE PROPORTIONNELLE**, quantité moyenne entre deux autres (math.).

PROPORTIONNELLEMENT, ADV. avec proportion : *réduire proportionnellement un grand plan à un petit* (math.).

PROPORTIONNEMENT, ADV. en proportion, d'une façon proportionnelle : *récompenser proportionnellement au mérite*.

PROPORTIONNER, VERB. garder la proportion et la convenance nécessaires, établir un juste rapport entre une chose et une autre. — **SE PROPORTIONNER À, VPR.** se mettre à la portée de.

PROPOS, SM. (l. *propositum*), résolution

formée : *ferme propos* ; discours qu'on tient dans la conversation : *propos amusant* ; vain discours, discours médiant ; *mépriser les propos*. — A PROPOS, *loc. adv.* convenablement ; *adjectiv.* convenable : *il est à propos* ; voy. à PROPOS. — Hors de PROPOS, *loc. adv.* contre la convenance, sans raison. — A TOUT PROPOS, *loc. adv.* sans raison ; DE PROPOS DÉLIBÉRÉ, *loc. adv.* avec dessein.

PROPOSABLE, *adj.* 2 g. qui peut être proposé : *arrangement proposable*.

PROPOSANT, *sm.* celui qui propose ; jeune théologien protestant qui étudia pour être pasteur.

PROPOSER, *va.* (l. *proponere*), mettre une chose en avant pour qu'on l'examine : *proposer une question* ; offrir : *proposer un prix* ; désigner : *proposer un sujet*. — Se PROPOSER, *vpr.* avoir dessein de ; s'offrir : *se proposer pour un emploi*.

PROPOSITION, *sf.* (l. *propositio*), chose proposée pour qu'on en délibère, pour arriver à un arrangement, à la conclusion d'une affaire ; théorème, problème : *démontrer une proposition (math.)* ; énonciation d'un jugement : *soutenir une proposition (gram.)*. — PAINS DE PROPOSITION, les douze pains que l'on mettait chaque semaine sur une table d'or dans le sanctuaire (Bible).

PROPRE, *adj.* 2 g. (l. *proprius*), qui appartient exclusivement : *c'est son propre fils* ; même, exactement semblable : *en propres termes* ; convenable à : *propre à bâtir* ; qui a l'apparence, les qualités nécessaires : *être propre à l'enseignement* ; net (opposé à sale) : *linge propre* ; bien arrangé : *écriture propre*. — SENS PROPRE, sens littéral (par opposition à figuré) ; EN MAIN PROPRE, à la personne elle-même ; NOM PROPRE, nom de famille.

PROPRE, *sm.* qualité particulière : *le propre de l'oiseau, c'est de voler* ; sens réel, sans figure : *employer un mot au propre*. — AVOIR LE PROPRE, en toute propriété. — PROPRE DU TEMPS, office qui se dit en certains temps de l'année ; PROPRE DES SAINTS, office qui se dit à certaines fêtes.

PROPREMENT, *adv.* précisément, exactement ; dans le sens propre ; avec propreté ; d'une manière bienséante ; avec adresse, avec grâce. — A PROPREMENT PARLER, *loc. adv.* pour parler exactement.

PROPRETE, *ETTE*, *adj.* et s. d'une propreté affectée : *personne proprette (fam.)*.

PROPRETÉ, *sf.* manière convenable de s'habiller, de préparer certaines choses ; netteté, absence d'ordure.

PROPRETEUR, *sm.* (l. *proprietor*), chez les Romains, celui qui avait été prêteur pendant un an ; celui qui commandait dans une province avec l'autorité de prêteur.

PROPRIÉTAIRE, *s.* 2 g. celui, celle qui possède une chose en propriété. — Nu PROPRIÉTAIRE, celui qui a la nue propriété.

PROPRIÉTÉ, *sf.* (l. *proprietas*), droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un : *la propriété d'une terre* ; chose qui appartient en propre, terres, maisons : *visiter ses propriétés* ; qualité essentielle ou particulière des choses : *la propriété médicamenteuse d'une plante* ; sens propre : *la propriété d'un mot*. — Nue PROPRIÉTÉ, propriété du fonds dont un autre a l'usufruit.

PROPRIO MOTU, *loc. adv.* (mot lat.), de son propre mouvement.

PROPULSEUR, *adj.* et *sm.* (l. *propulsor*), qui pousse en avant : on emploie l'hélice comme propulseur.

PROPULSION, *sf.* mouvement qui porte en avant : *force de propulsion*.

PROPYLÉES, *sm. pl.* (g. *propylain*), édifice à plusieurs portes, orné de colonnes et de sculptures, qui formait l'entrée principale d'une citadelle, d'un temple (antiq.).

PROQUESTEUR, *sm.* (l. *proquestor*), celui qui, chez les Romains, remplaçait le questeur.

PRORATA, *sm.* (l. *pro rata*, s.-ent. *part.*), AU PRORATA, *loc. adv.* suivant la part déterminée, à proportion.

PROROGATIF, *AVE*, *adj.* qui proroge : *acte prorogatif*.

PROROGATION, *sf.* (l. *prorogatio*), délai, remise : *prorogation du parlement*.

PROROGER, *va.* (l. *prorogare*, étendre), prolonger le temps qui avait été fixé : *proroger un délai* ; ajourner, remettre à un certain jour : *proroger la séance*. — Se PROROGER, *vpr.* prononcer sa propre prorogation (c. abrégé).

PROSAÏQUE, *adj.* 2 g. qui tient de la prose : *expression prosaïque*.

PROSAÏQUEMENT, *adv.* d'une manière prosaïque.

PROSAÏSER, *vn.* écrire en vers d'une manière prosaïque.

PROSAÏSME, *sm.* défaut des vers qui contiennent trop de tours, d'expressions prosaïques. — Fig. monotonie, vulgarité.

PROSAÏTEUR, *sm.* (l. *prosaïtor*), auteur qui écrit principalement en prose.

PROSCENIUM [pro cœ-nium], *sm.* (l. *proscenium*), avant-scène, partie du théâtre ancien où les acteurs venaient jouer la pièce.

PROSCRITEUR, *sm.* celui qui proscriit.

PROSCRIPTION, *sf.* (l. *proscriptio*), condamnation à mort sans formes judiciaires : *les proscriptions de Sylla et de Marius, du triumvirat* ; mesures violentes contre les personnes. — Fig. abolition, destruction : *la proscription d'un usage*.

PROSCRIBÉ, *vn.* (l. *proscribere*), condamner à mort sans formes judiciaires et on publiait seulement le nom par une affiche : *les triumvirs proscribaient leurs ennemis* ; bannir : *proscrire quelqu'un d'une assemblée*. — Fig. condamner : *proscrire un livre* ; abolir : *proscrire une coutume (c. écrire)*.

PROSCRIT, *ITE*, *adj.* et s. qui est frappé de proscription, banni.

PROSE, *sf.* (l. *prosa*), discours qui n'est point assujéti à une certaine mesure ; hymne latine rimée que l'on chante à la messe.

PROSECTEUR, *sm.* (l. *prosector*), celui qui fait les dissections et qui prépare les pièces d'anatomie pour le professeur.

PROSÉLYTE, *s.* 2 g. (g. *proselytos*), païen qui avait embrassé la religion juïdaique ; personne nouvellement convertie à la foi catholique ; partisan qu'on gagne à une opinion, à un parti.

PROSÉLYTISME, *sm.* zèle de faire des prosélytes.

PROSERPINE, reine des enfers ; fille de Jupiter et de Cérés, et femme de Pluton.

PROSODIE, *sf.* (l. *prosodia*), prononcia-

tion régulière des mots, conformément à l'accent et à la quantité, c.-à-d. à l'intonation et à la durée des syllabes; connaissance des règles d'après lesquelles on doit construire des vers; livre qui indique ces règles: *prosodie latine*.

PROSODIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la prosodie: *signes prosodiques*.

PROSODIQUEMENT, *adv.* eu égard à la prosodie.

PROSOPOPÉE, *sf.* (g. *prosopopoiia*), figure de rhétorique qui consiste à faire parler ou agir une personne feinte, morte, ou une chose inanimée.

PROSPECTUS, *sm.* (m. lat.), programme qui annonce un ouvrage nouveau, une entreprise, et en donne la description.

PROSPÈRE, *adj.* 2 g. (l. *prosper*), favorable: *avoir la fortune prospère*; heureux: *être dans un état prospère*.

PROSPÉRER, *vn.* (l. *prosperare*), être heureux, avoir la fortune favorable; réussir: *son commerce prospère* (c. accélérer).

PROSPÉRITÉ, *sf.* (l. *prosperitas*), heureux état. — Pl. événements heureux.

PROSTERNATION, *sf.* action de se prosterner; état de celui qui est prosterne.

PROSTERNEMENT, *sm.* action de se prosterner.

PROSTERNER, *va.* (l. *prosternere*), renverser, mettre aux pieds de. — Se prosterner, *vpr.* se jeter à genoux, s'abaisser jusqu'à terre: *il se prosterna devant lui*.

PROTHÈSE, *sf.* (g. *prothesis*), addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot sans changer le sens.

PROSTITUER, *va.* (l. *prostituere*), déshonorer, avilir: *prostituer sa plume*. — SE PROSTITUER, *vpr.* s'avilir.

PROSTITUTION, *sf.* dégradation, usage vil, criminel qu'on fait d'une chose.

PROSTRATION, *sf.* (l. *prostratio*), prostration; affaiblissement extrême, abattement (méd.).

PROSTYLE, *sm.* et *adj.* (g. *prostylos*), se dit d'un édifice qui n'a de colonnes que par devant (archit.).

PROTAGONISTE, *sm.* (g. *protagonistês*), le principal personnage d'une pièce de théâtre.

PROTAGORAS, sophiste grec, se fit chasser d'Athènes (489-420 av. J.-C.).

PROTASE, *sf.* (g. *protasis*), partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition; première partie d'une période (gram.).

PROTATIQUE, *adj.* 2 g. personnage protatique, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre pour en faire l'exposition.

PROTE, *sm.* (g. *protos*, premier), celui qui dirige les travaux dans une imprimerie.

PROTECTEUR, *TRICE*, *s.* (l. *protector*), celui, celle qui protège, qui défend le faible; celui, celle qui protège une personne, une chose. — *sm.* titre que l'on a donné en Angleterre au chef du gouvernement de 1653 à 1658. — *adj.* de protecteur: *prendre un for; protecteur*. — SYSTÈME PROTECTEUR, système qui consiste à frapper de droits élevés ou à prohiber les marchandises qui peuvent faire concurrence à l'industrie nationale.

PROTECTION, *sf.* (l. *protectio*), action de protéger, de défendre quelqu'un; action de

prendre soin des intérêts de quelqu'un, de favoriser une chose; personne qui protège, appui: *avoir des protections*.

PROTECTIONNISTE, *sm.* partisan du système protecteur. — Adjectivement: *doctrines protectionnistes*.

PROTECTORAT, *sm.* dignité de protecteur: *le protectorat d'Olivier Cromwell*; situation d'un gouvernement à l'égard d'un Etat moins puissant auquel il prête son appui.

PROTÉE, fils de Neptune; il avait le pouvoir de prendre toutes les formes. — *sm.* Fig. se dit d'un homme qui change facilement d'opinions, de manières: *un protée*.

PROTÉGÉ, *ÉE*, *s.* celui, celle qui reçoit la protection, l'appui de quelqu'un.

PROTÉGER, *va.* (l. *protegere*), prendre la défense de quelqu'un: *protéger ses enfants*; prêter son appui à quelqu'un, veiller au maintien, au progrès d'une chose: *protéger les artistes, les arts*; garantir, défendre: *le mur protège mon jardin* (c. abréger).

PROTESTANT, *ANTE*, *s.* nom donné d'abord aux luthériens qui protestèrent, en 1529, contre un édit de la diète de Spire, puis aux calvinistes et aux anglicans. — *adj.* qui appartient aux protestants: *un ministre protestant*.

PROTESTANTISME, *sm.* croyance des églises protestantes.

PROTESTATION, *sf.* déclaration publique de sa volonté; promesse, assurance positive; acte par lequel on proteste.

PROTESTER, *va.* (l. *protestari*), assurer positivement; faire un protêt: *protester un billet*. — *vn.* faire une déclaration solennelle contre: *protester contre une mesure*.

PROTÊT [pro-té], *sm.* acte par lequel, faute d'acceptation ou de paiement d'un billet à ordre, d'une lettre de change, on déclare que celui qui devait payer sera responsable de tous les frais.

PROTHÈSE, *sf.* (g. *prothesis*, substitution), opération qui consiste à remplacer un organe absent par une partie artificielle, comme à poser de fausses dents.

PROTHORAX, *sm.* corselet des insectes formant le premier segment du thorax (fig.).

PROTO... (g. *protos*), préfixe qui signifie premier.

PROTOCANONIQUE, *adj.* 2 g. (g. *protos*, premier; *kanon*, règle), se dit des livres sacrés qui étaient reconnus pour canoniques avant qu'on eût fait des canons.

PROTOCARBURE, *sm.* premier degré de combinaison d'un corps simple avec le carbone (chim.).

PROTOCHLORURE, *sm.* premier degré de combinaison d'un corps simple avec le chlore (chim.).

PROTOCOLLE, *sm.* (g. *protocollon*), formulaire pour dresser des actes publics, pour écrire certaines pièces; registre qui contient les délibérations, les actes d'un congrès; ces délibérations, ces actes mêmes.

PROTONOTAIRE, *sm.* officier de la cour de Rome, institué par Clément 1^{er}, et chargé d'écrire les délibérations et les décisions des consistoires publics.

PROTOSYNCELLE, *sm.* vicaire d'un pa-



triarque, d'un évêque de l'Église grecque.

PROTOTYPE, *sm.* (g. *prototypos*), original, modèle, en parlant des choses qui se moulent ou qui se gravent. — Fig. parfait modèle : *un prototype de sagesse* (fam.).

PROTOXYDE, *sm.* oxyde le moins oxygéné de tous (fam.).

PROTUBÉRANCE, *sf.* avance, éminence, saillie : *protubérance du crâne*.

PROTUBÉRANT, **ANTE**, *adj.* (l. *protuberans*), qui fait saillie : *front protubérant*.

PROTUTEUR, *sm.* celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à administrer les affaires d'un tuteur.

PROU, *adv.* assez, beaucoup : *peu ou prou* (vx).

PROUE, *sf.* (l. *prora*), l'avant d'un navire (fig.). (Voy. *fig. syn.*, p. 1007.)

PROUES

SE, *sf.* ac-

tion de

peux ; acte

de valeur. —

Fig. action

folle, ridi-

cule.

PROUST

(Louis-Jo-

seph), chimiste

français (1751-1826), décou-

vrit le sucre de raisin.

PROUVER, *va.* (l. *probare*), établir la

vérité d'une chose par des raisonnements,

des témoignages ; montrer, marquer : *cette*

démarche prouve de la sagesse.

PROVÉDETEUR, *sm.* titre donné aux

gouverneurs de provinces dans l'ancienne

république de Venise.

PROVENANCE, *sf.* tout ce qui vient d'un

pays : *tabac de provenance étrangère*. —

Fig. origine : *provenance d'un mot*.

PROVENANT, **ANTE**, *adj.* qui provient :

biens provenant d'une succession.

PROVENÇAL, **ALE**, *s. et adj.* habitant

de la Provence, qui appartient à la Pro-

vence. — *sm.* la langue provençale.

PROVENCE, anc. province de France,

forme auj. les dép. des *Basses-Alpes*, des

Bouches-du-Rhône, du *Var* et une partie

de ceux de la *Drôme* et de la *Vaucluse*. Capit.

Aix. — De 879 à 926, elle fut gouvernée par

des rois ; de 926 à 1387 par des comtes, puis

elle fut réunie à la France.

PROVENCE (comté de), nom de

Louis XVIII avant son avènement au trône.

PROVENCHÈRES-SUR-FAVE, ch.-l. de

c. (Vosges), arr. de Saint-Dié. 910 h.

PROVENDE, *sf.* provision de vivres : *aller*

à la provende ; mélange de pois, d'avoine,

etc., pour les bestiaux.

PROVENIR, *vn.* (l. *provenire*), procéder,

venir, dériver, résulter : *les désordres pro-*

viennent des abus (c. venir).

PROVERBE, *sm.* (l. *proverbium*), sentence

exprimée en peu de mots et devenue vul-

gaire ; petite comédie qui développe un pro-

verbe. — Livre des *Proverbes*, livre de

l'Ancien Testament, attribué à Salomon.

PROVERBIAL, **ALE**, *adj.* qui tient du

proverbe : *locution proverbiale*.

PROVERBIALEMENT, *adv.* d'une ma-

nière proverbiale.

PROVIDENCE, *sf.* (l. *providentia*), su-

prême sagesse par laquelle Dieu conduit

toutes choses : *la providence divine* ; prend

une majuscule dans le sens de Dieu considéré dans sa providence : *les décrets de la Providence*. — Fig. appui : *être la providence des pauvres*.

PROVIDENTIEL, **ELLE**, *adj.* qui a rapport à la Providence, qui est un effet de la Providence ; *événement providentiel*.

PROVIDENTIELLEMENT, *adv.* d'une manière providentielle.

PROVIGNEMENT, *sm.* action de provigner (agric.).

PROVIGNER, *va.* coucher en terre les jeunes pousses d'une vigne ou de certaines autres plantes, afin qu'elles prennent racine. — *vn.* multiplier : *la vigne a beaucoup provigné* (agric.).

PROVIN, *sm.* rejeton d'un cep de vigne provigné (agric.).

PROVINCE, *sf.* (l. *provincia*), nom que les Romains donnaient aux pays conquis hors de l'Italie, mais qui étaient assujettis aux lois romaines, et administrés par un gouverneur romain ; division territoriale qui fait partie d'un Etat ; se dit en France, par opposition à la capitale : *habiter la province* ; les habitants de la province : *ce livre charme la province* ; réunion de monastères soumis à un provincial.

PROVINCES-UNIES, nom que prirent, en 1579, les provinces septentrionales des Pays-Bas, révoltées contre Philippe II.

PROVINCIAL, **ALE**, *s. et adj.* qui est de la province ; qui concerne une province : *juges provinciaux*. — *s.* 2 g. personne de province : *c'est un provincial*. — *sm.* dans les ordres religieux, supérieur de toutes les maisons d'un même pays.

PROVINCIALAT, *sm.* dignité de provincial d'un ordre religieux.

PROVINCIALISME, *sm.* locution particulière à une province.

PROVINS, ch.-l. d'arr. (Seine-et-Marne), à 95 kil. de Paris et à 48 de Melun. 879 h.

PROVISEUR, *sm.* chef d'un lycée.

PROVISION, *sf.* (l. *provisio*), ce qui est adjugé à une partie avant le jugement définitif ; droit de pouvoir à un bénéfice ecclésiastique ; acte du supérieur qui donne un bénéfice ; amas de choses nécessaires ou utiles : *provision de bois, de vin, de lires*. — Fig. nombre, quantité, dose : *avoir une grande provision de patience*.

PROVISIONNEL, **ELLE**, *adj.* qui se fait par provision, en attendant ce qui sera réglé définitivement : *partage provisionnel*.

PROVISIONNELLEMENT, *adv.* par provision : *ordonner provisionnellement*.

PROVISOIRE, *adj.* 2 g. qui est rendu par provision : *jugement provisoire* ; qui se fait en attendant : *convention provisoire* ; temporaire, intermédiaire : *gouvernement provisoire*. — *sm.* ce qui est provisoire.

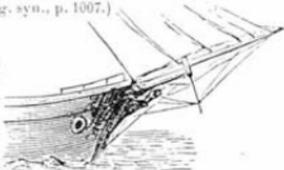
PROVISOIÈREMENT, *adv.* par provision ; en attendant.

PROVISORAT, *sm.* dignité, qualité de proviseur ; durée de cette fonction.

PROVISORERIE, *sf.* s'est dit de l'emploi de proviseur : *la provisorerie de la Sorbonne* (vx).

PROVOCANTE, **ANTE**, *adj.* qui excite, qui agace : *paroles provocantes*.

PROVOCTEUR, **TRICE**, *adj.* qui provoque : *agent provocateur*. — *s.* celui, celle qui provoque.



PROVOCATION, *sf.* (l. *provocatio*), action de provoquer. être coupable de provocation ; ce qui provoque : son langage est une provocation.

PROVOQUER, *va.* (l. *provocare*), inciter, exciter : provoquer quelqu'un au combat ; causer : provoquer le sommeil. — Se provoquer, *vpr.* se faire des provocations mutuelles.

PROXIMITÉ, *sf.* (l. *proximitas*), voisinage : la proximité des maisons ; parenté.

PRUDE, *adj.* 2 g. (l. *prudens*, prudent), qui affecte un air grave, circonspect : avoir un air prude. — *sf.* une prude.

PRUDEMMENT, *adv.* avec prudence.

PRUDENCE, *sf.* (l. *prudential*), vertu qui fait prévoir et éviter les dangers, qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable dans la conduite de la vie.

PRUDENCE, poète latin chrétien, né en Espagne (348-406).

PRUDENT, **ENTE**, *adj.* (l. *prudens*), qui a de la prudence : homme prudent ; conforme à la prudence : conduite prudente.

PRUDERIE, *sf.* affectation de sagesse, de science, de délicatesse.

PRUD'HOMME, *sf.* probité, sagesse dans la conduite (vx).

PRUD'HOMME, *sm.* homme sage et probe (vx) ; celui qui est élu dans chaque corps de métier pour juger les différends entre les fabricants et les ouvriers.

PRUDHON, peintre français (1760-1822).

PRUNE, *sf.* (l. *prunum*), fruit à noyau dont la chair est couverte d'une peau lisse et fleurie (fig.).

PRUNEAU, *sm.* prune séchée au four.

PRUNELLAIE, *sf.* plante de pruniers.

PRUNELLE, *sf.* petite prune sauvage ; pupille de l'œil ; sorte d'étoffe de laine.

PRUNELLI - DI - FIUMORBO, *ch.-l.* de c. (Corse), arr. de Corte. 1076 h.

PRUNELLIER, *sm.* arbrisseau qui croît au milieu des haies et porte des prunelles (fig.).

PRUNIER, *sm.* arbre qui porte les prunes.

PRURIGINEUX, **EUSE**, *adj.* qui cause de la démangeaison (méd.).

PRURIGO, *sm.* (l. *prurigo*), éruption de petits boutons qui causent de la démangeaison (méd.).

PRURIT, *sm.* (l. *pruritus*), démangeaison vive (méd.).

PRUSIAS *1^{er}*, roi de Bithynie (237-192 av. J.-C.). — **PRUSIAS** II reçut Annibal qu'il voulut livrer aux Romains et se déshonora par ses bassesses (192-148 av. J.-C.).

PRUSSE (nov. ne), Etat de l'Europe centrale, borné par la Baltique, le Danemark, la mer du Nord, la Hollande, la Belgique, la France, la Bavière, la Saxe, l'Autriche et la Russie. 31849795 h. Capit. Berlin ;

auj. compris dans l'empire d'Allemagne.

PRUSSIATE, *sm.* genre de sels produits par l'acide prussique (chim.).

PRUSSIEN, **IEENNE**, *s. et adj.* habitant de la Prusse ; qui appartient à ce pays. — **CHEMINÉE À LA PRUSSIENNE**, sorte de poêle en tôle qui simule une cheminée.

PRUSSIQUE, *adj.* **ACIDE PRUSSIQUE**, acide composé de carbone, d'azote et d'hydrogène, qui est un poison violent ; on l'appelle aussi **acide cyanhydrique** (chim.).

PRUTH, rivière qui sépare la Russie de la Moldavie, célèbre par la victoire de Pierre le Grand sur les Turcs (1711).

PRYTANE, *sm.* (g. *prytanis*), nom d'un des premiers magistrats, dans certaines républiques ; à Athènes, nom commun aux cinquante sénateurs de la tribu qui avait à son tour la préséance dans le sénat.

PRYTANÉE, *sm.* (g. *prytaneion*), édifice qui était destiné à l'habitation des prytanes et qui servait encore à d'autres usages ; nom donné au collège Louis-le-Grand de 1795-1802, et plus tard au collège militaire de la Flèche.

PSALLETTE, *sf.* (g. *psallein*, chanter), lieu où l'on exerce les enfants de chœur (vx). On dit *auj. maîtrise*.

PSALMISTE, *sm.* auteur de psaumes. — Se dit particulièrement du roi David.

PSALMODIE, *sf.* (g. *psalmodia*), manière de chanter les psaumes. — Fig. débit monotone.

PSALMODIER, *va. et vn.* réciter des psaumes sans inflexion de voix. — Fig. déclamer, chanter d'une manière monotone.

PSALTÉRION, *sm.* (g. *psallérion*), instrument de musique à plusieurs cordes de fer ou de laiton, que l'on touche avec une verge de fer ou avec un bâton recourbé (fig.).

PSAMMÉTIC, roi d'Égypte, fils et successeur d'Amasis, fut vaincu et mis à mort par Cambyse (526-525 av. J.-C.).

PSAMMÉTIQUE 1^{er}, l'un des douze rois qui régnèrent sur l'Égypte de 671 à 656 av. J.-C. ; régna seul de 656 à 617.

— **PSAMMÉTIQUE II** (408 à 389 av. J.-C.).

PSAMMIS, roi d'Égypte, fils de Necho (601-595 av. J.-C.).

PSAUME, *sm.* (g. *psalmos*), cantique sacré composé par le roi David. — **LE LIVRE DES PSAUMES**, un des livres de l'Ancien Testament.

PSAUTIER, *sm.* recueil des psaumes.

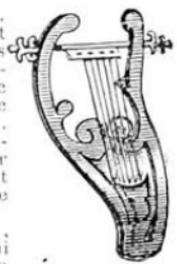
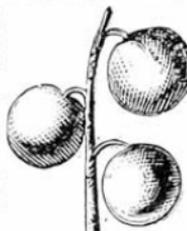
PSEUDO, (g. *pseudos*, mensonge), mot qui se joint à certains noms pour exprimer l'idée de faux, comme *pseudo-prophète*.

PSEUDONYME, *adj.* 2 g. (g. *pseudonymos*), se dit d'un auteur qui publie ses ouvrages sous un faux nom, et de ces ouvrages mêmes.

PSORA ou **PSORE**, *sf.* (g. *psora*), sorte de gale.

PSORIQUE, *adj.* 2 g. qui est de la nature de la gale ; bon pour la gale.

PSYCHÉ, jeune fille que Cupidon épousa et qu'il fit admettre au nombre des déesses



(myth.). — *sf.* grande glace mobile (*fig.*).

PSYCHIQUE.
adj. 2 g. (g. *psychicos*), qui a rapport à l'âme, aux facultés intellectuelles et morales; *phénomènes psychiques* (philos.).



PSYCHOLOGIE [psi-ko-lo-gie], *sf.* (g. *psyché*, âme; *logos*, discours), partie de la philosophie qui traite de l'âme.

PSYCHOLOGIQUE [psi-ko-lo-gique], *adj.* 2 g. qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE [psi-ko-lo-giste], ou **PSYCHOLOGUE**, *sm.* celui qui s'occupe de psychologie.

PSYLLÉ, *sm.* charlatan qui apprivoise des serpents, qui joue avec des serpents *les psyllés égyptiens, chinois*.

PTERODACTYLE, *sm.* (g. *pteron*, aile; *dactylos*, doigt), reptile fossile qui avait les doigts garnis d'une membrane en forme d'ailes, comme les chauves-souris (géol.).

PTOLEMAÏS, anc. ville de Syrie, auj. *Saint-Jean-d'Acre*. Il y avait des villes de ce nom en Égypte, dans la Cyrénaïque, etc.

PTOLÉMÉE I^{er} SOTER, roi d'Égypte (309 à 285 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE II Philadelphé**, second fils du préc. (285 à 247 av. J.-C.); on doit à son amour pour les lettres la *Version des Septante*. — **PTOLÉMÉE III Eucergète**, fils du préc. (247 à 222 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE IV Philopator**, fils du préc. (222 à 204 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE V Epiphane**, fils du préc. (205 à 181 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE VI Philométor**, fils du préc. (181 à 146 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE VII Eucergète**, fils du préc. (146 à 117 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE VIII Soter II**, fils du préc. (117 à 107 av. J.-C.), chassé de l'Égypte par une révolte, il y retourna en 86; m. en 81 av. J.-C. — **PTOLÉMÉE IX Alexandre I^{er}**, frère du préc., monta sur le trône (107 av. J.-C.), et s'enfuit (88) lorsque son frère reprit le pouvoir. — **PTOLÉMÉE X Alexandre II**, fils du préc. (81 à 80 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE XI Aulète**, fils de Ptolémée Soter II (80 à 52 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE XII Dénys**, fils du préc. (52 à 48 av. J.-C.), épousa sa sœur, la fameuse Cléopâtre. — **PTOLÉMÉE XIII l'Enfant**, fils de Ptolémée XI (48 à 44 av. J.-C.), devint le second mari de Cléopâtre. — **PTOLÉMÉE XIV Césarion**, fils de César et de Cléopâtre (42 à 30 av. J.-C.).

PTOLÉMÉE Atonnés, roi de Macédoine, successeur d'Amynas II (371 à 367 av. J.-C.). — **PTOLÉMÉE Céraneus**, fils aîné de Ptolémée Soter I^{er} (281 à 279 av. J.-C.).

PTOLÉMÉE, frère de Ptolémée XI Aulète, eut le trône de Chypre (80 à 58 av. J.-C.).

PTOLÉMÉE (CLAUDE), astronome grec ou égyptien, au 1^{er} siècle de notre ère.

PTYALISME, *sm.* salivation fréquente, presque continuelle (méd.).

PUAMMENT, *adv.* d'une manière puante. — *Fig.* avec impudence.

PUANT, ANTE, *adj.* 2 g. qui sent mauvais, qui infecte; *gaz puant*. — *Fig.* impudique, vaniteux (fam.).

PUANTEUR, *sf.* mauvais odeur.

PUANTEUSE, *sf.* chose puante (vx).

PUBÈRE, *adj.* 2 g. (l. *puber*), qui a atteint l'âge de puberté.

PUBERTÉ, *sf.* (l. *pubertas*), état des personnes qui sont nubiles; âge auquel la loi permet qu'on se marie.

PUBESCENT, ENTE, *adj.* (l. *pubescens*), qui est garni de poils fins, de duvet; *feuille pubescente*.

PUBLICIQUE, *adj.* (l. *publicus*), qui appartient à tout un peuple; qui concerne tout un peuple; *le trésor public*; commun à tous, à l'usage de tous; *place publique*; qui est manifeste, qui est connu de tout le monde; *bruit public*; qui a lieu en présence de tous; *discussion publique*. — **VIE PUBLIQUE**, les actions d'un homme revêtu de quelque dignité publique. — *sm.* le peuple en général; *livrer un ouvrage au public*; nombre plus ou moins considérable de personnes réunies; *un public choisi*. — **EX PUBLICO**, *loc. adv.* devant tout le monde.

PUBLICAIN, *sm.* (l. *publicanus*), fermier des deniers publics, chez les Romains.

PUBLICATION, *sf.* action de publier; *la publication d'un décret*; action de faire paraître un ouvrage, de le mettre en vente.

PUBLICISTE, *sm.* celui qui écrit sur le droit public, la politique, etc.

PUBLICITÉ, *sf.* qualité de ce qui est rendu public; notoriété publique; annonce par les journaux, les prospectus; *payer les frais de publicité*.

PUBLICOLA (VALÉRIUS), célèbre Romain qui, après avoir chassé de Rome les Tarquins avec Junius Brutus, fut nommé consul l'an 509 av. J.-C.

PUBLIER, *va.* (l. *publicare*), rendre public et notoire; *publier une loi*; mettre en vente; *publier une brochure* (c. allier).

PUBLIQUEMENT, *adv.* en public.

PUBLIUS SYRUS, poète latin contemporain de César (44 av. J.-C.).

PUCE, *sf.* (l. *pulex*), insecte qui s'attache à la peau et fait des piqûres (*fig.*). — *adj.* 2 g. *liv. de la couleur de la puce*; *étouffe puce*. — **AVOIR LA PUCE À L'OREILLE**, concevoir des inquiétudes au sujet d'une affaire (fam.).

PUCELLE, *sf.* vierge. — **LA PUCELLE D'ORLÉANS**, Jeanne d'Arc.

PUCERON, *sm.* petit insecte qui s'attache aux plantes et qui les suce (*fig.*).

PUDDLAGE, *sm.* action de puddler.

PUDDLIER, *va.* affiner la fonte à la houille dans un fourneau à réverbère.

PUDDLEUR, *adj.* et *sm.* ouvrier occupé au puddlage.

PUDEUR, *sf.* (l. *pudor*), honte honnête, causée par l'appréhension de ce qui blesse la décence, l'honnêteté; *rougir de pudeur*; retenue, discrétion; *retenir sans pudeur ce qui n'est pas dû*.

PUDIBOND, ONDE, *adj.* (l. *pudibundus*),



deus), qui a beaucoup de pudeur (fam.).

PUDICITÉ, *sf.* (l. *puclitas*), chasteté.

PUDIQUÉ, *adj.* 2 g. (l. *puclicus*), qui a de la pudicité, chaste, modeste.

PUDIQUEMENT, *adv.* d'une manière pudique.

PUEBLA, ville du Mexique. L'armée française s'en empara en 1863.

PUER [pué], *vn.* (l. *putere*), sentir mauvais : *ce gibier commence à puer*. — *va.* exhaler une mauvaise odeur : *puer l'ail*. (N'est usité qu'à l'inf. puer : près. de l'ind. je pue, l'imp. je puis ; au fut. je puerai ; au cond. je puerais.)

PUÉRI, *ILE*, *adj.* (l. *puerilis*), qui appartient à l'enfance : l'âge puéril ; frivole, qui tient de l'enfance : *frayeur puérole*.

PUÉRIEMENT, *adv.* d'une manière puérole : *raisonner puériement*.

PUÉRIILITÉ, *sf.* (l. *puerilitas*), ce qui tient de l'enfance, action d'enfant.

PUERPÉRAL, *ALE*, *adj.* (l. *puerpera*), femme en couche, se dit d'une fièvre qui attaque les femmes en couche (méd.).

PUFENDORFF, célèbre publiciste et historien allemand (1632-1694).

: **PUFF** [pouf], *sm.* (mot angl.), tromperie de charlatan, annonce pour leurrer.

PUGET (PUGET), célèbre statuaire et architecte français (1623-1694).

PUGET-TIBÉRIERS, ch.-l. d'arr. (Alpes-Maritimes), à 826 kil. de Paris, 1 337 h.

PUGILAT, *sm.* (l. *puclilatus*), combat à coups de poing, qui était en usage dans les gymnases chez les anciens.

PUIVÉ, *ÉE*, *adj.* et *s.* qui est né après un de ses frères, une de ses sœurs.

PUIS, *adv.* de temps (l. *post*), ensuite, après. — *Er puis*, *loc. adv.* enfin, au reste.

PUISAGE, *sm.* action de puiser.

PUISARD, *sm.* sorte de puits pratiqué pour recevoir et absorber les eaux inutiles.

: **PUISATIER**, *sm.* ouvrier qui creuse des puits.

PUYSAYE (LA), petit pays de France, dans le Gâtinais, ch.-l. *Saint-Fargeau* (Yonne).

PUISEAUX, ch.-l. de c. (Loiret), arr. de Pithiviers, 2 057 h.

PUISER, *va.* et *vn.* prendre de l'eau avec un vase qu'on plonge dans une rivière, un puits, etc. — *Fig.* emprunter, tirer de :

puiser des consolations dans la religion, puiser aux sources.

PUISEUX (comte DE), aide de camp du général Charette, et l'un des organisateurs de la chouannerie en 1832.

PUISQUE, *conj.* qui marque une cause, un motif : *je travaille, puisque'il le faut.*

PUISSANCEMENT, *adv.* d'une manière puissante ; extrêmement.

PUISSANCE, *sf.* possession des moyens nécessaires à l'accomplissement de la volonté : *Cesar était doué d'une rare puissance* ; pouvoir, autorité : *la puissance paternelle* ; domination, empire : *Rome réduisit l'univers sous sa puissance* ; Etat souverain : *revivre dans un congrès toutes les puissances de l'Europe* ; force, influence : *la puissance de la vertu* ; vertu, propriété : *l'aimant a la puissance d'attirer le fer* ; possibilité de devenir acte (phil.) : force mouvante (mécan.) ; per-

tée d'un instrument d'optique (phys.) ; degré auquel on élève une quantité en la multipliant par elle-même (math.). — *Pl.* l'un des chœurs des anges ; les Puissances.

PUISSANT, *ANTE*, *adj.* (l. *posse*, pouvoir), qui a beaucoup de pouvoir, qui possède les moyens d'imposer son autorité : *un Etat puissant* ; qui a du pouvoir, du crédit : *un ami puissant* ; extrêmement riche : *un puissant capitaliste* ; qui a de l'embonpoint : *un homme puissant*. — *sm.* LES PUISSANTS DE LA TERRE, les grands.

PUITS, *sm.* (l. *puclus*), trou profond creusé pour en tirer de l'eau (*fig.*), ouverture pratiquée pour l'exploitation d'une mine, d'une carrière. —

PUITS ARTÉSIEN, trou pratiqué en terre au moyen d'une sonde, et

d'où l'eau jaillit avec force. — *Fig.* puits de science, homme très savant (fam.).

PUJOLS, ch.-l. de c. (Gironde), arr. de Libourne, 791 h.

PULCHÉRIE (sainte), impératrice d'Orient en 415 ; m. en 453.

: **PULLÉANT**, *ANTE*, *adj.* qui pullule.

PULLULATION, *sf.* action de pulluler.

PULLULER, *vn.* (l. *pullulare*), multiplier en abondance et en peu de temps. — *Fig.* se dit des erreurs, des écarts dangereux

qui se répandent facilement.

PULMONAIRE, *adj.* 2 g. (l. *pulmo*, poumon), qui appartient au poumon : *artère pulmonaire* ; qui attaque le poumon. — *Sf.* plante appelée aussi *consoude*.

PULMONIE, *sf.* maladie du poumon.

PULMONIQUE, *adj.* et *s.* 2 g. qui est malade des poumons.

PULNA ou **PULNA**, village de Bohême. Eaux minérales alcalines.

PULPATION, *sf.* action de réduire en pulpe (pharm.).

PULPE, *sf.* (l. *pulpa*), substance charnue des fruits et des légumes ; se dit en pharm. de la pulpe de certains végétaux réduite en pâte. — *Pulpe cérébrale*, partie molle du cerveau.

PULPER, *va.* réduire en pulpe (pharm.).

PULPEUX, *EUSE*, *adj.* qui est formé d'une pulpe : *fruit pulpeux*.

PULSATIF, *IVE*, *adj.* (l. *pulsare*, pousser), qui cause des pulsations (méd.).

PULSATION, *sf.* baltement du pouls.

PULTAVA, ville de la Russie d'Europe, célèbre par la victoire remportée en 1709 par Pierre le Grand sur Charles XII.

PULVÉRIN, *sm.* poudre à enrou très fine pour la composition des artifices ; espèce de poivre on l'on met cette poudre.

: **PULVÉRISABLE**, *adj.* 2 g. qui peut être réduit en poudre.

PULVÉRISATION, *sf.* action de pulvériser ; résultat de cette action.

PULVÉRISER, *va.* (l. *pulvérisare*), réduire en poudre. — *Fig.* détruire, réduire à néant : *pulvériser un argument*.

PULVÉRENT, *ENTE*, *adj.* (l. *pulverulentus*, poudreux), qui se réduit facilement en poudre : *matière pulvérente* ; se dit des plantes qui sont couvertes de duvet fin comme la poussière (bot.).

PUMEX, *sm.* huile de pulme.



PUNAIS, AISE, *adj.* et *s.* qui rend par le nez une odeur infecte.

PUNAISE, *sf.* insecte de forme plate dont l'odeur est fétide (*fig.*);

petit clou à tête plate.

PUNXION, *sf.* maladie du punais.

PUNCH [ponche], *sm.*

(m. angl.), mélange de thé et d'eau-de-vie ou de rhum avec du jus de citron et du sucre.

PUNIQUE, *adj.* 2 *g.* (*l. punicus*), qui a rapport aux Carthaginois. — Foi punique, mauvaise foi insigne, par allusion à la perfidie que les Romains reprochaient aux Carthaginois. Voy. GUERRES PUNIQUES.

PUNIR, *va.* (*l. punire*), infliger une peine, faire subir à quelqu'un la peine de sa faute; se dit aussi en parlant du crime, de la faute: *punir les méchants, les vices*; mal reconnaître: *vous me punissez bien de ce que j'ai fait pour vous*.

PUNISSABLE, *adj.* 2 *g.* qui mérite une punition: *homme, crime punissable*.

PUNISSEUR, *adj.* et *sm.* qui punit.

PUNITION, *sf.* (*l. punitio*), action de punir; châtement, peine qu'on inflige.

PUPILLAIRE, *adj.* 2 *g.* qui appartient au pupille: *bicus pupillaires* (jurisp.).

PUPILLAIRE, *adj.* 2 *g.* qui appartient à la pupille de l'œil: *membrane pupillaire* (anat.).

PUPILLARITÉ, *sf.* temps pendant lequel un enfant est pupille (peu us.).

PUPILLE, *s.* 2 *g.* (*l. pupilla*, petit enfant), enfant orphelin et mineur placé sous la direction d'un tuteur.

PUPILLE, *sf.* (*l. pupilla*), ouverture de l'iris de l'œil, prunelle (*fig.*).

PUPITRE, *sm.* (*l. pulpitum*), meuble pour écrire commodément, et dans lequel on serre ses livres, ses papiers (*fig.*); meuble sur lequel on pose de la musique, un livre pour chanter ou pour lire.

PUR, URE, *adj.* (*l. purus*), qui est sans mélange: *or pur*; qui n'est ni altéré, ni corrompu: *respirer un air pur*. — *Fig.* que rien ne trouble: *être pur*; probe, honnête: *son caissier est resté pur*; chaste: *enfant innocent et pur*; correct, exact: *style pur*; indique la netteté dans le dessin, la musique, etc.: *trait pur, chant pur*. — *PUR* *DE*, exempt de: *pur de tout mélange*. — *DE PUR* *PIÈCE*, *loc. adv.* inutilement.

PUREAU, *sm.* la partie d'une tuile, d'une ardoise qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure.

PURÉE, *sf.* sorte de bouillie faite avec des pois, des fèves, des lentilles, etc.

PUREMENT, *adv.* d'une manière pure; correctement, exactement; uniquement.

PURETÉ, *sf.* (*l. puritas*), qualité de ce qui est pur, sans mélange: *la pureté de l'eau*. — *Fig.* intég., sè., innocence: *la pureté des sentiments*; chasteté: *ne blesser jamais la pureté*; sainteté: *la pureté de*

l'Eglise; correction: *la pureté du langage, du dessin*. — *PURITÉ* *DE GOÛT*, justesse et délicatesse du goût dans la littérature, dans les arts.

PURGATIF, IVE, *adj.* qui a la faculté de purger. — *sm.* remède qui purge.

PURGATION, *sf.* évacuation provoquée par un purgatif; le purgatif même.

PURGATOIRE, *sm.* (*l. purgatorius*), lieu d'expiation où les âmes des justes achevent de satisfaire à la justice de Dieu.

PURGE, *sf.* purgatif (vx); levée des hypothèques qui grèvent un immeuble.

PURGER, *va.* (*l. purgare*), purifier, nettoyer: rendre le corps libre au moyen d'un médicament. — *Fig.* dégager de toute impureté: *purger le sucre*; débarrasser: *purger la ville des bandits*. — *PURGER* *LES HYPOTHÈQUES*, remplir certaines formalités pour ôter les hypothèques qui grèvent un bien. — *Se purger*, *épur.* prendre un purgatif. — *Fig.* se débarrasser; se justifier: *se purger d'une accusation* (e. abrégé).

PURIFIANT, ANTE, *adj.* qui purifie: *l'eau purifiante du Jourdain*.

PURIFICATEUR, *sm.* celui qui purifie.

PURIFICATION, *sf.* (*l. purificatio*), action de purifier: *la purification des métaux*; à la messe, action du prêtre qui, après la communion et avant l'ablution, prend du vin dans le calice; fête en l'honneur de la sainte Vierge, qui se célèbre le 2 février.

PURIFICATEUR, *sm.* linges avec lequel le prêtre essuie le calice.

PURIFIER, *va.* (*l. purificare*), rendre pur, au propre et au fig.: *purifier l'air, les mœurs*. — *Se purifier*, *épur.* devenir pur: *l'air se purifie par le feu*.

PURIFORME, *adj.* 2 *g.* qui ressemble à du pus: *crachats puriformes* (méd.).

PURIN, *sm.* la partie liquide du fumier.

PURISME, *sm.* défaut de celui qui affecte la pureté du langage, du style.

PURITAIN, AINE, *s.* nom donné, en Angleterre et en Écosse, aux presbytériens les plus rigides. — *Adjectif.*: *un ministre puritain*. — *Fig.* personne qui a des principes sévères.

PURITANISME, *sm.* doctrine des puritains. — *Fig.* rigorisme moral.

PURPURIN, INE, *adj.* (*l. purpurinus*), qui approche de la couleur de pourpre: *lèvres purpurines*.

PURPURINE, *sf.* bronze moulu qu'on applique à l'huile et au vernis.

PURULENCE, *sf.* (*l. purulentia*), qualité de ce qui est purulent (méd.).

PURULENT, ENTE, *adj.* (*l. purulentus*), qui est mêlé de pus (méd.).

PUS [pu], *sm.* (*l. pus*), matière liquide qui se forme dans les abcès, qui sort des plaies.

PUSILLANIME, *adj.* 2 *g.* (*l. pusillanimus*), qui manque de courage, qui a l'âme faible, lâche: *homme pusillanime*; qui annonce une grande timidité: *crainctes pusillanimes*.

PUSILLANIMITÉ, *sf.* excessive timidité; manque de cour, de courage.

PUSTULE, *sf.* (*l. pustula*), petite tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau et qui se termine par suppuration.

PUSTULEUX, EUSE, *adj.* qui est accompagné de pustules, qui en a l'apparence.

PUTANGES, *ch.-l.* de c. (Orne), arr. d'Argentan. 584 h.



POTATIF, IVE, *adj.* (l. *putativus*), qui passe pour être ce qu'il n'est pas.

PUTEAUX, *ch.-l.* de c. (Seine), arr. de Saint-Denis, 24 341 h.

PUTIPHAR, Égyptien, général des troupes du pharaon. Il acheta Joseph des Israélites auxquels ses frères l'avaient vendu, et, sur les fausses accusations de sa femme, il le fit jeter en prison.

PUTOIS, *sm.* (l. *putere*, puier), petit animal sauvage qui ressemble à la fouine et qui repand une odeur fétide (*fig.*); sa fourrure.

PUTRÉFACTION, *sf.* décomposition que subissent, dans certaines conditions de chaleur et d'humidité, les corps organisés privés de vie; état de ce qui est putréfié.

PUTRÉFAIT, AITE (vx), et **PUTRÉFIÉ, ÉE**, *adj.* corrompu, infect.

PUTRÉFIER, *va.* (l. *putrefacere*), corrompre, faire pourrir. — *SE PUTRÉFIER*, *vpr.* se corrompre, se pourrir.

PUTRESCIBLE, *adj.* 2 g. (l. *putrescibilis*), qui peut facilement se corrompre.

PUTRIDE, *adj.* 2 g. (l. *putridus*), corrompu, fétide; *miasme putride*. — *Fièvre putride*, fièvre causée par la corruption des humeurs.

PUTRIDITÉ, *sf.* état de ce qui est putride, de ce qui est pourri.

PUY, *sm.* (l. *podium*, tertre), éminence, montagne (vx). (Voy. 6g. syn., p. 1092.)

PUY (LE), *ch.-l.* du dép. de la Haute-Loire; à 588 kil. de Paris, 20 570 h. Evêché.

PUY DE DÔME, montagne de France qui donne son nom à un département.

PUY-DE-DÔME, département central de France, formé de parties de l'Auvergne, du Lyonnais et du Bourbonnais. 544 194 h. *Ch.-l.* Clermont-Ferrand.

PUY-LAURENS, *ch.-l.* de c. (Tarn), arr. de Lavaur, à 372 h.

PUY-L'ÉVÊQUE, *ch.-l.* de c. (Lot), arr. de Cahors, 1993 h.

PUYMIROL, *ch.-l.* de c. (Lot-et-Garonne), arr. d'Agen, 1 140 h.

PUYSÉGUR (marquis de), maréchal de France (1655-1743). — (comte de), ministre de Louis XVI (1788), se retira en 1789.

PYDIA, anc. ville de Macédoine, célèbre par la victoire de Paul-Émile sur Persée (168 av. J.-C.).

PYGARGUE, *sm.* (g. *pygargos*), oiseau de proie du genre aigle.

PYGMALION, roi de Chypre; s'étant épris de la statue de Galatée qu'il avait sculptée, il obtint que cette figure s'animât, et il l'épousa (myth.).

PYGMALION, roi de Tyr (874 à 827 av. J.-C.), frère de Didon.

PYGMÉE, *sm.* (g. *pygmaios*), qui a une coude; nom que l'on donnait à de petits hommes qui habitaient vers les sources du Nil; les *Pygmées* (myth.); se dit d'un fort petit homme; c'est un *pygmée*. — *Fig.* homme sans talent, sans crédit qui s'efforce vainement de nuire à quelqu'un d'illustre.

PYLADE, roi de Phocide, fidèle ami d'Oreste, dont il épousa la sœur.

PYLÔNE, *sm.* (g. *pylôn*), grand portail des temples égyptiens qui était surmonté d'une tour carrée.

PYLORE, *sm.* (g. *pylóros*), orifice infé-

rieur de l'estomac par où les aliments passent dans les intestins.

PYLORIQUE, *adj.* 2 g. qui a rapport au pylore; *veine pylorique*.

PYLOS, nom de trois villes de l'antiquité, dans le Péloponèse: 1^o *Pylos d'Élide*; 2^o *Pylos de Triphylie*; 3^o *Pylos de Messénie*, auj. Navarin.

PYRACANTHE, *sf.* (g. *pyracantha*), plante, qu'on nomme aussi *buisson ardent*.

PYRALE, *sf.* (g. *pyralis*, papillon), sorte d'insecte nuisible: la *pyrale de la vigne*.

PYRAME, jeune Babylonien, épris de Thïsbe. Ayant trouvé le voile de la jeune fille teint de sang, il crut qu'elle avait été dévorée par une bête fauve et se tua. Thïsbe, pour ne pas lui survivre, se donna la mort (myth.).

PYRAMIDAL, ALE, *adj.* qui est en forme de pyramide; *muscles pyramidaux*. — *sf.* espèce de campanule.

PYRAMIDE, *sf.* (g. *pyramis*), solide composé de triangles ayant un même plan pour base,

et dont les sommets se réunissent en un même point (*fig.*) (géom.); ouvrage d'architecture à quatre faces ayant la forme de ce solide; amas en forme de pyramide. — **PYRAMIDES D'ÉGYPTE**, monuments gigantesques de forme carrée par la base et terminée en pointe; elles étaient consacrées à la sépulture des rois et des animaux sacrés. — **BATAILLE DES PYRAMIDES**, bataille remportée par Bonaparte sur les mameluks en 1798, près des pyramides de Memphis.

PYRAMIDER, *va.* être disposé en pyramide; former la pyramide.

PYRÉNÉEN, ENNE, *adj.* qui est relatif aux Pyrénées; *sources pyrénéennes*.

PYRÉNÉES (LES), chaîne de montagnes qui sépare la France de l'Espagne.

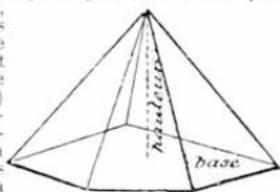
PYRÉNÉES (TRAITÉ DES), conclu en 1659 entre Louis XIV et Philippe IV, roi d'Espagne, il assura à la France le *Houssillon*, la *Cerdagne*, l'*Artois*, ainsi que plusieurs villes du Nord et on y décida le mariage de Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne, avec Louis XIV.

PYRÉNÉES (BASSES-), départem. frontière et maritime de France, forme de l'ancien *Bearn*, de la *Navarre* et d'une portion de la *Gasconne*. 426 347 h. *Ch.-l.* Pau.

PYRÉNÉES (HAUTES-), département français formé du *Bigorre* et des *Quatre-Vallées*, qui faisaient partie du gouvernement de *Guyenne*. 245 546 h. *Ch.-l.* Tarbes.

PYRÉNÉES-ORIENTALES, départem. frontière et marit. de France, formé du *Boussillon*, de la *Cerdagne* et d'une partie du *Languedoc*. 212 121 h. *Ch.-l.* Perpignan.

PYRÉTHRE, *sm.* (g. *pyrethron*), espèce de camomille (botan.) (*fig.*).



PYRIQUE, *adj.* 2 g. (g. *pyr*, feu), qui concerne le feu; se dit de feux d'artifice qu'on fait jouer dans un lieu clos : *jeux pyriques*.

PYRITE, *sf.* (g. *pyrités*), combinaison naturelle du soufre avec le cuivre ou le fer.

PYRITEUX, EUSE, *adj.* qui est de la nature de la pyrite.

PYROLIGNEUX, *adj. m.* (g. *pyr*, feu; l. *lignon*, bois). — Acide PYROLIGNEUX, acide qu'on obtient par la distillation du bois.

PYROMÈTRE, *sm.*

(g. *pyr*, feu; *metron*, mesure), instrument qui sert à évaluer les hautes températures (phys.) (*fig.*).

PYROPHORE, *sm.*

(g. *pyrophoros*), préparation chimique qui s'enflamme au contact de l'air.

PYROSCAPHE, *sm.* (g. *pyr*, feu; *scaphé*, es-quin), bateau à vapeur.

PYROTECHNIE, *sf.* (g. *pyr*, feu; *techné*, art), art de se servir du feu, de faire des feux d'artifice, de préparer les bombes, les fusées de guerre.

PYROTECHNIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la pyrotechnie.

PYROXÈNE, *sm.* minéral qui se trouve dans les produits volcaniques.

PYRRIA. Voy. DECALLION.

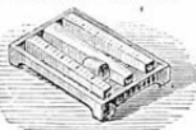
PYRRHIQUE, *adj.* et *sf.* (g. *pyrrhiché*), se dit d'une danse militaire, inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille.

PYRRHIQUE, *sm.* (g. *pyrrhicos*), pied composé de deux brèves.

PYRRHON, philosophe grec, chef de la secte des sceptiques; m. en 288 av. J.-C. Sa doctrine consistait à douter de tout.

PYRRHONIEN, HENNE, *adj.* et s. qui appartient à la secte de Pyrrhon; sceptique qui doute de tout.

PYRRHONISME, *sm.* doctrine de Pyrrhon; affectation de douter de tout.



PYRRHUS ou **NEOPTOLÈME**, fils d'Achille; alla au siège de Troie et vengea la mort de son père. Il eut en partage Andromaque, dont il fit son esclave, épousa Hermione et alla fonder un royaume en Epire. — PYRRHUS, roi d'Epire, fils d'Eacide, célèbre par la guerre qu'il soutint contre les Romains, fut tué en attaquant Argos (272 av. J.-C.).

PYTHAGORE, philosophe grec, né à Samos (569-470 av. J.-C.), inventeur de la métempsychose, fonda à Crotone une école fameuse qui s'appela *école italique*. Il fit faire de grands progrès aux sciences et principalement aux mathématiques. — TABLE DE PYTHAGORE, table de multiplication.

PYTHAGORICIEN, DENNE, *adj.* et s. qui appartient à l'école de Pythagore.

PYTHAGORIQUE, *adj.* 2 g. qui se rattache à Pythagore, à son école : *le silence pythagorique*.

PYTHAGORISME, *sm.* doctrine de Pythagore.

PYTHÉAS, géographe et navigateur, né à Marseille (ive s. av. J.-C.).

PYTHIAS. Voy. DAMOS.

PYTHIE, *sf.* (g. *pythia*), prêtresse du temple d'Apollon à Delphes (antiq.).

PYTHIEN, surnom d'Apollon comme vainqueur du serpent Python (myth.).

PYTHIQUES, *adj. m. pl.* JEUX PYTHIQUES, jeux institués à Delphes (586 av. J.-C.), en l'honneur d'Apollon et célébrés tous les quatre ans (on dit aussi *jeux Pythiens*). — *Sf.* nom des odes de Pindare en l'honneur des vainqueurs aux jeux Pythiques.

PYTHON, serpent monstrueux à cent têtes, qui désolait les plaines voisines du Parnasse et qui fut tué par Apollon. — *sm.* genre de serpents.

PYTHONISSE, *sf.* (g. *pythônissa*), la Pythie de Delphes. — *Fig.* se dit de toute femme qui se mêlait de prédire l'avenir.

Q

Q, *sm.* la dix-septième lettre de l'alphabet et la treizième des consonnes.

QUADES [cou-ades], peuple de la Germanie, qui se confondit avec les Sueves.

QUADRAGÉNAIRE [coua-dra-gé-nère], *adj.* 2 g. (l. *quadragenarius*), qui contient quarante unités. — *adj.* et s. qui est âgé de quarante ans.

QUADRAGÉSIMAL, ALE [coua-dra-gé-zimal], *adj.* qui appartient au carème.

QUADRAGÉSIME [coua-dra-gé-zime], *sf.* (l. *quadragesima*, quarantième), le premier dimanche de carème.

QUADRANGULAIRE [coua], *adj.* 2 g. (l. *quadraangulus*), qui a quatre angles; *prisme quadrangulaire*.

QUADRAT [coua-dra], *adj. m.* (l. *quadratus*, carré). — **QUADRAT ASPECT**, position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de 90 degrés, c.-à-d. d'un quart de cercle (astrol.).

QUADRAT, *sm.* Voy. CABRAT.

QUADRATIN, *sm.* Voy. CABRATIN.

QUADRATRICE [coua], *sf.* courbe inventée pour arriver à la quadrature approchée du cercle.

QUADRATURE [coua], *sf.* (l. *quadratura*), réduction géométrique d'une figure curviligne à un carré équivalent en surface (geom.); aspect de deux astres éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle (astr.).

QUADRATURE, *sf.* Voy. CABRATURE.

QUADRIENNAL, *adj.* Voy. QUATRIENNAL.

QUADRIÈDE [cour], *adj.* 2 g. (l. *quadrididus*), qui est divisé en quatre portions; *calice quadriède* (bot.).

QUADRIÈRE [coua-dri-fère], *adj.* 2 g. qui a quatre fleurs (bot.).

QUADRIGE [coua-drige], *sm.* (l. *quadriga*), char antique à deux roues et attelé de quatre chevaux de front (antiq.).

QUADRIATÉRAL, ALE [coua], *adj.* qui a quatre côtés.

QUADRIATÈRE [coua], *sm.* (l. *quadri-laterus*), figure qui a quatre côtés et par

conséquent quatre angles (géom.) (fig.).

QUADRILLAGE, *sm.* assemblage de carreaux.

QUADRILLE, *sf.* troupe de chevaliers d'un même parti dans un carrousel. — *sm.* groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses dans un ballet; nombre pair de couples qui exécutent des contredanses dans un bal; nombre de morceaux de musique correspondant aux figures d'un quadrille.

QUADRILÉ, ÉE, *adj.* qui est à carreaux, qui présente un grand nombre de carrés : *papier quadrillé*.

QUADRILORÉ, ÉE [coua-dri-lo-bé], *adj.* qui a quatre lobes (bot.).

QUADRINÔME [coua], *sm.* expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRIVICUM [coua-dri-vi-om], *sm.* (l. *quadrivium*), au moyen âge, les quatre arts mathématiques qui comprenaient l'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

QUADRUMANE [coua-dru-mane], *adj.* 2 g. et *sm.* (l. *quadrumanus*), se dit des animaux qui ont quatre mains, comme le singe.

QUADRUPÈDE [coua-dru-pède], *adj.* 2 g. et *sm.* (l. *quadrupes*), qui a quatre pieds.

QUADRUPLE [coua-dru-ple], *adj.* 2 g. (l. *quadruplus*), qui vaut quatre fois autant : *vingt est quadruple de cinq*. — *sm.* quatre fois autant : *ma maison est le quadruple de la vôtre*; pistole d'Espagne valant 81 fr. 51 c. — **QUADRUPLE ALLIANCE**, traité signé à Londres le 2 août 1718 entre la France, l'Angleterre et l'Autriche, et plus tard la Hollande, pour assurer la couronne au régent en cas de mort de Louis XV âgé de huit ans.

QUADRUPLER [coua], *va.* (l. *quadruplare*), prendre quatre fois le même nombre : *quadrupler son revenu*. — *vn.* être augmenté au quadruple : *sa classe a quadruplé*.

QUAI

[ké], *sm.* levée ordinaire rement revêtue de pierres de taille et faite le long d'une rivière pour empêcher le débordement de l'eau (fig.); rivage d'un port où l'on débarque les marchandises; se dit dans les chemins de fer des trottoirs qui régissent le long des voies d'embarquement.

QUAIAGE, *voy.* QUAYAGE.

QUAICHE, *sf.* petite embarcation des mers du Nord (mar.).

QUAKER ou **QUACRE** [coua-cre], *sm.* (m. angl. *trembleur*), membre d'une secte protestante fondée en 1647 par Georges Fox, cordonnier de Leice-ter, et répandue en Angleterre et aux États-Unis. — Au fém. **QUAKERESSE**.

QUAKERISME, *sm.* doctrine des quakers.

QUALIFIABLE, *adj.* 2 g. qui peut être qualifié : *des délits qualifiables*.

QUALIFICATEUR, *sm.* en Italie et en Espagne, théologien chargé d'examiner la nature, la qualité des crimes déferés à un tribunal ecclésiastique, ainsi que les livres mis à l'index.



QUALIFICATIF, IVE, *adj.* qui qualifie, qui exprime une qualité : *bon est un adjectif qualificatif*. — *sm.* mot qui qualifie.

QUALIFICATION, *sf.* attribution d'une qualité, d'un titre.

QUALIFIÉ, ÉE, *adj.* qui a un caractère déterminé; qui a des titres de noblesse.

QUALIFIER, *va.* (l. *qualis*, quel; *facere*, faire), marquer la qualité d'une personne, d'une chose. — *Se qualifier*, *vpr.* s'attribuer, s'arroger un titre (c. allier).

QUALITÉ, *sf.* (l. *qualitas*), ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, chaude ou froide, etc. : *la beauté est une qualité*; inclination, disposition naturelle, talent : *avoir des qualités*; noblesse distinguée : *homme de qualité*; titre : *qualité de citoyen français*. — *EN QUALITÉ DE*, *loc. prép.* à titre de.

QUAND, *adv.* (l. *quando*), dans quel temps? *quand viendrez-vous?* quel temps? avec les prépositions *à*, *de*, *depuis*, *pour*, *jusques à* : *de quand êtes-vous ici?* — *conj.* lorsque : *j'irai vous voir quand je pourrai*; quoique, encore que : *quand je le voudrais, je ne le pourrais pas*.

QUANTÀ, *loc. prép.* (l. *quantum ad*), pour ce qui est de : *quant à moi*. — *sm.* le **QUANT-À-MOI**, **LE QUANT-À-SOI**, air fier et réservé : *se tenir sur son quant-à-moi, sur son quant-à-soi*.

QUANTES, *adj. f. pl.* TOUTES ET QUANTES FOIS QUE, toutes les fois que (vx).

QUANTIÈME, *adj.* 2 g. terme par lequel on désigne le rang, l'ordre numérique d'une personne, d'une chose (peu us.). — *sm.* le quantième jour : *le quantième de la lune*.

QUANTITATIF, IVE, *adj.* qui a rapport à la quantité, aux quantités.

QUANTITÉ, *sf.* (l. *quantitas*), se dit de tout ce qui peut être mesuré ou nombre, de tout ce qui est susceptible d'augmentation ou de diminution : *mesurer une quantité*; beaucoup, un grand nombre : *quantité de jennes gens*; abondance : *il y a quantité de blé*; mesure des syllabes longues ou brèves.

QUANTUM [coua-ntom], *sm.* (m. lat.), une quantité déterminée : *fixer le quantum de la dépense*.

QUARANTAINE, *sf.* nombre de quarante ou environ : *une quarantaine d'élèves*; âge de quarante ans : *atteindre la quarantaine*; séjour dans un lazaret que font les personnes et les marchandises qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion. — *z.* Fig. séquestration temporaire.

QUARANTAINE, *sf.* sorte de giroflée. — Adjectiv. : *giroflée quarantaine*.

QUARANTE, *adj. num.* 2 g. (l. *quadraginta*), quatre fois dix. — *sm.* le nombre quarante. — **LES QUARANTE**, les membres de l'Académie française.

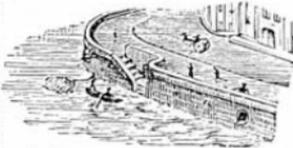
QUARANTIÈME, *adj.* 2 g. nombre ordinal de quarante. — *sm.* quarantième partie d'un tout.

QUARDEBONNER, *va.* faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois : *quardebonner les marches d'un perron* (archit.).

QUARRÉ, **QUARRÉ**, **QUARRÈMENT**, **QUARRER**, **QUARRURE**, *voy.* **CARRÉ**, **CARRÉ**, etc.

QUARRÉ-LES-TOMBES, *ch.-l. de cant.* (Yonne). arr. d'Avallon. 2168 h.

QUART, *sm.* (l. *quartus*, quatrième), qua-



trième partie d'un tout : une *pendule qui sonne les quarts*; temps pendant lequel une partie de l'équipage est de service : être de *quart* (mar.). — **PASSER UN MAUVAIS QUART D'HEURE**, éprouver quelque chose de fâcheux; LE **QUART D'HEURE DE HABLEAIS**, le moment où il faut payer son écot, par extension, tout moment fâcheux. — **QUART DE CERCLE**, instrument de mathém. qui est la quatrième partie d'un cercle divisé par degrés, minutes et secondes.

QUART, AUTE, *adj.* (l. *quartus*). quatrième. — **FIÈVRE QUARTI**, fièvre intermittente qui laisse au malade deux jours d'intervalle.

QUARTAINÉ, *adj. f.* FIÈVRE QUARTAINÉ, fièvre quartie.

QUARTAINIER, *sm.* sanglier de quatre ans.

QUARTAUT, *sm.* mesure, vaisseau qui contient le quart du muid.

QUARTE, *sf.* ancienne mesure contenant deux pintes; la soixantième partie de la tierce (math.); intervalle de deux tons et demi (mus.); manière de porter un coup de fleuret en tournant le poignet en dehors (escr.).

QUARTENIER ou **QUARTINIER**, *sm.* officier qui, dans une ville, était préposé à la surveillance d'un quartier.

QUARTERON, *sm.* poids qui est la quatrième partie d'une livre; la quatrième partie d'un cent : un *quarteron de noix*.

QUARTERON, ONNE, *s.* celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIÈRE [cuar ti di], *sm.* (l. *quartus*, quatrième; dies, jour), le quatrième jour de la décade républicaine.

QUARTIER, *sm.* quatrième partie d'une chose : *quartier de veau*; se dit d'une portion d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties : un *quartier de gâteau*; division d'une villa : les *omnibus pavent tous les quartiers*; les habitants d'un quartier : le *quartier est en émoi*; bâtiment d'une ville où une troupe est casernée; campement d'un corps de troupes et le corps de troupes lui-même; salles où les écoliers font leurs devoirs; une des phases de la lune; chaque degré de descendance dans une famille noble; vie sauve, traitement favorable accordé aux vaincus : *demandez, faire quartier*. — **QUARTIER DE SOULEN**, la pièce de cuir qui environne le talon. — **QUARTIER GÉNÉRAL**, lieu où réside le commandant en chef et l'état major.

QUARTIER-MAÎTRE, *sm.* officier chargé de la comptabilité d'un corps de troupes; sous officier de marine. — *Au pl.* des *quartiers-maîtres*.

QUARTILE [eouar til], *adj.* **QUARTILE ASPECT**, aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la 4^e partie du zodiaque ou de 90 degrés (astro.).

— **QUARTO** [cuar to], *adv.* quatrième. — *Voy.* IN-QUARTO.

QUARTZ [cuar tz], *sm.* (all. *Quarz*), pierre très dure qui raye le verre.

QUARTZEUX, *rose* [cuar-tzeu], *adj.* qui est de la nature du quartz.

QUASI, *sm.* un *quasi* de veau, un morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI [ca-zi], *adv.* (m. lat.), presque, peu s'en faut.

QUASI-CONTRAT, *sm.* fait volontaire par lequel on se trouve engagé envers un tiers, sans qu'il y ait eu consentement ni convention. — *Au pl.* des *quasi-contrats*.

QUASI-DÉLIT, *sm.* dimanche causé involontairement. — *Au pl.* des *quasi-délits*.

QUASIMENT, *adv.* presque (pop.).

QUASIMODO [ca-zi mo-do], *sf.* le premier dimanche après Pâques, ainsi nommé, parce que l'*introit* de la messe commence par ces mots : *quasi modo*.

QUASSIA [cua], *sm.* écorce amère et tonique du quassier.

QUASSIER [cua-sié], *sm.* arbrisseau de la Guyane et des Antilles dont l'écorce est tonique.

QUATERNAIRE [cua ter-nère], *adj.* 2 g. (l. *quaternarius*), qui vaut quatre, qui est divisible par quatre. — **TERRAIN QUATERNAIRE**, ensemble de roches de formation plus récente que les calcaires d'eau douce.

QUATERNE [ca-terne], *sm.* (l. *quaternus*), combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie et sortis ensemble de la roue; se dit, au loto, de quatre numéros marqués sans interruption sur la même ligne horizontale.

QUATORZAINE, *sf.* l'espace de 14 jours qui s'observait de l'une à l'autre des quatre créées des biens saisis.

QUATORZE, *adj.* num. 2 g. (l. *quatordecim*), dix et quatre; quatorzième : *page quatorze*. — *sm.* le nombre quatorze; le quatorzième jour d'une période; au jeu de piquet, les quatre as, les quatre rois, les quatre dames, les quatre valets ou les quatre dix.

QUATORZIÈME, *adj.* 2 g. nombre ordinal de quatorze : *Louis quatorzième du nom*. — *sm.* la quatorzième partie d'un tout; le quatorzième jour.

QUATORZIÈMEMENT, *adv.* en quatorzième lieu.

QUATRAIN, *sm.* petite pièce de poésie qui contient quatre vers; quatre vers qui font partie d'un sonnet, etc.

QUATRE, *adj.* num. 2 g. (l. *quatuor*), deux fois deux; quatrième : *Henri IV*. — *sm.* le nombre, le chiffre quatre; le quatrième jour; carte marquée de quatre eurs, etc.; face de dé marquée de quatre points.

QUATRE-IRAS (LES), hameau de Belgique, près de Genappe. Victoire des Français sur les Anglais en 1815.

QUATRE-CANTONS (rac des), lac de Suisse dont la partie nord-ouest s'appelle lac de Lucerne.

QUATREMIÈME DE QUINCY, savant archéologue français (1753-1849).

QUATRE-TEMPS, *sm. pl.* se dit des trois jours de jeûne prescrits par l'Église en chacune des quatre saisons de l'année.

QUATRE-VINGTIÈME, *adj.* 2 g. nombre ordinal de quatre vingts. — *sm.* partie d'un tout divisé en quatre vingts parties.

QUATRE-VINGTS, *adj.* num. 2 g. quatre fois vingt. Il s'écrit toujours avec un *s* quand il n'est pas suivi d'un autre nombre : *quatre-vingts personnes*; il ne prend point d'*s* quand il précède un autre nombre auquel il est joint : *quatre-vingt-un, quatre-vingt mille*, ni quand il est employé pour quatre-vingtième : *page quatre-vingt*.

QUATRIÈME, *adj.* 2 g. nombre ordinal

de quatre. — *sm.*, la partie d'un tout divisé en quatre parties: le quatrième étage; un élève de quatrième. — *sf.*, la quatrième classe: *faire sa quatrième*; suite de quatre cartes de même couleur, au jeu de piquet.

QUATRIÈMEMENT, *adv.* en quatrième lieu.

QUATRIÈNNAL, *ALF.*, *adj.* (l. *quadriennalis*), se dit d'une fonction qui s'exerce de quatre années l'une.

QUATUOR [coua-tuor], *sm.* (l. *quatuor*, quatre), morceau de musique à quatre parties. — *Au pl.* des quatuor.

QUAYAGE [ké-iaje], *sm.* droit que payent les commerçants pour pouvoir déposer leurs marchandises sur le quai d'un port.

QUE, *pron. rel.* lequel, laquelle, lesquels, lesquelles: *les rois que vous servez*; de qui, à qui, etc.: *c'est de vous que je parle*. — *pron. interr.* quelle chose: *que faites-vous ici?*

QUE, *adj. corrélatif* avec certains mots comme TEL, MÊME, AUTRE: *un homme tel que vous*.

QUE, *conj.* qui sert à unir deux membres de phrase: *il faut que je parle*; exprime le souhait, l'imprécation, le commandement: *qu'il sorte à l'instant!* — Sert à former des loc. conj.: *avant que, afin que*, etc.

QUE, *adv.* combien: *que de maux nous accablent!* pourquoi? *que ne se corrige-t-il?* — *NE... que, loc. adv.* se tiennent: *je ne veux que le voir*.

QUÉBEC, anc. capit. du Canada, sur le Saint-Laurent; fondée en 1608 par Champlain. Archevêché catholique. 63 000 h.

QUEL, **QUELLE**, *adj.* (l. *qualis*), s'emploie pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, etc.: *quelle est cette monnaie?* pour marquer l'incertitude, le doute: *je ne sais quel sera ton sort*; se dit par exclamation: *quelle pitié!* — *QUEL que*, avec un verbe au subjonctif, se dit quand on doute: *quel que soit votre projet; quelles que puissent être vos intentions*. — *Tel quel*, se dit fam. pour marquer qu'une chose est médiocre, plutôt mauvaise que bonne: *du vin tel quel; des étoffes telles quelles*.

QUELCONQUE, *adj.* 2 g. (l. *qualiscunque*), quel qu'il soit, quelle qu'elle soit: *donner une raison quelconque*.

QUÉLÉN (HYACINTHE-LOUIS DE), archevêque de Paris (1778-1839).

QUELLEMENT, *adv.* TELLEMENT QUELLEMENT, ni bien ni mal (fam.).

QUELQUE, *adj. indéf.* 2 g. un ou plusieurs: *cette réponse de quelque soit*; un petit nombre, une petite quantité: *il y a quelques années*. — *adv.* environ, à peu près: *il y a quelque deux cents ans*.

QUELQUE... QUE, *adj.* quel que soit le, la... que: *quelques efforts que vous fassiez*. — *adv.* à quel point que: *quelque savants qu'ils soient*.

QUELQUEFOIS, *adv.* de fois à autre, parfois: *il se plaint quelquefois*.

QUELQU'UN, **UNE**, *pron. indéf.* un, une entre plusieurs: *quelqu'un de vos amis*; une personne: *quelqu'un m'assure que*. — *Au pl.* quelques-uns, unes.

QUÉMANDER, *va. et vi.* mendier, solliciter clandestinement (vx).

QUÉMANDEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui quémande (vx).

QU'EN-DIRA-T-ON, *sm. inv.* les propos

que pourra tenir le public: *se moquer du qu'en-dira-t-on*.

QUENELLE, *sf.* espèce de boulette dont est garni un pâté chaud.

QUENOTTE, *sf.* dent de petit enfant (fam.).

QUENOUILLE, *sf.* (bas l. *colucula*, de *colus*, quenouille), petit bâton entouré dans sa partie supérieure de lin, de chanvre, etc., pour filer (fig.): *charger sa quenouille*; chanvre, lin, etc., dont la quenouille est chargée: *filer une quenouille*. — **QUENOUILLES DE LIT**, colonnes aux quatre coins de certains lits — Arbre fruitier taillé en forme de quenouille.

QUENTIN (SAINT-), ch.-l. d'arr. (Aisne), à 154 kil. de Paris et à 50 de Laon. 59 278 h.

QUÉRABLE, *adj.* 2 g. RENTE ou REDEVANCE QUÉRABLE, celle que le créancier doit aller chercher, par opp. à RENTE ou REDEVANCE PORTABLE, celle qui doit être acquittée dans un lieu désigné (jurisp.).

QUÉRICITRON, *sm.* sorte de chêne vert dont l'écorce teint en jaune.

QUERCY, petit pays de France, dans la Guyenne; Cahors était sa capitale.

QUERELLE, *sf.* (l. *querela*), contestation, dispute, mêlée d'agreur. — **QUERELLE D'ALLEMAND**, dispute sans sujet.

QUERELLEUR, *va.* faire querelle à quelqu'un; gronder, réprimander. — **SE QUERELLEUR**, *vpr.* se chercher querelle.

QUERELLEUR EUSE, *adj.* et *s.* qui aime à chercher querelle.

QUÉRETARO, ville du Mexique. 32 790 h.

QUÉRIGUT, ch.-l. de c. (Ariège), arr. de Foix. 620 h.

QUÉRIMONIE [cœ-ni-monie], *sf.* (l. *querimonia*, plainte), requête présentée au juge d'Église, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

QUÉRIR, *va.* (l. *quære*), chercher avec charge d'amener, d'apporter (usité à l'infinif et avec *aller, envoyer, venir*).

QUESNEL (LE PÈRE), oratorien, célèbre janséniste et controversiste (1634-1719).

QUESNOY (LE), ch.-l. de c. (Nord), arr. d'Avesnes. 3 872 h. Place forte.

QUESNOY-SUR-DEULE (LE), ch.-l. de c. (Nord), arr. de Lille. 5 253 h.

QUESTEMBERT, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Vannes. 4 122.

QUESTEUR [cœ-stein], *sm.* (l. *quæstor*), magistrat de l'ancienne Rome chargé d'administrer les revenus publics; se dit, dans certains corps, des membres chargés de surveiller l'emploi des fonds.

QUESTION, *sf.* (l. *quæstio*), interrogation, demande que l'on fait pour éclaircir ce que l'on ignore, ou pour s'assurer que celui que l'on interroge a étudié; proposition à discuter, à examiner; point sur lequel on n'est pas d'accord; torture que l'on faisait subir aux accusés pour leur arracher des aveux: *donner, souffrir la question*.

QUESTIONNAIRE, *sm.* série de questions dont le but est de diriger une enquête; : recueil de questions que l'on peut adres-



ser à des élèves; celui qui donnait la question aux accusés.

QUESTIONNER, *va.* adresser des questions; *je vous questionne, répondez.* — *vn.* faire des questions. — *Se questionner*, *vpr.* s'adresser réciproquement des questions.

QUESTIONNEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui fait sans cesse des questions.

QUESTURE [œù-sture], *sf.* (l. *quæstura*), dignité, charge de questeur; durée des fonctions de questeur; le bureau des questeurs d'une assemblée.

QUÊTE, *sf.* (l. *quæstus*, de *quærare*, chercher), action par laquelle on cherche; être *en quête d'un lièvre*; action de recueillir des aumônes; produit de la quête.

QUÊTER, *va.* chercher; *quêter un cerf*; au fig. *quêter des louanges, des voix.* — *vn.* demander et recueillir des aumônes.

QUÊTEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui quête, qui recueille les aumônes.

QUETTEHOU, *ch.-l.* de c. (Manche), arr. de Valognes. 1258 h.

QUEUE, *sf.* (l. *cauda*), partie qui termine, par derrière, le corps de la plupart des animaux; partie par laquelle les fleurs, les fruits, etc., tiennent aux arbres, aux plantes; cheveux de derrière attachés avec un cordon; partie traînante d'une robe, d'une soutane, etc.; se dit de plusieurs autres choses qui ressemblent à une queue: *la queue d'une note, d'une comète, d'une poêle*; instrument dont on se sert au billard pour pousser les billes; les derniers rangs de quelque compagnie: *se mettre à la queue.* — *Fig.* bout, fin: *la queue d'un étang.* — *N'avom ni queue ni tête, n'avoir pas de sens.*

QUEUE, *sf.* futaile d'un muid et demi environ. — *Demi-queue*, futaile de la moitié d'une queue.

QUEUE-DE-RAT, *sf.* lime ronde qui se termine en  pointe (fig.)

QUEUSSI QUEUMI, *loc. adv.* absolument, de même (fam.).

QUÊTER, *va.* au billard, pousser les deux billes ensemble avec sa queue.

QUEUX ou **QUEUR**, *sf.* (l. *cos*), pierre à aiguiser.

QUEUX, *sm.* (l. *ecquus*), enis-inier (vx).

QUI, *pron. rel.* 2 g. (l. *qui*), lequel, laquelle: *l'éclair qui luit*; celui qui, qui-conque: *jouera qui voudra.* — *pr. interr.* quelle personne: *qui vous l'a dit?* — *Qui que ce soit, qui-conque.*

QUIA [a-œia], *loc. adv.* (mot lat. *parce que*), être à quia, être réduit à ne pouvoir répondre. — *Mettre à quia*, faire taire.

QUIBERON, *ch.-l.* de c. dans une presqu'île du même nom (Morbihan), arr. de Lorient. 3060 h.

QUIBUS [œui-busse], *sm.* (m. l. de *quibus*), argent monnayé. — *Avoir au quibus*, avoir de l'argent, être riche (fam.).

QUICOQUE, *pron.* 2 g. *indéf.* sans pl. (l. *quicunque*), qui que ce soit qui, toute personne qui.

QUIDAM, **QUIDANE** [ki-dan, ki-dann], *s.* (m. l. *un certain*), terme de palais pour désigner les personnes dont on n'exprime pas le nom: *les quidams et quidanes ont affirmé que*, etc. — *Quidam*, *sm.* se dit qu'fois dans la conversation: *un quidam les rencontre.*

QUIDDITÉ [œuid-dité], *sf.* ce qu'une

chose est en elle-même (philosophie).

QUÉSCIENT, **ENTE** [œui], *adj.* (l. *quiescere*, se reposer), se dit dans la gram. hébraïque, des lettres qui ne se prononcent pas.

QUIET, **ÊTE** [œui-ê], *adj.* (l. *quietus*), tranquille, calme, paisible (vx).

QUÉTIEME [œui-é-tisme], *sm.* erreur de certains mystiques, qui font consister toute la perfection chrétienne dans le repos ou l'inaction complète de l'âme, et négligent entièrement les œuvres extérieures.

QUÉTIESTE [œui-é-tiste], *adj.* et *s.* 2 g. qui suit les erreurs du quietisme.

QUÉTUDE [ki-é-tude], *sf.* (l. *quietudo*), tranquillité, repos.

QUIGNON, *sm.* (l. *caucus*, coin), gros morceau de pain.

QUILLAGE, *sm.* DROIT DE QUILLAGE, droit que paye un navire marchand à sa première entrée dans un des ports de France (vx).

QUILLAN, *ch.-l.* de c. (Aude), arr. de Limoux. 2626 h.

QUILLE, *sf.* longue pièce de bois qui va



de la poupe à la proue d'un navire (fig.); cône de bois pour jouer.

QUILLERUE, *ch.-l.* de c. (Eure), arr. de Pont-Audemer. 1217 h.

QUILLER, *vn.* lancer une quille en cherchant à la placer près de la boule pour savoir qui jouera le premier.

QUILLETTÉ, *sf.* brin d'osier qu'on plante pour qu'il prenne racine (agric.).

QUILLIER, *sm.* espace dans lequel on range les quilles; l'ensemble des quilles.

QUILOA, ville maritime de l'Afrique orientale; est sous le protectorat de l'Allemagne.

QUIMPER, *ch.-l.* du dép. du Finistère; à 590 kil. de Paris. 19441 h.

QUIMPERLÉ, *ch.-l.* d'arr. (Finistère), à 445 kil. de Paris et à 45 de Quimper. 9036 h.

QUINA, *sm.* s'est dit pour quinquina.

QUINAIRE [œui-naire], *adj.* 2 g. (l. *quinararius*), qui est divisible par cinq (math.).

— *sm.* pièce de monnaie de la troisième grandeur (antiq.).

QUINAUD, **AUDE**, *adj.* qui est confus, honteux d'avoir en le dessous (vx).

QUINAUT, poète lyrique français, auteur d'opéras (1633-1688).

QUINCALLE, *sf.* toute sorte d'instruments, d'instruments de fer ou de cuivre.

QUINCALLERIE, *sf.* marchandise de toute sorte de quincaille.

QUINCALLIER, *sm.* marchand de quincallerie.

QUINCONCE, *sm.* (l. *quincunx*), plantation d'arbres disposés en échiquier; lieu planté de cette manière.

QUINDÉCAGONE [œuin-dé-ca-gone], *sm.* (l. *quindecim*, quinze; *g.* *gōnia*, angle), figure qui a 15 angles et 15 côtés (géom.).

QUINDÉCEVIRS [œuin-dé-cem-vir], *sm.* pl. (l. *quindecemviri*), magistrats romains au nombre de 15, chargés de la garde des livres sibyllins et de la célébration des jeux scénaires (antiquité).

QUINÉ, *sm.* coin de dés qui amène deux cinq au jeu de trictrac; cinq numéros pris et sortis ensemble à la loterie; cinq au-

inérés sur la même ligne et gagnant ensemble au loto.

QUINET (Edgar), historien et littérateur français (1803-1875).

QUINGEV, ch.-l. de c. (Doubs), arr. de Besançon. 868 h.

QUININE, *sf.* substance amère et alcaline extraite du quinquina (chim.).

QUINOLA, *sm.* nom du valet de cœur au jeu de reversi.

QUINQUAGENAIRE [euii-coua-génière], *adj.* et *s.* 2 *g.* (lat. *quingagenarius*), qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUAGÉSIMÉ [euii-coua-gé sime], *sf.* (l. *quingagesimus*, cinquième), dimanche qui précède le 1^{er} dimanche de carême, et qu'on appelle vulg. le *dimanche gras*.

QUINQUENAL ALE [euii-couen-nal], *adj.* (l. *quingennalis*), qui dure cinq ans; qui se fait tous les 5 ans; *jeux quinquennaux*.

QUINQUENNIUM [euii-quen-niome], *sm.* (m. lat.) cours d'études de cinq ans.

QUINQUÉMIÉ [euii-coué-rème], *sf.* (l. *quingueremis*), galère à cinq rangs de rames.

QUINQUET [kin-ke], *sm.* (nom de l'inventeur), sorte de lampe à un ou plusieurs becs et à double courant d'air.

QUINQUINA [kin-ki-na], *sm.* arbre du Pérou dont l'écorce est employée contre la fièvre (*fig.*); l'écorce de cet arbre.

QUINT [kain], *sm.* (l. *quintus*, cinquième), cinquième partie d'une chose (*vx.*) — *adj.* cinquième; *Sixte-Quint*.

QUINTAINE, *sf.* poteau contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter le dard (*vx.*); action de courir le quintau.

QUINTAL, *sm.* ancien poids de cent livres ou 50 kilogrammes. — **QUINTAL** métrique, poids de cent kilog. — *Pl.* des quintaux.

QUINTAN, *sm.* mannequin monté sur un pivot et armé d'un fouet ou d'un bâton, de manière que, lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, on en reçoit un coup (manège).

QUINTANE et **QUINTÉ**, *adj.* *f.* (l. *quintus*), se dit d'une fièvre qui revient tous les cinq jours.

QUINTE, *sf.* (l. *quintus*, cinquième), intervalle de cinq notes consécutives (mus.); au piquet, suite de cinq cartes de même couleur; la cinquième garde (escrime); accés de toux violent et prolongé. — *Fig.* caprice, bizarrerie.

QUINTE-CURCE, historien romain d'une époque inconnue, auteur d'une histoire d'Alexandre le Grand.

QUINTEFOLIE, *sf.* (l. *quingefolium*), plante rosacée qui a 5 feuilles sur un même pétiole (*fig.*)

QUINTESSENCE, *sf.* (l. *quinta*, cinquième; *essentia*, essence), partie la plus subtile extraite de quelque corps; *quintessence de rose*. — *Fig.* ce qu'il y a de principal, de plus fin dans une chose, un livre; profit qu'on peut tirer d'une affaire.

QUINTESSENCER, *va.* : tirer la quintessence. — *Fig.* raffiner, subtiliser (e. allier).

QUINLETTE [euii-tette], *sm.* (it. *quintetto*), *sm.* morceau de musique à cinq

parties. — *Au pluriel* : des quintettes.

QUINTEUX, **EUSE**, *adj.* fantasque, sujet à des quintes; : qui prend par accès, par quintes (méd.).

QUINTIDI [euii-ti-di], *sm.* (l. *quintus*, cinquième; *diés*, jour), le 5^e jour de la décade dans le calendrier républicain.

QUINTIL ALE [euii-ti], *adj.* (l. *quintilis*). — **QUINTIL ASPECT**, position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la 3^e partie du zodiaque ou de 72 degrés (astrof.).

QUINTILÈX, célèbre rhéteur latin, auteur de l'*Institution oratoire* (12-120).

QUINTIN, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Saint-Brieuc. 3194 h.

QUINTO [euii-to], *sm.* cinquièmement (par abrégé. 5^o).

QUINTUPLE [euii-tuple], *adj.* 2 *g.* (l. *quintuplex*), qui vaut cinq fois autant. — *sm.* nombre, quantité quintuple.

QUINTUPLER [euii-tuplè], *va.* multiplier un nombre par cinq.

QUINZAINE, *sf.* nombre de quinze ou environ; une quinzaine de jours.

QUINZE, *adj.* *nom.* 2 *g.* (l. *quindecim*), trois fois cinq; quinzième. — *sm.* le nombre, le chiffre quinze; le 15^e jour du mois.

QUINZE-VINGTS (LES), hospice fondé en 1254 par St Louis, pour 300 gentilshommes aveugles qu'il avait ramenés de la terre sainte. — Un **Quinze-Vingts**, un des aveugles admis dans cet hospice.

QUINZIÈME, *adj.* 2 *g.* nombre ordinal de quinze. — *sm.* le quinzième jour; quinzième partie d'un tout.

QUINZIÈMENT, *adv.* en quinzième lieu.

QUIPOS, *sm. pl.* cordes à nœuds qui servaient aux anciens Péruviens à faire des comptes ou à se rappeler des faits.

QUIPROQUO, *sm.* (m. lat.), méprise; *faire des quiproquos*.

QUIRINAL (moxt) [eui-ri-nal], colline comprise par Romulus dans l'enceinte de Rome, auj. *monte Cavallo*.

QUISSAC, ch.-l. de c. (Gard), arr. du Vigan. 1552 h.

QUITO, capit. de la république de l'Équateur. 80 000 h.

QUITTANCE, *sf.* écrit par lequel on déclare une dette payée, acquittée.

QUITTANCER, *va.* donner quittance; *quittancer un mémoire* (e. acquiescer).

QUITTE, *adj.* 2 *g.* (l. *quies*, tranquille), qui est libre de ce qu'il devait; *un bien quitte de toutes dettes*. — *adv.* **QUITTE** ou **NOBLE**, jouer une dernière partie qui doit acquitter le perdant ou doubler le gain du gagnant; au figuré, risquer tout.

QUITTEMENT, *adv.* **FINANCEMENT** et **QUITTEMENT**, frane de toutes dettes; *acheter un bien franchement et quittement* (*vx.*).

QUITTER, *va.* laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui; *quitter son père*; se retirer de quelque lieu; *quitter son appartement*; abandonner une chose; *quitter une charge*; au fig. *quitter la vie*; ôter de dessus soi; *quitter son manteau*; lâcher; *quitter prise*; délaissier; *quitter ses droits*; décharger, tenir quitte. — *Fig.* **QUITTER PRISE**, lâcher; **QUITTER LA NOBLE**, L'ÉPÉE, LE PROC, renoncer à la profession d'avocat, de soldat, à la vie religieuse. — *vx.* s'en aller, se retirer d'un travail; *tout le monde*



quittait. — Se QUITTER, *vpr.* se séparer.

QUITUS [cui-tuss], *sm.* jugement définitif d'un compte par lequel le comptable est déclaré quitte et déchargé de sa gestion.

QUI-VA-LÀ, *interj.* cri d'une personne qui entend du bruit et qui craint une surprise (on écrit aussi QUI VA LÀ ?).

QUI-VIVE, *interj.* cri d'une sentinelle, d'une patrouille qui aperçoit une personne, une troupe (ou écrit aussi QUI VIVE ?). — *sm.* ÊTRE SUR LE QUI-VIVE, être très attentif à ce qui se passe.

QUALLIER, *vn.* se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue.

QUOI, *pron. rel. inv.* (l. *quid*), lequel, laquelle, lesquelles: ce sont des choses à quoi il faut prendre garde. — *pron. interr.* quelle chose: à quoi pense-t-il? — *adv.* marque l'étonnement, l'indignation, etc.: quoi! vous me bravez! — DE QUOI, ce qui est nécessaire pour: avoir de quoi vivre. —

Quoi que, quelque chose que: quoi que vous disiez; quoi qu'il en soit, quelque conclusion que l'on tire.

QUOIQUE, *conj.* avec le subjonctif, encore que, bien que.

QUOLIBET, *sm.* (l. *quod libet*, ce qui plaît), mauvais jeu de mots, calembour, plaisanterie triviale.

QUOTE-PART, *sf.* part que chacun doit payer ou recevoir.

QUOTIDIEN, *adj.* (l. *quotidianus*), de chaque jour: qui paraît tous les jours.

QUOTIDIENNEMENT, *adv.* tous les jours.

QUOTIENT [co-i-an], *sm.* (l. *quotiens*, combien de fois), nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre (math.).

QUOTITÉ, *sf.* somme fixe à laquelle monte chaque quote-part. — **QUOTITÉ DISPONIBLE**, portion de biens dont la loi permet de disposer.

R

R, *sf.* et *sm.* suivant la prononciation (*rote erre, ou re*), la dix-huitième lettre de l'alphabet et la quatorzième consonne.

RAB rivière des États autrichiens, affluent du Danube; ville de Hongrie.

RABACHAGE, *sm.* défaut, discours de celui qui rabâche.

RABÂCHER, *vn.* et *a.* revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit.

RABÂCHERIE, *sf.* discours ou écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes.

RABÂCHEUR, *ECUSE*, *s.* celui, celle qui rabâche (fam.).

RABAIS, *sm.* diminution de prix et de valeur; diminution du prix des denrées, du travail; vendre, travailler au rabais.

RABAISSEMENT, *sm.* action de rabaisser, de diminuer (peu us.).

RABAISSEUR, *va.* mettre plus bas: rabaisser un tableau; diminuer: rabaisser le prix.

— *Fig.* réprimer: rabaisser l'orgueil; déprécier: rabaisser le mérite; humilier: rabaisser quelqu'un. — *Se RABAISSEUR*, *vpr.* se mettre plus bas, se déprécier.

RABASTENS, *ch.-l.* de c. (Hautes-Pyrénées), arr. de Tarbes. 1 136 h.

RABASTENS, *ch.-l.* de c. (Tarn), arr. de Gaillac. 4 821 h.

RABAT [ra-ba], *sm.* morceau d'étoffe que les ecclésiastiques et les gens de robe portent au cou et qui se rabat sur la poitrine (*fig.*);

action de rabattre le gibier.

RABAT-JOIE, *sm.* personne ou chose qui trouble la joie (fam.).

RABATTEUR, *sm.* celui qui, à la chasse, rabat le gibier.

RABATTEUR, *va.* rabaisser, faire descendre: le vent rabat la fumée; aplatir: rabattre les coutures; diminuer: rabattre beaucoup du prix d'une marchandise; battre la campagne pour amener le gibier du côté des chasseurs. — *Fig.* réprimer: ra-

battre le caquet. — *vn.* se détourner d'un chemin pour passer dans un autre: vous rabattrez à main droite; retrancher de: rabattre de ses prétentions. — *Se RABATTRE*, *vpr.* retomber, se rabaisser; quitter une route pour se porter sur un autre point; au fig. changer tout d'un coup de propos: se rabattre sur la politique; se borner, se restreindre (c. battre).

RABATTU, *UE*, *adj.* rabaisé, diminué. — *Tout bien compté et rabattu*, tout bien examiné.

RABAUT-SAINT-ÉTIENNE, girondin, membre de la Constituante et de la convention, fut décapité (1743-1793).

RABBANISTE, *voy.* RABBINISTE.

RABBAN, *sm.* (hébr. *rabbi*, maître), docteur juif. — *Grand rabbin*, le chef d'une synagogue ou d'un consistoire israélite.

RABBINAGE, *sm.* étude des livres des rabbins.

RABBINIQUE, *adj.* 2 g. qui est particulier aux rabbins: langue rabbinique.

RABBINISME, *sm.* doctrine des rabbins.

RABBINISTE, *sm.* celui qui suit la doctrine des rabbins ou étudie leurs livres.

RABDOLOGIE, *sf.* (g. *rhabdos*, baguette; *logos*, discours), calcul fait au moyen de baguettes sur lesquelles sont marqués les nombres simples.

RABDOMANCIE ou **RABDOMANCIE**, *sf.* (g. *rhabdomanteia*), prétendue divination à l'aide de baguettes; moyen par lequel on prétend découvrir les sources, les trésors à l'aide d'une baguette de coudrier.

RABELAIS, célèbre écrivain français né à Chinon (1483-1553), auteur de *Gargantua et Pantagruel*, roman satirique.

RABELAISIEUX, *adj.* à la manière de Rabelais.

RABÊTIE, *va.* rendre bête. — *vn.* devenir plus bête (pop.).

RABIOTE, *sf.* grosse rave; chou-rave.

RABIQUE, *adj.* 2 g. (l. *rabies*, rage), qui



est causé, qui est produit par la rage.

RÂBLE, sm. (*L. rutabulum*), barre de fer en crochet pour remuer la braise dans le four.

RÂBLE, sm. partie du corps du lièvre et du lapin depuis les côtes jusqu'à la queue.

RÂBLÉ, ÊE ou RÂBLU, UE, adj. qui a le râble épais. — Fig. se dit d'un homme robuste des reins.

RABONNIR, va. rendre meilleur. — *vn.* devenir meilleur.

RABOT, sm. outil de menuisier servant à aplanir, à unir la surface du bois (*fig.*). — Fig. PASSER LE RABOT SUR UN OUVRAGE, le corriger, le polir.



RABOTER, va. aplanir avec le rabot. — Fig. corriger, polir un ouvrage d'esprit.

RABOTEUR, sm. ouvrier qui rabote.

RABOTEUX, EUSE, adj. noueux, qui présente des aspérités : bois raboteux ; inégal : chemin raboteux. — Fig. mal poli : phrase raboteuse.

RABOUGRI, IE, adj. chétif, mal conformé : un arbre, un homme rabougri.

RABOUGRIER, va. et **SE RABOUGRIER, vpr.** ne pas profiter, en parlant des arbres et des plantes.

RABOULLIÈRE, sf. terrier peu profond que les lapins creusent pour leurs petits.

RABOUTR, va. mettre, coudre bout à bout (*pop.*).

RABROUER, va. rebuter quelqu'un avec rudesse (*fam.*).

RACAHOUT, sm. fécule à laquelle on attribue des propriétés analeptiques.

RACAILLÉ, sf. lie du peuple. — Fig. chose du rebut (*fam.*).

RACAN, poète français (1550-1670).

RACCOMMODAGE, sm. réparation d'une chose endommagée : le raccommodage d'un habit, d'une paire de bottes.

RACCOMMODEMENT, sm. réconciliation après une querelle.

RACCOMMODER, va. réparer, remettre en bon état; remettre dans un état plus convenable : raccommoder ses cheveux ; reformer ce qui est mauvais : raccommoder les affaires ; remettre d'accord : raccommoder deux amis. — *SE RACCOMMODER, vpr.* se réconcilier.

RACCOMMODEUR, EUSE, s. celui, celle qui raccommode.

RACCORD, sm. liaison, accord que l'on établit entre deux parties disjointes d'un ouvrage : c'est un raccord bien fait.

RACCORDÉMENT, sm. action de faire des raccords; se dit de la jonction de deux chemins de fer : voie de raccordement (*fig.*).

RACCORDER, va. faire un raccord, des raccords; se dit au fig. des ouvrages d'esprit.

RACCOURCI, IE, adj. rendu plus court; habit raccourci ; abrégé : histoire raccourcie de la guerre. — *sm.* effet de perspective par lequel les objets vus de face paraissent plus courts qu'ils ne le sont en effet (*peint.*). — *EX RACCOURCI, loc. adv.* en petit, en abrégé.

RACCOURCHIR, va. rendre plus court; raccourcir une corde. — *vn.* devenir plus



court : les jours raccourcissent. — *SE RACCOURCHIR, vpr.* devenir plus court; se replier sur soi-même.

RACCOURCISSEMENT, sm. action de raccourcir; son résultat.

RACCOUTREMENT, sm. action de raccourcir; résultat de cette action.

RACCOUTRER, va. raccommoder, recoudre, réparer (*vx.*).

RACCOUTMER (SE), vpr. reprendre une habitude (*fam.*).

RACCROC [ra-cro], sm. au jeu, coup inattendu, coup où il y a plus de bonheur que d'adresse. — *PAR RACCROC, loc. adv.* par hasard.

RACCROCHER, va. accrocher de nouveau : raccrocher un tableau. — *SE RACCROCHER, vpr.* s'aider d'une chose pour se tirer d'embarras, au propre et au fig. se raccrocher à une branche, aux branches.

RACE, sf. (anc. all. *reiza, ligna*), lignée : la race des Carolingiens; multitude d'hommes qui sont originaires du même pays : la race blanche; classe d'hommes qui a une profession, des habitudes communes : la race des fripons; espèce particulière d'animaux : cheval de race arabe. — **RACE BU-MAINE, les hommes en général.**

RACHAT, sm. action de racheter; délivrance, rédemption : le rachat des captifs.

RACHEL, seconde fille de Laban, femme de Jacob, mère de Joseph et de Benjamin.

RACHEL (M^{lle}), célèbre tragédienne française, juive d'origine (1821-1858).

RACHETABLE, adj. 2 g. qu'on a droit de racheter : rente rachetable.

RACHETER, va. acheter ce qu'on a vendu : j'ai racheté ma maison ; acheter des choses de même nature que celles qu'on a vendues : vendre ses livres pour en racheter d'autres ; délivrer un captif à prix d'argent ; compenser : ses qualités rachètent ses défauts. — *SE RACHETER, vpr.* se délivrer à prix d'argent ; être compensé (c. acheter).

RACHIDIEN, IENNE, adj. qui a rapport à la colonne vertébrale (*anat.*).

RACHIS, sm. (g. *rachis*), colonne vertébrale (*anat.*).

RACHITIQUE, adj. et s. 2 g. qui est affecté de rachitisme. — *adj.* qui se développe mal : arbre rachitique.

RACHITISME ou RACHITIS, sm. (g. *rachitis*), maladie qui consiste dans la courbure de la colonne vertébrale; maladie du blé qui empêche la tige de se développer.

RACINAGE, sm. décoction d'écorce ou de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture.

RACINAL, sm. grosse pièce de charpente qui en affermit d'autres : racinaux de comble.

RACINE, sf. (bas l. *radicina*, de *radix*, racine), partie par laquelle les plantes tiennent à la terre et en tirent leur nourriture (*fig.*); plantes dont la racine seule se mange, telles que les ravens, les carottes, etc.; partie des ongles, des cheveux, etc., qui tient à la chair. — Fig. principe d'une chose : l'orgueil est la racine de tous les vices ; mot primitif : le mot front est la racine



* Voy. fig. syn., p. 1000.

du mot frontispice. — RACINE carrée, cubique, nombre qui multiplié par lui-même ou par son carré produit le nombre proposé : 3 est la racine carrée de 9 et la racine cubique de 27.

RACINE (JEAN), poète tragique français, l'une des plus grandes gloires de la scène (1639-1699). — RACINE (LOUIS), deuxième fils du précédent, poète didactique (1692-1753).
 z **RACINER**, *vn.* pousser des racines.

RACK, *voy.* ARACK.

RACLÉE, *sf.* volée de coups (pop.).

RACLER, *va.* (l. *radere*), ratisser; enlever quelque partie de la superficie d'un corps : racler la corne. — *Fig.* RACLER D'UN INSTRUMENT, en jouer mal (fam.).

RACLEUR, *sm.* z celui qui racle; mauvais joueur de violon (fam.).

RACLOIR, *sm.* instrument avec lequel on racle (*fig.*) : racloir pour racler ou tonneau.



RACLOIRE, *sf.* planchette qui sert à racleer le grain, qui s'élève par-dessus les bords de la mesure.

RACLURE, *sf.* petites parties qu'on a enlevées en raclant : raclore d'ongles.

RACOLAGE, *sm.* métier de racoleur.

RACOLER, *va.* engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire (vx). — *Fig.* réunir auprès de soi : racoler des admirateurs (fam.).

RACOLEUR, *sm.* celui qui racole.

z **RACONTAGE**, *sm.* bavardage, petites nouvelles, petits contes faits à plaisir.

RACONTER, *va.* conter, faire le récit de : raconter ses aventures.

RACONTEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui a la manie de raconter (fam.).

RACORNIR, *va.* donner à une chose la consistance de la corne; dessécher, rendre dur et coriace. — *SE RACORNIR*, *vpr.* devenir dur et coriace.

RACORNISSEMENT, *sm.* état de ce qui est racorné.

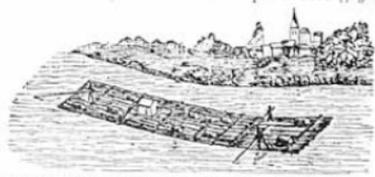
RACQUITTER, *va.* faire regagner à quelqu'un ce qu'il avait perdu; dédommager. — *SE RACQUITTER*, *vpr.* regagner ce qu'on avait perdu; se dédommager.

RADAGAISE, chefs des Germains, qui fondit avec 300 000 hommes sur l'Italie; il fut défait et pris près de Florence par Stilicon, général de l'emp. Honorius, en 406.

RADCLIFFE (ANNE), célèbre romancière anglaise (1761-1823).

RADÉ, *sf.* étendue de mer enfoncée dans les terres, où les navires sont à l'abri des vents; être, entrer en radé. — *METTRE EN RADÉ*, sortir du port (mar.).

RADEAU, *sm.* (bas l. *radellus*, de *ratis*, radeau), sorte de plancher formé de pièces de bois liées ensemble pour porter sur l'eau; train de bois qui flotte (*fig.*).



RADEGONDE (SAINTE), fille de Bertaire,

roi de Thuringe. Clotaire Ier l'épousa (538). Six ans après, elle prit le voile et fonda à Poitiers l'abbaye de Sainte-Croix; m. 587.

RADER, *va.* mettre un bâtiment à la rade.

RADERE, *va.* (l. *radere*), passer une règle, une racloire sur la surface d'une mesure pleine de grain, de sel, pour rendre cette surface égale : rader du grain, du sel.

RADETZKY, gen. autrichien (1766-1858).
RADEUR, *sm.* officier des gabelles qui était chargé de mesurer le sel.

RADIAIRE, *adj.* 2 g. (l. *radius*, rayon), qui est disposé en rayons (zool.). — *sm. pl.* animaux sans vertèbres de forme rayonnée, à corps mou recouvert d'un test dur et calcaire : les polypes sont des radiaires.

RADIAL, *ALE*, *adj.* (l. *radius*), qui a rapport au radius; artère radiale (anat.).

RADIANT, *ANTE*, *adj.* qui renvoie des rayons : tout corps visible est radiant.

RADIATION, *sf.* (l. *radiatio*), action d'un corps lumineux qui lance des rayons.

RADIATION, *sf.* action de rayer, de bifurquer un article d'un compte, d'un acte, etc. : radiation de compte; action d'effacer un nom d'une liste : demander sa radiation.

RADICAL, *ALE*, *adj.* (l. *radix*, racine), qui appartient à la racine; pedoncules radicaux (bot.). — *Fig.* qui se rattache au principe, à l'essence d'une chose : le vice radical d'un système; qui détruit le mal dans sa racine; guérison radicale; qui appartient à la racine d'un mot : lettre radicale. — *sm.* partie radicale d'un mot : CHANT est le radical du verbe chanter; corps qui, uni à l'oxygène, forme les oxydes et la plupart des acides (chim.). — *adj. et s.* se dit des doctrines et des hommes qui réclament la réforme complète de l'État : le système radical, un radical.

RADICALEMENT, *adv.* dans sa racine, dans son principe : il est guéri radicalement.
RADICALISME, *sm.* système de ceux qui réclament une réforme complète.
RADICANT, *ANTE*, *adj.* (l. *radix*, racine), qui produit des racines distinctes de la racine principale (bot.).

RADICELLE ou **RADICULE**, *sf.* (l. *radix*, racine), petite racine; rudiment de la racine (bot.).

RADIÉ, *ÉE*, *adj.* qui est disposé en rayons qui partent tous d'un centre commun : fleur radée. — *sf.* plante à fleurs radiées. — *sm. pl.* radiaires (zool.).

RADIER, *sm.* grille de charpente sur laquelle on établit les fondations des écluses.

RADIER, *va.* effacer sur une liste, sur un registre : il fut radié de la liste.

RADIEUX, *EUSE*, *adj.* (l. *radius*), rayonnant, brillant : le soleil était radieux. — *Fig.* plein de satisfaction : son visage devient radieux.

RADIOMÈTRE, *sm.* (l. *radius*, rayon, et *mètre*), instrument qui servait sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIS [ra-di]. *sm.* (l. *radix*, racine), sorte de raifort cultivé (*fig.*).

RADIUS [ra-di-uss], *sm.* (mot lat.), celui des deux os de



l'avant-bras qui occupe le côté externe.
RADOIRE, *sf.* instrument pour rader le sel, les grains.

RADOTAGE, *sm.* discours sans suite ou dénué de raison ; état de celui qui radote.

RADOTER, *vu.* tenir des discours sans suite, déraisonner : *il commence à radoter.*

RADOTERIE, *sf.* extravagance qu'on dit en radotant.

RADOTEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui radote.

RADOUR, *sm.* réparation qui se fait à un navire qui a subi des avaries (mar.).

RADOUBER, *va.* réparer un navire : *radouber un navire, les voiles* (mar.).

RADOUCI, *ie, adj.* rendu plus doux.

RADOUCHIR, *vu.* rendre plus doux : *la cuisson radoucit les légumes*. — Fig. apaiser : *tâchez de le radoucir* ; rendre moins rude : *radoucisiez votre ton*. — **SE RADOUCHIR**, *vpr.* devenir plus doux ; s'apaiser.

RADOUÏSSEMENT, *sm.* diminution du froid. — Fig. diminution dans les maux.

RADSTADT, petite ville d'Autriche où les Français, commandés par Moreau, défirent les Autrichiens (1796).

RADZIWIL, ancienne et célèbre famille polonoise de Lithuanie.

RAFALE, *sf.* coup de vent violent sur mer à l'approche des côtes.

RAFALE, *ÉE, adj.* qui a subi des rafales : *navire rafalé*. — Fig. qui a subi des revers de fortune, qui est sans argent (pop.).

RAFFERMIR, *va.* rendre plus ferme : *le beau temps a raffermi les chemins*. — Fig. remettre dans un état plus stable : *raffermir la santé*. — **SE RAFFERMIR**, *vpr.* devenir plus ferme, se consolider.

RAFFERMISSEMENT, *sm.* rétablissement d'une chose dans l'état de fermeté, de sûreté où elle était.

RAFFINAGE, *sm.* action de raffiner.

RAFFINÉ, *ÉE, adj.* subtil, délicat, rusé : *esprit raffiné*. — *sm.* nom que l'on a donné à certains élégants de la fin du xvi^e siècle.

RAFFINEMENT, *sm.* extrême subtilité ; excès de recherche : *raffinement de cruauté*.

RAFFINER, *va.* rendre plus fin, plus dur : *raffiner le sucre*. — *vu.* faire des recherches, des découvertes nouvelles ; subtiliser : *il aime à raffiner sur tout*. — **SE RAFFINER**, *vpr.* devenir moins simple.

RAFFINERIE, *sf.* lieu où l'on raffine le sucre ou d'autres substances.

RAFFINEUR, *sm.* celui qui raffine.

RAFFOLER, *vu.* se passionner follement pour quelqu'un, pour quelque chose : *raffoler de la musique*.

RAFFOLIR, *vu.* devenir fou (pen us.).

RAFISSOIER, *va.* raccommodez : *rafiSSOIER une robe* (fam.).

RAFFLE, *sf.* grappe de raisin qui n'a plus de grains. — On dit aussi *raffe* et *rape*.

RAFFLE, *sf.* action de raffler ; coup ou les des amenés chacun le même point.

RAFLER, *va.* emporter tout très promptement : *rafler l'argent du jeu* (fam.).

RAFRAÎCHIR, *va.* rendre frais, donner de la fraîcheur : *la pluie a rafraîchi le temps* ; réparer : *rafraîchir une peinture* ; rogner : *rafraîchir les cheveux, un manteau* ; rétablir par la nourriture, le repos, *rafraîchir des troupes*. — *vu.* devenir frais. — **SE RAFRAÎCHIR**, *vpr.* devenir frais ; se ré-

tablir par le repos ; boire, faire collation.

RAFRAÎCHISSANT, **ANTE**, *adj.* qui est propre à rafraîchir le corps, à calmer la soif : *boisson rafraîchissante*. — *sm.* remède rafraîchissant : *prendre des rafraîchissants*.

RAFRAÎCHISSEMENT, *sm.* ce qui rafraîchit ; effet de ce qui rafraîchit ; recouvrement des forces par le repos. — *Pl.* boissons fraîches, fruits, etc., que l'on offre dans une fête ou hors des repas.

RAGAILLARDIR, *va.* redonner de la gaieté : *votre accueil l'a ragailardi* (fam.).

RAGE, *sf.* (l. *rabies*), maladie caractérisée par le besoin de mordre, par des accès de fureur et une salive propre à inoculer le virus rabique ; douleur violente : *rage de dents*. — Fig. transport de colère, de dépit, etc. : *fremit de rage* ; penchant outré : *la rage du jeu*. — Fig. FAIRE RAGE, faire un grand desordre ou des efforts extraordinaires.

RAGER, *vu.* être en proie à la colère (fam.).

RAGEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui s'irrite aisément (fam.).

RAGLAN (lord), commanda les troupes anglaises en Crimée (1788-1855).

RAGOT, **OTE**, *adj.* et *s.* qui est court et gros : *un homme, un cheval ragot*.

RAGOÛT, *sm.* mets composé de différents ingrédients et préparé pour satisfaire le goût. — Fig. ce qui excite, irrite les desirs.

RAGOÛTANT, **ANTE**, *adj.* qui ragôte, qui excite l'appétit : *mets ragotants*. — Fig. qui flatte, qui est agréable.

RAGOÛTER, *va.* redonner du goût, remettre en appétit. — Fig. exciter de nouveau, réveiller le désir.

RAGRAFER, *va.* agraffer de nouveau.

RAGRANDIR, *va.* rendre plus grand. — **SE RAGRANDIR**, *vpr.* devenir plus grand.

RAGRÉER, *va.* unir, aplaudir, rajuster : *ragréer des murs* ; remettre à neuf : *ragréer une façade*. — **SE RAGRÉER**, *vpr.* se pourvoir de ce qui manque (mar.).

RAGRÈMENT, *sm.* action de ragréer.

RAGUÉ, **ÉE, adj.** qui est altéré, écorché, usé par le frottement : *câble ragué* (mar.).

RAGUSE, ville d'Autriche (Dalmatie) sur l'Adriatique. En 1806, les Français y battirent les Russes. — Voy. MARJONT.

RAI, *sm.* (l. *radius*), pièce d'une roue qui va du moyeu aux jantes (fig.) : *remettre un rai, des rais à une roue*. — Pl. rayons de lumière (vx).

RAIA, *sm.* nom donné aux sujets de l'empire turc qui sont soumis à la capitulation, tels que les chrétiens et les juifs.

RAIDE, *adj.* 2 g. (l. *rigidus*), qui est fort tendu et qu'on a de la peine à plier : *être raide de froid* ; qui manque de souplesse : *attitude raide*. — Fig. inflexible : *caractère raide* ; difficile à monter : *une côte raide*. — *adv.* vivement, promptement : *tomber raide*.

RAIDEUR, *sf.* état de ce qui est raide ; rapidité de mouvement ; pente rapide. — Fig. sévérité excessive.

RAÏLLOX, *sm.* petite élévation, mon-

* Voy. fig. syn., p. 1095.

* Voy. fig. syn., p. 928.



tielle qui se trouve dans un chemin.

RAIDIR, *va.* tendre avec force. — *vn.* devenir raide. — Se **raidir**, *vpr.* devenir raide : son bras se raidit. — Fig. tenir ferme : se raidir contre le malheur.

RAIE, *sf.* trait tiré avec une plume, un crayon, etc.; ligne sur la peau, les étoffes, etc.; l'entre-deux des sillons; séparation des cheveux.

RAIE, *sf.* (l. *raja*), poisson de mer platet cartilagineux (*fig.*).

RAIFORT, *sm.* sorte de rave sauvage (*fig.*). — **RAIFORT CULTIVÉ**, radis, rave.

RAIL, *sm.* (mot angl.), bande de fer sur laquelle s'emboîtent les roues des wagons et des locomotives. (Voy. *fig. sym.*, p. 1000.)

RAILLER, *va.* et *vn.* (bas l. *radulare*, de *radere*, raser), plaisanter, tourner en ridicule : railler une personne, railler d'une chose. — *vn.* badiner : on ne sait jamais s'il raille. — Se **railler**, *vpr.* se moquer : se railler de tout.

RAILLERIE, *sf.* action de railler, plaisanterie.

RAILLEUR EUSE, *s.* et *adj.* qui est porté à la raillerie, qui aime à railler.

RAILWAY, *sm.* (m. angl.), route à rails, chemin de fer. — *Pl.* des railways.

RAINCEAU, *voy.* RINCEAU.

RAINCY (LE), *ch.-l.* de c. (Seine-et-Oise), arr. de Pontoise. — 5 826 h.

RAINE, *sf.* (l. *rana*), grenouille (*vx.*).

RAINETTE, *sf.* petite grenouille verte (*fig.*). — Voy. **REINETTE**.

RAINFROI, maire du palais de Neustrie, défait en 717 et 719 par Charles Martel.

RAINURE, *sf.* entaille faite en long sur l'épaisseur d'une planche (*fig.*).

RAIPONCE, *sf.* (l. *rapa*, rave), plante dont les racines se mangent en salade.

RAIRE ou **RÉER**, *vn.* se dit du cri du cerf : les cerfs raient.

RAISIN, *sm.* (l. *racemus*), fruit de la vigne (*fig.*). — **GRAND RAISIN**, papier pour les ouvrages de luxe.

RAISINE, *sm.* confiture faite avec du raisin doux et des poires, des coings.

RAISON, *sf.* (l. *ratio*), faculté intellectuelle par laquelle l'homme connaît, juge et se conduit : à l'aide de la raison, l'homme distingue le juste de l'injuste; bon sens, sagesse : discours plein de raison; justice, équité, droit, devoir : la raison plaide en sa fa-

veur; argument : je me rends à vos raisons; sujet, cause, motif : voyager pour raison de santé; satisfaction, réparation : demander raison d'une insulte; nom des associés d'une maison de commerce, de banque : cette maison de banque est sous la raison Gauthier. Fête et compagnie. — **RAISON D'ÉTAT**, DE FAMILLE, considérations d'intérêt qui déterminent la conduite dans un Etat, une famille. — À TELLE FIN QUE NE RAISON, *loc. adv.* par précaution; À RAISON *uz, loc. prép.* à proportion de; EN RAISON DE, *loc. prép.* en considération de.

RAISONNABLE, *adj.* 2 g. qui est doué de raison : l'homme est un être raisonnable; qui agit suivant la raison, l'équité : soyez raisonnable; résigné : il est raisonnable dans les situations difficiles; conforme à la raison : objections raisonnables; suffisant, convenable : qui est au-dessus du médiocre.

RAISONNABLEMENT, *adv.* conformément à la raison, à l'équité; suffisamment, convenablement; passablement.

RAISONNÉ, *RE*, *adj.* qui est appuyé de preuves, de raisons : requête raisonnée; se lit de toute méthode ou traité qui rend raison des règles : grammaire raisonnée. — **ANALYSE RAISONNÉE**, analyse accompagnée de réflexions.

RAISONNEMENT, *sm.* faculté, action de raisonner : il a un raisonnement exact; argument : raisonnement clair.

RAISONNER, *vn.* se servir de sa raison : raisonner d'une manière logique; chercher et alléguer des raisons pour éclaircir une affaire; répliquer, alléguer des excuses. — *va.* appliquer le raisonnement : raisonner ses affaires. — Se **raisonner**, *vpr.* se rendre compte à soi-même de ce que l'on fait.

RAISONNEUR EUSE, *s.* celui, celle qui raisonne; personne qui importe par ses raisonnements; personnage de comédie dont le langage est celui du raisonnement : jouer les raisonneurs. — *adj.* et *s.* se dit de celui ou de celle qui réplique et allégué des excuses.

RAJAH ou **RAJA**, *sm.* prince indien. **RAJEUNIR**, *va.* rendre jeune; rendre l'air de la jeunesse; dire, supposer plus jeune. — *vn.* redevenir jeune; reprendre l'air de la jeunesse. — Se **rajeunir**, *vpr.* se donner l'air jeune; se dire plus jeune qu'on ne l'est.

RAJEUNISSEMENT, *sm.* action de rajeunir; état de celui qui est ou qui paraît rajeuni.

RAJUSTEMENT, *sm.* action de rajuster.

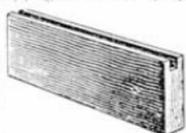
RAJUSTER, *va.* ajuster de nouveau, remettre en bon état : rajuster un ressort. — Fig. réformer; remettre d'accord. — Se **rajuster**, *vpr.* raccommoquer son ajustement.

• **RALANT**, **AXTE**, *adj.* qui râle (méd.).

RÂLE, *sm.* oiseau de rivage (*fig.*).

RÂLE, *sm.* action de râler; bruit qu'on fait en râlant.

RALEIGH (WALTER), général et homme d'Etat anglais (1652-1618); fonda l'établissement de la Virginie.



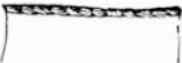
RÂLEMENT, *sm.* action de râler.

RALENTIR, *va.* rendre plus lent. — *Se ralentir*, *vpr.* devenir plus lent.

RALENTISSEMENT, *sm.* diminution de mouvement, d'activité : *son zèle a subi un grand ralentissement.*

RÂLER, *vn.* (all. *rasseln*, faire du bruit), rendre en respirant un son enroué causé par la difficulté de la respiration. *Se dit principalement des agonisants.*

RALINGUE, *sf.* corde cousue autour d'une voile pour en renforcer les bords (mar.)



(*fig.*) **RALINGUER**, *va.* garnir une voile de ses ralingues (mar.).

RALLIEMENT ou **RALIMENT**, *sm.* action de rallier, de réunir des troupes dispersées. — **POINT DE RALLIEMENT**, lieu où l'on doit se réunir; **MOT, SIGNE DE RALLIEMENT**, mot, signe convenu pour se reconnaître.

RALLIER, *va.* rassembler, remettre ensemble : *rallier des troupes.* — *Fig.* mettre d'accord : *sa proposition a rallié les esprits.* — *Se rallier*, *vpr.* se réunir; au *fig.* se rattacher à un parti, à une opinion. — *Se rallier à terre*, s'approcher de terre (mar.).

RALLONGE, *sf.* ce qui sert à rallonger une chose : *une rallonge de table.*

RALLONGEMENT, *sm.* action de rallonger; résultat de cette action.

RALLONGER, *va.* rendre une chose plus longue en y ajoutant une pièce : *rallonger une manche*; allonger (c. abrégé).

RALLUMER, *va.* allumer de nouveau : *rallumer la chandelle.* — *Fig.* donner une nouvelle ardeur : *rallumer la discorde.* — *Se rallumer*, *vpr.* s'allumer de nouveau.

RAMA, héros indien regardé comme la septième incarnation du dieu Vishnou.

RAMADAN ou **RAMAZAN**, *sm.* le neuvième mois de l'année arabe, pendant lequel les mahométans observent un jeûne sévère : *le jeûne du Ramadan.*

RAMAGE, *sm.* (l. *ramis*), rameau, branchage (vx); représentation de branchages, de fleurs, etc., sur une étoffe; chant des petits oiseaux dans les rameaux. — *Fig.* babillage des enfants.

RAMAGER, *vn.* faire entendre son ramage (peu us.).

RAMAIGRIR, *va.* rendre maigre de nouveau. — *vn.* redevenir maigre.

RAMAIGRISSEMENT, *sm.* action de ramaigrir; état de celui qui est ramaigri.

RAMAS [ra-mâ], *sm.* assemblage de diverses choses de peu de valeur; se dit des personnes : *un ramas de bandits.*

RAMASSE, *sf.* traîneau pour descendre des montagnes couvertes de neige.

RAMASSÉ, ÉE, adj. trapu, épais, vigoureux : *un cheval bien ramassé.*

RAMASSER, *va.* faire un amas, une collection : *ramasser des curiosités*; assembler ce qui est épars : *ramasser les débris de l'armée*; relever ce qui est à terre : *ramasser son mouchoir*; trainer dans une ramasse. — *Se ramasser*, *vpr.* se rassembler; se pelotonner; se relever de terre (fam.).

RAMASSEUR, *sm.* celui qui ramasse certaines choses : *un ramasseur de vieux*

papier; celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS [ra-ma-ci], *sm.* assemblage de choses ramassées sans choix.

RAMAZAN, *VOY. RAMADAN.*

RAMBERT (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Ain), arr. de Belley. 4 113 h.

RAMBERT (SAINT-), *ch.-l.* de c. (Loire), arr. de Montbrison. 3 049 h.

RAMBERVILLERS, *ch.-l.* de c. (Vosges), arr. d'Épinal. 5 706 h.

RAMBOUILLET, *ch.-l.* d'arr. (Seine-et-Oise), à 48 kil. de Paris et à 31 de Versailles. 6 176 h. Célèbre par son château et la forêt qui l'avoisine.

RAMBOUILLET (CATHERINE DE VIVONNE, marquise de), femme de Ch. d'Angennes, réunit dans son hôtel à Paris une société de personnes distinguées par leur naissance et leur esprit (1588-1665).

RAMBOUR, *sm.* nom d'une espèce de pomme fort grosse.

RAME, *sf.* (l. *ramus*), petit branchage que l'on plante en terre pour soutenir des pois, des haricots, etc.

RAME, *sf.* (l. *remus*), longue pièce de bois avec laquelle on fait voguer un bateau



(*fig.*) **RAME**,

sf. réunion de 20 mains de papier.

RAMÉ, ÉE, adj. se dit de balles de plomb, des boulets joints par une chaîne. — *Se dit d'un jeune cerf dont le bois pousse.*

RAMEAU, *sm.* (l. *ramellus*), petite branche d'arbre. — *Fig.* embranchement; subdivision : *c'est un des rameaux de la famille.* — **LE DIMANCHE DES RAMEAUX**, dernier dimanche du carême; fête instituée en commémoration de l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem.

RAMEAU, compositeur de musique français (1683-1764).

RAMEE, *sf.* assemblage de branches entrelacées : *danser sous la ramee*; branches coupées avec leurs feuilles vertes.

RAMENDER, *va.* amener de nouveau les terres; baisser le prix, en parlant des denrées. — *vn.* diminuer de prix.

RAMENER, *va.* amener de nouveau; remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie : *ramener un enfant au lycée*; faire revenir, au propre et au *fig.* : *ramener quelqu'un à la raison.* — *Fig.* faire renaitre : *ramener la paix* (c. acheter).

RAMENTEVOIR, *va.* remettre en mémoire. — *Se ramentevoir*, *vpr.* se souvenir; se *ramentevoir* une chose (vx).

RAMÉQUIN, *sm.* pâtisserie faite avec du fromage.

RAMER, *va.* soutenir des pois, des haricots, etc., avec des rames.

RAMER, *va.* tirer à la rame. — *Fig.* prendre bien de la peine (fam.).

RAMEREAU, *sm.* jeune ramier.

RAMERUPT, *ch.-l.* de c. (Aube), arr. d'Arcis-sur-Aube. 490 h.

RAMESSES ou **RAMSÈS**, nom de sept rois d'Égypte du *xxii^e* au *xiii^e* s. av. J.-C.

RAMETTE, *sf.* rame de vingt cahiers de papier à lettres; châssis de fer (imp.).

RAMEUR, *sm.* celui qui rame.

RAMEUX, EUSE. *adj.* (l. *ramosus*), qui a des rameaux : *tige rameuse*.

RAMIER, *s. et adj. m.* (l. *ramus*, branche), pigeon sauvage qui niche sur les arbres.

RAMIFICATION, *sf.* disposition des rameaux, des branches; division d'une grosse veine, d'une artère, d'un nerf (anat.). — Fig. subdivision : *cette science a plusieurs ramifications*; se dit d'une secte, d'une conspiration : *le complot avait de nombreuses ramifications*.

RAMIFIER (SE), *vpr.* (l. *ramus*, branche; *facere*, faire), se partager, se diviser en plusieurs rameaux. — Fig. se subdiviser.

RAMILLES, *sf. pl.* petits rameaux, petites branches.

RAMILLIES, petite ville de Belgique, où les Anglais et les Allemands, sous les ordres de Marlborough, vainquirent les Français commandés par Villeroi (1706).

RAMINGUE, *adj. 2 g.* se dit d'un cheval qui se défend de l'épéron, qui n'avance pas lorsqu'on le lui fait sentir.

RAMIRE I^{er}, roi d'Oviédo (842-850), vainquit les Arabes à Logrono. — **RAMIRE II**, dût les Arabes et s'empara de Madrid (927-950). — **RAMIRE III**, mécontenta le peuple et perdit une partie de ses États (967-982).

RAMIRE I^{er}, fils de Sanche III, et roi d'Aragon (1035-1063), périt dans un combat contre les Maures. — **RAMIRE II**, passa du cloître sur le trône (1134), et abdiqua en faveur de sa fille Pétronille (1137).

RAMOLLIR, *va.* rendre moite. — **SE RAMOLLIR**, *vpr.* devenir moite.

RAMOLLIR, *va.* amollir, rendre mou et maniable : *la chaleur ramollit la cire*. — **SE RAMOLLIR**, *vpr.* devenir mou. — Fig. perdre peu à peu ses facultés mentales (fam.).

RAMOLLISSANT, ANTE, *adj.* qui ramollit, qui relâche. — *sm.* remède qui ramollit (méd.).

RAMOLLISSÈMENT, *sm.* action de se ramollir; état de ce qui est ramolli. — **RAMOLLISSÈMENT DU CERVEAU**, lésion grave du cerveau qui est accompagnée d'une altération de l'intelligence (méd.).

RAMON, *sm.* (l. *ramus*, branche), balai (vx).

RAMONAGE, *sm.* action de ramoner.

RAMONER, *va.* nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie.

RAMONEUR, *sm.* celui qui ramone les cheminées.

RAMPANT, ANTE, *adj.* qui rampe : *une plante rampante*. — Fig. qui s'abaisse, qui est bas, vil : *des hommes rampants*.

RAMPE, *sf.* partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre; balustrade qu'on met le long des marches d'un escalier (fig.); plan incliné : *la rampe douce d'une colline*; rangée de lumière placée au bord de la scène dans un théâtre.

RAMPEMENT, *sm.* action de ramper.

RAMPER, *va.* (l. *repere*), se traîner sur le ventre, en parlant des reptiles et des vers; s'étendre sur la terre ou s'attacher aux murailles, aux arbres, en parlant des plantes.

— Fig. être dans un état abject; s'abaisser, s'avilir; être bas, commun.

RAMPIN, *adj. m.* syn. de *pinçard*.

RAMURE, *sf.* (l. *ramus*), ensemble des branches d'un arbre; bois d'un cerf, d'un daim.

RAMUS (Pierre de la Ramée, dit), célèbre philosophe, professeur au collège de France (1502-1572); tué à la Saint-Barthélemy.

RANCART, *sm.* METTRE AU RANCART, mettre de côté, au rebut (fam.).

RANCE, *adj. 2 g.* (l. *rancidus*), qui avec le temps a contracté une odeur forte et un goût désagréable : *du lard rance*. — *sm.* odeur, goût rance.

RANCE, riv. de France qui passe à Saint-Malo et se jette dans la Manche.

RANCÉ (L'abbé de), réformateur de la Trappe, né à Paris (1626-1709).

RANCHER, *sm.* pièce de bois garnie de chevilles servant d'échelons (fig.); pièce de bois carrée qui se place sur le devant ou sur le derrière d'une charrette.

RANCIDITÉ, voy. RANCISSURE.

RANCIQ, *adj. et sm.* (m. espagn.), vin d'Espagne devenu jaunâtre en vieillissant.

RANCHIR, *va.* devenir rance.

RANCISSURE ou **RANCIDITÉ**, *sf.* état de ce qui est rance.

RANÇON, *sf.* (l. *redemptio*), prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif.

RANÇONNEMENT, *sm.* action de rançonner.

RANÇONNER, *va.* mettre à rançon : *rançonner une ville*. — Fig. exiger plus qu'il ne faut : *rançonner les étrangers*.

RANÇONNEUR, EUSE, *s.* celui, celle qui exige plus que ne vaut une chose.

RANCUNE, *sf.* (l. *rancor*), ressentiment qu'on garde d'une offense.

RANCUNIER, IÈRE, *adj. et s.* qui garde rancune, qui est sujet à la rancune.

RANDAN, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. de Riom. 1700 h.

RANDON (comte), maréchal de France, plusieurs fois ministre de la guerre (1790-1870).

RANDONNÉE, *sf.* circuit que fait autour du même lieu une bête qui a été lancée.

RANG [ran], *sm.* disposition de choses, de personnes sur une même ligne : *un rang d'arbres*; suite de soldats placés à côté les uns des autres : *enfoncer les rangs ennemis*; place qu'on doit occuper dans une assemblée; place qui appartient à chacun suivant son mérite ou ses fonctions; classe de la société : *être sorti des derniers rangs*. — Fig. degré d'honneur qui convient à chacun : *soutenir son rang*; place qu'on occupe dans l'opinion des hommes : *parmi les philosophes, Platon occupe le premier rang*. — ÊTRE SUR LES RANGS, prêcher à; METTRE AU RANG, mettre au nombre de; VAISSEAU DE PREMIER RANG, vaisseau à trois ponts.

RANGÉ, ÈE, *adj.* qui a de l'ordre dans sa conduite, dans ses affaires. — **BATAILLE RANGÉE**, combat entre deux armées rangées en bataille.

RANGÉE, *sf.* suite de choses placées sur une même ligne : *une rangée de chaises*.

RANGEMENT, *sm.* action de ranger.



RANGER, *va.* mettre en ordre : *ranger les meubles*; mettre chaque chose à sa place dans un lieu : *ranger une chambre*; placer dans un certain rang : *ranger des volumes*; mettre au nombre : *on le range parmi les savants*; mettre de côté pour rendre le passage libre : *ranger une voiture*. — Fig. soumettre à : *ranger une ville sous sa domination*. — **SE RANGER**, *vpr.* se mettre en rang; se mettre de côté; mener une vie plus ordonnée. — Fig. **SE RANGER DU PARTI DE QUELQU'UN**, embrasser son parti; **SE RANGER À L'AVIS DE QUELQU'UN**, déclarer qu'on est de son avis (c. abrégé).

RANIMER, *va.* rendre la vie : *ranimer les morts*; rendre la vigueur, le mouvement. — Fig. réveiller les sens assoupis; redonner du courage; rendre l'activité, la vigueur, l'éclat. — **SE RANIMER**, *vpr.* revenir à la vie. — Fig. reprendre courage; reprendre de l'activité, des forces.

RANTZAU (JEAN, comte de), général et conseiller de Frédéric 1^{er}, roi de Danemark (1492-1565). — **RANTZAU** (JOLIAS, comte de), commença sa carrière militaire en Suède, entra au service de la France (1635), se distingua en Franche-Comté, en Allemagne, en Flandre; fut créé maréchal en 1645.

RAXULE, *sf.* (l. *ranula*), petite tumeur qui vient sous la langue et qu'on appelle aussi *grenouillette* (mél.).

RANZ DES VACHES, *sm.* air que les bouviers suisses jouent sur la cornemuse en faisant paître leurs troupeaux.

RAON L'ÉTAPE, *ch.-l.* de c. (Vosges), arr. de Saint-Dié, 4 441 h.

RAUL ou **RODOLPHE**, duc de Bourgogne, roi de France lors de la déposition de Charles le Simple (922); m. en 936.

RAOUT, *voy.* ROUR.

RAPACE, *adj.* 2 g. (l. *rapax*), avide et ardent à la proie. — Fig. avide et enclin à la rapine. — *sm. pl.* ordre d'oiseaux diurnes et nocturnes qui vivent de proie.

RAPACITÉ, *sf.* (l. *rapacitas*), avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. — Fig. avidité d'un homme qui prend le bien d'autrui.

RAPAGE, *sm.* action de raper.

RAPATELLE, *sf.* tissu de crin qu'on emploie pour faire des tamis.

RAPATRIAGE, *sm.* réconciliation (fam.).

RAPATRIEMENT, *sm.* renvoi dans sa patrie d'un marin naufragé, d'un étranger par le soin des agents consulaires; retour des troupes employées dans une expédition lointaine; réconciliation.

RAPATRIER, *va.* réconcilier les personnes qui étaient brouillées; faire rentrer dans la patrie. — **SE RAPATRIER**, *vpr.* se réconcilier; revenir dans sa patrie (c. allier).

RÂPE, *sf.* ustensile de ménage pour réduire les corps en petits fragments (*fig.*); espèce de lime à grosses entailles.

RÂPE, *sf.* (all. *Rappe*), grappe de raisin dont les grains sont ôtés. — *Pl.* crevasses qui se forment au pli du genou d'un cheval.

RÂPÉ, *sm.* raisin mis dans un tonneau pour raccommoquer le vin qui se gâte; vin qui a passé par le râpe.

RÂPÉ, ÉE, *adj.* qui a été râpé. —

Fig. usé jusqu'à la corde : *habît râpé*.
RÂPER, *va.* mettre en poudre avec la râpe : *râper du sucre*; user la surface d'un corps avec la râpe : *râper de l'ivoire*.

RAPETASSER, *va.* raccommoquer grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, y mettre des pièces (fam.).

RAPETISSER, *va.* rendre ou faire paraître plus petit : *rapetisser un manteau*. — *va.* devenir plus petit : *les jours rapetissent*. — **SE RAPETISSER**, *vpr.* devenir plus petit. — Fig. se faire petit, s'abaisser.

RAPHAËL, archevêque, l'un des sept anges qui sont toujours en présence de Dieu.
RAPHAËL SANZIO, peintre italien, auteur de tableaux admirables et des peintures à fresque du Vatican (1483-1520).

RAPIDE, *adj.* 2 g. (l. *rapidus*), qui va extrêmement vite : *le cours rapide du Rhône*. — Fig. qui est très incliné : *penne rapide*; qui agit avec rapidité : *un conquérant rapide*; qui se fait avec célérité : *progrès rapides*. — *sm.* courant d'eau extrêmement rapide : *être entraîné par un rapide*.

RAPIDEMENT, *adv.* avec rapidité.

RAPIDITÉ, *sf.* (l. *rapiditas*), qualité de ce qui est rapide, au propre et au fig. : *la rapidité d'un torrent, de la pensée, du style*.

RAPICÉTER, *sm.* action de rapicéter.

RAPICÉTER, *va.* mettre des pièces à : *rapicéter un meuble, un habit* (c. agacer).

RAPICÉTAGER, *sm.* action de rapicéter; chose rapicétee.

RAPICÉTER, *va.* mettre beaucoup de pièces : *rapicéter des meubles* (c. jeter).

RAPIÈRE, *sf.* vieille et longue épée.

RAPIN, *sm.* élève qui, dans un atelier de peinture, est chargé des commissions; peintre sans talent.

RAPIN (NICOLAS), poète français, l'un des auteurs de la *satire menippée* (1540-1608). — **RAPIN** (le Père), jésuite, auteur du poème latin des *Jardins* (1621-1687).

RAPINE, *sf.* (l. *rapina*), action de ravir par violence; ce qui est ravi; pillage, concussion : *s'enrichir par des rapines*.

RAPINER, *va.* prendre injustement en abusant de la position que l'on occupe : *il rapine sur tout*. — *va.* piller, ravir : *il rapine toujours quelque chose*.

RAPP, général français (1772-1821).

RAPPAREILLER, *va.* assortir, rejoindre à son pareil : *rappareiller des cases*.

RAPPARIER, *va.* rejoindre à une chose une autre chose qui refasse la paire : *rapparié un gant* (c. allier).

RAPPEL, *sm.* action de rappeler, de faire revenir : *le rappel d'un ambassadeur*; manière de battre le tambour pour rassembler les soldats; action de payer une portion d'appointments qui restait due. — **RAPPEL** à l'ordre, action de rappeler à l'ordre l'orateur qui s'est écarté des convenances.

RAPPELER, *va.* appeler de nouveau; faire revenir : *rappeler un ambassadeur, un exilé*; au fig. *rappeler quelqu'un à la vie, à son devoir*. — Fig. faire revenir dans la mémoire : *rappeler sa jeunesse, ses idées*; reprendre : *rappeler sa valeur, ses sens*. — *va.* battre le rappel. — *vpr.* se rappeler une chose, s'en ressouvenir (c. amonceler).

RAPPORT, *sm.* action de rapporter une somme reçue pour faire compte au partage (jurisp.); vapeur désagréable qui monte de



l'estomac à la bouche; ce qui est apporté d'un lieu dans un autre: *terres de rapport*; revenu, produit: *le rapport d'un champ*; récit, témoignage: *rapport exact*; exposé dans lequel on rend compte d'un travail, d'un examen de certaines pièces: *rapport au ministre*; relation indiscrète ou maligne: *il ne faut pas toujours ajouter foi aux rapports*; exposé sommaire d'un procès: *ouïr un rapport*; témoignage de médecins ou d'experts rendu par ordre de justice: *juger sur le rapport des experts*; convenance, conformité, analogie: *il y a entre eux de grands rapports de caractère*; accord des diverses parties d'un tout: *le style n'est pas en rapport avec le sujet*; relation de certaines choses entre elles: *cela a rapport à ce que j'ai dit*; relations que les hommes ont entre eux: *entretenir des rapports d'amitié*; relation que les mots ont entre eux dans la construction: *le rapport de l'adjectif au substantif (gram.)*; relation que deux grandeurs ont l'une avec l'autre (math.). — PAR RAPPORT À, loc. prép. quant à ce qui regarde: *par rapport à moi, à cela*; par comparaison, en proportion de: *la terre est très petite par rapport au soleil*.

RAPPORTABLE, adj. 2 g. se dit des choses qui doivent être rapportées à une succession (jurisp.).

RAPPORTER, va. apporter de nouveau; rapporter une chose du lieu où elle était: *rapporter des marchandises*; au fig. rapporter de la gloire; prendre dans un lieu et porter dans un autre: *rapporter des terres*; remettre dans la masse de la succession une somme reçue; faire le récit de ce qu'on a vu, entendu ou appris: *rapporter un fait*; alléguer, citer; attribuer, faire remonter; référer, diriger vers: *rapporter tout à soi*; produire: *rapporter des fruits*; exposer verbalement ou par écrit: *rapporter un procès*. — SE RAPPORTER, vpr. avoir de la conformité, de la ressemblance; avoir rapport. — S'EN RAPPORTER À, avoir confiance en, ajouter foi à.

RAPPORTEUR, EUSE, s. celui, celle qui a coutume de rapporter ce qu'on a fait, ce qu'on a dit; celui qui fait un rapport sur une affaire. — sm. instrument pour rapporter sur le papier les angles mesurés.

RAPPRENDRE, va. apprendre de nouveau (c. prendre).

RAPPROCHEMENT, sm. action de rapprocher; résultat de cette action, au propre et au figuré.

RAPPROCHER, va. approcher de nouveau ou plus près: *rapprocher une lampe*. — Fig. réconcilier: *rapprocher des personnes qui étaient brouillées*; disposer à la confiance, à l'union: *le mathématicien rapproche les hommes*; comparer, envisager ensemble: *il faut rapprocher les circonstances*. — SE RAPPROCHER, vpr. venir plus près. — Fig. se réconcilier.

RAPSODE, sm. (g. *rhapsôdos*), celui qui allait de ville en ville chanter des rapsodies.

RAPSODER, va. recommander mal et sans soin (vx).

RAPSODIE, sf. (g. *rhapsôdia*), morceau détaché des poésies d'Homère que chantaient les rapsodes. — Fig. mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPSIDISTE, sm. celui qui ne fait que

de mauvais ramas de vers ou de prose.

RAPT, sm. (l. *raptus*), enlèvement d'une personne par violence ou par séduction.

RÁPURE, sf. ce qu'on enlève avec la râpe ou en grattant.

RAQUETIER, sm. ouvrier qui fait des raquettes.

RAQUETTE, sf. instrument pour jouer à la paume, au volant (fig.).

RARE, adj. 2 g. (l. *rarus*), qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire, qui se trouve difficilement: *objet rare*; clairsemé: *barbe rare*; se dit des corps dont les parties sont peu serrées (phys.). — HOMME RARE, homme d'un mérite extraordinaire.

RARÉFACTIF, IVE, adj. qui a la propriété de raréfier.

RARÉFACTION, sf. action de raréfier: état de ce qui est raréfié (phys.).

RARÉFIABLE, adj. 2 g. qui est susceptible de se raréfier (phys.).

RARÉFIANT, ANTE, adj. qui raréfie.

RARÉFIER, va. (l. *rarius*, rare: *facere*, faire), rendre rare ou moins dense; augmenter le volume d'un corps sans augmenter sa matière propre ni son poids. — SE RARÉFIER, vpr. devenir moins dense (c. allier).

RAREMENT, adv. peu souvent.

RARETÉ, sf. disette, petit nombre: *la rareté du blé*; qualité d'une chose peu commune: *c'est une rareté que de vous voir*; état de ce qui est peu dense: *la rareté de l'air (phys.)*. — Pl. objets rares, curieux.

RARISSIME, adj. 2 g. (l. *rarissimus*), très rare (fam.).

RAS, sm. voy. RAZ.

RAS, RASE, adj. (l. *rasus*), qui a le poil fort court: *drap ras*; plat, uni: *rase campagne*; plein: *mesure rase*.

RASADE, sf. verre plein jusqu'aux bords.

RASANT, ANTE, adj. qui rase la terre. — LIGNE DE DÉFENSE RASANTE, ligne droite qui, partant du flanc d'un bastion, se trouve être dans la direction de la face du bastion voisin. — Tir RASANT, tir horizontal.

RASEMENT, sm. action de raser une fortification; action de couper la barbe.

RASER, va. (l. *radere*), couper le poil, la barbe avec un rasoir; abattre rez terre: *raser une maison*. — Fig. effleurer, passer tout auprès: *l'hirondelle rase la terre*. — SE RASER, vpr. se faire la barbe.

RASIBUS [ra-zi-buss], prép. tout près: *le coup lui passa rasibus du nez (pop.)*.

RASOIR [ra-zoir], sm. instrument d'acier dont on se sert pour raser la barbe (fig.).

RASSADE, sf. (ital. *razzare*, briller), nom de petits grains de verre de diverses couleurs dont on trafique avec les nègres, qui en font des objets de parure.

RASSASANT, ANTE, adj. qui rassasie.

RASSASIEMENT, sm. état d'une personne rassasiée. — Fig. satiété.

RASSASIER, va. apaiser la faim: *on ne peut rassasier cet enfant*; satisfaire jusqu'à la satiété: *rassasier quelqu'un de fèves*. — Fig. apaiser en satisfaisant: *rassasier sa*



curiosité; accabler. rassasier d'opprobres. — SE **RASSASIER**, *vpr.* apaiser sa faim. — Fig. jouir jusqu'à la satiété.

RASSEMBLEMENT, *sm.* action de rassembler ce qui est éparé; attroupement.

RASSEMBLER, *va.* assembler de nouveau les personnes ou les choses; mettre ensemble. — SE **RASSEMBLER**, *vpr.* se réunir.

RASSEOIR, *va.* asseoir de nouveau: *rasseoir un enfant*; replacer: *rasseoir une pierre.* — Fig. calmer: *il n'a pas eu le temps de rasseoir son esprit.* — SE **RASSEOIR**, *vpr.* s'asseoir de nouveau. — Fig. se reposer, se calmer; s'épurer en se reposant, en parl. des liqueurs (c. asseoir).

RASSÉRÉNER, *va.* rendre serein. — SE **RASSÉRÉNER**, *vpr.* devenir serein (c. accélérer).

RASSIS, *INE*, *adj.* assis de nouveau. — **PAIN RASSIS**, pain qui n'est plus tendre. — Fig. **ESPRIT RASSIS**, esprit calme, réfléchi.

RASSORTIMENT, *sm.* action de rassortir ou de se rassortir.

RASSORTIR, *va.* assortir de nouveau.

RASSOTER, *va.* faire devenir sot. — SE **RASSOTER**, *vpr.* devenir rassoté (vx).

RASSURANT, **ANTE**, *adj.* qui est propre à rassurer: *nouvelle rassurante.*

RASSURER, *va.* affermir: *rassurer un mur*; redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité. — SE **RASSURER**, *vpr.* se remettre d'une crainte. — **LE TEMPS SE RASSURE**, le temps se remet au beau.

RASTADT, ville du grand-duché de Bade; célèbre par les conférences (1713-1714) qui assurèrent à la France la possession de l'Alsace. 11 745 h.

RAT, *sm.* petit quadrupède de l'ordre des rongeurs (*fig.*).

— Fig. caprice, fantaisie: *avoir des rats.* — **MORT AUX RATS**, composition où il entre de l'arsenic, qui sert pour détruire les rats (fam.). — **RAT DE CAVE**, bougie longue et mince.

— Fig. **PRENDRE UN RAT**, *rater.*

RATAFIA, *sm.* sorte de liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de fruits ou de substances aromatiques.

RATANHIA, *sm.* arbrisseau du Pérou dont l'écorce est employée en médecine (*fig.*).

RATATINE, *ÉE*, *adj.* rapetissé, rabougri: *mine ratatinée.*

RATATINER (SE), *vpr.* se raccourcir, se resserrer: *la peau se ratatine au feu.*

RATATOUILLE, *sf.* ragout grossièrement apprêté (pop.).

RATÉ, *ÉE*, *adj.* manqué: *gibier raté.* — **sm.** coup de feu qui ne part pas.

RATE, *sf.* viscère mou situé dans l'hypochondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes. **Fig. DÉ-OPILER, ÉPANOUIR LA RATE**, divertir, faire rire.

RÂTEAU, *sm.* (l. *ras-tellum*), instrument à dents, d'agriculture et de jardinage (*fig.*).



RÂTELAGE, *sm.* action de râtelier.

RÂTELÉE, *sf.* ce que l'on ramasse en un seul coup de râteau. — **DIRE SA RÂTELÉE**, dire librement tout ce qu'on sait ou tout ce qu'on pense de quelque chose.

RÂTELER, *va.* amasser avec le râteau; nettoyer avec le râteau (c. amonceler).

RÂTELEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui râtele les foins, les avoines, etc.

RÂTELIER, *sm.* sorte d'échelle attachée au-dessus de la mangeoire pour contenir le foin, la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc. (*fig.*); montants de bois où l'on pose des fusils. — Fig. les deux rangées de dents: *un râtelier de fausses dents.*



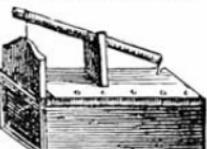
RATER, *vn.* se dit d'une arme à feu qui manque à tirer: *son fusil rate.* — *va.* se dit de celui dont l'arme rate quand il veut tirer: *rater un lièvre.* — Fig. manquer son coup: *il a raté cette place.*

RATIER, **ÈRE**, *adj.* et *s.* se dit d'un chien qui chasse au rat.

RATIERE, *sf.* piège pour prendre les rats (*fig.*).

RATIFICATION, *sf.* action de ratifier; l'acte, l'écrit qui ratifie.

RATIFIER, *va.* (l. *ratium*, confirmé: *facere*, faire), approuver ce qui a été fait ou promis: *ratifier un traité* (c. allier).



RATINE, *sf.* sorte d'étoffe à poil frisé.

RATINER, *va.* passer une étoffe à la machine pour en faire de la ratine.

RATION, *sf.* (l. *ratio*), portion journalière de vivres, de fourrage.

RATIONAL, *sm.* ornement que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

RATIONALISME, *sm.* doctrine philosophique admettant l'indépendance de la raison jusque dans les croyances religieuses.

RATIONALISTE, *adj.* 2 g. qui appartient au rationalisme. — *adj.* et *s.* partisan du rationalisme.

RATIONNEL, **ELLE**, *adj.* (l. *rationalis*), qui est fondé sur le raisonnement; que l'on ne conçoit que par l'entendement. — **HORIZON RATIONNEL**, celui qui coupe le ciel et la terre en deux hémisphères (astr.). — **QUANTITÉ RATIONNELLE**, quantité dont le rapport avec l'unité peut être exprimé par un nombre (math.).

RATIONNELLEMENT, *adv.* d'une manière rationnelle.

RATIONNER, *sm.* action de rationner.

RATIONNER, *va.* faire la part juste, donner la ration: *pendant le siège on rationnait les habitants.*

RATISBONNE, ville de Bavière, sur le Danube. Les Français y remportèrent une victoire où Napoléon fut blessé (1809).

RATISSAGE, *sm.* action de ratisser.

RATISSER, *va.* (l. *radere*), ôter en ratisant la superficie d'une chose; râteler.

RATISSOIRE, *sf.*, instrument de fer avec lequel on ratisse (*fig.*).

RATISSURE, *sf.*, ce qu'on ôte en ratisant: des ratissures de carottes.

RATON, *sm.*, petit rat; terme de caresse qu'on emploie avec les petits enfants (*fam.*).

RATTACHER, *va.* attacher de nouveau; attacher. — *Fig.* faire dépendre: *rattacher son fait à un autre.* — *SE RATTACHER*, *vpr.* s'attacher. — *Fig.* dépendre de.

RATTEINDRE, *va.* rattraper; rejoindre.

RATTRAPER, *va.* attraper de nouveau; reprendre, ressaisir; rejoindre; regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. — *SE RATTRAPER*, *vpr.* regagner.

RATURER, *sf.*, trait de plume pour effacer ce qu'on a écrit.

RATURER, *va.* effacer d'une rature.

RAUTITÉ, *sf.* (l. *raucitas*), âpreté de voix.

RAUCOURT, *ch.-l.* de c. (Ardennes) arr. de Sedan, 1784 h.

RAUCOURT (M^{lle}), célèbre tragédienne, née à Nancy (1756-1815).

RAUCUR, *adj.* 2 g. (l. *raucus*), se dit du son de la voix âpre et comme enroué.

RAVAGE, *sm.*, dommage, dégât fait avec violence et rapidité; dommage causé par les mauvais temps, par la maladie; *l'épidémie a fait de grands ravages.* — *Fig.* désordre causé par les passions.

RAVAGER, *va.* faire du ravage; *ravager la campagne* (c. abrégé).

RAVAGEUR, *sm.*, celui qui ravage.

RAVAILLAC, assassin de Henri IV, roi de France; fut écartelé (1610).

RAVALEMENT, *sm.*, action de crépir un mur, une façade; ouvrage qui en résulte. — *Fig.* action de rabaisser quelqu'un; abaissement dans lequel on tombe.

RAVALER, *va.* avaler de nouveau; *ravalier sa salive*; faire un ravalement; *ravalier un mur.* — *Fig.* rabaisser; *ravalier le mérite.* — *SE RAVALER*, *vpr.* s'avilir.

RAVAUDAGE, *sm.*, raccommodage de méchantes hardes. — *Fig.* besogne mal faite, faite grossièrement.

RAVAUDER, *va.* raccommoder de méchantes hardes. — *Fig.* maltraiter de paroles, importuner par des impertinences. — *va.* ranger des hardes, des meubles.

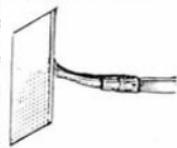
RAVAUDERIE, *sf.*, discours plein de niaiseries, de bagatelles (*fam.*).

RAVAUDEUR, *EUSE*, *s.*, celui, celle qui raccommode de vieilles hardes. — *Fig.* celui, celle qui ne dit que des balivernes.

RAVE,

sf. (l. *rapum*), plante potagère dont la racine est bonne à manger (*fig.*).

RAVE-LIN, *sm.*, ouvrage de fortification appelé aussi *demilune*.



RAVENNE, ville d'Italie, à 316 kil. de Rome, 20 000 hab. Célèbre par la victoire remportée en 1512, sur les Espagnols, par les Français commandés par Gaston de Foix.

RAVI, *IE*, *adj.* charmé.

RAVIER, *sm.*, espèce de petit plat pour servir les hors-d'œuvre.

RAVIGNAN (m^e), prédicateur français de l'ordre des jésuites (1805-1858).

RAVIERE, *sf.*, terrain semé de raves.

RAVIGOTE, *sf.*, sauce piquante.

RAVIGOTER, *va.* remettre en force, en vigueur. — *SE RAVIGOTER*, *vpr.* reprendre de la vigueur (*fam.*).

RAVILIR, *va.* rabaisser, rendre vil; *ravilir sa dignité.* — *SE RAVILIR*, *vpr.* devenir méprisable.

RAVIN, *sm.*, lieu que la ravine a creusé; chemin creux.

RAVINE, *sf.* (l. *rapian*, rapine), torrent subit formé par les pluies ou par un débordement d'eaux qui tombent des montagnes; lieu creusé par le torrent.

RAVINEMENT, *sm.*, action de raviner; résultat de cette action.

RAVNER, *va.* ravager par la ravine.

RAVIR, *va.* (l. *rapere*), enlever, emporter de force. — *Fig.* enlever, ôter: *César ravit la liberté aux Romains*; charmer, transporter d'admiration, de plaisir: *son talent ravit tout le monde.* — à RAVIR, *loc. adv.* admirablement bien.

RAVISSEMENT, *sm.*, action de se raviser.

RAVISER (SE), *vpr.* changer d'avis.

RAVISSANT, *ANTE*, *adj.*, qui enlève par force; *l'angle raviissant.* — *Fig.* qui charme, qui plaît; *une musique raviissante.*

RAVISSEMENT, *sm.*, enlèvement fait avec violence. — *Fig.* état de l'esprit transporté de joie, d'admiration; *être dans le ravissement.*

RAVISSUR, *sm.*, celui qui ravit, qui enlève avec violence.

RAVITAILLEMENT, *sm.*, action de ravitailler.

RAVITAILLER, *va.* remettre des vivres, des munitions dans une place de guerre. — *SE RAVITAILLER*, *vpr.* faire provision de vivres, de munitions.

RAVIVER, *va.* rendre plus vif; *raviver le feu*; rendre l'éclat; *raviver un tableau.* — *Fig.* ranimer; *cette nouvelle a ravivé ses espérances.* — *SE RAVIVER*, *vpr.* se ranimer.

RAVOIR, *va.* avoir de nouveau; recouvrer. — *SE RAVOIR*, *vpr.* réparer ses forces sa vigueur. (N'est usité qu'à l'infinifit.)

RAYÉ, *EE*, *adj.*, qui a des raies. — *CANON RAYÉ*, canon d'armes à feu qui a de petites cannelures en dedans.

RAYER, *va.* (l. *radere*), faire des raies; *raier une glace*; effacer, raturer; *raier quelqu'un d'une liste* (c. payer).

RAY-GRASS (ré grass), *sm.* (m. angl.), nom de diverses herbes (agric.).

RAYMOND I^{er}, comte de Toulouse (852-865). — **RAYMOND II**, lutte contre les Normands (918-923). — **RAYMOND III** (923-950). — **RAYMOND IV**, l'un des chefs de la première croisade (1048-1105); refusa le trône de Jérusalem et m. en Syrie. — **RAYMOND V**, gendre de Louis le Gros, s'empara de Nîmes (1134-1194). — **RAYMOND VI** dit *le Vieux*, célèbre par ses démêlés avec le pape; protégea les Albigeois (1136-1222). — **RAYMOND VII** dit



Le Jeune (1197-1249), signa le traité de Meaux (1229) qui cédaît Toulouse à la France.

RAYNAL (L'abbé), littérateur français, membre de l'Institut (1713-1796).

RAYNOUARD, littérateur et philologue français (1761-1836).

RAYON, *sm.* (l. *radius*), trait de lumière isolé; au fig. émanation, lueur: *rayon de joie*; demi-diamètre d'un cercle (*fig.*) (géom.); rai d'une roue; tablette d'une bibliothèque, d'une armoire; sillon qu'on trace en labourant; gâteau de cire que font les abeilles.

RAYONNANT, *ante*, *adj.* qui rayonne.

RAYONNÉ, *EE*, *adj.* disposé en rayons.

— *sm.* pl. radiaires (zool.).

RAYONNEMENT, *sm.* action de rayonner; le *rayonnement du calorique*. — *Fig.* éclat que produit sur le visage une vive satisfaction.

RAYONNER, *va.* jeter, envoyer des rayons. — *Fig.* briller; *rayonner de joie*; faire sentir son action sur une certaine étendue.

RAYURE, *sf.* manière dont une étoffe est rayée; trace d'un corps dur sur une surface polie; rainure d'un canon.

RAZ, *sm.* (bas breton *raz*), nom donné à des courants marins violents. — *Raz ou Ras de Marée*, soulèvement extraordinaire de la mer.

RAZZIA, *sf.* (mot arabe), invasion faite sur un territoire ennemi à l'effet d'enlever les troupeaux, les grains, etc.; pillage.

RE ou **RÉ**, préfixe qui indique un sens contraire, itératif ou augmentatif.

RÉ, *sm.* seconde note de la gamme (*fig.*).

RÉ ou **RHE** (RHE RE), dans l'océan Atlantique; fait partie du dép. de la Charente-Inférieure. 14601 h. Ch.-l. *Saint-Martin*.

RÉACTIF, *IVE*, *adj.* qui réagit; *force réactive*. — *sm.* substance pour reconnaître en chimie la nature des corps; la *potasse est un réactif*.

RÉACTION, *sf.* action en sens contraire; action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui (phys.); manifestation des caractères distinctifs d'un corps provoquée par l'action d'un autre corps (chim.); mouvement d'opinion contraire au mouvement qui a précédé; action d'un parti politique qui s'efforce de revenir à l'état de choses antérieur.

RÉACTIONNAIRE, *adj.* 2 g. et *sm.* qui coopère à une réaction politique.

RÉAGGRAVER, *va.* dernier monitoire qu'on publie après trois monitoires et l'aggrave.

RÉAGGRAVER, *va.* déclarer que quel'un a encouru les censures portées par la réaggrave.

RÉAGIR, *va.* se dit d'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action; se dit de la réaction que les corps en se combinant exercent les uns sur les autres (chim.); se dit de la réaction morale: *réagir contre ses passions*.

RÉAJOURNEMENT, *sm.* nouvel ajournement.

RÉAJOURNER, *va.* ajourner de nouveau.

RÉAL, **ALE**, *adj.* et *s.* (l. *regalis*, royal),

GALÈRE RÉALE OU LA RÉALE, la principale des galères du roi; PAVILLON RÉAL, pavillon de la réale (vx).

RÉAL, *sm.* et **RÉALE**, *sf.* pièce de monnaie d'Espagne qui vaut un quart de franc. — *Au pl.* des réaux, des réales.

RÉALGAR, *sm.* sulfure rouge d'arsenic.

RÉALISABLE, *adj.* 2 g. qui est susceptible d'être réalisé.

RÉALISATION, *sf.* action de réaliser.

RÉALISER, *va.* (l. *realis*, réel), rendre réel: *réaliser ses désirs*. — **RÉALISER SA FORTUNE**, convertir ses biens en espèces. — **SE RÉALISER**, *vpr.* s'accomplir.

RÉALISME, *sm.* doctrine philosophique des réalistes; dans les arts et dans la littérature, reproduction minutieuse et servile des choses.

RÉALISTE, *adj.* 2 g. se dit d'une école de philosophes qui regardaient les idées abstraites comme des êtres réels: *l'école réaliste*; se dit de ces philosophes et de leur doctrine; qui appartient au réalisme dans les arts et dans la littérature: *tableau, peintre, poète réaliste*. — *sm.* philosophe réaliste; partisan du réalisme.

RÉALITÉ, *sf.* existence effective; chose réelle: *ce n'est pas une fiction, c'est une réalité*. — **EN RÉALITÉ**, *loc. adv.* réellement.

RÉALMENT, *ch.-l.* de c. (Tarn), arr. d'Albi. 2612.

RÉAPPARATION, *sf.* action de reparaitre, d'apparaître de nouveau.

RÉAPPEL, *sm.* second appel.

RÉAPPELLER, *va.* faire un réappel.

RÉAPPOSER, *va.* apposer de nouveau.

RÉAPPOSITION, *sf.* action de réapposer: *la réapposition des scellés*.

RÉARMEMENT, *sm.* action d'armer de nouveau; résultat de cette action.

RÉARMER, *va.* armer de nouveau.

RÉASSIGNATION, *sf.* nouvelle assignation devant un juge; nouvelle assignation sur un autre fonds.

RÉASSIGNER, *va.* assigner de nouveau; assigner sur un autre fonds.

RÉATELER, *va.* ateler de nouveau.

RÉAUMUR, célèbre physicien et naturaliste français (1683-1757).

REBAIS, *ch.-l.* de c. (Seine-et-Marne), arr. de Coulommiers. 1320.

REBAISSER, *va.* baisser de nouveau.

REBAUDER, *va.* bander de nouveau.

REBAPTISANTS, *sm. pl.* hérétiques des premiers siècles, qui rebaptisaient.

REBAPTISER, *va.* baptiser une seconde fois: *il est défendu de rebaptiser*.

REBARBATER, *IVE*, *adj.* rude et rebutant: *air rebarbatif*.

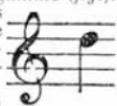
REBÂTIR, *va.* bâtir de nouveau. — **SE REBÂTIR**, *vpr.* être relâti. — *Fig.* se refaire.

REBATTRE, *va.* battre de nouveau: *rebattre cet habit*. — *Fig.* répéter inutilement et d'une manière ennuyeuse: *rebattre sans cesse les mêmes choses* (com. battre).

REBAUDIR, *va.* caresser les chiens pour les exciter (chasse).

REBEC, *sm.* espèce de violon à trois cordes dont se servaient les ménestrels (*fig.*).

RÉBECCA, fille de Bathuel et épouse du patriarche Isaac.



REBELLE, *adj.* 2 g. (l. *rebellis*), qui refuse d'obéir, qui se révolte : *des sujets rebelles*. — Fig. difficile à guérir : *maladie rebelle*; difficile à traiter : *matière rebelle à la poésie*. — s. celui, celle qui se révolta.

REBELLE (SE), *vpr.* devenir rebelle. — Fig. ne pas se soumettre.

REBELLION, *sf.* (l. *rebellio*), révolte, résistance aux ordres de l'autorité.

REBÉNIR, *va.* bénir une seconde fois.

REBÉQUER (SE), *vpr.* répondre avec arrogance à un supérieur (faux).

REBUSER (SE), *vpr.* se refuser brusquement à une chose; refuser d'obéir : se rebuser contre quelqu'un (fam.).

REBLANCHIR, *va.* blanchir de nouveau.

REBOISEMENT, *sm.* action de reboiser.

REBOISER, *va.* garnir d'arbres des terrains où il existait des bois qui ont été détruits.

REBONDI, *ie*, *adj.* arrondi par embonpoint : *des joues rebondies*.

REBONDIR, *va.* faire un ou plusieurs bonds : *un ballon qui rebondit*.

REBONDISSEMENT, *sm.* action d'un corps qui rebondit.

REBORD, *sm.* bord élevé et ajouté : *le rebord d'un rempart*; bord renflé, renversé : *le rebord d'un manteau*; bord en saillie.

REBORDER, *va.* mettre un nouveau bord : *reborder une robe*.

REBORDER, *va.* botter de nouveau. — *Se reborder*, *vpr.* remettre ses bottes.

REBOUCHER, *va.* boucher de nouveau.

— *Se reboucher*, *vpr.* se boucher de nouveau : *le trou s'est rebouché*; se replier, se fausser : *l'épée se reboucha contre la cuirasse* (vx).

REBOUILLIR, *va.* bouillir de nouveau.

REBOUSER, *va.* nettoyer et lustrer un chapeau à l'eau simple.

REBOURS, *sm.* sens contraire de ce qui est ou de ce qui doit être : se dit du contre-poil des étoffes. — Fig. le contraire, le contrepied : *dire le rebours de ce que l'on pense* (fam.). — à REBOURS, *adv.* rebours, *loc. adv.* en sens contraire. — à REBOURS, *adv.* rebours *nt*, *loc. prép.* contrairement à.

REBOURS, OURSE, *adj.* revêché, peu traitable : *humeur rebourse* (peu us.).

REBOUTEUR, BUSE, *adj.* celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués.

REBOUTONNER, *va.* boutonner de nouveau. — *Se reboutonner*, *vpr.* reboutonner son vêtement.

REBRASSER, *va.* rattrousser : *rebrasser ses manches* (vx).

REBRIDER, *va.* brider de nouveau.

REBROCHER, *va.* brocher de nouveau.

REBRODER, *va.* broder sur ce qui est déjà brodé; refaire une broderie.

REBROUSSEMENT, *sm.* action de rebrousser; état de ce qui est rebroussé.

REBRUSSE POIL (À), *loc. adv.* à contre-poil. — Fig. à contresens.

REBRUSSER, *va.* relever dans un sens contraire les cheveux ou le poil. — Fig. rebrousse chemin, abs. rebrousse, retourner subitement en arrière. — *va.* remonter, en parlant d'une rivière.

REBRUFAGE, *sf.* mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures (fam.).

REBUS [re-bus], *sm.* jeu d'esprit qui consiste à exprimer une phrase par des ima-

ges, des syllabes et des mots entremêlés. — Fig. équivoque; mauvais jeu de mots.

REBUT [re-bu], *sm.* action de rebuter : *essuyer des rebuts*; ce qui est rebuté, ce qu'il y a de plus mauvais : *mettre au rebut*.

REBUTANT, ANTE, *adj.* qui rebute, qui décourage. — Fig. déplaisant.

REBUTER, *va.* rejeter avec dureté; décourager; choquer, déplaire. — *Se rebuter*, *vpr.* se décourager.

REBUTER, *va.* cochoter de nouveau (c. jeter).

RECALCITRANT, ANTE, *adj.* et s. qui résiste avec opiniâtreté.

RECALCITRER, *va.* (l. *recalcitrare*), régrimber : *ce cheval ne fait que recalcitrer*. — Fig. résister avec opiniâtreté.

RECAMIER (M^{me}), femme célèbre par sa beauté et son esprit. Son salon, à Paris, était ouvert aux célébrités littéraires (1777-1849).

RECAPITULATIF, IVE, *adj.* qui sert à récapituler.

RECAPITULATION, *sf.* répétition, énumération sommaire de ce qui a été dit ou écrit : *recapitulation d'un compte*.

RECAPITULER, *va.* (l. *recapitulare*), résumer, rendre sommairement : *recapituler une affaire*.

RECAIDER, *va.* carder de nouveau.

RECARÈNE 1^{er}, dit le Catholique, roi des Visigoths d'Espagne (586-601), repoussa de ses États le roi franc Gontran et lutta contre l'arianisme. — *RECARÈNE* II (620-621).

RECASSER, *va.* casser de nouveau.

RECEDELL, *va.* rendre ce qui avait été cédé; céder à un autre ce qu'on avait acheté pour soi (c. accélérer).

RECEL, *sm.* action de celui qui reçoit sciemment des objets volés.

RECELE, *sm.* recèlement des effets d'une société, d'une succession (jurispr.).

RECELEMENT, *sm.* action de receler.

RECELER, *va.* garder et cacher une chose volée; cacher les effets d'une succession, d'une société; donner retraite à ceux que la justice poursuit. — Fig. contenir, renfermer (c. accélérer).

RECELEUR, BUSE, s. celui, celle qui recèle une chose volée.

RECEMENT, *adv.* depuis peu.

RECENSEMENT, *sm.* dénombrement de personnes, de suffrages, etc. : *procéder au recensement*; nouvelle vérification de marchandises.

RECENSER, *va.* (l. *recensere*), faire un recensement : *recenser la population d'une commune*.

RECENSEUR, *sm.* celui qui est employé aux travaux du recensement.

RECENSION, *sf.* (l. *recensio*), comparaison d'une édition d'un auteur ancien avec les manuscrits; se dit du texte revu et édité par un critique : *la recension d'Homère par Aristarque*.

RECENT, ENTE, *adj.* (l. *recens*), nouveau, arrivé ou fait depuis peu : *découverte récente*.

RECEPAGE, *sm.* action de recaper; résultat de cette action.

RECEPER, *sf.* partie d'un bois recapé.

RECEPER, *va.* tailler une vigne jusqu'au pied; couper un arbre jusqu'au collet afin qu'il repousse mieux (c. acheter).

RECEPISSE, *sm.* (mot lat. avoir reçu),

écrit par lequel on reconnaît avoir reçu quelque chose : *donner des récépissés*.

RÉCEPTACLE, *sm.* (l. *receptaculum*), lieu où se rassemblent plusieurs choses ou plusieurs personnes de divers endroits : *cette caverne est le réceptacle de tous les voleurs*; bassin où se rassemblent les eaux de divers conduits; fond du calice d'une fleur (bot.).

RÉCEPTION, *sf.* (l. *receptio*), action de recevoir : *la réception d'une lettre*; accueil, manière de recevoir; action de recevoir plusieurs visites à la fois; installation : *réception d'un académicien*.

RECELER, *va.* mettre de nouveaux cercles : *receler une cure*.

RECETTE, *sf.* ce qui est reçu : *écrire sa recette*; action de recouvrer ce qui est dû : *faire la recette des impôts*; bureau où l'on reçoit les deniers : *passer à la recette générale*; composition de certains médicaments et écrit qui l'indique : *donner une recette*; procédé dont on se sert dans les arts, dans l'économie domestique, etc. : *recette pour conserver les fruits*.

RECEVABILITÉ, *sf.* qualité de ce qui est recevable.

RECEVABLE, *adj.* 2 g. qui peut être admis, qui doit être reçu.

RECEVEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui a la charge de faire une recette : *receveur des contributions*.

RECEVOIR, *va.* (l. *recipere*), accepter, prendre ce qui est offert, ce qui est donné ou envoyé : *recevoir des épreuves*; toucher ce qui est dû : *recevoir son traitement*; retenir : *recevoir quelqu'un dans ses bras*; accueillir : *recevoir un ami*; agréer, accepter : *recevoir des excuses*; contenir, recueillir, renfermer : *ce port reçoit bien des vaisseaux*; admettre : *c'est un usage reçu*; se soumettre : *recevoir des ordres*; subir : *recevoir un affront*; tirer, emprunter : *l'escalier reçoit le jour par en haut*; prendre : *la cire reçoit toutes les formes*; installer dans une charge, etc. : *être reçu avocat*; se dit de ce qui est transmis, communiqué : *recevoir de bons exemples*; se dit des sacrements : *recevoir l'absolution*. — *vn.* avoir société chez soi : *le ministre reçoit*. — *Je reçois, tu reçois, il reçoit, m. recevons, v. recevez, ils reçoivent; je recevais; je reçus; je recevrai; je recevrais; reçois, recevons; que je reçoive, que tu reçoives, que n. recevions; que je reçusse; recevant; reçu, ue.*

RECEY-SUR-ORCE, *ch.-l.* de c. (Côte-d'Or), arr. de Châtillon. 806 h.

RECEZ [re-cé], *sm.* nom qu'on donnait autrefois au procès-verbal des délibérations prises par la diète germanique; : *auj. procès-verbal d'une conférence diplomatique*.

RECHAMPIR, *va.* faire ressortir du fond sur lequel on peint les objets que l'on représente (peint.).

RECHANGE, *sm.* se dit d'objets que l'on tient en réserve pour en remplacer de semblables : *un habit de rechange*.

RECHANGER, *va.* changer de nouveau.

RECHAPPER, *va.* être délivré, se tirer d'un grand péril, d'une maladie grave.

RECHARGEMENT, *sm.* action de recharger; action de remettre du caillou sur une route.

RECHARGER, *va.* charger de nouveau;

charger de nouveau une arme à feu; attaquer de nouveau. — *SE RECHARGER*, *vpr.* reprendre sa charge, son fardeau (c. abrégé). **RECHASSER**, *va.* expulser de nouveau; repousser d'un lieu dans un autre. — *vn.* chasser de nouveau dans un endroit où l'on avait déjà chassé.

RÉCHAUD, *sm.* ustensile dans lequel on met du feu pour conserver les mets chauds (fig.).

RÉCHAUFFÉ, *sm.* mets réchauffé.



RÉCHAUFFEMENT, *sm.* : action de réchauffer; se dit du fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER, *va.* chauffer ce qui était refroidi. — *Fig.* ranimer. — *SE RÉCHAUFFER*, *vpr.* se chauffer de nouveau, se ranimer.

RÉCHAUFFOIR, *sm.* fourneau pour réchauffer les plats.

RECHAUSSER, *va.* chausser de nouveau. — *RECHAUSSER UN ARBRE*, remettre de la terre au pied. — *SE RECHAUSSER*, *vpr.* se chausser de nouveau.

RÊCHE, *adj.* 2 g. (all. *resche*), rude au toucher : *étouffe rêche*; rude au goût : *poire rêche*. — *Fig.* rude, difficile : *humeur rêche*.

RECHERCHÉ, *sf.* action de rechercher, perquisition; examen de la vie, des actions d'une personne; enquête judiciaire; raffinement dans certaines choses. — *Pl.* travaux de science et d'érudition; leurs résultats : *de savantes recherches*.

RECHERCHÉ, *ÊE*, *adj.* peu commun, rare : *gravure recherchée*; affecté, qui manque de simplicité : *toilette recherchée*.

RECHERCHER, *va.* chercher de nouveau; chercher avec soin : *rechercher les moyens d'étudier*; s'enquérir de : *ou recherche la vie du prisonnier*; tâcher d'obtenir : *rechercher une alliance*; désirer de connaître, de fréquenter : *chacun le recherche*. — *SE RECHERCHER*, *vpr.* désirer de se voir, de se connaître l'un l'autre.

RÉCHICOURT, *ch.-l.* de c. (Meurthe), arr. de Sarrebourg (auj. à l'Allemagne).

RECHIGNÉ, *ÊE*, *adj.* maussade : *un visage rechigné*.

RECHIGNER, *vn.* témoigner, par l'air du visage, de la mauvaise humeur, de la répugnance : *obéir sans rechigner*.

RECHUTE, *vn.* tomber de nouveau (vx).

RECHUTE, *sf.* nouvelle chute. — *Fig.* retour d'une maladie; retour à une même faute, à une ancienne habitude.

RÉCIDIVE, *sf.* (l. *recidivus*, qui retombe), réapparition d'une maladie après sa guérison; action de commettre de nouveau la même faute, le même crime, le même délit.

RÉCIDIVER, *vn.* reparaitre après guérison, en parl. d'une maladie; commettre de nouveau une faute, un délit.

RÉCIDIVISTE, *s.* 2 g. personne qui est en état de récidiver.

RÉCIF, **RÉCIFIE** ou **RESSIF**, *sm.* chaîne de rochers à fleur d'eau (Voy. fig. syn., p. 1002.)

RÉCIPÉ, *sm.* (m. lat. *prescrip.*), ordonnance du médecin; recette, formule de remèdes : *donner des récipés*.

RÉCIPIENDAIRE, *sm.* (l. *recipiendus*, devant être reçu), celui que l'on reçoit avec solennité dans un corps, dans une compagnie.

RÉCIPENT, *sm.* (l. *recipiens*), vase pour recevoir les produits d'une distillation; cloche de verre placée sur le plateau d'une machine pneumatique.

RÉCIPROCITÉ, *sf.* (l. *reciprocitas*), qualité, caractère de ce qui est réciproque : la *réciprocité des sentiments*.

RÉCIPROQUE, *adj.* 2 g. (l. *reciprocus*), mutuel : une *amitié réciproque*; qui exprime l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres : *verbe réciproque* (gram.). — **PROPOSITIONS RÉCIPROQUES**, deux propositions telles que le sujet de l'une peut devenir l'attribut de l'autre et réciproquement (log.). — *sf.* l'inverse (log.).

RÉCIPROQUEMENT, *adv.* mutuellement, d'une manière réciproque.

RÉCIT, *sm.* action de raconter une chose; narration d'un événement important; ce qui est chanté par une voix seule ou joué par un instrument seul (mus.).

RÉCITANT, **ANTE**, *adj.* se dit des voix, des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale (mus.).

RÉCITATEUR, *sm.* celui qui récite quelque chose par cœur (pen us.).

RÉCITATIF, *sm.* sorte de chant qui n'est pas assujéti à la mesure (mus.).

RÉCITATION, *sf.* action de réciter.

RÉCITER, *va.* (l. *recitare*), dire à haute voix ce qu'on sait par cœur : *réciter des vers*; exécuter un récitatif (mus.).

RÉCLAMANT, **ANTE**, *s.* celui, celle qui présente une réclamation.

RÉCLAMATION, *sf.* action de réclamer.

RÉCLAME, *sm. cri*, signe pour faire revenir un faucon au laurier ou sur le poing.

RÉCLAME, *sf.* mot de renvoi au bas d'une page d'impression; note qui rappelle le dernier mot et le dernier folio d'une épreuve (impr.); petit article inséré dans un journal pour attirer l'attention sur un livre, une marchandise, etc.

RÉCLAMER, *va.* (l. *reclamare*), implorer : *réclamer l'assistance de quelqu'un*; revendiquer : *je réclame mon dû*. — *vn.* contre dire, protester : *réclamer contre un usage*.

RÉCLOUER, *va.* clouer de nouveau.

RÉCLORE, *va.* renfermer, cloître (ne s'emploie qu'à l'*inf.* et aux temps composés) : *reclore un pénitent*. — *Se reclore*, *vpn.* s'enfermer pour ne voir personne.

RÉCLUS, **USE**, *adj.* et *s.* enfermé.

RÉCLUSION ou **RÉCLUSION**, *sf.* état d'une personne recluse; peine qui consiste dans la détention dans une maison de force. — **RÉCLUSIONNAIRE**, *adj.* et *s.* 2 g. personne condamnée à la réclusion.

RECOGNER, *va.* cogner de nouveau.

RECOGNITIF [re-cog-ni-tif], *adj. m.* (l. *recognoscere*, reconnaître), se dit d'un acte par lequel on reconnaît une obligation (jur.).

RECOIFFER, *va.* coiffer de nouveau. — *Se recoiffer*, *vpn.* se coiffer de nouveau.

RECOIN, *sm.* coin le moins en vue : *visiter les recoins des rochers*. Fig. ce qu'il y a de plus caché : *Dieu sonde les recoins de la conscience*.

RECOLEMENT, *sm.* action de recoler des témoins (jurisp.); vérification.

RECOLER, *va.* (l. *recolere*), lire à des témoins la déposition qu'ils ont faite; — vérifier, comparer.

RECOLLECTION, *sf.* (l. *recollectio*), ac-

tion de se recueillir pour rappeler toutes ses idées afin de se les rendre présentes.

RECOLLEMENT, *sm.* action de recoller : le *recollement de la peau*.

RECOLLER, *va.* coller de nouveau.

RÉCOLLET, *sm.* nom des religieux réformés de l'ordre de Saint-François.

RECOLLIGER (SE), *vpn.* (l. *recolligere*), se recueillir en soi-même (vx).

RÉCOLTE, *sf.* action de recueillir les biens de la terre; les produits eux-mêmes : *abondante récolte*. — Fig. ce que l'on reçoit, que l'on rassemble : *faire grande récolte de raretés*.

RÉCOLTEUR, *va.* (l. *recolligere*), faire une récolte. — *Se récolter*, *vpn.* être récolte.

RECOMMANDABLE, *adj.* 2 g. qui est estimable, qui mérite d'être considéré.

RECOMMANDATION, *sf.* action de recommander quelqu'un; conseil pressant; estime qu'on a pour la vertu, le mérite.

RECOMMANDER, *va.* charger quelqu'un de faire une chose : *on m'a recommandé de veiller sur vous*; exhorter : *recommander à chacun de fuir le vice*; prier d'être favorable à, d'avoir soin de : *recommander quelqu'un au roi*; rendre recommandable : *recommander un nom à la postérité*. — *Se recommander*, *vpn.* réclamer les secours : *se recommander à Dieu*; invoquer en sa faveur le nom, le témoignage : *recommandez-vous de moi*.

RECOMMENCEMENT, *sm.* action de recommencer.

RECOMMENCER, *va.* commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait : *recommencer son devoir*. — *Recommencer un élève*, reprendre son instruction. — *vn.* commencer de nouveau : *la pluie recommence* (c. azacer).

RECOMPENSER, **EUSE**, *adj.* celui, celle qui récompense.

RÉCOMPENSE, *sf.* prix d'un service rendu, d'une belle action; éclatant mérite; dédommagement. — *Ex récompense*, *loc. adv.* en revanche, en retour.

RÉCOMPENSER, *va.* donner une récompense : *récompenser quelqu'un*; infliger une peine méritée : *il a été récompensé de ses perfidies*; dédommager : *un autre marché vous récompensera*. — *Se récompenser*, *vpn.* se dédommager.

RECOMPOSER, *va.* composer de nouveau; réunir les parties d'un corps séparées par quelque opération (chim.).

RÉCOMPOSITION, *sf.* action de recomposer une feuille d'impression, une substance; effet qui résulte de cette action.

RECOMPTER, *va.* compter de nouveau.

RÉCONCILIABLE, *adj.* 2 g. qui peut être reconcilié.

RÉCONCILIATEUR, **TRICE**, *s.* celui, celle qui reconcilie.

RÉCONCILIATION, *sf.* raccommodement de personnes qui étaient brouillées.

RÉCONCILER, *va.* (l. *reconciliare*), remettre bien ensemble des personnes. — *Se reconciler*, *vpn.* se remettre bien avec quelqu'un (c. allier).

RÉCONDUCTION, *sf.* (l. *reconducere*, reconduire). — **TACTE RÉCONDUCTION**, continuation d'un bail aux mêmes conditions, sans qu'il ait été renouvelé (jurisp.).

RECONDUIRE, *va.* accompagner une

personne chez elle; accompagner par civilité jusqu'à la porte une personne dont on a reçu visite (c. déduire).

RECONDUITE, *sf.* action de reconduire.

RECONFORT, *sm.* consolation, secours dans l'affliction (vx).

RECONFORTATION, action de reconforter (vx).

RECONFORTER, *va.* fortifier : *le vin l'a reconforté*. — Fig. consoler dans l'affliction : rien ne peut le reconforter. — Se reconforter, *vpr.* reprendre de la force.

RECONNAISSABLE, *adj.* 2 g. facile à reconnaître.

RECONNAISSANCE, *sf.* action de reconnaître une personne, une chose; examen détaillé d'un lieu, d'une chose; acte écrit par lequel on reconnaît qu'on a reçu une chose; vérification; avec : souvenir des bienfaits reçus; gratitude; récompense.

RECONNAISSANT, ANTE, *adj.* qui a de la reconnaissance, de la gratitude.

RECONNAÎTRE, *va.* (l. *recognoscere*), se remettre dans l'esprit l'image d'une personne, d'une chose; distinguer à quelque signe : reconnaître une plante; découvrir : reconnaître l'innocence de l'accusé; admettre une chose comme vraie : reconnaître un azimut; observer, remarquer, explorer : reconnaître le terrain; avouer, confesser : reconnaître ses torts; avoir de la gratitude : reconnaître les bienfaits; récompenser : reconnaître un service. — Se reconnaître, *vpr.* trouver sa ressemblance dans un portrait, etc. — Fig. retrouver ses sentiments, ses opinions dans un autre : se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu; reconnaître qu'on a péché, qu'on a failli; reprendre ses sens; penser à ce qu'on doit faire (c. connaître).

RECONQUÉRIR, *va.* conquérir de nouveau (c. acquérir).

RECONSTITUER, *va.* constituer de nouveau.

RECONSTITUTION, *sf.* : action de reconstituer; substitution d'une rente nouvelle à une plus ancienne.

RECONSTRUCTION, *sf.* action de reconstruire : la reconstruction d'un pont.

RECONSTRUIRE, *va.* rebâtir, relever un édifice (c. déduire).

RECONVENTION, *sf.* action, demande formée contre le premier demandeur et devant le même juge (jurisp.).

RECONVENTIONNEL, ELLE, *adj.* qui est de la nature d'une reconvention : demande reconventionnelle (jurisp.).

RECOPIER, *va.* copier, transcrire de nouveau (c. allier).

RECOUILLÈMENT, *sm.* action de se recueillir; son résultat.

RECOUILLER, *va.* retrousser en forme de coquille : recueillir les feuilles d'un livre. — Se recueillir, *vpr.* se rouler, se retrousser en forme de coquille.

RECORDER, *va.* (l. *recordari*), répéter une chose afin de l'apprendre par cœur : recorder sa leçon. — Se recorder, *vpr.* se remettre dans l'esprit ce qu'on doit dire, ce qu'on doit faire en certaine occasion; se concerter.

RECORRIGER, *va.* corriger de nouveau : il recorrige son travail (c. abréger).

RECORDS, *sm.* celui qui assiste un huis-

sier pour lui servir de témoin et lui prêter main forte en cas de besoin.

RECOUCHEE, *va.* coucher de nouveau : recoucher des bouteilles. — Se recoucher, *vpr.* se remettre au lit.

RECOUDRE, *va.* coudre une chose qui est décousue ou déchirée (c. coudre).

RECOUPÉ, *sf.* éclat des pierres que l'on taille; morceaux d'étoffe qui restent quand on taille des vêtements; farine qu'on tire de son remis au moulin.

RECOUPEMENT, *sm.* retraite qu'on laisse à chaque assise de pierre pour donner plus de solidité au bâtiment (archit.).

RECOUPER, *va.* couper de nouveau.

RECOLPETTE, *sf.* troisième farine qu'on tire des recoupes.

RECOURBER, *va.* courber en rond par l'extrémité, par le bout : recourber un bâton. — Se recourber, *vpr.* être courbé en rond.

RECOURIR, *vi.* courir de nouveau : il a couru et recouru; avoir recours à : recourir au médecin, aux remèdes (c. courir).

RECOURS, *sm.* (l. *recursus*), action par laquelle on recherche de l'assistance : avoir recours à la justice; refuge : il est mon seul recours; ressourco : les pleurs furent son seul recours; droit de reprise : avoir recours sur quelque'un; pourvoi : recours en cassation. — Recours en grâce, demande pour obtenir du chef du pouvoir la remise ou la commutation d'une peine.

RECOURSE OU RECOURSSE, *sf.* reprise d'une personne, d'une chose enlevée par force. — À LA RECOURSSE ! à l'aide ! (vx).

RECOUVRABLE, *adj.* 2 g. qui peut être recouvré : sommes recouvrables.

RECOUVRANCE, *sf.* recours (vx).

RECOUVREMENT, *sm.* action de recouvrer ce qui était perdu : recouvrement de titres, de la santé; perception de deniers : recouvrement des impôts. — Pl. créances d'un avoué, d'un notaire.

RECOUVREMENT, *sm.* : action de recouvrer; partie d'une pierre, d'une tuile qui couvre un joint; plaque qui recouvre l'objectif d'une lunette.

RECOUVRIE, *va.* (l. *recuperare*), rentrer en possession : recouvrer son bien; percevoir : recouvrer les impôts.

RECOUVRIE, *va.* couvrir de nouveau : recouvrir un livre. — Fig. masquer, cacher avec soin : il cherche à recouvrir sa faute.

RECRACHER, *va.* rejeter de la bouche ce qui excite le dégoût; cracher de nouveau.

RECRÉANCE, *sf.* jouissance provisionnelle des fruits d'un bien qui est en litige. — LETTRES DE RECRÉANCE, se d'ait des lettres de rappel d'un ambassadeur.

RECRÉATIVE, IVE, *adj.* qui recrée.

RECRÉATION, *sf.* (l. *recreatio*), exercice qui fait diversion au travail; temps accordé aux élèves pour se délasser.

RECRÉER, *va.* (l. *recreare*), donner une nouvelle existence : on a recréé cet emploi.

RECRÉER, *va.* (l. *recreare*), rejouer, divertir : recréer l'esprit, la vue. — Se recréer, *vpr.* se divertir (c. créer).

RECRÈMENT, *sm.* (l. *recrementum*), humeur telle que la salive, la bile, etc., qui, après avoir été séparée du sang, y est reportée par l'absorption (médecine).

RECRÈMENTIEUX, EUSE, OU RECRÈMENTIERE, ELLE, *adj.* de crèment.

RECRÉPÉR, *va.* crépir de nouveau.
RECREUSER, *va.* creuser de nouveau ou plus avant.
RECRIFER (SE), *vpr.* faire une exclamation de surprise; protester (c. allier).
RECRIMINATION, *sf.* action de récriminer.
RECRIMINATOIRE, *adj.* 2 g. qui contient une récrimination.
RECRIMINER, *vn.* (l. *re et criminari*, accuser), répondre à des accusations, à des reproches, par d'autres accusations, d'autres reproches : *récriminer contre son accusateur*.
RECRIRE, *ca.* écrire, rédiger de nouveau. — *vn.* écrire une nouvelle lettre; faire réponse par lettre (c. écrire).
RECROÛTRE, *vn.* prendre une nouvelle croissance : *le bois coupe recroût* (c. croître).
RECHOUVEILLER (SE), *vpr.* se dit du parchemin, du cuir, etc., qui se retire et se replie à une chaleur trop vive.
RECU, UE, *adj.* harassé de fatigue.
RECRUESCENCE, *sf.* (l. *recrudesce*, empirer), retour des mêmes symptômes de maladie avec une certaine intensité. — Fig. augmentation après diminution : *la recrudescence du froid*.
RECUE, *sf.* nouvelle levée de gens de guerre : *faire une belle recue*; nouveau soldat : *instruire les recues*. — Fig. nouveau membre d'une société (fam.).
RECRUTEMENT, *sm.* action de recruter.
RECRUTER, *va.* faire des recrues. — Fig. attirer dans un parti. — *Se recruter*, *vpr.* recevoir des recrues.
RECRUTEUR, *sm.* celui qui faisait des recrues. — Adjectivement : *officier recruteur*.
RECTA, *adv.* (mot lat. *tout droit*), ponctuellement : *il paye recta* (fam.).
RECTANGLE, *adj.* 2 g. (l. *rectangulus*), se dit d'un triangle qui a un angle droit, ou d'un parallélogramme qui a quatre angles droits (fig.). — *sm.* parallélogramme rectangle.
RECTANGULAIRE, *adj.* 2 g. qui a des angles droits : *figure rectangulaire*.
RECTEUR, *sm.* (l. *rector*), autrefois, chef d'une université; aujourd'hui, fonctionnaire placé à la tête d'une académie universitaire; se dit dans cert. provinces, du curé de la paroisse.
RECTEUR, TRICE, *adj.* (l. *rector*), qui dirige.
RECTIFIABLE, *adj.* 2 g. qui peut être rectifié : *erreur rectifiable*.
RECTIFICATEUR, *sm.* appareil pour rectifier les liqueurs.
RECTIFICATIF, IVE, *adj.* qui sert à rectifier : *compte rectificatif*.
RECTIFICATION, *sf.* action de rendre droit. — Fig. action de rectifier, de corriger; action de rectifier un liquide, une courbe.
RECTIFIER, *va.* (l. *rectus*, droit; *facere*, faire), rendre droit : *rectifier une route*. — Fig. redresser une chose, la remettre dans l'état où elle doit être : *rectifier un acte*; distiller de nouveau un liquide pour le rendre plus pur : *rectifier de l'esprit de vin*. — *Rectifier une cocotte*, trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur. — *Se rectifier*, *vpr.* être rectifié (c. allier).
RECTILIGNE, *adj.* 2 g. (l. *rectilinus*), se dit des figures terminées par des lignes

droites : *triangle rectiligne* (géométrie).
RECTITUDE, *sf.* (l. *rectitudo*), conformité à la règle droite, à la saine raison : *rectitude d'esprit*.
RECTO, *sm.* (mot lat.), la première page d'un feuillet; il est opposé à *verso*, qui est la seconde page. — : *Au pl.* des rechos.
RECTORAL, ALE, *adj.* qui appartient au recteur : *dignité rectorale*.
RECTORAT, *sm.* charge, office, dignité de recteur; temps pendant lequel on exerce cette fonction.
RECTUM [rec-toum], *sm.* (m. lat.), le dernier des gros intestins (anat.).
RECU, *sm.* quittance d'une somme reçue; écrit par lequel on déclare avoir reçu quelque chose.
RECUER, [l mouillée], *sm.* assemblage, réunion d'actes, d'écrits, d'estampes, etc.
RECUILLEMENT, *sm.* action de se recueillir; état d'une personne qui se recueille.
RECURIEU, IE, adj. qui s'occupe attentivement de ce qu'il fait.
RECUILLIR, *va.* (l. *recolligere*), amasser, servir les fruits de la terre : *recueillir du blé, du vin*; rassembler, ramasser : *recueillir les débris d'un naufrage*; au fig. *recueillir des faits*; compiler : *recueillir des sentences*; recevoir, accueillir; recevoir ce qui tombe, ce qui découle : *recueillir de la résine*; au fig. *recueillir les paroles de quelqu'un*. — Fig. tirer profit : *recueillir le fruit de ses travaux*; recevoir par héritage : *recueillir une succession*. — *Se recueillir*, *vpr.* rassembler toute son attention; se livrer à une méditation religieuse (c. cueillir).
RECUIRE, *va.* cuire de nouveau; remettre au feu pour donner de la solidité : *recuire des métaux* (c. déjaire).
RECUIT, ITE, *adj.* extrêmement cuit : *le pain est cuit et recuit*; se dit des matières épaissies, échauffées dans les corps : *humeurs recuites* (méd.).
RECUIU, SM. ou **RECUIUE**, *sf.* action de recuire les poteries, les métaux.
RECUU, *sm.* mouvement d'une chose qui recule : *le recul du canon quand il tire*.
RECULE, *sf.* action de reculer; action d'une voiture qui recule. — Fig. action de céder, après s'être trop avancé : *une hauteuse recule*.
RECULÉ, ÉE, *adj.* qui est éloigné : *les temps les plus reculés*.
RECULER, *sf.* espace qui permet de se reculer. — *Feu ou reculer*, grand feu qui oblige à se reculer (jou us.).
RECULEMENT, *sm.* action de reculer : *le reculement d'une voiture*; action de porter plus loin : *le reculement des barrières*.
RECULER, *va.* tirer, pousser en arrière : *reculer une table*; porter plus loin : *reculer les barrières de Paris*. — Fig. reculer, étendre : *reculer les bornes de l'Etat*; différer, retarder : *reculer l'avancement de quelqu'un*. — *vn.* aller en arrière, au propre et au fig. : *il est trop avancé pour reculer*; différer, éviter de faire une chose : *il recule toujours*. — *Se reculer*, *vpr.* s'écarter : *se reculer du feu*; être différé : *son départ ne peut se reculer*.
RECLONS (A), *loc. adv.* en reculant, en allant en arrière.
RECUPERER, *va.* (l. *recuperare*), recou-

vrer. — Se **RÉCUPÉRER**, *vpr.* se dédommager d'une perte.

• **RÉCURAGE**, *sm.* action de récurer.

RÉCURER, *va.* écurer, nettoyer.

RÉCURRENT, **ENTE**, *adj.* (l. *recurrens*), qui remonte vers son origine. — NERFS RÉCURRENTS, nerfs inférieurs du larynx (anat.).

RÉCURSOIRE, *adj.* qui ouvre un recours.

RÉCUSABLE, *adj.* 2 g. qui peut être récusé; *témoin récusable*; à qui on ne peut ajouter foi; *témoignage récusable*.

• **RÉCUSANT**, **ANTE**, *s.* celui, celle qui récusé un juge, un témoin, un arbitre.

RÉCUSATION, *sf.* action par laquelle on récusé un juge ou un témoin.

RÉCUSER, *va.* (l. *recusare*), refuser un juge, un témoin, un juré; rejeter un témoignage. — Se **RÉCUSER**, *vpr.* se déclarer incompetent; *ce juge se recuse*.

RÉDACTEUR, celui qui rédige; *rédauteur d'un journal*.

RÉDACTION, *sf.* action par laquelle on rédige; chose rédigée; ensemble des rédacteurs d'un journal; : salle où ils travaillent.

REDAN, *sm.* fortification à angles saillants et rentrants (*fig.*); ressauts que l'on est obligé de faire de distance en distance, en construisant un mur sur un terrain en pente (arçhit.).



RÉDARGUER [ré-dar-gu-é], *va.* (l. *redarguere*), réprimander, blâmer (vx).

REDDITION, *sf.* (l. *redditiō*) action de rendre; *reddition d'une ville, d'un compte*.

REDÉFAIRE, *va.* défaire de nouveau.

REDEMANDER, *va.* demander de nouveau; demander à quelqu'un ce qu'on lui a donné ou prêté.

RÉDEMPTEUR, *sm.* (l. *redemptor*), ne se dit que de Jésus-Christ qui a racheté les hommes; *le rédempteur des hommes*.

RÉDEMPTION, *sf.* (l. *redemptiō*), rachat du genre humain par Jésus-Christ. — **RÉDEMPTION DES CAPTIFS**, rachat des chrétiens tombés au pouvoir des infidèles.

RÉDEMPTEURISTE, *sm.* membre d'un ordre fondé par saint Liguori en 1722.

REDESCENDRE, *va.* descendre de nouveau. — *va.* ôter de nouveau d'un lieu élevé; *redescendez ce tableau*.

REDEVABLE, *adj.* 2 g. qui n'a pas tout payé ou qui doit; être *redvable de 100 francs*. — *Fig.* qui a obligation à quelqu'un; *je vous suis redvable de mon repos*. — *s.* 2 g. celui, celle qui redoit une certaine somme.

REDEVANCE, *sf.* dette, rente, charge, que l'on paye à des termes fixes.

REDEVANCIER, **TÈRE**, *s.* celle, celle qui est obligé à une redevance.

REDEVENIR, *va.* devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant; *redevvenir puissant* (c. venir).

REDEVOIR, *va.* devoir après un compte fait; *je lui redois encore* (c. devoir).

RÉDHIBITION, *sf.* (l. *redhibitio*), action intentée par un acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente (jurisp.).

RÉDHIBITOIRE, *adj.* 2 g. qui peut en-

traîner la rédhhibition; *vice rédhibitoire*.

RÉDIGER, *va.* (l. *redigere*), mettre par écrit dans un style clair; *rediger un mémoire*; abrégé un discours, un récit (c. abrégé).

RÉDIAMER (SE), *vpr.* (l. *redimere*), se racheter, se délivrer; *la ville se redima du pillage*.

RÉDINGOTE, *sf.* sorte de vêtement plus long que l'habit et qui couvre une partie des jambes.

RÉDIRE, *va.* répéter, dire une même chose plusieurs fois; répéter ce qu'un autre a dit; *l'écho redit vos douleurs*; blâmer; *trouver toujours à redire* (c. dire).

RÉDISEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui répète les mêmes choses ou qui, par indiscretion, répète ce qu'il a entendu dire.

RÉDITE, *sf.* répétition fréquente ou inutile d'une chose qu'on a déjà dite.

REDON, *ch.-l.* d'arr. (Ille-et-Vilaine), à 416 k. de Paris et à 52 de Rennes. 6.935 h.

REDONDANCE ou **RÉDONDANCE** (l. *redundantia*), *sf.* superfluité de paroles dans un discours.

RÉDONDANT ou **RÉDONDANT**, **ANTE**, *adj.* qui est superflu dans un discours, dans un écrit; ou il y a des redondances.

REDONDER ou **RÉDONDER**, *va.* (l. *redundare*), être surabondant dans un discours, dans un écrit.

REDONNER, *va.* donner de nouveau; rendre, exciter de nouveau; *redonner du courage*. — *va.* s'abandonner de nouveau; *redonner dans les folles dépenses*; revenir à la charge. — Se **REDONNER** à, *vpr.* s'abandonner de nouveau à.

REDORER, *va.* dorer de nouveau.

• **REDORMIR**, *va.* dormir de nouveau.

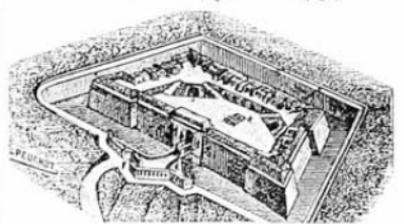
REDOUBLE, **ÉE**, *adj.* pressé; *marcher au pas redouble*. — RIMES REDOUBLES, se dit d'un certain nombre de rimes semblables qui se suivent.

REDOULEMENT, *sm.* accroissement, augmentation considérable; *redoublement de chagrin, de fièvre*.

REDOUBLER, *va.* réitérer; *redoubler ses prières*; augmenter beaucoup; *redoubler la dose*; mettre une double; *redoubler une robe*. — *va.* augmenter d'intensité; *le froid redouble*; apporter, montrer plus de; *redoubler de soins, de courage*.

REDOUTABLE, *adj.* 2 g. qui est fort à craindre; *un concurrent redoutable*.

REDOUTE, *sf.* (ital. *ridotta*), pièce de fortification détachée; petit fort (*fig.*).



REDOUTÉ (P.-J.), célèbre peintre de fleurs né en Belgique (1759-1816).

REDOUTER, *va.* craindre fort.

• **REDOVA**, *sf.* sorte de danse.

REDRESSEMENT, *sm.* action de redres-

ser; effet de cette action: le redressement d'un mur. — Fig. réparation: le redressement d'un tort.

REDRESSER, *va.* rendre droit: redresser un bâton; élever de nouveau: redresser une statue. — Fig. donner de la rectitude: redresser le jugement; réparer, réformer: remettre dans la bonne voie. — *SE REDRESSER*, *vpr.* redevenir droit; se tenir droit. — Fig. s'enorgueillir d'un nouvel avantage.

REDRESSEUR, *sm.* celui qui redresse: un redresseur de torts.

REDÛ, *sm.* ce qui reste dû après compte.

REDUCTIBILITÉ, *sf.* qualité, état de ce qui est réductible.

REDUCTIBLE, *adj.* 2 g. qui peut ou qui doit être réduit: rente réductible.

REDUCTIF, *IVE*, *adj.* qui a la faculté de réduire (méd.).

RÉDUCTION, *sf.* (l. *reductio*), action de réduire ou de se réduire; résultat de cette action; action de reproduire en petit, en abrégé; action de soumettre, de subjuguier; action de changer, d'évaluer une chose en une autre: la réduction des francs en centimes; action de réduire une fracture (chir.); action de séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme (chim.).

RÉDUIRE, *va.* (l. *reducere*), restreindre, diminuer ou faire diminuer: réduire sa dépense; reproduire en petit: réduire une carte, une statue, une figure; contraindre, obliger: être réduit au silence, à la dernière extrémité; soumettre, subjuguier: réduire un pays, les rebelles à l'obéissance; changer une chose en une autre: réduire le blé en farine; évaluer: réduire les francs en centimes; organiser, arranger: réduire en art, en méthode; remettre des os luxés: réduire une fracture (chir.); séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme (chim.). — *SE RÉDUIRE*, *vpr.* être réduit (c. délaïrer).

RÉDUIT, *sm.* retraite, petit logement: réduit agréable; ouvrage construit dans l'intérieur d'un autre pour assurer une retraite aux défenseurs (fortif.).

RÉDUPLICATIF, *IVE*, *adj.* et *sm.* qui exprime le redoublement: redire est le reduplicatif de dire.

RÉPLICATION, *sf.* (l. *reduplicatio*), répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

RÉDIFICATION, *sf.* action de réédifier.

RÉDIFIER, *va.* rebâtir (c. allier).

RÉDITER, *va.* éditer de nouveau.

RÉEL, **ELLE**, *adj.* (l. *realis*), qui est véritablement, effectivement: *supériorité réelle*; qui a rapport à des immeubles: *droits réels* (jurisp.).

RÉÉLECTION, *sf.* action d'élire de nouveau: la réélection d'un député.

RÉÉLIGIBLE, *adj.* 2 g. qui peut être réélu: un député est rééligible.

RÉÉLIRE, *va.* élire de nouveau.

RÉELLEMENT, *adv.* effectivement, véritablement.

RÉER, *VOY. BAIRE.*

RÉEXPÉDIER, *va.* expédier de nouveau: *réexpédier un colis* (c. allier).

RÉEXPÉDITION, *sf.* action de réexpédier.

RÉEXPORTATION, *sf.* action de réexporter.

RÉEXPORTER, *va.* transporter hors d'un Etat des marchandises importées.

RÉFACTION, *sf.* réduction qui a lieu sur

le prix des marchandises défectueuses, au moment de la livraison.

REFAIRE, *va.* faire encore ce qu'on a déjà fait: *refaire un travail*; réparer: *refaire un mur*; remettre en vigueur et en bon état: *le bon air le referra*. — *vn.* recommencer: *c'est à refaire*. — *SE REFAIRE*, *vpr.* réparer ses forces. — Fig. rétablir sa fortune (c. faire).

REFAIT, *sm.* se dit, au jeu, d'une partie, d'un coup qu'il faut recommencer.

REFAUCHER, *va.* faucher de nouveau.

RÉFECTION, *sf.* (l. *refectio*), réparation: la réfection d'une maison (vx); repas: *prendre sa réfection*; : rétablissement des forces d'une personne.

RÉFECTOIRE, *sm.* lieu où l'on prend les repas en commun dans une maison d'éducation, dans une communauté.

REFEND (re-fan), *sm.* action de partager. — Mur de refens, mur intérieur qui partage les pièces d'un appartement; bois de refens, bois qui a été scié de long.

REFENDRE, *va.* fendre de nouveau; scier, fendre en long.

REFÉRÉ, *sm.* recours au juge qui, en cas d'urgence, statue provisoirement.

RÉFÉRENCE, *sf.* action de se référer à quelque chose; se dit des personnes que quelqu'un, en quête d'un emploi, indique comme pouvant donner sur lui des renseignements: *avoir les meilleures références*.

RÉFÉRENDARE, *sm.* officier rapporteur des chancelleries; officier attaché à la division du sceau, au ministère de la justice. — **CONSEILLER RÉFÉRENDARE** à LA COUR DES COMPTES, conseiller chargé de faire des rapports sur les pièces de comptabilité.

RÉFÉRER, *va.* (l. *referre*), rapporter une chose à une autre: à quoi référez-vous cet article? attribuer: *je lui en réfère toute la gloire*. — *vn.* faire rapport: *il en sera référé*. — *SE RÉFÉRER*, *vpr.* avoir rapport; s'en rapporter (c. accélérer).

REFERMER, *va.* fermer de nouveau. — *SE REFERMER*, *vpr.* être refermé.

REFERRER, *va.* remettre à un cheval le fer qui s'est détaché.

REFEUILLETER, *va.* feuilletter, lire de nouveau (c. jeter).

RÉFLÉCHIR, *IE*, *adj.* qui est fait ou dit avec réflexion: *action réfléchie*; qui a l'habitude de réfléchir: *homme réfléchi*. — **VERBE RÉFLÉCHI**, verbe pronominal exprimant une action ou un état qui se rapporte au sujet.

RÉFLÉCHIR, *va.* (l. *reflectere*), renvoyer, répéter: *les corps polis réfléchissent la lumière*. — *vn.* être renvoyé: *la lumière réfléchit de la muraille dans ma chambre*. — Fig. penser mûrement et plus d'une fois à une chose: *réfléchir à ou sur une affaire*.

— *SE RÉFLÉCHIR*, *vpr.* être réfléchi: *la chaleur se réfléchit*.

RÉFLÉCHISSANT, **ANTE**, *adj.* qui réfléchit la lumière, le son, le calorique (phys.).

RÉFLÉCHISSEMENT, *sm.* rejaillement, réverbération.

RÉFLECTEUR, *adj. m.* destiné à réfléchir la lumière. — *sm.* appareil réflecteur (fig.).



REFLET, *sm.* réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre. — Fig. : le reflet de la gloire.

REFLÉTER, *va.* (l. *reflectere*), renvoyer la lumière ou la couleur sur un corps. — Se **REFLÉTER**, *vpr.* être reflété (c. accélérer).

REFLEURIR, *va.* (l. *reflorescere*), fleurir de nouveau : les arbres **refleurissent**. — Fig. reprendre de l'éclat : les lettres **refleurissent**.

REFLEXE, *adj.* 2 g. (l. *reflexus*), qui se fait par réflexion : *vision reflexe* (phys.) ; qui se fait par contre-coup, sans qu'il y ait conscience : *mouvement, action reflexe*.

REFLEXIBILITÉ, *sf.* propriété d'un corps susceptible de réflexion (phys.).

REFLEXIBLE, *adj.* 2 g. qui peut être réfléchi : la lumière est **reflexible** (phys.).

REFLEXION, *sf.* (l. *reflexio*), réverbération : *réflexion des rayons* ; *rejaillissement* ; *réflexion de la voir*. — Fig. action de l'esprit qui réfléchit, méditation sérieuse : *agir sans réflexion* ; pensée qui en résulte : *écrire ses réflexions*.

REFLUER, *va.* (l. *refluere*), retourner vers sa source : le sang **reflue vers le cœur**. — Fig. : les barbares **refluent dans les Gaules** (c. accentuer).

REFLUX [re-flu], *sm.* mouvement de la mer qui se retire après le flux. — Fig. vicissitude des choses humaines : la fortune a son flux et son reflux.

REFONDRE, *va.* fondre de nouveau : *refondre une cloche*. — Fig. refaire, disposer autrement : *refondre un discours* ; réformer : *refondre son caractère*.

REFONTE, *sf.* action de refondre : la refonte des monnaies. — Fig. action de remanier, de remettre dans un meilleur ordre un ouvrage d'esprit.

REFORMABLE, *adj.* 2 g. qui peut ou qui doit être réformé.

REFORMATEUR, **TRICE**, *s.* (l. *reformator*), celui, celle qui réforme.

REFORMATION, *sf.* (l. *reformatio*), action de réformer, de corriger : la *réformation de la discipline* ; suppression : la *réformation des abus* ; changements apportés par les protestants à la doctrine et à la discipline du christianisme.

REFORME, *sf.* rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme : la *réforme du calendrier* ; retranchement, suppression : *réforme des abus* ; congé que l'on donne à des fonctionnaires en leur conservant, pendant un certain nombre d'années, une partie de leurs émoluments : *être mis à la réforme* ; licenciement partiel de troupes ; remplacement des chevaux de cavalerie qui ne sont plus en état de servir. — Nom sous lequel on désigne la révolution opérée dans le christianisme au xvii^e siècle, et qui sépara une partie de l'Europe de l'Église romaine.

REFORMÉ, **ÉE**, *adj.* mis à la réforme, mis de côté : *des habits réformés*. — Religions réformées, le protestantisme. — *sm. pl.* ceux qui suivent la religion réformée.

REFORMER, *va.* former de nouveau : *réformer une armée*. — Se **REFORMER**, *vpr.* être réformé ; reprendre son ordre : le *régiment se réforme*.

REFORMER, *va.* (l. *reformare*), rétablir dans l'ancienne forme ou en donner une meilleure ; corriger : *réformer un acte* ; re-

trancher ce qui nuit : *réformer les abus* ; mettre à la réforme. — **REFORMER SA MAISON**, réduire sa dépense. — Se **REFORMER**, *vpr.* se corriger.

REFORMISTE, *sm.* partisan d'une réforme politique.

REFOUILLEMENT, *sm.* action de refoouiller (sculpt.).

REFOUILLER, *va.* détacher, en creusant, chaque partie d'une sculpture.

REFOULEMENT, *sm.* action de refoouler ; effet de cette action.

REFOULER, *va.* fouler de nouveau : *refouler une étoffe* ; bourrer une pièce de canon avec le refoouloir ; faire refluer, repousser : *refouler les barbares*. — *va.* refluer : la merce **refoule**.

REFOULOIR, *sm.* bâton qui servait à bourrer les pièces de canon.

REFOURRER, *va.* fourrer de nouveau.

— Se **REFOURRER**, *vpr.* se remettre dans.

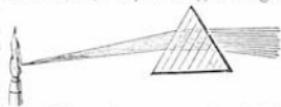
REFRACTAIRE, *adj.* 2 g. (l. *refractorius*), rebelle, désobéissant : *refractaire aux ordres de ses maîtres* ; qui est difficile à fondre : *minerai refractaire* (chim.). — *sm.* conscrit qui se soustrait à la loi du recrutement.

REFRACTER, *va.* produire la réfraction. — Se **REFRACTER**, *vpr.* subir la réfraction : les rayons lumineux se **refractent** (phys.).

REFRACTIF, **IVE**, *adj.* qui cause, qui produit la réfraction.

RÉFRACTION, *sf.* (l. *refractio*), change-

ment de direction dans un rayon de lumière lorsqu'il passe obliquement d'un milieu dans un autre (fig.) (phys.).



REFRAIN, *sm.* ce qui se répète à la fin de chaque couplet d'une chanson ; sujet qu'on amène souvent dans la conversation : c'est son refrain.

REFRANGIBILITÉ, *sf.* propriété qu'ont les rayons lumineux de se réfracter (phys.).

REFRANGIBLE, *adj.* 2 g. qui est susceptible de réfraction (phys.).

REFRAPPER, *va.* frapper de nouveau.

REFRÉNER, *va.* (l. *refrenare*), réprimer : *refrèner ses passions* (c. accélérer).

REFRIGÉRANT, **ANTE**, *adj.* qui refroidit considérablement ; qui est rafraîchissant (méd.). — *sm.* un rafraîchissant (méd.) ; vase rempli d'eau pour condenser la vapeur (chim.).

REFRIGÉRATIF, **IVE**, *adj.* et *sm.* qui a la propriété de rafraîchir (méd.).

REFRIGÉRATION, *sf.* refroidissement, action d'abaisser la température (chim.).

REFRIGÉRER, *va.* (l. *refrigerare*), produire la réfrigération (c. accélérer).

REFRINGENT, **ENTE**, *adj.* (l. *refringens*), qui a la propriété de changer la direction des rayons lumineux (phys.).

REFROGEMENT ou **REFROGNEMENT**, *sm.* action de se refroigner.

REFROGNER (**SE**) ou **REFROGNER** (**SE**), *vpr.* contracter son visage, son front en signe de mécontentement : *visage refrogné, renfrogné*.

REFROIDIR, *va.* rendre froid : la pluie **refroidit l'air**. — Fig. diminuer l'activité, ralentir : ce passage **refroidit son discours**.

— *vn.* devenir froid : le potage refroidit. — *Se refroidir, vpr.* devenir froid. — *Fig.* perdre son ardeur.

REFROIDISSEMENT, sm. diminution de chaleur : le refroidissement du temps ; indisposition causée par un froid subit : éprouver un refroidissement. — *Fig.* diminution d'affection, d'amitié.

REFUGE, sm. (l. *refugium*), asile, retraite, lieu de sûreté : chercher un refuge. — *Fig.* appui, soutien : Dieu est son refuge ; prétexte : la dénégation est son refuge.

REFUGIÉ, ÉE, s. celui, celle qui s'est retiré dans un autre pays pour être en sûreté : les réfugiés alsaciens.

REFUGIÉ (SE), vpr. (l. *refugere*), se retirer dans quelque lieu pour être en sûreté : se réfugier en France. — *Fig.* avoir recours : il se réfugie dans le mensonge.

REFUIR, vn. se dit d'un cerf qui, lorsqu'il est poursuivi, revient sur ses pas pour donner le change.

REFUTE, sf. endroit où une bête a coutume de passer quand on la chasse ; ruses d'un cerf, d'une bête qu'on chasse. — *Fig.* retardements affectés pour ne pas terminer une affaire : user de refutes.

REFUS, sm. action de refuser : s'exposer à un refus ; ce qu'un autre a refusé : avoir le refus d'un autre.

REFUSER, va. (l. *refutare*), rejeter une offre ; rejeter une demande ; ne vouloir pas faire une chose : refuser de partir. — *Fig.* ne pas donner : refuser son estime. — *Refuser sa porte à quelqu'un*, ne pas lui permettre d'entrer ; *refuser quelqu'un*, ne pas l'accepter ; ne pas lui accorder ce qu'il demande. — *Se refuser, vpr.* être refusé. — *Se refuser une chose*, s'en priver. — *Se refuser à une chose*, ne pas vouloir la faire.

RÉPUTABLE, adj. 2 g. qui peut être réputé. **RÉPUTATION, sf.** (l. *reputatio*), discours par lequel on récite ; partie du discours qui répond à des objections (rhét.).

RÉPUTER, va. (l. *refutare*), combattre ce qu'un autre a avancé, prouver que son argument n'est pas fondé : réfuter un argument, un livre, un auteur.

REGAGNER, va. gagner ce qu'on avait perdu : regagner son argent ; au fig. regagner l'amitié de quelqu'un ; rejoindre, retourner dans un lieu : regagner le rivaage. — *Se regagner, vpr.* être regagné ; son amitié peut se regagner.

REGAILLAUDIE, va. voy. REGAILLARDIE. **REGAIN, sm.** herbe qui repousse dans les prairies qui ont été fauchées. — *Fig.* retour de vigueur : avoir un regain de jeunesse.

RÉGAL, sm. festin, grand repas : des régals continus. — *Fig.* mets qu'on affectionne ; grand plaisir (fam.).

RÉGALADE, sf. action de régaler : mordre de boire sans que le vase touche les lèvres : boire à la régalaade ; feu vif et clair.

RÉGALANT, ANTE, adj. amusant, réjouissant, divertissant.

RÉGALE, sf. (l. *regalis*, royal), droit qu'avait le roi de France, avant 1789, de percevoir le revenu des évêchés vacants. — *sm.* un des jeux de l'orgue (mus.). — *adj. f.* eau régale, acide qui dissout l'or.

RÉGALÈMENT, sm. aplanissement d'un terrain ; répartition égale d'une taxe ;

compensation en faveur de certains héritiers.

RÉGALER, va. faire un régál, donner un régál. — *Fig.* réjouir, divertir. — *Se régaler, vpr.* faire un bon repas.

RÉGALÉRI, va. aplanir un terrain après avoir enlevé ou rapporté des terres.

RÉGALIEN, adj. m. (l. *regalis*, royal), qui appartient à la royauté : droit régalien.

RÉGALISTE, sm. celui qui était pouveru par le roi d'un bénéfice vacant en régale.

REGARD, sm. action par laquelle on regarde ; ouverture pratiquée pour visiter un aqueduc. — *Pl.* attention : attirer les regards. — *En regard, loc. adv.* vis-à-vis.

REGARDANT, ANTE, adj. qui regarde de trop près à la dépense, qui est trop ménager, trop minutieux : il est trop regardant. — *sm.* celui qui regarde.

REGARDEI, va. porter ses regards, jeter la vue sur : regarder quelqu'un. — *Fig.* être vis-à-vis, être tourné vers : la prison regarde la rivière ; considérer : regardez sa conduite ; concerner : cette affaire le regarde ; estimer, juger : on le regarde comme un homme de bien. — *vn.* prendre garde, faire attention : regarder aux petites choses. — *Y regarder à deux fois*, prendre garde à ce qu'on va faire. — *Se regarder, vpr.* se considérer soi-même ; se regarder l'un l'autre ; se faire face.

REGARNIR, va. garnir de nouveau. **RÉGATE, sf.** joute nautique, course d'embarcations qui luttent de vitesse.

REGAZONNEMENT, sm. action de regazonner.

REGAZONNER, va. revêtir de gazon un terrain qui en avait déjà été couvert et qui s'est dénudé.

REGEL, sm. gelée nouvelle qui survient après un dégel.

REGELER, va. et *vn.* geler de nouveau : il regèle (c. *releter*).

RÉGENCE, sf. dignité de celui qui gouverne un Etat pendant la minorité ou l'absence du souverain ; durée de la régence ; gouvernement de certains Etats ; territoire qui dépend de ces Etats : régence de Trinité. — *En France*, on désigne spécialement sous le nom de régence le temps pendant lequel gouverna le duc d'Orléans, durant la minorité de Louis XV, de 1715 à 1723.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE, s. et adj. qui régénère ; principe régénérateur.

RÉGÉNÉRATION, sf. reproduction d'une partie détruite : la régénération du tissu osseux. — *Fig.* réformation, amélioration : la régénération des mœurs. — *La régénération en Jésus-Christ*, le baptême.

RÉGÉNÉRER, va. (l. *regenerare*), engendrer de nouveau. — *Fig.* faire renaître : le baptême nous régénère. — *Fig.* réformer, améliorer : régénérer les peuples. — *Se régénérer, vpr.* se reproduire. — *Fig.* s'améliorer (c. *accélérer*).

RÉGENT, ANTE, adj. et *s.* (l. *regere*, régir), se disait des professeurs d'un collège ; qui a la régence d'un Etat ; titre par lequel on désigne plus spécialement le duc d'Orléans, régent pendant la minorité de Louis XV. — *sm.* RÈGENT DE LA BANQUE DE FRANCE, titre de chacun des membres qui composent le conseil de la banque.

RÉGENTER, va. et *vn.* enseigner en qua-

lité de régent (vx). — Fig. aimer à dominer, à sermonner : *régenter tout le monde*.

REGGIO, nom de deux villes d'Italie, l'une près de Modène, 55 108 h.; l'autre dans la Calabre, sur le détroit de Messine, 43 899 h. — Voy. OUDINOT.

RÉGICIDE, *sm.* (l. *rex*, roi; *cædere*, tuer), assassinat ou mise à mort d'un roi; celui qui commet cet acte. — *adj.* 2 g. qui excite à ce crime : *doctrine régicide*.

RÉGIE, *sf.* (l. *regere*, régir), administration de biens; administration chargée de la perception des impôts indirects ou de certains services publics.

RÉGILLE (t.a.c.), dans le Latium, célèbre par la victoire remportée par les Romains sur les Latins (496 av. J.-C.).

RÉGIMBER, *va.* ruer au lieu d'avancer : *le cheval régimbe*. — Fig. refuser d'obéir.

RÉGIME, *sm.* (l. *regimen*), action de régir, de gouverner; manière de gouverner, d'administrer : *régime représentatif*; ordre, règle dans la manière de se nourrir, de vivre : *suivre un régime*; mot qui dépend d'un autre : *régime direct* (gram.); assemblage de fruits à l'extrémité d'un rameau (bot.).

RÉGIMENT, *sm.* corps de gens de guerre composé de plusieurs bataillons ou escadrons. — Fig. grand nombre : *un régiment d'enfants*.

RÉGIMENTAIRE, *adj.* 2 g. qui est relatif au régiment. — **ÉCOLE RÉGIMENTAIRE**, école formée dans un régiment pour donner aux soldats l'instruction élémentaire.

RÉGION, *sf.* (l. *regio*), grande étendue de terrain : *les régions orientales*; espace que présente le ciel : *les aigures divisaient le ciel en régions*; différentes hauteurs de l'atmosphère : *la région supérieure*; partie du corps : *la région du cœur*. — Fig. degré où l'on s'élève dans les sciences.

RÉGIONAL, **ALE**, *adj.* qui concerne le pays, la région : *concours régional*.

RÉGIR, *va.* (l. *regere*), gouverner : *régir un peuple*; administrer : *régir une succession*; avoir pour régime (gram.).

RÉGISSEUR, *sm.* celui qui régit, qui administre à la charge de rendre compte : *régisseur d'un domaine*.

RÉGISTRATEUR, *sm.* officier de la chancellerie romaine qui enregistre les bulles.

RÉGITRE, *sm.* (l. *registrum*), livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour : *registre de l'état civil*; se dit des bâtons qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue; se dit de chacune des trois divisions de la voix (mus.).

RÉGISTRER, *va.* enregistrer (vx).

RÉGLAGE, *sm.* action de régler une montre; action de régler le papier.

RÉGLE, *sf.* (l. *regula*), instrument qui sert à tirer des lignes droites (fig.). — Fig. prin-

cipe, maxime, loi, enseignement : *les règles de la bienséance*; bon ordre : *établir une règle dans la pension*; exemple, modèle : *sa conduite sert de règle*; règlements, coutumes, usages : *les règles de la justice*; statuts d'un ordre religieux : *règle de saint Basile*; se dit des méthodes qui servent à l'enseignement des sciences, des arts, des jeux, etc. : *les règles de la peinture*; se dit des opérations d'arithmétique : *les quatre règles*.

RÉGLÉ, **ÉE**, *adj.* sage, régulier : *homme, esprit réglé*. — **POULS RÉGLÉ**, pouls dont les battements sont égaux; **BOIS EN COUPE RÉGLÉE**, bois dont on coupe tous les ans une partie.

RÉGLEMENT, *sm.* ordonnance, statut qui règle ce que l'on doit faire : *règlement du collège*, *règlement de police*, *règlement de la chambre des députés*; action de déterminer : *le règlement des limites d'un Etat*; action de régler : *règlement de compte*.

RÉGLÈMENT, *adv.* d'une manière réglée; régulièrement.

RÉGLEMENTAIRE, *adj.* 2 g. qui concerne le règlement; qui multiplie les règlements : *régime réglementaire*.

RÉGLEMENTATION, *sf.* action de régler, d'organiser.

RÉGLEMENTER, *va.* faire des règlements : *réglementer l'école*. — *vn.* multiplier les règlements : *aimer à réglementer*.

RÉGLER, *vt.* (l. *regularis*), tirer des lignes avec la règle : *régler du papier*. — Fig. conduire, diriger suivant les règles : *régler sa vie*; déterminer : *régler le jour des séances*; mettre en état de marcher régulièrement : *régler une pendule*; terminer, arrêter : *régler un différend*, *un compte*. — **SE RÉGLER**, *vpr.* être réglé; se modérer. — **SE RÉGLER SUR**, prendre pour modèle (c. accélérer).

RÉGLÈT, *sm.* fillet (impr.) (fig.); petite moule (archit.).

RÉGLETTÉ, *sf.* petite règle.

RÉGLEUR, *sm.* celui qui règle les registres, le papier de musique.

RÉGLISSE, *sf.* plante dont la racine est employée en médecine (fig.). — Jus de réglisse, *sm.* suc que l'on extrait de la racine.

RÉGLURE, *sf.* manière dont le papier est réglé; travail du réglure.

RÉGNANT, ANTE, *adj.* qui régné : *prince régnant*; dont le chef régné : *maison régnante*. — Fig. qui prédomine : *opinion, maladie régnante*.

REGNAUD, écrivain français, considéré comme le meilleur comique après Molière (1655-1709). Ses meilleures comédies sont : *le Joueur*, *le Distrain*, *le Légataire universel*.

RÉGNAUD DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, homme politique du premier empire (1762-1819). — Son fils, maréchal de France sous le second empire (1795-1870).

RÈGNE, *sm.* (l. *regnum*), gouvernement d'un souverain; laps de temps pendant lequel il a gouverné. — Fig. influence, autorité : *le règne de la justice*; divisions principales des êtres créés : *le règne animal*, *le règne végétal*, *le règne minéral*.

RÉGNER, *vn.* (l. *regare*), gouverner un Etat. — Fig. dominer, avoir de l'autorité, de l'influence, être en vogue : *l'impie a régné longtemps*; prévaloir, prédominer, durer : *le silence régnait dans l'assemblée*; s'étendre en longueur : *un balcon régné le long de la maison* (c. accélérer).

RÉGNICOLE, *adj.* et s. 2 g. (l. *regnicola*), se dit des habitants naturels d'un royaume par rapport à leurs droits, et des étrangers naturalisés qui jouissent des mêmes droits.



RÉGNIER (MATHURIN), poète satirique français (1573-1613).

RÉGNIER (duc de MASSA), homme d'État français (1716-1814); fut ministre de la justice en 1802.

RÉGNIER-DESMARIS, grammairien et littérateur français (1632-1713).

REGONFLEMENT, *sm.* action de regonfler; état de ce qui est regonflé.

REGONFLER, *va.* gonfler de nouveau; *regonfler un ballon*. — *en.* se dit des eaux qui s'enflent et s'élèvent.

REGORGEMENT, *sm.* action de ce qui regorge; un *regorgement d'humeurs*.

REGORGER, *va.* s'épancher hors de ses limites; la *rivière regorge*. — *Fig.* avoir en grande abondance; *ou regorge de blé*; être fort abondant (c. abrégé).

REGRAI, *sm.* petit négocié de grains, de charbon, de sel, etc. (peu us.).

REGRAFFAGE, *sm.* action de regratter, de racler; le *regraffage d'un édifice*.

REGRAFTER, *va.* gratter de nouveau; *racler les murs d'un bâtiment*. — *en.* *Fig.* faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépenses; *regrafter sur tout*.

REGRAFFERIE, *sf.* commerce de regratter (vx).

REGRAFFIER, *ière*, *s.* celui, celle qui vend au détail certaines denrées. — *Fig.* celui, celle qui, sur un compte, fait des réductions aux plus petits objets (vx et fam.).

REGREFFER, *va.* greffer de nouveau.

REGRES, *sm.* (l. *regressus*), droit de rentrer dans un bénéfice qu'on avait résigné.

REGRET, *sm.* chagrin d'avoir perdu ce qu'on possédait ou de n'avoir pu obtenir ce qu'on désirait; chagrin que cause la mort d'une personne; se dit de toute sorte de déplaisir; *repentir; regret de ses fautes*. — *Pl.* *plaintes; se consumer en regrets*. — à *REGRET*, *loc. adv.* avec répugnance.

REGRETABLE, *adj.* 2 g. qui mérite d'être regretté.

REGRETER, *va.* être affligé d'une perte qu'on a faite; être affligé d'avoir manqué un bien qu'on désirait acquérir, d'avoir fait ou de n'avoir pas fait quelque chose; *regreter d'avoir perdu son temps*.

RÉGULARISATION, *sf.* action de régulariser; la *régularisation d'un compte*.

RÉGULARISER, *va.* (l. *regularis*, régulier), rendre régulier ce qui ne l'était pas; *régulariser un compte*.

RÉGULARITÉ, *sf.* conformité aux règles; la *régularité du flux et du reflux*; exacte observation des devoirs; *rétablir la régularité dans la maison*; juste proportion, harmonie; la *régularité plaît aux yeux*.

RÉGULATEUR, *TRICE*, *adj.* qui règle; *force régulatrice*. — *sm.* celui qui dirige; appareil qui s'applique à une machine pour en rendre les mouvements réguliers.

RÈGLE, *sm.* (l. *regulus*, petit roi), nom que les anciens chimistes donnaient aux substances métalliques non ductiles extraits des métaux.

RÉGULIER, *ière*, *adj.* (l. *regularis*), qui a de la régularité, conforme à des règles; *mouvement, édifice régulier*; qui observe les préceptes de la religion, les règles de la morale; *vie régulière*; exact, ponctuel; *régulier dans les moindres choses*; qui est

soumis à une règle, à un statut, par opp. à *séculier; clergé régulier*.

RÉGULIÈREMENT, *adv.* d'une manière régulière, exactement.

RÉGULUS (ATILIUS), général romain, consul en 256 av. J.-C.; après avoir vaincu les Carthaginois à Enome en Sicile, ceux-ci le firent prisonnier et l'envoyèrent à Rome pour proposer l'échange des captifs; mais il conseilla au sénat de ne pas accepter et revint à Carthage, où on le fit périr dans les supplices (251 av. J.-C.).

RÉHABILITATION, *sf.* action de réhabiliter; la *réhabilitation d'un condamné*.

RÉHABILITER, *va.* rétablir dans ses droits et prérogatives celui qui en était déchu; *réhabiliter un failli*. — *Fig.* rétablir dans l'estime des autres; *cette action l'a réhabilité*. — *Se RÉHABILITER*, *épr.* recouvrer l'estime, la considération.

RÉHABITUER, *va.* faire reprendre une habitude perdue. — *Se RÉHABITUER*, *épr.* reprendre une ancienne habitude.

REHAUSSEMENT, *sm.* action de rehausser; le *rehaussement d'un mur*.

REHAUSSER, *va.* hausser davantage; *rehausser un mur*. — *Fig.* ranimer; *rehausser le courage*; augmenter; *rehausser la valeur d'une action*; faire valoir, relever; *la modestie rehausse le mérite*; vanter avec excès; *rehausser les actions d'un ami*.

REHAUTS, *sm. pl.* retouche servant à faire ressortir les figures, les ornements (peint.).

REICHA, compositeur de musique, prof. au Conservatoire de Paris (1770-1836).

REICHSSTADT (duc de), voy. NAPOLEON II.

REID (THOMAS), célèbre philosophe écossais (1710-1796).

RÉIGNER, *ch.-l.* de c. (Haute-Savoie), arr. de Saint-Julien, 1 793 h.

REIKIANG ou **REIKIANG**, capitale de l'Islande, 3 641 h.

REILLANNE, *ch.-l.* de c. (Basses-Alpes), arr. de Forcalquier, 1 328 h.

RÉIMPORTATION, *sf.* action d'importer ce qui avait été exporté.

RÉIMPORTER, *va.* importer de nouveau.

RÉIMPOSER, *va.* faire une nouvelle imposition pour compléter une taxe; *réimposer quelqu'un*; imposer de nouveau (impr.).

RÉIMPOSITION, *sf.* nouvelle imposition; action de réimposer une feuille (impr.).

RÉIMPRESSION, *sf.* action de réimprimer; résultat de cette action.

RÉIMPRIMER, *va.* imprimer de nouveau; *réimprimer un ouvrage*.

REIMS, *ch.-l.* d'arr. (Marne), à 160 kil. de Paris et à 43 de Châlons-sur-Marne, archevêché, 108 385 h. Les rois de France, depuis Philippe Auguste, se faisaient sacrer dans la cathédrale de Reims.

REIN [rin], *sm.* (l. *ren*), viscère double qui sécrète l'urine (*fig.*). — *Pl.* lombes, le bas de l'épine dorsale; *avoir mal aux reins*; se dit aussi de l'épine dorsale par rapport à la force, à la souplesse, etc.; *avoir les reins forts, faibles*.

RÉINCORPORER, *va.* réintégrer dans un corps dont on avait cessé de faire partie.

REINE, *sf.* (l. *regina*), femme d'un roi; souveraine d'un État; la seconde pièce du jeu d'échecs. — *Fig.* la première en son genre; la *rose est la reine des fleurs*.

* Voy. fig. *reins*, p. 1006.

REINE-CLAUDE, *sf.* espèce de prune très estimée. — Au pl. des reines-Claude.

REINE-MARGUERITE, *sf.* plante; sa fleur (*fig.*). — Au pl. des reines-marguerites.

REINETTE, *sf.* sorte de pomme très estimée (ou écrit aussi *rainette*).

REINSTALLATION, *sf.* action de réinstaller.

REINSTALLER, *va.* installer de nouveau.

REINTÉ, ÉE, *adj.* qui a les reins larges et forts : avoir un chien *reinté*.

REINTÉGRANDE, *sf.* rétablissement dans la jouissance d'un bien (*jurisp.*).

REINTÉGRATION, *sf.* action de réintégrer; résultat de cette action.

REINTÉGRER, *va.* (l. *reintegrare*), remettre en possession d'une chose dont on avait été dépossédé : il est *reintégré dans ses biens*; remettre à sa place; rétablir dans un emploi (c. accélérer).

REINVENTER, *va.* inventer de nouveau.

REINVITER, *va.* inviter de nouveau.

REIS [ré-iss], *sm.* titre de plusieurs officiers ou dignitaires turcs. — **REIS-EFFENDI**, ministre des affaires étrangères en Turquie.

REITERATIF, IVE, *adj.* qui reitère.

REITÉRER, *va.* (l. *reiterare*), faire de nouveau ce qu'on a déjà fait : *reitérer une question* (c. accélérer).

REITRE [ré-tre], *sm.* (all. *Reiter*), cavalier allemand au xv^e siècle. — *Fig.* vieux reître, homme qui a de l'expérience, de l'astuce (ou écrit aussi *reître*).

REJAILLIR, *va.* jaillir : faire *rejaillir de la boue*; être repoussé : la *balle, en rejaillissant, l'a tué*. — *Fig.* retomber sur : son *deshonneur rejaillirait sur nous*.

REJAILLISSEMENT, *sm.* action, mouvement de ce qui rejaillit.

REJET, *sm.* action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir : le *rejet d'une loi*; renvoi d'une partie d'un compte sur un autre chapitre; un ou plusieurs mots rejetés au vers suivant; rejeton : les *rejets d'un arbre*.

REJETABLE, *adj.* 2 g. qui doit être rejeté : *excuse rejetable*.

REJETER, *va.* jeter de nouveau; renvoyer, renvoyer : *rejeter la balle*; jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée : *rejeter un poisson dans l'eau*; pousser hors de soi : il *rejette tout ce qu'il prend*; retrancher d'un endroit et placer dans un autre : *rejeter les notes à la fin du volume*. — *Fig.* rebuter, n'agréer pas, ne vouloir pas recevoir : *rejeter une loi, une offre, une demande*. — **REJETER UNE FAUTE SUR QUELQU'UN**, l'en accuser pour se disculper. — *va.* et n. repousser des jets. — *SE REJETER, vpr.* se porter en arrière. — *Fig.* **SE REJETER SUR**, s'étendre sur des accessoires, en s'éloignant du sujet principal (c. jeter).

REJETON, *sm.* nouveau jet d'une plante. — *Fig.* enfant, descendant : *illustrer rejeton*.

REJOINDRE, *va.* réunir des parties séparées; réunir des personnes, des choses

séparées; aller retrouver : *rejoindre son régiment*. — *SE REJOINDRE, vpr.* se réunir, se retrouver (c. joindre).

REJOINTOYER, *ca.* remplir de mortier les joints des pierres (c. aboyer).

REJOUER, *va.* remettre à jouer; il veut *rejouer*. — *va.* jouer de nouveau : *rejouer de vieux airs*.

REJOUI, IE, *adj.* gai : voir des gens *réjouis*. — *s.* personne de bonne humeur.

REJOUR, *va.* donner de la joie; donner du divertissement. — *Fig.* frapper agréablement : *cette couleur réjouit la vue*. — *SE REJOUR, vpr.* éprouver de la joie; je me *réjouis de cette bonne fortune*; se divertir.

REJOUISSANCE, *sf.* démonstration de joie. — *Fig.* os ou morceau de basse viande qu'on oublie l'acheteur de prendre avec la bonne viande, et au même prix.

REJOUISSANT, ANTE, *adj.* qui réjouit.

RELÂCHANT, ANTE, *adj.* et *sm.* se dit des remèdes propres à relâcher, à amollir quelque partie du corps.

RELÂCHE, *sm.* interruption de travail : *éviter sans relâche*; repos : *la fièvre ne lui laisse pas de relâche*; suspension des représentations d'un théâtre pendant un ou plusieurs jours. — **SANS RELÂCHE, loc. adv.** sans discontinuer. — *sf.* lieu propre pour relâcher; action de relâcher (*mar.*).

RELÂCHÉ, ÉE, *adj.* qui a du relâchement dans les mœurs, dans les devoirs : *personne, vie relâchée*.

RELÂCHEMENT, *sm.* état d'une chose qui devient moins tendue : le *relâchement du ventre*; disposition du temps à s'adoucir. — *Fig.* état de celui qui se relâche : *tomber dans le relâchement*; délassement, repos.

RELÂCHER, *va.* (l. *relaxare*), détendre : *relâcher une corde*; laisser aller : *relâcher un prisonnier*; céder, remettre quelque chose : *combien voulez-vous relâcher de prix?* — *vn.* diminuer de son exactitude, de son ardeur, etc. : il a *relâché de sa sévérité*; faire une relâche : *le vaisseau est forcé de relâcher*. — *SE RELÂCHER, vpr.* se détendre; céder; perdre de son ardeur.

RELAIS, *sm.* chevaux frais qui remplacent ceux que l'on quitte; lieu où l'on change de chevaux; terrain que laisse à découvert une eau courante en se retirant d'une de ses rives et se portant sur l'autre; terrain que la mer abandonne entièrement; ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie quand il change de couleur et de figure.

RELAISSÉ, ÉE, *adj.* se dit d'une bête qui, après avoir été longtemps courue, s'arrête de lassitude (chasse).

RELANCER, *va.* lancer de nouveau une bête fauve qui se repose. — *Fig.* **RELANCER QUELQU'UN**, le poursuivre pour l'engager à faire une chose, l'importuner (c. agacer).

RELAPS, APSE, *adj.* et *s.* (l. *relapsus*, retombe), qui est retombe dans l'hérésie.

RÉLARGIR, *va.* rendre plus large.

RÉLARGISSEMENT, *sm.* action de rélargir.

RELATER, *va.* (l. *relatus*, rapporté), rapporter, mentionner, raconter.

RELATIF, IVE, *adj.* (l. *relativus*), qui a quelque relation, quelque rapport : *cet article est relatif au premier*; s'emploie par opposition à *absolu*; terme *relatif*. — **Plus**



SON RELATIF OU simpl. RELATIF, pronom qui a rapport à un nom ou à un pronom qui précède (gram.).

RELATION, *sf.* (l. *relatio*), rapport d'une chose à une autre; rapport entre deux personnes ou deux choses (phil.); liaison, correspondance: une *relation de commerce*; récit: une *relation fautive*.

RELATIVEMENT, *adv.* par rapport à; d'une manière relative.

RELATIVITÉ, *sf.* qualité de ce qui est relatif (phil.).

RELAVER, *va.* laver de nouveau.

RELAXATION, *sf.* relâchement (méd.). — RELAXATION D'UN PRISONNIER, action de remettre un prisonnier en liberté.

RELAXER, *va.* (*relaxare*), relâcher, rendre moins tendu (méd.); mettre en liberté: *relaxer un prisonnier*.

RELAVER, *va.* occuper des travailleurs les uns après les autres. — *vu.* changer de chevaux aux relais. — SE RELAYER, *vpr.* faire une chose l'un après l'autre (c. payer).

RELÉGATION, *sf.* bannissement dans un lieu déterminé (jurispr.).

RELÉGUER, *va.* (l. *relegare*), envoyer en exil dans un lieu déterminé; envoyer demeurer dans un lieu retiré. — Fig. éloigner, mettre à l'écart. — SE RELÉGUER, *vpr.* se retirer, aller dans un lieu éloigné.

RELENT, *sm.* mauvais goût que contracte la viande dans un lieu humide.

RELEVAILLES, *sf. pl.* cérémonie qui se fait à l'église la première fois qu'une femme peut s'y rendre après ses couches.

RELEVÉ, **ÊTE**, *adj.* élevé: *condition relevée*; qui a un haut goût: *mets relevés*. — *sm.* extrait d'un compte: *le relevé des dépenses*; liste: *le relevé des fautes d'une composition*; mets qui en remplace un autre. — *sf.* l'après-midi: *à deux heures de relevé*.

RELEVÈMENT, *sm.* action de relever: *le relevement d'une tour*; énumération exacte: *le relevement des dépenses*.

RELEVER, *va.* lever de terre ce qui était tombé: *relever un enfant*; rétablir ce qui était en ruines: *relever une tour*; au fig. relever une famille; rendre plus haut: *relever un terrain*; retrousser: *relever sa robe*; ranimer: *relever le courage*; donner un goût plus piquant: *relever une sauce*; faire paraître davantage: *la parure relève sa mine*; honorer, donner du relief: *il relève ses fonctions*; faire valoir, louer: *relever les qualités de son frère*; voter, montrer: *relever les fautes d'une composition*; répondre vivement: *relever un mot blessant*; remplacer: *relever une sentinelle*. — RELEVER LA TÊTE, redresser la tête. — Fig. reprendre du courage, de l'audace; RELEVER QUELQU'UN, le reprendre avec aigreur; RELEVER QUELQU'UN D'UN VŒU, D'UN ENGAGEMENT, l'en délier; RELEVER UN BÂTIMENT, le remettre à flot; RELEVER UNE CÔTE, en dessiner l'aspect (mar.); RELEVER LE GANT, accepter un défi. — *vu.* dépendre de, ressortir de: *ne relever que du roi*. — RELEVER DE MALADIE, commencer à se mieux porter. — SE RELEVER, *vpr.* être relevé; se redresser; sortir un instant du lit; se remettre sur ses pieds; reprendre des forces, du crédit (c. acheter).

RELEVEUR, *adj.* et *sm.* se dit des mus-

cles qui relèvent les parties auxquelles ils sont attachés (anat.).

RELIAGE, *sm.* action de relier des ceves, des tonneaux, etc.

RELIEF, *sm.* ouvrage de sculpture relevé en bosse; partie saillante d'un objet (peint.). — Fig. éclat, considération: *son emploi lui donne du relief*. — *Pl.* ce qui reste des mets qu'on a servis.

RELIER, *va.* (l. *religare*), lier de nouveau: *relier un paquet*; faire une reliure: *relier un livre*; mettre des cercles à des futailles: *relier un tonneau*; joindre, unir: *relier les extrémités de la ville par un boulevard* (c. allier).

RELIEUR, *sm.* celui dont le métier est de relier des livres.

RELIGIEUSEMENT, *adv.* avec religion; scrupuleusement, ponctuellement.

RELIGIEUX, **EUSE**, *adj.* (l. *religiosus*), qui appartient à la religion: *culte religieux*; pieux, qui a de la religion: *personne religieuse*; qui est conforme à la religion; *extérieurs religieux*; ponctuel, scrupuleux: *exactitude religieuse*; qui appartient à un ordre régulier: *l'habit religieux*. — *s.* personne engagée par des vœux monastiques.

RELIGION, *sf.* (l. *religio*), culte qu'on rend à la Divinité: *la religion chrétienne*; doctrine religieuse: *apprendre sa religion*; foi, croyance, piété, dévotion: *avoir de la religion*. — **ENTRER EN RELIGION**, se faire religieux ou religieuse; **SURPRENDRE LA RELIGION DE QUELQU'UN**, surprendre sa bonne foi, sa justice. — **GUERRES DE RELIGION**, guerres qui eurent lieu en France entre les catholiques et les protestants depuis 1562; la 1^{re} se termina par la paix de Saint-Germain en 1570; la 2^e par la paix de Beaulieu en 1576; la 3^e par la soumission de Paris et la promulgation de l'édit de Nantes en 1598. — On désigne aussi sous ce nom les guerres qui eurent lieu sous Louis XIII en 1621, et de 1625 à 1629, ainsi que la guerre des Cérémones, provoquée par la révocation de l'édit de Nantes (1685).

RELIGIONNAIRE, *s. 2 g.* nom qu'on donnait autrefois en France à celui ou à celle qui professait la religion réformée.

RELIGIOSITÉ, *sf.* (l. *religiositas*), scrupule religieux (vx); vague sentiment religieux.

RELIQUAIRE [re-li-kère], *sm.* boîte, coffret où l'on enchâsse des reliques (fig.).

RELIQUAT [re-li-ka], *sm.* (l. *reliquatum*), reste de compte; suite de maladie.

RELIQUATAIRE [re-li-ka-tère], *s. 2 g.* celui, celle qui reste redevable d'une somme

après qu'un compte a été arrêté (jurispr.).

RELIQUE, *sf.* (l. *reliquæ*, restes), ce qui reste d'un saint après sa mort; ce qui reste des instruments de la passion de J.-C. — *Pl.* les restes de quelque chose de grand (vx).

RELIRE, *va.* lire de nouveau (c. lire).

RELIEURE, *sf.* ouvrage d'un relieur; manière dont est relié un livre, un album, etc.



RELOCATION, *sf.* acte par lequel on re-
loque, ou sous-loue une chose (jurispr.).

RELOUER, *va.* louer de nouveau; sous-
louer.

RELUIRE, *va.* (l. *relucere*), luire en ré-
fléchissant la lumière : *l'or reluit*. — Fig.
paraître avec éclat : *la vertu reluit davan-
tage dans l'adversité* (c. luire).

RELUISANT, **ANTE**, *adj.* qui reluit.

RELUQUER, *va.* longner curieusement du
côté de l'œil. — Fig. convoiter (fam.).

REMÂCHER, *va.* mâcher une seconde
fois. — Fig. repasser plusieurs fois dans son
esprit : *remâcher ses phrases* (fam.).

REMALAR, *ch.-l.* de c. (Orne), arr. de
Mortagne. 1616 h.

REMANIEMENT ou **REMANIANT**, *sm.*
action de remanier; son résultat.

REMANIER, *va.* manier de nouveau :
manier et remanier une étoffe; changer,
refaire : *remanier le pavé, une page imprimée*.

— Fig. retoucher : *remanier une tragédie*.

REMARIER, *va.* faire contracter un
nouveau mariage. — SE **REMARIER**, *vpr.* contracter
un nouveau mariage (c. allier).

REMARQUABLE, *adj.* 2 g. qui se fait
remarquer; qui est digne de remarque.

REMARQUABLEMENT, *adv.* d'une ma-
nière remarquable.

REMARQUE, *sf.* action de remarquer;
observation : *remarque curieuse*; note : *lire
les remarques d'un livre*.

REMARQUER, *va.* marquer de nouveau :
remarquer d'un autre signe; observer, faire
attention à : *remarquer la hauteur du clo-
cher*; distinguer : *remarquer une personne*.

REBALLAGE, *sm.* action de reballer.

REBALLER, *va.* remettre ses marchan-
dises en ballot.

REBARQUEMENT, *sm.* action de remar-
quer ou de se rebarquer.

REBARQUER, *va.* embarquer de nou-
veau. — SE **REBARQUER**, *vpr.* se remettre
en mer. — Fig. se hasarder de nouveau dans
une affaire : *se rebarquer au jeu*.

REBARRER, *va.* repousser vigoureuse-
ment. — Fig. **REBARRER** QUELQU'UN, rejeter
avec force ce qu'il dit.

REBLAI, *sm.* terre rapportée pour éle-
ver un terrain ou combler un creux (*fig.*);
ction de reblayer. (Voy. *fig.*, syn., p. 1000.)



REBLAYER, *va.* semer de nouveau
ne terre en blé.

REBLAYER, *va.* apporter des terres,
es gravois, pour combler un creux, pour
aussier un terrain (c. payer).

REBOÏTEMENT, *sm.* action de reboi-
ter; résultat de cette action.

REBOÏTER, *va.* remettre en sa place
ce qui était déboité. — SE **REBOÏTER**, *vpr.*
: remettre en place.

REBOURRAGE, *sm.* matière dont on
embourre; apprêt donné aux laines teintes.

REBOURREMENT, *sm.* action de re-
bourrer; son résultat.

REBOURRER, *va.* garnir de bourre, de
laine, de crin, etc. : *rebourrer un matelas*;
: apprêter des laines teintes

REBOURSALE, *adj.* 2 g. qui doit être
remboursé, qui peut être remboursé.

REBOURSEMENT, *sm.* action de re-
bourser; paiement d'une somme due.

REBOURSER, *va.* rendre l'argent qui
a été déboursé : *rembourser une somme*;
dédommager : *rembourser quelqu'un de ses
fraîs*. — **REBOURSER** UNE RENTE, en acquit-
ter le principal. — SE **REBOURSER**, *vpr.* ren-
trer dans les sommes déboursées.

REBRANDT, célèbre peintre et graveur
hollandais (1606-1674).

REBRUNI, **IE**, *adj.* sombre et triste.

REBRUNIR, *va.* rendre brun : *rem-
brunir une étoffe*. — Fig. attrister. — SE
REBRUNIR, *vpr.* devenir brun. — Fig. de-
venir sombre, triste.

REBRUNISSEMENT, *sm.* état de ce qui
est rebruni.

REBUCHEMENT, *sm.* rentrée du cerf
dans son fort (vénérie).

REBUCHER (**SE**), *vpr.* rentrer dans le
bois, en parlant des bêtes sauvages (vénérie).

REMEDÉ, *sm.* (l. *remedium*), ce qui sert
à guérir un mal, une maladie : *remède sou-
verain*; lavement. — Fig. ce qui guérit les
maladies de l'âme : ce qui prévient ou ré-
pare un malheur : *l'espérance est le remède
contre la tristesse*.

REMÉDIABLE, *adj.* 2 g. à quoi on peut
remédier.

REMÉDIER, *va.* (l. *remediare*), apporter
remède, au propre et au fig. : *remédier à
une incommodité, à des désordres*.

REMÉLER, *va.* mêler de nouveau.

REMEMBRANCE, *sf.* souvenir (vx).

REMEMORATIF, **IVE**, *adj.* qui rappelle
la mémoire d'un événement (peu usité).

REMEMORER, *va.* (l. *rememorare*), re-
mettre en mémoire des événements passés.

— SE **REMEMORER**, *vpr.* se rappeler.

REMEMER, *va.* mener de nouveau; men-
ner, conduire une personne, un animal où
il était auparavant; transporter une chose
où elle était auparavant (c. acheter).

REMERCIEMENT ou **REMERCIÉMENT**,
sm. action de grâces, discours par lequel on
remercie : *recevez mes remerciements*.

REMERCIER, *va.* rendre grâce : *remercier
son bienfaiteur*; refuser honnêtement : *je
vous remercie de vos offres*; congédier, re-
voquer, destituer : *remercier un employé*.

— SE **REMERCIER**, *vpr.* s'adresser de mutuels
remerciements (c. allier).

REMÉRÉ, *sm.* (l. *redimere*, racheter), ra-
chat d'un immeuble vendu, et dont on rend
le prix à l'acheteur. — **VENTE À REMÉRÉ**,
vente avec faculté de reméré (jurispr.).

REMETTRE, *va.* (l. *remittere*), mettre
une chose où elle était auparavant : *remettre
ses habits en place*; mettre de nouveau :
remettre son chapeau; raccommoder, re-
boîter : *remettre une jambe*; donner une
chose à celui à qui elle est destinée, la
rendre à celui à qui elle appartient : *re-
mettre une lettre*; rétablir la santé : *le lait
l'a remis*; rassurer, calmer : *voilà parole
l'a remis*; différer : *remettre une affaire*;
faire grâce de ce qu'on est en droit d'exi-
ger : *remettre le tiers d'une dette*; pardon-
ner : *remettre les péchés*; confier au soin de

quelqu'un : *remettre ses intérêts à un ami*. — **REMETTRE** QUELQU'UN, le reconnaître. — **SE REMETTRE**, *vpr.* se mettre de nouveau à : *se remettre au travail* ; se réconcilier : *se remettre avec quelqu'un* ; recouvrer la santé : *il commence à se remettre* ; rétablir ses affaires : *se remettre d'une perte*. — **SE REMETTRE** QUELQU'UN, QUELQUE CHOSE, s'en rappeler le souvenir (c. mettre).

REMEUBLER, *va.* regarnir de meubles : *remeubler sa maison*. — **SE REMEUBLER**, *vpr.* se meubler de nouveau.

REMI (SAINT), apôtre des Francs, archevêque de Reims, baptisa Clovis : m. en 533.

REMINISCENCE, *sf.* (l. *reminiscentia*), action de se ressouvenir, renouvellement d'une idée presque effacée : pensée, expression de quelque auteur, qu'on emploie dans un ouvrage.

REMIROMONT, ch.-l. d'arr. (Vosges), à 455 kil. de Paris et à 28 d'Épinal, 10322 h.

REMISAGE, *sm.* action de remiser.

REMISE, *sf.* action de remettre, de rendre, de livrer : *remise de fonds* ; rabais sur le prix de certaines marchandises : *remise de trois pour cent* ; abandon que l'on fait à un débiteur d'une partie de sa dette : grâce ou réduction d'une peine ; délai, renvoi à une autre époque : *remise d'une audience* ; lieu pour abriter les voitures ; taillis où se retire le gibier. — Une voiture de remise ou un remise, voiture de louage qui se tient sous une remise.

REMISER, *va.* placer sous une remise. — *va.* placer sa voiture sous une remise.

REMISSEBLE, *adj.* 2 g. qui est digne de remission, qui est pardonnable.

REMISSION, *sf.* (l. *remissio*), pardon, grâce : *la remission des péchés* ; diminution de peine. — Fig. adoucissement, miséricorde, indulgence ; relâchement d'une fièvre, d'une maladie (méd.). — **LETTRES DE REMISSION**, lettres patentes expédiées en chancellerie et adressées aux juges, par lesquelles le roi accordait à un criminel la remission de son crime, en cas que ce qu'il avait exposé à sa décharge se trouvât vrai.

REMISSIONNAIRE, s. 2 g. celui, celle qui avait obtenu des lettres de remission.

REMITTENT, **EXTE**, *adj.* (l. *remittens*), se dit des maladies qui éprouvent des remissions (méd.).

REMAILLER [ren-ma-yé], *va.* relever les mailles qui étaient toulées.

REMAILLOTER [ren-ma-yo-té], *va.* emmailoter de nouveau.

REMANCHER [ren-man-ché], *va.* emmancher de nouveau : *remancher une cognée*. — Fig. engager de nouveau : *remancher une affaire*.

REMEENER, *va.* emmener ce qu'on avait amené : *remener son fils* (c. acheter).

REMOIS, **OISE**, s. et *adj.* habitant de Reims ; qui appartient à cette ville.

REMOLADE ou **REMOLADE**, *sf.* espèce de sauce piquante.

REMOLLE, *sf.* tourant d'eau qui peut être dangereux (mar.) ; on dit ordinairement *remois*.

REMONTAGE, *sm.* action de remonter des bottes ; ouvrage qui en résulte ; ajustement des pièces d'une arme à feu ; action de remonter un mouvement d'horlogerie.

REMONTANT, **ANTE**, *adj.* se dit

des plantes qui donnent des fleurs, des fruits à l'arrière-saison : *rosier remontant*.

REMONTE, *sf.* se dit des chevaux pour remonter la cavalerie ; achat de ces chevaux : *aller en remonte*.

REMONTER, *va.* monter de nouveau, retourner d'où l'on est descendu : *remonter au grenier* ; faire un mouvement de bas en haut : *au jeu de bascule, quand un des côtés s'abaisse, l'autre remonte*. — Fig. reprendre les choses de plus loin : *remonter à l'origine des choses* ; avoir son origine : *sa noblesse remonte aux croisades*. — **REMONTER** SUR LE TRÔNE, recouvrer l'autorité souveraine ; LA BENTE REMONTE, elle augmente après avoir baissé. — *va.* naviguer contre le courant : *remonter la rivière* ; monter de nouveau : *remonter la montagne* ; regarnir : *remontet sa maison de meubles* ; garnir de cordes neuves : *remonter un violon* ; équiper de nouveau : *remonter un escadron* ; mettre en état d'aller : *remonter une horloge*. — Fig. relever, ranimer : *remonter le courage*. — **REMONTER** DES BOTTES, y mettre une empeigne et des semelles neuves. — **SE REMONTER**, *vpr.* être remonté ; se pourvoir de nouveaux des choses nécessaires ; reprendre des forces.

REMONTOIR, *sm.* carré qui sert à remonter une pièce d'horlogerie ; mécanisme qui remplace la clef (fig.) : *montre à remontoir*.

REMONTRANCE, *sf.* avertissement ; réprimande, leçon : *faire des remontrances*.

REMONTRANT, *sm.* nom donné aux disciples d'Arminius en Hollande et aux États-Unis.

REMONTRER, *va.* montrer de nouveau ; représenter les inconvenients d'une chose. — **SE REMONTRER**, *vpr.* se faire voir de nouveau, réparer.

RÉMORA, *sm.* (m. lat. *obstacle*), sorte de petit poisson à quel les anciens attribuaient le pouvoir d'arrêter les navires (fig.). — Fig. retardement, obstacle : *l'affaire a éprouvé un remora*. — *Au pl.* des remoras.

REMORDRE, *va.* mordre de nouveau. — Fig. poursuivre de remords. — *en.* attaquer de nouveau : *le régiment a tout souffert, qu'il ne veut plus remordre* (fauc.).

REMORDS [re-mor], *sm.* reproche que le coupable reçoit de sa conscience : *éprouver de violents remords*.

REMORIE, *sf.* voy. RÉMORA.

REMORQUAGE, *sm.* action de traîner à la remorque.

REMORQUE, *sf.* (l. *remolcum*), câble pour remorquer ; action de remorquer. — Fig. se mettre à LA REMORQUE DE QUELQU'UN, se laisser mener, diriger par lui.

REMORQUER, *va.* se dit d'un navire qui en traîne un autre derrière soi ; se dit aussi d'une locomotive qui traîne après elle un convoi sur un chemin de fer.

REMORQUEUR, *sm.* bâtiment qui re-



morque (fig.) : marin qui dirige les bateaux remorqueurs.



REMORQUEUSE, *sf.* locomotive qui traîne après elle un convoi de voyageurs ou de marchandises.

RÉMOTIS (A) [a-ré-mo-tiss], *loc. adv.* à l'écart : *mettre une affaire à rémotis.*

REMOUDRE, *va.* moudre de nouveau, ou plus fin : *remoudre du café (c. moudre).*

REMOUDRE, *va.* émoudre de nouveau : *remoudre des ciseaux (c. moudre).*

REMOULLER, *va.* mouiller de nouveau.

REMOULADE, *voy.* REMOLADE.

REMOULEUR, *sm.* celui qui émoude les couteaux, les ciseaux, etc.

REMOULINS, *ch.-l. de c. (Gard)*, arr. d'Uzès, 1323 h.

REMOUS [re-mou], *sm.* tournoiement d'eau causé par le mouvement d'un navire, par un obstacle ; contre-courant formé sur les bords d'une rivière (mar.).

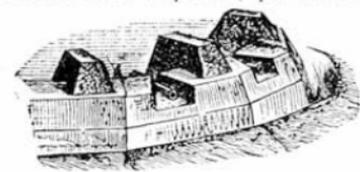
REMPAILLAGE, *sm.* travail du rempailleur de chaises.

REMPAILLER, *va.* empailler de nouveau ; garnir d'une nouvelle paille : *rempailler des chaises.*

REMPAILLEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui regarnit des sièges de paille.

REMPARER (SE), *vpr.* se faire une défense contre quelque attaque.

REMPART, *sm.* levée de terre, ordinairement revêtue de pierres, qui environne



et défend une place (fig.) — Fig. ce qui sert de défense : *le courage est le meilleur des remparts.*

REMPLEANT, *sm.* celui qui remplaçait un jeune homme appelé au service militaire : *fournir un remplaçant* ; toute personne qui en remplace une autre dans une fonction, dans une occupation.

REMPACEMENT, *sm.* action de remplacer une chose par une autre, une personne dans une fonction ; se disait particulièrement du service militaire.

REMPLEUR, *va.* succéder à quelqu'un dans une place : *remplacer quelqu'un pendant son absence* ; faire à la place de quelqu'un le service militaire ; tenir lieu de : *la paix de l'âme est un bien que rien ne remplace* ; donner pour successeur : *on l'a remplacé par son fils* ; mettre à la place : *remplacer des chaises par un canapé.* — *SE REMPLER*, *vpr.* être remplacé ; prendre la place l'un de l'autre alternativement (c. agacer).

REMPLEGE, *sm.* action de remplir une

pièce de vin qui n'est pas pleine ; ragrément des parements d'un mur.

REMPLEI, *sm.* pli fait à une étoffe pour la raccourcir ou la rétrécir.

REMPLEI DE, *adj.* qui est plein, qui abonde en quoi que ce soit : *terrain rempli de pierres.*

REMPLEIR, *va.* faire un rempli.

REMPLEIR, *va.* emplier de nouveau : *remplir un tonneau* ; achever d'emplier : *remplir un vide* ; rendre plein : *remplir ses coffres* ; combler : *remplir un fossé.* — *Fig.* occuper : *remplir un emploi* ; employer : *remplir son temps* ; exécuter, accomplir, s'acquitter de : *remplir ses obligations* ; se dit de ce qui abonde : *les étrangers remplissent la ville* ; *cette idée remplit son esprit.*

— *REMPLEIR L'IDÉE QU'ON A D'UNE CHOSE*, offrir l'accomplissement de tout ce que cette chose promet. — *SE REMPLIR*, *vpr.* devenir plein : *ma maison se remplit de monde.*

REMPLEISSAGE, *sm.* action de remplir ; ouvrage que fait une ouvrière en remplissant de la dentelle, etc. — *Fig.* tout ce qui se trouve d'inutile dans un ouvrage d'esprit.

REMPLEISSEUSE, *sf.* ouvrière qui remplit et raccomode des dentelles.

REMPLOI, *sm.* remplacement, nouvel emploi de l'argent qui provient de la vente d'une rente, d'un immeuble (juris.).

REMPLOYER, *va.* employer de nouveau (c. aboyer).

REMPLOMER, *va.* regarnir de plumes : *remplomer un caecien.* — *SE REMPLER*, *vpr.* se regarnir de plumes : *les oiseaux se rempliment.* — *Fig.* rétablir ses affaires : *ce commerçant se remplace* ; reprendre de l'embonpoint (fam.).

REMPOCHER, *va.* remettre dans sa poche : *rempocher son argent.*

REMPPOISSONNEMENT, *sm.* action de rempoissonner ; résultat de cette action.

REMPPOISSONNER, *va.* repeupler de poisson un vivier, un étang.

REMPORTER, *va.* reprendre et rapporter d'un lieu ce qu'on y avait apporté ; enlever d'un lieu. — *Fig.* gagner, obtenir : *remporter une victoire, un prix.*

REMPOTAGE, *sm.* action de rempoter.

REMPOTER, *va.* remettre une plante dans un pot ; la changer de pot.

REMUAGE, *sm.* action de remuer une chose : *le remuage du bié.*

REMUANT, **ANTE**, *adj.* qui est sans cesse en mouvement : *enfant remuant.* — *Fig.* ennemi du repos, actif : *esprit remuant* ; facile à agiter : *une notion remuante.*

REMUÉ-MÉNAGE, *sm.* dérangement de meubles, de choses que l'on déplace. — *Fig.* troubles, désordres qui résultent de changements subits (fam.).

REMUÈMENT ou **REMUÈMENT**, *sm.* action de ce qui remue ; transport d'un lieu dans un autre : *remuement des terres.* — *Fig.* agitation, changement ; trouble dans un pays, dans une maison.

REMUER, *va.* mouvoir une chose : *remuer le bras* ; changer une chose de place : *remuer un meuble.* — *Fig.* émouvoir : *remuer ses auditeurs* ; soulever : *remuer les masses.* — *va.* changer de place. — *Fig.* exciter des troubles. — *SE REMUER*, *vpr.* se mouvoir. — *Fig.* faire des démarches pour réussir (c. accentuer).

REMUÈUSE, *sf.* femme chargée de net-

oyer, de changer de langues un enfant (vx).

REMUÛLE, *sm.* mauvaise odeur exhalée par une chose longtemps enfermée (vx).

RÉMUNÉRATEUR, TRICE, *s. et adj.* qui récompense : Dieu est le rémunérateur de la vertu. — *adj.* qui procure un bénéfice suffisant : industrie rémunératrice.

RÉMUNÉRATION, *sf.* récompense.

RÉMUNÉRATOIRE, *adj.* 2 g. qui tient lieu de récompense : don rémunératoire.

RÉMUNÉRER, *va.* (l. *remunerare*), récompenser : rémunérer un service (c. accélerer).

RÉMUS, frère de Romulus, avec lequel il fonda Rome.

RÉMUSAT (J.-P.), savant linguiste français (1788-1832) : professeur de chinois au collège de France.

RÉMUSAT (Charles, comte de), écrivain et homme politique français (1797-1875).

RÉMUZAT, *ch.-l. de c.* (Drôme), arr. de Nyons, 553 h.

REMY (SAINT-), *ch.-l. de c.* (Bouches-du-Rhône), arr. d'Arles, 5 976 h.

REMY (SAINT-), *ch.-l. de c.* (Puy-de-Dôme), arr. de Thiers, 5 433 h.

REMY - EN - BOUZEMONT (SAINT-), *ch.-l. de c.* (Marne), arr. de Vitry-le-François, 727 h.

RENÁCIER, *va.* renifler bruyamment. — *Fig.* témoigner de la répugnance pour quelque chose (pop.).

RENAISSANCE, *sf.* nouvelle naissance ; renouvellement : la renaissance des fleurs. — *Fig.* action d'apparaître de nouveau : la renaissance des lettres. — LA RENAISSANCE, époque qui s'étend depuis la prise de Constantinople (1453), jusque vers le milieu du xvii^e siècle, et qui fut illustrée par de nombreux savants et artistes en Italie et en France : les savants de la Renaissance.

RENAISSANT, ANTE, *adj.* qui renaît.

RENAÎTRE, *va.* naître de nouveau ; apparaître de nouveau, repousser : ses cheveux commencent à renaître ; se remonter : le jour renaît ; au fig. l'ordre renaît (c. naître).

RENAÛ, ALE, *adj.* (l. *renalis*), qui a rapport aux reins : nerfs renaux.

RENAU (ERNEST), littérateur, membre de l'Académie française, né en 1823, m. en 1892.

RENAU (SAINT-), *ch.-l. de c.* (Finistère), arr. de Brest, 1 815 h.

RENAUD, *sm.* quadrupède fort rusé, du genre chien (*fig.*).

— *Fig.* homme rusé.

RENAUDE, *sf.*

femelle du renard.

RENAUDEAU,

sm. petit renard.

RENAUDIÉ,

sm. celui qui, dans une terre, est chargé de prendre les renards.

RENAUDIÈRE, *sf.* tanière du renard.

RENAU D'ÉLICAGARAY, ingénieur et marin français (1652-1719), bombarde la Alger avec des bombes de son invention (1680).

RENAUDOT, médecin français (1584-1653), fonda la Gazette de France en 1631.

RENAISSAGE, *sm.* action de renaître.

RENAISSER, *va.* remettre dans une caisse ; renaître des oranges.

RENCHÉRI, *HE*, *s.* difficile, dédaigneux ; faire le renchéri (fam.).

RENCHÉRIR, *va.* rendre plus cher : la mauvaise récolte renchérit les denrées. — *vn.* devenir plus cher : tout renchérit. — *Fig.* dire, faire plus que les autres : le renchérit sur tout.

RENCHÉRISSEMENT, *sm.* augmentation de prix : le renchérissement des denrées.

RENCOGNER, *va.* pousser, serrer quelqu'un dans un coin (fam.).

RENCONTRE, *sf.* action d'aller au devant : aller à la rencontre d'un ami ; hasard par lequel on trouve fortuitement une personne, une chose : faire rencontre d'un ami ; concours, conjonction, choc : la rencontre des atomes ; choc de deux corps de troupes : rencontre meurtrière ; duel : la rencontre eut lieu dès le matin ; occasion, circonstance : que faire en pareille rencontre ? — MARCHANDISE DE RENCONTRE, celle qu'on trouve à acheter par hasard. — RENCONTRE DES VOWELLES, choc de deux voyelles qui ne s'éclident pas.

RENCONTRE, *va.* trouver en cherchant ou par hasard : rencontrer quelqu'un. — *vn.* commencer à trouver la piste, en parl. de chiens ; deviner : rencontrer juste ; dire un mot heureux. — SE RENCONTRE, *vpr.* se trouver l'un l'autre. — *Fig.* avoir les mêmes pensées ; exister, paraître.

RENCORSE, *va.* mettre un corsage neuf à une robe.

RENDANT, ANTE, *s.* celui, celle qui rend un compte : un rendant compte (jurisp.).

RENDEMENT, *sm.* ce que rend, ce que produit une chose, une matière première mise en œuvre : le rendement du blé.

RENDETTER (SE), *vpr.* s'engager dans de nouvelles dettes.

RENDEZ-VOUS, *sm. inv.* convention de se trouver à certaine heure en un lieu désigné ; lieu où l'on doit se rendre ; lieu où certaines personnes ont coutume de se réunir : se trouver au rendez-vous.

RENDONNÉE, *voy.* BARDONNÉE.

RENDORMIR, *va.* faire dormir de nouveau. — SE RENDORMIR, *vpr.* recommencer à dormir (c. dormir).

RENDOUBLER, *va.* remplir un vêtement pour le raccourcir.

RENDRE, *va.* (l. *reddere*), restituer : rendre un portefeuille ; voitureur, porter, conduire : rendre un ballot à domicile. — *Fig.* rejeter par les voies naturelles : rendre une médecine ; vomir : rendre son souper ; redonner : rendre son affection ; faire devenir : rendre un enfant méchant ; livrer : rendre les armes ; produire, rapporter : le grain rend beaucoup ; exhaler : l'orange rend une odeur agréable ; reproduire, représenter : la gravure rend bien ce tableau ; exprimer : rendre sa pensée ; traduire : rendre un passage mot à mot ; prononcer : rendre une décision ; exercer : rendre la justice ; répéter : l'écho rend tous les sons ; faire recouvrer : rendre la vue ; faire entendre : rendre des sons harmonieux. — RENDRE L'ÂME, mourir ; RENDRE GRÂCES, remercier ; RENDRE SA PAROLE À QUELQU'UN, le dégager de sa promesse ; RENDRE VISTE À QUELQU'UN, l'aller voir. — *vn.* aboutir, conduire : ce chemin rend à la ville. — SE RENDRE, *vpr.* se transporter : se rendre en Angleterre ; aboutir : les fleuves se rendent à la



mer; devenir: *se rendre agréable*; céder, se soumettre: *se rendre à la raison*. — Se rendre maître, s'emparer (c. rendre).

RENDU, **UE**, *adj.* arrivé où l'on voulait aller: *nous voici rendus*; las, fatigué: *cet homme est rendu*. — *sm.* C'EST UN RENDU, UN PRÊTÉ RENDU, se dit d'un tour que l'on fait à quelqu'un pour lui rendre la pareille.

RENDURCHIR, *va.* rendre plus dur. — Se rendurcir, *vpr.* devenir plus dur.

RÈNE, *sf.* (l. *retinere*, retenir), courtoie de la bride d'un cheval (*fig.*). — LES RÈNES DE L'ÉTAT, l'administration de l'État.

RÈNE D'ANJOU, dit LE BON ROI, duc de Lorraine et de Bar, roi de Naples (1438 à 1442); m. en 1480. — RÈNE II, duc de Lorraine (1473), battit Charles le Téméraire sous les murs de Nancy (1477); m. en 1508.

RÈNE DE FRANCE, fille de Louis XII, épousa Hercule, duc de Ferrare, et protégea les sciences et les lettres (1510-1578). Clément Marot fut son secrétaire.

RENÉGAT, **ATE**, *s. cului*, celle qui a renié la religion chrétienne pour en embrasser une autre; celui qui a trahi son parti.

RÈNETTE, *sf.* outil de maréchal servant pour couper le sabot du cheval (*fig.*).

RÈNETTER, *va.* couper le sabot du cheval avec la rênnette.

RENFATAGE, *sm.* action de renfater; ouvrage qui en est le résultat.

RENFATER, *va.* raccommoder la faite d'un toit.

RENFERMÉ, *sm.* odeur que contracte une chose qui a été longtemps enfermée, une chambre qui n'a pas été ouverte depuis longtemps: *cela sent le renfermé*.

RENFERMER, *va.* enfermer de nouveau ou enfermer: *renfermer un fou*; comprendre, contenir: *l'épi renferme un grand nombre de grains*. — *Fig.* restreindre, réduire dans de certaines bornes: *renfermer son discours en deux points*. — Se renfermer, *vpr.* se tenir en fermé; se restreindre. — *Fig.* se renfermer en soi-même, se recueillir.

RENFLEMMER, *va.* enflammer de nouveau. — Se renflammer, *vpr.* s'enflammer de nouveau.

RENFLÈMENT, *sm.* état de ce qui est renflé; partie enflée, dilaté.

RENFLÉ, **ÉE**, *adj.* qui va en grossissant dans quelque partie de sa longueur: *colonne renflée*.

RENFLER, *va.* augmenter de volume, grossir: *la pâte a bien renflé*.

RENFOUAGE, *sm.* action de renfouer un navire (mar.).

RENFOUER, *va.* remettre à flot un navire échoué (mar.).

RENFOUCHEMENT, *sm.* action de renfouer; creux que forment certains ouvrages; effet de perspective qui fait paraître une chose éloignée.

RENFOUCER, *va.* enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant: *renfouer un clou*.

RENFORCÉ, **ÉE**, *adj.* se dit d'une étoffe

plus forte, plus épaisse que d'ordinaire. — *Fig.* UN SOT RENFORCÉ, un homme extrêmement sot. — UN BOURGEOIS RENFORCÉ, un bourgeois riche et orgueilleux (fam.).

RENFORCEMENT, *sm.* action de renforter; effet de cette action.

RENFORCER, *va.* rendre plus fort: *renforter ses troupes*; augmenter: *renforter sa dépense*; donner plus de force: *renforter sa voix*. — Se renforter, *vpr.* se fortifier, devenir plus habile: *se renforter sur la musique* (c. agacer).

RENFORCIR, *va.* rendre plus fort. — *va.* devenir plus fort.

RENFORMIR, *va.* réparer un vieux mur. **RENFORMIS**, *sm.* réparation d'un vieux mur sans démolition.

RENFORT, *sm.* augmentation de force: *l'armée a reçu des renforts*; pièce qui sert à en renforter une autre. — CHEVAL DE RENFORT, celui que l'on ajoute à un attelage dans les endroits difficiles.

RENFROGNER (SE), *voy.* REFROGNER.

RENGAGEMENT, *sm.* action de se rengager: *le rengagement d'un soldat*.

RENGAGER, *va.* engager de nouveau. — Se rengager, *vpr.* s'engager de nouveau (c. abrégé).

RENGAINE, *sf.* parole banale, moyen usé, trop connu (pop.).

RENGAINER, *va.* remettre dans le fourreau; absol. remettre l'épée dans le fourreau. — *Fig.* RENGAINER SON COMPLIMENT, ne pas achever ce qu'on avait à dire (fam.).

RENGORGEMENT, *sm.* action de se rengorgier.

RENGORGER (SE), *vpr.* avancer la gorge et retirer la tête un peu en arrière. — *Fig.* affecter un air de fierté, faire l'important (c. abrégé).

RENGRAISSER, *va.* faire redevenir gras: *rengraisser son cheval*. — *va.* redevenir gras: *nos montons rengraisissent*.

RENGRÈGEMENT, *sm.* augmentation, accroissement (vx).

RENGRÈGER, *va.* augmenter, accroître, en parlant d'un mal. — Se rengerger, *vpr.* s'accroître (vx, c. abrégé).

RENGRÈNER, *sm.* action de rengerger.

RENGRÈNER, *va.* remettre sous le balancier les monnaies qui n'ont pas bien reçu l'empreinte (c. accélérer).

RENIABLE, *adj.* 2 g. de nature à être renié: *tout vilain cas est reniable*.

RENIE, **ÉE**, *adj.* ÊTRE RENIE DES DIEUX ET DES HOMMES, être en horreur au ciel et à la terre. — UN CHRÉTIEN RENIE, celui qui a renoncé à la religion chrétienne.

RENIEMENT ou **RENIEMENT**, *sm.* action de renier: *le reniement de saint Pierre*.

RENIER, *va.* déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose; méconnaître, désavouer: *renier son père*; renoncer à une chose: *renier sa religion* (c. allier).

RENIEUR, *sm.* celui qui renie (vx).

RENIFLEMENT, *sm.* action de renifler.

RENIFLER, *va.* aspirer un peu fort l'humour ou l'air qui est dans les narines. — *Fig.* marquer de la répugnance pour quelque chose. — *va.* faire entrer dans les narines en aspirant: *renifler une prise*.

RENIFLERIE, *sf.* habitude de renifler.

* Voy. fig. syn., p. 1001.

RENIFLEUR, EUSE, s. celui, celle qui renifle.

RÉNITTENCE, sf. caractère de ce qui est rénitent (méd.).

RÉNITENT, ENTE, adj. (l. *renitens*), qui résiste à la pression (méd.).

RENNE, sm. quadrupède du genre cerf, qui se trouve dans les pays du nord (fig.).



RENNES, ch.-l. du dép. d'Ille-et-Vilaine, à 373 k. de Paris. Archev., c. d'appel. 74 676 h.

RENOM, sm. opinion que le public a d'une personne, d'une chose; célébrité.

RENOMMÉ, ÉE, adj. qui a du renom.

RENOMMÉE, sf. renom, réputation; bonne renommée; la voix publique: *apprendre un événement par la renommée*; divinité allégorique que l'on représente avec des ailes et sonnant de la trompette.

RENOMMER, va. nommer, élire de nouveau: *renommer un maire*; vanter, nommer avec éloge. — *vpr.* SE RENOMMER DE QUELQU'UN, se recommander de lui.

RENONCE, sf. absence d'une couleur, à certains jeux de cartes.

RENONCEMENT, sm. action de renoncer: *le renoncement aux plaisirs*.

RENONCER, en. (l. *renunciare*), se désister: *renoncer à une succession*; abandonner la possession, la prétention, etc.: *renoncer aux honneurs*; au jeu, faire une renonce. — *va.* renier: *avant que le coq chante, vous me renoncerez trois fois* (c. agacer).

RENONCIATAIRE, s. 2 g. celui, celle en faveur de qui on renonce (jurisp.).

RENONCIATEUR, TRICE, s. celui, celle qui fait une renonciation.

RENONCIATION, sf. acte par lequel on renonce à une chose.

RENONCULACÉS, sf. pl. famille de plantes dont la renoncule est le type (bot.).

RENOCULE, sf. (l. *renunculus*), sorte de plante; sa fleur (fig.).

RENOUÉE, sf. plante dont les tiges ont beaucoup de nœuds (bot.).

RENOUËMENT ou RENOUËMENT, sm. renouëllement, rétablissement: *le renouement d'une négociation* (vx).



RENOUER, va. nouer une chose dénouée: *renouer un ruban*; nouer pour l'ornement. — Fig. reprendre après interruption: *renouer des négociations*; renouer: *renouer amitié*.

RENOUEUR, EUSE, s. celui, celle qui remet les membres disloqués, les luxations.

RENOUVEAU, sm. le printemps, la saison nouvelle: *chanter le renouveau* (vx).

RENOUVELABLE, adj. 2 g. qui peut ou doit être renouvelé: *billet renouvelable*.

RENOUVELER, va. rendre nouveau en substituant une chose à une autre de même genre: *renouveler son mobilier*; faire de nouveau: *renouveler un traité*; donner un nouvel aspect: *le retour du printemps renouvelle la nature*; régénérer spirituellement: *le baptême renouvelle l'homme*; remettre en vigueur: *renouveler un usage*; rappeler, faire sentir de nouveau: *renouveler sa douleur*; recommencer: *renouveler ses instances*. — SE RENOUVELER, *vpr.* revenir: *le froid se renouvelle*; être renouvelé (c. amonceler).

RENOUËLLEMENT, sm. rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur: *le renouvellement de l'année, d'un traité*; accroissement: *un renouvellement de fièvre*; réitération: *le renouvellement des vœux*.

RENOUVEUR, TRICE, adj. qui renouvelle, qui rajeunit: *doctrine renouvratrice*. — Substantif: *un renouvreur*.

RENOUATION, sf. (l. *renovatio*), renouvellement; transformation en mieux.

RENSEIGNEMENT, sm. indice qui met sur la voie d'une chose, qui sert à la faire connaître.

RENSEIGNER, va. enseigner de nouveau; donner un renseignement. — SE RENSEIGNER, *vpr.* prendre des renseignements.

RENTAMER, va. entamer de nouveau: *rentamer une affaire*.

RENTE, sf. revenu annuel: *avoir mille francs de rente*; ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cède ou affermé: *rente foncière*; la rente constituée par l'État.

RENTE, ÉE, adj. qui a des rentes.

RENTIER, va. assigner certain revenu pour une fondation: *rentier un hôpital*.

RENTIER, va. synonyme de *rentier*.

RENTIER, ÈRE, s. celui, celle qui a des rentes, qui vit de son revenu.

RENTOILAGE, sm. action de rentoiler.

RENTOILER, va. remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée: *rentoiler des manches*; coller un vieux tableau sur une toile neuve; transporter une peinture d'une vieille toile sur une neuve.

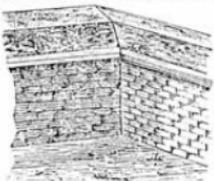
RENTAÎNER, va. entraîner de nouveau

RENTAÎRE, va. coudre, unir deux parties d'une étoffe par une sorte de couture perdue (c. traire).

RENTAÎTURE, sf. couture de ce qui est rentraité.

RENTRANT, ANTE, adj. ANGLE

RENTRANT, angle dont l'ouverture est en dehors du plan, par opposition à angle saillant (fig.). — *sm.* celui qui prend



la place du joueur qui a perdu la partie.

RENTREVEUR, EUSE, s. celui, celle qui sait rentrer.

RENTREÉE, sf. action de rentrer; action de rentrer en fonctions, de reprendre ses études après les vacances; l'époque de la rentrée; répartition d'un acteur sur la scène après une absence; la rentrée de Talma attirait tout Paris; recouvrement d'une somme; compter sur ses rentrées; retour des animaux dans le bois; attendre le cerf à la rentrée; enlèvement des récoltes; faire la rentrée des foins; reprise d'un air par un instrument ou par une partie; rentrée de cors (mus.).

RENTREER, vi. entrer de nouveau; s'emboîter l'un dans l'autre; reprendre ses études, ses fonctions; aujourd'hui les lycées rentrent; recouvrir; rentrer dans ses droits. — **RENTREER EN GRÂCE**, obtenir son pardon; **RENTREER DANS LE DEVOIR**, se ranger à son devoir; **RENTREER EN SOI-MÊME**, réfléchir; **FAIRE RENTREER SES FOMES**, les percevoir. — **vn.** porter dedans ce qui était dehors; humecter, sicciter rentrer.

RENVERSE (À LA), loc. adv. sur le dos, le visage en haut; tomber à la renverse.

RENVERSÉ, ÉE, adj. qui est dans une situation opposée à sa situation ordinaire; cône renversé. — Fig. défilé, altéré; avoir la physiologie renversée.

RENVERSEMENT, sm. action de renverser; état d'une chose renversée; dérangement, désordre. — Fig. ruine, décadence, destruction totale.

RENVERSEUR, va. jeter par terre; renverser une table, un homme; mettre en bas ce qui était en haut; mettre sens dessus dessous, au fig. détraire, troubler; renverser les lois, un système; transposer; renverser les termes d'une proposition. — **SE RENVERSEUR, vpr.** tomber par terre; se jeter à la renverse; se coucher sur le dos; être mis en désordre.

REVI, sm. se dit, dans certains jeux de cartes, de ce que l'on met par-dessus l'enjeu.

REVIEN, vn. mettre une certaine somme, au jeu, par dessus l'enjeu.

REVOI, sm. envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée; action de renvoyer, de congédier; action de renvoyer une demande, une proposition à ceux qui doivent l'examiner; ajournement, remise; marque dans un livre, qui renvoie le lecteur à une autre marque pareille; marque dans un écrit, qui renvoie à une addition; l'addition même; érucation (méd.).

REVOYER, va. envoyer de nouveau; faire reporter une chose envoyée; faire reporter une chose prêtée, perdue, oubliée; renvoyer un livre; faire retourner; renvoyer ses gens; congédier; renvoyer des troupes; adresser une personne à quelqu'un, en quelque lieu; remettre à un autre temps; repousser, réfléchir, repéculer; renvoyer une balle, la lumière, les sons. — **REVOYER UN ACCUSÉ**, le renvoyer absous. — **SE REVOYER, vpr.** envoyer l'un à l'autre (c. envoyer).

REVVÉZ, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. de Mézières. 1 496 h.

REOCCUPATION, sf. action d'occuper de nouveau un pays.

REOCCUPER, va. occuper de nouveau.

REOLE (LA), ch.-l. d'arr. (Gironde), à

645 kil. de Paris et 61 de Bordeaux. 4 407 h.

REORCHESTRER, va. orchestrer de nouveau.

REORDINATION, sf. action de réordonner ou d'être réordonné.

REORDONNER, va. ordonner de nouveau; quelqu'un doit la première ordination a été déclarée nulle; répéter un ordre.

REORGANISATION, sf. action de réorganiser; son résultat.

REORGANISER, va. organiser de nouveau; réorganiser l'armée. — **SE REORGANISER, vpr.** être réorganisé.

REOUVERTURE, sf. action de rouvrir; la réouverture d'un magasin.

REPAIE, sm. retraite de bêtes féroces, de malfaiteurs, de brigands. — Ficte des loups, crottes des lapins, des Héviens.

REPAÏRE, vi. (l. repascere) manger, prendre sa réfection; marcher longtemps sans repaître (peu usité). — **va.** nourrir; repaître les bestiaux. — Fig. entretenir; repaître quelqu'un d'espérances.

— **REPAÏRE SES YEUX DE LA VUE D'UN OBJET**, le regarder avec avidité. — **SE REPAÏRE, vpr.** prendre sa réfection. — **SE REPAÏRE DE CHIMÈRES**, se livrer à de vaines espérances (se con). c. paître et à de plus au prêt. déf. je repus, un prêt. ind. j'ai repu, et un part. pass. repu, ue).

REPAINDRE, va. épancher, verser, laisser tomber un liquide; répandre de l'eau; distribuer à plusieurs personnes; répandre des notions; disperser, étendre au loin; les fleurs répandent une odeur agréable; au fig. répandre une nouvelle, des erreurs. — **REPAINDRE DES LARMES**, pleurer; **REPAINDRE DU SANG**, tuer ou blesser. — **SE REPAINDRE, vpr.** être répandu, s'étendre au loin; les eaux se répandent dans la campagne; paraître, se manifester au dehors; un air triste se répand sur tous les visages. — **CHERCHER À SE REPAINDRE**, chercher à l'inséquer le monde; se répandre en louanges, en injures, dire beaucoup de louanges, d'injures.

REPAINDU, CE, adj. qui a de nombreuses relations; être répandu dans le monde.

REPARABLE, adj. 2 g. qui peut être réparé; ce tort est réparable.

REPARAÏTRE, vi. paraître de nouveau; le soleil reparait (c. paraître).

REPARATEUR, TRICE, s. celui, celle qui répare. — **adj.** qui répare; gouvernement réparateur.

REPARATION, sf. ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer; la réparation d'un monument. — Fig. satisfaction d'une offense; réparation d'honneur.

REPARER, va. (l. reparare), refaire, raccommoier; réparer un mur. — Fig. rétablir; réparer ses forces; effacer, faire disparaître; réparer une faute; compenser; réparer le temps perdu. — **SE REPARER, vpr.** être réparé.

REPARTITION, sf. voy. RÉPARTITION.

REPARLER, vn. parler de nouveau; repartir d'une affaire.

REPARTAGE, va. faire un nouveau partage.

REPARTIE, sf. réplique, réponse prompte et vive; faire une repartie fine.

REPARTIR, va. et n. répliquer, répondre vivement (c. partir, et avec avoir).

REPARTIR, vn. partir de nouveau; retourner (c. partir, avec être).

RÉPARTIR, *va.* partager, distribuer : *répartir ses biens* (c. finir).

RÉPARTITEUR, *sm.* celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition.

RÉPARTITION, *sf.* partage, division, distribution : *la répartition d'une somme*.

REPAS, *sm.* nourriture que l'on prend à certaines heures réglées : *lestin*.

REPASSAGE, *sm.* action de repasser du linge ; action d'aiguiser un couteau, un canif, des ciseaux, etc.

REPASSER, *va.* passer de nouveau : *repasser devant quelqu'un*. — *Fig.* revenir en idée sur une chose. — *va.* traverser de nouveau : *repasser l'eau* ; transporter de nouveau ; aiguiser : *repasser un canif* ; passer un fer chaud sur du linge, du ruban, une étoffe, etc., pour les rendre plus unis. — *Fig.* examiner de nouveau : *repasser toute sa vie* ; répéter quelque chose qu'on a appris par cœur pour être sûr de sa mémoire : *repasser sa leçon*.

REPASSEUR, *sm.* celui dont le métier est de repasser les couteaux, les ciseaux, etc.

REPASSEUSE, *sf.* celle dont le métier est de repasser du linge.

REPAVER, *va.* paver de nouveau.

REPÊCHER, *va.* pêcher de nouveau ; retirer de l'eau ce qui y était tombé : *re pêcher un noyé*.

REPÊCHER, *va.* peindre de nouveau : *repêcher une porte*. — *Fig.* retracer dans son esprit (c. peindre).

REPÊCHÉ, *sm.* endroit d'un tableau qui a été retouché : *un repêché grossier*.

REPENSER, *va.* réfléchir plus profondément à une chose : *repensez à mon affaire*.

REPENTANCE, *sf.* regret, douleur qu'on a de ses péchés.

REPENTANT, *ANTE*, *adj.* qui se repent de ses fautes, de ses torts, de ses péchés.

REPENTIES, *sf. pl. on adj. FEMMES REPENTIES*, maisons religieuses destinées aux femmes qui veulent faire pénitence de leurs fautes.

REPENTIR, *sm.* tristesse que nous causent nos fautes ; regret d'avoir fait ou de n'avoir pas fait une chose : trace d'une première idée que l'on a corrigée (peint).

REPENTIR (SE), *ppr.* avoir une véritable douleur, un véritable regret : *se repentir de ses torts, de ses fautes*.

REPERÇER, *va.* percer de nouveau : *repercer une feuille* (c. aiguer).

REPERÇUSSE, *IVE*, *adj. et sm.* qui réperçonne ; se dit des médicaments qui font raffiner les humeurs au dedans du corps (méd.).

REPERÇUSSON, *sf.* (l. *reperçusio*), action des médicaments réperçussifs (méd.) ; réflexion du son, de la lumière, de la chaleur (phys.).

REPERÇUTER, *va.* (l. *reperçutere*), faire raffiner les humeurs à l'intérieur (méd.) ; réfléchir, renvoyer les sons, la lumière, la chaleur (phys.). — *Se réperçutera*, *ppr.* être réperçuté.

REPERÇUTE, *va.* perdre de nouveau.

REPERÇU, *sm.* (l. *reperçure*, retrouver), marque faite à différentes pièces d'assemblage pour les ajuster plus facilement ; marque sur un mur, sur un jalon, pour indiquer un alignement, un niveau, etc.

REPERTOIRE, *sm.* inventaire, table, recueil où les matières sont rangées dans un

ordre qui les rend faciles à trouver. — *Fig.* personne qui se souvient de beaucoup de choses et qui est toujours prête à en donner connaissance : *cet homme est un répertoire d'anecdotes* ; liste des pièces restées au théâtre : *le Cid fait partie du répertoire* ; livre de certains recueils : *répertoire de jurisprudence*.

RÉPÉTAILLER, *va.* répéter constamment la même chose (fam.).

RÉPÉTER, *va.* (l. *repetere*), redire ce qu'on a déjà dit : *répéter une question* ; redire ce qu'un autre a dit : *répéter une calomnie* ; s'exercer à dire ou à faire en particulier ce qu'on devra dire ou faire en public : *répéter son rôle* ; réfléchir : *l'eau répétait son image* ; exercer en particulier : *répéter des élèves* ; redemander, relancer. — *RÉPÉTER* DES SIGNAUX, les reproduire ; *RÉPÉTER* UNE EXPÉRIENCE, la recommencer. — *Se répéter*, *ppr.* être répété ; recommencer sans cesse les mêmes récits ; se renouveler : *ces violences se répétaient souvent* (c. accélérer).

RÉPÉTEUR, *sm.* celui qui exerce des élèves, qui leur donne des leçons on particulier ; vaisseau qui répète les signaux. — *MAÎTRE RÉPÉTEUR*, maître d'études.

RÉPÉTITION, *sf.* redite : *répétitions utiles* ; exercice des écoliers qu'on répète : *donner des répétitions* ; action de répéter, d'essayer en particulier ce qui doit être exécuté en public : *répétition d'une pièce de théâtre* ; réitération. — *Figure de rhétorique* qui consiste à employer plusieurs fois les mêmes mots ou le même tour pour donner plus d'énergie à la phrase. — *MONTRER* A RÉPÉTITION, montre qui sonne l'heure quand on pousse un ressort.

REPEUPLEMENT, *sm.* action de repeupler : *le repeuplement d'un étang*.

REPEUPLER, *va.* peupler de nouveau ; repeupler un pays, un étang, un bois. — *Se repeupler*, *ppr.* se regarnir d'habitants : *la ville se repeuple rapidement*.

REPIÇ, *sm.* se dit, au jeu de piquet, lorsqu'un des joueurs compte quatre-vingt-dix, avant que son adversaire ait pu compter.

REPIQUAGE, *sm.* action de repiquer.

REPIQUER, *va.* piquer de nouveau ; repiquer une tapisserie ; transplanter : *repiquer des balsamines*.

RÉPIT, *sm.* (l. *respectus*, regard en arrière), relâche, délai, surseance : *donner, laisser du répit*.

REPLACER, *va.* remettre en place : *replacer un meuble, une domestique*. — *Se replacer*, *ppr.* se remettre en place : *se replacer avantageusement* (c. agaver).

REPLANTER, *va.* planter de nouveau.

REPLÂTRAGE, *sm.* action de replâtrer ; résultat de cette action. — *Fig.* mauvais moyen pour réparer une faute ; réconciliation peu sincère.

REPLÂTRER, *va.* rendre du plâtre. — *Fig.* chercher à réparer, à couvrir une faute : *il fait replâtrer ses sottises*.

REPLET, *ÊTE*, *adj.* (l. *repletus*, rempli), qui a trop d'embonpoint.

RÉPLETION (ré-plé-cion), *sf.* (l. *repletio*), surabondance d'aliments ; excès d'embonpoint ; abondance de sang, d'humeurs (méd.).

REPLEVOIR, *va.* pleuvoir de nouveau ; *il replévit* (c. pleuvoir).

REPLI, *sm.*, pli doublé; sinuosité que font les reptiles et certaines choses : les replis d'un drapau. — Fig. ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme.

REPLIEMENT, *sm.*, voy. REPLOIEMENT.

REPLIER, *va.*, plier une chose qui avait été dépliée : replier des étoffes; courber, plier : replier ses membres; obliger à se retirer : replier un détachement. — Se replier, *vpr.*, faire un mouvement en arrière : l'armée s'est repliée; se plier en tous sens : le serpent se replie. — Fig. prendre de nouveaux biais pour réussir (c. allier).

RÉPLIQUE, *sf.*, réponse à la réponse de la partie adverse; réponse à ce qui a été dit ou écrit; dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole : donner la réplique.

RÉPLIQUER, *va.* (l. *replicare*), faire une réplique; répondre avec humeur.

REPLOIEMENT, *sm.*, action de se reployer : le repliement d'une troupe.

REPLONGER, *va.*, plonger de nouveau, au propre et au figuré. — Se replonger, *vpr.*, se plonger de nouveau. — *en.*, s'enfoncer de nouveau dans l'eau (c. abréger).

REPLOYER, *va.*, synonyme moins usité de replier (voy. ce mot).

REPOLIR, *va.*, polir de nouveau. — Fig. corriger : repolir un écrit.

RÉPONDANT, *sm.*, celui qui soutient une thèse; celui qui répond la messe; celui qui se rend garant pour quelqu'un.

RÉPONDRE, *va.* (l. *respondere*), faire une réponse à ce qui a été dit, écrit ou demandé; ne répondre que deux mots. — Répondre la messe, prononcer les paroles que doit dire celui qui sert la messe. — *en.*, répliquer, repartir : Mentor lui répondit; raisonner : allez, et ne répondez point; parler, donner des renseignements : les portiers sont obligés de répondre; subir un examen : cet élève a bien répondu; répéter le son : l'écho répond; écrire à une personne de qui l'on a reçu une lettre : répondre à sa mère; apporter des raisons contre, réfuter : répondre à un article; s'accorder avec : son travail ne répond pas à ses moyens; affirmer : je vous réponds qu'il a dit vrai; réaliser les espérances qu'on a données : son succès répond à mon attente; payer de retour : répondre à l'amitié de quelqu'un; être caution : répondre d'un prisonnier; aboutir : cette allée répond à la grille; se faire sentir par contre-coup : la douleur lui répond aux reins. — Se répondre, *vpr.*, répondre à soi-même ou l'un à l'autre.

RÉPONS, *sm.*, paroles qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Eglise après les leçons ou après les chapitres.

RÉPONSE, *sf.* (l. *responsum*), ce que l'on dit à celui qui fait une question; lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre; réfutation.

REPORT, *sm.*, action de reporter, dans une tenue de livres, une somme, un total : faire un report; la somme, le total même qu'on a reporté; opération de bourse qui consiste à se faire reporter.

REPORTER, *va.*, porter une chose au lieu où elle était auparavant : reportez ce livre sur la table; transporter : reporter les remarques à la fin de l'ouvrage. — Se reporter, *vpr.*, se transporter par la pensée à un

temps antérieur. — Se faire reporter, faire reporter à l'échéance suivante une opération de bourse faite pour une certaine époque.

REPORTER [re-por-teur], *sm.* (mot angl.), celui qui recueille des nouvelles pour un journal.

REPOS [re-pô], *sm.*, cessation de mouvement : se tenir en repos; cessation de travail : le jour du repos; tranquillité, exemption de toute peine d'esprit : jour du repos; exemption de trouble : assurer le repos public; sommeil : troubler le repos; ce sure; pause que l'on fait dans un discours : le lecteur habile sait se ménager des repos.

REPOSÉ, *kk, adj.*, se dit d'un teint frais. — À TÊTE REPOSÉE, *loc. adv.*, avec réflexion, avec calme.

REPOSÉE, *sf.*, lieu où une bête fauve se repose pendant le jour.

REPOSER, *va.*, mettre dans une situation tranquille : reposer sa jambe sur un coussin. — Fig. procurer du calme : cette lecture repose l'esprit. — REPOSER SA VUE SUR UN ORDRE, l'y arrêter avec plaisir; s'AVOIR PAS OU REPOSER LA TÊTE, être sans asile. — *en.*, dormir : passer ses nuits sans reposer; être dans un état de tranquillité : le malade repose; être déposé, placé en quelque endroit : voilà où ses restes reposent; être appuyé, fondé sur, au propre et au fig. : ce raisonnement ne repose sur rien; se rasseoir, en parlant des liqueurs. — Fig. se rasseoir, se calmer : laisser reposer son esprit agité. — LAISSER REPOSER UNE TERRE, se dit d'une terre qu'on laisse sans ensemençer. — Se reposer, *vpr.*, cesser d'être en mouvement; se placer sur quelque chose pour se délasser : se reposer sur le gazon. — Fig. jouir du calme : le pays se repose. — Fig. se REPOSER SUR QUELQU'UN, s'en rapporter à lui. — Se REPOSER SUR SES LAURIERS, rester tranquille après quelque succès.

REPOSOIR, *sm.*, autel qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où passe la procession, le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint sacrement (fig.).

REPOUSANT, *adj.*, qui inspire de l'aversion, du dégoût : figure repoussante.

REPOUSSÉ, *sm.*, TRAVAIL DE REPOUSSÉ, œuvre en relief exécutée à coups de marteau dans une plaque de métal.

REPOUSSEMENT, *sm.*, action de repousser : le repoussement d'un fusil.

REPOUSSER, *va.*, rejeter, renvoyer : repousser une balle; faire reculer avec effort : repousser les assaillants; se dit aussi de la résistance aux choses : repousser un assaut; ne pas accueillir : repousser une demande; produire de nouveau : repousser des branches. — Fig. REPOUSSER LA CALOMNIE, s'en défendre; REPOUSSER UNE PENSÉE, la rejeter du son esprit. — *en.*, pousser en écartant;



causer de la répugnance; pousser, étroite de nouveau.

REPOUSSOIR, *sm.* cheville de fer qui sert à faire sortir une autre cheville du fer ou du bois (*fig.*); tous vigoureux qu'on met sur le devant d'un tableau pour faire paraître les objets plus éloignés.

RÉPRÉHENSIBLE, *adj.* 2 g. qui mérite réprimande, qui est digne de blâme.

RÉPRÉHENSION, *sf.* (l. *reprehensio*), réprimande, blâme, correction.

REPRENDRE, *va.* (l. *reprehendere*), prendre de nouveau; reprendre les armes; reprendre ce qu'on avait donné; reprendre son argent; continuer une chose interrompue; reprendre une lecture; rejoindre des parties rompues; reprendre des mailles; ressaisir; la fièvre l'a repris; recouvrer; reprendre courage; blâmer, réprimander; reprendre quelqu'un. — **REPRENDRE HALEINE**, se reposer un instant; **REPRENDRE LE DESSUS**, ressaisir la supériorité; **REPRENDRE QUELQUE CHOSE DE PLUS HAUT**, remonter à un temps plus ancien; **REPRENDRE UNE INSTANCE**, continuer un procès interrompu; **REPRENDRE UNE ŒUVRE DRAMATIQUE**, la remettre sur la scène; **REPRENDRE EN SOUS-ŒUVRE**, réparer un édifice par le pied. — *vn.* prendre racine de nouveau; se refermer; les chairs reprennent; recommencer; le froid reprend; geler de nouveau; la rivière a repris. — **SE REPRENDRE**, *vpr.* recommencer quand on a mal parlé (c. prendre).

REPRÉSAILLE, *sf.* mauvais traitement qu'on fait subir à un ennemi pour se venger d'une violence qu'il a exercée (s'emploie surtout au pl.); *user de représailles*.

REPRÉSENTANT, *sm.* celui qui en représente un autre; être le représentant de quelqu'un dans une affaire; député; les représentants du pays.

REPRÉSENTATIF, *IVE*, *adj.* qui représente; l'argent est le signe représentatif de la richesse du pays. — **GOVERNEMENT REPRÉSENTATIF**, gouvernement où des représentants élus par la nation concourent à la formation des lois.

REPRÉSENTATION, *sf.* (l. *representatio*), exhibition, exposition devant les yeux; la représentation d'un passeport; image peinte ou sculptée; la représentation d'un combat; action de représenter des pièces de théâtre; représentation d'une tragédie; faste auquel on est obligé par son rang, sa dignité; son emploi exige une grande représentation; qualité d'une personne qui en remplace une autre; hériter par représentation; assemblée, corps des représentants d'un peuple; respecter la représentation nationale; objection, remontrance; faire des représentations.

REPRÉSENTER, *va.* (l. *representare*), présenter de nouveau; représenter-moi votre protégé; exhiber; représenter un contrat; remettre ce qui a été confié; représenter un prisonnier; rappeler le souvenir; cet enfant me représente son père; imiter par l'action et par la parole; représenter Agamemnon; figurer par une image; représenter un palais; exprimer par la parole; représenter vivement les choses; tenir la place d'autres personnes par délégation; les députés re-

présentent la nation; remonter; représenter à quelqu'un ses torts. — *vn.* se faire respecter et faire respecter ses fonctions par des dehors convenables; il représente bien; faire noblement les honneurs de sa position; il est assez riche pour bien représenter. — **SE REPRÉSENTER**, *vpr.* se présenter de nouveau; se représenter chez quelqu'un. — *Fig.* s'offrir; l'occasion se représentera-t-elle? comparaitre en justice; être chargé à condition de se représenter; se figurer par la pensée; se représenter un vieux château; être figuré par le pinceau, par le crayon; l'âme ne peut se représenter.

RÉPRESSIF, *IVE*, *adj.* qui réprime; lois repressives.

RÉPRESSION, *sf.* action de réprimer; la répression des désordres.

RÉPRIMABLE, *adj.* 2 g. qui doit ou qui peut être réprimé; abus réprimable.

RÉPRIMANDE, *sf.* réprimension, blâme, correction; une réprimande sévère; peine disciplinaire infligée pour des manquements légers; être condamné à la réprimande.

RÉPRIMANDER, *va.* reprendre avec autorité; réprimander son fils.

RÉPRIMANT, *ANTE*, *adj.* qui réprime.

RÉPRIMER, *va.* (l. *reprimere*), arrêter quelque chose dans son effet, dans ses progrès; réprimer l'ardeur de la fièvre; empêcher, contenir; réprimer les abus, les méchants, les passions. — **SE RÉPRIMER**, *vpr.* se contenir soi-même.

REPRIS, *sm.* repris de justice, celui qui a subi une ou plusieurs condamnations.

REPRISE, *sf.* action de prendre de nouveau; continuation de ce qui a été interrompu; ils se sont battus à deux reprises; recommencement après interruption; la reprise du froid, des affaires; remise à la scène d'une œuvre dramatique; refrain, partie d'un air qui doit être exécutée une seconde fois; réparation de murs, de piliers dégradés; réparation faite à une étoffe; reprise perdue. — *Pl.* ce que chacun des deux époux a droit de prélever avant partage, quand la communauté est dissoute.

REPRISEUR, *va.* raccommoier en faisant des reprises; repriseur une chemise.

REPRISEUSE, *sf.* ouvrière qui reprise.

REPROBATEUR, *TRICE*, *adj.* qui exprime la réprobation; un air reprobatéur.

REPROBATION, *sf.* (l. *reprobatio*), action de reprocher, blâme; encourir la réprobation générale; jugement de Dieu contre les pécheurs impénitents.

REPROCHABLE, *adj.* 2 g. qui mérite reproche; conduite reprochable; qui peut être récusé; témoin reprochable.

REPROCHE, *sm.* (l. *re et prope*, proche), ce qu'on dit à une personne, ce qu'on lui objecte pour la blâmer; de justes reproches. — **HOMME SANS REPROCHE**, homme à qui on ne peut rien reprocher. — **SANS REPROCHE**, *loc. adv.* sans prétendre blâmer.

REPROCHER, *va.* présenter à quelqu'un ses actions comme blâmables; reprocher à quelqu'un sa conduite, récusé reprocher des témoins. — **REPROCHER UN BÉNÉFAIT À QUELQU'UN**, l'accuser de l'avoir oublié; reprocher les morceaux à quelqu'un, lui reprocher ce qu'il mange. — **SE REPROCHER**, *vpr.* se blâmer soi-même; se reprocher ses faiblesses; se refuser; l'œuvre se reproche la nourriture.

REPRODUCTEUR, *TRICK*, *adj.* qui reproduit, qui sert à la reproduction.

REPRODUCTIBILITÉ, *sf.* faculté d'être reproduit.

REPRODUCTIBLE, *adj.* 2 g. susceptible de reproduction : les plantes et les animaux sont reproductibles.

REPRODUCTIF, *IVE*, *adj.* qui est propre à donner une nouvelle production.

REPRODUCTION, *sf.* action de perpétuer les êtres : la reproduction des plantes ; nouvelles parties reproduites (zool.) ; moyens qui servent à perpétuer, à multiplier les plantes : reproduction naturelle, artificielle (bot.) ; action de reproduire un ouvrage.

REPRODUIRE, *va.* produire de nouveau : cet arbre reproduira encore ; présenter de nouveau : reproduire ses preuves. — Se reproduire, *vpr.* se perpétuer par naissance : les plantes se reproduisent ; se montrer, se présenter de nouveau : les mêmes événements se reproduisent.

REPROUABLE, *adj.* 2 g. qui doit être reproché, rejeté.

REPROUVÉ, *ÉE*, *s.* maudit de Dieu : le supplice des reproches.

REPROUVER, *va.* prouver de nouveau.

REPROUVER, *va.* (l. reprocher), rejeter, désapprouver, condamner : reprocher une doctrine ; condamner aux peines éternelles.

REPS [reps], *sm.* étoffe de soie ou de laine très forte : acheter du reps.

REPTILE, *adj.* 2 g. (l. reptilis), qui rampe : insecte reptile. — *sm.* tout animal qui rampe ou qui a des pieds si courts qu'il semble se traîner sur le ventre. — Fig. homme qui emploie des moyens bas et vils.

REPU, *UE*, *adj.* qui a satisfait sa faim.

RÉPUBLICAIN, *AINE*, *adj.* qui appartient à la république : gouvernement républicain ; j'ai affecté le gouvernement républicain. — *s.* partisan du gouvernement républicain : un républicain austère. : **RÉPUBLICANISER**, *va.* ériger en république ; rendre républicain.

RÉPUBLICANISME, *sm.* profession d'opinions républicaines.

RÉPUBLICAINE, *sf.* (l. *respublica*), chose publique, toute sorte de gouvernement ; plus souvent, Etat où le peuple se gouverne lui-même soit immédiatement, soit par ses délégués. — La république des lettres, l'ensemble des savants, des gens de lettres. — La première république française fut proclamée le 21 septembre 1792 et fut remplacée, le 18 mai 1804, par le premier empire. Elle comprend les gouvernements de la convention, du Directoire et du consulat. — La seconde république, proclamée le 24 février 1848, se termina au second empire, le 2 décembre 1852. — La troisième république fut proclamée le 4 septembre 1870. C'est le gouvernement actuel de la France.

RÉPUDIATION, *sf.* action de répudier.

RÉPUDIÉ, *va.* (l. *repudiare*), renvoyer sa femme selon les formes légales. — Fig. rejeter : répudier ses croyances ; renoncer à : répudier une succession (c. allier).

RÉPUGNANCE, *sf.* aversion, dégoût, antipathie pour quelqu'un ou quelque chose.

RÉPUGNANT, *ANTE*, *adj.* contraire, opposé : décision répugnante à la raison ; z qui blesse les sens : odeur répugnante.

RÉPUGNER, *va.* (l. *repugnare*), être plus

ou moins opposé : rien ne répugne à sa doctrine ; éprouver un sentiment contraire : mon goût y répugne ; inspirer de l'aversion : son genre de vie me répugne.

RÉPULLULER, *vu.* (l. *repullulare*), remaître en grande quantité.

RÉPULSIF, *IVE*, *adj.* qui repousse : force répulsive (phys.).

RÉPULSION, *sf.* (l. *repulsio*), action de ce qui repousse : état de ce qui est repoussé. — Fig. aversion, répugnance.

RÉPUTATION, *sf.* renom, estime, opinion que le public a d'une personne ; abs. bonne réputation : être en réputation ; renom d'excellence, en parlant des choses.

RÉPUTER, *va.* (l. *reputare*, considérer), estimer, présumer, croire, tenir pour : il est réputé pour homme de bien.

REQUÉRABLE, *adj.* 2 g. qui doit être demandé par le créancier (jurisp.).

REQUÉRANT, *ANTE*, *adj.* et *s.* qui requiert, qui demande en justice (jurisp.).

REQUÉRIR, *va.* (l. *requirere*), prier de quelque chose : il m'en a requis ; réclamer : requérir la force armée ; demander en justice : requérir la vente d'un bien ; sommer : requérir quelqu'un de faire une chose. — Fig. exiger : ce travail requiert de l'attention (c. acquiescer).

REQUÊTE, *sf.* demande écrite adressée aux autorités : présenter une requête ; supplique écrite ou verbale : ayez égard à ma requête. — MAÎTRE DES REQUÊTES, magistrat rapporteur au conseil d'Etat.

REQUÊTER, *va.* quêter de nouveau.

REQUIEM [ré-qui-ém], *sm.* (mot latin, *requis*), prière de l'Eglise pour les morts : chanter des requiem. — Messe de requiem, messe pour les morts.

REQUIN [re-kin], *sm.* gros poisson de mers très vorace, du genre des squales (fig.).

REQUIN - QUER (SE) [re-kin-ke], *vpr.* se parer d'une manière affectée (fam.).



REQUIS, *INE*, *part. p.* de *requérir*, nécessaire, convenable : avoir les qualités requises.

RÉQUISITION [ré-ki-zis-ion], *sf.* (l. *requisitio*), action de requérir : à la requête du tribunal ; demande que fait l'autorité de mettre à sa disposition des subsides, des hommes, etc. : on a mis les chevaux en réquisition.

RÉQUISITOIRE [ré-ki-zi-toire], *sm.* acte de réquisition que fait par écrit le ministère public dans un tribunal. — Fig. discours, écrit qui contient une sorte d'acte d'accusation.

REQUISTA, *ch.-l.* de c. (Aveyron), arr. de Rodez, 2821 h.

RESCIE, *voy.* rescir.

RESCINDANT, *sm.* demande tendante à faire annuler un acte, un jugement.

RESCINDER, *va.* (l. *rescindere*), casser, annuler un acte, un partage (jurisp.).

RESCISION, *sf.* (l. *rescisio*), annulation d'un acte, d'un partage (jurisp.).

RESCISOIRE, *adj.* qui donne lieu à rescision. — *sm.* l'objet principal pour lequel on s'est pourvu contre un acte, un juge-

ment, et qui reste à juger quand l'acte ou le jugement a été annulé (jurisp.).

RECOURSSE, voy. RECOURSSE.

RESCRIPTION, *sf.* ordre, mandement par écrit pour toucher une somme.

RESCIT, *sm.* (l. *rescriptum*), réponse des empereurs romains aux gouverneurs des provinces; réponse du pape sur une question de théologie pour servir de décision.

RÉSEAU, *sm.* (l. *reticulum*), petit rets: *teindre un réseau*; tissu léger à petites mailles; entrelacement de nerfs, de vaisseaux (anat.). — **RÉSEAU DE CHEMIN DE FER**, l'ensemble des voies ferrées qui mettent en communication les diverses localités d'un pays.

RÉSECTION, *sf.* (l. *resectio*), action de couper, de retrancher (chir.).

RÉSÉDA, *sm.* (l. *reseda*), plante dont la fleur a une odeur très agréable (fig.).

RÉSEQUER, *va.* (l. *resecare*), pratiquer la résection (chir.) (c. accélérer).

RÉSERVATION, *sf.* action par laquelle on réserve (jurisp.).

RÉSERVE, *sf.* action de réserver; chose réservée; bois qu'on réserve dans une coupe, qu'on laisse croître en haute futaie. — *Fig.* discrétion, retenue: *parler avec réserve*. — **ARMÉE DE RÉSERVE**, partie de l'armée qu'on n'appelle sous les drapeaux qu'en cas de besoin; corps de réserve, troupes tenues en réserve un jour de bataille pour les faire combattre à propos. — **FAIRE SES RÉSERVES**, garder un sentiment opposé à des choses que l'on ne contredit pas. — **SANS RÉSERVE**, *loc. adv.* sans exception; **EN RÉSERVE**, *loc. adv.* à part; à la réserve de, *loc. prép.* à l'exception de.

RÉSERVÉ, *ÉE*, *adj.* circonspect, discret, modeste; *une personne réservée*. — Substantif; *faire le réservé, la réservée*. — **CAS RÉSERVÉ**, se dit d'un péché qui ne peut être absous que par le pape ou l'évêque.

RÉSERVER, *va.* (l. *reservare*), retenir quelque chose d'un tout, une chose entre plusieurs autres; garder pour un autre temps, pour un autre usage: *réserver de l'argent pour un voyage*; *destiner: Dieu le réserve pour être le salut de la nation*. — *Se réserver*, *rypr.* réserver pour soi; *se réserver l'usufruit*; *se ménager: se réserver pour une autre occasion*.

RÉSERVISTE, *sm.* celui qui fait partie de la réserve de l'armée active ou de la réserve de l'armée territoriale.

RÉSERVOIR, *sm.* lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve; lieu ou récipient disposé pour recevoir les eaux (fig.); bassin où l'on conserve le poisson; toute cavité du corps humain dans laquelle s'amasse un fluide.

RÉSIDENT, *ANTE*, *adj.* qui réside.

RÉSIDENCE, *sf.* demeure habituelle;

séjour obligé dans le lieu où l'on exerce quelque fonction; emploi d'un résident.

RÉSIDENT, *s.* et *adj. m.* envoyé qui réside auprès d'un gouvernement étranger et qui est moins qu'un ambassadeur.

RÉSIDENTE, *sf.* femme d'un résident.

RÉSIDER, *va.* (l. *residere*), faire sa demeure ordinaire en quelque endroit; demeurer dans le lieu où l'on exerce une fonction. — *Fig.* consister: *là réside la question*; exister: *là réside la paix*.

RÉSIDU, *sm.* (l. *residuum*), reliquat; reste des substances soumises à des actions chimiques; ce qui reste d'une opération d'arithmétique: *le résidu d'un compte*.

RÉSIGNANT [rè-zì-gnan], *sm.* celui qui résigne un office à quelqu'un.

RÉSIGNATAIRE, *sm.* celui à qui l'on résigne un office, une charge.

RÉSIGNATION, *sf.* abandon en faveur de quelqu'un; *faire résignation de ses droits à son frère*; démission d'un office, d'une charge; *donner sa résignation*; soumission à la volonté de Dieu, à son sort: *supporter ses malheurs avec résignation*.

RÉSIGNÉ, *ÉE*, *adj.* qui se soumet.

RÉSIGNER, *va.* (l. *resignare*), se démettre d'un emploi, d'un bénéfice; *résigner sa charge*; remettre, livrer: *résigner son âme à Dieu*. — *Se résigner*, *rypr.* se soumettre.

RÉSILIATION, *sf.* annulation d'un acte.

RÉSILIEMENT ou **RÉSILIMENT**, *sm.* synonyme de résiliation.

RÉSILIER, *va.* (l. *resilire*), annuler un acte; *resilier un bail* (c. allier).

RÉSILLE [rè-zì-le], *sf.* (l. *reticulum*), filet qui enveloppe les cheveux.

RÉSINE, *sf.* (l. *resina*), matière inflammable decoulant du pin, du sapin, etc.

RÉSINEUX, *EUSE*, *adj.* qui contient de la résine; *bois résineux*; qui tient de la nature de la résine: *goût résineux*.

RÉSIPISCENCE, *sf.* (l. *resipiscèntia*), reconnaissance de sa faute avec amendement: *venir à résipiscence*.

RÉSISTANCE, *sf.* qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre: *la résistance d'une étoffe*; obstacle: *rencontrer de la résistance*; défense contre l'attaque: *faire résistance*. — *Fig.* opposition: *obéir sans résistance*. — *Fig.* pièce de résistance, grosse pièce de viande.

RÉSISTANT, *ANTE*, *adj.* qui oppose de la résistance: *un milieu résistant*.

RÉSISTER, *vn.* (l. *resistere*), ne pas céder à l'impression d'un autre corps: *l'amiante résiste au feu*; opposer la force à la force pour se défendre: *résister courageusement*. — *Fig.* s'opposer, tenir ferme: *résister à la séduction*; supporter facilement: *résister à la fatigue*.

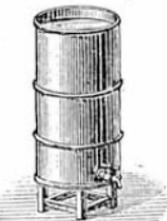
RÉSOLU, *UE*, *adj.* déterminé: *je suis résolu à rester*; hardi: *un homme résolu*. — *sm.* un homme résolu.

RÉSOLUBLE, *adj.* 2 g. qui peut être résolu: *problème résoluble*; qui peut être annulé: *condition résoluble*.

RÉSOLUMENT, *adv.* avec une résolution fixe; hardiment.

RÉSOLUTIF, *IVE*, *adj.* et *sm.* se dit d'un remède propre à résoudre des tumeurs.

RÉSOLUTION, *sf.* (l. *resolutio*), cessation de consistance: *la résolution de la neige en eau*; cassation d'un acte: *résolution d'un*



baïl; décision d'une question difficile : *résolution d'une équation*; dessein arrêté : *prendre une résolution*; fermeté, courage : *un homme plein de résolution*. — *RÉSOLUTION* D'UNE TUMEUR, action par laquelle la tumeur disparaît peu à peu (méd.).

RÉSOLUTOIRE, *adj.* 2 g. qui entraîne la résolution d'un acte : *condition résolutoire*.

RÉSOLVANT, **ANTE**, *adj.* et *sm.* se dit d'un remède qui résout (méd.).

RÉSONANCE, *sf.* prolongation de la durée du son : *les résonances d'un corps sonore*.

RÉSONNANT, **ANTE**, *adj.* qui renvoie le son; qui rend un grand son.

RÉSONNEMENT, *sm.* relentissement, renvoi du son : *le résonnement de la voûte*.

RÉSONNER, *vn.* (l. *resonare*), renvoyer le son : *la voûte résonne*; rendre un grand son : *cette voix, cette cloche résonne bien*.

RÉSORBER, *va.* (l. *resorbere*), opérer l'absorption d'un liquide sécrété. — *SE RÉSORBER*, *vpr.* être résorbé.

RÉSORPTION, *sf.* action d'absorber de nouveau; action de résorber (méd.).

RÉSOLVRE, *va.* (l. *resolvcre*), faire cesser la consistance d'un corps : *le feu résolvait presque tous les corps*; faire disparaître peu à peu : *résolvre une tumeur*; lever une difficulté : *résolvre un problème*; annuler un acte : *résolvre un contrat*; prendre une résolution, décider : *il a résolu de partir*; déterminer à quelque chose : *résolvre quelqu'un*. — *SE RÉSOLVRE*, *vpr.* perdre sa consistance, se changer; disparaître peu à peu; se déterminer : *se résolvre à combattre*.

Je résous, tu résous, il résout, n. résolvons, v. résolvez, ils résolvent; je résolvais; je résolu; j'ai résolu; je résoudre; je résoudrais; résous, résolvons; que je résolve; que je résolves; résolvant; résolvant; résolu, ue.

RÉSOUS, **OUTE**, *pp.* de résoudre, diffèrent de résolu, se dit d'une chose qui se change en une autre : *broillard résous en pluie*.

RESPECT [ré-spè], *sm.* (l. *respectus*), égard, rapport (vx); déférence, vénération : *imprimer le respect*; hommage : *assurer quelqu'un de son respect, de ses respects*. — **RESPECT HUMAIN**, crainte qu'on a du jugement des hommes; SAUF VOTRE RESPECT, formule d'excuse; TENIR QUELQU'UN EN RESPECT, le contenir, lui imposer.

RESPECTABLE, *adj.* 2 g. qui mérite du respect : *un homme respectable*.

RESPECTER, *va.* honorer, vénérer, traiter avec respect : *respecter sa mère*. — *Fig.* épargner : *le temps l'a respecté*. — *SE RESPECTER*, *vpr.* garder les bienséances.

RESPECTIF, **IVE**, *adj.* qui a rapport à chacun en particulier, qui est réciproque.

RESPECTIVEMENT, *adv.* d'une manière respective.

RESPECTUEUSEMENT, *adv.* avec respect : *parler à sa mère respectueusement*.

RESPECTUEUX, **EUSE**, *adj.* qui témoigne du respect : *élèves respectueux*; qui marque du respect : *conduite respectueuse*.

RESPIRABLE, *adj.* 2 g. qu'on peut respirer : *un air respirable*.

RESPIRATION, *sf.* action de respirer.

RESPIRATOIRE, *adj.* 2 g. qui sert, qui a rapport à la respiration.

RESPIRER, *vn.* (l. *respirare*), attirer l'air

dans sa poitrine et l'en repousser : *on respire*; vivre : *il a cessé de respirer*. — *Fig.* se manifester; prendre quelque relâche : *enfin je respire*. — *va.* attirer par la respiration : *respirer un air frais*; exhaler. — *Fig.* manifester un sentiment : *ses yeux respirent la douceur*; désirer ardemment : *respirer les combats*.

RESPLENDIR, *vn.* (l. *resplendere*), briller avec grand éclat.

RESPLENDISSANT, **ANTE**, *adj.* qui respandit : *lumière resplendissante*.

RESPLENDISSEMENT, *sm.* grand éclat forme par l'expansion, par la réflexion de la lumière.

RESPONSABILITÉ, *sf.* (l. *respondere*, répondre), obligation de répondre de ses actions ou de celles d'autres personnes : *les parents ont la responsabilité de leurs enfants*; obligation de conserver et de rendre les choses confiées : *avoir la responsabilité d'un bien*.

RESPONSABLE, *adj.* 2 g. qui est garant, qui répond de quelque chose.

RESPONSIE, **IVE**, *adj.* qui contient une réponse : *mémoire responsif* (palais).

RESSAC, *sm.* retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre, un obstacle.

RESSAIGNER, *va.* saigner de nouveau : *ressaigner un malade*. — *vn.* saigner de nouveau : *mes plaies ressaignent*.

RESSAISIR, *va.* reprendre. — *SE RESSAISIR DE*, *vpr.* rentrer en possession de.

RESSASSER, *va.* passer de nouveau : *ressasser de la farine*. — *Fig.* examiner, discuter de nouveau : *ressasser un compte*.

RESSASSER LES MÊMES CHOSSES, revenir sans cesse sur les mêmes idées.

RESSASSURER, *sm.* celui qui revient sans cesse sur les mêmes choses (fam.).

RESSAUT, *sm.* saillie, avancée en devant d'une ligne, d'une surface; partie d'un bâtiment qui fait une saillie (*fig.*) (archit.).

RESSAUTER, *va.* sauter de nouveau : *ressauter un fossé*. — *vn.* faire de nouveau un saut; faire ressaute (archit.).

RESSEMBLANCE, *sf.* conformité, rapport de forme, de manières, de caractère, etc., entre les personnes ou les choses.

RESSEMBLANT, **ANTE**, *adj.* qui ressemble : *portrait ressemblant*.

RESSEMBLER, *vn.* avoir du rapport, de la conformité : *le daim ressemble au cerf*; être l'imitation exacte : *ce buste ressemble à l'original*. — *SE RESSEMBLER*, *vpr.* avoir de la ressemblance l'un avec l'autre.

RESSEMBLER, *sm.* action de ressembler; son résultat.

RESSEMBLER, *va.* mettre de nouvelles semelles à une chaussure (c. amonceler).

RESSEMER, *va.* semer de nouveau.

RESSENTI, **IE**, *adj.* qui est rendu avec énergie : *dessin ferme et ressenti* (peint.).

RESSENTIMENT, *sm.* renouvellement d'une douleur, d'un mal qu'on a eu; souvenir d'une offense avec désir de s'en venger : *modérez votre ressentiment*.

RESENTIR, *va.* éprouver, sentir vivement : *ressentir une douleur, une injustice*.



— **SE RESSENTIR**, *vpr.* sentir quelque reste d'un mal ; se ressentir d'une blessure ; éprouver les suites fâcheuses ou avantageuses ; se ressentir de sa mauvaise conduite, des libéralités de quelqu'un ; se souvenir avec amertume ; se ressentir d'une injure (c. sentir).

RESSERREMENT, *sm.* action par laquelle une chose est resserree.

RESSERRER, *va.* replacer, remettre une chose en son lieu ; resserrer ses habits ; rendre moins lâche, moins libre ; resserrer le ventre ; serrer davantage ce qui s'est lâché ; resserrer une ceinture ; au fig. : resserrer les liens de l'amitié. — Fig. renfermer dans des bornes plus étroites ; resserrer une ricière dans son lit ; abrégier ; resserrer son sujet. — **SE RESSERRER**, *vpr.* devenir moins étendu, se rétrécir ; devenir moins lâche. — Fig. se renfermer dans des bornes plus étroites ; retrancher de sa dépense.

RESSERVAIR, *va.* servir de nouveau.

RESSIEF, *sm.* Voy. RÉCIEF.

RESSONS-SUR-MATZ, *ch.-l. de c.* (Oise), arr. de Compiègne. 925 h.

RESSORT, *sm.* élasticité ; les gaz ont beaucoup de ressort ; lame de métal qui reprend sa première situation dès qu'elle n'est plus comprimée ; le ressort d'une pendule (fig.)

— Fig. activité, force, énergie ; donner du ressort aux fibres, à l'âme ; moyen dont on se sert ; faire jouer tous ses ressorts.

RESSORT, *sm.* étendue de juridiction. — Jurer en dernier ressort, juger souverainement et sans appel. — Fig. compétence ; cela n'est pas de mon ressort.

RESSORTIR, *vn.* sortir de nouveau ; il ressort de prison ; sortir d'un endroit après y être entré ; il est entré dans le jardin, et il en est ressorti. — Fig. avoir du relief ; cette broderie ressort ; résulter ; il ressort de ce que vous dites que. — Fig. faire ressortir, mettre en relief (c. sortir).

RESSORTIR, *vn.* être d'une juridiction, du ressort, de la compétence de ; cette affaire ressortit au juge de paix (c. finir).

RESSORTISSANT, **ANTE**, *adj.* qui est du ressort, de la juridiction de.

RESSOUDEUR, *va.* souder de nouveau. — **SE RESSOUDEUR**, *vpr.* être ressoude ; se réunir.

RESSOURCE, *sf.* ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse pour se tirer d'embaras ; bonne plein de ressources. — Pl. moyens qu'offre un pays, une langue. — VILLE DE RESSOURCE, ville où l'on trouve tout ce qui est utile. — ÊTRE SANS RESSOURCE, être dans le dénûment.

RESSOUVENIR, *sm.* idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée ; sentiment d'une douleur qui se renouvelle.

RESSOUVENIR (SE), *vpr.* se remettre une chose en mémoire ; je m'en ressouviens ; considérer, faire attention (c. venir).

RESSUAGE, *sm.* action, état d'un corps qui ressuie.

RESSUER, *va.* se dit des corps qui laissent sortir leur humidité intérieure.

RESSUI, *sm.* lieu où les bêtes fauves vont se sécher après la pluie.

RESSUSCITER, *va.* (l. resuscitare), rendre la vie ; ressusciter les morts. — Fig. renouveler, faire revivre ; ressusaiter une mode. — *vn.* revenir à la vie ; nous ressusciterons.

RESSUYER, *va.* sécher. — **SE RESSUYER**, *vpr.* se sécher (c. aboyer).

RESTANT, **ANTE**, *adj.* qui reste : être le seul enfant restant. — **POSTE RESTANTE**, suscription qui indique qu'une lettre doit rester au bureau jusqu'à ce qu'on la réclame. — *sm.* ce qui reste ; les restants d'un dîner.

RESTAURANT, **ANTE**, *adj.* qui restaure. — *sm.* ce qui restaure ; le bouillon est un bon restaurant ; établissement de restaurateur ; tenir un restaurant.

RESTAURATEUR, **TRICE**, *s.* celui, celle qui répare ; restaurateur de tableaux ; celui qui rétablit ; restaurateur des lettres. — *sm.* traicteur qui donne chez lui des repas à des prix convenus.

RESTAURATION, *sf.* (l. restauratio), réparation ; restauration d'un monument ; rétablissement ; restauration des lois ; se dit aussi du rétablissement d'une dynastie déchue ; la restauration des Stuarts. — On désigne en France, sous le nom de RESTAURATION, les dix-sept années qui s'écouleront depuis l'avènement de Louis XVIII (1814) jusqu'à la chute de Charles X (1830).

RESTAURER, *va.* (l. restaurare), réparer, rétablir ; restaurer une charrue, une statue, la santé, les lettres ; fortifier le corps ; ce bouillon n'a restauré. — **SE RESTAURER**, *vpr.* prendre un repas.

RESTAUT (PIERRE), grammairien français (1696-1764).

RESTE, *sm.* ce qui subsiste d'un tout détruit ; les restes d'un palais ; ce que quelqu'un a abandonné ou refusé ; je ne veux pas de vos restes ; la différence de deux nombres ; le reste dans une soustraction. — Pl. les cendres d'une personne ; les restes des héros. — LE RESTE DES HOMMES, les autres hommes ; NE PAS DEMANDER SON RESTE, se retirer sans oser rien dire ; JOUER DE SON RESTE, employer ses dernières ressources ; se dit aussi d'une personne qui remplit mal sa place et qui n'a plus que peu de temps à y rester. — DE RESTE, *loc. adv.* plus qu'il ne faut ; il a de la bonté de reste ; AU RESTE, *loc. adv.* d'ailleurs.

RESTER, *va.* (l. restare), demeurer dans un endroit ; rester ici ; demeurer dans une situation ; il resta sans appui, la victoire resta indécise ; demeurer dans la mémoire, dans l'usage ; son livre est resté ; être de reste. — EN RESTER À, se borner à ; s'arrêter.

RESTITUABLE, *adj.* 2 g. que l'on doit rendre ; qui peut être remis en son premier état (l. de palus).

RESTITUER, *va.* (l. restituere), rendre ce qui a été pris ; restituer une chose dérobée ; remettre en son premier état ; restituer le texte d'un ouvrage.

RESTITUTION, *sf.* (l. restitutio), action par laquelle on restitue ; action de rétablir une chose en son premier état ; s'occuper de la restitution des anciens textes.

RESTOUT, peintre français (1692-1768). **RESTREINDRE**, *va.* (l. restringere), resserer. — Fig. réduire, diminuer, limiter ; restreindre ses dépenses. — **SE RESTREINDRE**,

vpr. se borner : *se restreindre au nécessaire* (c. plaindre).

RESTRICTIF, **IVE**, *adj.* qui restreint, qui limite : *lois restrictives*.

RESTRICTION, *sf.* (l. *restrictio*), condition qui restreint, modification : *admettre une proposition sans restriction*. — **RESTRICTION MENTALE**, réserve qu'on fait d'une partie de ce que l'on pense, pour induire en erreur ceux à qui l'on parle.

RESTRINGENT, **ENTE**, *adj.* et *sm.* (l. *stringens*), se dit d'un remède qui a la vertu de resserrer une partie relâchée (méd.).

RÉSULTANT, **ANTE**, *adj.* qui résulte : *les cas résultants du procès*.

RÉSULTANTE, *sf.* force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un même point (mécan.).

RÉSULTAT, *sm.* ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'un principe, d'une cause, etc. : *les résultats d'une expérience*.

RÉSULTER, **EN**, (l. *resultare*), s'ensuire (prend avoir ou être, et ne s'emploie qu'à l'inf. et à la 3^e pers. des autres temps).

RÉSUMÉ, *sm.* précis, abrégé : *un résumé des faits*. — **AU RÉSUMÉ**, **EN RÉSUMÉ**, *loc. adv.* en récapitulant.

RÉSUMER, *va.* (l. *resumere*), rendre en peu de mots : *résumer les débats*. — **SE RÉSUMER**, *vpr.* reprendre en peu de mots ce qu'on a dit.

RÉSUMPTION, *sf.* (l. *resumptio*), action de résumer (peu usité).

RÉSURRECTION, *sf.* (l. *resurrectio*), retour de la mort à la vie : *la résurrection de Lazare*. — **Fig.** guérison inopinée : *c'est une résurrection*.

RÉTABLE, *sm.* ornement de marbre, de bois, contre lequel est adossé un autel.

RÉTABLIR, *va.* remettre en bon état, en meilleur état : *rétablir la santé, les affaires, la discipline*. — **SE RÉTABLIR**, *vpr.* revenir à son premier état; reprendre crédit; recouvrer la santé.

RÉTABLISSMENT, *sm.* action de rétablir; état d'une personne, d'une chose rétablie; retour à la santé.

RÉTAILLE, *sf.* partie, morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant.

RÉTAILLER, *va.* tailler de nouveau.

RÉTAMAGE, *sm.* action de rétamé; état de ce qui est rétamé.

RÉTAMER, *va.* donner un nouvel étamage aux ustensiles qui en ont besoin : *retamer une casserole*.

RÉTAMEUR, *sm.* ouvrier qui rétamé.

RÉTAPER, *va.* remettre un chapeau à neuf. — **Fig.** maltraiter.

RÉTARD, *sm.* retardement, délai, remise.

RÉTARDATEUR, *adj.* et *s.* 2 g. qui est en retard : *pour les retardataires*.

RÉTARDATEUR, **TRICE**, *adj.* qui retarde le mouvement, qui le rend plus lent : *force retardatrice* (phys.).

RÉTARDATION, *sf.* ralentissement du mouvement d'un corps (phys.).

RÉTARDEMENT, *sm.* délai, remise.

RÉTARDER, *va.* (l. *retardare*), différer : *retarder ses paiements*; ralentir la marche : *les mauvais chemins m'ont retardé*. — **RÉTARDER UNE MARCHÉ**, en ralentir le mouvement ou en reculer les aiguilles. — **en.** être en retard : *l'horloge retarde*. — **SE RÉTARDER**, *vpr.* être retardé.

RÉTÂTER, *va.* tâter de nouveau. — **Fig.** examiner de nouveau. — **SE RÉTÂTER**, *vpr.* s'examiner de nouveau.

RÉTENDRE, *va.* tendre de nouveau.

RÉTENDRE, *va.* tendre de nouveau.

RÉTENIR, *va.* tenir encore une fois : *on désire retenir une chose perdue*; garder ce qui appartient à un autre : *retenir le salaire d'un ouvrier*; conserver, ne pas se défaire : *retenir de vieilles habitudes*; se réserver : *retenir l'usufruit d'un bien*; prélever : *retenir 2 pour 100*; s'assurer d'avance d'une chose : *retenir une chaise à l'église*; arrêter, ne pas laisser aller : *retenir quelqu'un à dîner*; empêcher d'agir : *retenir le bras de quelqu'un*; modérer, réprimer : *retenir ses larmes*; garder en sa mémoire : *ne pouvoir retenir les noms propres*. — **RETEINIR UN CHIFFRE**, le réserver pour le reporter au compte de la colonne suivante (arith.). — **SE RETENIR**, *vpr.* s'accrocher, s'attacher : *se retenir aux branches*; s'arrêter avec effort : *se retenir au bord du précipice*; se modérer : *il sait se retenir*; différer de satisfaire aux besoins naturels (comme tenir).

RÉTENTION, *sf.* (l. *retentio*), réserve : *la rétention d'une pension* (jurisp.). — **RÉTENTION D'URINE**, difficulté d'uriner (méd.).

RÉTENTIONNAIRE, *sm.* celui qui retient ce qui appartient à d'autres (jurisp.).

RÉTENTIR, *vn.* (l. *re et tinnire*), rendre un son éclatant : *la trompette retentit*; au fig. ses louanges retentissent dans tout l'univers; résonner : *la salle retentit des applaudissements*; au fig. toute la terre retentit de ses louanges.

RÉTENTISSANT, **ANTE**, *adj.* qui retentit : *voix retentissante*.

RÉTENTISSEMENT, *sm.* bruit, son renvoyé avec éclat : *le retentissement du tonnerre*. — **Fig.** se dit d'une chose dont tout le monde parle, s'occupe : *cet événement a un grand retentissement*.

RÉTENU, **UE**, *adj.* sage, posé, circonspect, modéré : *personne modeste et retenue*.

RÉTENUE, *sf.* ce qu'on retient sur le traitement des fonctionnaires pour leur assurer une retraite : *la retenue du vingtième*; privation de sortie pour les écoliers. — **Fig.** modération, discrétion, modestie.

RÉTERCAGE ou **RÉTERSAGE**, *sm.* action de rétercer; résultat de cette action.

RÉTERCER ou **RÉTERSER**, *va.* labourer de nouveau la vigne pour détruire l'herbe.

RÉTHEL, *ch.-l.* d'arr. (Ardennes), à 199 k. de Paris et à 41 de Mezières, 6434 h.

RÉTIARE [ré-ti-ère], *sm.* (l. *retiarus*), gladiateur armé d'un filet qu'il cherchait à jeter sur son adversaire (antiqu.).

RÉTICENCE, *sf.* (l. *reticentia*), suppression ou omission volontaire d'une chose qu'on devrait dire; la chose même qu'on n'a pas dite.

RÉTICULAIRE, *adj.* 2 g. qui ressemble à un réseau : *tissu réticulaire* (anat.).

RÉTICULE, *sm.* petit réseau; anneau sur lequel sont tendus des fils dans la lunette d'arpentage et d'astronomie (fig.).

RÉTICULÉ, **ÉE**, *adj.* (l. *reticulatus*), qui a la forme d'un réseau; qui est marqué de nervures croisées en réseau (bot.).

RETIERS, *ch.-l.* de c. (Ille-et-Vilaine),



arrondissement de Vitry. 3076 habitants.

RETIF, IVR, adj. (l. *restare*, s'arrêter), qui s'arrête, qui recule au lieu d'avancer : un *âne retif*. — Fig. difficile à conduire, à persuader : caractère *retif*. — s. celui, celle qui résiste à la persuasion : faire le *retif*.

RETINE, sf. (l. *rete*, réseau), membrane formée dans le fond de l'œil par l'expansion du nerf optique.

RETRAIÈRE, sf. retranchement dans lequel les assiégés se retiraient (vx).

RETRAITURE, sf. action d'imprimer le verso d'une feuille de papier (impr.).

RETRITÉ, ÊRE, adj. peu fréquenté, solitaire : lieu *retré*. — Fig. qui s'écoule dans la retraite : vie *retré*.

RETRÈVEMENT, sm. contraction, raccourcissement : le *retrèvement des muscles*.

RETRIER, va. tirer de nouveau : on *re tire le canon*; tirer à soi : *retirer sa main*; donner asile : *retirer quelqu'un chez soi*; percevoir, recueillir : *retirer de grands profits d'un domaine*; tirer de quelque endroit une personne ou une chose : *retirer un enfant de nourrice*; reprendre : *retirer son argent*. — Fig. ôter : *retirer son amitié*; rétracter : *retirer sa parole*. — Se *retrier*, vpr. s'en aller : se *retrier en pays étranger*; rentrer chez soi : se *retirer avant dix heures*; quitter un genre de vie : se *retirer des affaires*; se réfugier : se *raccourcir*; rentrer dans son lit après être débordé, après avoir monté : la *rivière se retire*.

RETRÔMÈRE, sf. naissance d'une voûte.

RETRÔMÈRE, va. tomber de nouveau : le *cheval est retrômé*; tomber après s'être élevé : le *brouillard retrôme*; être atteint de nouveau d'une maladie : on le *croyait guéri, il est retrômé*. — Fig. se laisser aller de nouveau à ses penchants : *retomber dans les mêmes fautes*; rejaillir : la *puntion en retrômera sur vous*.

RETRÔMÈRE, va. londre de nouveau.

RETRÔMÈRE, sm. action de retrômer; résultat de cette action.

RETRÔMÈRE, va. londre de nouveau; londre plusieurs brins ensemble.

RETRÔMÈRE, va. (l. *retorquere*), employer contre son adversaire les raisons, les arguments dont il s'est servi : *retorquer une preuve*.

RETRÔMÈRE, ORSE, adj. londre plusieurs fois : soie *retorse*. — Fig. HOMME *retors*, subst. un *retors*, homme fin, rusé, artificieux.

RETRÔMÈRE, sf. action de retrômer.

RETRÔMÈRE, sf. corne à bec recourbé (vx).

RETRÔMÈRE, sf. partie restaurée d'un tableau; action de repasser le burin sur une planche gravée à demi usée.

RETRÔMÈRE, va. toucher de nouveau : n'y *retouchez pas*. — *va.* et *va.* corriger, réformer, perfectionner : *retoucher un ouvrage au d'ici ouvrage*. — *RETRÔMÈRE UNE MANCHE*, repasser le burin sur une planche gravée qui commence à s'user.

RETRÔMÈRE, sm. tour contraire, tour multiplié : les *tours et retours d'une rivière*; au fig. ruse, artifice; action de revenir : je *songe à mon retour*; arrivée au lieu d'où l'on était parti : être *de retour*; angle formé par une partie de construction qui fait saillie en avant d'une autre (archit.) : rentrées dans un emploi : se dit aussi des choses qui reviennent : le *retour du printemps*. —

Fig. changement, vicissitude des affaires, de l'opinion, du caractère : *retour inopiné de la fortune*; conversion : *retour au bien*; compensation dans un échange : *donner trente francs de retour*; réciprocité de sentiments : *payer quelqu'un de retour*. — *RETOUR SUR SOI-MÊME*, réflexion; ÊTRE *SUR LE RETOUR*, commencer à vieillir. — SANS *RETOUR*, loc. adv. pour toujours.

RETOURNE, sf. au jeu, carte qu'on retourne et qui détermine l'aut.

RETOURNER, va. tourner d'un autre sens : *retourner une carte*; refaire en retournant : *retourner un habit*; bêcher : *retourner la terre*. — Fig. faire changer d'avis : *retourner quelqu'un*. — *va.* aller de nouveau dans un lieu : *retourner à l'armée*; au fig. *retourner à Dieu*; se remettre : *retourner à l'ouvrage*; faire retour. — Se *re-tourner*, vpr. se retourner dans un autre sens; au fig. prendre d'autres mesures. — S'EN *re-tourner*, s'en aller. — *Impers.* de quoi *re-tournerai-je*? que se passe-t-il? et au jeu, quelle est la couleur *retournée*?

RETRACER, va. tracer de nouveau. — Fig. exposer : *retracer les événements*. — Se *retracer*, vpr. se rappeler une chose; être *retracé*, rappelé dans la mémoire (e.g. agacer).

RETRACTATION, sf. action de se rétracter; rétractation sincère.

RETRACTER, va. (l. *retractare*), déclarer qu'on a changé d'opinion, désavouer : *retracter ses erreurs*. — Se *retracter*, vpr. se dédire; se raccourcir (méd.).

RETRACTILE, adj. 2 g. qui a la propriété de se retirer, de venir en dedans : le *chut a les angles retractiles*.

RETRACTILITÉ, sf. qualité de ce qui est retractile.

RETRACTION, sf. (l. *retractio*), raccourcissement, contraction.

RETRAITER, va. exercer un retrait. — On dit ord. *retirer* (e. *traire*).

RETRAIT, sm. action de retirer : *retrait d'une somme d'argent*; action par laquelle on retire un héritage qui avait été vendu (jurisp.); action de retirer une proposition, un projet : le *retrait d'un projet de loi*.

RETRAIT, sm. diminution de volume d'un corps qui se sèche (archit.); privé (vx).

RETRAIT, AITE, adj. qui s'est retiré, contracté : *blé retrait*.

RETRAITTE, sf. action de se retirer : *songer à la retraite*; marche rétrograde d'une armée : les *ennemis sont en retraite*; obligation où sont les soldats de se retirer à certaine heure et signal qu'on leur donne : *battre, sonner la retraite*; action de se retirer du monde, des affaires et état d'une personne qui s'est retirée : *vivre dans la retraite*; éloignement momentané du monde pour se recueillir : *retraite de huit jours*; état, pension de quelqu'un qui se retire du service : *prendre sa retraite*; lieu où l'on se retire, lieu de refuge : quantité dont on diminue l'épaisseur d'un mur (archit.); *retrait* (archit.).

RETRAITTE, sf. traite tirée sur l'un des endosseurs d'une lettre de change non payée et protestée; lettre de change tirée par un négociant sur le négociant qui vient d'en tirer une sur lui.

RETRAITTÉ, ÊRE, adj. et s. qui reçoit une pension de retraite : *soldat retraité*.

RETRACTER, *va.* mettre à la retraite.
RETRANCHEMENT, *sm.* suppression totale ou partielle; espace retranché d'un plus grand; toute disposition naturelle ou artificielle propre à augmenter la défense d'un poste: *un marais peut être un retranchement* (fortif.). — Fig. **FORCER QUELQU'UN DANS SES DERNIERS RETRANCHEMENTS**, détruire ses dernières raisons.

RETRANCHER, *va.* ôter une partie d'un tout: *retrancher de sa dépense*; supprimer entièrement: *retrancher une fête*; interdire l'usage: *on lui retranche le vin*; protéger par des retranchements: *retrancher un camp*. — **SE RETRANCHER**, *vpr.* se restreindre; diminuer sa dépense: se fortifier par des retranchements. — Fig. se mettre à couvert, par des raisons, des prétextes: *il se retranche dans un silence mystérieux*.

RETRANSCRIRE, *va.* transcrire de nouveau: *retranscrire son devoir*.

RETRAVAILLER, *va.* travailler de nouveau: *il retravaille son discours*.

RETRAVERSER, *va.* traverser de nouveau: *l'armée retraverse la plaine*.

RETRAYANT, **ANTE**, *adj.* s. celui, celle qui exerce un retrait (jurisp.).

RÉTRÉ, *voy.* rétrire.

RÉTRÉCI, **IE**, *adj.* qui est étroit, borné: *esprit rétréci*.

RÉTRÉCIR, *va.* rendre plus étroit: *rétrécir un chemin*; au fig. *rétrécir l'esprit, les idées*. — *en.* devenir plus étroit: *la toile rétrécit au lavage*. — **SE RÉTRÉCIR**, *vpr.* même sens: *le cuir se rétrécit à la pluie*.

RÉTRÉCISSEMENT, *sm.* action par laquelle une chose est rétrécie; état d'une chose rétrécie: *le rétrécissement d'une rue*. — Fig. étroitesse: *rétrécissement de l'esprit*.

RETRÉMPER, *va.* tremper de nouveau: *retremper une étoffe dans la teinture*. — Fig. redonner de l'énergie: *le malheur retrempe les âmes*. — **SE RETRÉMPER**, *vpr.* devenir plus fort, reprendre de l'énergie.

RÉTRIBUER, *va.* (l. *retribuere*), donner à quelqu'un le salaire, la récompense méritée: *il faut le retribuer convenablement*.

RÉTRIBUTION, *sf.* salaire, récompense d'un travail, d'un service.

RÉTROACTIF, **IVE**, *adj.* qui agit sur le passé: *la loi n'a point d'effet rétroactif*.

RÉTROACTION, *sf.* effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVEMENT, *adv.* par rétroaction: d'une manière rétroactive.

RÉTROACTIVITÉ, *sf.* qualité de ce qui est rétroactif.

RÉTROAGIR, *va.* (l. *retroagere*), avoir un effet rétroactif.

RÉTROCÉDER, *va.* (l. *retrocedere*), rendre à quelqu'un le droit qu'il nous avait cédé (jurisp.) (c. *recedere*).

RÉTROCÉSSION, *sf.* acte par lequel on rétrocede (jurisp.).

RÉTROGRADATION, *sf.* action de rétrograder: *la rétrogradation d'une planète*.

RÉTROGRADE, *adj.* 2 g. (l. *retrogradus*), qui va, qui se fait en arrière, en reculant: *mouvement rétrograde*. — Fig. *adj.* et *sm.* se dit des hommes, des partis politiques qui cherchent à revenir en arrière.

RÉTROGRADER, *va.* (l. *retrogradare*), retourner en arrière. — Fig. perdre ce qu'on avait acquis.

RÉTROSPECTIF, **IVE**, *adj.* (l. *retrospectere*, regarder en arrière), qui regarde en arrière; qui décrit des événements passés. — **RÉTROSPECTIVEMENT**, *adv.* d'une manière rétrospective.

RETROUSSEMENT, *sm.* action de retrousser.

RETROUSSÉ, **ÉE**, *adj.* qui est relevé: *nez retroussé*.

RETROUSSER, *va.* replier, relever en haut ce qui est baissé; relever. — **SE RETROUSSER**, *vpr.* retrousser ses vêtements.

RETROUSSIS, *sm.* bord retroussé d'un chapeau; basque d'un uniforme qui est retroussée; pièce de cuir qui semble se rabattre sur le haut des bottes (fig.).

RETRouver, *va.* trouver de nouveau: *l'hirondelle retrouve son nid*; trouver une chose perdue, oubliée: *retrouver ses gants*; aller revoir quelqu'un: *je viendrai vous retrouver*. — Fig. reconnaître: *j'ai retrouvé en lui les qualités de son père*.

— **SE RETROUVER**, *vpr.* se trouver de nouveau: être retrouvé. — Fig. se reconnaître.

RETS [rè], *sm.* (l. *rete*), filet pour prendre du poisson, des oiseaux. — Fig. piège.

RETZ, ancien petit pays de la Bretagne qui fait partie du dép. de la Loire-Inférieure et qui avait pour ch.-l. *Machecoul*. — **CARDINAL DE RETZ**, *VOY.* **GONDI**.

RÉUNION, *sf.* action de réunir des parties desunies. — Fig. réconciliation; action de joindre; action de rassembler ce qui est épars; assemblée de personnes.

RÉUNION (ILE DE LA), colonie française située à l'est de Madagascar (Afrique), 169 493 h. Ch.-l. *Saint-Denis*. — S'est appelée aussi *île Bourbon*.

RÉUNIR, *va.* rapprocher, rejoindre ce qui est séparé: *réunir des chairs*. — Fig. réconcilier: *réunir deux cours*; servir de communication entre deux choses: *une galerie réunit les deux corps du logis*; joindre: *réunir une province à la couronne*; rassembler ce qui est épars: *réunir des épis*. — **SE RÉUNIR**, *vpr.* être réuni; se rapprocher, se rejoindre; se joindre. — Fig. concourir.

REUS, *v.* d'Espagne (Catalogne), 27 000 h.

REUSS, riv. de Suisse, affluent de l'Aar. — Principauté de Saxe, divisée en *Reuss-Schleitz* et *Reuss-Lobenstein-Ebersdorf*.

RÉUSSIE, **IE**, *adj.* qui est de bonne exécution: *tableau réussi*.

RÉUSSIR, *va.* avoir un bon ou un mauvais succès: plus souv. avoir un heureux succès: *réussir dans une entreprise*; bien venir: *les fruits n'ont pas réussi*. — *va.* bien exécuter: *réussir un portrait*.

RÉUSSITE, *sf.* bon ou mauvais succès; plus souv. bon succès.

REVALCINER, *va.* vacciner de nouveau.

REVALIDATION, *sf.* validation nouvelle d'un acte, d'une saisie.

REVALIDER, *va.* donner une nouvelle validité à un acte de procédure.

REVALOIR, *va.* rendre la pareille en bien ou en mal: *je lui revaldrai cela* (c. *valoir*).

REVANCHE, *sf.* action par laquelle on rend la pareille: *prendre sa revanche*; seconde partie que joue le perdant pour se



racquitter : *jouer la revanche*. — EN REVANCHE, *loc. adv.* en compensation.

REVANCHER, *va.* défendre quelqu'un : *revancher sa famille* (peu us.). — SE REVANCHER, *vpr.* se défendre, rendre la pareille.

REVANCHEUR, *sm.* celui qui revanche, qui défend quelqu'un (peu us.).

REVASSER, *va.* faire de fréquentes réveries : *révasser toute la nuit*. — Fig. penser vaguement : *révasser à quelque chose* (fam.).

REVASSERIE, *sf.* action de révasser ; état de celui qui révasse.

REVASSEUR, *sm.* celui qui révasse.

RÊVE, *sm.* songe : *sommeil plein de rêves*. — Fig. idées, espérances chimériques : *se nourrir l'esprit de rêves* ; bonheur de peu de durée : *ce fut un beau rêve*.

RÊVECHE, *adj.* 2 g. difficile à polir : *diamant rêveche* ; rude, âpre au goût : *poires rêveches*. — Fig. peu traitable : *caractère rêveche*.

RÉVEIL, *sm.* cessation de sommeil ; batterie de tambour, sonnerie de trompette pour réveiller les soldats ; réveil-matin. — Fig. LE RÉVEIL DE LA NATURE, le printemps.

RÉVEILLE-MATIN, *sm.* horloge, montre qui sonne pour éveiller à l'heure qu'on a désignée (fig.). — Au pl. des réveil-matin.

RÉVEILLER, *va.* tirer du sommeil. — Fig. exciter de nouveau, ranimer ; faire renaitre : *réveiller l'appétit, les passions*. — SE RÉVEILLER, *vpr.* sortir du sommeil. — Fig. se ranimer : *sa tendresse se réveille*.

RÉVEILLON, *sm.* repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit ; se dit en peinture de certaines touches claires et brillantes qui, dans un tableau, font sentir la lumière et la rendent plus piquante.

RÉVEILLONNER, *va.* faire réveillon.

REVEL, *ch.-l. de c.* (Haute-Garonne), arr. de Villefranche. 5 393 h.

REVEL, ville forte de Russie, sur le golfe de Finlande. 52 956 h.

RÉVÉLATEUR, **TRICE**, *s.* celui, celle qui fait une révélation.

RÉVÉLATION, *sf.* action de révéler : *la révélation d'un crime* ; inspiration par laquelle Dieu a fait connaître sa volonté, etc. ; choses révélées : *les révélations de S. Jean* ; religion révélée : *croire à la révélation*.

RÉVÉLER, *va.* (l. *revelare*), faire savoir une chose qui était secrète ; se dit des personnes : *révéler ses complices*. — SE RÉVÉLER, *vpr.* se faire connaître (c. accélérer).

REVENANT, **ANTE**, *adj.* qui plaît, qui revient : *air revenant*. — *sm.* esprit qu'on suppose revenir de l'autre monde.

REVENANT BOX, *sm.* profit casuel ; avantage : *de petits revenants-bons*.

REVENDEUR, **RUSE**, *s.* celui, celle qui achète pour revendre : *un revendeur de livres, une revendeuse à la toilette*.

REVENDEUR, **RUSE**, *sf.* action de revendre, de réclamer.

REVENDEUR, **RUSE**, *va.* (l. *re et vindicare*), réclamer ce qui nous appartient et qui est dans les mains d'un autre : *revendiquer un héritage* ; réclamer comme sien.

REVENDEUR, *ca.* vendre ce qu'on a acheté.

— Fig. EN REVENDRE À QUELQU'UN, être plus habile, plus fin que lui.

REVENIR, *va.* venir de nouveau, une autre fois : *revenir nous voir* ; s'en retourner : *revenir dans sa patrie* ; reparaitre, se faire sentir de nouveau : *les chaleurs reviennent* ; apparaître : *il revient des esprits dans ces ruines* ; causer des rapports d'estomac : *l'ail revient* ; recommencer à dire ou à faire une chose : *n'y revenez pas* ; se rétablir, se remettre : *revenir en santé, à la vie* ; *revenir d'une maladie, d'une surprise* ; se désabuser : *revenir de son erreur* ; se réconcilier, s'apaiser : *résulter : quel avantage peut-il vous en revenir ?* conter : *ce livre revient à 3 francs* ; avoir du rapport, être conforme ; plaire. — REVENIR À LA CHARGE, faire de nouvelles instances : *IL N'EN REVIENT PAS, il en demeure tout étourdi* ; REVENIR À SOI, revenir d'un évanouissement ; REVENIR À SES MOUTONS, retourner à son principal objet ; REVENIR SUR CE QU'ON A DIT, en modifier le sens ; REVENIR SUR UNE MATIÈRE, en parler de nouveau, REVENIR SUR LE COMPTE DE QUELQU'UN, changer d'opinion à son égard ; *IL ME REVIENT QUE, j'ai appris que* ; FAIRE REVENIR DE LA VIANDE, la faire légèrement cuire. — SE EN REVENIR, *vpr.* revenir après s'être éloigné (c. venir).

REVENTE, *sf.* nouvelle vente.

REVENU, *sm.* ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, etc. : *un revenu de trois mille francs*.

REVENUE, *sf.* jeune bois qui repousse après une coupe : *cette revenue est belle*.

RÊVER, *va.* faire des rêves en dormant ; être en délire ; dire des choses extravagantes ; se laisser aller à son imagination ; méditer : *rêver sur ou à une affaire*. — *va.* voir en rêve ; désirer vivement : *ne rêver que fortune*.

RÉVERBÉRATION, *sf.* réflexion de la lumière et de la chaleur.

RÉVERBÈRE, *sm.* miroir réflécheur qu'on adapte à une lampe ; lanterne de verre avec une lampe et des réflécheurs, dont on se servait, avant l'invention du gaz, pour éclairer les rues pendant la nuit.

RÉVERBÉRER, *va.* (l. *reverberare*), réfléchir la lumière et la chaleur : *ce mur réverbère les rayons du soleil*. — *va.* être réverbère : *la lumière réverbère contre cette plaque* (c. accélérer).

REVERDIR, *va.* repousser en vert : *reverdifier des barreaux*. — *va.* redevenir vert : *les plantes reverdisent*. — Fig. redevenir plus vigoureux : *ce vieillard reverdit*.

REVERDISSEMENT, *sm.* action de reverdir ; état de ce qui reverdit.

RÉVÉREMENT [ré-vé-ra-man], *adv.* avec respect, avec révérence (peu us.).

RÉVÉRENCE, *sf.* (l. *reverentia*), respect, vénération : *parler de Dieu avec révérence* ; titre d'honneur de certains religieux : *Voire Révérence* ; mouvement du corps pour saluer : *faire une belle révérence*. — *THIER* sa révérence, saluer ; s'en aller ; au fig. refuser (pop.).

RÉVÉRENCELLE, *adj. f.* crainte révérencielle, crainte mêlée de respect.

RÉVÉRENCEMENT, *adv.* avec respect, d'une manière cérémonieuse.

RÉVÉRENCEUX, **RUSE**, *adj.* qui fait



trop de révérences. — Fig. humble et cérémonieux.

RÉVÉREND, ENDE, adj. et s. (l. *reverendus*), digne d'être révééré, titre qu'on donne aux religieux et aux religieuses.

RÉVÉRENDISSIME, adj. 2 g. titre d'honneur que l'on donne aux prélats, aux généraux d'ordre.

REVERER, va. (l. *reverei*), honorer, respecter, (c. accélérer).

REVERIE, sf. état de l'esprit occupé d'idées vagues; pensées auxquelles se laisse aller l'imagination; idées extravagantes, chimérique; délire causé par une maladie.

REVERIEUX, va. venir de nouveau.

REVERS, sm. (l. *reversus*, retourné), côté d'une chose opposé à celui qui se présente, ou qu'on regarde : le revers du plus beau tabeau n'est qu'une toile; partie retournée d'un vêtement, telle que les parements, le col, etc.; côté d'une médaille opposé à l'effigie; bord extérieur d'un fossé. — Fig. revers de fortune ou simpl. revers, accident qui change une bonne situation en une mauvaise, disgrâce, malheur; LE REVERS DE LA MÉDAILLE, le mauvais côté d'une affaire, le point défectueux d'une personne.

REVERSEMENT, sm. action de reverser.

REVERSER, va. verser de nouveau; transborder (mar.). — Fig. porter d'un compte sur un autre.

REVERSI ou REVERSIS, sm. sorte de jeu de cartes.

REVERSIBILITÉ, sf. qualité de ce qui est réversible (jurisp.).

REVERSIBLE, adj. 2 g. qui doit retourner au propriétaire ou à ses héritiers : pension réversible sur la veuve.

REVERSION, sf. (l. *reversio*), droit de retour, par lequel les biens donnés reviennent au donateur quand le donataire meurt sans enfants (jurisp.).

REVÊTEMENT, sm. espèce de placage de plâtre, de bois, etc., qu'on fait à une construction : piliers à revêtements de marbre; ouvrage de fortification : un revêtement de mentières en talus.

REVÊTIR, va. donner des habits : revêtir un pauvre; mettre son vêtement : revêtir un habit; enduire : revêtir un mur de plâtre. — Fig. investir : revêtir quelqu'un d'une dignité; donner, prendre une apparence, une qualité. — Si revêtir, mettre un vêtement; prendre une dignité; substituer une apparence, une qualité (c. vêtir).

REVÊTU, ou, adj. habillé, recouvert. — Fig. orné, décoré.

REVÊTU, ou, adj. qui rêve, qui médite : une âme rêveuse. — s. celui, qui rêve, qui médite, qui entretient des idées chimériques.

REVIENT, sm. prix de revient, prix que les marchandises coûtent au fabricant.

REVIGNY, ch.-l. de c. (Meuse), arr. de Bar-le-Duc. 1810 h.

REVIREMENT, sm. action de revirer : le revirement d'un navire; manière de s'accrocher au moyen du transport d'une créance équivalente à la somme due; changement complet : il s'est opéré un revirement dans sa conduite.

REVIREUX, va. tourner d'un autre côté (mar.). — Fig. revenir de vous, changer de parti.

REVISABLE, adj. 2 g. qui peut être révisé, qui est sujet à révision.

REVISER, va. revoir, examiner de nouveau : reviser un compte.

REVISEUR, sm. celui qui revisoit après un autre : reviseur de comptes.

REVISION, sf. (l. *revisio*), action de reviser. — Conseil de revisors, conseil chargé d'examiner s' les conscripts sont propres au service; tribunal chargé de reviser les jugements rendus par les conseils de guerre.

REVIVIFICATION, sf. : action de faire revivre à la vie. — Action par laquelle un métal est remis en son état naturel (chim.).

REVIVIFIÉ, va. vivifier de nouveau. — Fig. LA GRÂCE REVIVIFIÉ LE PÉCHEUR, elle lui donne une nouvelle vie spirituelle. — REVIVIFIÉ UN MÉTAL, le remettre en son état naturel (c. allier).

REVIVRE, va. revenir à la vie. — Fig. vivre pour ainsi dire de nouveau : les pères revivent dans leurs enfants; renaître : l'industrie revit. — Fig. faire revivre une personne, lui rendre de la vigueur, de la joie; faire revivre une chose, la renouveler, la remettre en vogue (c. vivre).

REVOCALLÉ, adj. 2 g. (l. *revocabilis*), qui peut être révoqué.

REVOCACTION, sf. (l. *revocatio*), action de révoquer : révoocation d'un legs.

REVOCATOIRE, adj. 2 g. qui révoque : acte revocatoire (jurisp.).

REVOICI, REVOLA, loc. prép. voici, voilà de nouveau (fam.).

REVOIR, va. voir une seconde fois; examiner de nouveau : revoir un texte. — Se revoir, vpr. se voir de nouveau. — à revoir, loc. adv. pour indiquer qu'il faut faire un nouvel examen : à revoir, forme de politesse que l'on emploie en se quittant : adieu, au revoir (c. voir).

REVOIER, va. voler de nouveau avec des ailes : revoler à son aise; revenir avec rapidité : revoler auprès de quelqu'un.

REVOLIN, sm. effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet quelconque.

REVOLTANT, ANTE, adj. qui révolte, qui choque, qui indigne : abus révoltant.

REVOLTE, sf. soulèvement contre l'autorité. — Fig. soulèvement moral.

REVOLTÉ, ÉE, adj. et s. qui est en révolte : révoltés les révoltés.

REVOLTER, va. (ital. *rivoltare*), porter à la révolte. — Fig. choquer excessivement, indigner. — Si revolter, vpr. se soulever; s'indigner : se revolter contre l'injustice.

REVOLU, UR, adj. (l. *revolutus*), achevé, complet : avoir vingt ans revolu.

REVOLUTE, IVE, adj. qui se roule en dehors et en dessous : feuilles revolutives.

REVOLUTION, sf. (l. *revolutio*), retour d'une planète, d'un astre au point d'où il était parti; tour entier d'une roue autour de l'essieu; mouvement géométrique d'un plan autour d'un de ses côtés pour engendrer un solide; se dit du temps, des saisons, d'une émotion violente. — Fig. changement survenu dans la terre ou dans le monde : révolutions du globe; révolution dans les arts; se dit surtout des changements brusques et violents qui ont lieu dans les États, et qui subsistent une forme de gouvernement à une autre : la révolution de 1789.

RÉVOLUTIONNAIRE, *adj.* 2 g. qui a rapport, qui est favorable aux révolutions; *doctrine révolutionnaire*. — *sm.* partisan des révolutions.

RÉVOLUTIONNAIREMMENT, *adv.* d'une manière révolutionnaire.

RÉVOLUTIONNER, *va.* mettre un pays en état de révolution. — *Fig.* émeouvoir extrêmement : *révolutionner un malade*.

RÉVOLVER [ré-vol-vère], *sm.* (mot angl.), pistolet à plusieurs coups (*fig.*).



REVOMIR, *va.* vomir ce qu'on a avalé : *il revomit soudain*; vomir de nouveau.

REVOQUER, *va.* (l. *revocare*), rappeler, destituer : *révoquer un employé*; annuler : *révoquer un ordre*. — **REVOQUER EN DOUTE**, mettre en doute.

REVOLUR, *va.* vouloir de nouveau.

REVOUE, *sf.* recherche, inspection : *faire la revue de son lin*; inspection et défilé de troupes : *la revue du général*; titre de certains écrits périodiques : *la Revue des deux-Mondes*.

REVULSIF, *IVE*, *adj.* et *sm.* se dit des remèdes qui produisent une révulsion : *le vesicatoire est un revulsif* (méd.).

REVULSION, *sf.* (l. *revulsio*), action par laquelle on détourne une maladie d'une partie du corps vers une autre (méd.).

REWBELL (J.-B.), membre du comité de salut public, fut président du Directoire (1796-1810).

REYNOLDS (sir Josué), célèbre peintre anglais (1723-1792).

REZ [ré], *prép.* (l. *rasus*, ras), tout contre, au niveau de : *abattre une maison rez terre*. — à REZ DE, *loc. prép.* même sens.

REZ-DE-CHAUSSÉE, *sm. inv.* niveau du terrain; partie d'une maison qui est au niveau du terrain. (Voy. *fig. syn.*, p. 1003.)

RHABDOLOGIE, **RHABDOMANCIE**, VOY. RABDOLOGIE, RABDOMANCIE.

RHABILLAGÉ et **RHABLEMMENT**, *sm.* raccommodage. — *Fig.* raccommodement.

RHABILLER, *va.* habiller de nouveau : *rhabiller un enfant*; fournir de nouveaux habits : *rhabiller un régiment*. — *Fig.* rectifier, pallier (fam.). — S: RHABILLER, *vpr.* remettre ses habits.

RHABILLEUR, *sm.* rebouteur.

RHADMANTE, juge des enfers avec Minos, son frère, et Eaque (myth.).

RHAGADE, *sf.* gercure ou petit ulcère à l'origine des membranes muqueuses.

RHAPONTE, *sm.* espèce de rhubarbe.

RHAPSODE, et dérivés, VOY. RAPSODE.

RHÉA SYLVA, mère de Romulus et de Rémus, fondateurs de Rome.

RHÉE ou **RHÉA**, Cybèle (myth.).

RHÉNAN, *ANE*, *adj.* qui appartient au Rhin, qui est sur les bords du Rhin : *provinces rhénanes*.

RHÉSUS, roi de Thrace, tué par Diomède au siège de Troie.

RHÉTEUR, *sm.* (g. *rhêtôr*), celui qui enseigne l'art de bien dire; se dit d'un orateur emphatique.

RHÉTIE, ancienne contrée d'Europe, for-

me auj. le pays des Grisons et une partie du Tyrol.

RHÉTIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient à la Rhétie. — *sm.* dialecte que l'on parle chez les Grisons. — **ALPES RHÉTIQUES**, partie des Alpes qui traversait la Rhétie.

RHÉTORICIEN, *sm.* celui qui sait la rhétorique; élève de rhétorique.

RHÉTORIQUE, *sf.* (g. *rhêtôrîkê*), art de bien dire; *cultiver la rhétorique*; classe ou l'on enseigne cet art; *faire sa rhétorique*; traité de cet art : *la Rhétorique d'Aristote*; affectation d'éloquence; moyens de persuasion (fam.). — **FIGURES DE RHÉTORIQUE**, formes de langage propres à donner de la grâce ou de la force au discours.

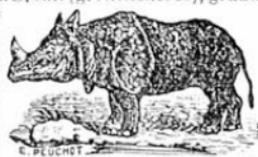
RHIN, grand fleuve de l'Europe, traverse la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas; il a sa source dans les Alpes et se jette dans la mer du Nord. Cours, 1310 kil.*

RHIN (BAS-), ancien dép. de la France, formé de la partie sept. de l'anc. Alsace et de quelques portions de la Lorraine. Ch.-l. *Strasbourg* (auj. à l'Allemagne).

RHIN (HAUT-), anc. dép. de la France, formé d'une partie de l'anc. Alsace et du territoire de la petite républ. de Mulhausen. Ch.-l. *Colmar* (auj. à l'Allemagne, à l'exception d'une partie de l'arr. de Belfort).

RHINGRAVE, *sm.* comte du Rhin, titre que portaient en Allemagne certains comtes. — *sf.* la femme d'un rhingrave; espèce de culotte fort large qu'on attachait par le bas avec des rubans.

RHINOCÉROS, *sm.* (g. *rhinokéros*), grand quadrupède sauvage portant une ou deux cornes sur le nez (*fig.*)



RHINOPLASTIE, *sf.* (g. *rhîs*, nez; *plassein*, façonner), opération qui a pour but de refaire le nez (chir.).

RHODE-ISLAND, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord. Capit. *Providence*. 132 146 h.

RHODES (île de), île de la Méditerranée qui appartient aux Turcs. 36 000 h. Capit. *Rhodes*, 14 000 h. Cette île fut occupée en 1309 par les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui en furent dépossédés par Soliman II (1522) et se retirèrent à Malte.

RHODIUM [ro-di-omm], *sm.* métal peu fusible et fort rare trouvé en 1803, dans le platine (chim.).

RHODODENDRON, *sm.* (mot grec), arbrisseau toujours vert de la famille des rosacées (*fig.*).

RHODOPE (LE), chaîne de montagnes de la Thrace,auj. *Despoto-Dagh*.

RHOMBE, *sm.* (g. *rhombos*), syn. de losange (geom.); genre de poissons, tels que le turbot.



RHOMBOËDRE, *sm.* corps solide dont les faces sont des rhombes (geom.).

RHOMBOÏDAL, *ALE*, *adj.* qui a la forme d'un rhombe : *prisme rhomboïdal*.

RHOMBOÏDE, *sm.* (g. *rhomboidés*), figure plane dont la forme approche de celle du rhombe (geom.).

RHÔNE, *sm.* grand fleuve qui prend sa source en Suisse près du mont Furva, traverse le lac de Genève et une partie de la France, et se jette dans la Méditerranée après un cours de 812 kil. (Voy. la carte, p. 987.)

RHÔNE, département français formé de l'ancien Lyonnais. 843 179 h. Ch.-l. Lyon.

RHUBARBE, *sf.* plante médicinale, dont la racine est tonique et purgative (*fig.*).

RHUM [roum], *sm.* eau-de-vie obtenue par la distillation des écumes de sucre fermentées (quelques-uns écrivent *rum*).

RHUMATISANT, *ANTE*, *adj.* et *s.* qui est affecté de rhumatismes.

RHUMATISME, *ALE*, ou **RHUMATIQUE**, *adj.* qui appartient au rhumatisme : *douleurs rhumatismales*.

RHUMATISME, *sm.* (g. *rheumatismos*), maladie qui affecte les muscles et les articulations.

RHUME, *sm.* (g. *rheuma*), irritation de la poitrine et de la gorge accompagnée de toux, d'expectoration. — **RHUME DE CERVEAU**, irritation de la membrane muqueuse qui tapisse les fosses nasales.

RIUS, *sm.* VOY. SUMAC.

RYTHMIQUE, *sm.* VOY. RYTHME.

RYTHMIQUE, *adj.* VOY. RYTHMIQUE.

RYTON, *sm.* (g. *ryhton*), vase grec qui servait à boire et qui était en forme de corne, emblème de Baccus (antiq.).

RIAILLÉ, *ch.-l.* de c. (Loire-Inférieure), arr. d'Ancenis. 2 370 h.

RIANS, *ch.-l.* de c. (Var), arr. de Brignoles. 1 916 h.

RIANT, *ANTE*, *adj.* qui annonce de la gaieté : *visage riant*; agréable à la vue : *maison riante*. — *Fig.* gracieux, agréable à l'esprit : *idée riante*.

RIAMBELLE, *sf.* kyrielle, longue suite : *une ribambelle d'injures* (fam.).

RIBAUD, *AUDE*, *adj.* et *s.* impudique, de mauvaise vie : *c'est un ribaud* (pop.). — On donnait ce nom sous Philippe Auguste à une troupe de soldats qui plus tard s'adonna au libertinage.

RIBAUDERIE, *sf.* action de ribaude.

RIBEAUVILLÉ, *ch.-l.* de c. (Haut-Rhin), arr. de Colmar (auj.) à l'Allemagne).

RIBÉCOURT, *ch.-l.* de c. (Oise), arr. de Compiègne. 826 h.

RIBERA ou **RIBERA** (JOSEPH), dit l'ESPAGNOLET, célèbre peintre espagnol, mort en Italie (1588-1659).

RIREMONT, *ch.-l.* de c. (Aisne) arr. de Saint-Quentin. 2 847 h.

RIBÉRAC, *ch.-l.* d'arr. (Dordogne), à 526 kil. de Paris et à 37 de Périgueux. 3 622 h.

RIBIERS, *ch.-l.* de c. (Hautes-Alpes), arr. de Gap. 1 916 h.

RIBLEUR, *sm.* rôdeur de nuit, flon (vx).

RIBORDAGE, *sm.* dommage que le choc

d'un bâtiment cause à un autre; indemnité que l'on paye pour ce dommage (mar.).

RIBOTE, *sf.* excès de table, surtout de boisson : *faire ribote* (pop.).

RIBOTER, *vn.* faire ribote (pop.).

RIBOTEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui aime à faire ribote (pop.).

RICANEMENT, *sm.* action de ricaner.

RICANER, *vn.* rire à demi, soit par sottise, soit par malice.

RICANERIE, *sf.* rire moqueur (fam.).

RICANEUR, *EUSE*, *s.* celui, celle qui ricane : *un sot ricaneur* (fam.).

RIC-À-RIC, *loc. adv.* avec une exactitude rigoureuse : *mesurer ric-à-ric* (fam.).

RICEYS (LES), *ch.-l.* de c. (Aube), arr. de Bar-sur-Seine. 2 408 h.

RICHARD, *sm.* homme fort riche et de condition roturière (fam.).

RICHARD I^{er}, dit CŒUR DE LION, roi d'Angleterre, succ. de Henri II, son frère (1189-1199), se distingua dans la troisième croisade. Arrêté, à son retour, il fut retenu prisonnier par le duc d'Autriche et n'obtint sa liberté que moyennant rançon. — **RICHARD II**, fils du prince Noir (1377-1399), périt assassiné. — **RICHARD III**, duc de Gloucester, arriva au trône en faisant assassiner ses neveux encore mineurs (1483 à 1485); il fut tué à la bataille de Bosworth. Avec lui s'éteignit la famille des Plantagenets.

RICHARD I^{er}, duc de Normandie (943-996). — **RICHARD II**, dit le Bon, fils du précédent (996-1026). — **RICHARD III**, son fils (1027), mort empoisonné, dit-on, par son frère Robert le Diable.

RICHARD LENOIR (FRANÇOIS RICHARD dit), célèbre industriel français, est le premier qui créa en France les métiers pour le tissage et le filage des cotons (1765-1839).

RICHARDSON (SAMUEL), romancier anglais (1689-1761).

RICHE, *adj.* 2 g. (all. *reich*), qui possède beaucoup de biens; abondant, fertile : *pays riche en blés*; de grand prix, magnifique : *des étoffes riches*. — *Fig.* abondant en qualités : *riche en vertus*; fécond en idées, en images : *sujet riche*. — *Fig.* LANGUE RICHE, langue qui abonde en mots et en tours de phrases. — *sm.* personne riche : *le riche et le pauvre*.

RICHIELLET (PIERRE), grammairien français (1631-1698).

RICHIEUX, *ch.-l.* de c. (Indre-et-Loire), arr. de Chinon. 2 318 h.

RICHIEUX (ARMAND DUPLESSIS, cardinal de), célèbre ministre de Louis XIII (1585-1642). Il entra au pouvoir en 1623, et sut le garder jusqu'à sa mort malgré les intrigues des grands et même malgré l'antipathie du roi envers lui. Le but constant de sa politique fut l'abaissement des grands, la soumission des protestants et l'affaiblissement de la maison d'Autriche. Il favorisa les lettres et fonda l'Académie française.

RICHIEUX (dne de), arrière-petit-neveu du cardinal, maréchal de France, se distingua plus par ses débauches que par ses exploits guerriers (1696-1788). — **RICHIEUX** (ARMAND-EMMANUEL, dne de), petit-fils du précédent, ministre des affaires étrangères sous Louis XVIII, signa le traité de 1815 (1766-1822).

RICHEMENT, *adv.* d'une manière riche;



marier richement ses enfants ; magnifiquement : une femme richement parée.

RICHEMONT (comte de), fils de Jean V, duc de Bretagne, devint comte de France (1424), mourut en 1458.

RICHEPANSSE (Antoine), général français (1778-1802), gouverneur de la Guadeloupe, réprima l'insurrection des noirs.

RICHESSE, *sf.* opulence, abondance de biens ; au plur. grands biens : *la passion des richesses ; abondance des productions naturelles ; la richesse du sol, d'une mine ; éclat, magnificence ; richesse de l'ameublement.* — Fig. LA RICHESSE D'UNE LANGUE, DE LA RIME, VOYEZ RICHE, RIME.

RICHISSIME, *adj.* 2 g. extrêmement riche (fam.).

RICHMOND, ville des Etats-Unis, ch.-l. de la Virginie. 81388 h.

RICHTER (JEAN-PAUL), célèbre philosophe et littérateur allemand (1763-1825).

RICHER, illustre général romain, Suève d'origine ; il fit et défit à son gré les empereurs d'Occident ; m. en 472.

RICIN, *sm.* (l. *ricinus*), plante qui fournit une huile purgative fort employée (fig.).

RICOCHER, *vn.* faire des ricochets.

RICOCHE, *sm.* bouclier que fait une pierre plate jetée obliquement sur la surface de l'eau ; bouclier d'un boulet de canon. — Fig. suite d'événements amenés les uns par les autres.

— PAR RICOCHE, *loc. adv.* indirectement ; *la nouvelle est venue par ricoche.*

RICOS HOMES ou **HOMBRÉS**, *sm. pl.* se disait au moyen âge des grands seigneurs féodaux d'Espagne, par opposition aux *hidalgos* qui formaient la noblesse inférieure.

RICTUS, *sm.* (m. lat.), ouverture de la bouche quand elle est fort grande.

RIDE, *sf.* pli sur la peau du visage, du front, des mains. — Fig. se dit aussi de la surface de l'eau légèrement agitée par le vent, et des grands plis de terrain.

RIDE, ÉE, *adj.* qui a des rides.

RIDEAU, *sm.* morceau d'étoffe suspendu et mobile pour garantir ; toile qu'on leve ou qu'on baisse au-devant de la scène d'un théâtre. — Fig. tout ce qui borne la vue, qui sert à cacher, à couvrir : *un rideau de peupliers, de troupes, de nuages.* — TENIR LE RIDEAU SUR UNE CHOSE, n'en pas parler ; SE TENIR DERRIÈRE LE RIDEAU, diriger une affaire sans se faire connaître.

RIDELLE, *sf.* (l. *ridicula*), chacun des deux côtés d'une charrette (fig.).

RIDER, *vt.* (anc. all. *riden*, plisser), causer des rides : *la vieillesse ride les visages.* — Fig. agiter de légères ondulations : *le vent ride la surface de l'eau.* — SE RIDER, *vpr.* devenir ridé.

RIDICULE, *adj.* 2 g. (l. *ridiculus*), qui est digne de risée : *air ridicule.* — s. 2 g. per-

sonne ridicule. — *sm.* ce qui est ridicule : *saisir les ridicules ; ce qui fait rire d'une personne ; manier l'arme du ridicule.*

RIDICULEMENT, *adv.* d'une manière ridicule : *danser ridiculement.*

RIDICULISER, *vn.* rendre ridicule, tourner en ridicule (fam.).

RIDICULITÉ, *sf.* qualité de ce qui est ridicule ; action, parole ridicule (peu usité).

RIEN, *sm.* (l. *res*, chose), quelque chose : *faites-le sans qu'il en sache rien ; peu de chose ; un rien le fâche ; nulle chose, néant ; il ne fait rien.* — Pl. bagatelles ; *s'amuser à des riens.* — COMME SI DE RIEN N'ÉTAIT, *loc. adv.* comme si la chose n'était pas arrivée ; EN MOINS DE RIEN, *loc. adv.* en très peu de temps.

RIENZI (NICOLAS), tribun de Rome, y exerça (1347) un pouvoir dictatorial, s'enfuit en 1348 pour échapper à la vengeance des nobles ; sénateur sous Innocent VI (1352), il se signala par sa fermeté ; fut tué en 1351.

RIEMES, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. de Muret. 2 080 h.

RIEUPHYRON, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. de Villefranche. 2 801 h.

RIEUR, EUSE, *adj.* et *s.* qui rit, qui aime à rire, à railler. — AVOIR LES RIEURS POUR SOI, avoir l'approbation de la foule.

RIEUX, ch.-l. de c. (Haute-Garonne), arr. de Muret. 1 815 h.

RIEUX, maréchal de France sous Charles VI, défit les Anglais en Bretagne (1407).

RIEZ, ch.-l. de c. (Basses-Alpes), arr. de Digne. 1 964 h.

RIELAND, *sm.* grand rabot à deux poignées ; ciseau de maçon pour ébarber les ouvrages de plâtre ; parapluie de forme ancienne (fam.).

RIGA, ville et port de Russie, sur le golfe du même nom, capit. de la Livonie. 183 071 h.

RIGAUD (HYACINTHE), peintre de portraits sous Louis XIV et Louis XV (1659-1743).

RIGIDE, *adj.* 2 g. (l. *rigidus*), raide : *tige rigide.* — Fig. sévère, exact, austère.

RIGIDEMENT, *adv.* avec rigidité.

RIGIDITÉ, *sf.* (l. *rigiditas*), raideur : *la rigidité cadavérique.* — Fig. grande sévérité ; exactitude rigoureuse.

RIGNAC, ch.-l. de c. (Aveyron), arr. de Rodez. 2 058 h.

RIGNY (comte de), vice-amiral (1782-1835), commandait la flotte française à Navarin (1827) ; ministre sous Louis-Philippe.

RIGODON ou **RIGAUDON**, *sm.* air à deux temps très animé ; danse sur cet air.

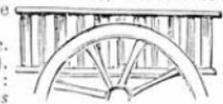
RIGOLE, *sf.* (l. *rigare*, arroser), petit canal pour faire couler l'eau : *arroser au moyen de rigoles ; petite tranchée pour planter des bordures de buis, de thym, etc.*

RIGORISME, *sm.* (l. *rigor*, rigueur), morale trop rigoureuse, trop sévère.

RIGORISTE, *s. et adj.* 2 g. qui pousse trop loin la sévérité.

RIGORISÉMENT, *adv.* avec rigueur, d'une manière sévère ; d'une manière incontestable.

RIGOREUX, EUSE, *adj.* (l. *rigorosus*), qui a une trop grande sévérité dans ses principes, dans sa conduite : *maître rigoureux ; difficile à supporter ; penitence rigoureuse ; rude, âpre ; saison rigoureuse ; rigide, austère ; morale rigoureuse ; qu'on ne peut refuser ; démonstration rigoureuse.*



RIGUEUR, *sf.* (l. *rigor*), sévérité, dureté : employer la rigueur ; âpreté : la rigueur du temps ; grande exactitude : la rigueur des principes. — *Chose de rigueur*, chose absolument indispensable. — À LA RIGUEUR, *loc. adv.* dans la dernière exactitude ; sans abaissement, à la lettre ; dans la mesure strictement nécessaire.

RILLETTES, *sf. pl.* viande de porc hachée menu et mêlée de graisse.

RIMAILLER, *vn.* faire de mauvais vers.

RIMAILLEUR, *sm.* mauvais poète (fam.).

RIME, *sf.* (g. *rhythmos*, cadence), uniformité de son dans la terminaison de deux mots. — RIME FÉMININE, celle qui se termine par un e muet, comme *homme, aiment* ; RIME MASCULINE, celle qui ne se termine pas par un e muet, comme *bonté, aimons* ; RIME RICHE, celle dont la consonance porte sur une syllabe entière, comme *éternel et solennel*.

RIMER, *vn.* avoir la même terminaison, le même son ; au fig. avoir des rapports ; faire des vers : il passe son temps à rimer. — *vt.* mettre en vers : rimer une complainte.

RIMEUR, *sm.* mauvais poète ; poète qui n'emploie que des rimes très riches.

RIMINI, petite ville d'Italie près de l'Adriatique, 37 916 h.

RINCAGE, *sm.* action de rincer.

RINCEAU,

sm. (l. *ramicellus*), petite branche, ornement composé de branches et de fruits, ou de feuilles d'acanthe disposées par enroulement (fig.).



LE PEUCROT (fig.).

RINCE-BOUCHE, *sm.* sorte de bol pour se rincer la bouche après le repas. — *Au pl.* des rince-bouches.

RINCÉE, *sf.* volée de coups (pop.).

RINCER, *vn.* nettoyer en lavant et en frottant. — RINCER LE LINGE, faire un dernier lavage du linge dans de l'eau sans savon. — *vpr.* se rincer la bouche, laver sa bouche. — Avoir été bien rincé, avoir été fort mouillé, au fig. fortement battu ou réprimandé (pop.).

RINCURE, *sf.* eau avec laquelle on lavé. — *Fig.* se dit d'un vin mêlé de trop d'eau.

RINFORZANDO, *adv.* (m. ital.), indique en musique qu'il faut passer insensiblement du piano au forte.

RINGARD, *sm.* barre de fer avec laquelle on renne le charbon, la fonte (fig.).



RIO-COLORADO, nom de trois fleuves de l'Amérique.

RIO-DE-JANEIRO, ville sur la baie de ce nom, capit. du Brésil et siège du gouvernement : bon port. 522 651 h.

RIOM, ch.-l. d'arr. (Puy-de-Dôme), à 507 kil. de Paris et à 13 de Clermont-Ferrand. 11 061 h. Cour d'appel.

RIOMÈS-MONTAGNE, ch.-l. de c. (Cantal), arr. de Mauriac, 3046 h.

RIOTER, *vn.* rire à demi, rire dédaigneusement.

RIOTEUR, *EOUSE*, *s.* celui, celle qui ne fait que rioter.

RIOTTE, *sf.* petite querelle (vx).

RIOZ, ch.-l. de c. (Haute-Saône), arr. de Vesoul. 883 h.

RIPAILLE, *sf.* grande chère, débauche de table : faire ripaille (pop.).

RIPPE, *sf.* outil qui sert à gratter la pierre (fig.).

RIPER, *va.* (all. *rippen*), ratisser avec la rippe.



RIPOPÉE, *sf.* mélange de restes de vin ou de différentes saucées. — *Fig.* écrit, ouvrage composé d'idées communes ou mal liées.

RIPOSTE, *sf.* (ital. *riposta*), repartie prompt pour repousser quelque raillerie : avoir la riposte vive ; botte que l'on porte en parant (escrime).

RIPOSTER, *vn.* répondre vivement : riposter à une raillerie ; repousser vivement une injure, un coup : il riposta d'un soufflet ; parer et porter la botte du même mouvement (escrime).

RIPAUIRE, *adj.* 2 g. (l. *ripa*, rive), qui appartient aux Ripuaires : lois ripuaires. — *FRANCS RIPAUIRES* et subst. *RIPAUIRES*, nom donné aux anciens peuples fixés sur les bords du Rhin et de la Meuse.

RIQUET, célèbre ingénieur français (1664-1680) ; construisit le canal du Midi.

RIRE, *vn.* (l. *ridere*), manifester sa gaieté par un mouvement de la bouche et des lèvres, accompagné souvent d'un certain bruit de la voix : rire aux éclats. — *Fig.* être agréable, plaire : tout rit dans la nature ; être favorable : la fortune lui rit ; se divertir, se réjouir : nous pouvons rire et chanter ; se moquer de : rire de quelqu'un, d'une menace ; railler, badiner : vous dites cela pour rire. — RIRE DE BOUT DES LÈVRES, rire sans en avoir envie ; RIRE DANS SA BARBE, éprouver une satisfaction qu'on cherche à dissimuler ; AVOIR LE MOT POUR RIRE, être gai et spirituel. — *SE RIRE*, *vpr.* ne faire aucun cas, se moquer : se rire du danger.

— Je ris ; je riais, nous rions ; je ris, nous rimes ; je rirai ; je rirais ; ris ; que je rie, que nous rions ; que je risse ; riant ; ri.

RIRE OU RIS, *sm.* action de rire.

RIS, *sm.* corps glanduleux placé au-dessous de la gorge du veau.

RIS, *sm.* (angl. *reef*), bande ou rangée de ris. — *Pl.* oeillets d'une voile qui sont au-dessous de la vergue, et dans lesquels on passe des cordes pour raccourcir cette voile, ce qui s'appelle prendre des ris (mar.).

RISBAX, *sm.* terre-plein garni de canons pour la défense d'un port.

RISCLE, ch.-l. de c. (Gers), arr. de Miranda. 1 848 h.

RISÉE, *sf.* grand éclat de rire de plusieurs personnes ensemble : faire des risées ; moquerie ; exciter les risées ; objet de la moquerie : être la risée des autres.

RISÈTE, *sf.* petit ris enfantin : faire une risète (fam.).

RISIBILITÉ, *sf.* faculté de rire.

RISIBLE, *adj.* 2 g. (l. *risibilis*), qui a la faculté de rire (peu us.) ; qui est digne de moquerie : prétentions risibles ; qui est propre à faire rire : conte risible.

RISIBLEMENT, *adv.* d'une manière qui excite le rire.

RISQUABLE, *adj.* 2 g. où il y a du risque : *amputation risquée*; qu'on peut risquer avec quelque chance de succès : *entreprise risquée*.

RISQUE, *sm.* (esp. *risco*, écueil), péril, danger : *courir des risques*. — À TOUT RISQUE, à tout hasard; à ses risques et périls, en prenant la responsabilité de tout ce qui peut arriver.

RISQUER, *va.* hasarder, mettre en danger : *risquer sa vie*; courir le risque, le hasarder de : *risquer un combat*. — SE RISQUER, *vpr.* s'exposer, se hasarder.

RISSOLE, *sf.* sorte de pâtisserie garnie de viande hachée qu'on fait frire.

RISSOLE, *fig. p.* de rissoler. — Fig. brûlé par le soleil, fêlé. — *sm.* viande rissolée.

RISSELER, *va.* cuire un mets de manière à lui donner une couleur dorée. — SE RISSOLER, *vpr.* être rissolé.

RIT [rit] ou **RITE**, *sm.* (l. *ritus*), ordre des cérémonies qui se pratiquent dans le culte religieux : *le rit romain*. — *Le pl.*, qui est toujours *rites*, se dit aussi des cérémonies du culte : *les rites sacrés*.

RI-TOURNELLE, *sf.* (ital. *ritornello*), court motif instrumental mis en tête d'un air dont il annonce le chant, ou placé à la fin pour rappeler le même chant. — Fig. retour fréquent des mêmes choses, des mêmes idées dans le discours.

RUTER, physicien allemand (1776-1810).

RITUALISTE, *sm.* auteur qui traite des différents rites.

RITUEL, *sm.* (l. *rituale*), livre qui contient les rites ou cérémonies à observer dans l'administration des sacrements et la célébration de l'office divin.

RIVAGE, *sm.* (l. *ripa*), les rives, les bords de la mer, des fleuves, des lacs. — Fig. pays, contrée : *errer de rivage en rivage*.

RIVAL, **ALIE**, *s.* (l. *rivalis*), celui, celle qui aspire aux mêmes avantages qu'un autre. — Adjectif : *des peuples rivaux*.

RIVALISER, *va.* disputer de talent, de mérite avec quelqu'un.

RIVALITÉ, *sf.* concurrence de personnes qui prétendent à la même chose.

RIVAROL (comte de), écrivain français, célèbre surtout par son esprit (1753-1801).

RIVE, *sf.* (l. *ripa*), bord d'un fleuve, d'une rivière, d'un étang, d'un lac. — RIVE D'UN BOS, lisière d'un bois.

RIVE-DE-GIER, *ch.-l.* de c. (Loire), arr. de Saint-Etienne. 16987 h.

RIVER, *va.* abattre la pointe d'un clou sur l'autre côté de l'objet qu'il traverse et l'aplatir pour le fixer. — Fig. river à quelqu'un son clou, lui répondre de manière qu'il n'ait rien à répliquer; river les bras de quelqu'un, rendre son esclavage plus assuré.

RIVERAIN, *sm.* celui qui habite le long d'une rivière; celui qui a un héritage le long d'une forêt, d'une rue, d'un chemin. — *adj.* RIVERAIN, AINE : *propriétaires riverains, terres riveraines*.

RIVES, *ch.-l.* de c. (Loire), arr. de Saint-Marcellin. 3082 h.

RIVESALTES, *ch.-l.* de c. (Pyrénées-Orientales), arr. de Perpignan. 6010 h. Renommé pour ses vins.

RIVET [rive], *sm.* clou rivé.

RIVIÈRE, *sf.* (bas l. *riparia*, de *ripa*, rive), cours naturel et abondant d'eaux qui

se jettent dans une autre rivière, dans un fleuve ou dans la mer. — Fig. RIVIÈRE DE DIAMANTS, collier de diamants.

RIVOLI, *v.* d'Italie près du lac de Garde, célèbre par la victoire de Bonaparte sur les Autrichiens, où Masséna gagna le titre de duc de Rivoli (15 janvier 1797).

RIVURE, *sf.* broche en fer qui entre dans les charnières des fiches pour en joindre les deux ailes (fig.).

RINDALE ou **RISDALE**, *sf.* monnaie d'argent de quelques États du Nord.

RINE, *sf.* (l. *rixa*), querelle accompagnée d'injures ou de coups.

RIZ [ri], *sm.* (g. *oryza*), plante céréale cultivée dans les pays chauds (fig.); son grain.

RIZIÈRE, *sf.* terre affectée, dans les pays chauds, à la culture du riz.

ROANNE, *ch.-l.* d'arr. (Loire), à 423 kil. de Paris et à 82 de Saint-Etienne. 34901 h.

ROB, *sm.* suc dépuré de fruits cuits, et épaissi jusqu'à la consistance du miel.

ROBOT ou **ROBBE**, *sm.* (angl. *vulber*, partie double), partie liée, au jeu de whist.

ROBE, *sf.* (ital. *roba*, dépoille), vêtement de femme; long vêtement que portent les hommes de loi, les religieux, les professeurs; pelage de certains animaux : *la robe du léopard est magnifique*; enveloppe de certains légumes ou fruits. — Fig. profession des gens de judicature : *les gens de robe*. — RONE DE CHAMBRE, long vêtement que l'on porte chez soi.

ROBERT, nom de plusieurs princes : France. — ROBERT LE FORT, Saxon d'origine, tige de la race des Capétiens, recut de Charles le Chauve le comté de Paris et la Marche d'Anjou, m. en 866. — ROBERT 1^{er}, roi de France, fils du précédent, élu en 922; m. en 923 à la bataille de Soissons. — ROBERT II dit LE PIÈUX, roi de France (996-1031), était fils de Hugues Capet. — ROBERT dit LE VIEUX, duc de Bourgogne, fils du précédent, chef de la maison capétienne de Bourgogne, qui finit en 1361. — ROBERT d'Artois, frère de saint Louis, le suivit en Égypte et y périt (1250). — ROBERT dit LE DIABLE, duc de Normandie de 1028 à 1033, père de Guillaume le Conquérant. — ROBERT GUISCARD, chevalier normand qui devint duc de Pouille (1059), m. en 1085.

Écosse. — ROBERT 1^{er}, roi d'Écosse. (Voy. BAUC.) — ROBERT II STUART, son neveu, lui succéda en 1370; m. en 1390. — ROBERT III STUART, fils du précédent (1390-1406).

ROBERT (LÉOPOLD), peintre célèbre, né en Suisse (1794-1835).

ROBERT DE VAUGONDY, nom de deux géographes français : GILLES (1688-1766); DIDIER, son fils (1723-1786).

ROBERTSON (WILLIAM), historien écossais fort renommé (1721-1793).

ROBESPIÈRE (MAXIMILIEN DE), l'un des hommes les plus marquants de la révolution française, né à Arras en 1759. Il devint



en 1791 chef du club des jacobins, et dirigea, comme membre de la convention, le procès de Louis XVI; établit le régime de la terreur et fit sanctionner les mesures les plus sanguinaires. Il anéantit le parti des girondins (1793), et après s'être défait de Danton, son rival en puissance, il voulut organiser un gouvernement stable et un simulacre de religion; mais, décrété d'accusation par la convention, il fut arrêté, condamné et exécuté le 28 juillet 1794; avec lui finit le régime de la terreur.

ROBIN, *sm.* homme de robe (terme de mépris); homme dont on fait peu de cas. — Se dit d'un taureau, d'un mouton (pop.).

ROBINET, *sm.* pièce d'un tuyau qui sert à retenir l'eau d'une fontaine ou à la faire couler (fig.); tout tuyau adapté à un vase quelconque, à un tonneau pour donner ou retenir un liquide, un gaz; la clef seule du robinet: *tourner le robinet*.



ROBIN HOOD, chef d'outlaws sous Richard Cœur de lion.

ROBINIER, *sm.* genre de la famille des légumineuses, auquel appartient l'acacia.

ROBQUET, chimiste français (1780-1850).

ROBOAM, fils de Salomon, roi de Juda (962-916 av. J.-C.). Sous son règne la Judée fut divisée en royaume de Juda et en royaume d'Israël.

ROBORATIF, *IVE*, *adj.* (l. *robur*, force), qui fortifie: *potion roborative* (méd.).

ROBBIE, *vox. non.*

ROBUSTE, *adj.* 2 g. (l. *robustus*), fort, vigoureux. — Fig. ferme: *foi robuste*.

ROBUSTEMENT, *adv.* d'une manière robuste (peu us.).

ROC, *sm.* (m. celt.), masse de pierre très dure qui tient à la terre: *bâtir sur le roc*; anc. nom de la tour au jeu d'échecs.

ROCAILLE, *sf.* composition d'architecture rustique qui imite les rochers naturels et qui se fait de pierres et de coquillages: *voûte de rocaille*; genre de petits meubles à la mode sous Louis XV: *vases de rocaille*. — Adjectiv.: *le style rocaille*.

ROCAILLEUR, *sm.* ouvrier qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, **EUSE**, *adj.* plein de petits cailloux: *terrain rocailleux*. — Fig. style rocailleux, style dur.

ROCAMBOLE, *sf.* ail d'Espagne plus doux que l'ail ordinaire. — Fig. ce qu'il y a de plus piquant (vx): *facétie*.

ROCH (SAINT), né à Montpellier, soigna les pestiférés en Italie. Atteint lui-même, il se retira dans une solitude et recouvra la santé (1295-1327). Fête le 16 août.

ROCHAMBEAU (comte de), maréchal de France (1725-1807), fut envoyé en Amérique, où, de concert avec Washington, il obtint la capitulation de Cornwallis. — **ROCHAMBEAU** (Joseph), fils du précédent, général français (1750-1813).

ROCHE, *sf.* masse de pierre dure; se dit des substances minérales considérées en masse: *roche calcaire*. — Fig. cœur de roche, cœur dur, insensible; il y a quelque chose de caché dans une affaire.

ROCHE (LA), ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. de Bonneville. 3318 h.

ROCHE-BERNARD (LA), ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Vannes. 1180 h.

ROCHE-CANILLAC (LA), ch.-l. de c. (Corrèze), arr. de Tulle. 504 h.

ROCHECHOUART, ch.-l. d'arr. (Haute-Vienne), à 452 kil. de Paris et à 52 de Limoges. 4202 h.

ROCHE-DE-GRIEN (LA), ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Lannion. 1323 h.

ROCHEFORT, ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), à 470 kil. de Paris et à 29 de la Rochelle. 36458 h. Grand port militaire de France, et chef-lieu de préfecture maritime.

ROCHEFORT, ch.-l. de c. (Jura), arr. de Dole. 483 h.

ROCHEFORT, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Vannes. 653 h.

ROCHEFORT, ch.-l. de c. (Puy-de-Dôme), arr. de Clermont. 1434 h.

ROCHELLE (LA), ch.-l. du dép. de la Charente-Inférieure, port sur l'océan Atlantique, à 473 kil. de Paris. 31559 h. Evêché.

ROCHEMAURE, ch.-l. de c. (Ardèche), arr. de Privas. 1043 h.

ROCHER, *sm.* roc élevé et escarpé (fig.).

Fig. homme dur, cœur insensible: *vous parlez à des rochers*.

ROCHE-SERVIÈRE, ch.-l. de cant. (Vendée), arr. de La Roche-sur-Yon. — 2630 h.



ROCHESTER (JEAN DE WILMOT, comte de), courtisan dévoué aux Sturts et l'un des meilleurs poètes anglais (1618-1680).

ROCHE-SUR-YON (LA), qui porta tour à tour le nom de Bourbon-Vendée et de la Napoléon-Vendée, ch.-l. du dép. de la Vendée, à 448 kilom. de Paris. 13629 h.

ROCHET [ro-ché], *sm.* sorte de surplis sans ailes et à manches étroites. — Roue à rochet, roue garnie de dents recourbées (fig.).

ROCHETTE (LA), ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Chambéry. 1292 h.

ROCHEUX, **EUSE**, *adj.* qui est couvert de roches: *une côte rocheuse*. — MONTAGNES ROCHEUSES, grande chaîne de montagnes de l'Amérique du Nord.

ROCK ou **ROCC**, *sm.* oiseau gigantesque et fabuleux sur lequel les Arabes ont déléité beaucoup de contes.

ROCCO, *adj.* et *sm. invar.* genre d'architecture, d'ameublement caractérisé par la profusion des ornements. — Fig. se dit en général, dans les arts et la littérature, de tout ce qui est vieux et de mauvais goût.

ROCOU, *sm.* pâte tinctoriale, préparée avec les graines du rocouyer.

ROCOUM, *va.* peindre avec du rocou: *les sauvages aiment à se rocouer*.

ROCOUYER, *sm.* arbrisseau de l'Amérique du Sud, dont les graines fournissent le rocou.



ROGROI, ch.-l. d'arr. (Ardennes), à 265 kil. de Paris et à 28 de Mézières, 2 176 h. Place forte. — Le duc d'Enghien, depuis le grand Condé, y remporta en 1643, sur les Espagnols, une victoire éclatante.

RÔDEUR, *sm.* (l. *rolare*, rouler), tournoyer, errer, courir çà et là (ordin. se dit en mauvaise part).

RODERIC ou **RODRIGUE**, dernier roi des Wisigoths d'Espagne, tué en 711.

RÔDEUR, *sm.* celui qui rôde.

RÔDEZ, ch.-l. du départ. de l'Aveyron, à 665 kil. de Paris, 16 105 h. Evêché.

RODOGUNE, fille de Mithridate, roi des Parthes, épousa Démétrius Nicator, roi de Syrie (140 av. J.-C.); ce mariage excita la jalousie de Cléopâtre, première femme de ce prince, et fut l'occasion de grands maux. La jalousie de Cléopâtre a fourni à Corneille le sujet de sa tragédie de *Rodogune*.

RODOLPHE, roi d'Italie (922-938), fonda en 933 le royaume d'Arles. — **RODOLPHE**, dit **LE FAINEANT**, petit-fils du précédent, roi d'Arles (993-1032).

RODOLPHE DE HABSBOURG, empereur d'Allemagne (1273-1291). — **RODOLPHE II**, fils et succ. de Maximilien II (1576-1611), fut détrôné par son frère Mathias.

RODOMONT (personnage de l'*Arioste*), *sm.* fanfaron qui vante sa bravoure pour se faire valoir et se faire craindre.

RODOMONTADE, *sf.* fanfaronnade, vanterie en fait de bravoure.

ROEDERER (comte), sénateur, ministre du roi Joseph Bonaparte à Naples (1784-1835).

ROGATION, *sf.* (l. *rogatio*, prière), projet de loi présenté au peuple romain (antiq.). — *Au pl.* prières publiques et processions pour les biens de la terre, instituées au v^e siècle par saint Mamert; elles se font pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

ROGATOIRE, *adj.* 2 g. (l. *rogare*, prier), commission rogatoire, commission adressée par un tribunal à un autre tribunal, pour le prier de faire, dans l'étendue de son ressort, quelque acte de procédure ou d'instruction qu'il ne peut faire lui-même.

ROGATOX, *sm.* restes de viandes ou de fraudises; ouvrages de rebut (fam.).

ROGER I^{er}, fils de Tancrède de Hauteville, conquit la Sicile (1061-1069), et prit le titre de *grand-comte*, m. 1101. — **ROGER II**, son fils, conquit Amalfi et Naples, se fit couronner roi des Deux-Siciles (1130), m. en 1154.

ROGER ROUQUETS, *sm.* homme de belle humeur et qui vit sans souci (fam.).

ROGLIANO, ch.-l. de c. (Corse), arr. de Bastia, 1 586 h.

ROGNE, *sf.* (l. *robigo*, rouille), gale invétérée.

ROGNE-PIED, *sm.* outil pour rogner la corne du cheval. — *Au pl.* des rogne-pieds.

ROGNER, *va.* (l. *rotundus*, rond), retrancher, couper l'extrémité d'une chose; *rogner du papier*. — Fig. ôter à quelqu'un une partie de ce qui lui appartient; *on m'a rogné ma part*.

ROGNEUR, **EUSE**, *s.* celui, celle qui rogne les pièces de monnaie.

ROGNEUX, **EUSE**, *adj.* qui a la rogne.

ROGNOX, *sm.* rein d'un animal; ne se dit que des animaux dont les reins sont bons à manger; *rognois de veau*.

ROGNONNER, *vi.* grommeler, murmurer entre ses dents (pop.).

ROGNERIE, *sf.* ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne quelque chose. — Fig. *pl.* restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage.

ROGOMME, *sm.* eau-de-vie ou autre liqueur forte; *boire du rogomme* (pop.).

ROGUE, *adj.* fier, arrogant (fam.).

ROHAN, ch.-l. de c. (Morbihan), arr. de Ploërmel, 594 h.

ROHAN (MAISON DE). Cette illustre maison a donné naissance à plusieurs branches et a fourni un grand nombre de personnages distingués. — **ROHAN** (Henri, duc de), fut chef des calvinistes sous Louis XIII, se retira à Venise après la prise de La Rochelle, entra en France, fut employé par Richelieu, et mourut au service du duc de Saxe-Weimar (1579-1638). — **ROHAN** (Louis, prince de), ourdit un complot contre la sûreté de l'Etat et fut exécuté en 1674. — **ROHAN** (Louis-Bénédict, prince de), cardinal, évêque de Strasbourg, se trouva compromis dans l'affaire du collier, m. 1803. — **ROHAN-CHABOT** (Louis-Auguste, duc de) (1786-1832), s'attacha à la cour de Napoléon, fut officier des mousquetaires de Louis XVIII, puis reçut les ordres, devint archevêque et enfin cardinal en 1830.

ROI, *sm.* (l. *rex*, de *regere*, régir), prince souverain d'un royaume. — **LE ROI DES ROIS**, Dieu; **ROI DES ROMAINS**, titre du prince désigné par les électeurs pour succéder à l'empereur d'Allemagne; **LE ROI TRÈS CHRÉTIEN**, le roi de France; **LE GRAND ROI**, Louis XIV; **LE ROI CATHOLIQUE**, le roi d'Espagne; **LE ROI DU FESTIN**, se disait chez les anciens du convive qui présidait au repas; **LE ROI DE LA FÊTE**, le convive qui a la fève dans sa part de gâteau des Rois; **LE JOUR DES ROIS**, l'Épiphanie. — Fig. le principal entre plusieurs êtres; **LE ROI DE LA CREATION**, l'homme; **LE ROI DES ANIMAUX**, le lion; **LE ROI DES OISEAUX**, l'aigle. — La principale pièce du jeu d'échecs; première figure des quatre sortes de cartes.

ROIDE, **ROIDEUR**, **ROIDILLON**, **ROIDIR**, *voy.* RAIDE, RAIDEUR, RAIDILLON, RAIDIR.

ROIS (LIVRE DES), les 4 livres de l'Ancien Testament qui contiennent l'histoire du peuple de Dieu, depuis Samuel jusqu'à la captivité de Babylone.

ROISEL, ch.-l. de c. (Somme), arr. de Péronne, 1 758 h.

ROULETEL, *sm.* fort petit oiseau (fig.); roi d'un très petit Etat (fam.).

ROLAND (LE PALADIN), héros célèbre dans les romans de chevalerie, servait sous Charlemagne, dont il était, dit-on, le neveu. Il périt à la bataille de Roncevaux en 778.

ROLAND DE LA PLATIÈRE, ministre de l'intérieur en 1792. Proscrit avec les girondins, il parvint à s'échapper; mais, ayant appris l'exécution de sa femme, il se tua lui-même (1793). — Mme **ROLAND** (Marie-Philippine), femme du précédent, et célèbre par son esprit. Elle



périt sur l'échafaud en 1793. Autour de Mémoires intéressants.

RÔLE, *sm.* (l. *rotulus*, rouleau), un feuillet ou deux pages d'écriture : *faire des écritures au rôle*; liste, catalogue; le rôle des contributions; liste où sont inscrites les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider; partie d'une pièce de théâtre qu'un acteur doit réciter; personnage représenté par l'acteur. — Fig. manière dont on agit dans le monde, personnage qu'on y fait, caractère qu'on y montre. — À TOUR DE RÔLE, chacun à son tour.

RÔLER, *vn.* faire des rôles d'écriture.

RÔLET, *sm.* petit rôle. — Fig. ÊTRE AU ROULÉ DE SON RÔLET, ne savoir plus que dire.

ROLLIN (CHARLES), professeur célèbre, recteur de l'université de Paris. A écrit des ouvrages utiles à l'instruction : *l'Histoire ancienne*, *l'Histoire romaine*, le *Traité des Etudes*, etc. (1661-1741).

ROLLON, chef des Normands, ravagea les côtes de France de 876 à 911, épousa (911) Giselle, fille de Charles le Simple, et reçut la Normandie, dont il fut le premier duc (912-927).

ROMAGNE, anc. province des Etats de l'Eglise, auj. du roy. d'Italie, ch.-l. *Ravenna*.

ROMAIN, pape (898).

ROMAIN, *AINE*, *adj.* (l. *romanus*), qui appartient à l'anc. Rome; *provinces romaines*. — Fig. qui rappelle le courage, l'austérité des anciens Romains; *une vertu romaine*; qui appartient à la Rome moderne; *vic romain*. — EGLISE ROMAINE, l'Eglise catholique; CHIFFRES ROMAINS, certaines lettres employées comme chiffres; CARACTÈRE ROMAIN, sorte de caractère d'imprimerie. — s. homme, femme de l'ancienne Rome ou de Rome moderne.

ROMAIN-COLBOC (SAINT-), ch.-l. de c. (Seine-Inf.), arr. du Havre. 1876 h.

ROMAINE, *sf.* balance pour peser avec un seul poids; variété de laitue.

ROMAÏQUE, *sm.* le grec moderne.

ROMAN, *sm.* histoire, narration vraie ou fautive écrite en vieux langage; histoire feinte dans laquelle on excite l'intérêt par le développement des passions, la peinture des mœurs, etc.; aventures extraordinaires; récit peu vraisemblable.

ROMAN, *AINE*, *adj.* (l. *romanus*), se dit des langues formées du latin, et du style qui a précédé le gothique au moyen âge. — *sm.* la langue romane; le style roman.

ROMANCE, *adj. f.* se dit d'une langue que l'on supposait avoir été écrite et parlée depuis le x^e siècle jusqu'à la fin du xiii^e.

ROMANCE, *sf.* ancienne histoire écrite en petits vers naïfs; chanson tendre ou plaintive; air de cette chanson.

ROMANCIERO [ro-man-çé-ro], *sm.* recueil de petits poèmes espagnols.

ROMANCIER, *sm.* auteur de romans.

ROMAND, *ANDE*, *adj.* se dit des parties de la Suisse où l'on parle le français.

ROMANESQUE, *adj. 2 g.* qui tient du roman; *aventures romanesques*; exalté, plein d'idées chimériques; *esprit romanesque*. — *sm.* ce qui est romanesque.

ROMANESQUEMENT, *adv.* d'une manière romanesque.

ROMANOV ou **ROMANOFF** (MICHEL), empereur de Russie (1613-1645). Sa dynastie

s'éteignit en 1762, avec l'impér. Elisabeth. **ROMANS**, ch.-l. de c. (Drome), arr. de Valence. 16702 h.

ROMANTIQUE, *adj. 2 g.* qui rappelle les descriptions des poèmes et des romans; se dit d'un genre de littérature en dehors des règles établies par les auteurs classiques; *l'école romantique*. — *sm.* genre, écrivain romantique.

ROMANTISME, *sm.* système, école littéraire des écrivains romantiques.

ROMARIN, *sm.* (l. *rosmarinus*), arbuste aromatique de la famille des labiées (fig.).

ROME, ville d'Italie sur le Tibre, anc. capitale de l'empire romain, fut fondée en 753 av. J.-C. par Romulus. Après l'expulsion de Tarquin le Superbe, son septième roi, son gouvernement devint une république dirigée par le sénat et par deux consuls, enfin une monarchie sous des empereurs. Elle fut prise et détruite par Alarie et par Genseric (v^e siècle), et devint la capitale de toute la chrétienté et la résidence des papes. Auj. capitale du roy. d'Italie. 471 826 h.

ROME-DE-TARN (SAINT-), ch.-l. de c. (Aveyron), arr. de Saint-Affrique. 1512 h.

ROMILLY-SUR-SEINE, ch.-l. de c. (Aube), arr. de Nogent-sur-Seine. 7978 h.

ROMORANTIN, ch.-l. d'arr. (Loir-et-Cher), à 330 k. de Paris et 49 de Blois. 8 130 h.

ROMPEMENT, *sm.* rompement de tête, fatigue que cause le bruit, le bavardage, etc.

ROMPRE, *va.* (l. *rompere*), casser, mettre en pièces : *rompre un bâton*; enfoncer : *rompre un bataillon*; faire subir le supplice de la roue : *rompre un criminel*; détourner le mouvement droit d'une chose : *rompre le vent*. — Fig. troubler : *rompre le sommeil*; déranger : *rompre un tête-à-tête*; faire cesser : *rompre le silence*; enfreindre : *rompre le jeûne*; quitter : *rompre les rangs*; dissoudre : *rompre une assemblée*; gâter : *les pluies ont rompu les chemins*; faire cesser, défaire : *rompre un marché*. — ROMPRE LE PAIS, faire la cène (liturg.); ROMPRE LE CARACTÈRE, le rendre docile; ROMPRE QUELQU'UN AU TRAVAIL, l'y habituer; ROMPRE SES FERS, s'échapper de prison; ROMPRE UN ENCHANTEMENT, en empêcher les effets; ROMPRE LA PAILLE AVEC QUELQU'UN, cesser d'être amis; ROMPRE EN VISIÈRE, dire brusquement à quelqu'un une chose désagréable; ROMPRE UNE LANCE AVEC QUELQU'UN, soutenir contre lui une discussion en règle; ROMPRE LA GLACE, surmonter les premières difficultés d'une affaire; ROMPRE SON BAN, revenir dans un lieu où l'on n'a pas le droit de résider; A TOUT ROMPRE, *loc. adv.* avec éclat, avec transport. — *vn.* se casser, se briser : *les arbres rompaient de fruits*; renouer à l'amitié : *il faut rompre*. — SE ROMPRE, *vpr.* être rompu : *les ressorts de la voiture se rompirent*. — SE ROMPRE AUX AFFAIRES, s'y habituer. — Je romps, tu romps, il rompt,



nous rompons; je rompais; je rompis; je romprai; je romprais; romps; que je rompe; que je rompis; rompant; rompu, ue.

ROMPU, UE, adj. brisé. — Fig. exercé : *homme rompu aux affaires*. — à BÂTONS ROMPUS, *loc. adv.* à plusieurs reprises, sans suite.

ROMUALD (SAINT), fonda à Camaldoli, en Toscane, l'ordre des camaldoules (1012).

ROMULUS, fondateur et premier roi de Rome (753-715 av. J.-C.).

RONCE, sf. arbruste épineux et rampant (fig.). — Fig. difficultés, obstacles : *la vie est semée de ronces et d'épines*.

RONCERAIHE, sf. lieu rempli de ronces.

RONCEVAUX, village d'Espagne, dans les Pyrénées, célèbre par le massacre de l'arrière-garde de l'armée de Charlemagne et la mort de Roland en 778.

ROND, ONDE, adj. (l. *rotundus*), qui est de telle figure, que toutes les lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales : *sphère, table ronde*; cylindrique : *un bâton bien rond*. — Fig. sans façon : *un homme tout rond*; sans fraction : *compte rond*. — *sm.* cercle : *tracer des ronds*.

RONDACHE, sf. grand bouclier dont on se servait autrefois.

RONDE, sf. visite de nuit pour observer si tout est en bon état; se dit de ceux qui font la ronde; chanson qu'une personne chante seule, et dont le refrain est répété par tous en dansant en rond; chanson à refrain où chacun chante à son tour; note de musique valant quatre notes (fig.); écriture en caractères perpendiculaires et ronds. — à LA RONDE, *loc. adv.* chacun à son tour : *boire à la ronde*; alentour : *inspecter tout à la ronde*.

RONDEAU, sm. petite pièce de poésie; air à plusieurs reprises.

RONDELET, ETTÉ, adj. qui a un peu d'embonpoint : *il est rondlet* (fam.).

RONDELETTES, sf. pl. toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELLE, sf. petit bouclier rond (vx); sorte de ciseau arrondi des sculpteurs; pièce de métal, de cuir, ronde et plate, percée par le milieu et entrant dans la construction de certaines machines (fig.).

RONDEMENT, adv. uniquement, également; promptement, avec activité. — Fig. sincèrement, franchement.

RONDEUR, sf. état de ce qui est rond : *la rondeur d'une bille*. — Fig. franchise : *j'aime la rondeur de cet homme*; harmonie : *la rondeur d'une phrase*.

RONDIN, sm. morceau de bois de chauffage qui est rond; gros bâton.

RONDINER, va. bâtonner, frapper avec un rondin, avec une canne (pop.).

ROND-POINT, sm. partie demi circulaire

qui termine le fond d'une église; place circulaire où aboutissent plusieurs allées. — Au pl. des ronds-points.

RONFLANT, ANTE, adj. sonore et bruyant : *voix, phrase ronflante*.

RONFLEMENT, sm. bruit que l'on fait en ronflant. — Fig. se dit des bruits qui ont du rapport avec le ronflement : *le ronflement d'une toupe*.

RONFLER, va. produire un certain bruit de la gorge et des narines pendant le sommeil; se dit d'un bruit analogue que fait le cheval par colère ou par frayeur. — Fig. se dit de ce qui produit un bruit sourd prolongé, comme l'orgue, le canon, etc.

RONFLEUR, EUSE, s. celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler.

RONGEMENT, sm. action de ronger.

RONGER, va. (l. *rumiare*, ruminer), couper peu à peu avec les dents : *ronger un os*. — Fig. corroder, consumer : *la rouille rongit le fer*; miner : *l'eau rongit la pierre*; tourmenter, faire dépérir : *être rongé par le chagrin*; consumer le bien d'autrui : *ronger ses clients*. — *RONGEA* ses raux, supporter impatiemment quelque chose (c. abrégé).

RONGEUR, EUSE, adj. qui ronge. — Fig. qui tourmente. — *sm. pl.* classe de quadrupèdes qui rongent, comme écureuils, rats, souris, lapins, etc.

RONRON, sm. sorte de bruit que produit le chat en signe de contentement.

RONRONNER, va. faire son ronron.

RONSAUD, poète français (1521-1585), fut chef d'une nouvelle école poétique.

ROQUEBRUSSANNE (LA), ch.-l. de c. (Var), arr. de Brignoles, 728 h.

ROQUECOURBE, ch.-l. de c. (Tarn), arr. de Castres, 1 633 h.

ROQUEFORT, ch.-l. de c. (Landes), arr. de Mont-de-Marsan, 1 614 h.

ROQUEFORT, sm. fromage estimé qui tire son nom d'un village du départ. de l'Aveyron où il se fabrique.

ROQUELAURE (ASR. DE), maréchal de France (1560-1625), l'un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV, se trouvait dans le carrosse du roi lorsqu'il fut assassiné. — **ROQUELAURE (duc DE),** fils du précédent (1617-1683), se distingua par son esprit.

ROQUEMAURE, ch.-l. de c. (Gard), arr. d'Uzes, 2 391 h.

ROQUENTIN, sm. nom que l'on donnait sous François Ier aux vieux militaires que l'Etat entretenait dans les châteaux. — Fig. vieillard ridicule.

ROQUET, va. au jeu d'échecs, mettre le roe, la tour, auprès du roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour.

ROQUESTÉRON, ch.-l. de c. (Alpes-Maritimes), arr. de Puget-Théiers, 431 h.

ROQUET, sm. sorte de petit chien. — Fig. homme hargneux (fam.).

ROQUETTE, sf. sorte de chou à odeur forte, qui se mange en salade.

ROQUEVAIRE, ch.-l. de c. (Bouches-du-Rhône), arr. de Marseille, 3 012 h.

ROQUILLE, sf. petite mesure de vin contenant un huitième de litre (vx).

ROSA (SALVATOR), célèbre peintre italien (1615-1673).

ROSACE, sf. (l. *rosaceus*, de rose), orne-



ment d'architecture en forme de rose (fig.).

ROSACÉ, ÉE, adj. (l. *rosaceus*), disposé comme les pétales d'une rose. — *sf. pl.* famille de plantes dont les pétales sont disposés comme ceux de la rose.

ROSAGE, sm. nom du rhododendron.

ROSAIRE, sm. grand chapelet composé de quinze dizaines qu'on dit en l'honneur de la sainte Vierge.

ROSANS, ch. l. de c. (Hautes-Alpes), arr. de Gap. 703 h.

ROSAT, adj. 2 g. qui renferme un extrait de rose : *huile rosat*.

ROSBACH, village de la Saxe prussienne où Frédéric II, roi de Prusse, battit, en 1755, les Français commandés par le maréchal de Soufise.

ROSBEQUE, petite ville de Belgique célèbre par la victoire que Charles VI, roi de France, remporta en 1382 sur les Flamands révoltés.

ROSBIE, sm. (m. angl. *roast*, rôti; *beef*, bœuf), bœuf rôti.

ROSCIUS (QUINTUS), célèbre acteur romain (129-62 av. J.-C.).

ROSE, sf. (l. *rosa*), belle fleur odoriférante qui croît sur un arbuste épineux (fig.). — Fig. couleur vermeille de la peau; avoir le teint de rose; se dit de diverses fleurs et de plusieurs choses artificielles qui ressemblent à la rose: *la rose première, une rose de diamants*. — Eau de rose, eau que l'on extrait des roses par la distillation. — Rose des vents, figure où sont marquées les trente-deux vents (HIRT.). LA SAISON DES ROSES, le printemps; IL N'EST POINT DE ROSES SANS ÉPINES, il n'y a point de plaisirs sans peines. — *adj.* qui est de la couleur de la rose: *des écharpes roses*. — *sm.* la couleur rose: *robe d'un joli rose*. — GUERRE DES DEUX ROSES, voy. DEUX ROSES.

ROSE, ÉE, adj. qui approche de la couleur de la rose; *nu teint rose*.

ROSEAU [ro-zé], sm. plante aquatique à tige droite et lisse (fig.). — Fig. ce qui est faible.

ROSE-CROIX, sm. nom d'une secte d'empiriques qui prétendaient posséder toutes les sciences et avoir la pierre philosophale; dignitaire dans l'ordre maçonnique. — *Ad. pl.* des rose-croix.

ROSÉE, sf. (l. *ros*), vapeur qui s'élève dans l'air et qui retombe en formant de petites gouttes d'eau. — Fig. TENDRE COMME LA ROSÉE, fort tendre.

ROSEOLE, sf. sorte d'éruption cutanée de peu d'importance (méd.).

ROSERAIE, sf. terrain qui n'est planté que de rosiers.

ROSETTE, sf. petite rose; nœud de ru-



bans en forme de rose; insigne que portent à leur boutonnière les officiers de la Légion d'honneur; petit cadran pour avancer ou retarder le mouvement d'une montre.

ROSETTE, sf. encre rouge faite avec du bois de Brésil; sorte de craie teinte en rouge; le cuivre rouge pur.

ROSETTE, ville de la basse Egypte, sur la branche occidentale du Nil.

ROSHEIM, ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Schlestadt (anj. à l'Allemagne).

ROSIER, sm. arbuste qui porte des roses.

ROSIÈRE, sf. jeune fille qui, dans certains villages de France, a obtenu une rose destinée à être le prix de la sagesse.

ROSIÈRES, ch.-l. de c. (Somme), arr. de Montdidier. 2611 h.

ROSNY, village près de Mantes (Seine-et-Oise). Château où naquit Sully.

ROSON, sm. voy. ROSACE.

ROSPORDEN, ch.-l. de c. (Finistère), arr. de Quimper. 2069 h.

ROSSE, sf. (all. *Ross*), cheval sans vigneur.

ROSSER, va. battre quelqu'un violemment (fam.).

ROSSI (PELEGRINO), économiste et diplomate italien; vint en France, se fit naturaliser français et fut professeur à l'école de droit. Chargé par Pie IX de former un ministère, il fut assassiné (1787-1848).

ROSSIGNOL, sm. (l. *lusciniola*), petit oiseau dont le chant est très agréable (fig.); au fig. femme à la voix pure et très flexible; sorte de flûte faite avec un tuyau d'écorce; crochet pour ouvrir les serrures.

ROSSIGNOLER, va. imiter le chant du rossignol (fam.).

ROSSINANTE, sm. le cheval de don Quichotte. — *sf.* cheval maigre et efflanqué.

ROSSINI (JOACHIM), célèbre compositeur de musique italien, né en 1792, m. en 1868.

ROSSO (LE), peintre célèbre de Florence (1496-1541).

ROSSOIS [ros-so-li], sm. sorte de liqueur; sorte de plante (bot.).

ROSTOCK, ville et port du duché de Mecklenbourg-Schwérin. 49 899 h.

ROSTOPCHINE, général russe, gouverneur de Moscou en 1812 (1765-1826).

ROSTRALE, adj. f. (l. *rostralis*). — COURONNE, COLONNE ROSTRALE, couronne, colonne ornée de proues de navires.

ROSTREXEN, ch.-l. de c. (Côtes-du-Nord), arr. de Guingamp. 1 876 h.

ROSTRIS, sm. pl. (l. *rostra*), à Rome, la tribune aux harangues dont la base était ornée d'éperons de navires pris sur les Antiates; ornements en forme d'éperons de navires (archit.).

ROT, sm. (l. *rotatus*), vent qui sort avec bruit de l'estomac (pop.); on dit *érotation*.

RÔT, sm. viande rôtie à la broche.

ROTANG, voy. ROTIN.

ROTATEUR, = TRICE, adj. qui fait tourner; *muscle rotateur*. — *sm. pl.* classe d'animaux microscopiques.



ROTATIF, IVE, adj. qui agit en tournant : *machine rotative.*

ROTATION, sf. (l. *rotatio*), mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même ; *la rotation de la terre* ; mouvement en rond qui peut être exécuté par certaines parties du corps (anat.).

ROTATOIRE, adj. 2 g. qui accomplit un mouvement de rotation.

ROTE, sf. juridiction religieuse de Rome composée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *auditeurs de rote.*

ROTIER, vn. faire des rots (pop.).

ROTISCHILD, D. banquier israélite, né à Francfort-sur-le-Mein (1743-1812). Il laissa cinq fils qui, sans séparer leurs intérêts, établirent des maisons de banque dans les principales villes de l'Europe.

RÔTI, sm. viande rôtie : *servir le rôti.*

RÔTIE, sf. tranche de pain rôti ; tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre, des confitures, etc.

ROTIFÈRE, sm. genre de rotateurs.

ROTIN ou ROTANG, sm. sorte de palmier des Indes ; partie de la tige de cette plante qu'on emploie pour faire des cannes.

RÔTIR, vt. (all. *rosten*), faire cuire à la broche ou sur le gril : *rôtir de la viande* ; brûler, en parl. du soleil : *le soleil a rôti les fleurs.* — *vn.* être cuit à la broche ou sur le gril ; être brûlé par le soleil. — *SE RÔTIR, vpr.* être rôti ; se chauffer de trop près.

RÔTISSAGE, sm. action de rôtir et son résultat : *le rôtissage d'une volaille.*

RÔTISSERIE, sf. lieu où l'on vend des viandes rôties.

RÔTISSER, RUSE, s. celui, celle qui fait rôtir des viandes pour les vendre.

RÔTISSOIRE, sf. ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE, sf. (l. *rotundus*, rond), édifice de forme circulaire et surmonté d'une coupole ; toit, abri circulaire porté par des colonnes (fig.) ; caisse de derrière d'une diligence.

ROTONDITÉ, sf. qualité de ce qui est rond ; embonpoint excessif.

ROTHOU (J. DE), poète dramatique français, contemp. de Corneille (1609-1650).

ROTTERDAM, ville de Hollande ; port sur la Meuse. 276 337 h.

ROULE, sf. (l. *rotula*, roulette), os placé en avant du genou : *se briser la rotule.*

ROTURE, sf. (l. *ruptura*, action de briser la terre), état d'une personne, d'un héritage qui n'est pas noble : *être né dans la roture, terre en roture* ; les roturiers.

ROTURIER, ÈRE, adj. et *s.* qui appartient à la roture, qui n'est pas noble. — *adj.* qui tient du roturier, grossier (vx).

ROTURIÈREMENT, adv. à la manière des roturiers ; grossièrement (vx).

ROUAGE, sm. ensemble des roues d'une machine : *un rouage compliqué* ; les roues mêmes : *rouages trop nombreux.* — *Fig.* organisation d'une administration : *les rouages du gouvernement.*

ROUAN, ANNE, adj. et *sm.* se dit d'un

cheval dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

ROUASSE, sf. instrument dont se servent les employés de la douane pour marquer les pièces de vin.

ROUANNE, va. marquer avec la rouanne : *rouanner une futaille.*

ROUANNETTE, sf. outil de charpentier pour marquer les bois.

ROUBAIN, ch.-l. de c. (Nord), arr. de Lille. 124 365 h.

ROUBLE, sm. monnaie d'argent de Russie valant environ 4 francs.

ROUCHE, sf. carcasse de navire sur le chantier (marine) (fig.).

ROU -

CHÈRE,

poète français, auteur du poème *des Mois*, périt sur l'échafaud avec André Chénier (1745-1794).

ROUCAUD, ROUCOER, voy. rocou, etc.

ROUCOLEMENT, sm. bruit que font les pigeons en roucolant.

ROUCOLER, vn. se dit du bruit que font les pigeons et les tourterelles avec le gosier. — *Fig.* tenir des propos tendres et langoureux : *va, chanter d'une manière langoureuse ; roucoler une romance.*

ROUCOUYER, sm. voy. rocouyer.

ROUDOU ou REDOU, sm. plante dont les feuilles sont employées pour la teinture des étoffes et le tannage des cuirs.

ROUE, sf. (l. *rota*), machine de forme circulaire qui, en tournant sur son essieu, sert à mouvoir quelque chose ; pièce en forme de roue, qui entre dans la construction d'une machine et sert à la mouvoir ; supplice où, après avoir rompu les bras, les jambes et les reins au condamné, on l'attache sur une roue. — *FAIRE LA ROUE*, se dit de certains oiseaux, comme le paon, qui déploient les plumes de leur queue, et au fig. de ceux qui se pavant, qui font les beaux. — *Fig.* *POSSER À LA ROUE*, aider à la réussite d'une affaire ; *LA ROUE DE LA FORTUNE*, l'inconstance des choses humaines ; *CINQUÈME ROUE À UN CARROSSE*, se dit d'une personne, d'une chose inutile.

ROUE, ÈRE, s. personne sans principes et sans mœurs ; personne peu scrupuleuse en affaires. — *S'est dit*, sous la régence, des hommes sans mœurs, compagnons des désordres du duc d'Orléans.

ROUELLE, sf. (l. *rotella*, petite roue), tranche de certaines choses coupées en rond : *rouelle de citron* ; partie de la cuisse de veau coupée en travers.

ROUEN, ch.-l. du dép. de la Seine-Inférieure, à 137 kil. de Paris. 116 316 h. Archevêché, cour d'appel.

ROUENNAIS, AISE [rou-a-nais], *s.* et *adj.* habitant de Rouen ; qui appartient à Rouen.

ROUENNERIE [rou-a-nerie], *sf.* toiles de coton peignées que l'on fabrique à Rouen.

ROUER, va. punir du supplice de la roue. — *Fig.* battre excessivement : *rouer quelqu'un de coups.* — *ÈTRE NOTÉ*, être acablé de fatigue.

ROUERQUE, anc. pays de la Guyenne formant le dep. de l'Aveyron ; capit. *Rodez.*

ROUERIE, sf. action de rouer.

ROUET [rou-è], *sm.* machine à roue, ser-



vant à filer (fig.); petite roue d'acier, qui était appliquée sur la platine de l'arquebuse; plate-forme circulaire, qu'on place sous la fondation d'un puits.

ROUF-FACH, ch.-l. de c. (Haut-Rhin), arr. de Colmar (auj. à l'Allemagne).

ROUGE, adj. 2 g. (l. *ruber*), qui est de la couleur du feu, du sang; *vin rouge*; extrêmement roux; *cheveux rouges*. — Drapeau rouge, emblème de la révolution; fer rouge, fer rougi au feu. — Fig. tirer sur quelqu'un à boulets rouges, l'accabler d'injures, d'épigrammes. — sm. une des couleurs primitives du spectre solaire; substance de couleur rouge; *marquer avec du rouge*; fard à l'usage des acteurs; *mettre du rouge*. — Fig. LE ROUGE LUI MONTA AU VISAGE, le sang lui monta au visage par suite de la pudeur, de la honte ou de la colère. — adv. SE FÂCHER TOUT ROUGE, se fâcher sérieusement.

ROUGE, sm. sorte d'oiseau de rivière, appelé aussi *canard souchet*.

ROUGE (MER), ou golfe Arabe, golfe de la mer des Indes entre l'Afrique et l'Arabie.

ROUGÉ, ch.-l. de c. (Loire-Inférieure), arr. de Châteaubriant, 2 734 h.

ROUGÉ (VICOMTE DE), archéologue français (1811-1872).

ROUGÊTRE, adj. 2 g. qui tire sur le rouge; *des fruits rougeâtres*.

ROUGEAUD, AUBE, adj. et s. qui a naturellement le visage rouge.

ROUGE GORGE, sm. petit oiseau qui a la gorge et la poitrine rouges (fig.). — Au pl. des rouges-gorges.

ROUEMENT, ch.-l. dec. (Doubs), arr. de Baume, 1 118 h.

ROUEOLE, sf. maladie contagieuse qui se manifeste par de petites taches rouges.

ROUGE-QUEUE, sm. espèce de pie-grièche. — Au pl. des rouges-queues.

ROUGET, sm. sorte de poisson de mer appelé aussi *grouin* (fig.); nom donné à une certaine variété de pomme.

ROUGET DE L'ISLE (JOSUË), poète et

compositeur français (1760-1836); auteur de la *Marseillaise*.

ROUGETTE, sf. sorte de chauve-souris.

ROUGEUR, sf. couleur rouge; *la rougeur des lèvres*; coloration qui monte au visage par l'effet de certains sentiments; tache rouge au visage ou sur la peau.

ROUGIR, de, adj. devenu rouge. — Eau rouge, eau dans laquelle il y a peu de vin.

ROUGIR, va. rendre rouge; *rougir un plancher*. — vn. devenir rouge; *le raisin commence à rougir*. — Fig. avoir honte, confusion; *rougir de ses actions*.

ROUGISSANT, ANTE, adj. qui rougit.

ROUHER (EUGÈNE), homme politique (1814-1884), succéda à Billault comme ministre d'Etat en 1863.

ROUI, sm. action de rouir; mauvais goût donné à la viande par la malpropreté du vase où elle a cuit; *sentir le roui*.

ROUILLE, ch.-l. de c. (Charente), arr. d'Angoulême, 2 073 h.

ROUILLE, sf. (l. *rubigo*), oxyde, espèce de crasse qui se forme par l'action de l'humidité de l'air sur le fer et sur quelques autres métaux; maladie qui attaque le froment, le seigle (bot.). — Fig. ignorance, grossièreté; *la rouille des préjugés*.

ROUILLE, ÊRE, adj. qui est rongé par la rouille. — Fig. qui est affaibli faute d'exercice; *esprit rouillé*.

ROUILLER, va. produire de la rouille sur la surface d'un corps; *l'humidité rouille les métaux*. — Fig. affaiblir faute d'exercice; *l'oisiveté rouille le talent*. — SE ROUILLER, devenir rouillé.

ROUILURE, sf. effet de la rouille.

ROUIR, va. faire tremper le chanvre, le lin dans l'eau, afin que les filets se séparent de la partie ligneuse; *rouir du lin*. — vn. être trempé; *le lin rouit dans l'eau*.

ROUSSAGE, sm. action de faire rouir.

ROUJAN, ch.-l. de c. (Hérault), arr. de Béziers, 1 921 h.

ROULADE, sf. action de rouler de haut en bas (fam.). — Fig. suite modulée de tons sur une même syllabe (mus.).

ROULAGE, sm. facilité de rouler; *routes d'un roulage facile*; transport des marchandises sur des voitures à roues; établissement où l'on se charge de ce transport.

ROULANS, ch.-l. de c. (Doubs), arr. de Baume, 424 h.

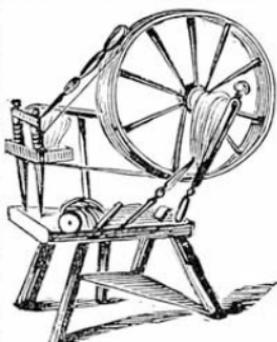
ROULANT, ANTE, adj. qui roule aisément; *une voiture bien roulante*. — CHEMIN ROULANT, commode pour les voitures, FEU ROULANT, feu de mousqueterie continu. Fig. FEU ROULANT DE PLAISANTERIES, plaisanteries lancées coup sur coup; PRESSE ROULANTE, qui est en activité (impr.).

ROULEAU, sm. paquet roulé; cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages (fig.); bôle

de forme cylindrique.

ROULÉ, sf. volée de coups (pop.).

ROULEMENT, sm. mouvement de ce qui roule; *le roulement des voitures*. — ROULEMENT D'YEUX, mouvement des yeux qui se tournent rapidement de divers côtés; ROULEMENT DE TAMBOUR, bruit du tambour que l'on bat à coups égaux et pressés; ROULEMENT DE TONNERRE, se dit du bruit prolongé du tonnerre. — Fig. circulation des espèces;



action de se remplacer alternativement.

ROULER, *va.* (bas l. *rotulare*), faire tourner une chose sur elle-même pour la faire avancer : *rouler une pierre*; plier en forme de rouleau : *rouler une carte géographique*.

— **ROULER SES YEUX**, les porter rapidement de côté et d'autre; **ROULER CARROSSE**, avoir un carrosse à soi. — **Fig.** mêler quelque chose : *rouler des projets dans sa tête*; maltraiter; duper : *rouler quelqu'un*. — *vn.* avancer en tournant sur soi-même; se dit du mouvement des astres. — **Fig.** errer sans s'arrêter; trouver sa subsistance. — **Fig.** **ROULER SUR L'ŒU**, être fort riche; **PIERRE QUI ROULE N'AMASSE PAS MOUSSE**, on ne s'enrichit pas en changeant souvent de condition. — **ROULER SUR**, avoir une chose pour sujet, pour objet; dépendre d'une personne. — **SE ROULER**, *vpr.* se tourner de côté et d'autre étant couché : *se rouler sur le gazon*.

ROULETTE, *sf.* petite roue, servant à faire rouler la machine ou le meuble auquel elle est attachée (*fig.*); *les roulettes d'un lit*; espèce de jeu de hasard.

ROULEUR, *sm.* charançon de la vigne.

ROULEUSE, *sf.* chenille qui enroule les feuilles des plantes.

ROULIER, *sm.* charretier de roulage.

ROULIS [rou-li], *sm.* oscillations successives et alternatives d'un navire tantôt à droite, tantôt à gauche (mar.).

ROULoir, *sm.* outil qui sert à rouler les cierges, les bougies.

ROUMAİN, AINE, *adj.* et *s.* qui appartient à la Roumanie; habitant de ce pays.

ROMANIE, Etat formé, depuis 1856, des deux principautés unies de Moldavie et de Valachie, a été érigé en royaume en 1881. 5 038 342 h. Capit. *Bukarest*.

ROMÉLIE ORIENTALE, partie de la Turquie d'Europe entre les Balkans, la mer de Marmara et l'Archipel; autonome depuis 1878. 975 000 h.

ROUPIE, *sf.* goutte qui pend au nez.

ROUPIE, *sf.* monnaie d'argent des Indes, valant 2 fr. 50 environ; monnaie d'or de Perse, valant 38 fr. 70 environ.

ROUPIEUX, EUSE, *adj.* et *s.* qui a souvent la roupie au nez.

ROUPIILLER, *vn.* sommeiller à demi.

ROUPIILLER, EUSE, *s.* celui, celle qui roupille souvent (fam.).

ROUPIE, *voy.* nouvre.

ROUSSÂTRE, *adj.* 2 g. qui tire sur le roux; *poil roussâtre*.

ROUSSEAU, *s.* et *adj.* m. qui a les cheveux et le poil roux (fam.).

ROUSSEAU (J.-B.), poète lyrique français (1671-1741).

ROUSSEAU (J.-J.), célèbre écrivain français, né à Genève (1712-1778); a laissé de nombreux ouvrages remarquables par la beauté du style, mais dont les idées sont souvent paradoxales.

ROUSSELET, *sm.* sorte de poire d'été à peau rougeâtre.

ROUSSET (CAMILLE), historien né en 1821, membre de l'Académie franç.

ROUSSETTE, *sf.* espèce de chien de mer (*fig.*); grande

chauve-souris des Indes; se dit aussi de la fauvette des bois.

ROUSSEUR, *sf.* qualité de ce qui est roux : *la roussure du poil*; tache rousse sur la peau : *avoir des roussureurs*.

ROUSSI, *sm.* cuir de Russie (vx).

ROUSSIN, *sm.* oiseau de ce qui roussit au feu : *sentir le roussin*.

ROUSSILLON, anc. prov. de France; forme une partie du dép. des Pyrénées-Orientales. Capit. *Perpignan*.

ROUSSILLON, ch.-l. de c. (Isère), arr. de Vienne. 1'329 h.

ROUSSIN, *sm.* cheval épais et de moyenne taille. — **ROUSSIN D'ARCADE**, un âne.

ROUSSIN, amiral français (1781-1854), créa les paquebots transatlantiques.

ROUSSIR, *va.* faire devenir roux par l'action du feu : *roussir du linge*. — *vn.* devenir roux : *sa perruque roussit*.

ROUT [ra-oute], *sm.* (m. angl.), assemblée nombreuse de personnes du grand monde.

ROUTAILLER, *va.* suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer.

ROUTE, *sf.* (bas l. *rupta*, de *rumpere*, rompre), voie pratiquée pour aller d'un lieu à un autre : *la grande route* ou *la grand'route*; direction qu'on suit par terre et par mer pour aller d'un endroit à un autre; parcours des astres, des cours d'eau.

— **Fig.** moyens pour arriver à une fin : *s'engager dans une fausse route*. — **FEUILLE DE ROUTE**, écrit indiquant aux soldats la route qu'ils doivent suivre et leur logement.

ROUTIER, *sm.* celui qui sait bien les routes. — **Fig.** vieux routier, homme d'expérience, fin et cauteleux.

ROUTIER, ÈRE, *adj.* qui indique les routes : *cartes routières*. — *sm.* livre qui enseigne les routes de mer, les îles, les caps, etc. : *le routier de l'océan Atlantique*.

ROUTIERS, bandes de pillards qui se formèrent en France (1147) après le départ de Louis VII pour la croisade, et qui furent défaits en 1183.

ROUTINE, *sf.* capacité acquise par une longue habitude : *avoir la routine d'un travail*; usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière : *faire tout par routine*.

ROUTINER, *va.* faire apprendre par routine : *être routiné à tricoter* (peu us.).

ROUTINIER, ÈRE, *s.* et *adj.* celui, celle qui agit par routine.

ROUTOIR, *sm.* lieu où l'on fait rouir.

ROUTOT, ch.-l. de c. (Eure), arr. de Pont-Audemer. 862 h.

ROUVERIN, *adj.* m. FER NOUVERIN, fer qui se casse lorsqu'il est chaud et qu'on forge difficilement.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX**, *sm.* espèce de gale qui attaque les chevaux et les chiens, et qui fait tomber les crins et les poils. — **Adjectif** : *cheval, chien rouvieux*.

ROUVRE ou **ROURE**, *sm.* (l. *robar*), sorte de gros chêne, ordinairement peu élevé.

ROUVRIER, *va.* ouvrir de nouveau. — **Fig.** **ROUVRIER UNE PLAIE**, renouveler un chagrin. — **SE ROUVRIER**, *vpr.* s'ouvrir de nouveau.

ROUX, ROUSSE, *adj.* (l. *russus*), qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge : *cheveux roux*. — *s.* homme, femme, qui a les cheveux roux. — **LENE ROUSSE**, la lune d'avril. — *sm.* couleur rousse : *un*



roux *pâte*; saucé faite de beurre roussi.

ROVERE (DE LA), maison célèbre d'Italie à laquelle appartenaient les papes Sixte IV et Jules II.

ROVIGO, ville d'Italie (Vénétie), fut érigée en duché par Napoléon I^{er} (1806) en faveur du général Savary.

ROVILLE, village près de Nancy; école d'agriculture. 235 h.

ROXANE, femme d'Alexandre le Grand.

ROY (comte), ministre de Louis XVIII et de Charles X (1764-1847).

ROYAL, *ALÉ*, *adj.* (l. *regalis*), qui appartient, qui a rapport à un roi : *splendeur royale*; qui émane du roi : *ordonnances royales*; relevant spécialement du roi : *châteaux royaux*; digne d'un roi : *magnificence royale*. — PRINCE ROYAL, héritier présomptif du trône; ALTESSE ROYALE, titre des princes et princesses du sang royal. — Fig. TIGRE ROYAL, AIGLE ROYAL, tigre, aigle de la plus grande espèce.

ROYALE, *sf.* bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la levre inférieure.

ROYALEMENT, *adv.* d'une manière royale; magnifiquement.

ROYALISME, *sm.* parti du roi; attachement au parti du roi.

ROYALISTE, *adj.* et *s. 2 g.* partisan de la royauté : *parti royaliste*.

ROYAN, ch.-l. de c. (Charente-Inférieure), arr. de Marennes. 8 287 h. Port à l'embouchure de la Gironde.

ROYAT, commune près de Clermont-Ferrand. Eaux thermales. 1528 h.

ROYAUME, *sm.* Etat gouverné par un roi. — LE ROYAUME DES CIEUX, le paradis.

ROYAUMONT, village du dep. de Seine-et-Oise, connu par son ancienne abbaye.

ROYAUTÉ, *sf.* dignité de roi.

ROYBOU, ch.-l. de c. (Isère), arr. de Saint-Marcellin. 1 842 h.

ROYE, ch.-l. de c. (Somme), arr. de Montdidier. 4 304 h.

ROYER-COLLARD (PIERRE-PAUL), philosophe et homme d'Etat français, orateur éminent (1763-1845).

ROYÈRE, ch.-l. de c. (Creuse), arr. de Bourgauf. 2 332 h.

ROZOY, ch.-l. de c. (Seine-et-Marne), arr. de Coulommiers. 1 390 h.

ROZOY-SUR-SERRE, ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Laon. 1 393 h.

RU, *sm.* (l. *ricus*), canal fourni par un petit ruisseau; ruisseau de source.

RUADE, *sf.* action d'un cheval, d'un mulet, d'un âne qui rue.

RUBACE ou **RUBACELLE**, *sf.* espèce de rubis d'une couleur claire.

RUBAN, *sm.* tissu plat, mince et étroit de soie, de fil, etc. :

nœud de rubans; décoration : *porter le ruban*; ornement en forme de ruban tortillé (archit.) (fig.).

RUBAN D'EAU, *sm.* plante aquatique.

RUBANER, *va.* garnir de rubans; tordre du fer pour en faire un canon de fusil.

RUBANERIE, *sf.* profession de rubanier; commerce de rubans.

RUBANIER, *ÈRE*, *s.* celui, celle qui fait, qui vend des rubans. — : *adj.* qui a

rapport aux rubans : *industrie rubanière*.

RUBARBE, *voy.* RHUBARBE.

RUBÉFACTION, *sf.* rougeur à la peau causée par des médicaments irritants (méd.).

RUBÉFIANT, *ANTE*, *adj.* et *sm.* se dit d'un médicament qui cause une rubéfaction (méd.).

RUBÉFIER, *va.* (l. *rubefacere*), rendre rouge, causer une rubéfaction (c. allier).

RUBEN, l'aîné des fils de Jacob, chef de l'une des tribus d'Israël.

RUBENS, célèbre peintre flamand, excellente dans tous les genres (1577-1640).

RUBESCENT, *ENTE*, *adj.* (l. *rubescens*), un peu rouge; qui commence à rougir.

RUBIACÉES, *sf. pl.* (l. *rubia*, garance), famille de plantes dont la garance est le type (bot.).

RUBICAN, *adj. m.* se dit d'un cheval noir, bai, ou alezan dont la robe et surtout les flancs sont semés de poils blancs. — *sm.* LE RUBICAN, cette couleur de la robe d'un cheval.

RUBICOX, petit fleuve affluent de l'Adriatique, qui servait de limite entre la Gaule cisalpine et l'Italie proprement dite, et qu'il n'était pas permis de franchir à la tête d'une armée. — Fig. PASSER LE RUBICOX, prendre un parti hasardeux, irrévocable.

RUBICOND, *ONDE*, *adj.* (l. *rubicundus*), rouge (en parlant du visage).

RUBINE, *sf.* préparation de métaux dont la couleur est d'un rouge approchant de celui du rubis (chim.).

RUBIS [rubi], *sm.* (l. *ruber*, rouge), pierre précieuse, transparente et d'un rouge vif. — Fig. bouton rouge au visage, sur le nez (pop.). — Fig. RUBIS SUR L'ONGLE, exactement : faire payer rubis sur l'ongle.

RUBRICAIRE, *sm.* celui qui sait bien les rubriques de bréviaire.

RUBRICATEUR, *sm.* artiste qui écrivait les mots en couleur dans les manuscrits du moyen âge; artiste qui peignait les miniatures.

RUBRIQUE, *sf.* (l. *rubrica*, terre rouge), espèce de terre rouge dont se servaient autrefois les médecins pour étancher le sang et pour faire des emplâtres siccatifs; espèce de craye rouge dont se servent les charpentiers; titre des livres de droit civil, de droit canon, jadis écrits en rouge; règles qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin; titre, date qui indique d'où vient une nouvelle, un renseignement, etc. — Fig. méthode, pratique ancienne; ruse, détour, finesse.

RUCHE, *sf.* (bas bret. *rusken*, écorce), sorte de panier en forme de cloche où l'on met les abeilles (fig.); le panier et les abeilles qui sont dedans; bande



d'étoffe plissée dont on garnit certains ajustements de femme.

— **RUCHÉE**, *sf.* la population entière d'une ruche; le produit d'une ruche.

RUCHER, *sm.* endroit où sont les ruches.

— **RUCHER**, *va.* garnir de ruches.

RUDANIER, ÈRE, *adj.* qui est rude envers quelqu'un (peu usité).

RUDE, *adj.* 2 g. (l. *rudis*, raboteux), âpre au toucher; *peau rude*; âpre au goût; *vin rude*; raboteux; *chemin rude*; pénible, fatigant; *exercice rude*; impétueux; *rude tempête*; rigoureux; *saison rude*; dur, très sévère; *caractère rude*; rigide; *discipline rude*; redoutable; *un rude adversaire*.

RUDE (Français), *statuaire* français (1784-1855).

RUDEMENT, *adv.* d'une manière rude; vigoureusement; avec violence.

RUDENTÉ, *ÈE*, *adj.* se dit des colonnes, des pilastres dont les cannelures sont remplies jusqu'au tiers de leur hauteur (archit.).

RUDENTURE, *sf.* espèce de bâton dans les cannelures (archit.).

RUDÉRAL, *ALÉ*, *adj.* (l. *rudus*, gravois), qui croît sur les masures, dans les décombres; *plante rudérale* (bot.).

RUDESSE, *sf.* qualité de ce qui est rude, âpre au toucher; *rudesse de la peau*; qualité d'une chose qui choque la vue, l'ouïe; *rudesse des traits, de la voix*. — Fig. se dit de ce qu'il y a de rude dans l'esprit, le caractère, les manières; *il me traite avec rudesse*.

RUDIMENT, *sm.* (l. *rudimentum*), premiers principes d'un art, d'une science; livre qui contient les éléments de la langue latine; premiers linéaments de la structure des organes; très petite dimension d'un organe (hist. nat.).

RUDIMENTAIRE, *adj.* 2 g. qui a le caractère d'un rudiment, d'une ébauche (hist. nat.). — Fig. qui est à l'état d'ébauche; *science rudimentaire*.

— **RUDOIEMENT**, *sm.* action de rudoyer.

RUDOYER, *va.* traiter rudement (c. a-boyer).

RUE, *sf.* (l. *ruca*, ride, sillon), espace de terrain dans les villes, laissé libre pour la voie publique.

RUE, *sf.* (l. *ruta*), plante médicinalement d'un goût âcre et amer (fig.).

RUE, ch.-l. de c. (Somme), arr. d'Abbeville. 2902 h.

RUEIL, com. de Seine-et-Oise, où se trouvent les tombeaux de l'impératrice Joséphine et de la reine Hortense. 9680 h.

RUEILLE, *sf.* petite rue. — Fig. espace qu'on laisse entre le lit et la muraille.

RUEILLER, *va.* RUEILLER LA VIGNE, y faire un petit chemin.

RUEIL, *vn.* (l. *ruere*), se dit d'un cheval, d'un âne, qui jette ses pieds de derrière en l'air. — *va.* jeter avec impétuosité; *ruer des pierres* (vx). — *Se ruer*, *vpr.* se jeter impétueusement; *de ruer sur quelqu'un*.

RUEUR, **RUEUSE**, *adj.* qui a l'habitude de ruer; *cheval rueur*.

RUFFEC, ch.-l. d'arr. (Charente), à 398 k. de Paris et 47 d'Angoulême. 3474 h.

RUFFIEUX, ch.-l. de c. (Savoie), arr. de Chambéry. 801 h.

RUFIN, ministre de Théodose et d'Arcadius, rival de Stilicon (335-395).

RUGEN, île des Etats prussiens (Poméranie) dans la Baltique. Ch.-l. *Bergen*.

RUGGIERI (Côme), célèbre astrologue italien, lut en grande faveur auprès de Catherine de Médicis; m. en 1615.

RUGIENS ou **RUGES**, anc. tribu germanique des bords de l'Oder, qui a donné son nom à l'île de Rugen.

RUGINE, *sf.* instrument de chirurgie pour ratisser les os.

RUGINER, *ca.* ratisser les os avec la rugine (chir.).

RUGIR, *va.* (l. *rugire*), pousser des rugissements; *le lion rugit*; se faire un bruit semblable; *le vent rugit*. — Fig. pousser des cris de fureur; *rugir de colère*.

RUGISSANT, **ANTE**, *adj.* qui rugit.

RUGISSEMENT, *sm.* cri du lion, du tigre, etc. — Fig. cri de fureur.

RUGLES, ch.-l. de c. (Eure), arr. d'Évreux. 1732 h.

RUGOSITÉ, *sf.* (l. *rugositas*), ride, aspérité sur un corps quelconque.

RUGUEUX, **RUEUSE**, *adj.* (l. *rugosus*), qui a des rugosités; *des feuilles rugueuses*.

RUIÈRE, *sf.* bordure de plâtre sur une rangée de tuiles pour les lier avec le mur.

RUINE, *sf.* (l. *ruina*), état de déperissement d'un bâtiment; *maison en ruine*. — Fig. perte de la fortune, de la réputation, du crédit, etc.; *courir à sa ruine*; ce qui est la cause de la ruine; *c'est une ruine que les procès*. — Pl. débris d'un édifice, d'une ville; *les ruines de Troie*; au fig. *les ruines de la patrie*.

RUINE, **ÈE**, *adj.* qui est en ruine. — Fig. qui a perdu ses forces; *sainte ruinée*; qui a perdu sa fortune; *homme ruiné*.

RUINER, *va.* abattre, démolir, détruire; *ruiner un château*; ravager; *la tempête a ruiné les champs*. — Fig. causer la perte de la fortune, de la santé, de l'honneur, etc.

— *Se ruiner*, *vpr.* tomber en ruine; perdre sa fortune, sa réputation, sa santé.

RUINES, ch.-l. de c. (Cantal), arr. de Saint-Flour. 1118 h.

RUINEUSEMENT, *adv.* d'une manière ruineuse.

RUINEUX, **RUEUSE**, *adj.* qui menace ruine; *bâtiment ruineux*; qui cause des dépenses excessives; *luxes ruineux*.

RUINURE, *sf.* entaille faite dans la charpente pour recevoir la maçonnerie.

RUISDAEL, célèbre peintre paysagiste hollandais (1638-1681).

RUISSEAU, *sm.* (l. *rius*),

courant d'eau peu considérable; dit d'un ruisseau; eau qui coule dans les rues; endroit par où elle s'écoule (fig.). —

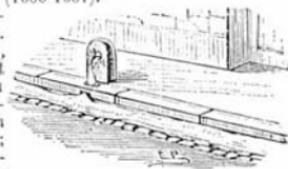


Fig. tout liquide qui coule en abondance : *des ruisseaux de sang.*

RUSSILLANT, ANTE, *adj.* qui ruisselle. **RUSSILLER**, *va.* couler en manière de ruisseau : *l'eau ruisselle*; se dit des corps sur lesquels un liquide coule : *son visage ruisselle de sueur* (c. amonceler).

RULHIÈRES, historien et poète français (1738-1791).

RUMB [ron-be], *sm.* quantité angulaire comprise entre deux des 32 aires de vent de la boussole (mar.).

z **RUMEN** [rumènn], *sm.* (l. *rumen*, gosier), premier estomac des ruminants.

RUMEUR, *sf.* (l. *rumor*), bruit sourd et général causé par le mécontentement : *la rumeur est en rumeur*; bruit confus de voix : *d'où vient cette rumeur?* accord des opinions désavantageuses du public contre quelqu'un : *la rumeur publique vous accuse.*

RUMFORD (comte de), célèbre physicien des États-Unis (1753-1815).

RUMIGNY, ch.-l. de c. (Ardennes), arr. de Roerui. 761 h.

RUMILLY, ch.-l. de c. (Haute-Savoie), arr. d'Annecy. 4389 h.

RUMINANT, ANTE, *adj.* qui rumine : *quadrupède ruminant*. — *sm. pl.* ordre de mammifères : *les ruminants ont quatre estomacs.*

RUMINATION, *sf.* action de ruminer.

RUMINER, *va.* (l. *ruminare*), remâcher (ne se dit que des animaux qui, ayant plusieurs estomacs, font revenir les aliments à leur bouche pour les mâcher de nouveau). — Fig. tourner et retourner une chose dans son esprit : *ruminer une idée.*

RUMIEL, rivière de l'Algérie qui passe à Constantine.

RUMES, *sf. pl.* caractères dont se servaient les anciens Scandinaves pour écrire.

RUNIQUE, *adj.* 2 g. se dit de la langue, des caractères, des monuments des anciens Scandinaves.

RUNJEET SINGH, roi de Lahore (1780-1839).

RURIZ, chimiste français né en 1808, a donné son nom à un métal blanc argenté à la pile voltaïque : *du ruriz.*

RURIEL, rivière de Belgique, affluent de l'Escaut.

RUPTURE, *sf.* (l. *ruptura*), fracture; état d'une chose rompue. — Fig. division entre des personnes qui étaient liées : *rupture ouverte*; annulation d'un acte : *rupture d'un traité*. — En peinture, action de mélanger les couleurs sur la palette.

RURAL, ALE, *adj.* (l. *ruralis*), qui appartient aux champs, qui concerne les champs : *biens ruraux.*

RUTHIK, chef de pirates, assista les habitants de Novogorod contre leurs voisins et s'empara du pouvoir; il prit le titre de grand-duc (862), et fonda la monarchie russe.

RUSE, *sf.* détours du lièvre, du cerf, etc.,

quand on les chasse. — Fig. finesse, artifice, moyens employés pour tromper.

RUSE, *mc. adj.* et s. fin, adroit, qui est plein de ruses; qui annonce de la ruse.

RUSER, *va.* se servir de ruses.

z **RUSSE**, *s.* et *adj.* 2 g. habitant de la Russie; qui appartient à la Russie.

RUSSEL (WILLIAM), patriote anglais (1630-1683), trahit sa la conspiration de Monmouth et fut condamné à mort. — Lord John Russell, ou de ses descendants (1792-1878), a été l'un des chefs du parti whig.

RUSSEY (r.c), ch.-l. de c. (Doubs), arr. de Montbéliard. 1238 h.

RUSSIE (empire de), le plus vaste des États modernes; occupe le nord de l'Asie et de l'Europe. La partie nord-ouest de l'Amérique qu'elle possédait, a été vendue aux États-Unis, en 1867. La Russie d'Europe, en y comprenant le royaume de Pologne, renferme 102368513 h. Capit. *Saint-Petersbourg*. La Russie d'Asie, divisée en Sibirie et en Russie du Caucase, renferme environ 19037315 h.

RUSTAUD, AUDE, *adj.* et s. (l. *rusticus*), qui est grossier, brutal, rustre.

RUSTICITÉ, *sf.* (l. *rusticitas*), apparence rustique; grossièreté, rudesse.

RUSTIQUE, *adj.* 2 g. (l. *rusticus*), champêtre : *vie rustique*; inculte, sauvage, sans art : *cabane rustique*. — Fig. rude, grossier : *langage rustique*. Ouvrage rustique, ouvrage fait de pierres brutes ou imitant les pierres brutes : *Colonne rustique*, ou subst. le rustique, ordre d'architecture.

RUSTIQUEMENT, *adv.* d'une manière rustique, grossière.

RUSTIQUER, *va.* travailler une construction dans le genre rustique.

RUSTRE, *adj.* 2 g. et *sm.* (l. *rusticus*), qui est fait rustique, fort grossier.

RUTABAGA, *sm.* variété de chon-navel cultivée pour la nourriture des bestiaux.

RUTEBOEUR, célèbre trouvère du xiii^e s.

RUTH, fille d'Eglon, roi des Moabites, épousa Booz, l'un des aînés du roi David.

RUTHÈNES, peuple slave.

RUTHANT, ANTE, *adj.* [rutilare, brillant], qui est d'un rouge brillant.

RUTOIR, *sm.* voy. noirceur.

RUTULES, peuple du Latium, avait pour capit. *Ardea*.

RUYTER (MICHAËL), l'un des plus célèbres marins hollandais (1607-1676).

RYES, ch.-l. de c. (Calvados), arr. de Bayeux. 445 h.

RYSWICK, village de Hollande, célèbre par la paix de *Ryswick*, qui mit fin à la guerre du Palatinat (1697).

RYTHME, *sm.* g. *rhythmos*, succession régulière de sons forts et de sons faibles (mus.); nombre, cadence, mesure : *la prose a un rythme, ainsi que la poésie.*

z **RYTHME**, *ms. adj.* qui a du rythme.

RYTHMIQUE, *adj.* 2 g. qui appartient au rythme : *harmonie rythmique.*

S

S, *sf.* et *sm.* suivant la prononciation (*que esse, ni se*), la dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes.

SA, *adj. poss.* de la 3^e pers., fém. de *son*.

SADI ou **SADI**, célèbre poète persan (1195-1296).

SAALE, rivière d'Allemagne, affluent de l'Elbe. Cours, 365 kil.

SAALES, ch.-l. de c. (Vosges), arr. de Saint-Dié (auj. à l'Allemagne).

SARDAM ou **SARDAM**, ville de Hollande près d'Amsterdam. 15 606 h.

SAR-UNION, ch.-l. de c. (Bas-Rhin), arr. de Saverne (auj. à l'Allemagne).

SABA, nom de deux anciennes villes d'Arabie, *auj. Sabben et Sheba-Mareh*.

SABACON, prince éthiopien, conquit l'Égypte et fonda la 25^e dynastie au VIII^e siècle av. J.-C.

SABRAT [sa-ha], *sm.* (héb. *schabat*, se reposer), dernier jour de la semaine juive, consacré au repos; assemblée nocturne des sorciers. — Fig. grand bruit avec désordre; érailleries d'une personne.

SABBATIQUE, *adj.* 2^e g. ANNÉE SABBATIQUE, chaque septième année chez les Juifs.

SABÉEN, 2^e **ÉENNE**, *adj.* qui a rapport au sabéisme. — *sm.* celui qui professe le sabéisme.

SABÉISME, *sm.* religion des adorateurs du feu et des corps célestes (quelques-uns disent *sabisme* et *sabaitisme*).

SABELLIANISME, *sm.* hérésie de Sabellius.

SABELLIEN, *sm.* sectateur de l'hérésie de Sabellius.

SABELLIUS, hérésiarque du III^e siècle, prétendait que les trois personnes de la Trinité ne sont qu'un même être sous trois noms différents.

SABINE, *sf.* (l. *sabina*), espèce de genévrier (bot.).

SABINE, pays des Sabins, au N.-O. de Rome; leur capit. était *Cures*.

SABINS, peuple de la Sabine, dont une partie s'établit à Rome avec Tatius, sous le règne de Romulus.

SABINUS (JULIUS), chef gaulois qui souleva la Gaule contre les Romains; ayant été vaincu, il se cacha dans un souterrain pendant neuf ans, avec sa femme Eponine. Enfin leur retraite ayant été découverte, ils furent mis à mort par Vespasien.

SABIE, *sm.* (l. *sabulum*), gravier réduit en poudre ou en petits grains. — Fig. *naître sur le sable*, fonder un projet sur quelque chose de peu solide.

SABIE, *sm.* la couleur noire (blas).*

SABIE, ch.-l. de c. (Sarthe), arr. de La Flèche. 6 118 h.

SABLER, *va.* couvrir de sable : *sabler une allée*. — Fig. boire tout d'un trait : *sabler du champagne*.

SABLES-D'OLONNE (LES), ch.-l. d'arr. (Vendée), à 483 kil. de Paris et à 37 de La Roche-sur-Yon. 12 244 h. Petit port.

SABLEUX, **EUXE**, *adj.* mêlé de sable.

SABLIÈRE, *sm.* instrument pour mesurer le temps par l'écoulement du sable (*fig.*); petit vase contenant du sable qu'on répand sur l'écriture.

SABLIÈRE, *sf.* lieu d'où l'on tire du sable.

SABLIÈRE, *sf.* pièce de charpente qui soutient l'extrémité des solives. (Voy. *fig. syn.*, p. 1003.)

SABLON, *sm.* sable très menu.

SABLONNER, *va.* écurer avec du sablon.

SABLONNEUX, **EUXE**, *adj.* où il y a beaucoup de sable : *un chemin sablonneux*.

SABLONNIER, *sm.* celui qui vend du sablon.

SABLONNIÈRE, *sf.* mine de sablon.

SABORD, *sm.* ouverture faite à un vaisseau, et par laquelle le canon tire (*mar.*) (*fig.*)*.

SABOT, *sm.* chaussure de bois; corne du pied du cheval et de certains animaux (*fig.*); garniture de métal ou de bois; plaque de fer qu'on met dans les descentes, pour empêcher de tourner une des roues d'une voiture; sorte de toupie. — Fig. mauvais violon, mauvais instrument. — *Donner comme un sabot*, dormir profondément (pop.).

SABOTER, *va.* jouer au sabot : faire du bruit avec ses sabots (fam.). — *va.* faire vite et mal : *saboter son ouvrage* (pop.).

SABOTIER, *sm.* ouvrier qui fait des sabots; celui qui porte des sabots (fam.).

SABOTIÈRE, *sf.* sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots.

SABOULER, *va.* tourmenter, houspiller. — Fig. *reprimander* (fam.).

SABRE, *sm.* (all. *Säbel*), espèce de long coutelas recourbé qui ne tranche que d'un côté (*fig.*); sorte d'épée droite et large.

SABRE, *va.* donner des coups de sabre. — Fig. *sabrer une affaire*, l'expédier avec précipitation.

SABRES, ch.-l. de c. (Landes), arr. de Mont-de-Marsan. 2 510 h.

SABRETTACHE, *sf.* (all. *Säbeltasche*), es-



* Voy. *fig. syn.*, p. 999.

* Voy. *fig. syn.*, p. 1007.

pèce de sac plat qui pend à côté du sabre d'un hussard, d'un lancier.

SABREUR, *sm.* militaire brave, mais qui ne sait que se battre, que sabrer.

SABURRAL, *ALE*, *adj.* qui appartient à la saburra (méd.).

SABURRE, *sf.* (l. *saburra*, sable pour lester), matières viciées que l'on suppose retenues dans l'estomac à la suite de mauvaises digestions (méd.).

SAC, *sm.* (l. *saccus*), sorte de poche ouverte par le haut (fig.) : sac à charbon ; ce que contient le sac : sac de charbon ; havresac que les fantassins portent sur le dos ; sac contenant les pièces d'un procès (vx) ; habit de pénitence : porter le sac et le cilice ; dépôt d'humeurs auprès d'une plaie ; estomac, ventre (pop.). — Fig. vider son sac, dire tout ce que l'on avait à dire sur tel sujet ; SAC À VIN, ivrogne (pop.) ; HOMME DE SAC ET DE CORDE, mauvais garnement.

SAC, *sm.* pillage entier d'une ville.

SACCADE, *sf.* (vx fr. *saquer*, tirer), brusque et rude secousse qu'on donne à un cheval en tirant la bride. — Fig. secousse violente ; mouvement brusque ; rude reprémande.

SACCADÉ, *ÉE*, *adj.* qui se fait par saccades. — **STYLE SACCADÉ**, style dont les phrases sont courtes et peu agréables à l'oreille.

SACCADER, *va.* donner des saccades à un cheval (manège).

SACCAGE, *sm.* bouleversement, confusion. — Fig. amas confus (pop.).

SACCAGEMENT, *sm.* sac, pillage.

SACCAGER, *va.* mettre à sac, mettre au pillage : *saccager une ville*. — Fig. bouleverser : *saccager un jardin* (c. abrégé).

SACCHARATE [sac-ca-rite], *sm.* combinaison que le sucre fait avec les oxydes métalliques.

SACCHARIMÈTRE, *sm.* instrument pour apprécier la quantité de sucre contenue dans un liquide.

SACCHARIN, *INE*, *adj.* (l. *saccharum*, sucre), qui contient du sucre : plante *saccharine* ; qui concerne le sucre : industrie *saccharine*.

SACCHARIQUE, *adj. m.* se dit de l'acide produit par la réaction de l'acide nitrique sur le sucre (chim.).

SACCHARURE, *sm.* produit du mélange d'une teinture d'alcool ou d'éther avec du sucre blanc cassé.

SACCHINI [sa-ki-ni], célèbre compositeur de musique italien (1734-1786).

SACERDOCE, *sm.* (l. *sacerdotium*), ministère de ceux qui offrent des victimes ; prêtrise ; caractère de prêtre ; le corps ecclésiastique.

SACERDOTAL, *ALE*, *adj.* qui appartient au sacerdoce : ornements *sacerdotaux*.

SACHÉE, *sf.* ce qu'un sac peut contenir, **SACHET**, *sm.* petit sac ; petit coussin ou l'on met des parfums.

SACOCHÉ, *sf.* nom de deux bourses de cuir jointes ensemble ; sac de toile forte ou de cuir dans lequel les garçons de re-

cette mettent l'argent qu'ils reçoivent (fig.).

SACRAMENTAIRE, *sm.* nom d'une secte de réformés qui niaient la présence réelle dans l'eucharistie.

SACRAMENTAL, *ALE*, ou **SACRAMENTEL**, *ELLE*, *adj.* (l. *sacramentum*, sacrement), qui appartient à un sacrement. — Fig. MOTS SACRAMENTAUX, mots essentiels pour la conclusion d'une affaire.

SACRAMENTALEMENT ou **SACRAMENTELLEMENT**, *adv.* d'une manière sacramentelle.

SACRAMENTO (RIO), fleuve de la haute Californie.

SACRE, *sm.* (l. *sacrum*), action par laquelle on sacre un roi, un évêque.

SACRE, *sm.* oiseau de proie du genre faucon. — Fig. homme très rapace.

SACRÉ, *ÉE*, qui concerne la religion, le culte de Dieu : vases *sacrés* ; qui concerne la religion, le culte des patrons : le feu *sacré de Vesta* ; digne de vénération ; inviolable : former des *nœuds sacrés* ; respectable : les lois sont *sacrées*. — ORDRES SACRÉS, la prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat ; LIVRES SACRÉS, l'Ancien et le Nouveau Testament ; LE SACRÉ COLLÈGE, collège des carlinaux. — *sm.* ce qui est saint : le *sacré et le profane*.

SACREMENT, *sm.* (l. *sacramentum*), signe sensible institué par Jésus-Christ pour la sanctification des âmes. — LE SAINT SACREMENT, l'eucharistie ; se dit de l'ostensoir.

SACRER, *va.* (l. *sacrare*), conférer un caractère sacré au moyen de cérémonies religieuses : *sacrer un évêque*. — *va.* jurer, blasphémer : il ne fait que *sacrer* (fam.).

SACRIFICATEUR, *sm.* celui qui, chez les Juifs et les païens, faisait les sacrifices.

SACRIFICATEURE, *sf.* dignité, office, fonction de sacrificateur.

SACRIFICE, *sm.* (l. *sacrificium*), offrande faite à Dieu pour lui rendre hommage ; culte qui rendait aux fausses divinités en leur offrant des victimes : *sacrifices humains*. — Fig. abandon de quelque chose d'agréable, privation que l'on s'impose : *point de vertu sans sacrifice*. — LE SAINT SACRIFICE, la messe.

SACRIFIER, *va.* (l. *sacrificare*), offrir quelque chose à Dieu avec certaines cérémonies : *sacrifier les prémices de son champ* ; immoler : *sacrifier une victime*. — Fig. se priver d'une chose en considération de : *sacrifier son ressentiment à son père* ; conserver : *sacrifier tout son temps à une affaire* ; faire céder, subordonner : *sacrifier tout à ses intérêts* ; rendre victime de quelque vue : *sacrifier qu'on*. — Fig. SACRIFIER AUX PRÉJUGÉS, à LA MODE, s'y conformer. — SE SACRIFIER, *vpp.* se dévouer : se *sacrifier à la patrie* (c. allier).

SACRILÈGE, *sm.* (l. *sacrilegium*), action impie par laquelle on profane les choses sacrées ; attentat sur une personne sacrée, digne d'égarés.

SACRILÈGE, *adj.* 2 g. (l. *sacrilegus*), qui commet un sacrilège : l'apôtre *sacrilège* ; qui appartient au sacrilège : une main *sacrilège* ; impie : culte *sacrilège*. — s. 2 g. celui, celle qui commet un sacrilège.

SACRILÈGEMENT, *adv.* d'une manière sacrilège, avec sacrilège.



SACRIPANT, *sm.* (l. *sacramentum*), rodomont, tapageur, mauvais sujet (fam.).

SACRISTAIN, *sm.* celui qui a soin de la sacristie d'une église.

SACRISTIE, *sf.* lieu où l'on serre les ornements d'église; ce qui est contenu dans la sacristie: *la sacristie de cette église est riche.*

SACRISTINE, *sf.* celle qui, dans un couvent de filles, prend soin de la sacristie.

SACRO-SAINTE, *sf.* (l. *sacro-sanctus*), très saint; saint et sacré.

SACROVIR (JULIUS), Gaulois qui souleva la Gaule sous Tibère, fut vaincu près d'Autun et se tua en 21.

SACRUM [sa-cro-mum], *sm.* (m. lat.), la dernière des vertèbres, celle qui termine l'épine dorsale (anat.). (Voy. fig. syn., p. 1005.)

SACY (LE MAÎTRE DE), directeur de l'abbaye de Port-Royal, auteur d'un grand nombre d'ouvrages; traduisit la Bible (1612-1684). — SACY (SYLVESTRE DE), orientaliste français (1758-1838).

SADOC, Juif célèbre qui établit la doctrine du saducéisme (218 av. J.-C.).

SADOLET (JACOUES), humaniste et cardinal italien (1577-1547).

SADOWA, village de Bohême, où les Prussiens battirent les Autrichiens (1866).

SADUCÉENS, *sm.* nom d'une secte de Juifs qui avaient l'immortalité de l'âme (1^{re} siècle av. J.-C.).

SADUCÉISME, *sm.* doctrine des saducéens.

SAËNS (SAINT-), ch.-l. de c. (Seine-Inférieure), arr. de Neufchâtel, 2 420 h.

SAPRAU, *sm.* plante bulbeuse (fig.); signale de la fleur du safran, qui, réduits en poudre et délayés, jaunissent les liqueurs.

SAPRANER, *va.* apprêter, jaunir avec du safran. — Fig. VISAGE SAPRANÉ, jaune.

SAPRANIERE, *sf.* plantation de safran.

SAPRIE, *sm.* oxyde de cobalt mêlé à du sable, et avec lequel on prépare le bleu d'azur.

SAGA, *sf.* traditions mythologiques et historiques des peuples scandinaves.

SAGACE, *adj.* 2 g. (l. *sagax*), qui est doué de sagacité.

SAGACITÉ, *sf.* (l. *sagacitas*), pénétration d'esprit; perspicacité.

SAGE, *adj.* 2 g. (l. *sapiens*), qui sait, qui a des connaissances; circonspect, prudent: *le malheur rend sage*; qui se conduit bien, posé, retenu: *enfant sage*; qui a de la raison; chaste, modeste: *filles sage*; se dit aussi des choses: *une conduite sage, de sages réflexions*. — *sm.* celui qui est modéré, réglé dans ses mœurs, sa conduite. — LE SAGE, Salomon.

SAGE-FEMME, *sf.* celle dont la profession est d'accoucher les femmes. — Au pl. des sages-femmes.

SAGEMENT, *adv.* d'une manière sage, prudente, correcte.

SAGES (LES SEPT), nom donné à sept Grecs illustres du vie siècle av. J.-C.: *Thales, Solon, Bias, Chilon, Cleobule, Pittacus et Périandre*.

SAGESSE, *sf.* (l. *sapientia*), savoir, lumières de l'esprit; prudence, circonspec-

tion, bonne conduite; modération, retenue; docilité, en parlant des enfants; chaste; connaissance inspirée des choses divines et humaines. — LIVRE DE LA SAGESSE ou simpl. LA SAGESSE, l'un des livres de la Bible, attribué à Salomon.

SAGETTE, **SALETTE**, *sf.* (lat. *sagitta*), flèche (vx).

SAGITTAIRE, *sm.* (l. *sagittarius*), archer; le neuvième des douze signes du zodiaque. — *sf.* plante appelée aussi *flèche d'eau* (bot.).

SAGITTAL, **ALÉ**, *adj.* 2 qui est en forme de flèche (bot.). — SUTURE SAGITTALE, suture du crâne qui sépare les deux pariétaux.

SAGITÉ, **ÉE**, *adj.* qui a la forme d'un fer de flèche: *feuille sagitée* (bot.).

SAGONTE, anc. ville d'Espagne célèbre par l'héroïque résistance de ses habitants qui, assiégés par Annibal, se brûlèrent plutôt que de se rendre (219 av. J.-C.).

SAGONTIN, **INE**, *s.* et *adj.* habitant de Sagonte; qui appartient à ce pays.

SAGOU, *sm.* leule que l'on retire de la moelle de certains palmiers des Indes.

SAGOUIN, *sm.* sorte de petit singe (fig.). — Fig. SAGOUIN, **INE**, *s.* homme, femme malpropre.



SAGOUTIER ou **SAGOUIER**, *sm.* genre de palmier qui donne le sagou (fig.).

SAGUM, *sm.* vêtement court que les Romains portaient en temps de guerre.

SAHARA, vaste désert d'Afrique, situé au sud du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie. — SAHARA ALGERIEN, région méridionale de l'Algérie.

SAIE, *sf.* (l. *sagion*), vêtement court que les Perses, les Romains et les Gaulois portaient à la guerre.

SAIGNANT, **ANTE**, *adj.* qui dégoutte de sang: *plaie saignante*. — VIANDE SAIGNANTE, viande qui n'est pas encore assez cuite. — Fig. LA PLAIE EST ENCORE SAIGNANTE, la douleur est encore toute récente.

SAIGNÉE, *sf.* ouverture de la veine pour tirer du sang; sang qu'on tire par cette ouverture; pli du bras où l'on pratique la saignée; rigole pour tirer de l'eau: *faire une saignée à la rivière*.

SAIGNEMENT, *sm.* écoulement de sang, principalement par le nez.

SAIGNER, *va.* (l. *sanguis*, sang), tirer du sang en ouvrant une veine: *saigner un malade*; tuer, égorger: *saigner un porc*; tirer de l'eau au moyen d'une rigole: *saigner un fossé*. — Fig. tirer une somme considérable de quelqu'un (fam.). — *va.* perdre du sang: *saigner du nez*. — SE SAIGNER, *vpr.* se tirer du sang. — Fig. donner jus-



qu'un point de se mettre dans la gêne : se saigner pour ses enfants.

SAIGNES, ch.-l. de c. (Cantal), arr. de Mauriac. 615 h.

SAIGNEUR, sm. médecin qui aime à ordonner la saignée.

SAIGNEUX, **EUSE**, *adj.* qui est sanglant, taché de sang : nez saigneux.

SAIGON, ch.-l. des possessions françaises en Cochinchine. 33 000 h.

SAILLAGOUSE, ch.-l. de c. (Pyrénées-Orientales), arr. de Prades. 521 h.

SAILLANS, ch.-l. de c. (Drôme), arr. de Die. 1 663 h.

SAILLANT, **ANTE**, *adj.* qui avance, qui sort en dehors : balcon saillant. — Fig. vil. brillant, frappant : idée saillante.

SAILLIE, *sf.* avance en dehors d'un corps de bâtiment : corniche en saillie (fig.) : bosse à la surface des objets : os qui fait saillie ; élan, mouvement impétueux : faire une saillie dans le camp ennemi. — Fig. emportement, boutade : on réprime les saillies de la jeunesse ; trait d'esprit : écrit plein de saillies.

SAILLIR, *vn.* (l. *salire*), jaillir, sortir avec impétuosité (en parlant des liquides). — Je saillis ; je saillissais ; j'ai sailli ; je saillirai ; je saillirai ; que je saillisse ; saillissant.

SAILLIR, *vn.* être en saillie, déborder le mur ; avoir beaucoup de relief (peint.). — Il saille ; il saillait ; il saillera ; il saillirait : qu'il saille ; qu'il saillit ; saillant ; sailli, ie.

SAIN, **AINE**, *adj.* (l. *sanus*), de bonne constitution : sain de corps et d'esprit ; qui n'est point gâté : fruits sains. — Fig. sûr : jugement sain ; judicieux : esprit sain ; salubre : pays sain ; orthodoxe : opinions saines. — SAIN ET SAUF, sans accident, en bonne santé ; LA SAINTE RAISON, la droite raison.

SAINBOIS, *sm.* écorce de garou qui entre dans la composition d'une pommade pour les vésicatoires.

SAINDOUX, *sm.* graisse de porc fondue.

SAINEMENT, *adv.* d'une manière saine : être logé sainement. — Fig. selon la raison : penser sainement.

SAINFOIN, *sm.* plante légumineuse employée comme fourrage (fig.).

SAINS-RICHAMONT, ch.-l. de c. (Aisne), arr. de Vermais. 2 073 h.

SAINTE, **AINTE**, *adj.* (l. *sanctus*), essentiellement pur, souverainement parfait : la sainte Trinité ; se dit des créatures les plus parfaites et des esprits bienheureux : les saints martyrs, les saints anges ; conforme à la loi divine : une action sainte ; qui appartient à la religion : les saints mystères ; consacré, dédié à Dieu : les saints autels ; qui est digne de respect, de vénération : la sainte hospitalité. — LES LIEUX SAINTS, LA TERRE SAINTE, la Palestine.

SAINTE, **AINTE**, *s.* celui, celle qui participe de la gloire éternelle ; personne d'une vie exemplaire. — LA COMMUNION DES SAINTS, la société des fidèles ; LE SAINT DES SAINTS,

la partie la plus sacrée du tabernacle et ensuite du temple de Jérusalem. — (Pour les noms de lieu et les locutions historiques qui commencent par SAINT, voy. à l'ordre alphabétique du second mot. Ex. : SAINT-TROPEZ, voy. TROPEZ (SAINT-).)

SAINT-AMAND (sieur de), poète français (1594-1661).

SAINT-ANGE (château), anc. mausolée d'Adrien, à Rome ; servit souvent d'asile aux papes, est auj. une prison.

SAINT-ARNAUD, maréchal de France, acteur dans le coup d'Etat du 2 décembre 1851, vainquit les Russes à l'Alma (1801-1854).

SAINT-CYRAN (DUBOIS DE HAURANNE, abbé de), janséniste (1581-1643).

SAINTE-BARBE, *sf.* endroit d'un navire on l'on met la poudre et les ustensiles d'artillerie.

SAINTE-BEUVE, poète et critique français (1804-1869).

SAINTEMENT, *adv.* d'une manière sainte.

SAINTE-PALAYE (LACURNE DE), érudit français (1697-1781).

SAINTE, ch.-l. d'arr. (Charente-Inférieure), à 483 kil. de Paris et à 72 de La Rochelle. 18 219 h. — Saint Louis y défit Henri III d'Angleterre en 1242.

SAINTE-ESPÉRIT, *sm.* la troisième personne de la sainte Trinité. — Ordre de chevalerie établi par Henri III.

SAINTEFÈTE, *sf.* qualité de ce qui est saint. — SA SAINTÈRE, titre d'honneur et de respect qu'on donne au pape.

SAINTE-FÉLIX-MONT (de), écrivain, quitta la France lors de l'arrestation de Fouquet et vint en Angleterre (1613-1703).

SAINTE-FOIX (POULLAIN DE), littérateur français (1698-1776).

SAINTE-GELAIS (OCTAVIEN DE), poète français (1466-1502). — SON NEVEU, MELLIN DE SAINTE-GELAIS, poète de la cour de François I^{er} et de Henri II (1491-1558).

SAINTE-GERMAIN, *sm.* sorte de poire.

SAINTE-JUST (de), conventionnel, membre du comité de salut public, partagea le sort de Robespierre (1767-1794).

SAINTE-LAMBERT (de), poète français, auteur des *Saisons* (1716-1803).

SAINTE-MARC GIRARDIN, professeur et écrivain français (1801-1873).

SAINTE-MARTIN (LOUIS DE), philosophe français, auteur d'un système mystique (1743-1803).

SAINTEONGE, anc. prov. de France, qui fait auj. partie du dép. de la Charente-Inférieure. Capit. *Saintes*.

SAINTE-PÈRE, *sm.* le pape.

SAINTE-PIERRE (abbé de), philanthrope français, auteur du *Projet de paix perpétuelle* (1658-1743).

SAINTE-PIERRE (BERNARDIN DE), écrivain français (1737-1814) ; il fit de nombreux voyages, et à son retour en France publia *Paul et Virginie*, la *Chaumière indienne*, les *Blues de la nature*, etc.

SAINTE-PIERRE (EUSTACHE DE), s'offrit à la mort pour arracher les habitants de Calais à la fureur d'Édouard III, roi d'Angleterre (1347).

SAINTE-REAL (abbé de), historien français (1639-1692).

SAINTE-SIÈGE, *sm.* la papauté, la cour de Rome.



SAINT-SIMON (duc né), s'attacha au régiment (voy. ce mot); après la mort du prince, il écrivit d'intéressants *Mémoires* sur Louis XIV et sur Louis XV (1675-1755).

SAINT-SIMON (comte né), philosophe et économiste qui prétendait établir sur de nouvelles bases la propriété, la famille et la religion (1760-1825).

SAINT-SIMONIEN, IENNE, s. partisan des doctrines du philosophe Saint-Simon. — *adj.* qui appartient à ces doctrines.

SAINT-SIMONISME, *sm.* système philosophique et social que le comte de Saint-Simon chercha à établir.

SAÏQUE, *sf.* bâtiment de charge du Levant, qui n'a que deux mâts (mar.).

SAISI, IÉ, p. p. de saisir. — *Fig.* Être saisi, être frappé subitement, touché de plaisir, pénétré de douleur. — *sm.* le débiteur sur lequel on a fait une saisie : *le saisi et le saisissant.*

SAISIE, *sf.* arrêt mis par la justice sur les biens d'un débiteur; action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention.

SAISIE-ARRÊT, *sf.* opposition de la part d'un créancier au paiement d'une somme due à son débiteur par un tiers.

SAISIE-BRANDON, *sf.* saisie des récoltes encore sur pied.

SAISIE-EXÉCUTION, *sf.* saisie et vente des meubles d'un débiteur.

SAISIE-GAGERIE, *sf.* saisie d'objets comme gage d'un paiement.

SAISIE-REVENDECTION, *sf.* saisie d'objets dont on se déclare propriétaire, ou qu'on réclame comme créancier privilégié.

SAISINE, *sf.* ce qui appartient de plein droit à un héritier.

SAISIR, *va.* prendre avec vigueur ou avec vitesse : *saisir un cheval par la bride*; prendre : *saisir un outil par le manche*; faire une saisie : *saisir des objets de contrebande*. — *Fig.* comprendre : *saisissez bien ce que je vous dis*; profiter de : *saisir l'occasion*; s'emparer fortement de : *la crainte l'a saisi*.

— **SAISIR EN TRIBUNAL D'UNE AFFAIRE**, la porter devant lui. — **SE SAISIR**, *vpp.* s'emparer de.

SAISSABLE, *adj.* 2 g. qui peut être saisi.

SAISSANT, ANTE, *adj.* qui saisit, qui surprend tout d'un coup : *froid saissant*. — *adj.* et s. se dit de celui, celle au nom de qui se fait une saisie.

SAISSISSEMENT, *sm.* impression subite et violente causée par le froid. — *Fig.* émotion vive et subite.

SAISON, *sf.* (l. *saïo*), chacune des quatre divisions de l'année : *les quatre saisons de l'année sont : le printemps, l'été, l'automne et l'hiver*; temps où l'on fait certains travaux, certaines récoltes : *la saison des vendanges*; époque où dominent certains états de l'atmosphère : *saison des orages*; moment convenable pour faire ou dire quelque chose : *ce discours est de saison*; âge de la vie : *la saison des plaisirs*.

SAISSAC, *ch.-l. de c.* (Aude), arr. de Carcassonne, 1 257 h.

SALADE, *sf.* (it. *salata*), mets composé d'herbes ou de légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre, de l'huile, etc.; se dit de plusieurs autres mets qu'on assaisonne de la même manière : *salade de homard*.

SALADE, *sf.* (l. *œlata*, sous-ent. *cassis*,

casque eiselé), casque que portaient les gens de guerre à cheval (*fig.*).

SALADIER, *sm.* vase profond où l'on sert la salade; contenu de ce vase; panier à jour pour secouer la salade qu'on a lavée.

SALADIN, premier sultan ayoubite d'Égypte, s'empara de la Syrie, soumit la Mésopotamie et prit Jérusalem sur les croisés (1137-1193).

SALAGE, *sm.* action de saler; résultat de cette action.

SALAIRE, *sm.* (l. *salarium*), paiement, récompense pour travail ou pour service. — *Fig.* châtiment : *recevoir le salaire de ses crimes*.

SALAISON, *sf.* action de saler des viandes ou autres provisions pour les conserver; viandes salées, poisson salé.

SALAMALEC, *sm.* (terme arabe : *la paix soit avec vous*), révérence profonde : *faire des salamalecs* (fam.).

SALAMANDRE, *sf.* (l. *salamandra*), reptile amphibie à quatre pieds,

auquel on attribuait la faculté de vivre dans le feu (*fig.*).

SALAMANQUE, ville d'Espagne, célèbre par son ancienne université, 19 492 h.

SALAMINE, île de la mer Egée, près d'Athènes. Thémistocle y remporta une victoire navale sur la flotte de Xerxès (480 av. J.-G.). — Ville de l'île de Chypre.

SALANGANE ou **SALANGA**, *sf.* espèce d'hirondelle dont le nid est comestible.

SALANT, *adj.* m. MARAIS, PUIS SALANT, marais, puits d'où l'on tire du sel.

SALARIE, ÉE, *adj.* eix. qui reçoit un salaire.

SALARIER, *va.* récompenser, donner le salaire qui est dû (c. allier).

SALAUD, AUDE, s. malpropre, sale (pop.).

SALBRIS, *ch.-l. de c.* (Loir-et-Cher), arr. de Romorantin, 2 408 h.

SALÉ, *adj.* 2 g. (anc. all. *salō*, terne), malpropre. — *Fig.* déshonnéte, qui blesse la modestie : *paraoles sales*; contraire à l'honneur, à la délicatesse : *une sale affaire*.

SALÉ, ÉE, *adj.* qui contient du sel : *eau salée*. — *Fig.* piquant, offensant : *épigramme salée*. — *sm.* chair de porc nouvellement salée.

SALÉ (L'AC), grand lac des États-Unis d'Amérique, dans l'Itah.

SALÉMENT, *adv.* d'une manière sale.

SALENTE, *anc. capit.* des Salentins.

SALENTINS, ancien peuple de l'Italie.

SALÉP, *sm.* substance alimentaire qu'on tire des racines bulbueuses de certains orchis.

SALER, *va.* (l. *salire*), assaisonner avec du sel : *saler le rognon*; mettre du sel sur les viandes pour les conserver. — *Fig.* vendre trop cher : *saler ses pratiques* (fam.).

SALERNE, ville d'Italie, à 57 k. de Naples, autrefois célèbre par son université, 30 875 habitants.

SALERNES, *ch.-l.* de c. (Var), arr. de Draguignan, 2 713 h.

SALIERON, *sm.* la partie creuse d'une salière où l'on met le sel (*fig.*).

